



# *Le Castelo Lillois*

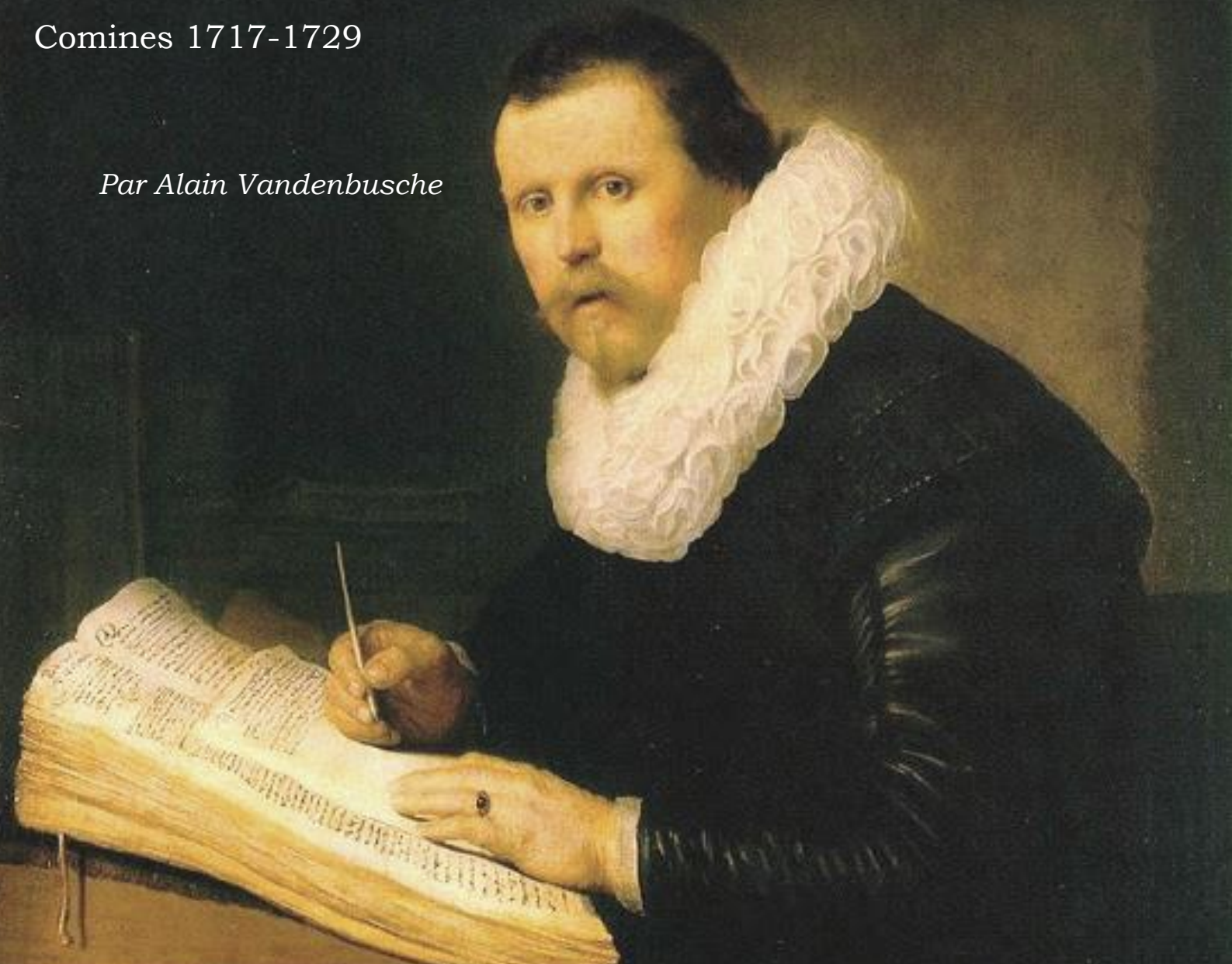


**Notariat Arnould LAMBIN**

Première partie

Comines 1717-1729

*Par Alain Vandebusch*



Hors série

n° 61 – Décembre 2022

Dépouillements

Carembault – Ferrain – Mélandois – Pévèle – Weppes ISSN 2494 5315

**CONSULTEZ CE NUMERO  
ET TELECHARGEZ EN  
D'AUTRES GRATUITEMENT  
SUR**

<http://www.lillechatellenie.fr>

**Document : Notariat**

# NOTARIAT DE M<sup>e</sup> ARNOULD LAMBIN NOTAIRE A COMINES

**1<sup>ère</sup> partie**

**1717-1729**

**2 E 3 / 7242 à 2 E 3 / 7254**

**Attention : certains actes passés chez ce notaire ont été reclassés dans un vrac (ceux concernant la famille GHESQUIERE en particulier), ils ont été ici artificiellement réintégrés mais avec leur nouvelle cote.**

2 E 3 / 7242 acte 1 du 30/10/1717

Symphorien VIENNE fils de feu Jean de Comines, assisté d'Arnould VIENNE son frère et de Philippe LEMAY son beau frère le premier de Quesnoy le second de Comines d'une part, Elisabeth HORRENT fille de feu Pierre, assistée de Pierre et Nicolas HORRENT ses frères de Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7242 acte 2 du 02/11/1717

Jean et Philippe LOUAGE pour eux et forts d'Ignace LOUAGE Jean DUHEM bail et mari de Marie Jeanne LOUAGE Pierre LECLERCQ Marie Catherine LOUAGE et Pierre LOUAGE tant pour lui tuteur avec Jean Jacques CATTEAU des 5 enfants mineurs de feu Antoine procréés avec (Pétronille GHESQUIERE), Jean DEHEM d'Houthem, Ignace LOUAGE de Lille et ledit CATTEAU à Bousbecque. Lesquels sont frères et sœurs sauf ledit CATTEAU enfants de feu Jacques et de feu Jeanne SIX et déclarent que par le trépas desdits feu père et mère ils leurs seront dévolu les lieux manoirs jardin et terre à labour. Procèdent au partage. Audit Jean LOUAGE 526 verges de terre à labour à prendre hors des 7 cents 1/2 de Philippe LOUAGE haboutant à la terre de Pierre DELANNOY au delà de la cense d'Hayof, 320 verges occupé par Philippe LOUAGE situé à Comines tenus de la Sie de Wartembecque haboutant d'orient à la terre de la veuve Noël DUQUESNOY de midi aux héritiers de feu Ferdinand de BEAUMARETZ, à Philippe LOUAGE un lieu manoir amassé en maison manable grange étables et autres édifices contenant 8 cents de bois montants à fruits à Linselles occupés par Jean Pierre MARESCAUX.

2 E 3 / 7242 acte 3 du 04/11/1717

Jean MILLE fils de feu Jacques et Thérèse DELEFORTERIE sa femme de Comines déclarent avoir vendus à Antoine CAPELLE laboureur et Marie Françoise LESAFFRE sa femme 542 verges de jardin à Comines franchises de Blaton et de Linselles. Témoins : Pierre LESAFFRE marchand et laboureur et Pierre LESAFFRE fils dudit Pierre marchand.

2 E 3 / 7242 acte 4 du 04/11/1717

Jean MILLE fils de feu Jacques et Thérèse DELEFORTERIE sa femme de Comines accordent en ferme et louage à Antoine CAPELLE et Marie Françoise LESAFFRE sa femme 12 cents à Comines. Témoins : Pierre LESAFFRE marchand laboureur et Pierre LESAFFRE fils de Pierre marchand tous deux de Comines.

2 E 3 / 7242 acte 5 du 06/11/1717

Damoiselle Péronne LEFEBVRE veuve du sieur François DANYUS, vivant lieutenant bailli de Roncq, déclare avoir baillé et accordé ferme et louage à Charles CHOMBART tavernier et Eléonore CORNIL sa femme demeurant audit Roncq le cabaret de La Couronne à Roncq. Témoins : Antoine DELANNOY laboureur et Cornille GHESQUIERE à ce requis.

2 E 3 / 7242 acte 6 du 06/11/1717

Antoine DELANNOY fils de feu Romain de Roncq et Elisabeth LEQUIGNON sa mère se portant fort des enfants de Jean LEQUIGNON son oncle déclarent avoir donné cense et louage à Martin LEROUX fils de feu Martin demeurant audit Roncq 4 cents de jardin à Roncq. Témoins : Gilbert DESTOMBES fils de feu Gilbert échevin dudit Roncq et de Cornille GHESQUIERE témoins à ce requis.

2 E 3 / 7242 acte 7 du 06/11/1717

maître Joseph CACHAR prêtre et pasteur de Roncq déclare avoir donné au titre de cense et louage à Antoine DELANNOY fils de feu Romain laboureur à Roncq 13 cents de labeur à Roncq. Témoins : Dominique VANHEULE clerc dudit Roncq et Cornille GHESQUIERE talonnier de style aussi de Roncq.

2 E 3 / 7242 acte 8 du 08/11/1717

Guillaume LEWILLE fils de feu Gilbert de Quesnoy sur Deûle déclara avoir vendu à Pierre POUILLIE fils de Simon cabaretier à l'enseigne du Blanc Coulon de Comines 369 verges de labeur audit Comines tenus de la Sie de la VERDIERE haboutant au chemin menant des moulins de Winhem à la rivière du Lys. Ces terres haboutant à celles de Pierre DE WEIZE Jean VERMESSE et Noël PARENT. Témoins : Nicolas DELERUELLE tailleur d'habits et Antoine CARPENTIER tavernier à l'Aigle d'Or demeurant tous deux à Comines.

2 E 3 / 7242 acte 9 du 11/11/1717

Furent présents Jean DEHEM bail et mari de Jeanne LOUAGE, Pierre LECLERCQ mari de Catherine LOUAGE, Pierre LOUAGE et Jean Jacques CATTEAU tuteurs des 5 enfants mineurs de feu Antoine LOUAGE Lesdits Jean Philippe LOUAGE, Jean DEHEM se portant fort d'Ignace LOUAGE leur frère et des enfants mineurs de feu Antoine LOUAGE demeurant à Comines Houthem et Bousbecque. Chrysole et Josse LEMAY se portant forts des enfants délaissés par François CATRY et Catherine LEMAY. Martin LEPLAT comme tuteur légitime des enfants retenus de feu Marie LEMAY nièce de Chrysole et Josse LEMAY. Ledit LEPLAT fort des enfants de Jacques LEMAY fera agréer ces présentes. Les comparants déclarent avoir vendu à Jean BILLET marchand et laboureur de Comines 14 cents de terre à labeur. Catherine REMMERY mère des prénommés LEMAY (femme d'Antoine LEMAY). Témoins : Pierre LESAFFRE fils de Pierre marchand de Gérard DELETOMBES fils de feu Jean marchand et cabaretier demeurant à Comines. Également présents Jean Jacques Philippe et Josse LEMAY (Jean) Pierre VILLERS mari d'Antoinette LEMAY, Marie Madeleine et Jeanne LEMAY tous frères et sœurs enfants de feu Jacques et d'Antoinette LOUAGE, François CATRY, Jean Jacques PREVOST mari de Jeanne CATRY, Martin LEHOUCQ fils de feu Martin, mari de Catherine LEMAY laquelle fut sœur desdits Chrysole et Josse LEMAY. Pierre CATRY se faisant fort de Martin LESAFFRE enfant mineur de feu François et Catherine CATRY, Thomas MONTAIGNE père et tuteur des deux enfants retenus de Thérèse CATRY de Comines.

2 E 3 / 7242 acte 10 du 11/11/1717

Louis POUILLIE mari de Marie Jeanne DUTHILLEUL, Théodore PEEL mari de Jacquemine DUTHILLEUL, Bauduin THEVELE mari d'Elisabeth DUTHILLEUL demeurant tous à Comines icelles DUTHILLEUL sœurs, enfants de feu Antoine reconnaissent avoir baillé et accordé à titre de ferme et louage à Pierre KENOCQUART laboureur et Marie Catherine HUGHEBART sa femme de Warneton un lieu manoir sur 20 cents à Warneton. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur et Arnould VROMAN échevin dudit Comines.

2 E 3 / 7242 acte 11 du 19/11/1717

Jeanne Thérèse NOULLET fille libre de condition de feu Oste de Comines avoir donné à titre de cense et louage 592 verges de labour à Philippe François BONDUELLE et Marie Rufine LAMBIN sa femme cabaretier demeurant audit Comines avec le consentement de Pierre François DEROUBAIX mari de Jeanne Thérèse NOULLET bailleur de la même pièce donnée à titre d'avant bail à Pierre GOEMAN mari de Catherine DELEU devant ledit notaire soussigné le 20/03/1718. Témoins : Bauduin THEVELE charpentier à Comines de Michel HAZEBROUCQ d'Halluin.

2 E 3 / 7242 acte 12 du 25/11/1717

Denis PARENT laboureur à Comines se portant fort d'Allard PARENT son frère accorde titre de cense et louage à Marie Anne CATHEAU veuve de Gilles LAMBELIN demeurant audit Comines 12 cents de terre à labour sis à Comines comme les ayant occupés auparavant. Témoins : Jean Baptiste PARENT laboureur et Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier des "Trois Rois" demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7242 acte 13 du 25/11/1717

André Melchior RAMMERY laboureur de Comines veuf avec enfants d'Antoinette LECLERCQ demande égalité entre tous ses dits enfants des biens maison fiefs et héritages qu'il laissera à son trépas. Témoins : Pierre LESAFFRE marchand et laboureur et de Pierre LECLERCQ trésorier de la paroisse de Comines.

2 E 3 / 7242 acte 14 du 28/11/1717

Hyacinthe VIENNE fils de feu Robert laboureur à Comines déclara avoir donné en avant arrentement à Pierre DELEMOTTE fils de feu Etienne laboureur et cabaretier 30 verges de terre vers le chemin conduisant à la grande Place du Marché de Comines vers le chemin du Viel Dieu à Comines haboutant de couchant aux terres de Toussaint CATRY. Témoins : Pierre Paul LAMBIN et de Louis BREEL laboureurs demeurant à Comines.

2 E 3 / 7242 acte 15 du 28/11/1717

Hyacinthe VIENNE fils de feu Robert laboureur à Comines déclara avoir donné en avant arrentement à Toussaint CATRY fils de Martin laboureur 30 verges pris en 7 cents pris en arrentement des Sœurs Pénitentes de Comines. Témoins : Louis BREEL et de Pierre Paul LAMBIN laboureurs demeurant à Comines.

2 E 3 / 7242 acte 16 du 30/11/1717

François Albert BLANCART fils de Thomas marchand à Comines déclara avoir accordé cense et louage à Philippe COISNE brasseur et laboureur demeurant audit lieu un petit lieu manoir amassé de maison manable étables et autres édifices du cabaret vulgairement appelé "Le Bout au trou". Témoins : Thomas BLANCART et de Michel François DUTHOIT tous deux aubergistes demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7242 acte 17 du 02/12/1717

Philippe Joseph VERDIERE de Roncq procureur spécial de Denis TESSIER fils de feu Adrien par acte passé devant le notaire DESMADRIL à Tourcoing du 20/11/1717 vend par forme de mise à prix et enchères à Bonaventure DELEMOTTE fils de feu Jacques marchand de Bousbecque tout un lieu manoir amassé de maison étable et fournil contenant 122 verges de jardin tenus de la baronnie d'Halluin au petit chemin menant de Roncq à Linselles. Témoins : Nicolas Honoré et Antoine DELEMOTTE tout deux forgerons audit Roncq.

2 E 3 / 7242 acte 18 du 02/12/1717

Marie Barbe CATRY fille libre de condition et suffisamment âgée de Roncq accorde au titre de cense et louage à Jean DUCROQUET fils de Jean laboureur à Bondues 6 cents 1/2 de terre labourable à Bondues. Témoins : Dominique VANHEULE clerc et Nicolas Honoré SERGEANT tous deux de Roncq.

2 E 3 / 7242 acte 19 du 05/12/1717

Jean LOUAGE fils de feu Jacques marchand de Comines donne cense et louage à Pierre Antoine BERTE fils de Michel laboureur demeurant Comines de 7 cents 1/2 situé à Comines. En présence Philippe Louis DELECOURT cordonnier et Michel François DUTHOIT aubergiste.

2 E 3 / 7242 acte 20 du 13/12/1717

Jean Baptiste ROUZE fils du sieur Jean Baptiste marchand de Comines donne cense et louage à Jean Baptiste LESAFFRE laboureur à Quesnoy pour 24 cents de terre à labour situé à Quesnoy. Témoins : Jean Baptiste DUMONT maître cordonnier et Pierre LESAFFRE laboureur à Quesnoy.

2 E 3 / 7242 acte 21 du 13/12/1717

Jean Baptiste ROUZE fils du sieur Jean Baptiste marchand de Comines donne cense et louage à Jean Baptiste LESAFFRE laboureur à Quesnoy pour 24 cents de terre à labour situé à Quesnoy. Témoins : Jean Baptiste LESAFFRE, Jean Baptiste DUMONT maître cordonnier et Pierre LESAFFRE laboureur tous de Quesnoy.

2 E 3 / 7242 acte 22 du 13/12/17179

Charles DELEVOYE journalier et Catherine DESNOULLET sa femme de Deûlémont déclarent que pour l'amour et l'affection qu'ils portent à leurs enfants Etienne et Guillaume DELEVOYE lèguent tous les meubles linges habits et bagues de ménage qu'ils laisseront à leur trépas dans une maison occupée présentement par les donateurs. Témoins : Charles Louis et Jean Philippe MILLE tous deux charron demeurant à Deûlémont.

## 1718

### 2 E 3 / 7243

2 E 3 / 7243 acte 7243 acte 1 du 01/01/1718

Josse Denis DERVAUX laboureur et pointre à Comines nord et Pierre DOYLACK mari de Marguerite DANSETTE laboureur à Houthem ayant droit de certaines lettres de rentes portant 400 livres parisis en capital par devant les bailli et échevins des franchises de Blaton et Linselles par lesquelles appert être obligé Jean SIX laboureur et Jeanne BECQUART sa femme au profit des feu Maximilien LECOMTE en date du 30 janvier 1663 et depuis cédée auxdits comparants par Philippe Jean et Maximilien LECOMTE frères et enfants dudit feu Maximilien par acte passé par devant le notaire VANHEULE du 12/03/1708 à Comines déclarent et reconnaissent que moyennant la somme de 400 livres parisis qu'ils confessent avoir reçu d'Antoine NOYELLE laboureur à Wervicq quittance absolue et irrévocable d'avoir vendu cédé et transporté au profit dudit NOYELLE présent et acceptant ladite lettre de rente. Témoins : Jean LOUAGE marchand à Comines et François DEROULLERS d'école à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 2 du 06/01/1718

Pierre GHESQUIERE charpentier de Quesnoy déclara avoir vendu à Jean Baptiste LEMIEUGRE fils de feu Gilles journalier audit lieu toute une maison et chambres érigée sur l'héritage du second comparant situé audit Quesnoy aboutant d'orient à celui des frères et sœurs dudit acceptant de midi vers le chemin pavé de Lille vers Ypres et allant au cabaret du Gherne pour ladite maison. Témoins : Charles POLLET fils d'Antoine et Jean François LAMBIN fils de feu François.

2 E 3 / 7243 acte 3 du 06/01/1718

Jean Baptiste LEMIEUGRE journalier d'une part Gilles, Simon et Barbe Rose LEMIEUGRE tous enfants frères et sœur enfants de feu Gilles et de Marie DELEMARE demeurant audit Quesnoy d'autre part déclarent avoir fait un échange des portions de terre à eux dévolues par la mort de leurs dits père et mère à savoir que ledit Jean Baptiste LEMIEUGRE cède auxdits Gilles, Simon et Barbe Rose ses frères et sœur 15 verges de terre à labour à prendre hors d'une plus grande pièce appartenant audit Jean Baptiste LEMIEUGRE contenant 62 verges située à Quesnoy aboutant d'orient à l'héritage de Bartholomé LUTUN de midi à celui des seconds comparants de couchant aux enfants de Michel GHESQUIERE et de septentrion à l'occupation de Pierre HOUVELACQ. Lesdits frères et sœur consentent que Jean Baptiste LEMIEUGRE jouisse en pleine propriété de 15 verges à prendre coté couchant à la terre des enfants Michel GHESQUIERE. Témoins : Pierre GHESQUIERE charpentier et Antoine DELETOMBES cabaretier au Cygne demeurant audit Quesnoy.



2 E 3 / 7243 acte 4 du 08/01/1718

Jean Baptiste ROUZE fils du sieur Jean Baptiste marchand à Comines déclare avoir donné à titre de cense et louage à Pierre Rémy DHALLUIN laboureur de Quesnoy 25 cents de terre à labour en trois parties tenants ensembles situées à Quesnoy. Témoins : Jean Baptiste ROUZE brasseur à Comines et Denis DELEMAZURES brasseur et laboureur à Annappes.

2 E 3 / 7243 acte 5 du 14/01/1718

Jean Baptiste ROUZE fils du sieur Jean Baptiste marchand à Comines déclare avoir donné bail et louage à Germain DILLIES fils de Michel brasseur et laboureur à Quesnoy une maison, chambres et autres édifices sur un cents de terre à usage de cabaret appelé le Veau situé à Quesnoy. En présence Joseph DUBREUCQ chirurgien et Pierre DELANNOY échevins de Quesnoy.

2 E 3 / 7243 acte 6 le 14 /01/1718

Jacques SLOOVERE fils de feu Noël marchand filetier de Meulestede près de Gand déclara avoir accordé ferme et louage à Jean Baptiste LEHOUCQ fils de feu Charles marchand à Comines 600 de terre à labour gisant à Comines. Témoins : François Albert VILLERS et Philippe François BONDUEL cabaretier et marchand demeurant tous deux audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 7 du 16/01/1718

Jean VILETTE fils de feu Quentin demeurant Comines nord déclare avoir accordé cense et louage à Mathias DELEBARRE et laboureur et Catherine TRANNEL sa femme de Deûlémont pour 5 cents de jardinage et labour audit Deûlémont pour neuf ans. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur et cabaretier des Trois Rois audit Comines et Guillaume LELEU laboureur à Bas-Warneton.

2 E 3 / 7243 acte 8 du 17/01/1718

Jacques SLOOVERE marchand filetier de Meulestede près de Gand déclara avoir vendu sous forme d'enchères au sieur Charles François LECLERCQ receveur de Comines lequel reconnu avoir acheté deux maisons jointes l'une et l'autre aboutant d'orient à la maison et héritage occupé par Frédéric DONZE. Témoins : Jean LEMAHIEU praticien et Guillaume CASIER cabaretier demeurant tous deux à Comines

2 E 3 / 7243 acte 9 du 23/01/1718

Jean Baptiste LEMERRE échevin et laboureur de Comines d'une part, le sieur Nicolas GHESQUIERE aussi échevin et marchand audit lieu, Michelle LEURIDANT veuve avec enfants de feu le sieur Jacques GHESQUIERE, Pierre LESAFFRE pour lui et fort de Marie Angélique GHESQUIERE sa femme, Alexandre et Monique GHESQUIERE ses frère et sœur tous ensemble se faisant fort de Chrétien SIX veuf avec enfants de Péronne GHESQUIERE d'autre part. Les comparants déclarent que ledit LEMERRE est en procès avec eux au sujet d'un partage mobilier touchant un enfant qu'a délaissé Pharaïlde GHESQUIERE femme dudit LEMERRE. Une sentence passée du 07/ 06/ 1715 devant les bailli et échevins de Comines indique une décision allant au profit dudit LEMERRE. Messieurs les présidents et conseillers tenant la cour du Parlement de Douai transigent et accordent moyennant 9 livres de gros Flandre que ledit Nicolas GHESQUIERE, Michelle LEURIDANT, Pierre LESAFFRE et consorts ont promis de payer comptant audit Jean Baptiste LEMERRE demandeur pour le décharger d'une rente qu'ils étaient obligé de payer à la pauvreté de Comines. Témoins : Jean GHERBRANT praticien et Michel François GHESQUIERE marchand tanneur demeurant Comines. Les comparants ont promis de payer chacun leurs frais et dépenses touchant ledit procès. Quittance du 11/03/1718 témoin Jean Baptiste LEMERRE.

2 E 3 / 7243 acte 10 du 23/01/1718

Michelle LEURIDANT veuve avec enfants de feu Jacques GHESQUIERE tant pour elle que se portant fort du sieur Jean Baptiste Grégoire COSTENOBLE procureur postulant à Lille et ses frères et sœurs, Pierre LESAFFRE marchand et Marie Angélique GHESQUIERE sa femme demeurant tous à Comines fort d'Alexandre et Monique GHESQUIERE. Lesquels reconnurent avoir accordé en bail et louage à Félix BOUTEN fils de feu Jean laboureur et Marie Catherine DELALIN sa femme de Geluwe 4 bonniers de prairies et terre à labour situés audit Geluwe. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE laboureur et Antoine MEURISSE.

2 E 3 / 7243 acte 11 du 27/01/1718

Antoine CAPELLE et Marie Françoise LESAFFRE sa femme, Marie Jeanne CAPELLE fille à marier Pierre POISSONNIER et Marie Catherine CAPELLE sa femme laboureur de Comines lesdits CAPELLE frère et sœurs enfants de feu François et Marie Jeanne SIGIER déclarent que avoir fait le partage des biens et héritages à eux échus par le trépas de leur dits père et mère des lieux manoirs et héritages suivants : à Antoine CAPELLE la juste moitié d'un lieu manoir amassé en maison grange étable et autres édifices sur 9 cents de jardin situé audit lieu par lui occupé tenus de la baronnie aboutant d'orient au chemin de Comines vers le cabaret du Lonchamp, de midi et couchant les terres de François CARDON et de septentrion celles des pauvres de Comines. Une partie de 10 cents 1/2 de labour occupés par ledit CAPELLE situé à Comines aboutant d'orient et septentrion à l'héritage de des hoirs de Pierre DELEVOYE, de midi l'autre moitié appartenant audit POISSONNIER et de couchant au chemin de Comines vers ledit Lonchamp, d'une partie de labour de 6 cents occupé par ledit partage aboutant d'orient à l'héritage de Pierre HORRENT et de midi la becque du Cooplat, de couchant à l'héritage de Thomas THEVELE, de 2 cents occupés par ledit CAPELLE devant rente à l'hôpital de Comines aboutant d'orient et septentrion aux terres des pauvres de Comines, de midi à un sentier et de couchant à la terre des héritiers Jean CASEMACKER, 7 cents 1/2 hors des 10 cents, le reste étant échu à Marie Jeanne CAPELLE aboutant au chemin de Comines vers le Lonchamp, de couchant et septentrion à la becque du Cooplat. Marie Jeanne CAPELLE suivant le lot jeté entre eux, l'autre moitié du lieu manoir et jardin occupé par Antoine CAPELLE son frère de la juste moitié de 13 cents, l'autre moitié appartenant aux veuve et hoirs de Nicolas BAILLEUL occupé par ledit CAPELLE aboutant d'orient audit chemin du Lonchamp, de couchant et septentrion aux terres des pauvres de Comines, 7 cents de terre à labour appelé le Champ du Roux situés audit Comines aboutant d'orient les terres de l'hôpital de Comines, de midi au sieur LAIGNEL, de septentrion aux terres de François CARDON, 2 cents 1/2 de terre aboutant de midi à l'héritage de François CARDON situés à Quesnoy occupés par Jacques SIGIER les enfants Bartholomé SIGIER et Léopold DELEVOYE à cause de sa femme, 14 cents situés à Quesnoy occupés par la veuve DUPONCHELLE, 6 cents de terre à labour aboutant d'orient et septentrion à l'héritage d'Adrien CLAIS, de midi à celui du sieur BONVIN pasteur de Comines et de couchant aux hoirs de Guillaume TURBIEZ, 4 cents de terre à labour occupés par Jean WELLEMAN aboutant de midi à l'héritage des enfants Georges DELEBECQUE. Témoins : Sylvestre POISSONNIER rentier et Pierre LESAFFRE marchand et laboureur demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 12 du 29/01/1718

Antoine LEPERCQ fils de feu Jacques et de vivante Catherine THIBAUT sa mère boulanger à Comines assisté de Jean Baptiste et Ignace LEPERCQ d'une part, Monique GHESQUIERE fille de feu Jean Baptiste et de marie Anne DELEFORTERIE assistée de Nicolas GHESQUIERE échevin et Adrien DELEFORTERIE ses oncles Alexandre GHESQUIERE et Pierre LESAFFRE ses frère et beau frère demeurant à Lille d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 13 du 24/01/1718

Pierre Nicolas PAULLE bourgeois de Comines et Marie BOUTERY déclare avoir vendu à Pasquier BOUTEN aussi bourgeois de Comines et y demeurant toute une maison chambres et autres édifices avec son héritage aboutant d'orient à l'héritage du sieur LAUMONIER, de midi la Nayestraete, de couchant à l'héritage de Mathieu DEMETTRE et de septentrion à celui de Jean Baptiste COSTENOBLE. Témoins : Jean GOMMERS arpenteur de la châtellenie d'Ypres et de Claude GOULLIER demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 14 du 03/02/1718

Pierre GOUMAN fils de feu Jean marchand de Comines assisté de Guillaume GOUMAN son frère d'une part, Marie Catherine DELEU fille de libre condition de feu Thomas et de Catherine DEFEBURE demeurant Comines assistée de Jacques DELEVOYE son frère d'autre part. Témoins : Pierre FEYS de Wervicq et de Gérard DELETOMBES cabaretier du Soleil à Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 15 du 03/02/1718

François Albert VILLERS fils de feu Philippe assisté de Jacques François VILLERS son neveu d'une part, Véronique CAZIER assistée de Floris VAN DOORNE son beau père et de Jeanne DELESCLOSE sa mère Ermenegilde et Guillaume CAZIER ses frères et sœurs, enfants de feu Mathieu d'autre part. Témoins : Jean GOMMERS et Jean LEMAHIEU praticiens audit Comines. Contrat de mariage.



2 E 3 / 7243 acte 16 du 04/02/1718

Demoiselle Jeanne Françoise DE CLERCQ procuratrice spéciale de Thomas Hyppolite DE CLERCQ son frère, fondée de procuration passé devant Charles DUHAYON, notaire entre les deux ponts à Comines du 10/01/1718, laquelle déclara que s'il arrive que la maison et héritage gisants en cette ville en la rue du Fort lui tombe en partage, son frère veut la donner en bail et louage à Charles François DE CLERCQ, aussi son frère, et Marie Hélène DELEVOYE sa femme pendant 11 ans ½. Témoins : Marc Jean GOMMERS arpenteur juré demeurant au faubourg de cette ville et Bon Joseph Ignace BURIER fils de Pierre François aussi demeurant au faubourg.

2 E 3 / 7243 acte 17 du 04/02/1718

Pierre François DEROUBAIX veuf sans enfants, teinturier de Comines assisté de Jean DEROUBAIX son oncle laboureur de Englos d'une part, Jeanne Thérèse NOULLET fille illégitime de feu Oste, assistée de Guillaume WARLOP et Jean François et Jean François BECQUART ses cousins demeurant à Comines. Témoins : Etienne CLAIS chaudronnier et Antoine VERVISCH charpentier tous deux de Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 18 du 05/02/1718

Charles SIX fils de feu Ambroise laboureur (barré assisté d'Ambroise et Jean SIX ses frères) d'une part, Marie Françoise LELEU veuve de feu Lambert BUISINE assistée de Laurent BUCHET son beau frère de Ennetières en Weppes d'autre part. Témoins : Pierre BONDUEL cabaretier à la Carotte à Comines nord et Jean DAVID porteur de sacs demeurant à Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 19 du 12/02/1718

Charles François et Jeanne Françoise DE CLERCQ ladite Jeanne Françoise procuratrice spéciale de Thomas Hyppolite DE CLERCQ son frère fondé de procuration passé devant Charles DUHAYON notaire entre les Deux Ponts à Comines du 10/01/1718. Lesdits DE CLERCQ frères et sœur enfants de feu Cornille et Demoiselle Marie Françoise GARSCKEN déclarent avoir entre eux plusieurs maisons et héritages provenant de leurs feu père et mère dont ils ont de commun fait priser et estimer par le notaire soussigné en sa qualité d'arpenteur et par Jean GOMMERS aussi arpenteur juré. Il appartiendra à Charles François DE CLERCQ la juste moitié d'une maison chambre, étables, brasserie et autres édifices sur 3 cents de terre à labeur situé à Comines nord occupé par Philippe LECOMTE aboutant d'orient au pavé de Comines à Ypres de midi l'occupation d'André DUMORTIER et de septentrion à la terre de Pierre SIX, la juste moitié de 22 cents de terre et prairie dont l'autre moitié est échue à Jeanne Françoise DE CLERCQ sa sœur aboutant de septentrion aux héritages de Pierre SIX occupé par ledit LECOMTE et Albert DAUTRICOURT, 5 cents de terre à labeur occupés par Jacob DEPOORTERE aboutant d'orient à la terre de Jean Baptiste GHESQUIERE, de couchant à la terre de François SARRAZIN et de septentrion à Philippe SLOOVER. A Thomas Hyppolite DE CLERCQ aura toute une maison et héritage situé en cette ville rue de la Basse Bretagne occupée par Jean Baptiste LEHOUCQ, 16 cents de terre à labeur à Comines sud occupée par Philippe BONDUEL, une lettre de rente à la charge de Jean DE CLERCQ. Témoins : Wallerand CASTEL charpentier et Jean Baptiste DEFRETIN chirurgien audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 20 du 14/02/1718

Germain DILLIES brasseur et censier de Quesnoy déclare avoir accordé cense et louage à Martin DELMOTTE et Marie BONDUELLE sa femme toute une maison, cave, chambres du côté de la cuisine et les chambres au-dessus desdites maison et chambres, la moitié d'une étable et bourloire ainsi que la moitié du jardin sur lequel sont édifiés lesdits manoirs étant à usage de cabaret appelé le Beau Chêne à Comines tenus du petit Franc de Linselles. Témoins : Jean Baptiste ROUZE marchand et de Philippe François BONDUEL cabaretier du petit Halluin témoins à ce requis. Sont ensuite comparus Philippe CORNILLE brasseur dudit Beau Chêne et Thérèse CLAIS sa femme. Lesdits Martin DELMOTTE et Marie BONDUEL sa femme devront prendre durant le bail toute la bière qu'ils débiteront et vendrons en la brasserie occupée par Jean Philippe CORNIL.

2 E 3 / 7243 acte 21 du 14/02/1718

Jeanne VANDEGHEWAE veuve avec enfants de Jacques CAZIER, François KOUCCQ et Cécile VANDEGHEWAE sa femme, Antoine et François VANDEGHEWAE fils de feu Antoine, lesdits Jeanne Cécile et feu Antoine enfants de feu Antoine et Jeanne OUVRY tous de Comines déclarent que leurs étant échus et dévolus quelques maisons et héritages provenant de leurs feu père et mère père-grand et mère-grande, reconnaissent leur être échus les parts de maisons et héritages qui suivent : à Jeanne VANDEGHEWAE toute une maison chambres située dans cette ville rue de la Basse Bretagne d'orient et de midi à l'héritage de Frédéric DONZE de couchant à la maison et héritage de Jean GHERBRANT, François KOUCCQ et Cécile VANDEGHEWAE. A Antoine et François VANDEGHEWAE par représentation de leur feu père pour chacun la moitié de toute une maison cuisine et dépendances à Comines touchant de septentrion à la rue de la Basse Bretagne, d'orient à la maison et héritages des enfants et héritiers Gilles GHESQUIERE, à l'héritage de Pierre DESMETTRE et consort et de couchant à la maison précédente échue à ladite Jeanne VANDEGHEWAE. Témoins : Gérard DESTOMBES cabaretier du soleil et Guillaume CALONNE demeurant à Comines. Après que lesdits KOUCCQ Antoine et François VANDEGHEWAE ont déclaré avoir reçu de François CAZIER et Antoinette DERVAUX sa femme payant l'acquit.

2 E 3 / 7243 acte 22 du 14/02/1718

Germain DILLIES censier brasseur à Quesnoy déclare avoir accordé cense et louage à Philippe CORNIL aussi brasseur à Comines et Thérèse CLAISSE sa femme la juste moitié d'une brasserie spécifiée dans l'acte de partage passé devant le notaire DERVAUX résidant à Linselles occupé par Martin DELMOTTE située à Comines appelée Le Beau Chêne. Témoins : Jean Baptiste ROUZE marchand et Philippe François BONDUEL cabaretier du petit Halluin. Lesdits Jean Philippe CORNIL et sa femme et Marie BONDUEL femme de Martin DELMOTTE, Philippe CORNIL et sa femme ont promis de parfaire et continuer ledit bail.

2 E 3 / 7243 acte 23 du 15/02/1718

Ignace PARENT fils de feu Martin et vivante Demoiselle Marie Catherine BOUCHERIE demeurant la ville d'Ypres présent à Comines en son nom et se faisant fort de sa dite mère et sœurs avec le consentement de Philippe BONDUEL déclare d'avoir accordé cense et louage à Pierre LOUAGE laboureur à Comines et Catherine DELEVOYE sa femme de 26 cents de labeur à Comines parfait du bail de 38 cents que possède ledit BONDUEL donné par ladite Demoiselle passé à Ypres devant le notaire STORIE. Témoins : Fidel GHESQUIERE et Pierre HACQUETTE manouvrier demeurant audit Comines. Le 22/09/1714 pardevant moi Jean Baptiste STOIRE notaire résidant à Ypres est comparue Demoiselle Marie Catherine BOUCHERIE veuve de Martin PARENT demeurant ici pour elle et se enfants dont elle se fait fort qui confesse avoir donné bail à Philippe BONDUELLE fils de feu Jean de Comines 38 cents de terre à labeur à Comines. Témoins : Philippe DELCOURT cordonnier à Comines et Frans GOSSSEN boulanger à Ypres.

2 E 3 / 7243 acte 24 du 15/02/1718

Michel François CARPENTIER fils d'Etienne demeurant Comines déclare avoir vendu à Adrien SIX laboureur à Linselles le juste 1/8<sup>e</sup> de tout un lieu manoir, maison, grange et étables sur 36 cents en jardinage et terres à labeur à Linselles tenus du grand Franc. Témoins : Jacques KEUFFE charpentier et Alexandre Dominique COINE fils d'Emmanuel demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 25 du 17/02/1718

Pierre TROWANT laboureur et Jacques TROUWANT son fils demeurant Leisele châtelainie de Furnes présents à Comines déclarent fournir aliments et vêtements pour un enfant à naître de Marie Françoise COUTEL fille de libre condition demeurant en cette paroisse que Jacques TROWANT déclare provenir uniquement de ses œuvres charnelles, de payer la somme de 50 livres de gros de 6 florins carolus dans les deux mois, de payer 60 livres annuellement à Marie Françoise COUTEL, de renvoyer l'enfant à naître auxdits Pierre ou Jacques TROWANT son fils. En cas de mort avant 10 ans ladite COUTEL recevra la même somme annuellement. Pierre et Jacques TROWANT obligent leurs personnes et biens le présent acte exécutoire pardevant les bailli et échevins dudit Leisele. Témoins : Frédéric BONVIN pasteur et chanoine de Comines et Pierre BOUTEN sergent audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 26 du 17/02/1718

Antoine LEMAY, Jean DEHEM, Pierre LOUAGE et Jean Jacques CATTEAU tous laboureurs demeurant Comines, Houthem et Bousbecque, ledit Pierre comme tuteur avec ledit CATTEAU des enfants mineurs de feu Antoine LOUAGE et de Pétronille GHESQUIERE déclarent avoir accordé cense et louage à Guillaume MEURICE laboureur à Comines et Catherine CASTELAIN sa femme, savoir Antoine LEMAY la juste moitié d'un lieu manoir sur 27 cents de jardin et terre à labeur gisant à Comines présentement occupé par le bailleur, de Jean DEHEM l'autre moitié dudit lieu manoir et 8 cents de jardin, de Pierre LOUAGE la juste moitié de 9 cents de labeur, de Pierre LOUAGE et Jean Jacques CATTEAU tuteurs desdits enfants la moitié de 10 cents de labeur. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur à Comines et Jean LOUAGE marchand audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 27 du 18/02/1718

Melchior RAMMERY fils de feu François laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail, cense et louage à Isidore SERROU marchand de lin audit lieu pour toute une maison à usage de cabaret appelé le vieux Soldat à Comines et 2 cents de terre sur lesquelles est érigé ledit cabaret ledit SERROU prendra toute la bière qu'il vendra en son cabaret à la brasserie du Beau Chêne à Comines occupée par Jean Philippe CORNIL moyennant que ladite bière soit bonne et potable. Témoins : Jean Baptiste ROUZE brasseur et Pierre LE CLERCQ collecteur tous deux de Comines.

2 E 3 / 7243 acte 28 du 19/02/1718

Antoine MONTAIGNE fils de feu Thomas laboureur à Yion lez Mons (Hyon) présent à Comines déclare avoir vendu à Pierre LESAFFRE marchand laboureur demeurant Comines une maison et 4 cents de jardin provenant de l'hoirie d'Allard MONTAIGNE son frère située audit lieu occupée par François MONTAIGNE son frère aboutant de midi l'héritage d'Ignace LOUAGE, de couchant aux terres de l'hôpital de Comines et de septentrion au jardin de Gilles PARET. Témoins : Pierre LESAFFRE fils dudit acheteur marchand et Alexandre Dominique COINE fils d'Emmanuel demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 29 du 19/02/1718

Jean Baptiste FLAMENT marchand chapelier et Marie Madeleine PICQUET sa femme déclarent faire donation entre vifs, irrévocable et sans rappel à Théodore PICQUET laboureur à Steenvoorde et Marie Claire PICQUET fille de libre condition demeurant avec les premiers comparant de tout un lieu manoir et 22 cents de terre situé à Menin que lesdits Théodore et Marie Jeanne PICQUET et les premiers comparants ont hérité par la mort de feu Marie Jacqueline VREMAU. Les comparants promettent la somme de 300 livres à Marie Claire PICQUET leur sœur. Témoins : Pierre DE METTRE soyeur de bois et Jacques THERY cordonnier demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 30 du 24/02/1718

Charles SIX laboureur à Comines nord reconnaît devoir à son frère Jean SIX la somme de 300 livres parisis pour l'avoir servi en qualité de charton et valet pendant le terme de deux années. Témoins : Hugues RUBREN et Marcel PARET laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 31 du 27/02/1718

Jean Pierre et Adrien GHESTEM (barré fils de feu Pierre et Jeanne POISSONNIER manouvriers demeurant à Comines), Charles DELEVOYE et Marie Jeanne GHESTEM sa femme, Jean François VAN ELST et Marie Françoise GHESTEM laboureurs demeurant à Wijtschate, Jean Baptiste VORSCHER manouvrier et Adrien GHESTEM demeurant à Comines nord, Josse Pierre VORSCHER manouvrier et Marie Anne GHESTEM sa femme demeurant aussi à Comines, lesdits GHESTEM frères et sœurs enfants de feu Adrien et Jeanne POISSONNIER lesquels déclarent que leurs sont échues et dévolues plusieurs parties d'héritages provenant de leurs dits feu père et mère dont ils procèdent au partage. Témoins : Guillaume GOUMAN laboureur et Claude GILLIER. Jean François VAN ELST est occupé au contrat de partage précédent passé à Comines par devant Arnould LAMBIN notaire du 06/03/1718. Témoins : Jean Baptiste et Josse Pierre VOORSCKEL laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 32 du 06/03/1718

Philippe COUVREUR fils de feu Pierre demeurant Marcq en Barœul présent à Comines se faisant et se portant fort de Pierre COUVREUR son frère déclare avoir donné cense et louage à Philippe LEMAY censier à Comines la moitié de 9 cents de terre situé à Comines. Témoins : Robert LARMINET censier à Comines et Alexandre DUHAMEL meunier au moulin du Gavre.

2 E 3 / 7243 acte 33 du 07/03/1718

Thomas THEVELE fils de feu Michel demeurant Comines lequel étant au lit malade mais sains d'esprit et de vif entendement sachant qu'il n'y a rien de plus certain que sa mort déclare être ici sa dernière volonté après avoir révoqué tous testaments codicilles ou autres ordonnances antérieurs. Donne à Bauduin THEVELE fils de Bauduin son neveu une garniture de boutons d'argent etc. A Antoinette LE CLERCQ sa servante la somme de 48 livres. Les biens qu'il délaissera à son trépas seront partagés savoir : à Bauduin THEVELE son frère 6 parts desdits biens comme ayant 6 enfants, aux enfants de Marie THEVELE étant 5 pour 5 parts, feu Marguerite THEVELE pour 1 part, les enfants de feu Michel THEVELE procréés avec Françoise PARENT et Marie Anne LEHOUCQ au nombre de 4 auront 4 parts et la part qui pourra revenir à Jeanne Françoise THEVELE. Ledit donateur fait pareille donation d'entre vif au regard des enfants de feu Piat THEVELE procréés avec Marie Anne COISNE. Témoins : Frédéric BONVIN chanoine pasteur de Comines et de maître François COUPREZ le 27/04/1718.

2 E 3 / 7243 acte 34 du 13/03/1718

Jeanne HAZEBROUCK veuve de Philippe VILLERS demeurant Comines déclare avoir donné cense et louage à Toussaint MONTAGNE laboureur audit lieu 22 cents de terre à labour jardinage et prairie à Comines. Témoins : Charles et Charles VASSEUR père et fils laboureurs à Comines

2 E 3 / 7243 acte 35 du 13/03/1718

Jacques FREMAUT laboureur à Comines déclara avoir donné en cense et louage à Charles VASSEUR laboureur de Comines une maison avec 1 cent de terre à Comines. Témoins : Toussaint MONTAIGNE et Gilles CORNIL laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 36 du 16/03/1718

Charles François BILLAU calandreur à Lille et Jeanne Françoise THEVELE sa femme d'une part, Robert VERVISCH père et tuteur d'Emérentine VERVISCH sa fille, Bauduin THEVELE fils de feu Michel, Georges HEDDEBAULT et Marie Catherine THEVELE sa femme demeurant à Comines sauf ledit HEDDEBAULT à Lille se portant fort de Bauduin THEVELE et Michel THEVELE leur frère et beau frère d'autre part, déclarent qu'ils engageait un procès, savoir ledit BILLAU et sa femme soutenant avoir bon à la charge de la maison mortuaire de feu Thomas THEVELE leur oncle et tuteur de Jeanne Françoise THEVELE femme dudit BILLAU à cause de l'administration des biens dudit feu Thomas THEVELE et lesdits VERVISCH, Bauduin THEVELE et autres à cause d'un compte qu'ils soutiennent de feu Thomas THEVELE. Lesdits BILLAU et Jeanne Françoise THEVELE sa femme ont déclaré que moyennant la somme de 144 livres parisis qu'ils confirment avoir reçu de Denis PARENT censier à Comines payant l'acquit des comparants, ils acquittent la maison mortuaire dudit Thomas THEVELE. Témoins : Pierre LE CLERCQ collecteur et Jean Baptiste ROUZE de Comines.

2 E 3 / 7243 acte 37 du 23/03/1718

Martin HAZEBROUCK receveur des vins, bières et eaux de vie et Marie Barbe DUHEM sa femme demeurant Comines qui reconnurent que comme Guillaume LE PERCQ fermier des moulins à Quesnoy s'est constitué pleige et caution pour la recette des dits vins, bières et eaux de vie que lesdits comparants feront pendant le terme d'un an à messieurs les quatre baillis représentant la châtellenie de Lille, ils l'en déchargent. Témoins : Alexandre Dominique COISNE fils d'Emmanuel et Pierre Antoine PETITBERGHEN.

2 E 3 / 7243 acte 38 du 04/04/1718

Jean et Philippe LOUAGE frères enfants de feu Jacques et Jeanne SIX demeurant à Comines déclarent que suivant le partage fait entre eux et leurs cohéritiers en date du 02/11/1717 par Arnould LAMBIN notaire ils veulent changer entre eux des lots ainsi Jean LOUAGE aura 10 cents 14 verges de terre à labour pris hors de 7 cents 1/2 échus et tombé par lot audit Jean et Philippe LOUAGE, un petit édifice à usage d'escangrie érigé sur le manoir dudit Philippe LOUAGE. Témoins : Pierre LOUAGE ET Jean DEHEM laboureurs à Comines et Houthem.

2 E 3 / 7243 acte 39 du 09/04/1718

Lambert LECOMPTE fils d'Isaac assisté de son père et Jeanne DUTHOIT sa mère d'une part, Marie Anne Thérèse MONTAIGNE fille de feu Gilbert assistée de Marie Madeleine CASTELAIN sa mère et Chrysole MONTAIGNE demeurant à Comines. Témoins : Philippe CLARISSE maréchal ferrant et Alexandre Dominique COISNE fils d'Emmanuel demeurant Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 40 du 21//04/1718

Noble homme Jean François D'HAUPOURT écuyer Seigneur Desgransart de Lille présent à Comines accorde cense et louage à Philippe DILLIES fils de Philippe laboureur à Bas-Warneton et Marie Madeleine HOCHART sa femme un lieu manoir amassé de maison parmi jardin prés et terre à labour de 9 bonniers 12 cents situés à Comines. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier à l'Aigle d'Or de Comines et Dieudonné CARPENTIER fils dudit Antoine demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7243 acte 41 du 27/04/1718

François SIX laboureur à Quesnoy présent à Lille déclare avoir accordé cense et louage à Jean Baptiste ROUZE fils de Jean Baptiste de Comines 2 bonniers de labour à Comines. Témoins : Wallerand BONDUDEL laboureur et (barré Denis DELEMAZIERE brasseur) échevins de Quesnoy.

2 E 3 / 7243 acte 42 du 27/04/1718

Ignace Joseph CARDON fils de feu Antoine demeurant Lille pour lui et se portant fort de se sœurs déclara avoir accordé cense et louage à Jean Baptiste LEMERRE, Philippe COISNE et Michel THEVELE laboureurs demeurant à Comines 8 bonniers 4 cents de labour à Comines en plusieurs pièces : 3 bonniers aboutant de bise à l'héritage de Monseigneur l'Evêque de Tournai, de couchant à l'héritage d'Etienne CLAIS, d'autre coté 20 cents aboutant au chemin de la Gay Perche. Témoins : Jean Baptiste PARENT censier à Comines et Pierre François DELERUE domestique du sieur bailleur.

2 E 3 / 7243 acte 43 du 28/04/1718

Jean Philippe PORTEMAN fils de feu Jean assisté de Pierre LERNOUT et Jean Baptiste GHESQUIERE d'une part, Marie Jeanne CATTEAU veuve de Georges LELEU assistée de Pierre DELMOTTE son censier de Comines d'autre part. Témoins : Gabriel DESROUSSEAU censier et Pierre BOUTEN sergent de la baronnie demeurant Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 44 du 30/04/1718

Louis HOUZET marchand et boulanger à Comines veuf avec enfants, assisté de Jean HOUZET son frère marchand à Warneton et de Pierre DELEVOYE son cousin germain demeurant Comines d'une part, Marguerite POISSONNIER fille de feu Jacques et vivante Anne PARET assistée de Chrysole, Charles Louis et Jacques Philippe POISSONNIER et Adrien SIX ses frères et beau-frère laboureurs à Comines sauf ledit SIX à Linselles et Chrysole POISSONNIER à Lambersart d'autre part. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et Pierre Vaast LESAFFRE demeurant Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 45 du 08/05/1718

Jacques DHALLUIN fils de feu Jean d'une part, Jean LEPERCQ et Marie Elisabeth DERVAUX sa femme demeurant à Comines d'autre part. Les comparants déclarent savoir que ledit DHALLUIN veut sortir d'occupation d'un lieu manoir amassé de maison granges étables et autres édifices érigés sur 22 bonniers gisants à Comines et Linselles et le dit LEPERCQ et sa femme y entrer. Témoins : Jean HERBAUT laboureur et de Jean Baptiste MEURILLON tailleur d'habits demeurant à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 46 du 09/05/1718

Pierre SERRUS et Pierre SLOOVE demeurant Comines, tuteurs paternel et maternel de Philippe Michel SERRUS déclarent avoir accordé cense et louage à Sébastien HAZEBROUCK gorlier et Elisabeth VILAIN sa femme de Comines une maison et héritage situés entre Les Deux Ponts aboutant de couchant la maison et héritage de la veuve du sieur VANVIBERGHE et d'un autre celui de Jacques GOBERT. Témoins : Adrien VANDERESSE maçon à Warneton et Dominique HAZEBROUCK gorlier à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 47 du 10/05/1718

Jeanne DELEHAYE, et Guillaume (barré Marc Antoine) GRIMONPRE manouvrier à Comines (En marge : Se faisant fort d'Etienne, Pierre, Charles et Paul GRIMONPRE ses frères) se portant forts de Mathias THEVELE et Marie Catherine BONNEL sa femme déclarent avoir vendu à Philippe FLAMENT laboureur à Roncq une pièce de 155 verges de labour situé à Roncq aboutant d'orient aux héritages de Pasquier DESREUMAUX et de midi à Gaspard DU MORTIER. Témoins : François Joseph HAZEBROUCK et Jean Baptiste WELLEMAN cordonniers demeurant Comines. Puis comparant Pierre GRIMONPRE manouvrier à Roncq au contrat de vente donnant quittance audit Philippe FLAMENT acheteur. Témoins : Pierre François FREMAUT couvreur de tuiles et Pierre François LEURIDANT tailleur à Bondues.

2 E 3 / 7243 acte 48 du 15/05/1718

Ignace LOUAGE praticien à Lille présentement à Comines curateur commis aux biens abandonnés par Noël PARENT laboureur à Comines d'une part, Nicolas PARENT tueur des enfants dudit feu Noël d'autre part. Les comparants déclarent être en procès au siège de la Gouvernance de Lille parce que le premier comparant veut faire annuler le bail accordé par ledit Noël PARENT à ses enfants pour 14 cents de labour et prairie à Comines pour avoir été fait en fraude. Le second comparant se portant fort de son cotuteur et Allard PARENT fils dudit feu Noël se disant aussi tuteur de ses sœurs déclare se déporter volontairement de tout droit de bail. Témoins : Pierre LE CLERCQ collecteur à Comines et Antoine CARPENTIER cabaretier de l'Aigle d'Or à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 49 du 16/05/1718

Pierre DELEHAYE cabaretier du Château de Comines et Jeanne SIX sa femme déclare avoir vendu à Chrysole COUTEL jardinier à l'hôpital de Comines toute une maison à usage de cabaret appelé le Château de Comines érigés sur un cents de terre (le précédant bail passé devant Adrien CUVELIER notaire à Linselles du 08/11/1717 est annulé). Témoins : Michel François DUTHOIT cabaretier au Damier et Etienne CARPENTIER sergent demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 50 du 18/05/1718

Allard PARENT fils de feu Allard laboureur à Comines tuteur des enfants de feu Georges DELEBECQUE se portant fort de Jean Baptiste COSTENOBLE laboureur à Templeuve en Pévèle aussi tuteur desdits enfants déclarent avoir accordé cense et louage à Jean et Antoine LELEU laboureurs à Bas-Warneton 12 cents de terre à labour situé à Bas-Warneton. Témoins : Louis LEMAHIEU collecteur à Bas-Warneton et Pierre HAZEBROUCK demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 51 du 20/05/1718

Jean François VANDERMERSCH échevin de Wervicq déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe DILLIES censier à Comines 2 bonniers 1 cent de jardin et labour situé à Comines. Témoins : Antoine LEPOUTRE brasseur et Antoine CARPENTIER cabaretier de l'Aigle d'Or demeurant à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 52 du 22/05/1718

Jean François BECQUART demeurant Bas-Warneton châtellenie d'Ypres accorde cense et louage à Pierre GOUMAN et Marie Catherine DELEU sa femme 7 cents de terre à labour situé à Comines. Témoins : Hugues BAILLEUL censier à Comines et Mathieu DEROULLERS censier à Halluin.

2 E 3 / 7243 acte 53 du 23/05/1718

Arnould LECOINTRE laboureur à Comines déclare avoir prêté la somme de 1200 livres parisis qu'Hubert LECOINTRE et Elisabeth LUTUN sa femme lesquelles ont promis l'un et l'autre de payer à Arnould LECOINTRE leur père. Témoins : Jean DEROUBAIX laboureur et Pierre DAUTRICOURT maréchal ferrant demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 54 du 24/05/1718

Pierre François FREMAUT couvreur de tuiles et Philippe Joseph VERDUIRE demeurant à Roncq de présent à Erquinghem sur la Lys procureurs spéciaux de Pierre François (barré LEURIDANT) et Marie Anne LEURIDANT sa femme déclarent avoir vendu à Antoine et Philippe LESAFFRE censiers audit Erquinghem et Steenwerck la juste moitié de 300 quartrons de labour et 3 quartrons de jardin situé à Erquinghem. Témoins : Gérard DELEPORTE cuvelier à Bondues et Eloi BEGHIN cabaretier audit Erquinghem.

2 E 3 / 7243 acte 55 du 27/05/1718

Jean MEURISSE laboureur à Comines déclare avoir vendu à Pierre Joseph LECOINTRE marchand à Comines 4 cents de terre à labour occupé par ledit vendeur situés à Comines aboutant d'orient à l'héritage de Pierre POUILLE, de midi à celui des enfants de Pierre LEPERCQ et de couchant à celui de l'hôpital. Témoins : Gilles PHILIPO charron et Guillaume CALOINE demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 56 du 30/05/1718

Chrysole SEGARD fils de feu Pierre laboureur à Comines déclare avoir reçu de Guillaume SEGARD son frère la somme de 700 livres parisis le partage des biens délaissés par feu Pierre SEGARD et Antoinette SMERCKERE leurs feus père et mère. Témoins : Noël DELEBECQUE pointre et censier et Adrien DESMARESCAUX marchand demeurant tous deux à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 57 du 02/06/1718

Noël DELEBECQUE pointre et laboureur à Comines père et tuteur des enfants qu'il a retenu d'Antoinette SMERCKERE, Adrien MARESCAUX aussi père et tuteur des enfants retenus de Marie Françoise SEGARD, héritiers de feu Jeanne SMERCKERE déclarent avoir reçu de Guillaume SEGARD leur frère et beau-fils la somme de 1200 livres parisis que ledit SEGARD devait à ladite Jeanne SMERCKERE leur tante pour labour, vaches, meubles et autres effets amplement spécifiés par acte parafé par feu Pierre SEGARD devant maître VANHEULE notaire à Comines du 22/05/1709. Témoins : Philippe DELECOURT et Joseph HAZEBROUCK.

2 E 3 / 7243 acte 58 du 02/06/1718

Noël DELEBECQUE père et tuteur d'un enfant qu'il a retenu d'Antoinette SMERCKERE Adrien MARESCAUX aussi père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Françoise SEGARD et Guillaume SEGARD, les dits SEGARD frère et sœur enfants de feu Pierre et Antoinette SMERCKERE laboureurs à Comines, ledit MARESCAUX marchand en cette ville déclarent d'acquitter et décharger les uns et les autres de toutes prétentions et contre prétentions pour avoir plus à payer la maison mortuaire de feu Jeanne SMERCKERE leur tante aux dits SEGARD et belle-sœur dudit DELEBECQUE et déchargent un légat testamentaire au profit de Péronne MARESCAUX veuve de Théodore DUTHOIT portant 200 livres parisis. Témoins : Philippe DELECOURT et Joseph HAZEBROUCK cordonniers à Comines.



2 E 3 / 7243 acte 59 du 07/06/1718

Allard PARENT fils de feu Allard laboureur demeurant Comines. Témoins : témoins affirme avoir acheté à Noël LEQUIEN batelier sur la Lys et la Deûle quelques parties de pouvettes à effet d'en fumer les terres qu'il occupe appartenant aux héritiers de feu Demoiselle DE BARRE DUFORTE, ce fait est confirmé par Charles DUMONT valet en ce temps dudit PARENT après avoir prêté serment. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier de l'Aigle d'Or de Comines et Cornille THERY sergent de Schoonvelde.

2 E 3 / 7243 acte 60 du 10/06/1718

Jacques DUBOIS mari de Michelle BRAME demeurant Ennetières en Weppes présent à Comines déclare avoir vendu à Jean Baptiste HALLAIN (signe LALLIN) laboureur à Prêmesques un lieu manoir érigé sur 26 cents 1/2 situé à Comines tenus de la seigneurie de Winhem occupé par Jean DELEBARRE. Témoins : Michel François DUTHOIT cabaretier au Damier et Nicolas PARENT laboureur tous deux de Comines. Vente confirmée le 11/06/1718. Témoins : Jean François HERBAUT et Philippe François BONDUEL laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 62 du 17/06/1718

Guillaume Ferdinand BECUWE avocat et greffier de la ville de Comines déclare avoir donné prolongation de ferme et louage à Gilles PARET fils de feu Gilles pour un lieu manoir amassé de maison parmi 19 cents de jardin et terre à labour situé à Comines aboutant d'orient aux terres d'Adrien CARTON, de midi au chemin de Quesnoy vers Wervicq et 7 cents de terre aboutant d'orient à l'héritage de Jacques LAGACHE et de midi à Philippe PICAVET. Témoins : Allard PARENT fils de Noël laboureur et Joseph HAZEBROUCK cordonnier demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 61 du 11/06/1718

Alphonse DESAINT fils de feu Jacques marchand et Elisabeth Thérèse LEHOUCQ sa femme de Wervicq, fille de feu Charles LEHOUCQ et de feu Anne COISNE terminés à Deûlémont et Wervicq ayant trouvé les maisons mortuaires de Charles LEHOUCQ et Anne COISNE trop onéreuses, renoncent auxdites successions et à l'hérédité de ceux-ci. Témoins : Gilles ROSTIN bourgeois de Lille et Jean BERTE marchand cabaretier audit Wervicq. Puis comparait Jean Baptiste LEHOUCQ marchand greffier à Comines fils de feu Charles et feu Anne COISNE qui déclare avoir eut lecture du contrat de déclaration de renonciation. En présence dudit Gilles ROSTIN et Louis François LEROY fils de Léandre menuisier à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 63 du 18/06/1718

Josse VANDAME fils de Ferdinand assisté de son père et Elisabeth DELEBARRE sa mère de Comines d'une part, Marie Jeanne COUTEL fille de Jacques assisté de son père et Jacquemine LECOINTRE de Comines. Témoins : Arnould LECOINTRE père de l'épouse. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 64 du 22/06 1718

Sœur Augustine DE CLERCQ Dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines avec le consentement de toutes les religieuses dudit hôpital déclara avoir accordé ferme cense et louage à Mathieu François PEUCELLE fils de feu Mathieu laboureur et Marie Anne VENNIN sa femme de Fleurbaix pays de Lallœu pour tout un lieu manoir amassé de maison sur 9 bonniers de jardin bois montant arbres à fruits situé à Fleurbaix. Témoins : Chrysole et Jean Pierre COUTEL laboureurs audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 65 du 24/06/1718

Sylvestre et Pierre POISSONNIER père et fils, laboureurs à Comines déclarent devoir à Anne PARET veuve de Jacques POISSONNIER demeurant audit lieu la somme de 1800 livres parisis que les comparants déclarent avoir reçu pour subvenir à leurs nécessités pressantes et urgentes, ils ont promis de rendre cette somme à ladite PARET, ce acceptant Charles Louis POISSONNIER au nom de sa mère. Témoins : Philippe DELECOURT cordonnier et Daniel VAN ECKE pâtinier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 66 du 24/06/1718

André Melchior REMMERY fils de feu François demeurant Comines en son nom et se portant fort de ses cohéritiers donne cense et louage à Lambert PARET laboureur et Marie Madeleine DESCAMPS sa femme de Wijtschate pour un lieu manoir amassé de maison sur 24 cents de terre à labeur et jardin planté d'arbre fruitiers et montants gisant audit Wijtschate. Témoin : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier des Trois Rois.

2 E 3 / 7243 acte 67 du 27/06/1718

Philippe LEMAHIEU procureur spécial de son père laboureur de Wambrechies déclare avoir vendu à Josse Pierre CASIER laboureur à Wijtschate 9 cents 1/2 de jardin situé audit Wijtschate tenus de la seigneurie de Wambeecke. Témoins : Ignace Martin BEAUFFORT arpenteur et Michel DILLIES laboureur à Wambrechies.

2 E 3 / 7243 acte 68 du 29/06/1718

Jean BLANQUART maréchal ferrant demeurant Linselles déclare avoir accordé cense et louage à Pierre et Nicolas HORRENT et Symphorien VIENNE, laboureurs à Comines, la moitié de 15 cents de terre à labeur à Comines, les parties se conformant au bail précédent passé devant le notaire CUVELIER de Linselles. Témoins : (barré Martin BLANCART fils) François BENOIT marchand boulanger à Quesnoy et Allard PARENT fils de Noël demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 69 du 03/07/1718

Ignace LOUAGE praticien en la ville de Lille, curateur judiciaire des biens abandonnés par Noël PARENT laboureur à Comines en vertu de lettres patentes obtenues de la Chancellerie près de la Cour du Parlement de Flandres à Douai, déclare avoir vendu au plus offrant à Nicolas PARENT fils de Noël demeurant Comines toute une maison contenant 1 cent 1/2 de jardin aboutissant de bise au Sieur de GROU, de midi et couchant à Maximilien BOUSSEMART, la moitié de 70 verges de terre à labeur aboutissant de bise aux héritiers de Valentin VIENNE, de midi et d'écosse à Pierre GHESQUIERE et la moitié de 13 cents 70 verges contre Guillaume LEWILLE et les enfants de Pierre BONTE tenant de couchant à François VANDERMERSCH et d'écosse à Philippe COISNE. Témoins : Pierre DE CLERCQ fils de feu Charles et Jean Baptiste DEWULFE fils de Jean demeurant à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 70 du 03/07/1718

Demoiselle Charlotte BLANCART veuve d'Alexandre COISNE demeurant Comines déclare avoir reçu une lettre de rente portant 750 florins à laquelle est obligé Philippe LEURIDANT et Catherine LEMAHIEU sa femme d'Houthem. Témoins : Jean MILLE fils de feu Jacques et Philippe DILLIES fils de Philippe laboureurs demeurant à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 71 du 09/07/1718

Messieurs les Doyens Chanoines et chapitre de la Collégiale St Pierre à Comines, baillent des branches de dîme pour 1718 : dîme du Gavre, étant en commun entre les Sieurs BEAULIEU et BECUWE, à Ferdinand LESPINOY fils de feu Jacques, laboureur à Comines pour la somme de 31 livres de gros. On comparut Mathias DESOBRY marchand à Comines lequel s'est constitué caution pour ledit LESPINOY. Dîme de Bis Cappel en commun entre les Srs CAZIER et HONNORE à Michel VANDELANNOOT fils de feu Michel, laboureur à Comines nord à la caution d'Angélique VANDELANNOOTE veuve de Robert FOLLET de Wervicq, sa sœur, Reçu les droits dîme de Hourplancque Wallonne en commun entre lesdits Sieurs CAZIER et HONNORET, à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, à la caution Jean THOMAS fils de feu Jean, la dîme des Bois en commun entre les Srs BEAULIEU et BECUWE à Pierre CATTEAU, François VALET, Antoine MEURISSE et Guillaume CATTEAU de Comines, la dîme de Winhem dont les 2/3 appartiennent au chapitre, à Jacques PARENTS fils de feu Jacques, laboureur à Comines à la caution de Maximilien BOUSMART, la dîme de Hautplancque commune entre les Srs CAZIER et HONNORET, à Ignace ESLANDE, marchand à Wervicq, à la caution de François DEROULLERS de Comines nord, la dîme du Gavre Flandre appartenant au doyen (blanc). Monsieur Pierre André LAIGNEL, doyen de la collégiale a vendu à François LESAFFRE de Comines nord la dîme des Trois Chênes à la caution de Nicolas MOORS, chirurgien à Comines. Les Srs Frédéric BONVIN et Josse Antoine DE MERRE ?, prêtres et chanoines de ladite collégiale baillent à Pierre Joseph LECOINTRE et Jean Baptiste ROUZE le jeune, marchands à Comines, la dîme de la Gayperche.

2 E 3 / 7243 acte 72 du 12/07/1718

Philippe BRASME et Pierre NICOLE laboureurs à Armentières, Jacques DUBOIS aussi laboureur à Ennetières en Weppes comme procureur de Barbe Rose CHARLET femme audit NICOLE, de Pierre François CHARLET, Pierre François GUESTEM et Catherine CHARLET sa femme, Joseph BLONDEL et Péronne CHARLET sa femme et de Pierre BRASME fils de feu Fleuris. Lesdits CHARLET et BRASME neveux et nièces de feu Pierre BRASME leur grand-père par procuration passée devant Jacques Anselme LEFRANCQ notaire au Maisnil du 11/07/1718. Les comparants déclarent avoir vendu à Nicolas CAZEMACKER de Zandvoorde 6 cents de terre à labour situés audit Zandvoorde tenus de la Seigneurie dudit lieu. Témoins : Antoine et Dieudonné CARPENTIER père et fils demeurant audits lieu.

2 E 3 / 7243 acte 73 du 21/07/1718

Emmanuel COISNE marchand à Lille et Adrien EVRARD demeurant Comines déclarent avoir donné cense et louage à Mathieu DESREUMAUX laboureur à Linselles tout un lieu manoir amassé en maison 11 cents de jardin et terre à labour situé à Linselles. Témoins : Sigismond SLOOVERE marchand filetier et de Jean Baptiste DEPOORTERE fils de feu Jean demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 74 du 26/07/1718

Philippe CARDON de Lille déclare avoir accordé ferme et louage à Nabor LESAFFRE fils de Pierre laboureur de Comines 3 bonniers 9 cents de labour à Comines A savoir 1 bonnier 12 cents aboutant de midi au grand chemin allant de Lille à Comines, d'écosse aux hoirs d'André GOBERT, 24 cents aboutant de couchant aux hoirs de Jean BOQUILLON et 5 cents aboutant de bise aux héritiers de Valentin VIENNE et de midi à Denis et Allard PARENT. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin de Bas-Warneton et Allard PARENT fils de Noël de Comines.

2 E 3 / 7243 acte 75 du 09/08/1718

Le Révérend père Jean Baptiste ROMON procureur et receveur de la Compagnie de Jésus à Armentières déclare avoir accordé à titre de nouveau bail à Catherine DANSET veuve de Jean Baptiste CASTELAIN censière à Bousbecque une maison sur 5 bonniers 1 cent. Témoins : Guillaume CUVELIER laboureur à Wervicq et Michel François DUTHOIT cabaretier au Damier audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 76 du 14/08/1718

Jacques RENGOT scieur de bois de Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Michel RENGOT son fils demeurant au dit Comines une maison située rue St Gilles à Comines. Témoins : Jean LOUAGE et Jean Baptiste DELECLUSE marchands à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 77 du 18/08/1718

Antoine VILLERS laboureur à Comines, Etienne, Charles Louis, Maillard, Jean Chrysostome et Guillaume DELEVOYE, Jean DUTHOIT mari de Marie Thérèse DELEVOYE, frères et sœur, enfants des feu Charles DELEVOYE et Catherine DESNOULLET, se portant fort de Jean Chrysostome DELEVOYE, demeurant à Deûlémont sauf ledit Jean Chrysostome à (blanc), donataires de feu Pierre VILLERS, procèdent au partage. Il appartiendra audit Antoine VILLERS un lieu manoir amassé de maison parmi 2 cents de jardin à prendre hors dudit partage, une partie de labour de 3 cents à prendre en 12 cents appartenant aux sieur LAIGNEL et Jacques LAGACHE, lesdits 3 cents aboutant d'orient les terres des enfants d'Arnould LECOINTRE et 1 cent 1/2 de labour, aboutant à la terre de Jean COUTEL, de midi à celle de Pierre POISSONNIER, de septentrion la terre de la pauvreté. A Antoine VILLERS une partie de labour tenus de la Seigneurie d'Hollebecque, un cents de jardin à prendre hors de la masse du lieu manoir à l'encontre desdits DELEVOYE, aboutant de septentrion à l'héritage de Jean GHERBRANDT. Témoins : Allard PARENT fils de Noël et Toussaint MONTAIGNE laboureur demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 78 du 18/08/1718

Etienne, Charles Louis, Maillard et Guillaume DELEVOYE Jean DUTHOIT et Marie Thérèse DELEVOYE sa femme Lesdits DELEVOYE frères et sœur enfants des feu Charles et Catherine DESNOULLET demeurant à Deûlémont se portant fort l'un pour l'autre sans discussion de droit de Jean Chrysostome DELEVOYE leur frère soldat au service de sa majesté Très Chrétienne, donataires de feu Pierre VILLERS, déclarent avoir vendu à Antoine VILLERS fils de feu Antoine laboureur à Comines 2 cents de jardin à prendre à la masse appartenant audit acheteur, 3 cents de labour à prendre en 12 cents appartenant au sieur LAIGNEL et Jacques LAGACHE, lesdits DELEVOYE vendeurs ont confiés avoir reçu dudit VILLERS absolue quittance. Témoins : Noël PARENT et Toussaint MONTAIGNE demeurant au dit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 79 du 21/08/1718

Toussaint MONTAIGNE et Marie Jeanne LERNOULD, Adrien LERNOULD et Philippe CAZIER laboureurs à Comines lesdits LERNOULD frère et sœur, enfants de feu Toussaint et de Marie CAZIER et ledit CAZIER fils de feu Simon et de ladite PARET, lesquels ayant reçu quelques parties d'héritages de leurs feu père et mère, procèdent au partage. Il appartiendra à Toussaint MONTAIGNE et Marie Jeanne LERNOULD sa femme 9 cents de terre tenus de la Seigneurie du Gavre aboutant de couchant à la terre des hoirs Jacques LESPINOY, une prairie à Wambrechies ayant plus que son contingent, il payera 248 livres parisis à Adrien LERNOULD son frère. A Adrien LERNOULD 730 verges tenus de la seigneurie de Doyenbourg aboutant d'orient à l'héritage des hoirs Jacques THEVELIN, de couchant à celui de Vincent DELEBECQUE, de septentrion à la terre de Jean DONZE, ayant moins que son contingent il recevra 528 livres parisis de Philippe CAZIER et 248 livres de Toussaint MONTAIGNE. A Philippe CAZIER une maison érigée sur 3 cents 1/2 de jardin ayant plus que son contingent il versera 248 livres à Adrien LERNOULD. Témoins : Michel François DUTHOIT cabaretier au Damier et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7243 acte 80 du 21/08/1718

Toussaint MONTAIGNE et Philippe CAZIER laboureurs à Comines accordent cense et louage à Adrien LERNOULD aussi laboureur audit lieu 9 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Michel François DUTHOIT cabaretier au Damier et Allard PARENT.

2 E 3 / 7243 acte 81 du 29/08/1718

Nicolas et Allard PARENT tuteurs des enfants mineurs de Noël PARENT déclarent avoir accordé cense et louage à Jacques LEMOISNE charron et Catherine CUVELIER sa femme demeurant à Comines. Témoins : Pierre LE CLERCQ collecteur et Jean LOUAGE marchand demeurant à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 82 du 06/09/1718

Symphorien VIENNE et Philippe LEMAY mari de Marie Joseph VIENNE, Marie MEAUX mère et tutrice des enfants retenus de Jean VIENNE et Marie MEURILLON mère et tutrice des enfants retenus de feu Philippe VIENNE tous laboureurs demeurant à Comines se portant fort d'Arnould et Marie Catherine VIENNE déclarent avoir donné cense et louage à Antoine DESCAMPS laboureur et tisserand audit lieu pour une maison érigée sur 5 cents de terre situé à Deûlémont. Témoins : Pierre Jean BILLET marchand de lin et Pierre DESCAMPS cabaretier du Quinquenpoix à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 83 du 06/09/1718

Arnould MAES fils de feu Arnould marchand, natif de Comines, âgé de 82 ans, lequel déclara que dans sa jeunesse il avait remarqué qu'il y avait une calandre qui existait dans une maison appartenant présentement au sieur BONVIN, pasteur de l'église collégiale de St Pierre en cette ville, et lors au nommé DELEVOYE, bailli de Comines, qu'il a vu ladite calandre faite de pierre bleue travaillée et apprêtée de toute sortes d'étoffes faites lors par les bourgeteurs, que la guerre ayant survenu il se souvient avoir entendu dire que le nommé PETIT GREGOIRE, ouvrier à ladite calandre, avait été tué par les troupes, ce fait est confirmé par Marie DEJONGHE veuve de Valentin VIENNE, native de cette ville, âgée de 80 ans environ, qui affirme avoir aussi entendu parler d'une calandre dans la maison du sieur BONVIN, pasteur de Comines et lors à Jean DELEVOYE, bailli dudit lieu et avoir vu les pierres bleues dans la cour de ladite maison. Le sieur Frédéric BONVIN prêtre, pasteur et chanoine de la collégiale St Pierre, âgé de 85 ans ou environ, affirme avoir entendu dire plusieurs

fois que dans la maison qu'il a acquis de Jean Baptiste MAES le 05/06/1682, il y avait eut une calandre dont le sieur comparant a acheté les pierres bleues et dont il reste une partie devant sa porte et dans sa cour, en ayant vendu une partie au nommé Jean Baptiste DELEZENNES dont une partie est mise en un bâtiment près du Beffroi et la maison de ville. Témoins : Jean LEMAHIEU et Allard PARENT.

2 E 3 / 7243 acte 84 du 10/09/1718

Philippe LAMBIN fils de feu François laboureur à Quesnoy déclara que Jean LOUAGE son beau père a promis de lui payer 400 livres parisis, lequel s'est désisté volontairement du droit de bail cense et terre occupé par le second comparant lequel avait cédé audit LAMBIN ce droit par son contrat de mariage passé devant maître LEBATTEUR notaire à Lille. Témoins : François CAZIER tailleur d'habits et Allard PARENT fils de Noël demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 85 du 10/09/1718

Le sieur Jean Baptiste DEBADTS prêtre pasteur à Roubaix déclare avoir accordé cense et louage à Philippe Charles GOUMAN laboureur à Quesnoy pour tout un lieu manoir amassé de maison parmi 3 bonniers 8 cents de jardin et labour gisant à Quesnoy fait à Roubaix du 10/09/1718. Témoins : Monsieur Jacques VANWINGHE prêtre et Chanoine de la Collégiale St Pierre à Lille et Pierre François LAMPE journalier à Roubaix.

2 E 3 / 7243 acte 86 du 11/09/1718

Philippe LEURIDAN fils de feu Philippe laboureur d'Houthem déclare avoir accordé cense et louage à André Melchior REMMERY fils de feu François laboureur à Comines pour tout un lieu manoir amassé de maison édiflée sur 18 cents de jardin gisant à Comines. Témoins : Pierre LE CLERCQ et Allard PARENT demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 87 du 14/09/1718

Pierre Antoine LAGACHE laboureur à Roubaix et Jean Baptiste COSTENOBLE demeurant Templeuve en Pévèle tuteurs des enfants mineurs de feu Georges DELEBECQUE vivant aussi de Roubaix déclarent avoir donné cense et louage à Jean Jacques CAULIER laboureur à Comines 17 cents de terre à labour en deux pièces, situés à Comines. Témoins : Jacques François DESPLANCQUES de Bondues et Martin CABY.

2 E 3 / 7243 acte 88 du 15/09/1718

Jean Baptiste CARDON marchand à Wervicq Noël et Sigismond SLOOVERE et Martin LESAFFRE, lesdits SLOOVERE et LESAFFRE tuteurs des enfants mineurs de feu Chrysole LESAFFRE, déclarent avoir accordé ferme et louage à Jean Baptiste GHESQUIERE laboureur à Comines pour 42 cents de terre à labour. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Pierre LE CLERCQ collecteur de Comines.

2 E 3 / 7243 acte 89 du 16/09/1718

Thomas BLANCART fils de feu Jacques, marchand et Jacques LAUWICQ et Marie Jeanne DELANNOY sa femme ayant en commun une maison et héritage situé à Comines aboutant d'orient à la maison et héritage de Jean Baptiste LE CLARCQ, de midi à Bauduin THEVELE, de couchant à la veuve Guillaume SIX provenant la moitié de ladite maison par achat de Pierre LEGRAND, l'autre moitié appartenant à Thomas BLANCART. Il appartiendra à Jacques LAUWICQ et Marie Jeanne DELANNOY sa femme auparavant veuve dudit Pierre LEGRAND l'autre moitié de ladite maison et héritage. Témoins : Pierre LELEU maçon et Allard PARENT fils de Noël demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 90 du 17/09/1718

Charles François DE CLERCQ collecteur à Comines et Demoiselle Marie Hélène DELEVOYE sa femme déclarent avoir vendu à Jeanne Antoinette, Marie Françoise et Marie Madeleine LE CLERCQ, filles de libre condition de feu Jean et d'encore vivante Agnès Françoise LECOCQ de Comines une maison. Témoins : Guillaume Ferdinand BECUWE avocat et greffier et Jacques Albin GOBERT marchand de draps.

2 E 3 / 7243 acte 91 du 22/09/1718

Antoine DUHAMEL de Lille se portant fort de Pierre DUHAMEL prêtre à Tournai et Jean François PARDON

charpentier à Wervicq, père et tuteur de Jean Philippe PARDON qu'il a retenu de Marie Elisabeth DUHAMEL. Les comparants déclarent avoir baillé à Antoine CATRY laboureur à Comines pour 4 cents de terre à labeur à Comines. Témoins : Jean BERTE et Antoine FERLIER demeurant audit Wervicq.

2 E 3 / 7243 acte 92 du 03/10/1718

Philippe Joseph VERDURE demeurant Roncq procureur spécial du sieur Adrien DUMORTIER marchand à Lille fondé de procuration passée ce jour par devant le notaire soussigné vend par mise à prix à Jacques LELIEVRE fils de feu Jacques de Linselles 6 cents 1/2 de terre à labeur situé à Linselles tenus de la seigneurie de la Viscour occupés par Michel WATRELOS. Témoins : Allard PARENT fils de Noël clerc de notaire et Pierre VANDAME demeurant audit Roncq.

2 E 3 / 7243 acte 93 du 07/10/1718

Toussaint MASUREL marchand de Tourcoing présent à Comines déclare avoir accordé cense et louage à Oste PRINGIER et Jean DEROUBAIX, laboureurs à Comines 12 cents de terre à labeur en deux pièces, 8 cents pour ledit DEROUBAIX et celle de 4 cents pour ledit PRINGIER. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier au Trois Rois et Allard PARENT fils de Noël demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 94 du 11/10/1718

Gilbert D'HEINE fils de feu André valet à Lille déclare avoir vendu à Bonaventure DUFLOS marchand boulanger à Comines la moitié de toute maison à usage de boulangerie occupée par ledit acheteur située Comines, à l'encontre de l'acheteur. Témoins : Louis et Jean François VUE père et fils tisserand à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 95 du 12/10/1718

Pierre HACQUETTE fils de feu Philippe marchand boulanger à Roncq mari de Marie Barbe MORANT déclare avoir vendu à Philippe André LIBERT fils de feu Jean censier à Marquette 9 cents de terre situé à Roncq aboutant d'un sens à l'héritage de Pierre TRANEL, d'un autre à celui de Pierre DAL et du sentier menant de Roncq vers Linselles. Témoins : Louis Albert BREL brasseur et cabaretier audit Comines et Nicolas HONOREE sergent de Roncq.

2 E 3 / 7243 acte 96 du 16/10/1718

Pierre HACQUETTE boulanger de Roncq et Marie Barbe MORANT sa femme déclare avoir reçu de Philippe André LIBERT censier à Marquette la somme de 2000 livres parisis pour la vente de 9 cents de terre que les comparants ont vendu au dit LIBERT paraphé par le notaire soussigné du 12/10/1718. Est aussi comparus Agnès LECOMPTE veuve de Philippe HACQUETTE de Bousbecque laquelle s'est jointe aux premiers comparants. Témoins : Antoine HENNART et Michel HAZEBROUCK marchand de lin audit Bousbecque.

2 E 3 / 7243 acte 97 du 26/10/1718

Jean Baptiste DUPONT fils de Jacques assisté de son père de Comines d'une part, Marie Barbe LAMBIN fille de Jean demeurant audit lieu assistée de Théodore LAMBIN son oncle marchand à Quesnoy d'autre part. Témoins : Jacques DUPONT fils dudit Jacques boulanger à Lille et Allard PARENT fils de Noël. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 98 du 27/10/1718

Gérard DELETOMBES marchand cabaretier de Comines veuf avec enfants, assisté de Jean DELETOMBES son frère, Ambroise DESMETTRE son beau frère demeurant le premier à Linselles le second à Wervicq d'une part, Marie Françoise DESCAMPS veuve de Jean THOMAS assistée de Guillaume et Jean François DESCAMPS ses frères demeurant en cette ville. Témoins : Pierre LE CLERCQ collecteur et Jean LOUAGE marchand demeurant Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 99 du 27/10/1718

Jacques VIENNE marchand drapier de Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DUPONT fils de feu Jacques et Marie Barbe LAMBIN conjoints pour toute une maison située à Comines. Témoins : Isaac CARTON marchand drapier et Jacques DUFLOS fils de Bonaventure demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 100 du 28/10/1718

Philippe DILLIES fils de Philippe censier de la Rouge Porte à Comines déclare être passé au travers d'une partie de terre de 2 bonniers appartenant à François SIX échevin et laboureur à Quesnoy ainsi que ses chevaux chariots et charrues pour se transporter sur une partie de terre appartenant au sieur DESGRANSARS avec le consentement de Pierre LE CLERCQ occupeur des 2 bonniers. Témoins : Denis PARENT et Charles LE CLERCQ laboureurs audit Comines.

2 E 3 / 7243 acte 101 du 31/10/1718

Noël DUFLOS tisserand de toile à Messines, Michel DUFLOS manouvrier à Comines, Pierre LAGACHE mari de Marie Thérèse WILLEMAY, Jacques KEINSE mari de Catherine WILLEMAY charpentier demeurant à Comines, Jean FLAMENT couvreur de tuiles mari de Marguerite WILLEMAY et Elisabeth WILLEMAY demeurant tous à Comines, Jean VERHAGHE pour lui comme procureur spécial de Joseph VERHAGHE et Lambert BOURY mari de Dorothée VERHAGHE enfants et héritiers des feu Josse et Jossine DUFLOS fondé de procuration passée devant les bailli et échevins de Noord Zuytschote le 29 octobre 1718, Chrysole LEMAHIEU laboureur d'Houthem et Antoine CATRY (signe Antoine Toussaint) père et tuteur de Jean Baptiste CATRY d'Houthem ayant, savoir Noël et Michel DUFLOS pour 1/5, les dits WILLEMAY pour un autre 1/5, lesdits VERHAGHE pour 1/5 et ledit LEMAHIEU et Jean Baptiste CATRY son neveu pour le dernier 1/5 d'un lieu manoir amassé en maison jardin terre à labour provenant de la succession des feus Roger DELANNOY et Catherine DUFLOS sa femme, déclarent avoir vendu à Jacques DILLIES fils de feu Jacques laboureur à Comines leur dit héritage. Témoins : Jean DEROUBAIX laboureur et Pierre DESCAMPS tisserand et cabaretier du Quiquenpoix.

2 E 3 / 7243 acte 102 du 01/11/1718

Allard PARENT fils de Noël comme tuteur avec Nicolas PARENT de Marie Jeanne et Marie Françoise Constance PARENT déclarent que Philippe COISNE marchand brasseur demande remboursement pour argent prêté à Noël PARENT leur père et frère. Lesdits Allard et Nicolas PARENT en leur dite qualité ont promis de restituer audit Philippe COISNE la somme de 22 livres de gros lequel promettant que moyennant cette somme il ne pourra prendre aucune des lettres de rentes par transport des créanciers dudit PARENT et feu Jeanne Anne DUTHILLEUL sa femme. Témoins : Michel François DUTHOIT aubergiste et Pierre WIBAUT fils de Pierre demeurant à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 103 du 03/11/1718

Pierre LESAFFRE marchand et laboureur à Comines déclare avoir vendu à Thomas GOEMAN manouvrier audit lieu toute une maison et héritage situé à Comines tenus de la Sie de Winhem aboutant de couchant à la maison et à l'héritage de Jean Baptiste CAPLIER et de septentrion à celui de Marie Angélique DESPREZ. En présence Pierre LESAFFRE marchand et Michel François DUTHOIT aubergiste au Damier audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 104 du 03/11/1718

Sœur Augustine DE CLERCQ prieure de l'hôpital de notre Dame à Comines avec le consentement des religieuses dudit hôpital déclare avoir accordé ferme et louage à Messire Pierre André LAIGNEL doyen de la collégiale St Pierre à Comines toute une choque de maison avec son héritage. Témoins : Chrysole COUTEL jardinier audit hôpital et Jacques FACON demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 105 du 05/11/1718

Jacques DEWAELE laboureur à Comines nord et Elisabeth Thérèse LEHOUCQ sa femme déclare avoir vendu à Nicolas DE MARQUE demeurant Deûlémont 50 verges de terre situées à Deûlémont sur lesquelles est érigée une maison à usage de cabaret ayant pour enseigne La Vaquette aboutant de bise aux hoirs de Michel THEVELE, de midi à celui des hoirs François LEHOUCQ et d'écosse à l'héritage de Pierre NOULLET. Témoins : Jean François DASSONVILLE laboureur à Deûlémont et de Georges VANALDREWELDT de Comines.



2 E 3 / 7243 acte 106 du 05/11/1718

Jacques DEWAELE laboureur à Comines nord et Elisabeth Thérèse LEHOUCQ sa femme déclarent avoir vendu à Nicolas DE MARQUE laboureur à Deûlémont un bâtiment en briques sur 50 verges de terre situé à Deûlémont. Témoins : Jean François DASSONVILLE laboureur et échevin de Deûlémont et de Georges VANALDREWELDT cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 107 du 05/11/1718

Jacques DEWAELE censier demeurant Comines nord et Elisabeth Thérèse LEHOUCQ sa femme d'avoir reçu de Nicolas DE MARQUE censier à Deûlémont la somme de 599 livres parisis de la vente de 50 verges de terre et bâtiment situés à Deûlémont par deux contrats de vente paraphé aujourd'hui, comparus Antoine ISAACQ et Pétronille VANZUYT femme de son mari. Témoins : Jean François DASSONVILLE échevin et laboureur à Deûlémont et Georges VANALDREWELDT cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 108 du 07/11/1718

Monsieur Pierre Placide MORIAVAL fils de feu François de Lille de présent à Comines déclare avoir accordé ferme et louage à Jacques Robert CATHEAU laboureur à Comines au titre de 11 cents de terre à labour situé à Comines. Témoins : Paul PASTOR chirurgien juré et Pierre BOUTRY demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 109 du 09/11/1718

André DUMORTIER marchand boulanger à Lille déclare avoir reçu les deniers capitaux de la vente de 6 cens<sup>1</sup>/<sub>2</sub> de terre situé à Roncq passé devant le notaire soussigné du 03/10/1718 qu'avait acheté Jacques LELIEVRE qui à déclaré pour command François BECQUART de Linselles. Témoins : Martin DU CASTEL sergent de Linselles et Jean Baptiste CORNIL domestique audit DUMORTIER.

2 E 3 / 7243 acte 110 du 10/11/1718

Pierre Antoine PETITBERGHEIN charpentier, assisté d'Antoine PETITBERGHEIN et Marie DELAROYERE ses père et mère et de Nicolas DELEPOUILLE son oncle demeurant à Comines d'une part, Marie Joseph CLAIS fille d'Etienne assistée de son père et Michel DUPONT son tuteur demeurant à Comines d'autre part. Témoins : François BRISOUX charpentier et Allard PARENT fils de Noël demeurant audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 111 du 10/11/1718

Jacques François LOUAGE censier à Moorsele en Flandre et Françoise WAIGNON sa femme déclarent avoir reçu de Jacques WAIGNON et Marie FACON sa femme de Quesnoy la somme de 2000 livres parisis pour la vente d'un lieu manoir amassé de maison à usage de cabaret appelée le Vert Touquet et 11 cents d'héritage situé à Wambrechies. Témoins : Antoine DUBREUCQ chirurgien juré Michel WAIGNON échevin demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7243 acte 112 du 10/11/1718

Jacques François LOUAGE censier à Moorsele en Flandres et Françoise WAIGNON sa femme déclarent avoir vendu à Jacques WAIGNON rentier à Quesnoy et Marie FACON sa femme tout un lieu manoir amassé de maison et une petite demeure tenant audit lieu érigé en cabaret appelé le Vert Touquet parmi jardin prés et terre à labour au nombre de 11 cents à Wambrechies aboutant de bise à la terre de Jacques NOULLET et à celle de Daniel REMMERY, de couchant à l'héritage de Michel WAIGNON et de septentrion partie de l'héritage de François LEMAHIEU et celui de Michel WAIGNON pour ledit cabaret. Témoins : Antoine DUBREUCQ chirurgien juré et Michel WAIGNON échevin demeurant audit Quesnoy.

2 E 3 / 7243 acte 113 du 19/11/1718

Marie DEYONGHE veuve de Valentin VIENNE demeurant Comines déclare avoir accordé cense et louage à Pierre LOUAGE laboureur audit lieu au titre de 6 cents <sup>1</sup>/<sub>2</sub> de terre à labour situé à Comines. Témoins : Jacques VIENNE marchand de draps et Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 114 du 20/11/1718

Jean Chrysostome ROHART fils de feu Philippe Albert charpentier à Wervicq assisté de Frédéric ROHART son frère et de maître Chrysostome PLATEL arpenteur dans cette ville son parrain d'une part, Marie Joseph VALSEAT veuve avec enfants de feu Jacques LEMAIRE de Wervicq d'autre part. Témoins : Philippe DELECOURT cordonnier et Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur et cabaretier audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7243 acte 115 du 21/11/1718

Marie Madeleine LE CLERCQ veuve de Louis GRISON censière à Escobecque présente à Comines déclare avoir accordé cense et louage à Nicolas HORRENT fils de feu Pierre laboureur à Comines 7 cents 1/2 de terre à labeur à Comines que le dit Nicolas HORRENT a déclaré avoir donné avant-bail à Jean François DESCAMPS fils de Thomas laboureur à Comines. Témoins : Pierre WAIGNON marchand de lin à Linselles et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7243 acte 116 du 25/11/1718

Sœur Augustine DECLERCQ Dame prieure de l'hôpital de notre Dame à Comines déclare avoir accordé ferme et louage au sieur Gabriel Joseph CAZIER prêtre et chanoine en l'église collégiale de St Pierre à Comines toute une maison située à Comines. Témoins : François BRISOU charpentier et Chrysole COUTEL domestique à ladite Dame bailleresse.

2 E 3 / 7243 acte 117 du 27/11/1718

Symphorien DUTILLY journalier de Quesnoy et Marie Anne LEMIEGRE sa femme présent à Comines déclarent que pour faire payement à Jean Baptiste LEMIEGRE demeurant aussi à Quesnoy de la somme de 6 florins, ledit DUTILLY cède et transporte au profit dudit LEMIEGRE pour 2 cents 1/2 de terre à labeur situé à Quesnoy aboutant de bise à l'héritage de Bartholomé LUTUN, de midi à celui de Philippe ROUZE, de couchant aux hoirs et veuve de Michel GHESQUIERE et d'écosse à Pierre HOVELACQUE. Témoins : Allard PARENT fils de Noël et Cornille DERONCQ fils de feu Pierre demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 118 du 30/11/1718

Félix MONTAIGNE fils de feu Charles de Wervicq déclare avoir vendu à Jacques HAZEBROUCK fils de feu Jacques de Comines, une maison érigée sur 12 verges 1/2 de terre appartenant à Philippe BONDUÉL et consorts. Témoins : Chrysole LELEU marchand et Allard PARENT fils de Noël. Félix MONTAIGNE reconnaît avoir reçu la somme de 156 livres parisis de Jacques HAZEBROUCK pour l'achat de la maison.

2 E 3 / 7243 acte 119 du 01/12/1718

Sœur Augustine DECLERCQ Dame prieure de l'hôpital notre Dame à Comines déclare qu'avec l'accord des religieuses dudit hôpital elle accorde cense et louage à André DELEVOYE laboureur à Bousbecque 7 cents de terre à labeur à Wervicq. Témoins : Jean Baptiste CARTON tailleur d'habits et Chrysole COUTEL jardinier à l'hôpital de Comines.

2 E 3 / 7243 acte 120 du 05/12/1718

Christophe DURIEZ Jean Baptiste, Allard et Marie Jeanne DURIEZ, Jean Dominique ALLARD et Marie Françoise DURIEZ sa femme demeurant à Roncq se portant forts de Roger et Guillaume DURIEZ leurs frères déclarent avoir vendu à Jean François LEMAHIEU cabaretier à La Madeleine lez Lille 50 verges de terre plantées d'arbres montants situés à Roncq aboutant de couchant à l'héritage du sieur DELEVOYE et de septentrion à celui de Philippe COCHON. Témoins : Cornille GHESQUIERE talonneur et Denis FLAMENT maçon demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7243 acte 121 du 12/12/1718

Nicolas PARENT fils de feu Allard laboureur à Comines, père et tuteur des enfants retenus en premières noces de Marie Françoise CORNIL, fille et héritière de feu Isaac, confirme une vente aux enchères par forme de mise à prix à Claude CLAIS bailli de Bousbecque et y demeurant, 1/5 d'un lieu manoir jardin et terre à labeur contenant 4 bonniers 15 cents 1/2, pareil 1/5 en 7 cents 1/2 de terre occupé par Pierre DESPREZ, un jardin et terre à labeur contenant 12 bonniers occupés par Ferdinand LESPINOY pour la somme de 300 florins franc et net argent à payer entre les mains des autres frères et sœurs tels que Jean Philippe et Isaac CORNIL et Hendrik

NELDE mari de Marie Catherine CORNIL suivant la transaction faite entre eux et Marie BONDUÉL, mère aux dits CORNIL par devant le notaire DERVEAUX résidant à Linselles. Témoins : Georges DESPLANQUE sergent à Bousbecque et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7243 acte 122 du 14/12/1718

Jean Baptiste COSTENOBLE brasseur et laboureur à Templeuve en Pévèle tuteur des enfants de feu Georges DELEBECQUE et Pierre Antoine LAGACHE, laboureur à Roubaix, mari de Marie Jeanne COSTENOBLE en qualité de mère déclarent avoir accordé cense et louage à Jean et Antoine LELEU laboureurs à Bas-Warneton 12 cents de labour situés à Bas-Warneton. Témoins : Alexis MATHON cabaretier à Lille et Philippe LEMAHIEU demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7243 acte 123 du 15/12/1718

Josse Pierre VOORSCHÉL et Marie Anne GHESTEM sa femme et Jean Baptiste VOORSCHÉL et Adrienne GHESTEM sa femme demeurant à Comines nord déclarent avoir vendu à Jean DONZE fils de feu Michel marchand à Quesnoy pour 13 verges de jardin situé à Quesnoy aboutant d'orient à l'héritage de Charles POISSONNIER, de couchant à Isabeau POISSONNIER et de septentrion à Daniel POISSONNIER. Témoins : Chrysole LELEU marchand et Allard PARENT fils de Noël demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 124 du 19/12/1718

Sœur Augustine DE CLERCQ prieure de notre Dame à Comines, Sœur Monique DEHEM et sœur Marie Joseph HUISE religieuses de l'hôpital déclarent avoir accordé cense et louage à Marie Jeanne DELEBECQUE, femme séparée es biens d'Allard PARENT de Comines 18 cents de terre située à Comines. Témoins : Chrysole COUTEL jardinier à l'hôpital de Comines et Antoine PARENT fils de Michel demeurant à Comines.

2 E 3 / 7243 acte 125 du 21/12/1718

Sylvestre POUSSONNIER rentier demeurant Comines déclare avoir accordé cense et louage à Guillaume CUVÉLIER laboureur des franchises du Blaton pour 12 cents en deux pièces, situés à Wervicq. Témoins : Louis Albert BREL brasseur et cabaretier et Chrysole NOULLET demeurant Comines.

2 E 3 / 7243 acte 126 du 22/12/1718

Piat THEVELE laboureur à Quesnoy, Jean CORNIL procureur spécial de Charles CORNIL son père par procuration passée devant maître Pierre Martin BEAUSSART notaire à Quesnoy du 26/10/1715, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Jean LECOMPTE laboureur à Comines nord des terres à labour situées en cette paroisse occupées par Pierre PARENT pour 46 livres de gros à payer comptant. Témoins : Louis LEMAHIEU collecteur à Bas-Warneton et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7243 acte 127 du 27/12/1718

Jean DELEBECQUE tuteur des enfants mineurs de Jean Antoine GRISON de Comines, Martin GADENNE mari de Marie Catherine GRISON, Jean François GRISON fils de feu Jean François de Radinghem, Georges LECLERCQ mari de Marie Madeleine GRISON demeurant à Englos, Jean François BACON père et tuteur d'Angélique GRISON demeurant au Maisnil forts de leurs frères et sœurs déclarent avoir accordé cense et louage à Charles VASSEUR fils de Charles marchand et laboureur à Comines tout un lieu manoir amassé de maison sur 14 cents en plusieurs pièces situés à Comines. Témoins : Gérard DESTOMBES cabaretier et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7243 acte 128 du 29/12/1718

Isabelle BONDUÉL fille suffisamment autorisée de Philippe présent qui autorise ladite Isabelle sa fille, laquelle déclare avoir reçu de Pierre LE CLERCQ fils de feu Charles laboureur et collecteur à Comines la somme de 905 livres parisis et 10 sols, par cette quittance elle a déclaré de décharger et acquitter Pierre Philippe VILLERS fils de feu Jean Philippe de toute prétentions qu'elle pourrait avoir à sa charge tant pour défloration que nourriture d'un enfant qu'elle a mise au monde et dit provenir de Pierre Philippe VILLERS. Elle intente un procès contre Jeanne HASEBROUCQ mère dudit VILLERS prétendant la somme de 200 livres parisis pour frais de couche et d'injure. Ledit Philippe BONDUÉL et avec lui Marie Catherine LEHOUCQ sa femme se sont avec

ladite Isabelle BONDUEL solidairement obligés de garantir que l'enfant ne viendra jamais à la charge dudit VILLERS. Témoins : Jean Baptiste LEHOUCQ marchand graissier et Gérard DESTOMBES cabaretier audit Comines.

# 1719

## 2 E 3 / 7244

2 E 3 / 7244 acte 1 du 02/01/1719

Allard LE CLERCQ et Agnès HENNION sa femme de Quesnoy, Jean POTTIER et Marguerite HENNION sa femme de Comines, déclarent que moyennant la somme de 120 livres parisis payée à Jean HENNION leur père, ils ont vendu, cédé et transporté au profit de Jean HENNION fils dudit Jean, laboureur à Comines, tous droits sur une maison érigée sur un lieu au fond d'héritage appartenant à François CAPPELLE. Témoins : François VILLERS charpentier et Allard PARENT fils de Noël demeurant à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 2 du 04/01/1719

Pierre DELATTRE fils de feu Guillaume de Comines déclare que pour l'affection qu'il porte à Guillaume LERNOULD et Barbe DELATTRE sa femme, Jean Baptiste WULLEMAN et Marie Françoise DELATTRE sa femme, ses filles et beau-fils pour les services que le comparant a reçu de leur part il leur donne par don d'entre vifs 200 livres parisis à prendre hors les frais de la maison mortuaire pour eux de chacun la moitié de la dite somme, voulant et ordonnant que les donataires doivent encore partager avec leurs autres frères et sœurs tout les biens meubles et héritages qu'il délaissera le jour de son trépas. Témoins : Jacques MASSON et Jean François MASSON père et fils.

2 E 3 / 7244 acte 3 du 06/01/1719

Charles DUPREZ marchand de Quesnoy et Marie Jeanne POISSONNIER sa femme déclarent devoir à Jacques WAIGNON fils de feu Michel, demeurant audit lieu, la somme de 224 livres parisis qu'ils confessent avoir reçu et promis de rendre audit WAIGNON. Témoins : Laurent DONZE maître tailleur et Paul DONZE fils dudit Laurent.

2 E 3 / 7244 acte 4 du 12/01/1719

Pierre PARENT censier de Comines nord, déclare que moyennant 50 livres parisis, il s'est désisté volontairement du bail qu'il a dit avoir de 9 cents de terre situé à Comines ayant appartenus à Piat THEVELE, Charles CORNIL et consorts et vendus à Jean LECOMPTE, laboureur audit lieu. Témoins : Philippe DELECOURT cordonnier et Pierre BOUTEN sergent audit lieu et (en marge : Jean CORNIL procureur spécial de son frère Charles).

2 E 3 / 7244 acte 5 du 13/01/1719

Jean GHERBRANDT procureur de Comines ayant droit des 3/4 d'un lieu manoir et le sieur Pierre GOBERT avec Michel Joseph VIENNE ayant droit à l'autre quart déclarent avoir accordé ferme et louage à Louis CUVELIER fils de feu Etienne tavernier à Deûlémont et Antoinette BERTRAM sa femme un lieu manoir amassé de maison à usage de cabaret nommé La Tache et 10 cents d'héritage situés à Deûlémont. Témoins : Chrysole GHERBRANDT et de Frédéric DONZE demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7244 acte 6 du 24/01/1719

Louis PAULE cordonnier à Comines et Marie Jeanne DUTHILLEUL sa femme déclarent avoir vendu au sieur Nicolas GHESQUIERE échevin et marchand tanneur à Comines tout un lieu manoir contenant 7 cents situé à Messines aboutissant d'orient à l'héritage du sieur DE WILDE, de midi au sieur CASSEMACKER, de couchant à la veuve et hoirs DE GRAVE et 4 cents de terre à labour aboutissant d'orient à l'héritage de Jacques BENNE, de midi au sieur VANDENBROUCK et de couchant à Clais BENNE et 8 cents de labour à Deûlémont aboutissants d'orient à Isaac DUTHILLEUL. En présence du sieur Michel François GHESQUIERE marchand tanneur et Ignace LESPINOY valet de tanneur demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 7 du 25/01/1719

Charles BENTIN brasseur et Marie ANTOINE sa femme dument autorisée à l'effet ci-après, Catherine ANTOINE fille de libre condition de feu Louis et Marguerite DYONGHE, Jacques et Pierre ANTOINE fils de feu Jacques qui fut fils de feu Louis demeurant à Lille se portant fort de Marie, Louise et Marie Madeleine ANTOINE filles de feu Jacques demeurant à Paris, déclarent avoir vendu à Jacques VIENNE marchand de drap à Comines la moitié d'une partie de prairie située à Comines en laquelle il y a rouissage de lin aboutissant d'orient la terre de Jeanne WULBRECHT, de midi à la Waelstraete, de couchant et septentrion au sentier allant vers l'écluse d'en haut pour ladite moitié de prairie et rouissage. Témoins : Alexis MATHON cabaretier audit Lille et de Philippe Joseph VERDURE de Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 8 du 05/02/1719

Philippe et Pierre Françoise SIX père et fils, laboureurs, demeurant le premier à Hollebeke et le second à Vlamertinge châtelanie d'Ypres, déclarent avoir accordé cense et louage à Marie MONTAIGNE veuve de Julien DESTAILLEURS de Bas-Warneton 15 cents d'héritage situés à Bas-Warneton. Témoins : Thomas MONTAIGNE laboureur à Bas-Warneton et Gérard LESAFFRE laboureur à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 9 du 05/02/1719

Jean CATRY échevin et laboureur demeurant Bousbecque déclare avoir accordé cense et louage à Bonaventure HOVELACQUE fils de feu Pierre laboureur à Roncq et Hélène DUMORTIER sa femme tout un lieu manoir amassé de maison sur 29 cents gisant à Roncq. Témoins : Ferdinand DUMORTIER échevin et laboureur à Roncq et de Bernard DESCAMPS de Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 10 du 06/02/1719

Jean CORNIL procureur spécial de Charles CORNIL son père de Deûlémont, Piat THEVELE censier à Quesnoy se faisant fort de Piat THEVELE son père, déclarent être dument satisfait de Jean LECOMPTE acheteur de 9 cents situé à Comines nord vendus par les dits CORNIL et THEVELE. Témoins : Jean François VANDERMERSCH procureur à Wervicq et Pierre PARENT laboureur à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 11 du 06/02/1719

M<sup>e</sup> Ferdinand Gilles BECUWE avocat greffier pensionnaire de Comines, déclare avoir accordé prolongation de bail à Pierre CATTEAU et Marie Françoise DELERUE sa femme et à Roland DELANNOY et Susanne GALANT sa femme demeurant Wervicq une choque de deux maisons sur 4 cents d'héritage à Wervicq. Témoins : Pierre GOBERT procureur et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 12 du 07/02/1719

Sigismond et Noël SLOOVERE marchands à Comines se faisant forts de leurs frères et sœurs déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste DUCASTEL charpentier à Comines toute une maison située entre les Deux Ponts à Comines dont Claude GHILIER cabaretier entre les Deux Ponts s'est porté caution. Témoins : Michel BONDUEL et Jean Baptiste DELESCLUSE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 13 du 11/02/1719

Jacques VIENNE marchand de draps, Jean DHEM père et tuteur des enfants retenus de feu Anne Marie VIENNE, Jean François CAPRON et Pétronille VIENNE sa femme, Noël SLOOVERE boulanger et Jossine VIENNE sa femme demeurant à Comines. Lesdits VIENNE frères et sœurs, enfants de feu Valentin et de Marie DYONGHE, Jacques VIENNE joint à lui Etienne DEREUX marchand à Comines, tuteur de Jeanne Rose VIENNE fille de feu Valentin lui même fils dudit Valentin et Dominique Rose DEREUX déclarent que par le trépas de leur dits père et mère leur est dévolus plusieurs fief et maisons, procèdent au partage. Témoins : Jean Baptiste COSTENOBLE cabaretier et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 14 du 14/02/1719

Adrien DUCASTEL laboureur, Alexandre EVRARD et Marie Jeanne DUCASTEL sa femme, Jean DELECAMBRE laboureur et Catherine DUCASTEL sa femme demeurant à Comines sauf ledit DELECAMBRE à Bondues, déclarent avoir vendu à Maximilien BOUSSEMART fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, 3 cents 33 verges de terre à labour. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier à l'Hôtel de Ville et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 15 du 19/02/1719

Martin VILLERS laboureur à Comines nord déclare avoir accordé cense et louage à Guillaume COUTEL aussi laboureur à Comines sud pour 6 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Louis Albert BREL cabaretier et Jean CASTELAIN laboureur à Quesnoy.

2 E 3 / 7244 acte 16 du 19/02/1719

Antoine DELEDICQUE laboureur à Comines nord ayant droit de deux parts de 1/5<sup>e</sup> d'un lieu manoir, Jean CASTELAIN laboureur de Quesnoy se portant fort de Martin CASTELAIN son frère et Martin VILLERS aussi laboureur à Comines nord, lesdits CASTELAIN et VILLERS ayant droit à deux et trois autres 1/5<sup>e</sup>, déclarent accorder cense et louage à François CASTELAIN fils de feu Jean, laboureur et Marie GHESQUIERE sa femme de Wervicq 7 cents 1/2 d'héritage à Wervicq sud. Témoins : Louis Albert BREL cabaretier à l'Etoile et Guillaume COUTEL fils de feu Guillaume demeurant à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 17 du 20/02/1719

Jean Baptiste VANECKHOUTE marchand à Comines confesse que moyennant 708 livres 14 sols parisis qu'il a reçu de Jacques FREMAUT laboureur à Comines, il a vendu, cédé et transporté au profit dudit FREMAUT une lettre de rente du 29/11/1715 au capital de 700 livres obligeant Jean Baptiste LOUAGE mari de Marie Anne FOURNIER demeurant Comines. Témoins : Isaac FOURNIER laboureur et Jean Baptiste CARTON tailleur demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 18 du 21/02/1719

Adrien OUVRY laboureur et Marie Madeleine DELANNOY sa femme de Verlinghem désirent parfaite égalité entre tous les enfants tant males que femelles pour les biens qu'ils laisseront à leur trépas. Témoins : Jacques Waignon rentier à Comines et Jean François COISNE fils de Philippe de Nieppe.

2 E 3 / 7244 acte 19 du 25/02/1719

Sœur Augustine DE CLERCQ prieure de l'hôpital notre Dame de Comines accorde cense et louage à Joseph BONDUEL laboureur à Comines et Philippine DELEFORTERIE sa femme 40 cents de labour situé à Comines. Témoins : Michel PARENT et Albert Joseph BLANCQUART demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 20 du 28/02/1719

Nicolas GHESQUIERE échevin et tanneur à Comines se portant fort de Louis PAUL et Marie Jeanne DUTHILLEUL sa femme, Théodore PEEL cabaretier audit lieu se portant fort de Jacquemine DUTHILLEUL sa femme, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Charles CORNIL laboureur de Deûlémont 5 cents 1/2 de terre à labour à prendre à l'encontre de Bauduin THEVELE situé à Deûlémont occupés par ledit CORNIL aboutant de midi à l'héritage d'Isaac DUTHILLEUL et de septentrion à Thomas DELOBEL. Témoins : Piat DUTHILLEUL collecteur et laboureur à Deûlémont et Jean Pierre LEHAIRE sergent de la Seigneurie de la Barre audit Comines.

2 E 3 / 7244 acte 21 du 05/03/1719

Gilles DESREUMAUX laboureur à Deûlémont, Etienne CLAIS chaudronnier à Comines et Charles VASSEUR fils de Charles, marchand et laboureur audit lieu, Jean Jacques PLOVIER marchand de lin à Comines se faisant fort de Jean GHESTEM son oncle, déclarent avoir accordé cense et louage à Pierre VILLERS fils de feu Philippe charpentier et laboureur audit lieu pour tout un lieu manoir parmi un jardin de 36 cents situé à Comines terre des franchises de Blaton et Linselles. Témoins : Pierre PETITBERGHEIN charpentier à Comines et Allard PARENT clerc

2 E 3 / 7244 acte 22 du 10/03/1719

Pierre Jacques POUPART soldat au régiment d'Hollestein au service des Etats Généraux de présent à Comines, Antoine PETITBERGHEIN de Comines tuteur de Michel Joseph et Marie Joseph POUPART, frère et sœur du premier comparant, Pierre Jacques POUPART et PETITBERGHEIN déclarent avoir reçu 36 livres de gros de 6 florins chacun de Louise Françoise ROUZE fille de Jean Philippe de Comines pour le transport d'une lettre de rente de 400 florins par devant les échevins et bailli de Wervicq du 25/04/1709 ou il appert que Jacques VERMERSCH fils de feu Jacques et Marie VERMERSCH sa femme se sont obligés au profit des enfants mineurs dudit Pierre POUPART pour ladite Louise Françoise ROUZE. Témoins : Jean Baptiste ROUZE et Allard PARENT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 23 du 13/03/1719

Jean DELEBECQUE couvreur de paille à Comines, Jean GRISON laboureur à Escobecque, tuteurs des enfants mineurs de feu Antoine GRISON déclarent avoir accordé cense et louage à Nicolas COUTEL fils de feu Guillaume laboureur à Comines 7 cents de terre situé à Comines tenus des franchises de Blaton et Linselles. Témoins : Jacques LIBERT priseur et laboureur à Linselles et Adrien DELEFORTERIE laboureur à Comines. Ledit preneur pourra donner la terre en avant-bail à Marie Anne FLAMENT veuve de Guillaume COUTEL sa mère.

2 E 3 / 7244 acte 24 du 18/04/1719

Pierre Paul LAMBIN laboureur à Comines et Jeanne Françoise DELEFORTERIE sa femme déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre LESAFFRE marchand et laboureur à Comines 6 cents 1/2 de jardin y compris un corps de logis à usage de deux demeures, occupés par Vincent DELEBECQUE. Témoins : Pierre LESAFFRE marchand de lin et Georges LAMBIN fils de feu Simon demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 25 du 18/03/1719

Gaspard DERVEAUX laboureur à Comines et Jeanne WAIGNON sa femme ordonnent qu'à leurs trépas leurs enfants fils et filles soient également traités ainsi que leurs neveux et nièces, le tout sans préférences, payant part égales les frais de funérailles desdits comparants sauf Simon DERVEAUX qui a reçu une avant-part. Témoins : Georges WAIGNON laboureur et Jean François COISNE fils de Philippe demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 26 du 21/03/1719

Guillaume HACQUETTE marguillier et Antoine COUVREUR pauvriseur demeurant à Roncq déclarent avoir accordé cense et louage à Adrien SIX, à la veuve Jacques BOUSSEMART, à Nicolas DELEMOTTE, à Pierre François VOREUX, à Jacques CATTEAU, à Jean Robert LECOMPTE, Guillaume HACQUETTE et à Guillaume CATTEAU tous laboureurs à Roncq sauf Guillaume CATTEAU à Neuville des terres appartenant à la pauvreté de Roncq. Témoins : Dominique VANHEULE clerc audit Roncq et Antoine DELEMOTTE sergent de Comines.

2 E 3 / 7244 acte 27 du 22/03/1719

Jean Baptiste CORDONNIER et Elisabeth Thérèse PARENT sa femme, laboureur à Comines, Pierre PARENT laboureur à Comines et Jean DELANNOY laboureur à Lompret, tuteurs des enfants mineurs d'Allard PARENT premier mari de ladite Thérèse PARENT, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères qu'ils promettent de faire entériner au siège du Souverain Baillage de Lille, à maître Jean Baptiste DE FAUCOMPRET notaire à Lille. Témoins : Jean LEFEBVRE cabaretier et cordonnier à Lille et Allard PARENT fils de Noël clerc.

2 E 3 / 7244 acte 28 du 25/03/1719

Le sieur Nicolas GHESQUIERE échevin et tanneur à Comines qui déclare avoir reçu de Charles CORNIL, bailli de la seigneurie de la Barre, laboureur à Deûlémont les capitaux de la vente de la moitié de 5 cents 1/2. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur et cabaretier et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 29 du 25/03/1719

Le sieur Nicolas GHESQUIERE échevin et tanneur à Comines déclare avoir reçu de Charles CORNIL, bailli de la seigneurie de la Barre, laboureur à Deûlémont les capitaux de la vente de la moitié de 5 cents 1/2 de terre par acte passé devant moi du 28/02/1719.



2 E 3 / 7244 acte 28 du 26/03/1719

Theodore PEEL cabaretier à Comines déclare avoir reçu de Charles CORNIL, bailli de la Barre, laboureur à Deùlémont les capitaux de la vente de la moitié de 5 cents 1/2 de terre à labeur passé devant moi du 28/02/1719. Témoins : Chrysole MESSEANS fils de feu Michel et Allard PARENT clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 30 du 28/03/1719

Pierre et Jean Baptiste HACQUETTE fils de feu Philippe, boulanger et graissier, le premier de Roncq, le second de Bousbecque, Philippe Joseph VERDURE demeurant audit Roncq procureur spécial d'Agnès LECOMPTE, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Dominique VANHEULE, clerc à Roncq, qui reconnaît avoir acheté 3 cents 36 verges de terres situées à Halluin occupé par ladite veuve. Témoins : Pierre VANDAME et Antoine DELEMOTTE sergent audit Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 31 du 28/03/1719

Agnès LECOMPTE veuve de Philippe HACQUETTE graissière à Bousbecque, donne pouvoir à Philippe Joseph VERDURE demeurant Roncq pour elle et en son nom 3 cents 1/2 de terre à Halluin. Témoins : Jean François DE TOUX receveur des fermes du roi et Jean Martin SMERCKERE tisserand à Bousbecque.

2 E 3 / 7244 acte 32 du 29/03/1719

Jean LEURIDAN fils de feu Josse laboureur à Laventie a déclaré avoir vendu à André CARDON laboureur à Comines 1/10<sup>e</sup> de tout un lieu manoir amassé en maison parmi 5 bonniers 6 cents de jardin situé à Comines à l'exception d'une écurie aux chevaux. Témoins : Floris BILLAU laboureur à Laventie et Jean Baptiste FLAYELLE fils de Bruno demeurant Armentières.

2 E 3 / 7244 acte 33 du 02/04/1719

Philippe, Ferdinand, Charles Louis et Angélique BENOIST, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Maillard BENOIST et de Jeanne DESQUIENS de Quesnoy sauf Philippe à Wervicq et Charles Louis à Bondues, ont nommé Théodosie et Marie Jeanne BENOIT leurs sœurs demeurant à Lille pour tout ce qui peut revenir de la succession de leurs dits père et mère.

2 E 3 / 7244 acte 34 du 06/04/1719

Jacques LE SAGE laboureur à Wervicq, tuteur des enfants mineurs de feu Gilles LE MAIRE et Pétronelle LE SAGE qui promet d'obtenir des lettres d'octroi d'autorisation de vente, Adrien LE SAGE laboureur à Dadizele, Jean Baptiste CASTELAIN mari de Marguerite LE SAGE, les dits Jacques et Adrien LE SAGE se portant forts de Jean Baptiste LE SAGE leur frère, déclarent avoir vendu à Gilles LALLEMAND marchand et laboureur à Quesnoy un lieu manoir amassé de maison édiflée sur 22 cents de jardin situé à Comines et Quesnoy occupé par la veuve Jean VIENNE. Maître François Ignace COL notaire et arpenteur à Wervicq reçoit 30 livres pour son rôle de médiateur. Témoins : Jean BILLET marchand de lin et laboureur de Comines et Symphorien COISNE pauvriseur et laboureur demeurant Quesnoy. Puis comparus Jean Baptiste LE SAGE de Wervicq et Marguerite LE SAGE femme de Jean Baptiste CASTELAIN après lecture, approuvent le contrat de vente fait à Comines du 17/04/1719. Témoins : Michel François DUTHOIT aubergiste et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 35 du 16/04/1719

Pierre CARLIER laboureur à Comines accorde cense et louage à Jean Pierre VILLERS laboureur audit lieu pour 3 cents de terre à labeur et une maison que le bailleur a promis de faire édifier sur une portion d'héritage arrentée par la pauvreté de Wervicq, aboutant d'orient à Toussaint MONTAIGNE, de midi à la veuve Philippe VILLERS, de couchant à Jacques FREMAUT et de septentrion à Catherine DELOBEL tous de Comines. Témoins : Philippe LEMAY fils de feu Jacques et Allard PARENT fils de Noël demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 36 du 16/04/1719

Sœur Augustine DE CLERCQ prieure de l'hôpital notre Dame à Comines avec le consentement des autres religieuses dudit hôpital, déclare avoir baillé à Jean François BECQUART laboureur à Bas-Warneton et Marie Anne DE RUBREIN 22 cents de prairie en deux parties, situés audit Bas-Warneton. Témoins : Louis Joseph BLOCQUEAU commis à l'exercice des vins et bières et Jean Baptiste CARTON tailleur d'habits à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 37 du 17/04 1719

Jacques, Jean Baptiste et Adrien LESAGE, Jean Baptiste CASTELAIN et Marguerite LESAGE sa femme, le dit Jacques LESAGE tuteur des enfants mineurs de feu Gilles LE MERRE et Pétronelle LESAGE, lesquels comparants, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean LESAGE et Jeanne GHEMART demeurant à Wervicq sauf ledit Adrien à Dadizele, déclarent avoir reçus le prix principal pour la vente de la moitié de tout un lieu manoir amassé de maison érigée sur 22 cents de jardin et terre à labeur selon l'acte passé devant moi du 06/04/1719 acheté par Gilles LALLEMANT marchand et laboureur à Quesnoy. Témoins : François Ignace COL notaire arpenteur à Wervicq et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 38 du 18/04/1719

Marie Antoinette BECUWE femme de Pierre Emanuel VANUTBERGHE bourgmestre de Comines déclare être parvenu à un accord avec Georges BLAISWICK fils de Dierick, fouleur à Comines qui accepte de travailler comme fouleur aux moulins de Comines pour des étoffes venant de Lille et Ypres. Témoins : Joseph DARRAS marchand et Nabor BOUTRY fils de Jean demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 39 du 18/04/1719

Alexandre EULARD laboureur à Comines laboureur à Comines et Marie Anne CASTEL sa femme reconnaissent avoir vendu sur leurs biens et héritages présents et futurs au profit de Louise Françoise ROUZE fille de feu Philippe de Comines la somme de 20 livres parisis de rente héritière par an, cette rente à échéance à partir du 18/04/1720. Témoins : Jean François COISNE fils de Philippe et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 40 du 25/04/1719

Denis DELEMAZURE brasseur et laboureur d'Annappes tuteur des enfants qu'il a retenus en premières nocces de Marie Françoise ROUZE, ledit DELEMAZURE procureur spécial de Mathieu ROUZE, aide major et capitaine du régiment de Bresse et Marie Rufine ROUZE femme de Jean Baptiste GLORIEUX demeurant à Quesnoy autorisé par Monsieur le Lieutenant Général du Souverain Baillage de Lille, accorde cense et louage à Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste. Témoins : Philippe ROUZE et André HAZE témoin requis.

2 E 3 / 7244 acte 41 du 25/04/1719

Philippe et Jean Baptiste ROUZE demeurant Quesnoy et Comines, Marie Rufine ROUZE femme séparée de biens de Jean Baptiste GLORIEUX et Denis DELEMAZURE brasseur et laboureur à Annappes, tuteur des enfants retenus de Marie Françoise ROUZE qui promet faire agréer par Jean Baptiste et Pierre DELEMAZURE deux de ses enfants suffisamment âgés et comme procureur du sieur Mathieu ROUZE, capitaine aide-major du régiment d'infanterie au service de sa majesté. Les du surnom ROUZE frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean Baptiste qui fut fils de Jean, vivant brasseur et laboureur à Comines et de Marie LEPLAT mère aux seconds et Elisabeth DUBREUCQ aux premiers Les comparants déclarent que leur étant échus de leurs dits feu père plusieurs lieux manoir gisants à Quesnoy et Wambrechies, ils procèdent au partage. Témoins : Philippe Antoine POLLET fils de feu Pierre et André HAZE fils de feu Jacques ouvriers demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7244 acte 42 du 25/04/1719

Denis DELEMAZURE brasseur et laboureur à Annappes tuteur des enfants retenus en premières nocces de Marie Françoise ROUZE promet de faire agréer cet acte par Jean Baptiste et Pierre Joseph DELEMAZURE deux de ses enfants suffisamment âgés à cet effet. Ledit DELEMAZURE procureur spécial de Mathieu ROUZE aide major et capitaine d'un régiment au service de sa Majesté fondé de procuration passée devant maître DE ROUSSEAU notaire présent témoin en la ville d'Espérigeux passé du 09/03/1719 et Marie Rufine ROUZE femme de Jean Baptiste GLORIEUX de Quesnoy autorisée par le Lieutenant général du Souverain Baillage de Lille en date du 01/04/1719 d'une part, Philippe et Jean Baptiste ROUZE demeurant Quesnoy et Comines, Jeanne ROUZE frères et sœurs, enfants de feu Jean Baptiste vivant brasseur audit Comines, de Marie LEPLAT mère aux premiers comparants et Elisabeth DUBREUCQ mère des seconds d'autre part. Lesquels comparants étant en difficulté pour la succession de feu Jean Baptiste leur père et mettre fin à trois procès. Témoins : Philippe Antoine POLLET fils de feu Pierre et André HAZE fils de feu Jacques.

2 E 3 / 7244 acte 43 du 25/04/1719

Marie Barbe DUBREUCQ veuve de Janvier PETRINCK, marchande boutiquière à Quesnoy déclare avoir 650 livres parisis de feu Jean Baptiste ROUZE du 23/03/1711 rendus à ses héritiers dont absolue quittance, elle déclare avoir vendu à Philippe et Jean Baptiste ROUZE de Quesnoy et Comines les 2/3 d'une lettre de rente en date du 11/01/1680 de 3600 livres parisis réduite le 28/04/1713 en laquelle est obligé Jacques LEMAHIEU et Péronne RAMMERY sa femme. Témoins : Guillaume LAMBIN fils de feu François demeurant audit lieu et Jacques LEROY marchand demeurant Lille.

2 E 3 / 7244 acte 44 du 27/04/1719

Pierre POISSONNIER fils de Sylvestre, laboureur et Marie Catherine CAPELLE sa femme de Comines déclarent avoir vendu à Théodore LAMBIN sergent et marchand à Quesnoy 260 verges de terre à labour audit Quesnoy occupé par la veuve Jean DUPONCHELLE aboutant de midi la veuve Jacques CLARISSE. Témoins : Philippe BONDUEL cabaretier et Dominique FLAMENT manouvrier audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 45 du 28/04/1719

Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques qui fut fils de Pierre, et Anne PARET qui fut fille de Philippe assisté de Chrysole et Jacques POISSONNIER ses frères et de Louis HOUZET marchand boulanger son beau-frère demeurant à Comines sauf Chrysole à Lambersart d'une part, Marie Jeanne HERBAUT fille de Philippe qui fut fils de Jean, et Catherine ROUZE sa mère qui fut fille de Nicolas assistée de ses père et mère, Théodore et Philippe HERBAUT ses frères, Pierre LELEU son beau-frère de Lambersart sauf Philippe HERBAUT et Pierre LELEU de Verlinghem d'autre part. Lui apporte 800£ et elle 500£ et ses vêtements de noces. Témoins : Daniel DUTHOIT laboureur à Lambersart et Allard PARENT. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 46 du 02/05/1719

Demoiselle Marie Françoise de CATALOUP veuve d'Antoine DU BOSQUEL de Lille présente à Comines déclare avoir accordé cense et louage à Josse LEPOUTRE fils de feu François, laboureur à Comines nord pour un lieu manoir amassé de maison parmi 22 bonniers 6 cents de jardin et terre à labour situé à Comines. Témoins : François Ignace COL notaire à Wervicq et Allard PARENT clerc. Puis comparant Jacqueline DANSET femme audit preneur, après lecture, déclare approuver le contrat et signe du 29/07/1719. Témoins : Philippe DELECOUR et François Joseph HAZEBROUCK.

2 E 3 / 7244 acte 47 du 13/05/1719

Nabor BONDUEL fils de Philippe et Marie Catherine LEHOUCQ, le père de Philippe fut Jean, laboureur à Comines assisté de ses père et mère d'une part, Antoinette LOUAGE fille de feu Antoine et Pétronelle GHESQUIERE, le père d'Antoine fut Jacques, assistée de Pierre LOUAGE et Jean Jacques CATTEAU comme ayant épousé Marie GHESQUIERE, sœur de ladite Pétronelle, tuteurs maternels de Jean et Philippe LOUAGE, Jean DHEM et Pierre LECLERCQ oncles alliés demeurant Comines sauf ledit Jean DHEM demeurant Houthem d'autre part. En présence des présents. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 48 du 14/05/1719

Philippe Charles CAULIER laboureur et Isabeau CAULIER sa sœur de Comines déclarent avoir reçu 15 livres de gros de Flandres de Jacques VANTUINE fils de feu Philippe laboureur audit lieu et lui cède tous droits sur les biens délaissés par feu Marie Jeanne CAULIER, femme audit VANTUINE et sœur des premiers comparants. Témoins : Jean François COISNE fils de Philippe et Antoine Joseph DUMONT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 49 du 15/05/1719

Marguerite PARENT veuve de Guillaume DELANNOY de Messines déclare avoir accordé nouveau bail et louage à André VERMERSCH laboureur à Comines 25 cents de terre à labour situés à Comines. Témoins : Jean Baptiste LEMERRE échevin et Denis PARENT laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 50 du 17/05/1719

Jacques LAGACHE fils de Jacques qui fut fils de Michel de Comines, assisté de son père, de Pierre HORRENT son oncle d'une part, Marie Jeanne Thérèse DESCAMPS fille de Jean Baptiste qui fut fils d'Arnould de Comines nord, assistée de son père et Pierre BOUTEN sergent dudit lieu son oncle d'autre part. Témoins : Allard PARENT et de Noël LEFRANC fils de feu Noël demeurant audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 51 du 20/05/1719

Charles DELEVOYE fils de feu Pierre Robert LERMINET, mari de Nicole DELEVOYE, Pierre LOUAGE mari de Catherine DELEVOYE, Jean DELEVOYE fils de feu Pierre qui fut frère audit Charles et autre et neveu (sic) des susnommés se portant forts de Marie Jeanne DELEVOYE leur sœur demeurant à Comines sauf Charles à Deùlémont, déclarent avoir accordé cense et louage à Pierre DESCAMPS fils de Denis laboureur à Comines toute une maison avec 6 cents de jardin situés à Comines. Témoins : Pierre MONTAIGNE cabaretier au Hallot et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 52 du 20/05/1719

Charles DELEVOYE fils de feu Pierre, Robert LERMINET mari de Nicole DELEVOYE, Pierre DESCAMPS mari d'Elisabeth DELEVOYE, nièce au susdit Charles DELEVOYE, tous laboureurs demeurant à Comines sauf Charles demeurant à Deùlémont se portant fort de Marie Jeanne DELEVOYE leur sœur, déclarent avoir accordé cense et louage à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, mari de Catherine DELEVOYE de Comines un lieu manoir maison et jardin sur 3 bonniers situé audit lieu. Témoins : Pierre MONTAIGNE cabaretier au Hallot et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 53 du 21/05/1719

Jacques WELLEMAN fils de feu François, laboureur et cabaretier à Comines sud déclare avoir donné ferme et louage à Jean Baptiste LELEU fils de feu Jean laboureur à Comines nord 4 cents 1/2 de terre à labeur situé à Comines. Témoins : Pierre BERTE laboureur et Etienne CARPENTIER sergent demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 54 du 21/05/1719

Louis ROHART laboureur à Linselles, Pierre LEMAY mari de Marie Jeanne ROHART, Jean Baptiste DE ZARE mari de Jeanne ROHART, Pierre Joseph SAMAIN mari d'Angélique ROHART demeurant Comines, les dits ROHART frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Louis et de Jeanne LOIRE déclarent avoir accordé cense et louage à Jean GALLOIT fils de Blaise, laboureur à Deùlémont 10 cents de terre à labeur situé à Deùlémont. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE marchand et cabaretier et Allard PARENT demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 55 du 25/05/1719

Marguerite ROSALA veuve de Pierre DALISON demeurant Comines déclare qu'elle a reçu 11 livres et 14 sols de Jean LOUAGE fils de feu Jacques marchand audit lieu pour quittance irrévocable pour la vente d'une petite maison non encore couverte. Témoins : Bauduin THEVELE et François BRISON charpentier audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 56 du 25/05/1719

Marie Claire PICQUET fille de libre condition demeurant Comines étant en son lit malade mais saine d'esprit déclara que pour l'amour et affection qu'elle porte à Marie Jacqueline FLAMENT, fille de Jean Baptiste, sa nièce, elle lui délaissera l'ensemble de ses biens après son trépas. Témoins : Allard PARENT et Guillaume KENOKART fils de Jean.

2 E 3 / 7244 acte 57 du 29/05/1719

Jacques DELEHOUTRE fils d'Hyppolite promettant faire agréer le présent acte par son père, Marie Joseph DHALLUIN fille de libre condition de feu Michel de Roubaix se portant fort de ses frères et sœurs, déclarent devoir à Jacques WAIGNON et Marie FACON sa femme de Quesnoy la somme de 133 livres 4 sols parisis leur cote part qu'ils sont obligés de satisfaire par acte passé devant maître CEUILLET notaire à Lille du 13/04/1714. Témoins : Antoine DUBREUCQ chirurgien juré audit lieu et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 58 du 29/05/1719

Cornille SIX fils de feu Michel, laboureur à Warneton et Jeanne Constance WAIGNON sa femme déclarent devoir à Jacques WAIGNON et Marie FACON sa femme, rentiers demeurant à Quesnoy la somme de 136 livres de gros de Flandres reçus pour leur nécessités pressantes et urgentes Ils ont promis l'un et l'autre de leur rendre sans discussion. Témoins : Antoine DUBREUCQ chirurgien juré audit lieu et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 59 du 30/05/1719

François PERKIN marchand de Lille ayant droit d'une centaine de lettres de rente à la charge d'Allard PARENT et Elisabeth PARENT sa femme de Deûlémont donnés du Souverain Baillage de Lille du 03/11/1714 portant sur un capital de 1300 florins. Accepté par Jean Baptiste CORDONNIER mari d'Elisabeth Thérèse PARENT ET?. Témoins : Pierre DUPONCELLE tailleur d'habits et Lazard Joseph DUMORTIER demeurant à Lille.

2 E 3 / 7244 acte 60 du 30/05/1719

Marie Marguerite DEMARQUE veuve de Gilbert LESAFFRE de Lille ayant droit à une lettre de rente engendrant hypothèque du Souverain baillage de Lille en date du 03/11/1714 de 20 florins 10 patars au rachat de 500 florins y obligé Allard PARENT et Elisabeth Thérèse PARENT demeurant Deûlémont maintenant à la charge de ses enfants, à l'instance des tuteurs et Jean Baptiste CORDONNIER leur beau père, ils réduisent les versements annuels de la dite rente. Témoins : Guillaume DESBUISSONS et François PERCKIN marchand audit Lille.

2 E 3 / 7244 acte 61 du 01/06/1719

Jean DE LOBEL fils de feu Jacques qui fut fils de Jean, laboureur à Bas-Warneton assisté de Jacques et Pierre DE LOBEL ses frères et Denis BLANCART son beau frère d'une part, Marie Catherine DELEVAL fille de Jean qui fut fils de Jean, laboureur à Quesnoy assistée de son père Jean et Jean Philippe DELEVAL ses frères, Philippe DELEVAL son oncle, de Jean François DHALLUIN et Ferdinand LESPINOY laboureurs à Wambrechies et Comines d'autre part. Témoins : Symphorien VIENNE marchand cabaretier audit Quesnoy et Allard PARENT. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 62 du 03/06/1719

Philippe Charles CAULIER fils de feu Antoine laboureur et Marguerite COSNE sa femme demeurant Comines ordonnent que tous les biens qu'ils délaissent à leur trépas soient partagé également pour leurs enfants et Espérance CAULIER leur fille maînée prendra la somme de 50 livres parisis hors partage. Témoins : Jacques VANTUINNE et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 63 du 03/06/1719

Servat FACON fils de Jacques, marchand à Lille et Jeanne LECLERCQ sa femme déclarent avoir vendu à Guillaume LEPERCQ fils de feu Guillaume marchand à Quesnoy toute une maison à usage de cabaret appelé les Trois Rois à Comines occupée par Jean Baptiste GHESQUIERE. Témoins : Martin HAZEBROUCK receveur des droits des vins et bières à Comines et Jean DONZE marchand à Quesnoy.

2 E 3 / 7244 acte 64 du 06/06/1719

Jean DUMORTIER fils de feu Jean, laboureur à Bellegem déclare avoir vendu à Jacques CLAIS fils de feu Jacques demeurant Roncq la moitié de 9 cents de terre à labeur à Roncq aboutant d'orient au sieur DANYNS, de midi à la veuve BOUSSEMART, de couchant à Pierre DAL et de septentrion au sieur DANYNS occupé par Joseph FRANCHOMME. Témoins : Dominique VANHEULE clerc et collecteur audit Roncq et Pierre DUMORTIER frère du vendeur. Jean François LAGACHE, laboureur demeurant Roncq, fait lecture du contrat de vente parafé à Roncq du 13/06/1719. Témoins : Philippe Joseph VERDURE et Pierre DAL.

2 E 3 / 7244 acte 65 du 07/06/1719

Philippe Louis DE WIETTE (signe DE VETTRE) fils de feu Marc, marchand à Lille, procureur spécial de Marie Françoise DE WIETTE sa sœur de Comines par procuration passée le 20/03/1719, Jean Baptiste CORDONNIER fils de feu Adrien, laboureur à Deûlémont, mari d'Elisabeth PARENT, déclarent avoir vendu à Louis Joseph CARDON de Lille une maison sur 31 cents de labeur à Comines occupée par Jean Baptiste CLICQUE. Témoins :

Jean LEFEBVRE cordonnier à Lille et Allard PARENT. Puis sont comparus Elisabeth Thérèse PARENT, Jean DELANNOY laboureur et Marie Agnès PARENT sa femme, Philippe DUMEZ maréchal ferrant à Deûlémont et Françoise PARENT sa femme, Jean Philippe et Denis PARENT demeurant Deûlémont fils de Philippe et feu Agnès DESPREZ, la vente effectuée pour 7000 livres payée comptant le 08/06/1719. Témoins : François LAMBIN fils de feu François et Antoine DESTOMBES demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7244 acte 66 du 07/06/1719

Charles CHOMBART fils de feu Guillaume, marchand cabaretier à Roncq et Eléonore COTIGNIES sa femme désirants égalité entre leurs enfants, ordonnent que les biens qu'ils laisseront à leur trépas soit partagé entre eux équitablement. Témoins : Dominique VANHEULE clerc et collecteur à Roncq et Toussaint ODOUX.

2 E 3 / 7244 acte 67 du 10/06/1719

Nicolas BONNEL fils de feu Jean laboureur à Bas-Warneton âgé de 54 ans affirme que pendant qu'il était occupez de 9 cents de terre à labeur appartenant à Jacques BARON il a toujours pris sa juste grandeur et que ledit BARON actuel occupez prend 5 pieds de plus sur la partie de terre joignant la sienne et que ledit affirmant a aussi occupé 13 cents appartenant audit BARON enclavés dans les terres de Marie MONTAIGNE veuve de Julien DESTAILLEURS. Témoins : Jean HELAIN fils de feu Jacques et Ferdinand VANDALLE fils de feu Charles valet de la veuve DESTAILLEURS.

2 E 3 / 7244 acte 68 du 11/06/1719

Frédéric BONVIN pasteur et chanoine de la Collégiale St Pierre à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Isabeau D'AMBRE veuve de Jean CAUCHETEUR, rentière demeurant Comines, pour des terres et maison situé à Comines. Témoins : Pierre Venant DESPREZ fils de Pierre Venant, tonnelier à Comines et Charles Louis CAUCHETEUR.

2 E 3 / 7244 acte 69 du 12/06/1719

Pierre BLIECQ manœuvre à Linselles et Marie Marguerite HAZEBROUCK sa femme déclarent avoir reçu comptant 70 livres parisis du sieur Bauduin THEVELE, charpentier à Comines, pour avoir vendu tous droits que les comparants ont à cause de Marie Catherine THEVELE leur mère sur toute une maison et héritage appelé le St Sébastien situé à Comines. Témoins : Michel HAZEBROUCK fils de feu Michel Josse Pierre BRAME fils de feu Etienne demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 70 du 13/06/1719

Jean Baptiste LESAFFRE laboureur à Roncq et Jossine LEDUC sa femme ont déclarés avoir vendu à Dominique VANHEULE collecteur et clerc à Roncq 8 cents de terre à labeur situé à Roncq. Témoins : Jean Baptiste HONORE marchand cabaretier et Cornille GHESQUIERE talonnier demeurant à Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 71 du 13/06/1719

Dominique VANHEULE collecteur et clerc de Roncq déclare avoir accordé cense et louage à Jean Baptiste LESAFFRE, laboureur audit lieu, 4 cents de terre à labeur situé à Roncq. Témoins : Jean Baptiste HONORE marchand cabaretier et Cornille GHESQUIERE talonneur demeurant à Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 72 du 15/06/1719

Guillaume WARLOP fils de feu Jean laboureur à Comines accorde ferme et louage à Georges WARLOP son fils pour 8 cents de terre à labeur et maison à Comines occupés actuellement par le bailleur. Témoins : Jean François COISNE fils de Philippe et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 73 du 19/06/1719

Marie Jeanne DELEBECQUE femme séparée de biens d'Allard PARENT déclare avoir vendu à Guillaume GOEMAN laboureur à Comines toutes les terres occupées par la dite DELEBECQUE pour 400 livres parisis que la venderesse déclare avoir reçu comptant de l'acheteur. Témoins : Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur et de Louis VINKE cabaretier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 74 du 19/06/1719

Jeanne et Marie MEAUX sœurs et enfants de feu Philippe et Marie Jeanne DESCAMPS demeurant à Comines décident que les biens au décès de la première iront à la seconde. En de Jean Baptiste GRENIER fils de Philippe Charles et Pierre HACQUETTE fils de Pierre demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 75 du 22/06/1719

Pierre LE CLERCQ fils de feu Charles collecteur et laboureur à Comines s'est promis d'avancer les frais de mise en justice pour le procès contre les détenteurs de 3 bonniers 3 cents d'héritage situés : 2 bonniers à Comines possédés par Philippe et Louis GHESQUIERE et consorts, 19 cents à Bousbecque possédés par Jean CATRY. Sont comparus Thomas BLANCART veuf avec enfants de Marie Françoise JONCKERE, père et tuteur desdits enfants de Comines, Antoinette JONCKERE fille de feu Pierre, veuve de Gilles DESPREZ de Quesnoy, Jean LEBLANC fils de feu Pierre et Isabelle JONCKERE, laboureur audit Comines se portant fort de ses frères et sœurs, Philippe FACON fils de feu Allard et de Marie JONCKERE laboureur à Linselles, Antoine CORDONNIER et Antoinette JONCKERE sa femme, fille de Robert, laboureur à La Madeleine lez Lille, se portant fort de ses frères et sœurs et Pierre JONCKERE fils de feu Jean Baptiste laboureur à Bousbecque se portant fort de ses frères et sœurs, Nicolas Martin LEHOUCQ et Marie Elisabeth JONCKERE sa femme, marchand cabaretier à Linselles, lesdits Marie, Françoise, Pierre, Isabelle, Marie Jeanne, Robert et Jean Baptiste JONCKERE fils de feu Pierre, Pierre Jean DELANNOY fils de feu Louis, mari d'Antoinette LESAGE se faisant fort des enfants de Marie CATTEAU et ceux de Pierre LESAGE, Jean ODENT fils de feu Antoine et Jeanne CATTEAU, laboureur à Bondues, Gilles CATTEAU fils de feu Gilles, laboureur audit lieu, lesdits Jeanne, Marie et Gilles CATTEAU enfants de feu Gilles et Marie LERNOULD, lesdits Antoinette et Pierre LESAGE enfants de feu Noël et de ladite LERNOULD. Témoins : Jean MILLE laboureur et Gérard DELETOMBES cabaretier audit Comines. Puis ont comparus Pierre DESPREZ fils de feu Gilles et feu Antoinette JONCKERE, laboureur à Quesnoy après lecture du contrat déclare l'agréer et approuver le tout fait à Comines du 04/04/1720. Témoins : Guillaume COUTEL et Jean François DESCAMPS laboureurs audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 76 du 24/06/1719

Etienne DELEVOYE fils de Charles qui fut fils de Pierre laboureur à Deûlémont assisté de son père et Pierre LOUAGE son oncle laboureur à Comines d'une part, Marie Françoise HORRENT fille de feu Pierre qui fut fils d'Etienne, assistée d'Antoinette PAU sa mère censière à Comines, de Jean Baptiste et Jean François HORRENT ses frères et d'Adrien DUCASTEL son beau frère d'autre part. Témoins : Félix GOUIER fils de Jean et Jean Baptiste GHESQUIERE marchand cabaretier audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 77 du 24/06/1719

Maximilien VARROU et Marie SIGIER sa femme, Antoinette SIGIER veuve de Sébastien FLAMENT, Anne DELANNOY veuve de Chrysole SIGIER, Michel CORNIL fils de feu Jean et Jeanne SIGIER, Jean Pierre SIGIER fils de feu Pierre demeurant Quesnoy se portant fort de ses frères et sœurs, Philippe LELEU, Marguerite TITECAT veuve de Mathieu LELEU, Catherine LELEU veuve de Jacques François LESPINOY demeurant tous à Comines sauf ladite DELANNOY et CORNIL demeurant à Zandvoorde, Philippe LELEU à Comines ladite TITECAT à Quesnoy, tous héritiers de feu Pierre LELEU vivant laboureur à Comines déclarent avoir vendu à Guillaume CATTEAU et Jacquemine LELEU sa femme, laboureur de Comines pour 441 livres une maison et édifices sur 50 verges de terre à labour. Témoins : Georges BOUSSEMART et Jean François COISNE.

2 E 3 / 7244 acte 78 du 24/06/1719

Marguerite TITECAT veuve de Mathieu LELEU et Mathieu LELEU de Quesnoy se faisant fort de ses enfants et frères et sœurs déclarent avoir vendu à Philippe LELEU laboureur à Comines, 2 cents 1/2 de terre et maison situé à Bas-Warneton. Témoins : Pierre LOUAGE laboureur et Jean François COISNE fils de Philippe demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 79 du 25/06/1719

Jean MILLE fils de feu Jacques laboureur à Comines et Thérèse DELEFORERIE sa femme pour faire solution de paiement à Pierre LE CLERCQ, collecteur de Comines, la somme de 613 livres, le dit LECLERCQ a laissé lesdits vaches et meubles audit MILLE et sa femme. Témoins : Jean Baptiste LECOMPTE fils de feu Olivier et Jean François COISNE fils de Philippe.

2 E 3 / 7244 acte 80 du 27/06/1719

Pierre DUMORTIER laboureur à Tourcoing déclare que si le cas arrivait, Jean François LAGACHE, acheteur de 4 cents 1/2 de terre à Roncq vendu par Jean DUMORTIER son frère pour la somme de 850 livres parisis, que cette terre soit reprise ou hypothéquée de quelques rentes héritière, il promet de dédommager ledit LAGACHE. Témoins : Jean FLAMENT marchand de lin à Roncq et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7244 acte 81 du 27/06/1719

Charles et Marie Catherine LESQUENEUX, Guillaume LEQUIGNEAUX procureur spécial de Jean DE CUYPER et Jossine LESQUIGNEAUX sa femme, fondé de procuration par acte passé par maître GALLAND notaire à Menin du 22/06/1719, les dits L'EQUIGNEAUX frères et sœurs, enfants de feu Jean François et Elisabeth HACQUET demeurant lesdits Charles et Guillaume à Halluin, Jean DE CUYPER à Bruges et Marie Catherine à Roncq déclarent avoir vendu à Antoine COUVREUR laboureur à Roncq 3 cents de jardinage à Roncq. Témoins : Nicolas HONORE sergent à Roncq et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 82 du 27/06/1719

Charles, Guillaume et Marie Catherine LEQUIGNEAUX, Guillaume comme procureur spécial de Jean DE CUYPER et Jossine LEQUIGNEAUX sa femme par procuration passée le 22/06/1719 devant maître GALLAND à Menin, lesdits LESQUIGNEAUX frères et sœurs, enfants des feus Jean François et Elisabeth ACQUIET déclarent avoir vendu à Antoine et Jean Baptiste DELANNOY laboureurs à Roncq 2 cents de jardinage à Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 83 du 30/06/1719

Marie Jeanne DELEBECQUE femme séparée es biens d'Allard PARENT de Comines qui déclare avoir vendu à Jacques LAGACHE fils de Jacques, laboureur à Comines 4 cents de terre à labeur à Comines. Témoins : Pierre BOUTEN sergent et Pierre François WAROU laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 84 du 30/06/1719

Marie Jeanne DELEBECQUE femme séparée de biens d'Allard PARENT de Comines déclare avoir vendu 4 cents d'héritage au profit de Jacques LAGACHE fils de Jacques laboureur audit lieu pour 818 livres parisis par acte paraphé aujourd'hui. Témoins : Pierre BOUTEN sergent et Pierre François WAROU.

2 E 3 / 7244 acte 85 du 04/07/1719

Jean MILLE fils de feu Jacques laboureur à Comines déclare avoir vendu à Jean Baptiste GHESQUIERE laboureur et Adrien MARESCAUX marchand demeurant à Comines 14 cents de terre de lin, blé et avoine appartenant à la veuve du sieur VANUTBERGHE sur 4 cents appartenant à monsieur DE LARIANDERIE pour ledit GHESQUIERE. Témoins : Louis PAULLE cordonnier et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 86 du 06/07/1719

Messieurs CAZIER et HONORET chanoines de la Collégiale St Pierre à Comines ont baillé l'entité de la dîme appelée le Hourplancque à Comines sud à Pierre CATTEAU, Philippe François BONDUEL, François VALLET et Gérard DESTOMBES laboureurs audit lieu. Témoins : Guillaume CATTEAU et Antoine MEURISSE laboureurs à Comines.



2 E 3 / 7244 acte 87 du 06/07/1719 - Déplacé en 2 E 3 / 4280 acte 87

Jacques GHESQUIERE, fils de feu Antoine qui fut fils de Jacques, laboureur, demeurant à Bas-Warneton, assisté de (barré : Antoine GHESQUIERE son frère) d'une part, Marie Catherine DUTOIT, fille de Valentin qui fut fils de Jean, demeurant audit lieu, assistée de son dit père et de Antoine DUTOIT son frère, d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 900 livres parisis et elle 500. Témoins : Pierre LECLERCQ, collecteur et de Nicolas HORRENT, laboureur, demeurant à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 88 du 06/7/1719

Bail de la dîme de St Pierre. La dîme du Godthuys au Hautplancque à Comines entre les sieurs HONOREET et CAZIER à André et Chrysole DUMORTIER laboureurs à Comines pour la somme de 100 livres de gros...

2 E 3 / 7244 acte 88 du 14/07/1719

Sont comparus Frédéric BONVIN et Josse Antoine DE MEERE prêtres et Chanoines de la Collégiale St Pierre à Comines déclarent baillent à Pierre Joseph LECOINTRE marchand de lin audit lieu l'entière dépouille de la dîme des Bois situé à Comines sud pour la somme de 200 livres de gros. Est aussi comparu Guillaume GOUMAN fils de feu Jean laboureur au dit lieu pour 280 livres parisis repris aux conditions générales des dîmes. Est aussi comparu Hubert LECOINTRE frère du preneur qui s'est constitué caution commune pour ledit preneur. Témoins : Michel André HEUSE fils de Paul et Pierre Nicolas LEPOIVRE domestique du sieur bailleur.

2 E 3 / 7244 acte 89 du 06/07/1719

Jacques HAZEBROUCK fils de feu François qui fut fils de Martin de Comines, assisté de Simon HAZEBROUCK son frère, Symphorien et Arnould VIENNE et Philippe LEMAY ses oncles alliés demeurant audit lieu d'une part, Marie Marguerite GRISON fille de feu Antoine qui fut fils de Guillaume, assistée de Jean DELEBECQUE et Jean GRISON ses tuteurs paternel et maternel, Martin GADENNE son oncle allié demeurant à Comines sauf ledit GRISON à Escobecque et Martin GADENNE à Marcq en Barœul d'autre part. Témoins : Nicolas HORRENT laboureur audit lieu et Allard PARENT. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 90 du 10/07/1719

Jean Baptiste CORDONNIER et Elisabeth Thérèse PARENT sa femme laboureur à Deûlémont, auparavant veuve d'Allard PARENT, mère et tutrice des enfants qu'elle à retenus, en vertu de lettres d'autorisation entérinées au siège de la Gouvernance de Lille le 12/04/1719, les déclarants déclarent avoir vendu à Thomas BLANCQUART rentier de Comines 4 cents 1/2 de terre et une maison située à Bas-Warneton. Témoins : Denis PARENT fils d'Hubert, laboureur et François Albert BLANCQUART fils de l'acheteur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 91 du 10/07/1719

Gérard POISSONNIER laboureur à Quesnoy et Marie Marguerite DELERUE sa femme déclarent avoir vendu à Louis FREMAUT fils de feu Ferdinand, tisserand à Comines tout un lieu manoir et maison aboutant d'orient aux hoirs de Thomas THEVELE, de midi aux hoirs de Michel HAZEBROUCK et de septentrion à celle de Jean GHESQUIERE. Témoins : Pierre Vaast Vital LESAFFRE et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 92 du 13/07/1719

Pierre POISSONNIER fils de Sylvestre laboureur à Comines et Marie Catherine CAPELLE sa femme ordonnent qu'une égalité parfaite soit observée entre leurs enfants pour les biens et maisons qu'ils délaisseront à leur trépas. Témoins : Théodore LAMBIN sergent de Quesnoy et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 93 du 13/07/1719

Pierre POISSONNIER fils de Sylvestre laboureur de Comines sud et Marie Catherine CAPELLE sa femme déclarent avoir reçu les deniers de la vente de 2 cents 1/2 de terre à labour à Quesnoy fait au profit de Théodore LAMBIN. Témoins : Sylvestre POISSONNIER Chrysole LELEU marchand à Comines et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 94 du 13/07/1719

Pierre Jacques VIENNE marchand drapier à Comines déclare avoir accordé cense et louage à Pierre LEMAHIEU fils de Guillaume laboureur à Comines nord et Marguerite DELEFORTERIE sa femme 1 bonnier de terre en

deux parties situées à Comines. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE marchand et cabaretier et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 95 du 16/07/1719

Charles BREEL fils de feu Guillaume laboureur à Comines déclare avoir accordé cense et louage à Eloi LARMINET fils de Robert, laboureur à Comines 3 cents de terre tenus des franchises de Blaton et Linselles. Témoins : Louis Albert BREEL fils de feu Jean François et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 96 du 18/07/1719

Philippe et Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureurs demeurant le premier à Quesnoy le second à Menin reconnaissent avoir vendu à Pierre FAUVARCQUE fils de feu Pierre laboureur à Quesnoy 5 cents de terre à labour situé à Wambrechies aboutant d'orient à la terre des hoirs de Simon LERNOULD et de midi à Philippe ROUZE. Témoins : maître Antoine DU BREUCQ chirurgien et Théodore LAMBIN sergent de Quesnoy.

2 E 3 / 7244 acte 97 du 18/07/1719

Philippe et Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureurs demeurant le premier à Quesnoy le second à Menin déclarent avoir vendu à Pierre HOVELACQUE fils de feu Michel, laboureur à Quesnoy 3 cents 1/2 de terre à labour situés à Quesnoy occupés par Pierre PINCHON. Témoins : Jean LAMBIN marchand à Quesnoy et Allard PARENT.

2 E 3 / 7244 acte 98 du 22/07/1719

Charles BERTE fils de feu Pierre, laboureur de Wervicq assisté de Pierre BERTE son frère demeurant audit lieu d'une part, Marie Agnès DELAHAYE fille de feu Pasquier, veuve avec enfants d'Albert FLAMENT, censière au même lieu d'autre part. Témoins : Pierre François DESOBRY laboureur à Wervicq et Allard PARENT. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 99 du 23/07 1719

François LESPINOY charron demeurant Comines déclare avoir donné arrentement et bail à Jacques FLAMENT fils de feu Pierre, laboureur audit lieu 1 cent 1/2 de jardin aboutant d'orient à l'héritage de Jean VIENNE, de midi à celui d'Antoine PARET, de plus un quartron de terre à labour aboutant de bise à la terre d'Antoine PARET et les hoirs de Jean LESPINOY, de midi à Jean VIENNE. Témoins : Servais FACON marchand de lin et Pierre DE SOMER cordonnier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 100 du 27/07/1719

Chrysole COUTEL jardinier à l'hôpital de Comines déclare avoir accordé cense et louage à Pierre POTTIER et Frédéric CAUWRAEDT tailleur d'habits demeurant audit lieu toute une maison à Comines. Témoins : Michel François DUTHOIT aubergiste et Michel François CARPENTIER fils d'Antoine.

2 E 3 / 7244 acte 101 du 28/07/1719

Jean MILLE, laboureur à Comines déclare avoir vendu à Charles CORNIL, laboureur à Deûlémont tout un lieu manoir amassé de maison parmi un jardin de 34 cents situé à Deûlémont occupé par Jean DELANNOY. Témoins : Jean CORNIL fils de l'acheteur et Antoine HARDY cabaretier demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7244 acte 102 du 30/07/1719

Jean François et Jean HERBAUT fils de Jean et Jacques DELEVOYE, père et tuteur des enfants retenus de Marie Jeanne HERBAUT, François LEMAY mari de Marie Elisabeth HERBAUT, Anselme DESCAMPS et Antoinette HERBAUT, tous laboureurs demeurant Comines, frères et sœurs, enfants de feu Jean et Isabeau LECOINTRE déclarent que leur étant échus plusieurs héritages par la mort de leur feu mère procèdent au partage d'une partie de 5 cents situés à Quesnoy. Anselme DESCAMPS aura le juste 1/5 desdits 5 cents aboutant d'orient à l'héritage de Sylvestre LEBRUN de midi aux enfants d'Honoré HERBAUT... Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE marchand et cabaretier et Philippe BAILLEUL marchand demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7244 acte 103 du 06/08/1719

Guillaume CUVELIER laboureur à Linselles, Simon DANSET laboureur à Wervicq, Michel CUVELIER fils de feu Louis censier à Comines se faisant fort de Philippe BILLET de Linselles déclarent avoir accordé cense et louage à Venant POISSONNIER sergent et cabaretier brasseur à Bas-Warneton pour 11 cents en labeur et jardinage situé à Bas-Warneton. Témoins : François CUVELIER laboureur et Gérard DELETOMBES cabaretier demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 104 du 06/08/1719

Jean Pierre et Adrien GHESTEM, laboureurs à Comines déclarent avoir vendu à Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand audit lieu 1 cent 1/2 de terre à labeur à Comines aboutant d'orient à l'héritage de Daniel POISSONNIER, de couchant à Charles POISSONNIER, de septentrion à Pierre LE CLERCQ. Témoins : Jean et Jacques BARON laboureurs demeurant Jean à Erquinghem et Jacques à Bas-Warneton.

2 E 3 / 7244 acte 105 du 07/08/1719

Pétronelle VANZUYT femme d'Antoine PHILIPPE déclare et affirme que dans le contrat de mariage fait entre elle et son mari elle aurait apporté la somme de 2848 livres parisis mais qu'elle n'a jamais apportée que 1400 livres. La comparante a déclarée cela pour éviter toutes difficultés entre ses héritiers et pour l'affection qu'elle porte vers ses héritiers enfants dudit PHILIPPE son mari. Témoins : Pierre Jean DUMONT et Pierre DUCASTEL marchands audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 106 du 07/08/1719

Pétronelle VANZUYT femme d'Antoine PHILIPPE de Comines dument autorisée, déclare que pour l'affection qu'elle porte à François DE WAELLE son fils elle fait donation d'entre vifs des biens qu'elle délaissera à son trépas pour 1200 livres, le reste sera divisé en parts égales avec ses frères et sœurs. Témoins : Pierre Jean DUMONT et Pierre DUCASTEL marchands audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 107 du 07/08/1719

Messire Pierre André LAIGNEL doyen de la Collégiale St Pierre à Comines, Demoiselles Hyppolite Caroline LAIGNEL et Marie Catherine LAIGNEL, frère et sœurs, enfants et héritiers de feu le sieur (blanc) demeurant tous à Comines déclarent avoir accordé cense et louage à Jacques LAGACHE fils de Jacques, et Marie Jeanne DESCAMPS sa femme, laboureur pour 6 cents 1/2 de terre à labeur audit lieu. Témoins : Jacques LAGACHE et Jean Baptiste BAILLEUR.

2 E 3 / 7244 acte 108 du 10/08/1719 - Déplacé en 2 E 3 / 4271 acte 108

Le sieur Michel François GHESQUIERE, marchand, demeurant à Comines et damoiselle Jeanne Blanche DELESCLUSE son épouse, lesquels déclarent avoir baillé à Pierre François UGEUX, laboureur, demeurant au Maisnil et Marie Anne MALLET sa femme, lesquels promettent tenir tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices contenant parmi jardin et terre à labour 3 bonniers 1 cens d'héritage situés au Maisnil occupé par Michel HUGUEUX dit des bois, aboutant des deux sens aux héritages des pauvres du Maisnil et l'autre à la moitié de 10 cens de terre aboutant des deux sens aux héritages de sieur LECAT, d'autre aux héritages du greffier du Maisnil et de couchant audit lieu manoir et finalement 7 cens de terre à labour aboutant aux terres du sieur DE LA FRENAY, d'autre à la terre du sieur BEAUFREMEZ et de couchant aux héritages de Madame COSTAT pour la somme de 20 livres de gros de 6 florins carolus chacun payable en deux termes égaux. Témoins : Antoine MALLET, laboureur à Ligny et de Jaspas DE WET, aussi laboureur à Erquinghem.

2 E 3 / 7244 acte 109 du 11/08/1719

Antoinette LE CLERCQ veuve de Josse NISE de Quesnoy déclare que pour l'affection qu'elle porte à Pierre, Adrienne, Marie Catherine, Marie Anne et Antoinette NISE cinq de ses enfants, elle fait donation entre vifs pour la somme 150 florins à prendre sur les biens qu'elle laissera à son trépas. En présence du sieur LE MONIER prêtre vicaire de la Collégiale St Pierre et Pierre SERRUS fils de feu Michel marchand boucher demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 110 du 13/08/1719

Anne PAREZ veuve de Jacques POISSONNIER de Comines déclare avoir accordé cense et louage à Charles Louis POISSONNIER son fils laboureur audit lieu et Marie Jeanne HERBAUT sa femme tout un lieu manoir amassé de maison parmi jardin et terre à labeur sur 3 bonniers et 8 cents situé à Comines. Témoins : Louis HOUZET marchand boulanger et François BRISOU charpentier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 111 du 14/08/1719

Catherine FERIN fille vivante de feu Arnould de Comines déclare avoir accordé ferme et louage à Louis HOUZET fils de feu Jean marchand boulanger audit lieu toute une maison à usage de boulangerie audit lieu. Témoins : Louis PAULLE et Philippe DELECOUR cordonnier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 112 du 15/08/1719

Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre demeurant Comines nord (Rayé : et Marie STELANDE sa femme, fille et héritière de feu Jacques, Philippe FACON fils de feu (blanc), laboureur à Wervicq ayant acheté les 3c ½ d'héritages faisant moitié des 7c ci-après mentonnés, de Jean Baptiste DUCASTEL fils de Philippe et de Marie STELANDE, laquelle fut fille de Charles) (En marge : Jean François STELANDRE fils de feu Jean, laboureur et charpentier de Pecq) d'une part, Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel d'autre part, déclarent qu'ils sont en procès au siège de la Gouvernance de Lille sur mise de fait par ledit Guillaume LECLERCQ sur 7 cents d'héritage en deux parties faisant moitié de 14 situé à Halluin et tenus de la Srie de Péruwez aboutant de bise à 19 cents appartenant audit LECLERCQ et de midi à Jean ROBENS. Ledit LECLERCQ prétendant en jouir parce les profits et revenus de cette partie et d'autres avaient n'ont été vendues sur les auteurs dudit Guillaume LECLERCQ au baillage de Lille le 13/03/1586 que pour cent et un jour finissant le 14/03/1686. Pour y mettre fin et éviter de grand frais aux deux parties. Moyennant la somme de 300 florins qu'ils promettent il leur a remis et abandonné tous les profits revenus et rendages et autres depuis le 14/03/1686. Témoins : Ignace LOUAGE praticien à Lille et Adrien MARESCAUX marchand demeurant à Comines.

Le 05/04/1720 comparu Guillaume LECLERCQ qui déclara avoir reçu de Pierre DE ROULERS 120 livres, de Jean Philippe PLOYART 120 livres en l'acquit d'Antoine PERECHIN clerc à St Léger, de Jean Baptiste GHESQUIERE 120 livres pour et au nom de Léonard DASSONVILLE, de Charles LECOMTE 120 livres et finalement de Pierre LESAFFRE pareil 120 livres. Ledit LECLERCQ donne absolue quittance et décharge Pierre LESAFFRE et Jean François STELANDRE suivant la transaction par Philippe FACON laboureur à Wervicq. Témoins : Pierre LOUAGE laboureur et François LEODA demeurant à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 113 du 15/08/1719

Antoine VERVISCH charpentier à Comines vend à Pierre FLAMENT fils de Pierre demeurant Comines 7 ormes et 1 frêne, croissants sur l'héritage d'Adrien DELEFORTRIE. Témoins : Pierre LEMAHIEU et François LESAFFRE laboureurs audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 114 du 18/08/1719

Charles BONTE laboureur et échevin de Deûlémont et le Sieur Charles François LECLERCQ de Comines déclarent avoir vendu à Guillaume GHESQUIERE, marchand brasseur et cabaretier audit Deûlémont 55 verges de terre à labeur à Deûlémont. Témoins : Antoine François GOUYE fils de feu Michel et Charles BUTIN (signe BENTIN) fils de feu Charles manouvriers à Deûlémont.

2 E 3 / 7244 acte 115 du 20/08/1719

Martin PERSONNE fils de feu Pierre laboureur à Comines, en son lit malade, mais sain d'esprit et d'entendement déclare que pour l'affection qu'il porte à Gabriel DESROUSSEAU censier audit lieu, il lui fait donation entre vifs et irrévocable de tout ses biens meubles et effets mobiliers. Témoins : Jean DESBRULLE médecin audit lieu et Gabriel DESROUSSEAU fils audit donataire.

2 E 3 / 7244 acte 116 du 23/08/1719

Jean François et Michel DESPREZ, Antoine HARDY mari de Denise DESPREZ demeurant à Deûlémont, enfants, frères et sœur de feu Michel DESPREZ, déclarent avoir baillé à titre d'arrentement perpétuel à Philippe DESPREZ fils de feu Jacques, laboureur audit lieu 25 verges de terre à labour. Témoins : Pierre Charles LECLERCQ fils de Pierre et Pierre François ETIENNE fils de Jacques demeurant le premier à Comines le second à Deûlémont.

2 E 3 / 7244 acte 117 du 25/08/1719

Joseph THIBAUT marchand tanneur à Comines mari de Bernardine Alexandrine CORNE (signe COISNE) et Joseph Frédéric CORNE (signe COISNE) frère de ladite Bernardine aussi de Comines déclarent avoir vendu à Félix VINCRE clerc à Linselles la moitié de tout un lieu manoir amassé de maison parmi 21 cents de terre à labour à Linselles aboutant d'orient à Antoine SIX. Témoins : Martin DUCASTEL et Maximilien DEREVEAUX sergents audit Linselles.

2 E 3 / 7244 acte 118 du 30/08/1719

Le sieur Philippe Joseph LAUMONIER échevin de Comines et Demoiselle Marie Catherine HACQUETTE sa femme nomment un procureur (blanc) pour comparaître devant les échevins de baronnie de Comines et y créer sur 21 cents de terre à labour situés à Comines nord aboutant d'orient à la terre de Paul HEUSSE et à la veuve Maillard DUVIEZ, de couchant à la terre d'André BECQUART et de septentrion à Jean François BOUQUILLON, une rente héritière de 45 florins au profit du sieur CASMACKERE prêtre audit Comines et chapelain de l'hôpital notre Dame audit lieu. Témoins : Henri Ernest Joseph CARDON de Lille et Chrysole COUTEL jardinier audit hôpital.

2 E 3 / 7244 acte 119 du 11/09/1719

François Joseph THIBAUT et Bernardine Alexandrine COISNE sa femme, Joseph Frédéric COISNE fils de feu Alexandre demeurant à Comines déclarent avoir vendu à Pierre LESAFFRE marchand et laboureur audit Comines la juste moitié de 22 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Pierre LESAFFRE marchand de lin et Michel François DUTHOIT aubergiste demeurant Comines.

2 E 3 / 7244 acte 120 du 14/09/1719

Gabriel DESROUSSEAUX fils de feu Pasquier veuf avec enfants d'Anne Cécile GALLOIT, assisté de Léonard DESROUSSEAUX son frère laboueurs demeurant à Comines d'une part, Françoise GRISON fille de feu Guillaume, veuve de Martin PERSONNE demeurant audit lieu d'autre part. Témoins : Georges WARLOP fils de Guillaume et Jean Baptiste VERVISCH fils de feu Marc Antoine. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 121 du 14/09/1719

Gabriel DESROUSSEAUX fils de feu Pasquier laboureur à Comines, veuf avec 5 enfants de Cécile GALLOIT souhaitant convoler en secondes noces il aurait été requis de la part de Léonard DESROUSSEAUX son frère et Gabriel DESROUSSEAUX son fils suffisamment âgé, tuteurs de ses enfants, frères et sœurs, de leur faire partage de la moitié de tous les biens de leur mère conformément à la coutume de Lille.

2 E 3 / 7244 acte 122 du 23/09/1719

Jean Baptiste DE LAOUTRE fils de Charles laboureur à Comines pour l'affection qu'il porte vers ses frères et sœurs à déclaré donner par don d'entre vifs et irrévocable 9 cents de terre à labour et jardinage situé à Comines dont les donataires jouiront aussitôt le trépas arrivé du donateur. Témoins : Philippe Charles DELECOUR cordonnier et Pierre Charles LECLERCQ fils de Pierre demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 123 du 26/09/1719

Pierre SERRUS fils de feu Michel, marchand boucher à Comines, procureur de Monsieur D'HEYNE seigneur de Waterdicque, déclare avoir accordé cense et louage à Jean Baptiste LOUAGE fils de feu Pierre de Comines nord et Marie Anne FOURNIER sa femme d'un lieu manoir amassé de maison parmi jardin de 3 bonniers audit lieu. Témoins : Martin HAZEBROUCK receveur des vins et bières et Pierre NISE marchand boulanger audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 124 du 27/09/1719

Pierre Urbain VIRNOTTE se portant fort de ses cohéritiers de Lille accorde ferme et louage à Gilles CORNIL fils de feu Cornille laboureur à Comines un lieu manoir amassé de maison parmi jardin et terre à labour en divers pièces au nombre de 3 bonniers 9 cents. Témoins : Pierre GAILLOT et Pierre Antoine WACRENIER savonniers demeurant à Lille.

2 E 3 / 7244 acte 125 du 28//09/1719

Pierre Chrysole DAUTRICOURT fils de Pierre Chrysole et feu Marie POUPART maréchal ferrant de Comines, assisté de son père, d'Albert DAUTRICOURT aussi maréchal audit lieu son oncle d'une part, Marie Antoinette BREEL fille de Louis Albert et Marie Jeanne FREMAUT de Comines assistée de ses parents d'autre part. Témoins : Pierre Albert DAUTRICOURT fils d'Albert et de Charles MEURILLON fils de feu André demeurant audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 126 du 29/09/1719

Jean Philippe PLANTEFEVE fils de Pierre et Marie Jeanne LESAFFRE, assisté de ses parents et de Martin LESAFFRE son oncle d'une part, Marie Elisabeth NAVARE fille illégitime de -- -et d'encore vivante Jacqueline DESOBRY d'autre part demeurant à Comines. Témoins : Jacques PLANTEFEVE fils de feu Jacques de Comines et Pierre BOUTEN sergent audit Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 127 du 05/10/1719

Gilles PROUVOST fils de feu Jean et feu Marie Madeleine FERLIER marchand de lin de Linselles, assisté de Philippe, Jean Jacques, Charles et Jean Philippe PROUVOST ses frères, Antoine BOUTRY son frère allié tous laboureurs sauf BOUTRY tailleur d'habits demeurant tous audit Linselles sauf Jean Jacques à Quesnoy et Charles CRUISSART de Comines d'une part, Marie Elisabeth WILLEMAY fille de Jean et feu Marguerite DESPREZ, assistée de son père, Jean FLAMENT, Pierre LAGACHE et Jacques KEUSE ses beaux frères alliés demeurant à Comines sauf les deux derniers (en la ville dudit lieu *sic*) d'autre part. Témoins : Ferdinand Joseph PLOUY marchand à Linselles et Clément BLICKE laboureur à Bas-Warneton. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 128 du 08/10/1719

Guillaume et Pierre LECLERCQ laboureurs à Comines se portant fort de leurs cohéritiers déclarent avoir accordé cense et louage à Pierre VIENNE laboureur à Halluin 22 cents de terre à labour en deux pièces audit lieu pour 98 livres parisis.

2 E 3 / 7244 acte 129 du 08/10/1719

Marie Catherine CORNIL veuve feu Gérard LESAFFRE de Wambrechies déclare que pour les bons services reçu de Marie Elisabeth LESAFFRE sa fille, elle lui fait donation de tous ses meubles, effets, or, argent etc. qu'elle délaissera à son trépas à l'exclusion de ses autres frères et sœurs. Témoins : Etienne CORNIL et Charles BOSCKART demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 130 du 09/10/1719

Sigismond SLOOVERE marchand filetier à Comines déclare avoir accordé cense et louage à Gilles DUHAMEL fils de feu Philippe, marchand laboureur à Linselles la moitié d'un lieu manoir amassé de maison parmi 20 cents de jardin et terre à labour. Témoins : Jean LAMBIN fils de feu François, marchand huilier à Quesnoy et Philippe Joseph VERDURE de Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 131 du 12/10/1719

Ferdinand Joseph PLOUY fils de feu Noël qui fut fils de Pierre, et d'encore vivante Angélique DHALLUIN, marchand de lin demeurant Linselles assisté de sa dite mère et de Marie Angélique PLOUY sa sœur d'une part, Marie Chrysoline POISSONNIER fille de François et Marie Jeanne THOMAS, assistée de ses parents et de Marie Jeanne POISSONNIER sa sœur, Daniel POISSONNIER son oncle et Jean François DEMARQUE son cousin demeurant à Comines d'autre part. Témoins : Jean Philippe CORNIL marchand brasseur à Comines et Jean Pierre MARESCAUX de Linselles. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 132 du 13/10/1719

Messire Pierre André LAIGNEL doyen de la Collégiale St Pierre à Comines, Demoiselles Hyppolite Caroline LAIGNEL et Marie Catherine LAIGNEL, frère et sœurs, enfants de feu André et Demoiselle WERBIER reconnurent avoir accordé ferme et louage à Joseph BONDUEL fils de Philippe, et Philippine DELEFORTERIE de Comines une maison parmi 16 bonniers 15 cents de jardin et terre à labour. Témoins : Jean François VANDERMERSCH procureur postulant à Wervicq et Pierre Nicolas LEPOIVRE domestique au sieur bailleur.

2 E 3 / 7244 acte 133 du 14/10/1719

Frédéric BONVIN Chanoine et pasteur de Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, laboureur audit lieu 12 cents de pâtures à Comines. Témoins : Pierre et Frédéric DESPREZ fils de Pierre Venant.

2 E 3 / 7244 acte 134 du 17/10/1719

Pierre PRINGIER fils de feu Jean marchand de lin à Comines d'une part, Marie Jeanne MARTIN fille de feu Charles demeurant audit lieu d'autre part. Témoins : François BRISOU charpentier et Chrysole COUTEL jardinier à l'hôpital de Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 135 du 19/10/1719

Pierre Placide MARIAVAL de Lille se portant fort de Demoiselle Thérèse MARIAVAL sa sœur, déclare avoir accordé cense et louage à Louis Albert BREL fils de feu Guillaume et Antoine VILLERS fils d'Antoine laboureurs demeurant à Comines 9 mesures de plat bois situé à Zillebeke occupées depuis mars 1719. Témoins : Chrysole D'AUTRICOURT et Pierre HACQUETTE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 136 du 28/10/1719 - Reclassé en 2 E 3 / 4280 acte 136

Bauduin Jean GHESQUIERE, brasseur et échevin, demeurant à Comines et Jacques VIENNE, marchand de draps à Comines, bail et mari de Elisabeth GHESQUIERE, lesquels déclarent avoir accordé à titre de bail et louage à Jean Baptiste HURLUS, laboureur à Nieppe et Marie Philippine HENNART sa femme, lesquels promettent tenir tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, portes, étables et autres édifices contenant parmi jardin et terre à labour 4 bonniers 10 cens avec un pré, le tout situé à Nieppe au rendage annuel la somme de 312 livres parisis de Bailleur. Témoins : Cornil VANHEMME, boutiquier et de Jean Baptiste LEMERRE, fils de feu Jean, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 137 du 03/11/1719

Ferdinand DENEUVILLE marchand de tabac à Wervicq et Hélène Thérèse VAN MONGEY sa femme déclarent avoir vendu, cédé et transporté au profit de Gérard, Dominique, Jean, Wenceslas, Marie Catherine, Marie Madeleine et Geneviève VAN MONGEY leurs frères et sœurs demeurant audit lieu 2 bonniers de terre à Wervicq. Témoins : Pierre Jean VIENNE et Maurice HOLLEBECQUE.

2 E 3 / 7244 acte 138 du 04/11/1719

Jean Baptiste LECOMTE marchand de lin à Comines veuf avec un enfant de Jeanne Thérèse MILLE tel que Jean Baptiste, souhaitant convoler en secondes noces, est requis par Jean MILLE père de la dite Jeanne Thérèse et Pierre Louis LECOMTE, tuteurs maternel et paternel dudit mineur de procéder au partage de la moitié de tout les meubles et effets mobilières selon la coutume de la châtellenie de Lille. Témoins : François BRISOU et de Jean Baptiste VERVISCH fils de feu Marcq.

2 E 3 / 7244 acte 139 du 04/11/1719

Jean Baptiste LECOMTE marchand de lin à Comines, veuf avec un enfant de feu Thérèse MILLE, assisté de Marie Catherine DEREUMEUX sa mère, Pierre Louis et Nicolas Chrysole LECOMTE ses frères, Jean Martin DEREUMEUX son oncle demeurant Comines d'une part, Anne Thérèse DELEBECQUE fille de Jean, assistée de son père et de Charles BELPAIRE son oncle allié d'autre part. Témoins : François BRISOU charpentier et Jean Baptiste VERVISCH. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 140 du 08/11/1719

Paul PASTOR chirurgien Comines se faisant fort de Pierre Placide MARIAVAL de Lille, déclare avoir accordé arrentement à Alexandre DUCHENE fils de Martin demeurant Comines de 2 cents de terre à labour. Témoins : Jean Baptiste FERTIN et Médard HERMAN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 141 du 10/11/1719

Marie et Anne CHOMBART filles de feu Guillaume de Roncq, déclarent avoir vendu à Dominique VANHEULE fils de feu Pierre, clerc et collecteur à Roncq 2 cents de terre à labour audit lieu. Témoins : Pierre Jean VIENNE fils de Jacques demeurant Comines et Nicolas HONORE sergent de Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 142 du 23/11/1719

Jean Baptiste POISSONNIER fils de Pierre et de feu Adrienne BOUCQUILLON, laboureur à Deûlémont et Anne Marie LEROY sa femme déclarent avoir vendu à François VANDERMERSCH, laboureur à Deûlémont 15 cents de terre à labour en deux pièces à Comines aboutant d'orient à la terre de la veuve Dierick DELANNOY. Témoins : Jean Jacques LECLERCQ laboureur à Deûlémont et Jean Baptiste GHESQUIERE à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 143 du 26/11/1719

Josse HAZEBROUCK, Pierre BLIECK mari de Marie Marguerite HAZEBROUCK et Guillaume LETAR mari de Marie Joseph HAZEBROUCK, frères et sœurs, enfants de feu Michel et de Marie Catherine THEVELE demeurant Comines sauf ledit BLIECK à Linselles, se portant forts d'Anne Cécile HAZEBROUCK leur sœur, déclarent avoir accordé cense et louage à Michel THEVELE, leur cousin laboureur à Comines, 6 cents et 3 cents de terre à labour situés à Comines sud et Comines nord. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et Michel François DUTHOIT tavernier audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 144 du 26/11/1719

Georges HEDDEBAUT de Lille, mari de Marie Catherine THEVELE et Bauduin THEVELE, lesdits THEVELE frère et sœur, enfants de feu Michel, déclarent avoir accordé cense et louage à Michel THEVELE leur frère, laboureur à Comines, tout un lieu manoir amassé de maison manable sur 5 à 6 cents de jardinage et 21 cents 50 verges occupé par Antoine CAPPEL. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et Michel François DUTHOIT tavernier audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 145 du 26/11/1719

Bauduin THEVELE, Georges HEDDEBAUT mari de Marie Catherine THEVELE, Charles François BILLAU mari de Marie Françoise THEVELE, Bauduin THEVELE, Pierre Jean DUMONT mari d'Emérentine VERVISCH fille de Robert et d'Emérentine THEVELE, Michel et Josse HAZEBROUCK, Guillaume LETAR mari de Marie Joseph HAZEBROUCK qui furent enfants de feu Michel HAZEBROUCK et de Marie Catherine THEVELE, se portant fort de Pierre BLIECK, Marie Madeleine THEVELE et Anne Cécile HAZEBROUCK leurs sœurs, tous héritiers de feu Thomas THEVELE leur oncle, déclarent avoir accordé en bail et louage à Michel THEVELE leur cohéritier un lieu manoir amassé de maison sur 5 à 6 cents de jardin. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et Michel François DUTHOIT tavernier au Damier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 146 du 30/11/1719

Jean Baptiste ROUZE laboureur à Menin déclare avoir accordé cense et louage à Pierre DESPREZ fils de feu Michel, laboureur et meunier au moulin de Winhem 9 cents de terre à labour situés à Comines. Témoins : Jean LOUAGE marchand et Pierre LECLERCQ collecteur et laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 147 du 01/12/1719

Pierre André LAIGNEL et Frédéric BONVIN prêtre doyen et pasteur de Comines, administrateurs des biens de la chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs, déclarent avoir accordé louage à Pierre LESAFFRE fils de feu Jean, maréchal ferrant à Comines 6 cents de pâtures à Comines appartenant à ladite chapelle. Témoins : Jean François BOUCQUILLON receveur de ladite chapelle et Pierre Venant DESPREZ tonnelier audit lieu.



2 E 3 / 7244 acte 148 du 06/12/1719

Charles François LEFEBVRE DELATTRE écuyer Seigneur de la Fresnoye, Hottehein etc. de Lille reconnaît avoir donné à titre de ferme et louage à Charles BACROT, laboureur à Zandvoorde, tout un lieu manoir amassé de maison parmi jardin et terre à labour et prairie 12 bonniers en plusieurs pièces audit Zandvoorde. Témoins : Jacques PLANTEFEVE laboureur à Zandvoorde et Jacques PLOYART.

2 E 3 / 7244 acte 149 du 10/12/1719

Jean LOUAGE fils de feu Jacques marchand à Comines déclare accorder en bail et louage à Paul DELERUE, manouvrier à Comines et Antoinette CAULIER sa femme toute une maison située à Comines rue de l'Arbalète. Témoins : Gilles PHILIPPO charron et Gérard POISSONNIER laboureur à Quesnoy.

2 E 3 / 7244 acte 150 du 10/12/1719

Guislain LEMAIRE marchand à Comines ordonne que pour l'amour et l'affection qu'il porte à Marie Madeleine LEMAIRE sa fille, il lui délaissera la somme de 500 florins qui est pareille somme que pour Ignace LEMAIRE son frère pour dote de mariage, en surplus des biens fiefs maisons et héritages qu'il délaissera à son trépas, le reste étant divisé également entre tous ses enfants sans préférence de sexe ni d'âge. Témoins : Jean Baptiste VANECKHOUTE et Joseph MARGREMAN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 151 du 12/12 1719

Ferdinand DUMORTIER fils de feu Roger, échevin et laboureur de Roncq déclare avoir accordé cense et louage à Pierre et Christophe DELAHOUTRE, maréchal ferrant audit lieu 18 cents de terre à labour situé à Roncq. Témoins : Dominique VANHEULE collecteur et clerc paroissiale et Cornille GHESQUIERE talonneur demeurant audit Roncq.

2 E 3 / 7244 acte 152 du 12/12/1719

Antoine et Jean CHOMBART fils de feu Guillaume, le premier de Roncq le second de Linselles, déclarent avoir vendu à Marie Anne CHOMBART leur sœur demeurant audit Roncq toute une maison et autre édifices compris l'héritage sur lequel les édifices sont bâtis, aboutant d'orient à Nicolas DELEMOTTE, de couchant à Jean Baptiste DANSETTE, de septentrion à la pauvreté de Roncq. Témoins : Dominique VANHEULE clerc et Cornille GHESQUIERE talonneur audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 153 du 14/12/1719

Louis LEMAHIEU fils de feu Charles, collecteur à Bas-Warneton de Comines déclare que pour l'affection qu'il porte à Marie Jeanne LEMAHIEU fille de feu Robert, sa nièce, il lui donne tous ses biens meubles etc. présentement dans le grenier de la maison qu'il occupe et la laissera jouir de ladite maison le jour de son trépas, le reste étant partagé en parts égales sans préférence d'âge ou de sexe, et au regard de la part que pourra avoir Marie Marguerite LEMAHIEU, femme de Michel PREVOST, sa sœur. Témoins : Mathieu SEYS tailleur d'habits et Etienne CLAIS marchand chaudronnier audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 154 du 14/12/1719

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureur à Menin et Elisabeth LAMBIN sa femme déclarent avoir accordé ferme et louage à Antoine LEPOUTRE fils de feu Jean François, brasseur et laboureur à Comines toute une maison sur une portion d'héritage à usage de cabaret appelé le Blanc Coulon et 5 cents de terre situé à Comines. Témoins : Jean François BRISOU charpentier et Michel François DUTHOIT tavernier.

2 E 3 / 7244 acte 155 du 14/12/1719

François Joseph THIBAUT marchand tanneur à Comines, mari de Bernardine Alexandrine COISNE et Joseph Frédéric COISNE, frère et sœur, enfants de feu Alexandre demeurant audit lieu déclarent avoir reçu le capital de la vente de 11 cents, moitié de 22 cents de terre à labour à Comines par contrat passé le 11/09/1719 au profit de Pierre LESAFFRE laboureur. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur et cabaretier à Comines et Jean DONZE marchand à Quesnoy.

2 E 3 / 7244 acte 156 du 17/12/1719

Ignace LOUAGE fils de feu Jacques, procureur à Lille déclare avoir vendu à Pierre LECLERCQ fils de feu Charles, collecteur et laboureur à Comines 4 cents de jardin compris deux demeures érigées audit Comines aboutant de midi à l'héritage d'Antoine GHESQUIERE, de septentrion à la maison et jardin de Jean François MONTAIGNE et consorts. Témoins : François Albert VILLERS marchand cabaretier et Jacques François VILLERS fils de feu Jean François demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7244 acte 157 du 17/12/1719

Pierre PARENT fils de feu Hubert laboureur à Comines nord déclare avoir vendu à Jean LECLERCQ fils de feu Michel, charpentier à Bas-Warneton, la juste moitié de 17 cents de terre à labour à Bas-Warneton occupée par Jean Baptiste CORDONNIER. Témoins : Denis PARENT oncle au vendeur et Pierre DUTHOIT laboureur à Marcq en Barœul.

2 E 3 / 7244 acte 158 du 20/12/1719

Demoiselle Marie Thérèse CARDON, fille de feu Antoine de Lille, déclare avoir accordé cense et louage à Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, laboureur à Comines et Jeanne Angélique GHESQUIERE sa femme tout un lieu manoir nommé la cense du Bus amassé de maison parmi jardin sur 15 bonniers 7 cents 24 grandes verges compris 17 cents de prairies à Comines. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE laboureur à Comines et Jean Jacques LEPRETRE domestique de la bailleresse.

2 E 3 / 7244 acte 159 du 22/12/1719

Liévin François POLLET fils de feu François, marchand cabaretier à Warneton déclare devoir à Marie Catherine VERMERSCH veuve de Ferdinand LEWILLE, censière à Bas-Warneton, la somme de 516 livres parisis pour survenir à ses nécessités urgentes et présentes, qu'il promet de rendre à ladite VERMERSCH et, pour ce faire, ledit POLLET à obligé ses personnes biens et héritages meubles. Témoins : Pierre MONTAGNE cabaretier du Hallot et François Guillaume CATTEAU sergent à Deûlémont.

2 E 3 / 7244 acte 160 du 22/12/1719

Pierre PARENT fils de feu Hubert, laboureur à Comines nord, reconnaît avoir reçu le capital de la vente de 8 cents 1/2 de terre à labour situés à Bas-Warneton par contrat passé le 17/12/1719 au profit de Jean LECLERCQ fils de feu Michel laboureur à Bas-Warneton. Témoins : Nicolas CUVELIER collecteur à Houplines et Jean Baptiste GHESQUIERE marchand brasseur à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 161 du 22/12/1719

Charles Louis DELEFORTERIE fils de feu Charles laboureur à Comines sud, déclare avoir vendu à Nabor BONDUÉL fils de Philippe, marchand boutiquier à Comines 150 verges de terre à labour situés audit lieu, aboutissant d'orient l'héritage de Félix DELEFORTERIE. Témoins : Jean LOUAGE fils de feu Jacques marchand de lin et Pierre BOUTEN sergent de la baronnie demeurant audit lieu. Le 28/01/1720 comparu Gilles CATTEAU fils de feu Jean, laboureur à Comines qui déclare renchérir la présente vente de 3 enchères valables. Témoins : Pierre MONTAGNE et Pierre BOUTEN sergent audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 162 du 22/12/1719

Charles Louis DELEFORTERIE fils de feu Charles, laboureur de Comines sud déclare acquérir par mise aux enchères de Josse GHESQUIERE, aussi laboureur à Comines sud 113 verges 1/2 aboutant d'orient à la terre de Bauduin THEVELE, de septentrion à Félix DELEFORTERIE situés à Comines. Témoins : Jean LOUAGE marchand et Pierre BOUTEN sergent demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7244 acte 163 du 22/12/1719

Charles Louis DELEFORTERIE fils de feu Charles, laboureur à Comines sud déclare avoir vendu à François VALLET fils de feu Jean et Nicolas LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureurs à Comines 6 cents de jardin prairie et terre à labour compris les édifices situés à Comines aboutant de midi à l'héritage de Wallerand BONDUÉL. Présent Pierre BOUTEN et Jean LOUAGE demeurant audit lieu.

Le 27/12/1719 sont comparus Nicolas LEPERCQ et François VALLET qui déclarent renchérir la présente vente.

Présents Jean LOUAGE fils de feu Jacques et Arnould LOUAGE fils de feu Pierre demeurant Comines. Puis est comparu Josse GHESQUIERE fils de feu François, laboureur à Comines qui renchérit la vente de 70 florins et 9 florins. Témoins : Jacques DHALLUIN et Pierre LERNOULD demeurant audit lieu. Surenchère par Jean MONTAIGNE fils de feu Jean laboureur à Comines.

2 E 3 / 7244 acte 164 du 23/12/1719

Jean Philippe LEHOUCQ échevin et laboureur à Bas-Warneton, Marie Catherine VERMERSCH veuve de Ferdinand LEWILLE, censière à Bas-Warneton, les dits comparants au nom des enfants de feu Georges LEWILLE et ladite veuve de ses enfants, déclarent avoir accordé en bail et louage à Philippe DILLIES fils de Philippe, laboureur à Comines 24 cents de terre à labour situé à Comines. Témoins : Jean Baptiste LEWILLE et François TURBIER cabaretier de St Barbe demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7244 acte 165 du 23/12/1719

Jean Baptiste PARENT fils de feu Pierre laboureur de Comines déclare accorder cense et louage à Vincent MILLE fils de feu Pierre, laboureur à Linselles 6 cents de terre à labour à Linselles. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier à Comines et Jean BOUTRY fils de feu Jean marchand à Linselles.

2 E 3 / 7244 acte 166 du 31/12/1719

Jacques VAN THUNNE fils de feu Philippe, lui-même fils de Charles, laboureur d'une part, Marie Jeanne CANTILLON fille d'Antoine qui fut fils de Pierre, assistée de son père de Comines d'autre part. Témoins : Allard PARENT fils de feu Pierre et Gilles CREPEL fils de feu Philippe demeurant à Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7244 acte 167 du 31/12/1719

Charles Louis DELEFORTERIE fils de feu Charles, demeurant Comines sud déclare avoir vendu à André DUMORTIER fils de feu François, laboureur demeurant Comines nord 5 cents de terre à labour aboutant de midi à l'héritage de Félix DELEFORTERIE et consorts et 1 cent 1/2 de prairie aboutant d'orient l'héritage de Wallerand BONDUDEL, de couchant à la terre de Félix DELEFORTERIE, le tout situé à Comines. Témoins : Gérard DESTOMBES et Etienne DE LATTRE demeurant audit lieu.

## 1720

### 2 E 3 / 7245

2 E 3 / 7245 acte 1 du 01/01/1720

Jean GOUIER fils de feu Jean laboureur à Comines déclare que moyennant certaine somme de deniers de Pierre GOUIER son frère de Comines il a vendu au profit de Pierre GOUIER la moitié de 2 cents 1/2 de terre à labour situé audit Comines. Témoins : Ignace BOUTEN fils de Pasquier de Comines et Pasquier FEREST fils de feu Maurice demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7245 acte 2 du 03/01/1720

Ignace LOUAGE fils de feu Jacques procureur de Lille déclare avoir vendu à Pierre LECLERCQ fils de feu Charles laboureur et collecteur à Comines une maison à deux demeures, érigée sur 4 cents de jardin aboutant de midi aux héritages des enfants d'Antoine GHESQUIERE, d'écosse à Jean François MONTAGNE et consorts. Témoins : Alexis MATON cabaretier au Chevalier Vert à Lille et Antoine VANHEULLE fils de Jean demeurant Halluin.

2 E 3 / 7245 acte 3 du 05/01/1720

François CARDON fils à marier d'André et Marie LOIR assisté de ses père et mère, de François CARDON son oncle, de Guillaume SEGARD son frère allié laboureurs demeurant à Comines d'une part, Marie Catherine DELEHAYE fille à marier de Jean Gilles et Marie Madeleine DELEMOTTE, assisté de ses dits père et mère, de Martin DELEHAYE son oncle, de Boniface DELEHAYE son frère demeurant à Quesnoy d'autre part. Témoins : François LECOMTE beau-frère du futur mariant et Jacques LESAFFRE beau-frère à la mariante laboureur à Linselles. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7245 acte 4 du 19/01/1720

Jean DONZE fils de feu Michel de Quesnoy déclare avoir accordé cense et louage à Ignace DELEMAR tailleur d'habits demeurant audit lieu et Marie Jeanne DELEDICQUE sa femme pour toute une maison à ériger par le bailleur pendant cette année 1720 sur un fond d'héritage audit Quesnoy aboutant de couchant au pavé qui conduit de la chapelle de la belle Croix vers Wambrechies, de septentrion à la grange de Guillaume LEPERCQ. Témoins : Jean Baptiste PLATEL maçon et Constant HERBAUT fils de feu Pasquier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 5 du 24/01/1720

Jean DELEVAL fils de feu Jean laboureur de Quesnoy déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques FERLIER fils de feu Jean laboureur demeurant Wambrechies 8 cents de terre à labour et 3 cents de jardin audit Quesnoy. Témoins : Jean Baptiste CORDONNIER censier à Deûlémont et Constant HERBAUT fils de feu Pasquier de Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 6 du 24/01/1720

**Marie Françoise D'ERELE dame de Schoonvelde d'Ypres, présentement à Lille, déclare avoir vendu à Pierre François LEFEBVRE écuyer conseiller du roi demeurant audit Lille tout un fief de la seigneurie de Schoonvelde dans une motte entourée de beaux fossés avec un donjon et bassecour, jardin et terre à labour sur 20 bonniers 10 cents situé Comines nord châteltenie d'Ypres. Témoins : Jacques François BATAILLE procureur audit Lille et Dieudonné GHERBRANDT procureur à Comines.**

2 E 3 / 7245 acte 7 du 27/01/1720

Pierre DE KENEUDE (signe KNEUDE) fils de feu Jacques, veuf sans enfants, cabaretier au Malvaut à Bas-Warneton, assisté de Philippe KEUQUELAERE (signe BUCKELEIRE) son frère utérin d'Heusen châteltenie d'Audenarde et Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur audit Bas-Warneton d'une part, Anne Marie LEMAHIEU fille à mariée de feu Robert et de vivante Marie LAGACHE sa mère, assistée de sa mère, de Pierre et Philippe LEMAHIEU ses oncles demeurant audit Bas-Warneton d'autre part. Lui apporte en argent et marchandises 600£, elle ne précise pas sa dot. Témoins : Jean LELEU laboureur à Bas-Warneton et Jérôme DEHEM fils de Jean demeurant Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7245 acte 8 du 28/01/1720

Pierre LEMAHIEU fils de feu François de Wervicq d'une part, Jeanne Pétronelle LEFEBVRE fille de Nicolas demeurant aussi à Wervicq assistée de son père d'autre part. Témoins : Joseph Ferdinand DENEUVILLE marchand de tabac et Noël DEREMY fils de feu Jean demeurant audit Wervicq. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7245 acte 9 du 28/01/1720

Pierre SERRON fils de feu Gilles, et Marie Anne VILETTE sa femme de Comines châteltenie d'Ypres, déclarent devoir à Jean VILETTE leur frère la somme de 200 livres parisis que les comparants ont reçus en prêt pour leurs nécessités urgentes et pressantes. Celui-ci aura droit de jouir, comme s'il en était propriétaire, du rendage de 15cens 71 verges à Deûlémont occupé par Mathias DELEBARRE. Témoins : Pierre LECLERCQ clerc et collecteur et François SPINNEWIN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 10 du 29/01/1720

Antoinette POISSONNIER fille de libre condition de feu Charles demeurant Comines déclare que pour l'affection qu'elle porte à Marie Françoise et Marie Jeanne BAILLEUL ses nièces il leur donne 1 cent de terre à labour situé à Comines aboutant d'orient au bois de Guillaume VANDAME, de midi à l'héritage de Félix DELEFORTERIE, de couchant à celle de Denis PARENT, de septentrion à la terre de Jacques LEBLANC. Témoins : Jérôme D'HEM fils de Jean et Joseph BONDUEL laboureurs audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 11 du 30/01/1720

Monsieur CATERS receveur général des biens rentes et dîmes de l'Evêché de Tournai baille différentes pièces de terres. Le premier marché à Philippe François BONDUEL fils de Philippe, marchand cabaretier audit lieu au rendage annuel de 14 livres de gros aux conditions pardessus énoncée. Le second marché est adjugé à Jean Baptiste LEMERRE échevin et laboureur audit lieu au rendage de 13 livres de gros. La troisième partie à Pierre Joseph LECOINTRE fils d'Arnould demeurant audit lieu au rendage de 10 livres de gros. Le quatrième marché est adjugé à Michel THEVELE fils de feu Michel au rendage de 9 livres de gros. Le cinquième marché est adjugé audit LECOINTRE au rendage de 8 livres de gros. Le sixième marché est aussi adjugé audit LECOINTRE au rendage de 8 livres de gros. Le septième marché est adjugé à Gilles PHILIPPO charron audit lieu au rendage annuel de 17 livres de gros. Finalement le huitième marché est adjugé audit LECOINTRE au rendage de 18 livres de gros. Témoins : Jean François VANDERMEERSCH procureur à Wervicq et Jean Baptiste PIPELAER sergent de la seigneurie de Terewalle.

Est comparu Nabor BONDUEL fils de feu Philippe marchand à Comines qui se déclare caution pour Joseph BONDUEL laboureur à Comines preneur et occupeur des terres appartenant à Monseigneur l'évêque de Tournai fait du 23/04/1720. Témoins : Jérôme DEHEM fils de Jean et Jean Baptiste DEMERRY clerc audit notaire.

2 E 3 / 7245 acte 12 du 30/01/1720

Pardevant maître Arnould LAMBIN présent ainsi que les témoins ci après nommés Guillaume Ferdinand BECUWE avocat greffier de Comines propriétaire pour 1/3, Demoiselle Thérèse SOENEN veuve de Pierre DE GRAET marchande à Menin pour un autre 1/3 et Jean François VANDAMME mari de Demoiselle Marie Catherine VAN ELSLANDE pour le troisième tiers de tout un lieu manoir amassé de maison érigée parmi 7 bonniers 12 cents de jardin, près et terre à labour gisant à Comines occupé par Simon CUVELIER, après désistement volontaire dudit CUVELIER, les comparants en accordent ferme et louage à Antoine LEROY fils de feu Adrien de Quesnoy. Témoins : Jean Baptiste LUTUN marchand à Quesnoy et Jean LEMAHIEU de Comines.

2 E 3 / 7245 acte 13 du 01/02/1720

Sœur Augustine DE CLERCQ, Dame prieure de l'hôpital de Comines déclare avoir donné en cense, bail et louage à Pierre DALISOEN, laboureur à Wervicq et Cécile DOMESSENS sa femme, pour tout un lieu manoir amassé de maison parmi 3 bonniers 5 cents de jardin et terre à labour situé à Wervicq. Témoins : François VANDAMME fils de feu Guillaume demeurant audit Wervicq et Chrysole COUTEL jardinier audit hôpital.

2 E 3 / 7245 acte 14 du 03/02/1720

Philippe et Jean Baptiste ROUZE, enfants de feu Jean Baptiste demeurant Quesnoy et Menin d'une part, Jean Philippe ROUZE fils de feu Philippe demeurant Bas-Warneton d'autre part étant à la veille de se mettre en procès touchant quelques sommes de deniers que feu Jean Baptiste ROUZE, père des premiers comparants a reçu en prêt du second comparant lequel veut les recevoir. Pour terminer tout différents qui pourrait naitre, les parties ont confier aux sieurs BRIDOUL et LEMAIRE, avocat à Lille le soin de juger ce litige. Témoins : Jean Baptiste DUMONT cordonnier et Bauduin FAUVARQUE cabaretier demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 15 du 03/02/1720

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, et Elisabeth LAMBIN sa femme, laboureur à Menin, Marie Thérèse et Marie Anne LAMBIN filles suffisamment âgées, sœurs et enfants de feu Antoine et d'Elisabeth Adèle DESCAMPS décédés à Quesnoy, déclarent que par le trépas de leurs feu père et mère leur est échus plusieurs lieux manoir situés en divers lieux et tenus de différentes seigneurie dont ils ont demandé une estimation de gens experts à l'intervention de Wallerand BONDUEL, Jean Baptiste DUMONT et Jean François LAMBIN oncles respectifs des comparants, puis ils procèdent au partage. Témoins : Philippe ROUZE laboureur et Bauduin FAUVARQUE cabaretier à Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 16 du 04/02/1720

Bartolomé LUTUN fils de feu Michel âgé de 40 ans, marchand de Quesnoy après avoir prêté serment, déclare et affirme qu'en l'an 1710 sans savoir le mois et le jour, il s'est transporté à Lille au domicile de la veuve FAUCOMPRET collectresse des tailles vingtièmes et autres, afin de payer sa quotte part qu'il a effectué et présente une quittance signée de ladite FAUCOMPRET. Si mois après elle lui a envoyé un huissier avec deux assistants et Jean LAMBIN dit l'Estrope pour le contraindre à payer ses contributions. Etant hors sa maison ledit LUTUN les a retrouvés au cabaret alors occupé par Augustin GHESQUIERE ou sa veuve et leur a montré la quittance, il n'a plus été inquiété par ladite FAUCOMPRET. Témoins : Jean Philippe NISE fils de feu Jean Philippe demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 17 du 04/02/1720

Jeanne CORNIL âgée de 57 ans, veuve de feu Jean Philippe NISE, cabaretière du Lion Noir à Quesnoy, après avoir prêté serment, déclare avoir parfaite connaissance qu'elle a livré quelques bières et vin pour la paroisse et nourris les chevaux appartenant à la même communauté pendant que les alliés assiégeait la ville de Lille, estimant avoir bon 100 florins et plus à la paroisse, elle se fait transporter à Lille chez la veuve FAUCOMPRET, collectresse des tailles vingtième et autres impositions qui se lèvent annuellement en ladite paroisse, pour être indemnisée, ce que ladite FAUCOMPRET a refusé n'ayant aucun deniers en main, disant qu'elle devait revenir une autre fois. Témoins : Jean Michel VAN PETEGHEM boulanger et Pierre HALLOT fils de feu Martin demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 18 du 05/02/1720

Guillaume et Jean LEPERCQ, Marie Jeanne LEPERCQ mère et tutrice des enfants qu'elle a retenu de feu Rémy DESQUIEN, Jean Baptiste LICTEVOET et Antoinette LEPERCQ sa femme et Pétronelle LEPERCQ suffisamment âgée. Lesdits LEPERCQ frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Guillaume vivant Lieutenant bailli de Quesnoy et de Marie Jeanne LEURIDANT demeurant respectivement Quesnoy et Lille. Guillaume, François, Marie Anne, Eugène et Angélique DELEVOYE frères et sœurs, enfants et héritiers avec deux autres en minorité de Dominique DELEVOYE et de feu Anne Marie LEPERCQ leur mère, sœur des premiers comparants. Déclarent qu'au trépas de leurs père et mère il leur est dévolus plusieurs biens maisons et héritages et que par cession par Dominique LEPERCQ, frère aux comparants, de tous droits qu'il pourrait avoir dans la succession des biens énoncés, les comparants en ont fait faire le partage en forme et manière suivante : Pour Guillaume LEPERCQ 703 verges de terre à labour et bois situées à Deûlémont aboutant de couchant aux hoirs d'Arnould DUHAYON et de septentrion à Jean VAN ELSLANDE. Marie Jeanne LEPERCQ 5 cents de terre à labour situés à Quesnoy et 430 verges de terre à labour à Deûlémont aboutant d'orient aux hoirs de Pierre LEWILLE, de couchant à Chrysostome PLATEL, de septentrion au chemin des moulins à eau de Deûlémont. Jean LEPERCQ aura 623 verges de terre situées à Comines aboutant d'orient à Bauduin THEVELE, de midi au chemin menant vers le cabaret des hoirs DELEVOYE, de couchant aux hoirs de Charles BECQUART, de septentrion aux hoirs de Pierre COISNE et 4 qartrons de terre à labour aboutant d'orient aux hoirs de Michel DESREUMAUX, de couchant d'André FRENOY. Toute une maison située à Quesnoy est déclarée échue à Pétronille LEPERCQ. A Jean Baptiste LICTEVOET et Antoinette LEPERCQ sa femme 702 verges de terre à labour située à Deûlémont de couchant aux hoirs LEWILLE, à la cense DESMARETZ et toute une maison à Quesnoy occupée par Jacques FERLIER aboutant d'orient à Marie Joseph et Marguerite VAN PETEGHEM, de couchant aux héritiers de Clément DUHAYON. A Pétronille LEPERCQ toute une maison située à Quesnoy et 3 cents de terre à labour à Deûlémont. Aux 5 enfants de Dominique DELEVOYE 437 verges de terre située à Deûlémont aboutant d'orient aux hoirs de Michel THILLOEUL, de midi aux hoirs de Quentin VILLETTE et 6 cens de labour situé à Deûlémont occupés par François DESREUMAUX provenant de l'hérédité de Françoise LEURIDANT. Témoins : Jean Philippe et François NISE fils de feu Jean Philippe demeurant audit Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 19 du 05/02/1720

Jean Baptiste, Marie Jeanne et Pétronille LEPERCQ Jean Baptiste LICTEVOET, lesdits LEPERCQ frères et sœurs, enfants de Guillaume vivant lieutenant bailli audit lieu, Guillaume, François et Angélique DELEVOYE frères et sœurs, enfants de Dominique et de feu Anne Marie LEPERCQ vivante sœur des premiers comparants, demeurant audit Quesnoy déclarent que pour les services que Guillaume LEPERCQ leur frère a rendu pour la vente de la maison mortuaire de leur feu père ils lui abandonnent des biens meubles délaissés et cèdent tous droits dans quelques maisons et héritages situés à Linselles franchises de Blaton. Témoins : Jean Philippe et François NISE demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 20 du 07/02/1720

Pierre GOBERT fils de feu Jacques de Lille déclare avoir baillé à Jacques BOUCHE fils de feu Gratien laboureur à Roncq 25 verges de jardin situés à Roncq aboutant de septentrion à l'héritage de Pasquier DESREUMAUX. Témoins : Pierre Joseph DHENNIN fils d'André demeurant audit Lille et Nicolas HONORE sergent à Roncq.

2 E 3 / 7245 acte 21 du 09//02/1720

Jacques SLOOVERE fils de feu Noël marchand filetier de Gand accorde en bail et louage à Guillaume DUMONT fils de Gilbert laboureur à Comines nord 11 cents de terre à labour situé audit lieu. Témoins : Sigismond et Noël SLOOVERE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 22 du 11/02/1720

Gilles CATTEAU et Pierre MONTAIGNE laboureurs de Comines se portant forts de leurs cohéritiers déclarent avoir baillé à Josse PENET fils de feu Josse, laboureur à Bousbecque 3 cents de prairie et 3 cents de terre à labour situés à Bousbecque. Témoins : Jean CATTEAU fils de Gilles et Louis François DELEFORTERIE fils de Charles Louis demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 23 du 13/02/1720

Me Jacques GEYSEN bénéficiaire de la chapelle dit de Ten Brielen de Comines vend à Guillaume Ferdinand BECUWE greffier de Comines, une maison située à Comines aboutant d'orient la maison du sieur VANUTBERGHE, de midi la rue de Walstraete, de couchant à la maison du sieur Pierre François SIX et de septentrion à la rivière Lys, dont l'acheteur pourra jouir dès le trépas du vendeur et celui de Claire COUTELLIER sa servante. Témoins : maître Jean CASMACKER prêtre chapelain de l'hôpital et Charles DUHAYON notaire entre les Deux Ponts demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 24 du 15/02/1720

André DELEVOYE fils de feu Jean âgé de 46 ans, marchand boulanger à Quesnoy affirme et déclare qu'ayant avancé quelques argents et livré plusieurs marchandises à la Communauté dudit lieu pendant les années 1708 et 1709, les échevins dudit Quesnoy ont dépêché une ordonnance de paiement pour quoi il s'est transportée à Lille chez la veuve FAUCOMPRET collectrice des vingtièmes et autres impositions de Lille afin de procéder au règlement ce qu'elle a effectué. Témoins : Venant DERVAUX marchand et Guillaume MASSENET demeurant à Tourcoing.

2 E 3 / 7245 acte 25 du 16/02/1720

Sœur Augustine DE CLERCQ Dame prieure de l'hôpital de Comines, accorde bail et louage à Léonard COUCQUE fils de feu Antoine blanchisseur de toiles et Marie Jeanne GHEMART sa femme de toute une maison à usage de blanchisserie et 26 cents de prairie situé à Comines. Témoins : François BRISSOU charpentier et Pierre Antoine PARENT fils de Michel demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 26 du 17/02/1720

Demoiselle Antoinette SAMPART veuve du sieur Augustin VANHOIRE de Lille déclare accorder bail et louage à Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureur à Menin dehors de tout un lieu manoir amassé de maison colombier et autres édifices parmi 22 bonniers de jardin et terre à labeur gisants à Menin, Wervicq et Gheluwe. Témoins : François OBERT écuyer Seigneur D'HOOGSTRAET de Lille et Wallerand BONDUÉL de Quesnoy. Le 12/12/1720 Comparus Elisabeth LAMBIN femme de Jean Baptiste ROUZE déclare qu'après lecture elle agréé tout le contenu du contrat et promet de payer solidairement avec son dit mari.

2 E 3 / 7245 acte 27 du 19/02/1720

Pierre DE THIBAULT écuyer seigneur de Bousinghe, d'Ypres présentement à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à maître Jean DEBRUNE médecin juré licencié es médecine de Comines d'une maison jardin et héritages audit lieu aboutant d'orient la grande place, de septentrion au cabaret appelé le Cherf occupée présentement par Servais FACON. Témoins : Philippe DELECOURT cordonnier audit lieu et Pierre COPPE domestique du bailleur.

2 E 3 / 7245 acte 28 du 28/02/1720

Ignace François CARDON écuyer, chevalier de l'ordre militaire, mari de Dame Marie Florence WARESQUELLE et Demoiselle Marie Madeleine WARESQUELLE demeurant à Lille déclarent avoir donné bail et louage à Philippe COISNE, laboureur et brasseur à Comines de 19 cents de jardin prairie compris un rivage et montée à rouir le lin situé à Comines. Témoins : Albert François MALFAIT et Thomas SENECHAL cordonniers à Lille.

2 E 3 / 7245 acte 29 du 29/02/1720

Philippe Jacques HOVIN marchand à Ypres de présent à Comines, accorde bail et louage à Jean Baptiste LEHOUCQ boutiquier à Comines de toute une maison et jardin audit Comines aboutant la rue de Basse Bretagne. Témoins : Jacques DUPREZ et Pierre BALLEEN.

2 E 3 / 7245 acte 30 du 09/03/1720

Arnould CALOIGNE fils de feu Antoine, cabaretier à Comines et Marie Françoise MONTAIGNE sa femme déclarent avoir vendu à Gilles PHLIPPO fils de feu Gilles, charron audit lieu 3 cents 1/2 de terre à labeur à Comines aboutant de couchant à la veuve de Dierick DELANNOY, de septentrion à la veuve Guillaume SIX. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Jean François MONTAIGNE laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 31 du 09/02/1720

Arnould CALOIGNE fils de feu Antoine de Comines déclare avoir reçu de Gilles PHLIPPO, charron audit lieu, la somme de 100 florins. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Guillaume CALOIGNE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 32 du 14/03/1720

Jean CLAIS fils de feu Jean, laboureur à Comines et Marie Thérèse DESRUELLE sa femme déclarent avoir vendu à Pierre LELEU fils de Philippe de Comines 4 cents de terre à labeur situés à Comines aboutant d'orient aux enfants d'Hyacinthe VIENNE. Témoins : Antoine BONDUÉL fils de feu Michel et Charles MONTAIGNE fils de feu Antoine.

2 E 3 / 7245 acte 33 du 17/03/1720

Guillaume DELEBECQUE fils de feu Bartholomé laboureur à Comines sud et Jeanne HASBROUCK veuve de Pierre VILLERS demeurant audit lieu ayant entre eux 796 verges de terre à Comines aboutant d'orient à Maximilien MULIER de midi à Venant FREMAUT de couchant à Gilles CATTEAU et Pierre CARLIER de septentrion. La moitié au premier par ratriait lignager des enfants de Maillard HAZEBROUCK, et ladite Jeanne HAZEBROUCK sa moitié provenat de son chef. Sortent de communion. Témoins : Guillaume GOUMAN et André Melchior REMMERY laboureurs demeurant à Roncq.



2 E 3 / 7245 acte 34 du 17/03/1720

Simon CUVELIER fils de Guillaume laboureur à Comines moyennant 30 livres de gros et 6 florins carolus à payer du 01/10 de cette année par Antoine LEROY fils de feu Adrien laboureur à Quesnoy consent à ce que ledit LEROY puisse mettre mains aux terres occupées par ledit CUVELIER. Témoins : Louis Albert BREL et Hubert LECOINTRE laboureurs audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 35 du 19/03/1720

Robert LERMINET fils de feu Antoine laboureur et Nicole DELEVOYE sa femme déclarent que désirant l'égalité entre leurs enfants Ils ordonnent que tous les biens qu'ils laisseront à leur trépas soient partagés équitablement. Témoins : Pierre LOUAGE laboureur et Philippe François BONDUEL marchand cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 36 du 19/03/1720

Robert LARMINET fils de feu Antoine laboureur et Nicole DELEVOYE sa femme déclarent avoir vendu à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques laboureur à Comines 1/6° de tout un lieu manoir amassé de maison parmi 3 bonniers d'héritage situé audit Comines. Témoins : Philippe François BONDUEL marchand cabaretier et Joseph VILLERS manouvrier tous de Comines.

2 E 3 / 7245 acte 37 du 21/03/1720

Nicolas LEPERCQ fils de feu Jacques Gilles CATTEAU fils de feu Jean et Jean MONTAIGNE fils de feu Jean laboureurs à Comines ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Charles Louis DELEFORTERIE laboureur audit lieu pour un petit lieu manoir amassé de maison sur 14 cents de jardin prairie et terre à labour à Comines. L'héritage ne pourra ni retiré ni repris par qui que ce soit sinon par Marie Catherine DELEFORTERIE sa fille qui a promis d'agir au profit desdits bailleurs. Témoins : Jacques LIBERT laboureur à Comines et Jacques DANSET laboureur et échevin de Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 38 du 23/03/1720

Jean CATTEAU fils de feu Pierre et Marie LEURIDAN sa femme laboureur à Deûlémont se faisant fort de ses cohéritiers a déclaré avoir vendu à Guillaume LEPERCQ marchand à Quesnoy un petit lieu manoir amassé de maison parmi 6 cents de jardin et terre à labour situés à Deûlémont. Témoins : Martin HAZEBROUCK receveur des impôts et des vins et bières demeurant Comines et Wallerand BONDUEL échevin de Quesnoy. Fut présent Pierre FAUVARCQUE fils de feu Pierre et Marie LEURIDANT sa femme qui déclara avoir vendu audit LEPERCQ 1/5 d'un lieu manoir et héritages fait à Quesnoy du 28/03. Témoins : Wallerand BONDUEL et Gilles LALLEMAND marchands audit lieu Fut présent François SPINNEWIN fils de feu Guillaume et Jeanne BECQUART qui fut fille de feu Pierre et Françoise LEURIDAN qui déclare avoir acheté un autre 1/5 dans 6 cents d'héritage passé à Quesnoy du 18/05/1720. Témoins : Bauduin FAUVARCQUE cabaretier audit lieu et Jacques Allard PHILIPPE demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7245 acte 39 du 29/03/1720

Jérôme DEHEM fils de Jean de Comines procureur spécial de Jean et Antoine FACON, Pierre BECQUART et Antoinette FACON sa femme. Lesdits FACON frères et sœurs enfants de feu Philippe et Marie LERNOULD lequel fut fils de Philippe et Catherine VANDAMME, Jean Baptiste FACON se portant fort de Philippe FACON son frère, neveux des premiers comparants, Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre et Marie FACON qui fut sœur de Jean, et Antoine FACON, Adrien LESAFFRE neveu audit Pierre demeurant Linselles et Bousbecque fondé de procuration paraphé devant le notaire soussigné du 24/11/1719.

Ledit comparant se portant fort aussi des héritiers de Paul CLARIS et consorts, ceux de Marie VANDAMME, de Michel et François BONNEL et des héritiers d'Antoinette VANDAMME. Lequel DEHEM déclara avoir vendu à Laurent GRIMONPONT meunier et laboureur de Bousbecque la juste moitié de 4 cents de prairies fauchable. Reviendront aux héritiers de Catherine VANDAMME 50 florins, à ceux de Marie VANDAMME aussi 50 florins, à ceux de Jeanne VANDAMME aussi 50 florins, à ceux d'Antoinette et Jacques VANDAMME pareil 50 florins et le restant du prix principal aux héritiers de Catherine VANDAMME mariée à Philippe MONTAIGNE. Témoins : Olivier NORRY cabaretier brasseur et Placide SEYNAVE fils de Jean Baptiste demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7245 acte 40 du 30/03/1720

Jeanne HAZEBROUCK veuve de Philippe VILLERS de Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Ambroise VILLERS son fils, et Marie Anne LESAFFRE futurs conjoints pour toute une maison à usage de forge situé audit lieu aboutant d'orient et midi aux Sœurs Grises de midi au chemin menant de la Rouge Porte vers le cabaret du Blanc Coulon. Témoins : Isaac LESAFFRE fils de Pierre et Jérôme DEHEM fils de Jean demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 41 du 30/03/1720

Ambroise VILLERS fils de feu Philippe et vivante Jeanne HAZEBROUCK assisté de sa mère d'une part, Marie Anne LESAFFRE fille de Pierre et Marie Anne VERMERSCH assistée de ses parents d'autre part demeurant à Comines. Contrat de mariage. Témoins : Isaac LESAFFRE frère de la mariante et Jérôme DEHEM fils de Jean de Comines.

2 E 3 / 7245 acte 42 du 02/04/1720

Nabor BONDUÉL mari d'Antoinette LOUAGE et Pierre LOUAGE demeurant audit Comines. Ledit BONDUÉL tuteur ainsi que ledit LOUAGE des enfants mineurs d'Antoine LOUAGE qui déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoine LERNOULD laboureur à Frelinghien 4 cents de terre à labeur située audit Frelinghien. En présent d'Adrien EVRARD serrurier et Philippe François BONDUÉL fils de Philippe demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 43 du 06/04/1720

Michel BILLET fils de Jean et Jeanne FLAMENT assisté de ses parents, de Philippe et Pierre Philippe BILLET ses frères, d'Allard François PLATEL son frère allié d'une part, Marie Jeanne LOUAGE fille de Jean Chrysole et Marie Angélique CUVÉLIER assistée de ses parents, d'André LOUAGE, de Michel, François et Jean Thomas **QUI?** ses oncles d'autre part, demeurant tous à Comines sauf ledit PLATEL et André LOUAGE à Quesnoy. Contrat de mariage. Témoins : Jérôme DEHEM et Louis Albert BREL.

2 E 3 / 7245 acte 44 du 07/04/1720

Antoine Dominique DU FOSSEE fils illégitime de feu Antoine demeurant Antoing déclare avoir reçu 72 livres parisis de Claire COUTELIER sa mère ledit DUFOSSEE. Témoins : Bauduin THEVELE fils de Bauduin et Jean Baptiste WELLEMAN fils de feu Jean Baptiste demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 45 du 09/04/1720

Jacques Liévin GOBERT fils de feu Philippe François seigneur de Scappenelet demeurant Warneton d'une part, Jacques Albin GOBERT marchand à Comines d'autre part, déclarent qu'ils sont présentement en procès devant la cour du parlement de Douai par appel du second comparant au sujet d'un relief du fief dudit Albin GOBERT hérité de Pierre GOBERT son oncle, greffier de Bailleul. Témoins : maître Jacques GOBERT notaire et arpenteur à Warneton et Pierre Antoine Ferdinand DE GROU demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 46 du 10/04/1720

Nicolas TANCRE fils de feu Nicolas marchand à Quesnoy déclare que pour faire solution et paiement à Philippe Louis TANCRE son frère de la somme de 100 florins qu'il a reçu, il lui donne divers biens. Témoins : Jean HANSART fils de feu Philippe demeurant Quesnoy et de Jean Baptiste DESROUSSEAUX mon clerc de notaire.

2 E 3 / 7245 acte 47 du 17/04/1720

Jacques Albin GOBERT marchand de draps à Comines déclare avoir vendu à Louis Charles DELOBELLE bourgeois à Lille 15 cents de terre à labeur et prairies à Bas-Warneton tenus de la Srie de Scappenest occupée par Thomas MONTAIGNE. Témoins : Hubert François SIX praticien à Lille et de Jean Baptiste DESROUSSEAUX fils de Jacques.

2 E 3 / 7245 acte 48 du 18/04/1720

Inventaire des meubles et effets que Claire COUTELIERE usufruitière des biens délaissés par feu maître

Jacques GHEYSEN vivant prêtre à Comines avec liste détaillée, au profit d'Elisabeth GHEYSEN sa sœur, Albert et Bernard GHEYSEN fils de feu André, François MULLE fils de feu Joseph et feu Michelle GHEYSEN demeurant Ypres, Warneton et Wevelgem. En son nom et au nom de ses cohéritiers il s'engage à payer annuellement à ladite COUTELIERE sa vie durant la somme de 5 livres de gros. Témoins : Jean Baptiste WELLEMAN et Joseph BUISINE cordonnier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 49 du 20/04/1720

Georges WARLOP fils de Guillaume et feu Isabeau LEMIEGRE assisté de son père, Jean Baptiste et Guillaume WARLOP ses frères et d'Antoine FOURTRIE son frère allié d'une part, Marie Jeanne LEMAHIEU fille de feu Robert et Marie LAGACHE, assistée de Marie LEMAHIEU sa sœur, de Pierre et Philippe LEMAHIEU ses oncles et de Jean LELEU son oncle allié demeurant tous à Comines sauf lesdits LEMAHIEU et LELEU demeurant Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Mathieu SEYS tailleur d'habits et de Jean Baptiste DUMENY clerc.

2 E 3 / 7245 acte 50 du 01/05/1720

Jeanne HAZEBROUCK veuve de Philippe VILLERS demeurant Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe MARESCAUX laboureur à Comines et Marie Catherine VILLERS sa femme un petit lieu manoir amassé de maison sur 3 cents de terre à labour et jardin situé audit lieu. Témoins : Pierre VILLERS charpentier audit lieu et de Jean Baptiste DUMENY clerc.

2 E 3 / 7245 acte 51 du 02/05/1720

Pierre Jean DUMONT marchand au faubourg de Comines et Emérentine VERVISCH sa femme déclarent avoir vendu à Bauduin THEVELE fils de feu Michel laboureur à Comines 6 cents de terre à labour située à Comines. Témoins : Bauduin THEVELE charpentier et de Jean Baptiste DEMENY.

2 E 3 / 7245 acte 52 du 04/05/1720

Antoine DAEL et Catherine DE ROCQ sa femme et Antoinette DE ROCQ veuve d'Adrien TERRIN, lesdites DE ROCQ sœurs, enfants d'Antoine DE ROCQ demeurant à Roncq déclarent avoir vendu à Jean DE ROCQ charpentier audit lieu 3 cents de terre à labour située à Roncq. Témoins : Marc Antoine HUSE fils d'Antoine demeurant Roncq et de Jean Baptiste DEMENY.

2 E 3 / 7245 acte 53 du 04/05/1720

Antoine DAEL et Catherine DE ROCQ sa femme de Roncq déclarent devoir à Mathieu et Elisabeth DAEL, deux de leurs enfants, la somme de 50 livres parisis prêtés pour leur nécessité urgente et pressante. Témoins : Dominique VANHEULE clerc et collecteur à Roncq et de Jean Baptiste DEMENY.

2 E 3 / 7245 acte 54 du 04/05/1720

Antoine DAEL et Catherine DE ROCQ sa femme, Antoinette DE ROCQ veuve d'Adrien TERRIN, enfants d'Antoine DE ROCQ, Pierre CLAYS fils de feu Guillaume et de Catherine DE ROCQ, fille et héritière de Pierre DE ROCQ, frère audit Antoine demeurant à Roncq déclarent que pour faire paiement à Jean DE ROCQ, maître charpentier audit lieu, leur cousin, sur les prétentions qu'il a sur la maison mortuaire de Jacques DE ROCQ leur oncle, lui cèdent leur part dans les biens meubles et immeubles à charge des rentes, dettes et hypothèques. Témoins : Antoine HUSSE fils d'Antoine de Roncq et de Jean Baptiste DEMENY.

2 E 3 / 7245 acte 55 du 08/05/1720

Jean PICAVET fils de feu Etienne marchand à Comines déclare avoir vendu à Demoiselle Pétronille WICART veuve avec enfants de Jean DUPUIT de Lille 9 cents de jardinage et terre à labour compris une maison érigée sur ledit jardin le tout situé à Linselles. Témoins : Hubert François SIX fils de Pierre et d'Antoine LOTTIN fils de feu Charles demeurant à Lille.

2 E 3 / 7245 acte 56 du 10/05/1720

Marie Madeleine MATHELIN femme séparée de corps de Jean GANCAIRE expaysé demeurant Comines déclare avoir vendu à Antoine Hubert LE CLERCQ de Comines toute une maison et héritage audit lieu. Témoins : Philippe DELECOUR et de Jean Baptiste DEMENY.

2 E 3 / 7245 acte 57 du 11/05/1720

Projet de partage des biens délaissés par feu Thomas THEVELE décédé à Comines du 11/03/1718 suivant ses dispositions du 07/03/1718. Témoins : Dieudonné GHERBRANDT procureur et Michel François DUTHOIT demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 58 11/05/1720

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier, Michel et Bauduin THEVELE Charles François BILLAU et Jeanne Françoise THEVELE sa femme, Georges HEDDEBAUT et Marie Catherine THEVELE sa femme, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Michel THEVELE qui fut frère du premier comparant, Michel et Josse Pierre HAZEBROUCK, Pierre BLIECQ et Marie Marguerite HAZEBROUCK sa femme, Guillaume LIETAR et Marie Joseph HAZEBROUCK sa femme, frères et sœurs, héritiers de feu Michel, et Marie Catherine THEVELE sœur audit Bauduin. Lesquels HAZEBROUCK se portant forts d'Anne Cécile HAZEBROUCK leur sœur débile d'esprit. Pierre Jean DUMONT et Emerentienne Marguerite VERVISCH sa femme qui fut fille de Robert et de feu Marguerite THEVELE aussi sœur de Bauduin demeurant tous à Comines, Linselles et Lille, quand audits HEDDEBAUT et BILLAU. Lesdits comparants et leurs femmes autorisées déclarent que par le trépas de Thomas THEVELE leur frère et oncle leur sont dévolues plusieurs parties d'héritages suite aux dispositions testamentaires du 07/03/1718. Lesdits biens devaient être divisés en 16 parts égales telles que 6 parts pour Bauduin THEVELE comme représentant le chef de ses enfants, 5 parts de 16 pour ceux de Marie Catherine THEVELE, 4 parts pour les enfants délaissés par feu Michel THEVELE et le dernier 1/16 pour ceux de feu Marguerite THEVELE.

2 E 3 / 7245 acte 59 du 16/05/1720

Pierre LECLERCQ fils de feu Antoine laboureur à Comines déclare avoir vendu à Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel laboureur audit lieu une pièce de 7 cents, une de 3 cents et pareil quart dans une pièce de 8 cents situés à Comines. Ledit quart à prendre sur une partie à l'encontre des héritiers de Charles LECLERCQ. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur audit lieu et d'André LEPERCQ de Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 60 du 17/05/1720

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste ROUZE laboureur de Menin se faisant fort d'Elisabeth LAMBIN sa femme déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Pierre échevin et laboureur à Deûlémont pour le juste tiers de 20 cents de terre à labour à Quesnoy occupé par Jean Baptiste WEUGHE. Témoins : Jean François LAMBIN de Quesnoy et de Jean Baptiste DUMONT cordonnier à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 61 du 21/05/1720

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, et Elisabeth LAMBIN sa femme de Menin déclarent avoir vendu à Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Pierre laboureur à Quesnoy le juste tiers de 20 cents de terre à labour situés à Quesnoy tenus de la seigneurie de Wambrechies. Témoins : Jean Baptiste DUMONT cordonnier et Jean François LAMBIN marchand demeurant audit Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 62 du 19/05/1720

Isidore SERROU fils de feu Charles marchand cabaretier, veuf avec enfants de Jeanne DELAHOUSSE, assisté de Marie Jeanne CAZIER sa mère, de Joachim SERROU son frère, de Pierre DELAHOUSSE et Jean BERTEN ses beaux frères d'une part, Emérentine DEREUMAUX fille de feu Jacques assistée de Chrysole LELEU son ami d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Symphorien COISNE laboureur et Nicolas PLATEL marchand à Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 63 du 19/05/1720

Isidore SERROU marchand cabaretier de Comines déclare devoir à Hyacinthe Joseph, Jean Noël et Marie Béatrice SERROU ses enfants, ensemble la somme de 400 livres parisis pour parchon mobilière par le trépas de feu Jeanne DELAHOUSSE leur mère à leur payer d'ici neuf ans. Pierre DELAHOUSSE laboureur de Linselles et Joachim LHERNOULD demeurant Bas-Warneton leurs tuteurs l'acceptent. Il promet en outre de les nourrir, vêtir, alimentier, instruire dans la foi catholique. Comparut aussi Emérentine DEREUMAUX fille de feu Jacques, future épouse dudit LHERNOULD qui s'y engagée. Témoins : Symphorien COISNE laboureur à Quesnoy et de Chrysole LELEU boulanger à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 64 du 23/05/1720

Bauduin THEVELE fils de feu Michel charpentier à Comines, Pierre Jean DUMONT et Emérentine VERVISCH sa femme audit lieu déclarent que suite au partage des biens délaissés par Thomas THEVELE leur frère et oncle par accord du 12/05/1720 ils ont la possibilité d'échanger et permuter les lots ou portions pour s'accoutumer l'un l'autre. Témoins : Philippe BILLET fils de feu Jean marchand à Linselles et de Michel François DUTHOIT cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 65 du 24/05/1720

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureur à Menin et Elisabeth LAMBIN sa femme déclarent avoir vendu à François VANDERMERSCH fils de feu François, laboureur à Deûlémont 9 cents de terre à labour à Comines occupés par Pierre DESPREZ aboutant d'orient le chemin de la cense du Hel vers les moulins de Winhem, de midi aux hoirs de Michel DESPREZ, de couchant à Isaac DUTHILLEUL et de septentrion aux hoirs du sieur WARESQUEL Le contrat de vente est agréé par l'acheteur du 26/05/1720. Présents Marin et Pierre DESTOMBES père et fils cordonniers à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 66 du 28/05/1720

Pétronelle SIX fille de feu Martin et veuve immiscée es biens et dettes de feu André THOMAS et Jean THOMAS fils dudit feu André THOMAS, son fils émancipé par âge compétant, demeurant à Wervicq. Les comparants déclarent avoir reçu à rente de la Dame prieure et religieuses de l'hôpital St Jean Baptiste à Wervicq, le sieur Adrien CLAIS prêtre directeur dudit hôpital acceptant en leur nom, la somme de 1300 florins qu'ils promettent de payer à l'avenant du dernier vingt portant 65fl par an jusqu'au remboursement, argent provenant de partie de 3400fl de rente remboursée par les régent et gens du collège St Jean Baptiste de Wervicq en 1717. En présence du sieur Valentin CLAIS marchand et de Pierre François VANDERMERSCH fils de François demeurant audit Wervicq.

2 E 3 / 7245 acte 67 du 28/05/1720

Jacques LEPERCQ fils de feu Jean Baptiste laboureur à Comines nord se portant fort des enfants de feu Pierre LEPERCQ, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Michelle MARTHE veuve avec enfants de Jean POLLET de Linselles un petit lieu manoir amassé en maison et 7 cents de jardin planté terre à labour situé à Linselles. Témoins : Valentin BOUTRY tailleur d'habits à Linselles.

2 E 3 / 7245 acte 68 du 30/05/1720

Jean Jacques PREVOST fils de feu Jean laboureur à Quesnoy et Jeanne CATRY sa femme auparavant veuve avec enfants de Bartholomé SIGIER, ceux ci déclarent avoir reçu en rente 400 livres parisis d'Elisabeth POUPART de Lille suivant l'acte du Souverain Baillage de Lille du 12/05/1716 pour subvenir à leurs nécessités urgente ainsi que pour nourrir les enfants que Jeanne CATRY a eu avec ledit SIGIER. Ledit PREVOST déchargera et payera le capital de ladite vente en avril de cette année avec les deniers provenant de la vente de 83 verges à Joseph Ferdinand PLOUY marchand à Linselles. Témoins : François CARPENTIER fils de feu Etienne.

2 E 3 / 7245 acte 69 du 31/05/1720

Michel et Josse Pierre HAZEBROUCK, Guillaume LETAR et Marie Joseph HAZEBROUCK sa femme, Pierre BLICK et Marie Marguerite HAZEBROUCK sa femme, Bauduin THEVELE charpentier au nom d'Anne Cécile HAZEBROUCK, débile d'esprit. Lesdits HAZEBROUCK frères et sœurs, enfants de feu Michel et de Marie Catherine THEVELE demeurant en la ville et la paroisse de Comines, déclarent que par le trépas de leurs père et mère leur sont dévolus plusieurs portions de maison et héritages situés en divers paroisses qu'ils partagent. Témoins : Michel THEVELE fils de feu Michel leur cousin et de Michel François DUTHOIT cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 70 du 31/05/1720

Michel et Josse Pierre HAZEBROUCK, Guillaume LETAR et Marie Joseph HAZEBROUCK sa femme, Pierre BLICK et Marie Marguerite HAZEBROUCK sa femme, lesdits HAZEBROUCK frères et sœurs, enfants de feu Michel et de Marie Catherine THEVELE demeurant Comines et Linselles déclarent que par le trépas de leurs dits père et mère et de Thomas THEVELE leur oncle leur sont échues plusieurs portions de maison et héritage qu'ils partagent. Témoins : Michel François DUTHOIT et de Jean Baptiste DEMENY, clerc de notaire.

2 E 3 / 7245 acte 71 du 31/05/1720

Nicolas DESRUELLES fils de feu Philippe, tailleur d'habits à Comines, Rose LESPINOY veuve avec enfants de feu Pierre DESRUELLE demeurant audit lieu, déclarent que Jean CLAIS mari de Marie Thérèse DESRUELLE s'engage à payer comptant aux comparants 49 livres 15 sols parisis à chacun d'eux pour avoir vendu audit CLAIS tous droits qu'ils ont dans toute une maison et héritage situé à Comines présentement occupée par lui et ses hoirs. Seront aussi à la charge dudit CLAIS tous droits dans une lettre de rente déclarée au Souverain Baillage de Lille du 20/01/1714 en laquelle appert être obligé entre autres Jean Philippe DESRUELLE frère des comparants, décédé à Comines sans hoirs direct au profit de feu dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX. Témoins : Michel François DUTHOIT cabaretier et de Jean Baptiste DEMENY clerc.

2 E 3 / 7245 acte 72 du 02/06/1720

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, Guillaume LIETAR et Marie Joseph HAZEBROUCK sa femme, Pierre BLICQUE et Marie Marguerite HAZEBROUCQ sa femme, Pierre Jean DUMONT et Emérentiane VERVISCH sa femme demeurant à Comines et Linselles déclarent avoir vendu à Antoine CAPELLE fils de feu François, laboureur audit lieu 4 cents de terre à Comines. Témoins : Michel François DUTHOIT cabaretier audit lieu et Michel THEVELE.

2 E 3 / 7245 acte 73 du 02/06/1720

Marc Antoine LERMINET fils de Robert et de Nicole DELEVOYE, assisté d'Eloi LERMINET son frère d'une part, Marie Anne DELEBECQUE fille de Jean, assistée de son père d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean Baptiste LECOMTE, beau-frère de la mariante.

2 E 3 / 7245 acte 74 du 04/06/1720

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureur demeurant Menin de présent à Quesnoy, déclare que moyennant certaines sommes de deniers qu'il a reçu en billets de banque de Philippe ROUZE son frère, laboureur à Quesnoy il lui vend une lettre de rente de 3600 livres parisis passé du 11/01/1680 réduite du 28/04/1713, dans laquelle appert être obligé Jacques LEMAHIEU et Péronne REMMERY sa femme au profit de maître Antoine DUBREUCQ, héritiers à cause de feu Elisabeth DUBREUCQ leur mère, elle même fille audit Antoine DUBREUCQ. Témoins : Jean Baptiste LEWILLE et de François VANDERMERSCH fils de François demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7245 acte 75 du 05/06/1720

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureur de Menin, déclare avoir reçu de Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Pierre laboureur à Quesnoy, 1168 florins en billet de banque pour la vente de 66 verges de terre à labour. Ledit comparant déclare aussi avoir reçu de François VANDERMERSCH laboureur à Deûlémont 1118 florins, aussi en billet de banque, pour la vente de 9 cents de terre à labour. Est aussi comparu Philippe ROUZE son frère laboureur à Quesnoy joint au premier comparant.

2 E 3 / 7245 acte 76 du 05/06/1720

Laurent GRIMONPONT meunier à Linselles déclare avoir accordé en bail et louage à Jean DEROULLERS laboureur à Halluin pour 2 cents de prairie à Halluin. Témoins : François LOUAGE Lieutenant de Bondues et de Jean DEROCQUE charpentier à Roncq.

2 E 3 / 7245 acte 77 du 07/06/1720

Martin GADENNE, Jacques HAZEBROUCK mari de Marie Marguerite GRISON, Marie Françoise et Marie Catherine GRISON, sœurs et enfants de feu Antoine GRISON demeurant tous à Comines, sauf ledit GADENNE leur oncle à Marcq en Barœul, déclarent accorder ferme et louage à Jean GRISON fils de feu Louis leur cousin à Escobecque les 3/4 d'un petit lieu manoir amassé de maison parmi 28 cents de jardin planté de bois montant et d'arbres fruitiers et terre à labour situé à Escobecque. Témoins : Jean DELEBECQUE, couvreur de paille demeurant à Comines. Comparus Marie Madeleine LECLERCQ veuve avec enfants de feu Louis GRISON, censière à Escobecque qui déclare avoir baillé à Jean GRISON son fils, le dernier 1/4 du lieu manoir. Fait à Lille du 12/06/1720. Témoins : Jean DELEBECQUE et Nicolas HORRENT.

2 E 3 / 7245 acte 78 du 10/06/1720

Allard PARENT fils de Noël de Roncq déclare avoir vendu à Michel DESCAMPS fils de Pierre tisserand de toiles de Comines 5 quartrons de terre à labour à prendre en 7 quartrons d'une pièce de 1302 verges à l'encontre de Pierre POULIE par achat de Guillaume LEWILLE et des enfants Pierre BONTE. Témoins : Piat DUTHILLEUL laboureur et collecteur et Danseltre DESCAMPS tisserands à Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 79 du 12/06/1720

Jacques HAZEBROUCK fils de feu François et Marie Marguerite GRISON sa femme, Marie Françoise et Marie Catherine GRISON sœurs et enfants de feu Antoine GRISON et Péronne DELEBECQUE demeurant à Comines, déclarent examiné les comptes rendus par Jean GRISON laboureur à Escobecque, leur cousin, et Jean DELEBECQUE leur oncle. Témoins : Martin GADENNE laboureur à Marcq en Barœul et Nicolas HORRENT laboureur à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 80 du 13/06/1720

Charles POISSONNIER fils de feu Guillaume, bucheron à Comines désirant égalité entre tous ses enfants et ordonnant qu'à sont trépas tous ses biens, fief, maisons et héritages soient équitablement partagés entre tous ses enfants Pour les bons soins reçus de Charles François POISSONNIER son fils, et pour autres causes il jouira la première année du bail de 4 cents d'héritage. Témoins : Denis DESCAMPS et Charles ROGIER demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 81 du 13/06/1720

Charles POISSONNIER fils de feu Guillaume, bucheron à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Charles François POISSONNIER son fils, laboureur audit lieu 4 cents de jardin et terre à labour compris une maison situé à Comines. Témoins : Denis DESCAMPS et Charles ROGIER demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 82 du 16/06/1720

Jacques COUTEL fils de feu Jacques, laboureur à Comines et Jacquemine LECOINTRE sa femme déclarent avoir accordé à titre d'arrentement à Josse VANDAMME demeurant audit lieu 25 verges de terre à labour. Témoins : Marin DESOMBER cordonnier et Hugues LEWILLE berger demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 83 du 20/06/1720

Marie Catherine CORNILLE veuve avec enfants d'Hendrik NELDE, déclare révoquer toutes les procurations et pouvoirs qu'elle peut avoir donné au sieur Claude CLAIS bailli et laboureur à Bousbecque et y demeurant. Témoins : Gérard DESTOMBES cabaretier et Philippe CORNILLE fils de feu Arnould de Comines.

2 E 3 / 7245 acte 84 du 25/06/1720

Pierre LESAFFRE laboureur à Comines nord et Marie STEELANDRE sa femme déclarent avoir vendu Gilles CATTEAU fils de feu Jean, laboureur à Comines sud 225 verges de prairie en deux parties situées à Bousbecque, à prendre à l'encontre de Pierre WAMBE et consorts. Est aussi comparu Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines. Témoins : Philippe DELECOURT cordonnier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 85 du 27/06/1720

Marie Catherine CORNILLE veuve avec enfants d'Hendrik NAELDE de Comines qui a révoqué toutes les procurations et pouvoirs donnés en son nom privé et comme mère et tutrice des enfants retenus dudit NAELDE à Jean Philippe CORNIL son frère, laboureur à Comines, pour reprendre le retrait des biens par elle vendu et ses enfants à Venant DEBAILLEUL pour son command le sieur Claude CLAIS bailli de Bousbecque. Les officiers de justice sont requis de se transporter au domicile et vers la personne dudit CORNILLE pour le lui signifier.

2 E 3 / 7245 acte 86 du 30/06/1720

Pierre, Chrystole et Jacques LERNOULD, Jean DEROUBAIX et Marie Jeanne LERNOULD sa femme, enfants de feu Isaac LHERNOULD et de Michelle DELATTRE, tous laboureurs demeurant à Comines. Les comparants déclarent avoir reçu comptant certaines sommes de Jean Baptiste LELEU laboureur audit lieu et Michelle LERNOULD sa femme, sœur auxdits comparants pour un cent 1/2 de jardin à prendre à l'encontre des comparants et héritiers de Pasquier COISNE dans 5 cents située audit Comines. Témoins : Michel FLEURBAIX et François DEROULLERS demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 87 du 01/07/1720

Martin DUTHOIT fils de feu Jean laboureur à Wulvergem châtellenie de Furnes déclare avoir vendu à Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines 243 verges de terre à labour audit lieu, à prendre à l'encontre de l'acheteur, Martine DUTHOIT tante au vendeur, Jean Baptiste GHESQUIERE dit Fischeaux, Guillaume COUTTEL et consorts, aboutant de midi l'héritage des hoirs Guillaume BREL et consorts et de septentrion à la veuve Jean LOUAGE. Témoins : Martin LESAFFRE cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7245 acte 88 du 02/07/1720

Allard PARENT fils de feu Noël de Roncq, se portant fort de Marie Jeanne et Marie Françoise Constance PARENT ses sœurs, a déclaré avoir vendu à Martin DELANNOY, fils de feu Liebart laboureur à Wervicq, 4 cents de terre à labour à prendre à l'encontre d'Antoine DELANNOY son frère, situés à Wervicq, aboutant de midi à l'héritage de Jacques CATTEAU, de couchant à celui de Jean CATRY et consorts. Témoins : Hubert BREL cabaretier et le clerc.

Le 15/04/1721 Marie Françoise Constance PARENT, fille suffisamment âgée et usant de ses droits, Toussaint LERNOULD fils de feu Jacques, marchand, procureur spécial de Jean GERIN et Marie Jeanne PARENT sa femme par procuration passée devant Jean Philippe DERVEAUX notaire à Linselles du 19/03/1720, lesdits PARENT enfants de Noël et feu Jeanne Anne DUTHILLEUL demeurant à Linselles, ont déclarés agréer le contrat passé par Allard PARENT au profit de Martin DELANNOY. En présence Arnould PAREZ laboureur à Bousbecque et Louis Joseph THEVELE de Comines.

2 E 3 / 7245 acte 89 du 03/07/1720

Jean MONTAIGNE, Jean DELVAULT et Jean DEBUCQUOY laboureurs demeurant Marcq en Barœul, Wambrechies et Linselles, se portant fort des enfants de feu Philippe THIERS, déclarent avoir baillé à Jean DONZE marchand à Quesnoy 6 cents de terre à labour à Quesnoy. Témoins : Alexis MATON cabaretier à Lille et le clerc.



2 E 3 / 7245 acte 90 du 05/07/1720

Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques et vivante Michelle LEURIDANT laboureur à Comines veuf avec enfant de (blanc), assisté de sa mère, Etienne Joseph GHESQUIERE son frère, de Jean Baptiste PARENT son frère allié et tuteur, de Nicolas GHESQUIERE échevin et tanneur à Comines et Philippe LEURIDANT laboureur à Houthem, ses oncles et de Jean CONNINCK son frère allié d'une part, Marie Louise DILLIES fille de Michel et Péronne DUMONT assistée de ses père et mère de Wambrechies, de Michel Germain et Pierre DILLIES ses frères, laboureurs à Quesnoy sauf ledit Michel à Marquette, d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7245 acte 91 du 14/07/1720

Jean Baptiste CORDONNIER laboureur à Deûlémont, se portant fort des enfants mineurs de feu Allard PARENT, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean THOMAS fils de feu Jean, laboureur de Comines 5 cents 1/2 de terre à labour à Comines, aboutant de couchant à Charles LOUAGE, de septentrion aux enfants de feu Georges DELEBECQUE. Témoins : Jules MIGNOT et Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier brasseur demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 92 du 14/07/1720

Guillaume, Pierre et Philippe Albert LECLERCQ laboureur demeurant à Comines, sauf Philippe Albert à Linselles, forts de leurs cohéritiers, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste SAINT VENANT, laboureur à Halluin 18 cents 1/2 de terre à labour situé à Halluin. Témoins : Jean Baptiste LEWILLE laboureur à Quesnoy et Jacques DELEFORTERIE marchand huileur à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 93 du 15/04/1720

Sœur Augustine DECLERCQ, dame Prieure de l'hôpital de Comines, Sœur Monique DEHEM, Sœur Marie Joseph DEHEUSE et Sœur Elisabeth BEHAGUE, déclarent avoir accordé cense et louage à Jean DUMORTIER fils de Jean laboureur à Comines et Thérèse Foy DELEFORTERIE sa femme tout un lieu manoir amassé de maison parmi jardin, planté d'arbres, situé à Comines. Témoins : Louis Joseph BLOCQUEAU commis à l'exercice des vins et bières et Chrysole COUTEL fils de feu Guillaume valet des dites religieuses.

2 E 3 / 7245 acte 94 du 21/07/1720

Guillaume LETAR fils de feu Guillaume de Comines, et Marie Joseph HAZEBROUCK sa femme, déclarent qu'ayant reçu une certaine somme de deniers de Pierre Jean DUMONT et Emérentiane Marguerite VERVISCH sa femme, leurs cousins, ils vendent au profit desdits DUMONT et sa femme par forme de rachat d'hoirie, tous droits dans 9 cents de terre à labour situés à Comines nord. Témoins : Jean PICAVET marchand à Comines et Pierre LEWILLE fils de feu Pierre laboureur à Deûlémont.

2 E 3 / 7245 acte 95 du 25/07/1720

Isaac DUTHILLEUL échevin et laboureur à Comines et Nicolas BUTIN aussi échevin et laboureur à Bas-Warneton, tuteurs des enfants mineurs de feu François DUTHILLOEUL et de Jeanne LEPLAT, décédé à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Bauduin LUTUN fils de feu Galien, laboureur à Bas-Warneton, 3 cents de terre à labour et 5 cents de jardin audit lieu. Témoins : Thomas HALLOT laboureur à Frelinghien et François Albert VILLERS de Comines.

2 E 3 / 7245 acte 96 du 27/07/1720

Claude SMACKERE fils de feu Jean, marchand cabaretier à Comines qui reconnu avoir reçu 227 livres 12 sols de Demoiselle Jeanne GOBERT, veuve d'Antoine DEGROU, demeurant audit lieu ledit SMACKERE reçoit quittance après remboursement. En présence Jean DAVID et Pierre DAUTRICOURT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 97 du 29/07/1720

François LESPINOY fils de feu Jacques, demeurant Comines déclare avoir donné à titre d'arrentement à Marie Catherine LELEU veuve de Jacques François LESPINOY demeurant Comines 2 cents de terre à labour avec maison appartenant à la prendresse à Comines. Témoins : Philippe DELECOURT et Jean Philippe CARPENTIER cordonnier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 98 du 03/08/1720

Pierre François MAINET fils de feu Jean et de Marie Jeanne DESCAMPS de Warneton, assisté d'Anne Marie MAINET sa sœur et de Nicolas BONTE son frère allié, laboureur audit lieu d'une part, Anne Marie LEMAHIEU fille de feu Robert et vivante Marie LAGACHE, veuve sans enfants de Pierre KENEUTE de Bas-Warneton, assistée de Georges WARLOP son frère allié de Philippe et Pierre LEMAHIEU et Jean LELEU ses oncles, laboureurs audit lieu sauf ledit WARLOP à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur et Jean Baptiste DESMULIER, fils de feu Jean Baptiste, tisserand de toiles demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7245 acte 99 du 04/08/1720

Convention faite entre Guillaume LECLERCQ et Jacques PARENT laboureurs à Comines touchant les bâtiments du lieu manoir et héritages ayant appartenus à Madame LIBERT situés audit Comines. Témoins : Charles et Pierre LECLERCQ fils de feu Charles.

2 E 3 / 7245 acte 100 du 10/08/1720

Valentin CARPENTIER, fils de feu Georges et de vivante Françoise LEHOUCQ sa mère, assisté de sa mère d'une part, Marie Chrysoline VILLERS fille feu de Jean François et de Marie SLOOVERE, assistée de Jacques François VILLERS son frère demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence dudit VILLERS frère de la mariante et Jean Baptiste COSTENOBLE marchand cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 101 du 16/08/1720

Marguerite LECLERCQ fille de feu Antoine, veuve avec enfants de feu Roland DELBARGE de Comines, pour le bon amour qu'elle porte vers Catherine et Thérèse DELEBARGE, deux de ses enfants, elle déclare leur donner par don d'entre vifs la somme de 50 livres de gros de 6 florins carolus à prendre sur les biens qu'elle délaissera à son trépas, le reste sera partagé également entre tous ses enfants. Témoins : Jean Baptiste LECLERCQ sergent et Noël François COURAED cordonnier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 102 du 19/08/1720

Claire COUTELIERE fille de Gilbert, usufruitière des biens délaissés par maître Jacques GHEYSEN vivant prêtre de Comines, moyennant 45£, elle laisse les biens meubles effets bijoux etc. de l'inventaire du 18 avril et qui sont et existent présentement dans mortuaire dudit GHEYSEN à Elisabeth GHEYSEN, sœur du trépassé, Albert et Bernard GHEYSEN frères et neveux, et François MULLE fils de Joseph et de feu Michelle GHEYSEN (Détail). En présence Jean Jacques CAULIER laboureur et Jean Baptiste WELLEMAN cordonnier audit Comines.

2 E 3 / 7245 acte 103 du 23/08/1720

Allard PARENT fils de Noël laboureur demeurant Bousbecque en son nom et pour ses sœurs, déclare avoir vendu à Jean DELSALLE, sergent de St Pierre et laboureur à Deûlémont, 3 cents de terre située à Bas-Warneton, aboutant de midi le cabaret dit Malvaut appartenant aux héritiers et veuve de Noël COISNE. Témoins : Ambroise GHESQUIERE et Thomas MONTAIGNE laboureurs à Bas-Warneton.

2 E 3 / 7245 acte 104 du 24/08/1720

Isabeau DAMBRE veuve de Jean CAUCHETEUR, rentière demeurant Comines, Charles Louis CAUCHETEUR fils de feu Jean, marchand graissier audit lieu, fort de ses cohéritiers, déclarent avoir vendu à Jean DUTHOIT fils de Jean, manouvrier à Deûlémont, la juste moitié d'une maison et un cents de terre situé audit lieu. Témoins : Jean LEMAHIEU praticien et François Albert VILLERS cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 105 du 24/08/1720

Pierre HORRENT et Symphorien VIENNE mari d'Elisabeth HORRENT, laboureurs à Comines se portants forts de Nicolas HORRENT leur frère, ayant droits des 12 parts de tout un lieu manoir et 2 cents de terre ci-après, Jacques GROUSET laboureur à Verlinghem fort de ses enfants pour 5 parts, Bonaventure PHILIPPE laboureur à Bas-Warneton, mari de Marguerite GALLOIS, Jean GALLOIS laboureur à Deûlémont, se portant fort de ses frères et sœurs, ayant ensemble les 5 parts restantes, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean BONDUEAU, laboureur à Frelinghien et Marie Adrienne LAIGNEL sa femme un lieu manoir amassé de maison sur 22 cents d'héritages situés à Frelinghien. Témoins : Dominique PHILIPPE marchand à Comines et d'Arnould VILLERS laboureur à Deûlémont.

2 E 3 / 7245 acte 106 du 24/08/1720

Noël BLANCQUART fils de feu Noël, laboureur à Comines nord déclare accorder bail et louage à Pierre CARLIER fils de feu Henri, laboureur à Comines sud 5 cents 1/2 de jardins à l'encontre de Guillaume DELEBECQUE situé à Comines. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Marc DESOMBER cordonnier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 107 du 25/08/1720

Pierre, Charles et Arnould LECLERCQ fils de feu Charles, laboureurs demeurant à Comines, se faisant forts d'André Melchior REMMERY leur beau frère, Pierre CARTON fils de feu Jacques, maréchal et Anne LECLERCQ sa femme de Wambrechies, déclarent avoir vendu à Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur à Comines le 1/4 de 8 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et François PAULLE cordonnier demeurant audit lieu du 06/10/1720. André Melchior REMMERY fils de feu François, laboureur à Comines, se portant fort des enfants qu'il a retenus d'Antoinette LECLERCQ, déclare après lecture qu'il approuve tout le contenu. Témoins : Jean Baptiste LEWILLE laboureur à Quesnoy et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin de Comines.

2 E 3 / 7245 acte 108 du 26/08/1720

Jacques WICART, fils de feu Jacques, laboureur à Bondues, déclare être entièrement satisfait d'Adrien DELEFORTERIE et Antoinette LAMBELIN sa femme laboureur audit lieu du cour de 12 années d'une lettre de rente au capital de 1200 florins au profit du comparant, passée par devant les auditeurs du Souverain Baillage de Lille du 03/01/1710 et reconnue de nouveau par les gens de loi des Franchises de Blaton et Linselles du 31/01/1710, sous condition expresse que quand Adrien DELEFORTERIE ses hoirs voudrons racheter ladite rente ils seront tenus de la rembourser. Témoins : maître Jean GOMMERS, arpenteur juré et Michel François DUTHOIT cabaretier du Damier.

2 E 3 / 7245 acte 109 du 29/08/1720

Le sieur Jacques François DE CHATEAU, bailli des villes et châtelainie de Bailleul, demeurant audit lieu présent à Quesnoy, a déclaré avoir vendu à André DELEVOYE, fils de feu Jean, boulanger à Quesnoy, un lieu manoir amassé de maison parmi 18 cents de jardin et potager situé à Quesnoy. Témoins : André CAPON fils du sieur Jacques de Warneton et de Théodore LAMBIN sergent de Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 110 du 08/09/1720

Antoine PETITBERGHEIN, charpentier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marc Vincent MAES fils de feu Vincent, cordonnier audit lieu et Marie Agnès Françoise LECOMTE sa femme pour une maison compris son héritage situé à Comines. Témoins : Jean WIBAULT fils de Pierre et Jean Baptiste NUTTE fils de Jean Baptiste.

2 E 3 / 7245 acte 111 du 08/09/1720

Demoiselle Jeanne CATTEAU veuve d'Etienne DEREU de Comines, dans son lit malade mais saine d'esprit déclare avoir accordé en bail et louage à Etienne DEREU son fils toute une maison compris son héritage situé en cette ville entre les Deux Ponts, présentement occupé par lui. Témoins : Jean François BOUCQUILLON marchand et Jacques DUFLOS fils de Bonaventure demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 112 du 15/09/1720

Antoine THEVELIN fils de feu Jacques, laboureur à Comines sud, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe DELEGRANGE fils de feu Philippe, laboureur à Houthem 2 bonniers de terre à labeur et prairie situés à Houthem. Témoins : Damien VILLAIN fils de feu Ferdinand, maçon et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 113 du 17/09/1720

Martin NOTTEBART fils de feu Jean marchand à Linselles, déclare avoir accordé au titre d'arrentement à Jean François VERNEZ fils de Chrysole à Bousbecque, 50 verges de terre à riez sur lesquels est bâti quelque édifice érigé par le preneur, il prend en outre 9 cens situés à Bousbecque. Témoins : Nabor BONDUEL et Louis Joseph THEVELE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 114 du 18/09/1720

Le sieur Jean Baptiste DUPONT, commis privé au greffe de la Gouvernance de Lille et y demeurant, procureur spécial du sieur Pierre DUPONT, receveur des fermes du Roi fondé de procuration passée devant Jean François REGNIER notaire à Lille du 30/07/1720. Le comparant déclare avoir vendu à Nabor BONDUEL fils de Philippe, marchand boutiquier à Comines, la juste moitié d'une maison compris son héritage situé à Comines aboutant de septentrion à Etienne CLAIS. Témoins : Philippe BILLET marchand de lin à Linselles et Alexis MATHON cabaretier à Lille.

2 E 3 / 7245 acte 115 du 24/09/1720

Jean Baptiste COSTENOBLE cabaretier demeurant entre les Deux Ponts à Comines d'une part Jean LOUAGE fils de feu Philippe, laboureur à Quesnoy d'autre part, déclarent qu'ils sont en procès devant la Chambre Consulaire de Lille touchant la livraison de blé que ledit LOUAGE doit faire audit COSTENOBLE suivant leur convention. Témoins : Luc GERMAIN fils de feu Vincent, de Lille et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

2 E 3 / 7245 acte 116 du 29/09/1720

Antoine VILLERS fils de feu Antoine, laboureur à Comines, déclare avoir accordé à titre d'arrentement à Pierre François DESTAILLEURS fils de feu Philippe, manouvrier demeurant audit lieu 5 cents 25 verges situé à Comines. Témoins : Jean Baptiste MEURILLON tailleur d'habits et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

2 E 3 / 7245 acte 117 du 30/09/1720

Bauduin THEVELE charpentier demeurant Comines, Pierre POISSONNIER fils de Sylvestre, laboureur audit lieu ,ayant en commun 6 cents de terre à labeur à Comines tenus du petit Franc du Blaton et Linselles, désirant sortir de communion se répartissent lesdits 6 cents. En présence du sieur Jacques DUJARDIN marchand à Roubaix et François BRISOU charpentier à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 118 du 06/10/1720

Pierre SERRUS fils de feu Michel, marchand boucher à Comines, procureur spécial de Dame BILLET, douairière de feu Monsieur DHEINE, seigneur de Watterdick, fondé de procuration signée de ses mains du 15/03/1720, ledit SERRUS déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Anne VERSTRAETE veuve d'Albert LECOMTE demeurant Comines tout un lieu manoir amassé de maison sur 18 cents de terre à labeur et jardin à Comines nord. Témoins : Michel Philippe SERRUS fils de feu Michel Godefroy et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 119 du 08/10/1720

Le sieur Jacques François DU CHATEAU, bailli des villes et Châtellenie de Bailleul, déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Théodore GODDING négociant à Lille de 4 bonniers 3 cents de terre à labeur et 5 cents de prairie situé à Quesnoy. Témoins : Pierre François DELESCLUSE et Pierre Nicolas DE TOURNEMINE négociants à Lille.

2 E 3 / 7245 acte 120 du 10/10/1720

Marguerite ROSALA veuve de Pierre DALISON de Comines moyennant 78 livres parisis reçues de Jean LOUAGE fils de feu Jacques, marchand de lin audit lieu lui vend une petite maison située à Comines. En présence François BARISOU charpentier et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin

2 E 3 / 7245 acte 121 du 10/10/1720

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier à Comines, déclare avoir accordé arrentement à Jacques DELEVOYE fils de feu Jacques, laboureur audit lieu pour 125 verges de labour. Témoins : Jean Jacques CAULLIER et Pierre FLAMENT laboureur et couvreur de paille.

2 E 3 / 7245 acte 122 du 12/10/1720

Antoine LEROY fils de feu Adrien, laboureur à Comines, assisté de Jean LEROY son frère, Bartholomé LUTUN son oncle allié, laboureurs à Quesnoy d'une part, Anne Marie LOUAGE fille de feu Pierre, assistée de Pierre François et Arnould LOUAGE ses frères, de Pierre et Philippe LOUAGE et Pierre LECLERCQ ses cousins, laboureurs demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Arnould LECOINTRE et Jean Baptiste MILLE laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 123 du 13/10/1720

Chrysole LERNOULD fils de feu Isaac, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Charles François POISSONNIER fils de Charles, laboureur à Comines sud 2 cents 1/2 de labour situés audit lieu. Témoins : Jacques SIX et Guillaume CATTEAU demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 124 du 13/10/1720

Demoiselle Albine Claire DECLERCQ, fille de feu le sieur Josse, d'Ypres et le sieur Charles François DECLERCQ son cousin, marchand à Comines et comme tuteur des autres frères et sœurs mineures de ladite Demoiselle, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques PARENT fils de feu Jacques, laboureur à Comines 12 cents de terre à Comines. Témoins : Claude GUILLIER cabaretier brasseur audit lieu et Jacques BREEL tanneur à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 125 du 20/10/1720

Joseph BONDUDEL fils de Philippe, laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LEMESRE, échevin et laboureur audit lieu de 16 cents de terre et 4 cents de pâturage tenant ensemble. Témoins : Gilles PHLIPPO charron et Antoine CARPENTIER cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 126 du 20/10/1720

Jean LOUAGE fils de feu Jacques, marchand à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume CALOIGNE fils de feu Antoine, manouvrier audit lieu toute une maison et héritage situé à Comines. Témoins : Jacques BOUSINE fils de Guille et Jacques LECLERCQ fils de feu Jean, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 127 du 21/10/1720

Pierre Placide MARIAVAL fils de feu François, sieur de Riesbusch etc. de Lille déclare avoir baillé en vertu du pouvoir que lui a donné par Demoiselle Isabelle Thérèse MARIAVAL sa sœur, à Philippe COISNE fils de feu Antoine, brasseur à Comines 28 cents de labour gisant audit Comines. En présence maître Jean CAPMACKER vice curé et chapelain de l'hôpital et maître Paul PASTOR chirurgien juré à Comines.

2 E 3 / 7245 acte 128 du 25/10/1720

Messieurs Pierre André LAIGNEL, doyen de l'Eglise collégiale St Pierre en cette ville, Frédéric BONVIN, Antoine DEMERRE, Liévin BECUWE et Gabriel Joseph CAZIER tous prêtres et chanoines de ladite collégiale, déclarent avoir accordé en bail et louage au sieur Jacques HONORET prêtre, chanoine de ladite collégiale une maison y compris son héritage. Témoins : Jean PREUD'HOMME fils de feu Jacques, et Jacques Antoine CLARISSE fils de Jean Philippe demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 129 du 27/10/1720

Le sieur Jacques Liévin BECUWE, chanoine de la collégiale St Pierre, Delle Marie Anne Joachinne BECUWE sa sœur, et Guillaume Ferdinand BECUWE, avocat greffier à Comines, tuteurs des enfants mineurs de feu le sieur Charles PARMENTIER, vivant médecin et Demoiselle Marie Madeleine BECUWE, les comparants déclarent avoir fait prolongation de bail à François VERHAGHE fils de feu Daniel, laboureur et Marie VERMERSCH sa femme de Geluwe de 6 bonniers 2 cents gisants à Geluwe. Témoins : Dieudonné GHERBRANDT et Jean LEMAHIEU.

2 E 3 / 7245 acte 130 du 28/10/1720

Jean François BREEL fils de feu Jean François, laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Jacques CAULLIER, cherqueleur et laboureur audit lieu de 284 verges de labour à Comines. Témoins : Allard PARENT de Bousbecque et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

2 E 3 / 7245 acte 131 du 02/11/1720

Charles LOUAGE fils de feu Philippe, échevin et laboureur à Comines se portant fort de ses cohéritiers, déclare avoir accordé ferme et louage à François VALLEE et François CAULIER laboureurs à Comines 7 cents de terre à labour gisant audit lieu. Témoins : Philippe LEMAY et Pierre MONTAIGNE demeurant Comines.

2 E 3 / 7245 acte 132 du 04/11/1720

Antoine VILLERS fils de feu Antoine, déclare avoir vendu à Jacques LAGACHE fils de Jacques, laboureur audit lieu, 3 cents de labour situé à Comines aboutant d'orient aux enfants d'Arnould LECOINTRE, de couchant à la terre de Jacques LAGACHE père. Témoins : Jean Baptiste CARTON tailleur d'habits et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

2 E 3 / 7245 acte 133 du 06/11/1720

Charles François LEFEBVRE DELATTRE écuyer, seigneur de la Fresnoy d'Hottechain, mari de Demoiselle Matie Jeanne HESPEL de Lille, accorde ferme et louage à Jean Baptiste CORDONNIER et Elisabeth Thérèse PARENT sa femme de Deûlémont 30 bonniers de terre à labour.

2 E 3 / 7245 acte 135 du 07/11/1720

Léonard VUYST fils de feu François, clerc tonsuré et coudre de l'église de Comines, déclare avoir baillé et accordé louage à Pierre TRANNEL fils de feu Jacques, laboureur à Wervicq 14 cents d'héritage à prendre en une maison sur 3 bonniers d'héritage situé à Comines par lui occupé présentement. Témoins : Gérard DELTOMBE cabaretier et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

Léonard VUYST d'une part, Pierre TRANNEL d'autre part, déclarent être en procès au siège de la Gouvernance de Lille avec des mises de fait pour les 14 cents de terre à labour que ledit TRANNEL dit avoir acheté passé 8 ans à Guillaume WARLOP laboureur à Comines. Pour mettre fin au procès les parties se sont accommodées et ont transigées. Ledit TRANNEL quitte abandonne et cède la propriété et possession desdits 14 cents.

2 E 3 / 7245 acte 136 du 10/11/1720

Hyacinthe VIENNE fils de feu Robert, laboureur à Comines déclare avoir accordé titre d'arrentement à André MEAUX fils de feu Philippe, demeurant audit lieu un fond d'héritage situé rue d'Hurlupin dont le bailleur tient l'arrentement des Sœurs Pénitentes de cette ville par acte passé par le notaire VANHEULE du 30/05/1707. Témoins : Dominique PHILIPPE et Pierre Paul LAMBIN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 137 du 11/11/1720

Venant POISSONNIER fils de feu Sébastien, cabaretier brasseur à Bas-Warneton et Adrienne DEUXVILLE sa femme, donnent des éclaircissements concernant leur contrat anténuptial fait du 14/08/1710. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur au Bas-Warneton et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

2 E 3 / 7245 acte 138 du 15/11/1720

Robert Louis DEVANCENEZ fils de feu le sieur Georges, chirurgien à Messines assisté de Georges DEVAINEZ son frère de Beselare d'une part, Catherine Françoise COUPPEZ fille de François, médecin, assistée de son père et de Marie Catherine PICAVET sa mère demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean PICAVET fils de feu Etienne marchand huilier demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7245 acte 139 du 16/11/1720

Marie Madeleine, Catherine et Marie FACON sœur, filles de feu Jacques et d'Antoinette FEUTTRY, vivant laboureur à Verlinghem. Ladite Madeleine veuve de Jean LAMBIN, Catherine veuve d'Arnould HOSTE, et Marie femme de Jacques WAIGNON demeurant tous à Quesnoy, lesquels comparantes ratifient et agrément de nouveau l'acte de donation réciproque entre elles passé à Wambrechies du 14/11/1690 par devant Adrien DESMADRIL notaire à accomplir dès le trépas de la dernière vivante dont les biens retourneront à Guillaume FACON fils de feu Jacques, leur frère, censier audit Verlinghem à l'exclusion de tout autre parent. Témoins : Bartholomé DONZE fils de Laurent, tailleur d'habits à Quesnoy.

2 E 3 / 7245 acte 140 du 17/11/1720

Antoine VILLERS fils de feu Antoine, laboureur de Comines, déclare avoir donné par anticipation d'hoirie à Albert NAUWINCK, mari de Marie Madeleine VILLERS, sa fille, à Comines, 3 cents de terre à labour, moitié d'une pièce de 6 cents, situés audit lieu, aboutant de midi du parfait des 6 cents appartenant à Jacques VILLERS. En présence André Melchior REMMERY et Philippe DESPREZ laboureurs audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 141 du 21/11/1720

Philippe COISNE fils feu Antoine, brasseur et laboureur à Comines déclare avoir vendu à Frédéric DONZE fils de feu Antoine, marchand chartrier audit lieu 5 mesures de foin et grain. Témoins : Philippe LELEU fils de feu (blanc) et Michel François DUTHOIT cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 142 du 23/11/1720

Le sieur Mathieu DOREZ, vivandier Suisse au régiment de Brendele à Lille, déclare accordé louage à Isaac CARTON marchand et Marie Antoinette TRIESTE sa femme de Comines toute une maison et héritages bâtie de briques avec jardin situé au Fort de Comines, près de la Lys. En présence du sieur Eric DE CROQUE volontaire dans un régiment et Jean Baptiste CARTON tailleur d'habits de Comines.

2 E 3 / 7245 acte sans numéro du 15/12/1720

Je déclare avoir retiré du tabellion de l'acte de donation faite entre Jacques et Marie Françoise GHESQUIERE du 15/12 1720 fait à Lille 10/07/1726.

2 E 3 / 7245 acte 143 du 02/12/1720

Jean Jacques, Philippe et Josse LEMAY, Martin LEPLAT, père et tuteur des enfants retenus de feu Marie LEMAY, Jean Pierre VILLERS mari d'Antoinette LEMAY, se portants forts de Marie Madeleine, Catherine, Jeanne et Philippe Charles LEMAY, tous frères et sœurs enfants et héritiers de feu Jacques LEMAY et d'Antoinette LOUAGE, Charles LOUAGE se portant fort de Jean et Marie Madeleine LOUAGE et des enfants délaissés par feu Jacques LOUAGE. Lesdits LOUAGE frères et sœurs de ladite Antoinette LOUAGE, Guillaume CUVELIER comme ayant droit de 384 verges dans le lieu et héritage ci après par achat de Pierre MONTAIGNE, enfant et héritier de feu Jean et de Catherine LOUAGE, lesdits LEMAY pour 1200 verges et ledit Charles LOUAGE et ses consorts tous à Comines pour 637 verges, accordent en cense et louage à Pierre NISSE fils de feu Nicaise, laboureur à Wervicq et Marie Catherine BLICK sa femme, un lieu manoir amassé en maison parmi 23 cents de jardin et terre à labour situés à Wervicq. Témoins : Guillaume MONTAIGNE fils de feu Jean, et Pierre DELAHOUSSE fils de feu Laurent, laboureurs demeurant Wervicq.

2 E 3 / 7245 acte 144 du 01/09/1720 - Acte déplacé en 2 E 3 / 4272 acte 94

Jacques GHESQUIERE, laboureur en la paroisse de Bas-Warneton et Françoise GHESQUIERE, fille suffisamment âgée et étant de ses droits, demeurant à Comines, Jean GHESQUIERE, frères et sœur, enfants et héritiers de feu Antoine, lesquels comparants déclarent avoir baillé à Antoine GHESQUIERE leur frère, demeurant à Comines et Marie Catherine GOEMAN sa femme, lesquels ont promis tenir tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, portes, étables et autres édifices contenant parmi jardin 22 cens situés à Comines au rendage annuel la somme de 132 livres parisis... Témoins : Louis MASSON, marchand et cabaretier brasseur et de Martin Chrysole LESAFFRE, fils de Martin, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7245 acte 145 du 27/12/1720

Michelle LEURIDANT veuve de Jacques GHESQUIERE de Comines, déclare accorder bail et louage à Pierre LEFEBVRE fils de feu Dominique, marchand et cercler demeurant à Isola en Italie, à présent demeurant Comines pour une maison compris son héritage, située audit lieu aboutant de Couchant la rue d'Hurlupin, de midi le cabaret de L'ange. Témoins : Martin LESAFFRE cabaretier et Louis Joseph THEVELE.

## 1721

### 2 E 3 / 7246

2 E 3 / 7246 acte 7246/1 du 04/01/1721

Gabriel DESROUSSEAU laboureur demeurant Comines, mari de Françoise GRISON, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre POISSONNIER fils de Sylvestre, laboureur audit lieu de 15 cents de labour à Comines. Témoins : François CAZIER tailleur et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 2 du 07/01/1721

Antoine VERVISCH charpentier à Comines nord et Marie Françoise DEROUBAIX sa femme, déclarent devoir à Pierre LESAFFRE fils de feu Jean, maréchal ferrant audit lieu, la somme de 460 livres parisis qu'ils ont reçu en prêt pour servir à leur nécessités urgentes. Lesdits comparants s'engagent à rendre le tout audit LESAFFRE dans les trois ans. Témoins : Etienne CLAIS chaudronnier et Michel CLAIS son fils. En marge : copie d'acte rayé rendu du 20/02/1722. Témoins : Allard PARENT et Louis LEROY.

2 E 3 / 7246 acte 3 du 12/01/1721 - Acte déplacé en 2 E 3 / 4280 acte 3.1

Antoine, Jacques et Marie Françoise GHESQUIERE, enfants et héritiers de feu Antoine et de Jossine LEVEQUE, laboureurs à Comines et ledit Jacques à Bas-Warneton, lesquels déclarent qu'après avoir liquidé entre eux de toutes réfections que ledit Antoine GHESQUIERE leur frère a fait dans le lieu manoir en grandeur de 22 cens de terre, le puits qu'il a fait construire, tous deniers qu'il peut avoir donné audit Jacques son frère tant pour sa part que pour celle de Marie Françoise GHESQUIERE pour ce qui leur revient pour les 2/3 de 700 livres... Témoins : Hyacinthe VANHEULE, fils de feu Pierre de Roncq et de Louis Joseph THEVELE, fils de Bauduin de Comines.

2 E 3 / 7246 acte 4 du 07/01/1721

Antoine VERVISCH charpentier à Comines et Marie Françoise DEROUBAIX sa femme ont déclaré devoir à Pierre LESAFFRE fils de feu Jean la somme de 460 livres parisis pour leur nécessités urgentes et qu'ils s'engagent à rendre dans les trois ans. Témoins : Etienne CLAIS chaudronnier et Michel CLAIS son fils demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 5 du 12/01/1721

Jean François BECQUART laboureur à Bas-Warneton déclare avoir accordé en bail et louage à Hugues BAILLEUL fils de feu (blanc) demeurant Comines pour 66 verges de labour situés audit lieu aboutant d'orient à l'héritage de Françoise GRISON de midi à celui du sieur VANUTBERGHE. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Louis Joseph THEVELE.



2 E 3 / 7246 acte 6 du 14/01/1721

Pétronille DELEMOTTE fille de libre condition de feu Josse demeurant à Comines, donatrice de feu Jacqueline DELEMOTTE sa sœur passé devant le notaire GOBERT du 06/03/1707, déclare avoir vendu au profit de François WULLEPUT, son beau frère, par contrat passé devant le notaire COL en résidence à Wervicq du 29/04/1711, tous ses droits et actions qu'elle avait dans un moulin à blé et 2 cents de terre à prendre dans 14 cents situés à Wervicq et payé comptant à la passation dudit acte, mais elle affirme n'avoir reçu en vérité que 40 livres de gros aussi que Jean Baptiste et Jeanne DELEMOTTE pour l'avoir aussi entendu dire par le sieur WULLEPUT étant en son lit de mort. Jean Baptiste DELMOTTE et François VANDERMERSCH tuteurs des enfants mineurs délaissés par ledit WULLEPUT en ont donné communication à Messieurs les bailli et échevins de la seigneurie d'Oosthove à Wervicq dont la maison mortuaire dudit WULLEPUT est tenue, qui ont ordonné aux dits VANDERMERSCH et DELEMOTTE de satisfaire ladite veuve, sa sœur sous deux mois, ayant déjà reçu 40 gros de la donation de ladite Jacqueline sa sœur. Ledit Jean Baptiste DELMOTTE en son nom privé et pour iceux mineurs, Jeanne DELMOTTE, Jean VANFLETEREN et Françoise DELMOTTE sa femme et Augustin HAUNNEN époux de Marie Françoise WULLEPUT fille dudit feu François et de Catherine DELMOTTE, vivante sœur de Jean Baptiste, Jeanne et Françoise DELMOTTE ont renoncé à leur droit sur ledit moulin.

2 E 3 / 7246 acte 7 du 16/01/1721

André Melchior REMMERY fils de feu François déclare avoir accordé en bail et louage à Isidore SERROU fils de feu Charles, marchand cabaretier audit lieu toute une maison érigée en cabaret appelé le Vieux Soldat compris 2 cents de terre sur lequel est bâtie la maison. Témoins : Nicolas et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin demeurant le premier à Quesnoy, le second audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 8 du 16/01/1721

Léonard VUYST fils de feu François, clerc tonsuré et coudre de la collégiale St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume WARLOP fils de feu Jean, laboureur à Comines 10 cents d'héritage à Comines aboutant de bise à Pierre TRANNEL. Témoins : François BRISOU charpentier et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 9 du 16/01/1721

Léonard VUYST fils de feu François, clerc tonsuré et coudre de la collégiale St Pierre à Comines déclare avoir accordé ferme et louage à Gabriel DESROUSSEAU fils de feu Pasquier, laboureur de Comines, 31 cents de terre à labour bois, pâtures et jardinage à Comines. Témoins : François BRISOU et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 10 du 18/01/1721

Marc Antoine LECOMTE fils de feu Olivier et de vivante Catherine DESREUMAUX, assisté de sa mère, Jean Baptiste, Pierre Louis, Nicolas Chrysole et Marie Joseph LECOMTE ses frères et sœur demeurant à Comines d'une part, Jeanne Anne POUILLIER fille de Pierre et Jeanne Anne MEAUX, assistée de ses père et mère, de Michel FERLIER et Gilbert DUHAMEL ses oncles alliés, demeurant tous à Comines sauf lesdits FERLIER et DUHAMEL à Linselles. Contrat de mariage. Témoins : Michel LECLERCQ fils de feu Jean et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 11 du 19/01/1721

Gabriel DAUSSY marchand à Comines et Marie Catherine PREVOST sa femme se trouvant pressés au paiement de la somme de 600 livres parisis par Antoine Thomas DUCASTEL comme tuteur et caution de ladite somme vers les enfants que ladite PREVOST qu'elle a retenus d'Albert BLANCQUART, comme aussi de 400 livres que le nommé DUCASTEL a été obligé de payer en l'acquis dudit DAUSSY à quelques particuliers pour avoir été sa caution et avoir été contraint par les créanciers de celui-ci, ils lui cèdent des biens meubles et marchandises (Liste détaillée). Témoins : Chrysostome PLATEL arpenteur juré et Pierre HOVELACQUE fils de feu Pierre, brouteur ordinaire demeurant à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 12 du 26/01/1721

Pierre SERRUS fils de feu Michel, boucher de Comines, procureur spécial des héritiers du sieur Louis François DHEYNE VRUANT écuyer seigneur de Waterdick et Legriel, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Guillaume SPILLAERT fils de feu Jean Charles, et Jacquemine CAULET sa femme 15 cents de prairie situés à Warneton. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier.

2 E 3 / 7246 acte 13 du 27/01/1721

Philippe André CATTEAU fils de feu André de Wervicq, déclare avoir vendu à Gilles CATTEAU fils de feu Jean, laboureur de Comines le juste sixième de 3 cents de prairie à Bousbecque dont il est fait mention à Wervicq devant le notaire DELEVA du 31/03/1717. Témoins : Marin DESOMBRE cordonnier et Louis Joseph THEVELE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 14 du 28/01/1721

Jean GHERBRANDT bailli et receveur à Comines, déclare avoir accordé ferme et louage à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, et Catherine DELEVOYE sa femme de Comines tout un lieu manoir amassé de maison parmi jardin planté d'arbres à fruits et terre à labour et 20 cents d'héritage audit Comines et la moitié de 7cens et 20 verges de prés de Lys aussi à Comines. Témoins : Dieudonné GHERBRANDT procureur et receveur et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 15 du 29/01/1721

François Joseph DACHE fils de feu François, serrurier à Armentières tant pour lui que pour Louis François, Catherine Marguerite et Marie Claire DACHE ses frère et sœurs, fondé de procuration pardevant le notaire BARBRY résident Armentières du 24/01/1720, déclare avoir vendu à Jean Baptiste DUTHILLEUL fils de feu Martin, demeurant Lendeledé pays de Flandres, ici présent une maison parmi jardin et terre à labour à Lendeledé. Témoins : Louis DUTHILLEUL de Wazemmes et Jean Philippe DELEIMAL laboureur à Waregem.

2 E 3 / 7246 acte 16 du 30/01/1721

Bauduin THEVELE charpentier et marchand ayant droit des 3/4 de la maison et héritage ci-après énoncée, Pierre Jean DUMONT marchand, mari d'Emerentiane Marguerite VERVISCH et Josse Pierre HAZEBROUCK fils de feu Michel demeurant Comines. Lesdits VERVISCH et HAZEBROUCK ayant droit chacun la moitié du 1/4 restant. Les comparants accordent en bail et louage à Pierre GOUIER fils de feu Jean, laboureur à Comines et Jacques LEMOISNE charron et laboureur audit lieu toute une maison et son héritage. Témoins : Jean LOUAGE marchand et Michel BOUCHEMERE maréchal ferrant de Lille.

2 E 3 / 7246 acte 17 du 31/01 1721

Charles DELEVOYE fils de feu Pierre de Deûlémont se portant fort de Marie Jeanne DELEVOYE sa sœur consent que Pierre LOUAGE, laboureur à Comines, occupeur de tout un lieu manoir de 3 bonniers de jardin et labour, fasse construire la grande porte d'entrée et un écanguerie dans le même lieu et place. Témoins : Charles DELERUE fils de feu Jacques demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 18 du 01/02/1721

Anselme BIRLOUET fils de feu Jacques et Antoinette CARPENTIER, assisté de Jean François BIRLOUET son frère d'une part, Marie Catherine Augustine CALLE fille de feu Jacques et Marie Agnès LEROY, assistée d'André CALLE son oncle et tuteur, Jacques et Antoine CALLE ses frères demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier et brasseur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 19 du 06/02/1721

Jean GRENU fils de feu Charles, laboureur et tisserand de toiles de Linselles d'une part, Marie Jeanne PARENT fille de Noël et feu Jeanne Anne DUTHILLEUL de Bousbecque, assistée de son père de Saint Leger, d'Allard et Marie Françoise Constance PARENT, ses frère et sœur demeurant audit Bousbecque, de Nicolas PARENT et Philippe COISNE ses oncles, demeurant à Comines, Jean Paul WALLERAND de Linselles et Philippe DELEBECQUE ses oncles alliés demeurant à Roubaix. Contrat de mariage. Témoins : Allard COISNE.

2 E 3 / 7246 acte 20 du 06/02/1721

Chrysole COUTTEL fils de feu Guillaume et Marie SERRUS, jardinier à l'hôpital de Comines, assisté de Guillaume et Nicolas COUTTEL ses frères, laboureurs à Comines et Jean DEROUHART (DROUART) laboureur à Wervicq son oncle d'une part, Pétronille DELEMOTTE fille de feu Josse et Isabeau FOLLET demeurant audit lieu, assistée de Jean DELEMOTTE laboureur à Wervicq son frère d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Charles DUHAYON notaire, entre les deux ponts de Comines.

2 E 3 / 7246 acte 21 du 06/02/1721

François TAHON fils de feu François et Brigitte BOUCHE, maréchal ferrant demeurant Comines, assisté de Michel FLEURBAIX son beau père et Michel BOUCHE son oncle demeurant audits lieu d'une part, Anne Félix LESAFFRE fille de feu Chrysole et Marie SLOOVERE assistée de Martin LESAFFRE et Sigismond SLOOVERE ses oncles demeurant à Comines. Contrat de mariage. Témoins : Martin Chrysole LESAFFRE fils de Martin et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 22 du 12/02/1721

Gilles FLAHAULT, chirurgien juré à Lille, mari d'Elisabeth DUBREUCQ et Philippe ROUZE, laboureur à Quesnoy, se portant fort de Jean Baptiste ROUZE son frère. Les comparants déclarent avoir accordé en bail et louage à François CATRIX, fils de feu François, laboureur à Quesnoy et Pétronille WANNISACK sa femme tout un lieu manoir amassé en maison parmi 3 bonniers jardin et terre à labour à Quesnoy. Témoins : Alexis MATHON cabaretier à Lille et Jacques DUFLOS messenger ordinaire de Comines.

2 E 3 / 7246 acte 23 du 13/02/1721

Félix DELEFORTERIE fils de feu Charles, laboureur et échevin de Comines déclarent avoir accordé à titre d'arrentement à Jacques CATTEAU fils de feu Guillaume, laboureur audit lieu 50 verges de terre à labour situés audit lieu, tenus des franchises de Blaton et Linselles, tenant d'orient à la terre de Charles GHESQUIERE à cause de sa femme, de midi le jardin de Marie Jeanne CAPELLE par achat de Jean MILLE, de couchant la terre des héritiers de Josse MILLEVILLE, de septentrion à Adrien DELEFORTERIE. Témoins : Gérard DESTOMBES marchand cabaretier demeurant Comines.

2 E 3 / 7246 acte 24 du 13/02/1721

Claire COUTELIERE fille de libre condition de feu Gilbert de Comines demeurant audit lieu, usufruitière des biens délaissés par feu Maître Jacques GHEYSEN, laquelle déclare avoir accordé en bail et louage à Maître Jean Baptiste NEERINCK, prêtre et chanoine de la collégiale St Pierre à Comines, de Courtrai ici présent, une maison ou réside ladite bailleresse. Témoins : Paul HEUZE receveur des traites et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 25 du 13/02/1721

Marie Françoise DHALLUIN fille de libre condition de feu Jacques demeurant Comines, déclare avoir vendu à Michel DILLIES fils de feu Michel, échevin et laboureur à Wambrechies un lieu manoir de 14 cents tant jardin que terre à labour situés à Wambrechies. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur et cabaretier et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 26 du 14/02/1721

Gilles NOTTEBART fils de feu Gilles, marchand, et Jeanne LESAFFRE sa femme de Linselles déclarent avoir vendu à André VERMERSCH fils de feu Jacques, laboureur à Comines 3 cents de terre à labour imparté à l'encontre des héritiers de Bartholomé DELEBECQUE et consorts situé à Comines, aboutant d'orient à l'héritage de Pierre NISSE. Témoins : Pierre LESAFFRE laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 27 du 16/02/1721

Charles GHESQUIERE fils de feu François, laboureur à Houthem déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine CAPELLE fils de feu François, laboureur à Comines de 10 cents de terre jardin à Comines tenus des franchises de Linselles et Blaton. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 28 du 16/02/1721

Charles GHESQUIERE fils de feu François, et Marguerite DELEFORTERIE sa femme, laboureur à Houthem désirent égalité entre leurs enfants et ordonnent que tous leurs biens fiefs et maison qu'ils délaissent à leur trépas sera partagé équitablement entre lesdits enfants à la réserve que Charles GHESQUIERE, un de leurs enfants, aura pour des raisons à eux connues la somme de 100 florins carolus. Témoins : Antoine CAPELLE laboureur à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 29 du 17/02/1721

Charlotte BONDUELLE, fille de feu Jean et Marie DESCAMPS, femme dument autorisé d'Oste PRINGIER laboureur à Comines, déclare donner par don d'entre vif au profit de la pauvreté de Comines 1 cent de terre à labour à prendre dans 18 cents occupé par la veuve Jean CSMACKER aboutant d'orient au Chemin conduisant du moulin de la Mauvaise Cache, vers l'hôpital de Comines, de couchant de Comines à la cense de Tenboorne. Témoins : Joseph VILLERS fils d'Antoine.

2 E 3 / 7246 acte 30 du 19/02/1721 - Déplacé en 2 E 3 / 4280 acte 30.3

Père Jean Baptiste ROMON, procureur du Collège de la Compagnie de Jésus à Armentières, déclare avoir accordé à titre d'arrentement à Placide SEYNAVE, fils de Jean Baptiste, marchand bouticlier à Bousbecque, lequel promet tenir 64 verges de jardin pris en plus grande masse situés à Bousbecque aboutant de midi au parfait de ladite masse occupée par la veuve Jean Baptiste CASTELAIN, au rendage annuel la somme de 12 livres parisis. Témoins : Olivier NORRY, cabaretier et brasseur à Bousbecque et Louis Joseph THEVELE, fils de Bauduin, demeurant à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 31 du 20/02/1721

Antoine VILLERS fils de feu Antoine, laboureur de Comines déclare avoir reçu de Jacques LAGACHE fils de Jacques, laboureur audit lieu la somme de 62 livres de gros pour la vente de 3 cents de terre par acte passé devant le notaire soussigné du 04/11/1720. Témoins : Jean Baptiste CARTON tailleur d'habits et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 32 du 20/02/1721

Antoine LEPERCQ fils de feu Jacques, boulanger, mari de Monique GHESQUIERE, Angélique GHESQUIERE veuve de Pierre LESAFFRE demeurant Comines se portant forts d'Alexandre GHESQUIERE leur frère et beau frère, déclarent avoir accordé ferme et louage à Josse GHESQUIERE fils de feu François, laboureur à Comines sud de 13 cents 89 verges de jardins terre à labour gisants à Comines avec les édifices y étant érigés. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 33 du 22/02/1721

Pierre et Philippe LEMAHIEU, Jean LELEU et Marie François LEMAHIEU sa femme, Michel PREVOST et Marie Marguerite LEMAHIEU sa femme, lesdits LEMAHIEU frères et sœurs, enfants de feu Charles et Marguerite GOEMAN, Marie LEMAHIEU fille de feu Charles qui fut frère aux comparants, Georges WARLOP et Marie Jeanne LEMAHIEU sa femme, Pierre François MAINET et Anne Marie LEMAHIEU sa femme, lesdits LEMAHIEU sœurs, enfants de feu Robert qui fut aussi frère auxdits Pierre et Philippe LEMAHIEU, demeurant lesdits Pierre et Philippe LEMAHIEU, Jean LELEU, Pierre François MANET et sa femme à Bas-Warneton, Georges WARLOP à Comines, Marie LEMAHIEU à Calais, déclarent que par le trépas de Louis LEMAHIEU leur frère et oncle respectif, leur seront dévolus quelques lieu manoir gisants Bas-Warneton et Comines qu'ils se partagent. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur à Bas-Warneton.

2 E 3 / 7246 acte 34 du 02/03/1721

Pierre BLIECQ fils de feu Jacques, et Marguerite HAZEBROUCK sa femme de Linselles déclarent avoir vendu sous forme de rachat d'hoirie au profit de Bauduin THEVELE fils de feu Michel, leur oncle maternel, charpentier à Comines, tout un lieu manoir amassé de maison et autres édifices parmi 9 cents d'héritage de jardin plantés d'arbres fruitiers situés à Comines, tenus par ledit THEVELE. Témoins : Amand DEPOORTERE boucher et Michel François DUTHOIT cabaretier demeurant Comines.

2 E 3 / 7246 acte 35 du 03/03/1721

Nicolas DELEPOUILLE fils de feu Nicolas, marchand boutiquier et Marie Anne DELAROYERE sa femme de Comines pour faire paiement à Antoine Thomas DUCASTEL, boucher audit lieu, de 1058 livres et 4 sols provenant de la livraison de suif et autres marchandises faites par ledit DUCASTEL aux comparants pendant quelques années, ils lui cèdent différents meubles (Liste détaillée). Témoins : Honoré LEROY fils de feu Baltazar et Guillaume DESPREZ fils de Pierre Venant, tonnelier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 36 du 06/03/1721

Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Arnould qui fut fils de feu Antoine lequel a été fils de Pierre qui fut fils de Jean, ledit Jean Baptiste LECLERCQ laboureur de Bousbecque se portant fort de ses frères et sœurs auxquels il fera agréer le présent acte, Martin DELEVORDRE et Marie Jeanne LECLERCQ sa femme de Linselles, laquelle Marie Jeanne fut fille de feu Gilles qui fut fils de Jean lequel fut frère audit Pierre, Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel qui fut fils dudit Pierre comme dit, laboureur audit lieu, Pierre LECLERCQ collecteur et laboureur à Comines, fils de feu Charles qui fut frère audit Guillaume, lesdits comparants à raison du procès qu'ils ont été obligés d'intenter contre plusieurs particuliers afin de reprendre les biens et revenus. Témoins : Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques cabaretier et Pierre WAROU fils de feu Pierre laboureur audit lieu. Puis sont comparus Marguerite LECLERCQ veuve de Roland DELEBARGE, laquelle fut sœur audit Arnould demeurant audit lieu, Pierre et Marie Jeanne LECLERCQ frère et sœur enfants de feu Daniel demeurant Roncq et Halluin, Jacques BROUCK mari de Marie Catherine LECLERCQ, laquelle fut sœur audit Jean Baptiste, demeurant à Bousbecque et Pierre LECLERCQ fils de feu Antoine et neveu audit Guillaume laboureur à Comines. Après en avoir fait lecture du contrat ils ont approuvé et agréée tout son contenu.

2 E 3 / 7246 acte 37 du 09/03/1721

Pierre François MAINNET cabaretier au Bas-Warneton, mari de dame Anne Marie LEMAHIEU, Georges WARLOP fils de Guillaume, mari de Marie Jeanne LEMAHIEU demeurant audit lieu, ledit WARLOP en son nom que pour Marie LEMAHIEU sa cousine fondé de procuration du 23/02/1721, déclarent avoir accordé en bail et louage à Ambroise GHESQUIERE fils de feu Ambroise, laboureur et échevin au Bas-Warneton 5 cents 3 quartrons de jardin situés au Bas-Warneton. Témoins : Pierre Rémy COISNE laboureur et échevin et Jean DELESALLE laboureur et sergent de Messieurs de St Pierre demeurant Bas-Warneton.

2 E 3 / 7246 acte 38 du 14/03/1721

Allard et Marie Françoise Constance PARENT demeurant Bousbecque, Jean GRENU mari de Marie Françoise PARENT, laboureur et tisserand à Linselles, frère et sœurs, enfants de Noël et de feu Jeanne Anne DUTHILLEUL, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils d'Hubert, marchand audit Bousbecque de tout un lieu manoir amassé de maison parmi 30 cents de jardin et terre à labour y compris 14 cents que les bailleurs tiennent en bail de Marie Barbe CATRY situé à Bousbecque. Témoins : Hubert BREL fils d'Hubert et Charles BROUTIN cercler demeurant audit Bousbecque et Linselles. Puis est comparu ledit Jean Baptiste BREL qui déclare l'avoir donné en avant-bail et louage à Michel DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, laboureur à Bousbecque. Témoins : Georges et Pierre VILLAIN père et fils marchands audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 39 du 18/03/1721

Au nom de Dieu Marie LEURQUIN veuve en premières nocces de Philippe DESRUME, en secondes de Jean DELSAIN, de Lille désirant prendre mes dispositions testamentaires Je recommande mon âme à Dieu, son corps à la terre, demande que son corps soit inhumé dans l'Eglise St Etienne etc. Sont comparus Charles Ignace et Robert Casimir WAGON, frères et enfants de feu Maximilien, cordonniers à Lille qui déclarent que la marque apposée est celle de Marie LEURQUIN veuve en dernières nocces de Jean DESLAIN pour l'avoir vu signer et marquer devant le soussigné notaire du 12/03/1721. Témoins : Jean Antoine GODART et Jean Baptiste DEDAIN cordonniers demeurant à Lille.

2 E 3 / 7246 acte 40 du 16/03/1721

Pierre LEWILLE fils de feu Pierre, échevin à Deûlémont se portant fort de Marie Jeanne COISNE sa mère, déclare avoir accordé en bail et louage à Isaac DUTHILLEUL échevin et laboureur à Comines d'un bonnier 4 cents de terre à labour en deux pièces situées audit lieu. Témoins : Guillaume et Pierre LECLERCQ laboureurs.

2 E 3 / 7246 acte 41 du 24/03/1721

Antoine VILLERS fils de feu Antoine et Madeleine LELEU, qui fut fils de Pierre et Marie MILLE, laboureur, Simone DENEUVILLE sa femme fille de feu Jean et Marguerite COUVREUR demeurant à Comines. Ladite Simone autorisée par son dit mari. Celle ci désirant que paix et union soit préservé entre Antoine, Pierre, Pierre François, Joseph et Marie Madeleine VILLERS épouse d'Albert NAUWINCQ, leurs enfants, ledit Pierre époux d'Antoinette HENNION, ledit Joseph de Marie Catherine LECLERCQ, ledit Pierre François de Marie Anne DELEVOYE. Voulant des à présent régler la future succession après leur décès, après inspection de tous leurs biens maisons et héritages qu'ils possèdent actuellement à Comines, en ont fait cinq parts égales dont une partie à l'encontre de Jacques VILLERS leur cousin. Témoins : Charles MEURILLON fils feu André et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 42 du 28/03/1721

Allard et Marie Françoise Constance PARENT demeurant à Bousbecque, Toussaint LERNOULD fils de feu Jean de Linselles, procureur spécial de Jean GRENU fils de feu Charles, et Marie Jeanne PARENT sa femme fondé de procuration passé devant Jean Philippe DEREVEAUX notaire à Linselles du 19/03/1721, lesdits PARENT frère et sœurs, enfants d'encore vivant Noël et héritiers de feu Jeanne Anne DUTHILLEUL leur mère, par le décès de leur mère leur est échus tout un lieu manoir amassé de maison parmi 16 cents 66 verges de jardin et terre à labour en plusieurs pièces situé à Bousbecque dont ils procèdent au partage. Audit Allard PARENT 742 verges en deux pièces aboutant d'orient à un sentier conduisant du cabaret Swaertebraert vers le moulin du Belcamps etc.

2 E 3 / 7246 acte 43 du 29/03/1721

Charles, Pierre et Arnould LECLERCQ laboureurs à Comines, André Melchior REMMERY père et tuteur des enfants retenus d'Antoinette LECLERCQ, Pierre CARTON maréchal ferrant et Anne LECLERCQ sa femme de Wambrechies, lesdits LECLERCQ frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Charles et de Marguerite DELECAMBRE désirant sortir de la communion des biens échus par le décès de leur dit père et mère ont demandé une estimation par le soussigné notaire en qualité d'arpenteur. En présence Pierre et Michel DESCAMPS père et fils.

2 E 3 / 7246 acte 44 du 29/03/1721

Charles, Pierre et Arnould LECLERCQ laboureurs à Comines, André Melchior REMMERY père et tuteur des enfants retenus d'Antoinette LECLERCQ, Pierre CARTON maréchal ferrant et Anne LECLERCQ sa femme de Wambrechies, lesdits LECLERCQ frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Charles et de Marguerite DELECAMBRE, déclarent avoir vendu par rachat d'hoiries au profit de Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, leur oncle laboureur à Comines, 3 cents en jardin terre à labour situé à Wervicq à prendre en 6 cents à l'encontre de l'acheteur et Philippe LECLERCQ. Témoins : Pierre DESCAMPS cabaretier au Quinquenpois et Félix DELEFORTERIE échevin audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 45 du 02/04/1721

Jean LEZY fils de feu Jean, rentier demeurant à Wavrin, de présent à Verlinghem, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Catherine BELPAIRE veuve de Pasquier HERBAUT, censière à Quesnoy un lieu manoir amassé de maison parmi 24 cents de jardin et terre à labour situés à Quesnoy. Témoins : Constant HERBAUT fils de Pasquier, Jean Baptiste LEMAHIEU fils de feu Allard et Jean Pierre MOLCLETTE demeurant Verlinghem.

2 E 3 / 7246 acte 46 du 03/04/1721

Allard et Marie Françoise Constance PARENT de Bousbecque, Toussaint LERNOULD marchand à Linselles, procureur et receveur spécial de Jean GRENU laboureur et tisserand audit Linselles et Marie Jeanne PARENT sa femme passé par devant Jean Philippe DERVAUX notaire à Linselles du 19/03/1721, lesdits PARENT enfants de Noël et feu Jeanne Anne DUTHILLEUL, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste VERLINDE fils de feu Jean, marchand à Comines, 48 verges de jardin avec maison à Comines aboutant d'orient en partie aux héritages du sieur DEGROU et Jean François RIVIERE. Puis est comparu le sieur VERLINDE qui déclare enchérir ladite enchère devant ledit notaire Jean GHERBRANDT et Jean Baptiste GHESQUIERE demeurant audit lieu. Est comparu Maximilien BOUSSEMART fils de feu Guillaume, laboureur à Comines qui enchérit.

2 E 3 / 7246 acte 47 du 15/04/1721

Marie Françoise Constance PARENT, Toussaint LERNOULD marchand, procureur et receveur spécial de Jean GRENU et Marie Jeanne PARENT sa femme déclarent avoir vendu à Pierre TRANNEL fils de feu Jacques, échevin et laboureur à Wervicq, 66 verges de labour à prendre en 7 cents à l'encontre de Martin DELANNOY par achat qu'il a fait d'Allard PARENT, frère aux comparants situé à Bousbecque occupé par Maurice ROUSSEAUX aboutant d'orient à Arnould PARETZ de midi à Antoine CAZIER de couchant à Jean CATRY de septentrion à Jacques LELEU. Témoins : Jean Paul WALLERAND laboureur de Linselles et Louis Joseph THEVELE. Puis est comparu Pierre TRANNEL qui déclare avoir pour command Antoine DANSET fils de feu Jean, laboureur à Bousbecque qui promet d'accomplir point par point le contrat de vente le 24/05/1721. Témoins : Venant DESPREZ tonnelier à Comines et Albert CARDON de Wervicq.

2 E 3 / 7246 acte 48 du 03/04/1721

Marie Françoise Constance PARENT de Bousbecque, Toussaint LERNOULD marchand à Linselles, procureur et receveur spécial de Jean GRENU laboureur et tisserand à Linselles et Marie Jeanne PARENT sa femme, lesdits comparants déclarent avoir vendu à Jacques CAPELIER fils de feu Michel de Comines 66 verges de terre à labour situés à Comines. Témoins : Philippe COISNE brasseur et laboureur et Pierre BOUTEN sergent audit Comines.

2 E 3 / 7246 acte 49 du 05/04/1721

Allard et Marie Françoise Constance PARENT demeurant à Bousbecque, Toussaint LERNOULD fils de feu Jean, marchand à Linselles procureur spécial de Jean GRENU, tisserand audit Linselles et Marie Jeanne PARENT sa femme, lesdits PARENT frères et sœurs, enfants de Noël et de feu Jeanne Anne DUTHILLEUL, déclarent vendre à Leon PICAVET fils de feu Etienne, brasseur et laboureur à Linselles 5 cents de terre à labour situés à Comines tenus des franchises de Blaton et Linselles occupé par Martin CASTELAIN. Témoins : Jean Paul WALLERAND fils de feu Paul de Linselles.

2 E 3 / 7246 acte 50 du 18/04/1721

Antoine PETITBERGHIEN fils de feu Antoine déclare avoir accordé en bail à Philippe François BONDUEL fils de Philippe, marchand audit lieu pour toute une maison et son héritage située à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 51 du 21/04/1721

Pierre BAILLEUL fils de feu Jean, laboureur à Comines veuf avec enfants de Françoise POISSONNIER d'une part, Agnès TESTELAIN fille de feu Noël, veuve avec enfants de Vaast LEMAN de Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Bernard GHEYSEN de Wevelghem et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 52 du 01/05/1721

Arnould LECOINTRE fils de feu Pierre, laboureur à Comines déclare que moyennant le paiement de 700 livres par son fils Hubert LECOINTRE et Elisabeth LUTUN sa femme pour le premier jour de septembre prochain et 700 livres le premier jour du mémé mois 1722, d'avoir vendu et cédé à Hubert LECOINTRE et sa femme. **QUOI ?**

2 E 3 / 7246 acte 53 du 14/05/1721

Valentin GHESTEM fils de Léandre, laboureur à Deûlémont et Marie Brigitte LUTUN sa femme ont vendu par rachat d'hoirie au profit de Balthazar LUTUN leur frère, laboureur à Deûlémont 3 cens 1/2 de terre à labour situés à Warneton, domination de France. Témoins : Thomas LUTUN fils de feu Thomas, laboureur à Warneton et Jean DONZE marchand à Quesnoy.

2 E 3 / 7246 acte 54 du 20/05/1721

Jacques et Catherine CORNILLE frère et sœur, enfants et héritiers feu Jacques et de Catherine CAZIER, déclarent que leur étant échu et dévolu par le décès de leurs dits père et mère quelques parties de manoir et héritages situés à Bousbecque et désirant sortir de la communion ils procèdent au partage. A Jacques CORNILLE tout un lieu manoir amassé de maison parmi 3 cents 32 verges audit Bousbecque aboutant d'orient

au chemin menant au Blan Dries de midi à l'héritage des hoirs d'Antoine CASTELAIN de septentrion la terre de Gilles LOIRE. A Catherine CORNILLE 9 cents de terre à labour situé audit Bousbecque aboutant d'orient l'héritage de Martin NOTTEBAR de couchant à la terre de Gilles LOIRE. Témoins : Pierre François VILLAIN maçon et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 55 du 20/05/1721

Catherine CORNILLE fille de feu Jacques, dûment âgée et usant de ses droits, de Wervicq déclare avoir vendu à Jacques CORNILLE son frère de Bousbecque 9 cents de terre en deux parties tenant ensemble situé à Bousbecque aboutant d'orient à Martin NOTTEBAR, de couchant à Gilles LOIRE. Témoins : Pierre François VILLAIN et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 56 du 22/05/1721

Charles BREL fils de feu Guillaume, laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Olivier COUCQUE fils de feu Olivier, laboureur audit lieu 3 cents de jardin situés à Comines. Témoins : André Melchior REMMERY.

2 E 3 / 7246 acte 57 du 24/05/1721

Marie Thérèse BERTEN veuve d'Augustin SPRONCHOOF demeurant Comines laquelle étant en son lit malade mais de bon sens et bon entendement, ordonne premier que son corps soit inhumé en la Collégiale de Comines au devant du buffet des marguilliers avec grand service solennel etc. Témoins : Charles DU HAYON notaire de la Châtellenie d'Ypres et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 58 du 29/05/1721

Inventaire des biens meubles et effets mobilières trouvé à la maison mortuaire de feu Damoiselle Marie Thérèse BERTEN veuve du sieur Augustin SPRONCHOOF, décédée à Comines le 27/05/1721. Fait à la requête des héritiers paternels et maternels dans une chambre du côté du couchant en la maison de Jean François BECQUART dans laquelle elle est décédée.

2 E 3 / 7246 acte 59 du 02/06/1721

Pasquier VAILLANT fils de feu Gilles, brasseur à Comines, Allard Philippe LEBLON couvreur de paille à Houthem, père et tuteur des enfants qu'il a retenus en premières noces de Marie Catherine VAILLANT. Les comparants ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Jean DESCAMPS fils de feu Dominique, laboureur à Verlinghem 1/5 de tout un lieu manoir amassé de maison sur 9 cents de terre à labour situés à Verlinghem, si le preneur venait à décéder en cours de bail, Martin DESCAMPS son fils pourrait occuper ledit lieu. Témoins : Gérard DESTOMBES cabaretier et Louis Joseph THEVELE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 60 du 02/06/1721

Marie Anne DESREUMAUX fille de feu Arnould, veuve de Pierre MEAUX de Comines déclare avoir vendu à Michel SAMIN fils de feu Pierre, demeurant audit lieu 1/2 cents de terre à labour dans 4 cents situé à Verlinghem. Témoins : Jean GALLOIT fils de feu Philippe.

2 E 3 / 7246 acte 61 du 05/06/1721

Antoine ROUSSEL fils de Simon (qui fut fils de Guillaume) et de feu Michelle GHESTEM (laquelle fut fille de Valentin), laboureur à Wambrechies assisté de son père Jean Baptiste, Guillaume et Siméon Joseph ROUSSEL ses frères, laboureurs à Wambrechies sauf le dernier à Prêmesques et d'Antoine POTTIER son oncle allié, rentier à Verlinghem d'une part, Marie Jeanne COISNE fille d'Antoine (qui fut fils d'Antoine) et de feu Marie Anne PARENT sa femme, assisté de son père, de Pierre François BEAGHE laboureurs à Quesnoy et de Philippe COISNE son oncle, laboureur brasseur à Comines d'autre part. Chacun apporte 1000£ et ses vêtements de noces. Contrat de mariage. Témoins : Jean LEFEBVRE et Symphorien VIENNE, cabaretiers à Quesnoy.



2 E 3 / 7246 acte 62 du 07/06/1721

Guillaume DELEBECQUE fils de feu Guillaume et de vivante Marie Anne CATTEAU, laboureur à Comines, assisté de sa mère de Noël DELEBECQUE échevin et laboureur audit lieu et Beltremieu DELEBECQUE de Wervicq d'une part, Marie Elisabeth VILLERS fille de feu Arnould et de Catherine VENANT demeurant audit lieu, assistée de Pierre VILLERS charpentier et laboureur audit Comines et Jacques VENANT, laboureur à Linselles ses oncles d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean Philippe MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand.

2 E 3 / 7246 acte 63 du 08/06/1721

Joseph BONDUELLE fils de Philippe, laboureur de Comines accorde en bail et louage à Antoine DUTHOIT fils de Valentin, laboureur audit lieu et Anne CATTEAU sa femme 5 cents de terre à labeur à Comines. Témoins : Georges VILLAIN maçon.

2 E 3 / 7246 acte 64 du 09/06/1721

Inventaire des livres, registres, titres et papiers trouvé au lieu mortuaire de feu Marie Thérèse BERTEN décédé en la ville de Comines le 27/05/1721.

2 E 3 / 7246 acte 65 du 10/06 1721

Michel DESRUELLE fils de feu Michel demeurant Neuville en Ferrain déclare avoir vendu à Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, laboureur à Comines 3 cents de terre à labeur situé à Comines occupés par la veuve Pierre DELMOTTE, aboutant d'orient au chemin de Comines vers les moulins de Levigne, de Couchant à la terre de Jacques LAGACHE par achat fait d'Antoine VILLERS, de septentrion la terre d'Arnould LECOINTRE. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE laboureur.

2 E 3 / 7246 acte 66 du 12/06/1721

Allard et Marie Françoise Constance PARENT, Jean GRENU mari de Marie Jeanne PARENT sa femme de Linselles, tous enfants de Noël et héritiers de feu Jeanne Anne DUTHILLEUL leur mère, déclarent avoir vendu à Michel DESCAMPS fils de Pierre, tisserand à Comines 3 cents 18 verges de labeur situés à Comines, aboutant de bise au chemin menant des moulins de Winheim à la rivière Lys et 50 verges appartenant à l'acheteur par achat des vendeurs, aboutant de midi à Pierre POULIER de couchant à François VANDERMERSCH, de septentrion aux héritiers de Pierre BONTE. Témoins : Charles et Louis Albert BREL, laboureurs audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 67 du 12/06/1721

Jean Baptiste LOUAGE fils de Pierre, laboureur à Comines nord, mari de Marie Anne FOURNIER déclare avoir accordé en bail et louage à Martin HAZEBROUCK, receveur des impôts sur les vins et bières, toute une maison compris son héritage. Témoins : Pierre POULIER laboureur et Philippe ROGIER sergent de la seigneurie de Winheim.

2 E 3 / 7246 acte 68 du 20/06/1721

Pierre Joseph DYSERYN, bailli et receveur à Lille, de présent à Verlinghem, suite au pouvoir donné par un acte du 12 de ce mois de noble et illustre seigneur Louis François DE MAILLY chevalier, baron d'Ebleghem, Ste Aldegonde et autres lieux mari de noble et illustre Dame Marie Catherine DE MELEIN dame dudit fief et seigneurie de Gavelens, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume FACON fils de feu Jacques, laboureur à Verlinghem et Philippe ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureur à Quesnoy 8 bonniers 9 cents 1/2 de terre à labeur du fief de Fontenay et 2 bonniers 14 cents de labeur du fief de Gavelens, situés à Quesnoy et Verlinghem. Témoins : Pierre ROUSSEL et Pierre DUBOIS cabaretier au Lion d'Or demeurant à Lille ici présents à Verlinghem.

2 E 3 / 7246 acte 69 du 26/06/1721

Jacques DE CROCK fils de feu Laurent et de feu Marie BOUTENS, marchand à Roulers, assisté de François BOUTENS son oncle marchand de Bruges d'une part, Demoiselle Pétronille Joseph GHEERBRANDT fille de Jean, assistée de son père, bailli et receveur à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Dieudonné et Valérien Chrysole GHEERBRANDT, frères de la future épouse.

2 E 3 / 7246 acte 70 du 30/06/1721

Le sieur Philippe Joseph LAUMONNIER écuyer et échevin de Comines, déclare accorder bail et louage à Pierre Joseph SAMAIN fils de Michel, laboureur et Marie Angélique ROHART sa femme de Comines d'un lieu manoir amassé de maison parmi 3 bonniers de jardin et terre à labour situés à Comines nord tenus de la seigneurie d'Eckhoute. Témoins : Georges et André VANALDREVELDE fils de Georges.

2 E 3 / 7246 acte 71 du 02/07/1721

Jacques DUPONT fils de feu Jean, échevin et laboureur à Bondues déclare qu'il a reçu la somme de 970 livres parisis et 8 sols part du prix principal des droits seigneuriaux de la part d'Hubert DELEBARRE fils de feu Hubert, marchand et sergent de Quesnoy, suite au retrait lignager qu'a fait ledit DELEBARRE d'un cent de terre situé à Roncq, aboutant de bise à Charles CHOMBART, de midi à Pierre CLARISE, de couchant à Pierre HACQUETTE, ainsi qu'un cents 1/2 tenus ensemble, dont un quartron de jardin qui est accordé en arrentement à Louis FAUVARQUE, aboutant d'écosse à Maxime SIX, lesquels héritages ont été repris par retrait lignager dudit DELEBARRE provenant de Julien DELEBARRE du 03/07/1710. Témoins : Philippe Joseph VERDUIRE de Roncq et Pierre DELECLUSE cabaretier à Roncq.

2 E 3 / 7246 acte 72 du 02/07/1721

Demoiselle Marie Elisabeth CASTELAIN, veuve du sieur Martin MEURIN de Lille, héritière du sieur Jacques LOMBO, vivant prêtre chapelain de l'église St Etienne à Lille déclare avoir accordé un nouveau titre de bail à Pierre François LOUAGE fils de feu Pierre qui fut fils de Jean, de Comines un lieu manoir amassé de maison sur 3 bonniers 7 cents situés à Comines. Témoins : Pierre François LEDRU fils de feu Gilles, chapelier et Philippe YSENGRIN fils de Claude, tailleur d'habits demeurant à Lille.

2 E 3 / 7246 acte 73 du 03/07/1721

Pierre VERBOIS fils de feu Charles, laboureur à Zandvoorde d'une part, Marie Jeanne BOUCHERY fille de feu Philippe, assistée d'Adrien BOUCHERY son frère demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Philippe DUHEM et Thomas BONTE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 74 du 08/07/1721

Martine DODMOREL veuve avec enfants de Jacques CATRY de Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre CATRY fils de feu Jacques, laboureur audit Bousbecque, 5 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : Pierre LEPLAT et Philippe BLICK laboureurs à Bousbecque.

2 E 3 / 7246 acte 75 du 10/07/1721

Jeanne HAZEBROUCK veuve de Philippe VILLERS demeurant Comines, déclare avoir reçu d'Antoine DANSETTE fils de feu Jean, laboureur à Bousbecque la somme de 1029 livres et sols payant pour et au nom des enfants de Noël PARENT, tant et moins de ce qu'ils peuvent être redevables, provenant en partie de l'achat de 2/3 de 7 cents de labour par acte passé devant le notaire soussigné du 24/05/1721. Témoins : Jean VINCRE charpentier et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 76 du 11/07/1721

Michelle BILLET veuve de Robert CARTON et en dernières noces de Jean Philippe DESRUELLES demeurant Comines, déclare que pour le bon amour qu'elle porte à Marie Joseph CARTON sa fille cabaretière et boutiquière audit lieu, elle lui donne par don d'entre vifs biens meubles argent effets mobilières etc. Elle donne à Adrien Joseph CARTON son fils la somme de 100 florins. Témoins : Marin et Pierre DESTOMBES père et fils.

2 E 3 / 7246 acte 77 du 20/07/1721

Michel DEFRETIN fils de feu Michel, laboureur à Deûlémont et Marguerite CARTON sa femme, moyennant la somme de 14 livres de gros et 6 florins carolus chacun que Bartholomé LEMOINE fils de feu Pierre, charron à Wijtschate du rendage de tout un lieu manoir amassé de maison situé à Deûlémont, DEFRETIN et sa femme ont consentis que ledit LEMOINE, nouveau fermier et son commis mettent mains aux terre à labour le précédent bail ayant été passé devant Jacques BOIDIN, notaire à Frelinghien le 30/11/1699. Témoins : Chrysole LELEU marchand à Comines et Antoine POUPART fils de feu Laurent, demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7246 acte 78 du 21/07/1721

Dîmes de la Collégiale St Pierre à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 79 du 23/07/1721

Pierre DELATTRE fils de feu Guillaume de Comines, déclare que pour le bon amour et l'attention qu'il porte à Jean Baptiste WELLEMAN et Marie Françoise DELATTRE sa femme demande à ce qu'ils puissent jouir de la maison et héritages qu'ils occupent présentement après sa mort. Témoins : Pierre BOUTRY fils de feu Jean et Michel WELLEMAN fils de feu Pierre demeurant Comines.

2 E 3 / 7246 acte 80 du 24/07/1721

Jean Baptiste POLLET fils de feu Jean, laboureur à Bondues se portant fort de Marie POLLET sa sœur et des enfants de feu Philippe DESSAUVAGE et Marguerite POLLET sa femme de Tourcoing, lesdits comparants accordent en bail et louage à Pierre DESCAMPS fils de Denis, laboureur à Comines trois parts de 14 cents de labour à Comines. Témoins : Jean DELEBECQUE couvreur de paille et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 81 du 24/07/1721

Jacques WELLEMAN fils de feu François, veuf avec enfants de Marie Jeanne LECLERCQ, laboureur et cabaretier à Comines, assisté de Jean Jacques LECLERCQ son frère allié, laboureur à Deûlémont et d'Emmanuel WELLEMAN son oncle de Comines d'une part, Marie Catherine LEMOINE fille de Jacques, charron audit lieu et de Catherine CUVELIER, assistée de ses père et mère, de Bartholomé et Pierre LEMOINE, charron et maréchal ferrant à Wijtschate et Houplines, de Michel et François CUVELIER ses oncles, laboureurs à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jacques PARENT laboureur et Pierre Louis THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 82 du 26/07/1721

Frédéric BONVIN prêtre, pasteur et chanoine de la Collégiale St Pierre à Comines, Josse Antoine DEMEERE, aussi prêtre et chanoine ont déclaré avoir baillé à Pierre Joseph LECOINTRE, marchand et chartier audit lieu l'entière dépouille de la Dîme de cette présente année. Témoins : Guillaume DESPRETZ, Pierre VENANT et Pierre François BERNARD demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 83 du 28/07/1721

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier à Comines accorde en bail et louage à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, et Catherine DELEVOYE sa femme, un lieu manoir amassé de maison sur 9 cents de jardin audit lieu. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Jacques MASSON **bouffeteur**, demeurant audits lieu.

2 E 3 / 7246 acte 84 du 29/07/1721

Théodore PEEL mari de Jacquemine DUTHILLOEUL, Bauduin THEVELE mari de Elisabeth DUTHILLOEUL, Nicolas GHESQUIERE, échevin de Comines et Marie Jeanne DUTHILLOEUL sa femme, lesdits DUTHILLOEUL sœurs, enfants de feu Antoine, avec le consentement de Pierre KNOCKAERT laboureur et Marie Catherine HEUGHEBART de Warneton et occupeur d'un certain lieu manoir de 20 cents situé audit lieu appartenant aux premiers comparants, ils déclarent renouveler le bail passé devant le notaire soussigné du 11/11/1717. Lequel bail doit encore durer 4 années consécutives, à François LECLERCQ fils de Pierre, laboureur à Warneton. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Philippe DELECOURT cordonnier audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 85 du 05/08/1721

Pierre PRINGUIER fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare avoir vendu à François Albert BLANCQUART fils de Thomas, marchand audit lieu, 17 verges de labour aboutant d'orient aux terres de Charles CORNIL, de couchant la terre de Sylvestre POISSONNIER et de Marie CLAIS veuve d'Albert DELEBERGE. Témoins : Charles Louis et Jacques PAULLE frères, enfants de Louis, demeurant Comines.

2 E 3 / 7246 acte 86 du 21/08/1721

Jacques Robert CATTEAU fils de feu Pierre, laboureur à Comines déclare avoir vendu à Marie Claire DELEPIERRE veuve de Robert CATTEAU, boutiquière à Comines, la moitié de toute une maison et son héritage audit lieu à prendre à l'encontre des enfants du vendeur, aboutant d'orient le jardin de Michel VIENNE, de midi le cabaret le Longtemps. Témoins : Paul PASTOR chirurgien et Jean Baptiste FRETIN demeurant à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 87 du 25/08/1721

Charles POISSONNIER fils de feu Guillaume, bucheron à Comines, lequel déclare avoir cédé, laissé et abandonné au profit de Charles François POISSONNIER son fils, tous les droits qu'il a dans 8 cents de labour situés audit lieu, lesquels ont été abandonnés au profit du comparant par Jean Gaspard ROGE de Fribourg et Jean Gaspard BLAISE son neveu, par acte passé devant le notaire DESBUISSON de Lille du 10/02/1718. Ledit Charles François POISSONNIER son fils accepte et remercie son dit père. Témoins : Ferdinand LESPINOY laboureur et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 88 du 25/08/1721

Charles POISSONNIER fils de feu Guillaume, bucheron à Comines déclare que, moyennant de par Charles François POISSONNIER son fils, de le nourrir alimenter et vêtir pendant le reste de sa vie, il a promis de lui donner annuellement la somme de 100 florins. Témoins : Ferdinand LESPINOY et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 89 du 25/08/1721

Frédéric CAUWERAERT fils de Jean, marchand à Comines, veuf avec enfants de Barbe SIGIER, assisté de son dit père d'une part, Marie Catherine BERT fille de Josse de Courtrai, de présent à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Guillaume LECLERCQ laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 90 du 28/08/1721

Marie Françoise Constance PARENT, Jean GRENU mari de Marie Jeanne PARENT, lesdits PARENT sœurs, filles de Noël et héritières de Jeanne Anne DUTHILLOEUL, demeurant à Linselles, déclarent avoir vendu à Pierre ROUSSEL fils de feu Julien, laboureur à Bousbecque un lieu manoir amassé de maison parmi 559 verges de jardin, planté d'arbres fruitiers et bois montants situés à Bousbecque, tenu et occupé par Jean Baptiste BREEL, aboutant d'orient à un chemin conduisant du cabaret du Sevaertblaert vers le moulin du Belcamps, de couchant à la terre de Marie Barbe CATRY, 253 verges de labour audit lieu ainsi que 12 verges de prairie, aboutant de midi à l'héritage de Noël ROUSSEAU, de couchant à celui de Guillaume CLAIS et de la veuve CAZIER et consorts. Témoins : Jacques Philippe POISSONNIER laboureur à Comines. Le 04/09/1721 accord après lecture du présent acte. Témoins : Allard PARENT de Linselles et Georges VILLAIN demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7246 acte 91 du 28/08/1721

Allard PARENT fils de Noël héritier de feu Jeanne Anne DUTHILLOEUL, sa mère, de Linselles déclare avoir vendu à Pierre LEPLAT fils de feu Jean, laboureur à Bousbecque 742 verges de labour en deux parties tenant ensemble, situées à Bousbecque, occupées par Jean Baptiste BREEL et auparavant la veuve Mahieu CAZIER, aboutant d'orient à un sentier conduisant du cabaret du Swaertblaert vers le moulin du Belcamps. Témoins : Jacques Philippe POISSONNIER laboureur.

2 E 3 / 7246 acte 92 du 28/08/1721

Allard PARENT et Marie Françoise Constance PARENT, Jean GRENU et Marie Jeanne PARENT sa femme demeurant à Linselles, frère et sœurs, enfants de Noël et héritiers de Jeanne Anne DUTHILLOEUL leur mère, déclarent avoir vendu à Jacques Philippe POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur à Comines 3 cents de labour situé à Bas-Warneton tenant d'orient à l'héritage de Pierre Martin BEAUSSART, de midi le Cabaret et héritage dit Malvaut appartenant aux héritiers et veuve de Noël COISNE, de couchant le chemin des moulins de Winhem et héritages de Philippe MAHIEU et de septentrion les hoirs de Josse DELVA. Témoins : Pierre LEPLAT fils de feu Jean laboureur à Bousbecque.

2 E 3 / 7246 acte 93 du 29/08/1721

Frédéric DONZE fils de feu Antoine, chartrier à Comines, veuf avec enfants de Marie Catherine CUVELIER assisté de Pierre DONZE et Louis CUVELIER ses frère et beau frère demeurant Comines et Deûlémont d'une part, Marie Jeanne VANDERWECKE fille de feu Josse et vivante Marguerite DEROULLERS demeurant à Comines. Témoins : Dieudonné GHEERBRANDT receveur et François Albert VILLERS concierge en l'hôtel de ville. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 94 Jacques GHESQUIERE. Acte non retrouvé.

2 E 3 / 7246 acte 95 du 04/09/1721

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier et marchand à Comines déclare avoir donné bail et louage à François CAULIER fils de feu Jean, laboureur à Comines pour 340 verges de labour situé à Comines aboutant à la terre du sieur DESMOTTELETTE, de midi aux héritiers d'Hubert BREEL, de couchant à 340 verges appartenant aux héritiers de feu Guillaume BREEL, lesquelles deux parties ensemble faisant 681 verges 50 verges de prairies fauchables à Comines à prendre à l'encontre desdits BREEL. Témoins : François VALEZ laboureur et François Albert VILLERS cabaretier demeurant à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 96 du 18/09/1721

Allard et Marie Françoise Constance PARENT, Jean GRENU mari de Marie Jeanne PARENT, enfants de Noël et feu Jeanne Anne THILLOEUL demeurant à Linselles, déclarent avoir vendu à Michel DELBECQUE fils de feu Bartholomé, laboureur à Linselles pour un lieu manoir amassé de maison parmi 559 verges de jardin situé à Bousbecque aboutant d'orient au chemin conduisant du cabaret du Swarbelaert vers le moulin de Belcamps, aboutant de couchant à la terre de Marie Barbe CATRY. La partie suivante 253 verges de labour aboutant de septentrion à la terre de ladite CATRY 112 verges, aboutant de midi à l'héritage de Noël ROUSSEAU, de couchant à celui de Guillaume CLAIS, de septentrion à celui de la veuve CAZIER et finalement 742 verges aboutant de midi à l'héritage de Charles DUCATTEAU, de couchant et septentrion celui de Cornille DELANNOY à charge du bail à Jean Baptiste BREEL occupeur. Témoins : Jean Baptiste DODMOREL cabaretier et tonnelier et Jean Baptiste BREEL laboureur audit Bousbecque.

2 E 3 / 7246 acte 97 du 20/09/1721

Pierre HOLLEBECQUE fils de feu Pierre et de feu Marie DESCAMPS, jeune homme de libre condition de Tourcoing accompagné de Philippe Louis LECOMTE son ami d'une part, Catherine DESREVAUX fille de feu Denis et feu Marguerite DELEPIERRE, veuve en premières nocces de Maximilien LECOMTE avec un enfant, assistée de Vincent FERREST son beau fils, de Josse Denis DERVEAUX et Jean LECOMTE ses frère et beau frère d'autre part. Témoins : Philippe Louis LECOMTE et François Albert VILLERS. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 98 du 23/09/1721

Jean Baptiste PETITBERGHIEN fils d'Antoine et de feu Marie Gabrielle DE LAROYERE demeurant Comines, assisté de son dit père, de Chrétienne, Marie Françoise et Marie Thérèse PETITBERGHIEN ses sœurs d'une part, Marie Jacqueline DELEMOTTE fille de feu Pierre et encore vivante Jacqueline NOLF demeurant audit lieu. Témoins : Josse LEMAY fils de feu Antoine et Allard PARENT fils de Noël demeurant audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 99 du 24/09/1721/70

Le sieur Pierre VANUTBERGHE demeurant Comines contractant pour et au nom de ladite communauté et Arnould VION laboureur et pointre audit lieu contractant pour et au nom de ladite communauté d'une part, Jacques Ignace CADOT maître paveur à Lille d'autre part. Les comparants déclarent d'être convenu touchant le pavé de grés allant du rivage du haut jusqu'à Quesnoy qu'a construit ledit CADOT en cette paroisse pendant l'année 1721 moyennant 12 florins 10 patars chaque verge suivant contrat passé audit lieu du 23/09/1721 entre François CADOT maître paveur à Lille et Joseph COTIGNIES cordier de Comines.

2 E 3 / 7246 acte 100 du 25/09/1721

Marie Madeleine LEHOUCQ veuve de Chrétien BERTEN de Wervicq, domination France, étant en son lit malade mais saine d'esprit et d'entendement déclare que pour l'amour quelle porte à Philippe BERTEN son fils laboureur audit lieu, pour services rendus et à venir fait don d'entre vifs de la somme de 900 florins. Témoins : François VANDERMERSCH bailli et receveur à Wervicq et Allard PARENT clerc dudit notaire.

2 E 3 / 7246 acte 101 du 26/09/1721

Arnould VION fils de feu Arnould, laboureur et échevin de Comines et Marie Jeanne VIENNE sa femme désirant que l'égalité fut observée entre tous leurs enfants, ordonnent que tous les fiefs maisons et héritages soient divisés également. Les comparants ont dérogé et comme Jean Baptiste et Jean François Joseph VION leurs enfants en bas âge auront droit préférentiellement à leurs sœurs pour se nourrir et vêtir jusque l'âge de 18ans accomplis. Témoins : Michel DUFLOS et Jean François DUQUESNE manouvriers demeurant Comines.

2 E 3 / 7246 acte 102 du 27/09/1721

Jacques HAZEBROUCQ fils de feu Jacques, laboureur à Comines d'une part, Jeanne MONTAIGNE veuve de Philippe CATTEAU demeurant audit lieu ayant en commun 50 verges d'héritage à Comines aboutant d'orient à Pierre CATTEAU, de midi et couchant à Guillaume DELEBECQUE, de septentrion au chemin de Wervicq à Quesnoy que les comparants ont pris en arrentement de Jean BONDUEL et Isaac CORNIL et consorts. Sur la moitié ladite veuve MONTAIGNE a érigé sa maison sur les deux parts de trois depuis le fond de chemin. Félix MONTAIGNE n'a érigé sa maison que sur le dernier quart dudit héritage. Témoins : Pierre MONTAIGNE fils de feu Jean et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7246 acte 103 du 28/09/1721

Denis et Jean Baptiste PARENT laboureurs à Comines pour eux et se faisant forts de Guillaume DELEFORTERIE leur neveu déclarent accorder bail et louage à Pierre DUTHOIT fils de feu Jacques demeurant Marcq en Baroeul 11cens de labour et 6 cents de jardins situé à Marcq en Baroeul. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier et brasseur et Louis Joseph THEVELE. Sont comparus Gilbert DUTHOIT qui se déclare caution pour son dit neveu.

2 E 3 / 7246 acte 104 du 30/09/1721

Wallerand BONDUEL et Jean Baptiste DUMONT demeurant à Quesnoy, tuteurs des enfants de feu Pierre CLAIS vivant de Bas-Warneton, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre Etienne DUTHOIT fils de Pierre et Philippe SIX fils de feu Jacques, laboureurs audit Quesnoy toute une choque de maisons à usage de deux demeures compris son héritage audit Quesnoy. En présence Louis Joseph THEVELE demeurant à Comines et Bauduin FAUVARQUE.

2 E 3 / 7246 acte 105 du 05/10/1721

Georges VILAIN maçon demeurant Comines déclare avoir vendu à Pierre LOYIERT fils de feu François, laboureur audit lieu la longueur 35 pieds sur 10 pieds 10 pouces bâtis de quelques édifices dont font parti la maison et son héritage situé audit lieu, aboutant de septentrion à la maison de Jacques RAGO pour la portion de bâtiments compris à l'héritage. Témoins : Cornille PENET laboureur à Bousbecque et Adrien CATTEAU laboureur à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 106 le 18 /10/1721

Charles MARTIN fils de feu Pierre, marchand de lin à Comines, veuf avec enfants de Geneviève LEMAY, assistée de Françoise MARESCAUX sa mère assisté, de Jean Jacques LEROY et Noël LEFRANCQ ses frères alliés, Antoine LEMAY son beau père et Jacques LEMAY son beau frère demeurant tous audit lieu sauf lesdits LEMAY à Bousbecque d'une part, Marie Catherine MEURISSE fille de Guillaume et de Marie Catherine CASTELAIN, assistée de ses parents, Adrien MEURISSE son frère et François MEURISSE laboureurs audit lieu d'autre part. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier et brasseur et Allard PARENT fils de Noël. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 107 du 18/10/1721

Charles MARTIN fils de feu Pierre, marchand de lin demeurant à Comines, veuf avec enfants de Geneviève LEMAY désirant convoler en secondes noces a requis Jean Jacques LEROY mari de Catherine MARTIN et Jacques LEMAY comme tuteurs des deux enfants retenus avec ladite LEMAY de leur faire partage la juste moitié (liste des biens partagés). Témoins : François MEURISSE laboureur et Allard PARENT.

2 E 3 / 7246 acte 108 du 19/10/1721

Michel DELEBECQUE mari d'Adrienne COUTEL, Antoine DANSETTE se faisant forts de Jeanne COUTEL, Pierre DANSETTE mari de Marie Catherine COUTEL, laboureurs demeurant à Bousbecque, Jacques DUPONT laboureur à Linselles se portant fort de Marie Elisabeth COUTEL et Pierre SIX laboureur à Wambrechies, mari de Marie Anne COUTEL. Lesdits COUTEL enfants de feu Jean et d'Adrienne CASIER déclarent avoir accordé en bail et louage à Thomas DESCAMPS fils de feu Pierre laboureur à Comines 307 cents 21 verges à prendre en 23 cents de lieu manoir amassé en maison manable. Témoins : Pierre LOUAGE laboureur et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7246 acte 109 du 25/10/1721

Nicolas Joseph HESPEL fils de feu Nicolas et de Marie DESBUISSON, laboureur à Wervicq, assisté d'Ignace HESPEL son frère et Jérôme DUMONT son ami, laboureur audit lieu d'une part, Marie Antoinette DELEBECQUE fille de feu Jacques et de vivante Marie Anne CATTEAU de Comines, assistée de sa mère, Guillaume DELEBECQUE son frère et de Noël DELBECQUE échevin et laboureur audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 110 du 26/10/1721

Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, cabaretier et laboureur à Comines et Thérèse DELEHOUSSE sa femme déclarent avoir vendu à Jean BERTEN fils de feu Gilles, laboureur à Comines, tout un corps de logis à usage de demeure situé à Comines nord ayant appartenu audit CARPENTIER, dernièrement vendu à Demoiselle DU BOSQUELLE. Pierre DELAHOUSSE laboureur à Wervicq Franchises de Linselles déclare se porter caution pour ledit BERTEN et sa femme. Témoins : Allard PARENT fils de Noël et Louis François LEROY demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7246 acte 111 du 06/11/1721

Michel DELMOTTE fils de Gilles et de Marie Françoise DUMORTIER, laboureur à Wervicq, assisté de ses père et mère, de Gilles, Pierre Antoine, Augustin, Thomas, Jean Baptiste, Vincent, Marie Catherine et Marie Jacqueline DELEMOTTE ses frères et sœurs, Abraham HACQUETTE mari d'Antoinette DELEMOTTE, Adrien LECOCQ mari de Marie Françoise DELEMOTTE ses beaux frères d'une part, Marie Françoise SIX veuve avec enfant de Jean SPINNEWIN de Comines nord, assistée de Pierre SIX son frère et Philippe Antoine SPINNEWIN laboureur audit Comines nord. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 112 du 08/11/1721

Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de Félix et de feu Marie MILLE, laboureur à Comines, assisté de son père d'une part, Jeanne Antoinette Désirée LEHOUCQ fille de feu Pierre et de vivante Jeanne BREEL, assistée de sa mère, Louis Albert et Charles Louis BREEL ses oncles demeurant audit lieu d'autre part. Témoins : Jean MILLE laboureur et Louis Joseph THEVELE. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 113 du 17/11/1721

Louis FLAMENT fils de feu Jacques de Comines pour le bon amour et affection qu'il porte vers les personnes de Jean Baptiste BETRY et Marie Agnès MARTIN sa femme demeurant audit lieu, ordonne que Jean BETRY et son épouse puissent occuper et demeurer leur vie durant la maison et héritage dudit comparant. Témoins : Guillaume DELEVOYE et Charles DUPONT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7246 acte 114 du 21/11/1721

Pierre André LAIGNEL doyen de la collégiale St Pierre à Comines et bourgeois de Comines, Demoiselle Marie Catherine LAIGNEL aussi bourgeoise de Comines et y demeurant se portant fort d'Hippolyte Caroline LAIGNEL de TERBEECK aussi bourgeoise de Comines de Lille. Les comparants déclarent avoir vendu à Antoine Philippe PAU fils de feu Pierre, bourgeois de Comines d'Houplines une choque de 3 maisons compris 5 cents de terre à labour situés à Comines. Témoins : Martin HAZEBROUCK receveur des droits sur les bières et vins et Nicolas LEPOIVRE domestique audit témoins.

2 E 3 / 7246 acte 115 du 21/11/1721

Marie Catherine BEAGHE fille de libre condition de feu Mathias de Bousbecque pour le bon amour et affection qu'elle porte vers ses cousins et cousines, déclare leur faire donation entre vif des fiefs, maisons et héritages qu'elle délaissera à son trépas à se diviser entre eux. Savoir les biens et héritages patrimoniaux meubles et bois montants aux cousins et cousines paternels et aux enfants des prédécédés, et Jean Baptiste WICCART fils de Louis François et de Marie Jeanne CAZIER qui était fille de Jean, lequel Jean Baptiste représentera une tête avec Jean Baptiste et Antoinette CAZIER, ses oncle et tante, par branche et non par tête. Les biens matrimoniaux iront de même du côté maternel. La comparante entend que les biens dévolus aux enfants mineurs de Jacques CATRY fils de feu Pierre et ceux de Jacques CATRY fils de feu (blanc) resteront aux mains de leurs tuteurs jusque l'âge de 18 ans accompli, bien entendu qu'Antoinette BEAGHE, sa tante, fera une tête avec les héritiers paternels. Pour l'affection particulière qu'elle porte à Jean Baptiste CATRY fils de feu Jean, son filleul donne entre vifs 2 cents 1/2 de jardinage à prendre en 5 cents situés à Bousbecque, aboutant de bise à l'héritage de Jean CATRY, de midi à l'héritage de Gilles LOIRE, de couchant à la terre de la veuve André CLAIS pour ledit Jean Baptiste CATRY ses hoirs ou ayant droits. Témoins : Jean Baptiste DUTHILLOEUL vicaire de Bousbecque et Allard PARENT fils de Noël cleric.

2 E 3 / 7246 acte 116 du 21/11/1721

Marie Catherine BEAGHE fille de libre condition de feu Mathias demeurant Bousbecque d'une part, Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Arnould, laboureur audit lieu d'autre part, décide d'examiner les difficultés apparentes qu'ils pourraient avoir ensemble au sujet de divers prétentions l'un et l'autre après avoir tout examiné et fait un compte exact ladite BEAGHE a déclaré devoir audit Jean Baptiste LECLERCQ la somme de 1931 livres 1 sols 2 deniers sans y comprendre une lettre de rente portant 1600 livres de capital au profit dudit LECLERCQ en date de 1718. Laquelle somme de 1931 livres 1 sol 2 deniers qu'elle à promis de rendre audit LECLERCQ qui l'a accepté au moyen des sommes et lettre de rente se déclare satisfait de ladite comparante de la somme de 600 livres qu'il avait bon par acte passé devant le notaire VANHEULLE du 30/12/1710 et des 1279 livres 10 sols et 10 deniers pour la moitié qui lui revient comme héritier mobilier des enfants retenus de Jeanne BEAGUE. La première comparante accepte ainsi ce que prévoit le bail passé devant maître DERVEAUX du 27/11/1718. Après accord ledit LECLERCQ promet de faire célébrer pour le repos de l'âme de ladite BEAGHE trois messes chantés. Témoins : Jacques VANACKER laboureur à Wervicq et Allard PARENT fils de Noël cleric.

2 E 3 / 7246 acte 117 du 21/11/721

Marie Catherine BEAGHE fille de libre condition en son lit malade, saine d'esprit et vif entendement recommande son âme dès qu'elle sortira à la bienheureuse Vierge Marie et St Catherine sa patronne, désire que son corps soit inhumé en la chapelle de Notre-Dame en l'église de Bousbecque... que soit donné à Jeanne CASTELAIN sa cousine de Geluwe sa meilleure jupe, corset et quatre chemises, que pour les services qu'elle reçoit de Marie DELEMOTTE et de ses enfants elle veut lui donner 100£, l'étoffe d'une jupe rouge, son meilleur tablier et couverture et paire de draps, à Pierre Antoine CORNIL fils de Jacques, son filleul, un coffre et 500 livres parisis. Elle désigne Jean Baptiste LECLERCQ comme exécuteur testamentaire.



2 E 3 / 7246 acte 118 du 22/11/1721

Jacques, Maximilienne, Marie Thérèse GALLOIT, Antoine CARPENTIER mari de Jeanne GALLOIT, Charles TAHON mari de Marie Elisabeth GALLOIT. Lesdits GALLOIT frères et sœurs, enfants de feu Jean et Jacquemine CAZIER demeurant tous à Comines désirant sortir amiablement des difficultés apparues lors du partage de tous les biens dévolus à eux par le trépas de leur père et mère, ils demandent au notaire soussigné en qualité d'arpenteur de travailler à la confection des priserie et partage. Témoins : Jean Baptiste NOULLET manouvrier et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7246 acte 119 du 24/11/1721

Sœur Augustine DE CLERCQ Dame prieure de l'hôpital notre Dame à Comines avec le consentement de Monique DHEM, Marie Joseph HEUZE et Elisabeth BEAGHE discrètes dudit hôpital, déclarent avoir accordé en bail et louage à Louis Albert BREEL fils de feu Guillaume, laboureur et brasseur et Marie Jeanne FREMAUT sa femme de Comines 3 bonniers de terre à labour tenus des franchises de Blaton et Linselles. Témoins : Jean Baptiste LECLERCQ domestique à ladite Dame et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 120 du 04/12/1721

Pierre HOLLEBECQUE bailli des Franchises des domaines appartenant au Roi, Marie Catherine DERVEAUX sa femme auparavant veuve de feu Maximilien LECOMTE de Comines nord, lesdits comparants déclarent avoir accordé en ferme et louage à Vincent FERREST laboureur et Marie Thérèse LECOMTE sa femme tout un lieu manoir amassé de maison parmi 3 bonniers 6 cents de terre à labour et jardin. Témoins : Jean LECOMTE laboureur et Josse Denis DERVEAUX échevin et laboureur à Comines. Les rendages et les décharges de toutes impositions aux preneurs comme propriétaires de 6 cents de terre érigés en jardinage et maison situés à Linselles occupés par Jean DERVEAUX.

2 E 3 / 7246 acte 121 du 04/12/1721

Pierre HOLLEBECQUE bailli des Franchises et Marie Catherine DERVEAUX sa femme auparavant veuve de feu Maximilien LECOMTE déclarent avoir vendu à Vincent FERREST et Marie Thérèse LECOMTE sa femme demeurant audit lieu les effets ci après... Témoins : Jean LECOMTE pointeur et Josse Denis DERVEAUX échevin et laboureur à Comines nord.

2 E 3 / 7246 acte 122 du 08/12/1721

Pierre LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur à Comines, déclare avoir vendu au profit de Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur audit lieu, son oncle 1/12<sup>e</sup> de 3 bonniers et une maison située à Halluin tenus de différentes seigneuries échus au premier comparant par accord et cession à son profit par le sieur RUBBENS, de même les du surnoms STEELANDRE, CHOMBART, FACON et autres particuliers. Témoins : Pierre LECLERCQ fils de feu Charles, collecteur et Antoine CAPEL laboureur et pauvriseur audit Comines. En marge : Pierre et Guillaume LECLERCQ ont déclaré que le présent contrat soit cassé, biffé et annulé. Ce qui est effectué du 08/03/1722.

2 E 3 / 7246 acte 123 du 08/12/1721

Philippe BERTEN fils de feu Christian, laboureur à Wervicq, lequel à établi et constitué la personne de (blanc) auquel il donne pouvoir pour par devant messieurs les baillis et échevins de la ville de Wervicq et sous scel engendrant hypothèque, vendre, créer et constituer sur ses biens et héritages présents et futurs au profit de Gilles CATTEAU fils de feu Jean laboureur à Comines 24 livres de rente héritière par an à payer audit CATTEAU. Témoins : Guillaume LAMBIN cordonnier demeurant Quesnoy et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7246 acte 124 du 11/12/1721

François CUVELIER fils de feu Louis, laboureur à Comines déclare avoir vendu à Gilles FLIPPO et Gérard DESTOMBES, marchands à Comines, l'entière dépouille de lin récoltée sur ses terres pendant l'année 1720. Témoins : André DUMORTIER laboureur et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 125 du 12/12/1721

Honoré BEAGHE, Antoine GALLOIT fils de Georges, et Marie Françoise BEAGHE sa femme de Quesnoy, déclarent qu'étant propriétaire par indivis de 5 cents de terre sur lesquelles sont édifiées quelques maisons à Quesnoy, aboutant d'orient à l'héritage des enfants Jean HERBAUT, de couchant la terre du sieur MORTIER, à eux échus par le trépas de Françoise HERBAUT mère desdits BEAGHE et qu'Anselme DESCAMPS leur voisin aurait contribué avec les comparants aux frais de la construction d'un fournil érigé sur l'héritage des dits BEAGHE, fonction de quoi Anselme DESCAMPS et ses hoirs occuperont ladite maison érigée sur 1 cent de labour aboutant d'orient à l'héritage de Sylvestre LEBRUN provenant d'Honoré HERBAUT, de couchant aux enfants de Jean HERBAUT. Témoins : François BREINE fils de feu Jean tisserand et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7246 acte 126 du 13/12/1721

Pierre Nicolas PAULLE receveur des biens et revenus appartenant à l'office du St Sacrement en la collégiale St Pierre de Comines, les sieurs Chrysole LEROY, Michel PARENT et François PAULLE tous administrateur dudit office et demeurant audit lieu, déclarent que moyennant la somme de 397 florins 17 patars qu'ils recevront de la Gouvernance de Lille procédant des deniers nantis par Antoine DANSETTE et Michel DELEBECQUE pour les biens qu'ils ont acquis des enfants de Noël PARENT, héritier de feu Anne Jeanne DUTHILLOEUL leur mère, cède une lettre de rente passée devant Louis LE SEEL du 08/01/1716 d'un capital de 600 florins au moyen de 30 florins annuel. Témoins : Dieudonné GHEERBRANDT receveur et Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier et brasseur demeurant Comines.

2 E 3 / 7246 acte 127 du 15/12/1721

Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur à Comines ayant droit à 1/30<sup>e</sup> dans la maison ci-après énoncée, Michel et Josse Pierre HAZEBROUCK ayant droit de 8 parts 1/2 de 30, Guillaume LETAR mari de Marie Joseph HAZEBROUCK ayant droit 1/6 dans ladite maison et héritage, lesdits HAZEBROUCK frères et sœur dudit Michel THEVELE dont le restant appartient à Bauduin THEVELE leur oncle, déclarent avoir accordé ferme et louage audit Bauduin THEVELE charpentier et marchand audit Comines toute une maison à usage de cabaret le St Sébastien à Comines dans la grande rue. Témoins : Jean Baptiste DEFRETIN et Jean Baptiste CAZIER demeurant Comines.

2 E 3 / 7246 acte 128 du 15/12/1721

Jean GRENU mari de Marie Jeanne PARENT et Marie Françoise Constance PARENT, lesdits PARENT enfants de Noël et de feu Anne Jeanne DUTHILLOEUL demeurant à Linselles déclarent qu'au moyen de 28 parts qu'Antoine DANSETTE a payé à la veuve de Philippe VILLERS de Comines, celle-ci déclare être entièrement satisfaite dudit DANSETTE pour 2/3 de 6 cents situés à Wervicq domination France. Témoins : Allard PARENT frère des comparants, Jean Baptiste BREEL fils d'Hubert demeurant Bousbecque et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7246 acte 129 du 18/12/1721

Claire COUTELIERE fille de libre condition étant infirme mais saine d'esprit et de vif entendement déclare après avoir révoqué ses dernières volontés ce qui suit, voulant que son corps soit inhumé dans l'église de la Collégiale de Comines vers le tombeau de feu Jacques GHEYSEN vivant prêtre. Elle veut et ordonne que soit donné à Claire WELLEMAN sa filleule une jupe. Elle a donné pareillement à Isabeau MILLECAMPS son tablier bleu, ses autres biens quelle délaissera à son trépas seront partagés et divisés entre ses frères et sœurs au nombre de 3. Témoins : Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin et Jean Baptiste WELLEMAN demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7246 acte 130 du 22/12/1721

Martin GHESQUIERE fils de feu Martin désirant que l'égalité soit observée entre tous ses enfants, déclare que les héritages maisons et biens qu'il délaissera à son trépas seront partagés entre ses dits enfants et aux enfants de ses dits enfants décédés. Témoins : Louis Joseph THEVELE et Jean VEUWE charpentier à Comines.

2 E 3 / 7246 acte 131 du 27/12/1721

Catherine GALLOIT veuve de Michel GHESQUIERE de Comines déclare devoir à Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, à cause d'un prêt pour ses nécessités pressantes la somme de 57 florins et 10 patars qu'elle remboursera dans les 3 ans audit POISSONNIER.

2 E 3 / 7246 acte 132 du 27/12/1721

Jean Baptiste BREEL fils d'Hubert, marchand à Bousbecque d'une part, Marie Catherine DAEL fille de feu Josse, assistée d'Antoine DAEL son oncle et Martin DAEL fils dudit Antoine, son cousin laboureur de Bousbecque d'autre part. Témoins : Michel François DUTHOIT cabaretier et Allard PARENT fils de Noël. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7246 acte 133 du 21/12/1721

Jean Baptiste BREEL fils d'Hubert marchand à Bousbecque veuf avec enfants de Marie Marguerite ROUSSEAU, en état de convoler en secondes noces, déclare avoir requis Jean Baptiste ROUSSEAU laboureur à Bousbecque et Jean Charles BREEL son frère demeurant Halluin de faire partage mobilier entre ses deux enfants de la moitié de ses biens, lesdits ROUSSEAU et BREEL tuteurs desdits mineurs. Ledit BREEL sera tenu de payer et fournir à ses enfants chacun 40 livres lorsqu'ils seront en état de mariage. En Présence d'Antoine DAEL fils de feu Antoine, laboureur audit lieu et Louis Joseph THEVELE demeurant Comines.

## 1722

### 2 E 3 / 7247

2 E 3 / 7247 acte 1 du 03/01/1722 - Déplacé en 2 E 3 / 4280 acte 1.1

Joseph Guillaume DARRAS fils du sieur Joseph, demeurant à Comines, assisté de son dit père et de damoiselle Françoise DELEBARRE sa mère d'une part, Marie Angélique GHESQUIERE, veuve avec enfants de feu Pierre LESAFFRE, marchande boutiquière audit lieu, assistée d'Alexandre GHESQUIERE marchand boulanger à Lille, son beau-frère, d'Antoine LEPERCQ aussi boulanger en cette ville, son frère allié et de Pierre LESAFFRE laboureur en cette paroisse, son beau-père et du sieur Nicolas GHESQUIERE tanneur, son oncle, demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600 livres parisis et 70 livres d'estains provenant de son gain et elle 3204 livres. Témoins : Maître Marc Jean GOMMERS, arpenteur juré de la châtellenie d'Ypres et Allard PARENT fils de Noël, cleric dudit notaire.

2 E 3 / 7247 acte 2 du 03/01/1722 - Déplacé en 2 E 3 / 4272 acte 2.1

Marie Angélique GHESQUIERE, veuve avec quatre enfants de feu Pierre LESAFFRE, demeurant à Comines, laquelle étant en termes de convoler en secondes noces, elle aurait fait partage mobilier à ses dits enfants pour la somme de 3204 livres. Témoins : Maître Marc Jean GOMMERS, arpenteur juré d'Ypres et de Allard PARENT, cleric audit notaire.

2 E 3 / 7247 acte 3 du 04/01/1722

Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur à Comines, déclare que moyennant 50 livres et 16 sols parisis que Jacques PARENT fils de feu Jacques demeurant au même lieu à promis de lui fournir de céder et abandonner le 1<sup>er</sup> août de cette année 11 cents 50 verges de terre à labour situés audit lieu et appartenant à Madame LIBERT. Témoins : Jean DE LE BARRE fils de feu Jean et Jean François RIVIERE fils de feu Pierre laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 4 du 10/01/1722

Antoine BOUSSEMART fils de feu Antoine, berger à Comines, assisté de Guillaume et Jean Baptiste BOUSSEMART ses frères, de Pierre Daniel CARTON et Damien DE LANNOY ses frères alliés demeurant au même lieu d'une part, Marie Margueritte DESROUSSEAU fille de Gabriel et de feu Anne Cécile GALLOIT, assistée de Gabriel DESROUSSEAU son frère de Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7247 acte 5 du 10/01/1722

Pierre Philippe BILLET fils de Jean et de Jeanne FLAMENT, laboureur à Comines, assisté de ses père et mère, de Jean Philippe et Michel BILLET, de Gilbert François DESTOMBES et Allard PLATEL ses frères alliés, tous laboureurs demeurant audit Comines sauf ledit Gilbert à Linselles d'une part, Marie Françoise LAMBELIN fille des feus André et de Françoise LEMAHIEU de Quesnoy, assistée de Jacques DANSETTE, laboureur son beau-père qui fut allié à ladite LEMAHIEU sa mère, de Thomas LAMBELIN son oncle et tuteur, Jacques LEMAHIEU aussi son oncle et tuteur maternel, de Pierre LEMAHIEU et Jacques WICQUART ses oncles demeurant audit Quesnoy, ledit WICQUART à Bondues et LEMAHIEU à Houthem d'autre part. Témoins : Pierre HOVELACQUE échevin et laboureur audit Quesnoy oncle de la future mariante et de Jean Pierre LEGRAND beau frère au futur époux de Bondues. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7247 acte 6 du 11/01/1722

Pierre Venant DESPREZ fils de feu Pierre, tonnelier à Comines, procureur spécial d'André GHESQUIERE son beau-père en vertu du pouvoir à lui donné par la procuration dument signée, déclare que moyennant la somme de 1000 livres parisis qu'il confesse avoir reçu de Pierre LESAFFRE fils de feu Jean, maréchal en cette ville qui fut allié à Jeanne GHESQUIERE fille audit André, pour pleine et absolue quittance, Pierre LESAFFRE présent et comparant pour une lettre de rente au capital de 300 livres parisis créé et hypothéquée sur les biens et héritages dudit André GHESQUIERE au profit dudit Pierre LESAFFRE et de sa feu femme Pierre DESPREZ tant pour lui qu'en vertu du pouvoir, déclare d'avoir abandonné, cédé et transporté au profit dudit Pierre LESAFFRE tous droits que ledit André GHESQUIERE pouvait avoir à cause de sa feu fille dans le contrat anténuptial fait entre elle et ledit LESAFFRE. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et Allard PARENT demeurant à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 7 du 13/01/1722

Pierre JONKHERRE laboureur à Bousbecque et Michel DESSAUVAGES bail et mari de Marie Marguerite JONCKHERRE, laboureur à Halluin, lesdits JONCKHERRE enfants de feu Jean Baptiste, se portant forts de leurs autres frères, déclarent avoir baillé et accordé ferme et louage à Pierre NISE fils de feu Nicaise, laboureur à Wervicq 10 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : Jean CATRY et Sylvestre DESSAUVAGES échevins et laboureurs demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7247 acte 8 du 15/01/1722

Charles François DECLERCQ collecteur de Comines déclare qu'au nom de Marie Hélène DELEVOYE sa femme il a donné bail et louage à Mathias et Jeanne Thérèse DERVEAUX, enfants de feu Pierre et Catherine LEFEBVRE, laboureur à Comines 7 cents de terre à labour situés audit lieu tenus de la Srie d'Ongrie. Témoins : Jacques FLAMENT maître maçon et Louis LEROY demeurant à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 9 du 16/01/1722

Chrétienne BREINE veuve de François LESPINOY de Comines déclare avoir reçu de Jacques FLAMENT mari d'Antoinette LESPINOY et Marie Catherine LE LEU veuve de Jacques François LESPINOY, payant tant pour eux que pour et au nom de Pierre SLOOVERE et Anne Martine LESPINOY sa femme, d'Isabelle Rose LESPINOY veuve de Pierre DESRUELLE, lesdits LESPINOY frères et sœurs, enfants et héritiers de feu François LESPINOY, la somme de 40 livres de gros de Flandres pour le retour à la comparante par le contrat anténuptial fait entre elle et le défunt. Témoins : Gérard DESTOMBES marchand cabaretier et Jean Baptiste DUCASTEL charpentier en cette ville.

2 E 3 / 7247 acte 10 du 17/01/1722

Etienne CLAIS chaudronnier à Comines se portant fort de ses héritiers, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean CLAIS fils de feu Jean, laboureur audit lieu 5 cents de terre à labour situés à Comines, aboutant d'orient et couchant les terres des héritiers CARDON, de midi le chemin de Comines vers la Rouge Porte, de septentrion les Basses Voyes. Témoins : Antoine CARPENTIER laboureur et cabaretier et Georges WARLOP fils de Guillaume, laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 11 du 18/01/1722

Antoine PAU fils de feu Pierre, bourgeois de Comines et jardinier à Houplines sur la Lys, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles PHILIPPE fils de Gilles, marchand de lin à Comines pour une maison à agrandir sur l'héritage acquis dernièrement des Demoiselles LAIGNEL située dans cette ville. Témoins : Denis François HINDRIECK charpentier à Warneton et Allard PARENT fils de Noël, clerc.

2 E 3 / 7247 acte 12 du 18/01/1722

Jacques KEUS fils de feu Bertrand, charpentier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre SOETE marchand de lin et boutiquier de Wervicq et Marie Françoise MERLENT sa femme toute une maison située à Wervicq près de la Chapelle de Notre-Dame d'Annonciation, aboutant d'orient à l'héritage de Pierre CARDON et consorts, de midi à la maison et héritages dudit bailleur, de couchant le pavé menant de Wervicq vers Lille, de septentrion le chemin menant de Wervicq à Bousbecque. Témoins : Jacques Philippe POISSONNIER et Allard PARENT DEMEURANT audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 13 du 22/01/1722

Nicolas PAULLE receveur des biens appartenant à l'office du vénérable Saint Sacrement en l'église de Comines, Chrysole DEROY, Michel PARENT, François PAULLE et Arnould MAES ministres desdits biens, déclarent avoir accordé en bail et louage au sieur Jean CAPMACKER vice-pasteur dudit lieu une maison et fond gisant à Comines confrontant de levant la rue d'Hurlupin. Témoins : Josse Pierre LESAFFRE fils de Pierre de Comines et Allard PARENT clerc de notaire.

2 E 3 / 7247 acte 14 du 22/01/1722

Jean Philippe SIX fils de feu Pierre, veuf sans enfants de Marie Claire DHALLUIN, assisté d'Antoine et Adrien SIX ses frères, laboureurs, demeurant le premier à Verlinghem, le second à Frelinghien et de Bartholomé LUTUN laboureur à Quesnoy son oncle paternel d'une part, Marie Catherine HERBAUT fille de feu Pasquier, assistée de Marie Catherine BELLEPAIRE sa mère, de Constant HERBAUT son frère de Quesnoy, Jean et Martin HERBAUT ses oncles, de Charles HAZE et André LOUAGE ses oncles alliés demeurant en ladite paroisse sauf ledit Jean à Comines d'autre part. Témoins : Joseph HERBAUT fils de Jean de Comines et Albert DELEDICQUE laboureur à Quesnoy. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7247 acte 15 du 22/01/1722

Jacques WAGNON fils de feu Michel, laboureur à Quesnoy et Marie FACON sa femme déclarent avoir accordé cense et louage à Laurent François DUCASTEL fils de feu Laurent, et Antoinette DESOBRY sa femme de Prêmesques un lieu manoir amassé de maison parmi 4 bonniers de jardin et terre à labour gisant audit Prêmesques. Témoins : Antoine DU BREUCQ maître chirurgien de Quesnoy et Allard PARENT fils de Noël, clerc.

2 E 3 / 7247 acte 16 du 22/01/1722

Laurent CATTEAU fils de feu Laurent, laboureur à Wervicq déclare avoir accordé en bail et louage à Nicolas LEPERCQ fils de feu Jacques et Josse LEMAY fils de feu Jacques, laboureurs à Comines tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices contenant parmi jardin et bois montants 13 cents d'héritage situé à Comines. Témoins : Pierre LECLERCQ laboureur et collecteur et Allard PARENT fils de Noël demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 17 du 24/01/1722

Simone HERBAUT veuve de Jacques WEULLEMAN de Comines, laquelle pour le bon amour qu'elle porte à Jean, François et Marguerite HERBAUT ses neveux et nièce, déclare leur donner par don entre vifs irrévocable une maison, chambre et autres édifices compris son héritage situé en cette ville et occupés présentement par la disposante, confrontant de midi la Grande Rue, aboutant d'orient à l'héritage d'Antoine PETIBERGHIEN, de couchant à la maison de Pierre Nicolas PAULLE, de septentrion l'héritage d'Antoine PAU. Témoins : Allard PARENT fils de Noël et de Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin, clerks audit notaire.

2 E 3 / 7247 acte 18 du 24/01/1722

Jacques LEFEBVRE fils de feu Jacques et de feu Anne DATHIS, laboureur à Deûlémont, assisté de Jean Baptiste LEFEBVRE son frère demeurant audit lieu, d'Etienne LESAFFRE mari de Marie Catherine LEFEBVRE, laboureur à Ennetières en Weppes son frère allié, de Bauduin Jean HOCHÉDEZ (HAUGEDEZ) son frère utérin, de Pasquier DATHIS, laboureur à Quesnoy son oncle et de Jean DELEBECQUE laboureur à Deûlémont, son parrain d'une part, Marie Madeleine COISNE fille d'Antoine et de feu Marie Jeanne PARENT, assistée de son père, laboureur à Quesnoy, de Pierre François BEAGHE et Antoine ROUSSEL ses frères alliés demeurant au même lieu, sauf ledit ROUSSEL à Wambrechies et de Philippe COISNE laboureur et brasseur demeurant Comines d'autre part. Témoins : Louis Joseph THEVELE et Allard PARENT clerks de notaire. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7247 acte 19 du 25/01/1722

Antoine DECRIEN demeurant à Herzele, pays d'Alost, Pierre LE QUINDRE demeurant Renaix, mari de Marie Françoise DECRIEN, Jeanne DECRIEN frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Antoine et de Marie LECLERCQ vivants conjoints demeurant à Comines. Lesquels moyennant la somme de 84 florins qu'ils confessent avoir reçu d'Antoine FRENOY et Michelle LEROY sa femme, laboureur à Deûlémont, icelle LEROY fille de feu Nicolas et de Jacquemine LECLERCQ qui fut la tante à ladite Marie LECLERCQ, en passant audits FRENOY et sa femme pleine et absolue quittance. Les premiers comparants déclarent avoir vendu et transporté au profit dudit FRENOY et sa femme par forme de rachat d'hoiries qui reconnurent avoir acheté 3 quarterons de terre à labour à prendre en 3 cents 75 verges situé à Deûlémont. Témoins : Jean et Théodore PEEL frères.

2 E 3 / 7247 acte 20 du 26/01/1722

Antoine ODOUX fils de feu Antoine, laboureur à Comines pour des raisons qui lui sont propres promets de nourrir, vêtir et alimenter Marie Madeleine GADENNE veuve sans enfants de Maillard SERRUS demeurant au même lieu et de lui donner tous les aliments dont elle aura besoin durant sa vie. A son trépas tous les héritages de la comparante appartiendront audit Antoine ODOUX. Témoins : Jacques LEMAIRE domestique audit ODOUX et Allard PARENT clerc audit notaire.

2 E 3 / 7247 acte 21 du 26/01/1722

Michel HAZEBROUCK fils de feu Michel, marchand à Comines déclare avoir vendu à Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur audit lieu, son cousin 120 verges à prendre en 2 cents et 40 verges situés audit lieu tenus de la baronnie, aboutant d'orient au chemin menant de Comines vers les moulins de la Vigne, de septentrion aux terres du sieur Jean GHEERBRANT. Témoins : Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier et marchand et Jean LEMAHIEU praticien demeurant Comines.

2 E 3 / 7247 acte 22 du 26/01/1722

Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur à Comines, confesse que moyennant 50 florins qu'il a reçu de Bauduin THEVELE son oncle, marchand et maître charpentier demeurant à Comines il déclare avoir vendu au profit de Bauduin THEVELE une maison appelée St Sébastien ainsi que les héritages compris tous bois montants y adhérant gisant à Comines, aboutant d'orient aux héritages de Louis LEMAHIEU, en partie à l'héritage de Pierre BOULEN et la rue de St Gilles, de midi à la pauvreté de Comines, de couchant à la maison et à la terre de Jacquemine DE REU, de septentrion la Grande Rue. Témoins : Michel HAZEBROUCK fils de feu Michel et Jean LEMAHIEU praticien.

2 E 3 / 7247 acte 23 du 29/01/1722

Pierre Joseph LECOINTRE fils feu Arnould, chartier à Comines déclare garantir et indemniser entièrement Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier et brasseur audit lieu de tous les frais de justice qu'il pourra souffrir au sujet d'un chariot que les commis des traites de sa Majesté à Comines ont confisqué étant chargé de quatre sacs de blé dans la cour dudit GHESQUIERE, tellement que toutes les amendes que ledit GHESQUIERE pourra encourir. Témoins : Louis BLOCQUEAU employé à la confiscation des droits pour vins et bières et Allard PARENT fils de Noël clerc.

2 E 3 / 7247 acte 24 du 29/01/1722

Marie Barbe GHEMART veuve avec enfants au nombre de trois de feu Marc Antoine MASSON, boutiquière à Comines, désirant convoler en secondes noces requiert Ermenegilde MASSON et Charles CHUFFART tuteurs de ses enfants mineurs à qui elle fait partage de la moitié de tous ses meubles, ustensiles de ménage, argent et autres effets trouvés au lieu mortuaire ainsi que le requiert la coutume de la châtellenie de Lille faisant à chacun des trois enfants 24 livres que la comparante a prévu de leur donner quand il seront en état de mariage ou de religion. Ladite comparante sera déchargée au cas que la grand-mère ou oncles paternels desdits enfants des 30 livres de gros par acte passé devant maître Pierre VANHEULE notaire en ce lieu le 15/07/1715. Témoins : Jean François MASSON et Allard PARENT témoins requis par Marie Barbe GHEMART.

2 E 3 / 7247 acte 25 du 29/01/1722

Martin VILLERS fils de Pierre et d'Isabeau BELLEPAIRE, charpentier à Comines, assisté de son père et de Jean Baptiste VILLERS demeurant au dit lieu d'une part, Marie Barbe GHEMART fille de feu Gérard et de vivante Marie Madeleine FRELIER, veuve avec enfants de Marc Antoine MASSON, boutiquière à Comines, assistée d'Ermenegilde MASSON son beau frère et de Charles CRUFART (CHUFFART ?) son ami demeurant au même lieu d'autre part. Témoins : Jean François MASSON fils de feu Jacques charpentier et Allard PARENT clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7247 acte 26 du 31/01/1722

Isaac LESAFFRE fils de Pierre, marchand à Comines, assisté de son père laboureur et de Marie Anne VERMERSCH sa mère, d'Allard et Dominique LESAFFRE ses frères demeurant audit lieu d'une part, Catherine Dominique HAZEBROUCK fille du sieur Martin receveur des impôts et de Marie Barbe DU HEM sa mère (raturé : assistée de Guillaume LEPERCQ de Quesnoy) d'autre part. Témoins : Guillaume LEPERCQ rentier à Quesnoy, cousin de la future épouse et Pierre NISSE fils de feu Josse, marchand et boulanger à Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7247 acte 27 du 01/02/1722

Pierre Venant DESPREZ maître tonnelier, père et tuteur légitime des enfants qu'il a eu de Jeanne BARTHOLOMEUS, Philippe Louis FACON bail et mari de Marie Jeanne DEVOS, fille de feu Pierre et de ladite Jeanne BARTHOLOMEUS. Icelles du surnom BARTHOLOMEUS sœurs, enfants et héritiers de feu Guillaume de Comines. Lesquels déclarent accorder bail et louage à Nicolas Josse MILLE laboureur, et Jeanne JONCKHEERE sa femme de Wervicq 8 cents de terre à labour situé à Wervicq. Témoins : Hugues MEAUX tisserand et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 28 du 03/02/1722

Pierre François SIX laboureur et Pétronille HAZEBROUCK sa femme demeurant à Ten Brielen châtellenie d'Ypres déclarent avoir vendu sans aucune fraude à Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas de Comines, tous les édifices, cuisines, chambres, cave, grange, étables et autres bâtiments comme tout bois montants, fruitiers et haies d'épines gisant à Bas-Warneton occupés par la veuve Julien DESTAILLEURS. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur à Bas-Warneton et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin demeurant Comines.

2 E 3 / 7247 acte 29 du 03/02/1722

Pierre François SIX laboureur et Pétronille HAZEBROUCK sa femme demeurant à Ten Brielen châtellenie d'Ypres, déclarent avoir vendu à Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Bas-Warneton 5 cents de jardin planté d'arbres montants et fruitiers et édifices ci-après (acte 28) déclarés à Jean François MONTAIGNE, aboutant d'orient à l'héritage des héritiers de Jean LEWILLE, de midi à ceux de Madame DE TREIZE, de couchant le chemin venant de Warneton allant vers les moulins de Vinhem, de septentrion à l'héritage de la veuve Julien DESTAILLEURS et 5 cents de terre à labour aboutant d'orient à l'héritage du sieur GOBERT de Warneton, de midi aux héritiers de Jean LEWILLE, de couchant ledit chemin, de septentrion à la terre de ladite veuve Julien DESTAILLEURS, le tout situé à Bas-Warneton. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur à Bas-Warneton et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

2 E 3 / 7247 acte 30 du 05/02/1722

Jean GHEERBRANDT fils de feu Jean, bourgeois demeurant à Comines, désirant paix et concorde entre ses enfants touchant les biens qu'il délaissera à son trépas, ordonne que les enfants procréés avec Pétronelle Brigitte MILLE vivante sa femme, tant fils que filles auront part égale. Marie Joseph Joachim GHEERBRANDT n'ayant pas encore vingt ans sera nourrie, entretenue et alimentée des revenus et des biens jusqu'au dit âge, Marie Victoire GHEERBRANDT religieuse au couvent des religieuses Pénitentes à Roulers jouira de la somme de 12 florins par an, Guillaume GHEERBRANDT religieux au couvent des R.R. P.P. Augustins à Roulers jouira pareillement de 18 florins par an pris sur un lieu manoir situé à Houthem Châtellenie d'Ypres, occupé par Gilbert DUMONT. Ces dispositions ont été acceptés par François Dieudonné, Valérien Chrysole, Chrysole, Marie Joseph Joachine GHEERBRANDT ses enfants, Jacques LE CROCK mari de Pétronille Joseph GHEERBRANDT, Jacques Albin GOBERT et Rose Constance GHEERBRANDT sa femme ont aussi accepté. Témoins : Pierre François et François GHEERBRANDT père et fils demeurant Wervicq.

2 E 3 / 7247 acte 31 du 06/02/1722

Demoiselle Anne DE GROU veuve du sieur Pierre VIENNE de Comines, accorde bail et louage à Gaspard DERREVAU fils de feu Quentin, laboureur à Comines un lieu manoir amassé de maison manable parmi jardin planté d'arbres montants et fruitiers le nombre de 3 bonniers 10 cents d'héritage gisant à Comines, le tout occupé par ledit preneur moyennant 6 florins de rendage annuel à payer à Jeanne Antoinette DECLERCQ cousine de la dame baillesse. Témoins : Pierre ALLARD domestique à la Dame baillesse et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin.

2 E 3 / 7247 acte 32 du 07/02/1722

Philippe LECOMTE fils de Pierre, laboureur d'Halluin assisté de son dit père, de Pierre, Michel et Augustin LECOMTE ses frères, de Pierre DELEVOYE son frère allié tous d'Halluin sauf Augustin de Menin et ledit DELEVOYE de Bousbecque d'une part, Marie Jeanne VION fille d'Arnould et de Marie Jeanne VIENNE, assistée de son père échevin et laboureur demeurant Comines, de sa mère, de Pierre, Claude et Antoine VIENNE charrons demeurant respectivement Tourcoing, Menin et Roncq et de Jean François DUMORTIER son oncle maternel, échevin et laboureur à Roncq. Témoins : Nicolas HONNOREZ sergent de Roncq et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 33 du 07/02/1722

Pierre PAREZ fils de feu Bernard, laboureur à Menin dehors ayant droit de 2 bonniers 1 cent dans les manoir et héritage ci après énoncés, Claude et Pierre VIENNE, Arnould VION mari de Marie Jeanne VIENNE et Jean François DUMORTIER mari de Marie Catherine VIENNE demeurant ledit VION à Comines et ledit DUMORTIER à Roncq, lesdits VIENNE frère et sœurs, enfants de feu Balthazar en leur nom et se portant fort de leurs autres frères, ayant droit du parfait dudit manoir et héritage, déclarent avoir accordé en cense et louage à Philippe LECOMTE fils de Pierre d'Halluin, et Marie Jeanne VION sa femme, fille dudit Arnould, tout un lieu manoir amassé de maison manable, parmi jardin planté de fruitiers, bois montants et terre à labour de 3 bonniers 1cens d'héritage situé à Halluin compris 17 cents de labour appartenant audit Bernard. Témoins : Nicolas HONORE sergent de Roncq et Allard PARENT clerc de notaire.

2 E 3 / 7247 acte 34 du 12/02/1722

Hyacinthe VIENNE fils de feu Robert, laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique PHILIPPE marchand audit lieu une maison, chambre, ouvroir, greniers et autres édifices compris la bourloire que le bailleur a fait ériger et 50 verges de courtilage à prendre du côté d'occident, le tout situé à Comines, ladite maison aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi les maisons et héritages dudit bailleur, de septentrion la maison et héritage de Pierre MORRES. Témoins : Gilles PHILIPPO et Adrien MARESCAUX marchands demeurant à Comines.



2 E 3 / 7247 acte 35 du 13/02/1722

Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, laboureur à Bas-Warneton déclare avoir accordé en bail et louage à Jean DELESALLE fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont 5 cents de terre à labour situés audit lieu tenus de la seigneurie de St Pierre, aboutant d'orient la terre de Jacques LEMOINE, de couchant l'héritage de Jean SIX, de septentrion à un petit chemin menant audit héritage. Témoins : Jean CATTEAU laboureur à Deûlémont et Louis Joseph THEVELE clerc de notaire.

2 E 3 / 7247 acte 36 du 13/02/1722

Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, laboureur à Bas-Warneton déclare avoir accordé en bail et louage à Jean CATTEAU laboureur à Deûlémont 12 cents de terre à labour situés audit lieu tenus de la seigneurie de St Pierre, aboutant d'orient au chemin menant des moulins de Deûlémont vers les moulins de Winhem, de midi la terre du sieur DE LA CROIX, de couchant à celle des nommés VILLETTE, de septentrion à l'héritage d'Antoine WACRENIER, Louis CUVELIER et autres. Témoins : Mathias DELEBARRE laboureur à Deûlémont et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin clerc.

2 E 3 / 7247 acte 37 du 13/02/1722

Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, laboureur demeurant à Bas-Warneton déclare accorder bail et louage à Mathias DELEBARRE fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont 7 cents de terre à labour audit lieu, aboutant d'orient la terre de Nicolas LEFEBVRE, de couchant à celle des enfants Pierre SOETERSTEDE. Témoins : Jean CATTEAU laboureur à Deûlémont et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7247 acte 38 du 13/02/1722

Jean Baptiste Baltazar LUTUN fils de feu Thomas, laboureur et Anne Françoise LEWILLE sa femme de Deûlémont désirent faire examiner une donation entre vifs à leur profit et aux trois autres frères et sœurs de ladite LEWILLE, enfants et héritiers de feu Georges par Olivier COISNE fils de feu Jean, laboureur à Bas-Warneton passée devant le notaire VANHEULE en date du 27/05/1710 concernant la ferme qu'il a occupé. Les comparants ne souhaitent pas profiter de ladite donation et demande qu'elle soit biffée cassée et annulée. Témoins : Jean CATTEAU laboureur à Deûlémont, oncle audits comparants et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7247 acte 39 du 13/02/1722

Anne Françoise LEWILLE fille de feu Georges et d'encore vivante Marie Françoise CATTEAU, dument autorisée par Jean Baptiste Baltazar LUTUN son mari laboureur à Deûlémont, déclare que par donation testamentaire faite par Marie Anne BOUCHERY première femme de son père, ladite BOUCHERY lui aurait donné pour des raisons par elle connues la somme de 600 florins par acte passé devant Michel BODIN notaire à Frelinghien du 14/07/1710. Ladite comparante ne souhaitant pas profiter de ladite somme. Elle veut que son frère Georges LEWILLE laboureur à Frelinghien, reçoive ladite somme des héritiers de ladite Marie Anne BOUCHERY et si celui ci devait trépasser la somme de 600 florins appartiendra à ses enfants. Témoins : Jean CATTEAU laboureur demeurant Deûlémont et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7247 acte 40 du 13/02/1722

Marie Agnès DU PRES fille de libre condition de feu Jean Gilles et de feu Marie Barbe BECQUET, demeurant à Comines au couvent des Sœurs Pénitentes, déclare que pour le bon amour qu'elle porte à ses frère et sœurs demeurant à Lille elle désire leur donner par don entre vifs les biens, maisons, héritages, immeubles et meubles et autres effets mobilières là où ils seront. En présence du sieur François COUPPEZ licencié en médecine et Jean François MOORS fils d'Amand MOORS, chirurgien audit Comines.

2 E 3 / 7247 acte 41 du 15/02/1722/84

Etienne CLAIS chaudronnier à Comines pour lui et ses enfants, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe CLARIS fils de feu Robert, maréchal ferrant à Comines 20 cents de terre situés audit lieu tenu de la seigneurie de La Barre. Témoins : Robert LERMINET laboureur et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7247 acte 42 du 16/02/1722

Gilles DESREUMAUX fils de feu Gilles, laboureur à Deûlémont, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles GALLOIT fils de feu Gilles, laboureur à Wambrechies 5 cents de jardin prairies tenant ensemble situé audit Wambrechies. Témoins : Jean DONZE marchand à Quesnoy et Jacques François DESPLANCQUES laboureur à Bondues.

2 E 3 / 7247 acte 43 du 16/02/1722

Gilles DESREUMAUX fils de feu Gilles, laboureur à Deûlémont, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques BOUILLET fils de feu Pasquier, laboureur à Bondues et Marie Jeanne HENNEBOT fille de feu Pierre et feue Anne DELECAMBRE, laquelle fut alliée audit BOUILLET demeurant audit lieu un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices parmi jardin, arbres fruitiers, bois montants et terre à labour au nombre de 20 cents d'héritage situés audit Bondues. Témoins : Jean DONZE fils de feu Michel, marchand à Quesnoy et Jacques François DESPLANCQUES laboureur à Bondues.

2 E 3 / 7247 acte 44 du 16/02/1722

Gilles DESREUMAUX fils de feu Gilles, laboureur à Deûlémont déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques François DESPLANCQUES fils de feu Albert, laboureur à Bondues un lieu manoir amassé de maison manable, granges et autres édifices parmi jardin, arbres, fruitiers, bois montants et terre à labour au nombre de 7 cents situé à Bondues. Témoins : Jean DONZE marchand à Quesnoy et Guillaume DESREUMAUX laboureur à Bondues.

2 E 3 / 7247 acte 45 du 16/02/1722

Gilles DESREUMAUX fils de feu Gilles, laboureur à Deûlémont déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume DESREUMAUX fils de feu Adrien, laboureur à Bondues un lieu manoir sur 10 cents de jardin plantés et terre à labour situés à Bondues. Témoins : Jean DONZE et Jacques François DESPLANCQUES.

2 E 3 / 7247 acte 46 du 16/02/1722

Jacques SLOOVER fils de feu Noël, marchand filetier à Meulestede près de Gand, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean CAMPE fils de feu Jean, laboureur à Comines nord 8 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7247 acte 47 du 16/02/1722

Dominique PHILIPPE fils de feu Allard, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques DORNAERDE fils de feu Pasquier, cabaretier à Comines une maison, chambre, ouvroir et autres commodités situés audit lieu, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi la maison et héritage de Guillaume WARLOP, de couchant à la terre de Jean François BECQUART, de septentrion à l'héritage de Mademoiselle (?) érigé en cabaret nommé La Couronne. Témoins : Pierre LESAFFRE maréchal ferrant et François BRISOU charpentier.

2 E 3 / 7247 acte 48 le du 20/02 1722

Pierre BOUTEN fils de Pierre, sergent à Comines et y demeurant ayant fait construire et ériger sa maison comprise d'orient à la rue St Gilles, de midi à l'héritage d'Antoine CARPENTIER, de couchant à celui de Bauduin THEVELE et consorts, de septentrion les maisons et héritages d'Etienne CLAIS et héritiers de Louis LEMAHIEU. Témoins : Louis LEROY maître menuisier et Allard PARENT fils de Noël.

2 E 3 / 7247 acte 49 du 22/02/1722

Pierre Joseph LECOINTRE fils de feu Arnould, marchand et chartier à Comines souhaitant faire solution et paiement à Guillaume GOUMAN laboureur audit lieu de la somme de 10700 livres qu'il lui doit pour avoir payé en son acquis à Noël DUTOIT boulanger à Lille 900 livres parisis et le restant de la somme pour avoir été caution pour lui vers Messieurs BONVIN et LE MESRE chanoines de la Collégiale de ce lieu au sujet du bail d'une branche de dîmes, lui vend divers chariot, animaux et meubles étant dans la maison qu'il occupe appartenant à Jean François WELLEMANN fils de feu Jean François et de Marie Jeanne GOEMAN femme dudit LECOINTRE. Témoins : Allard PARENT fils de Noël et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7247 acte 50 du 22/02/1722

Guillaume et Chrysole SEGARD, Adrien MARESCAUX père et tuteur des enfants retenus de Marie Françoise SEGARD, Noël DELEBECQUE pour et au nom de Charles Louis DELEBECQUE son fils qu'il a retenu d'Antoinette SMECKERE, iceux du surnom de SEGARD frères et sœur, enfants et héritiers de feu Pierre et de ladite Antoinette SMERCKERE, déclarèrent avoir accordé à titre d'arrentement à Pierre DELEHAYE laboureur au même lieu et Marie Jeanne SIX sa femme 225 verges de terre à labeur présentement occupés par Jean Baptiste GADENNE, aboutissant d'orient à l'héritage dudit GADENNE, de midi au chemin venant de la Chapelle TENBOORNE vers le Lonchamp, de couchant aux terres de Daniel POISSONNIER et de septentrion à la becque. Témoins : Louis LEROY menuisier et Martin GHESQUIERE laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 51 du 23/02/1722

Dame Marie Joseph DEFOURMESTREAUX douairière de feu Noble homme Ignace DE MASSIET, écuyer seigneur de la Bussche demeurant en son château à Comines déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur à Comines toute une maison, ouvroir, chambres, cuisine et autres édifices compris son héritage occupé par Mathieu SEYS confrontant de septentrion la rue de Lille, d'orient la maison de Jacques DEPOORTERE, de midi le jardin de la Dame VANDRIESSE et de couchant la maison et héritage de Madame De BLEUCHATEL. Témoins : Pierre BOUT sergent de la ville et Baronnie et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7247 acte 52 du 23/02/1722

Dame Marie Joseph DEFOURMESTREAUX douairière de feu Noble homme Ignace de MASSIET, écuyer seigneur de la Bussche demeurant en son château à Comines déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Philippe François BONDUEL fils de Philippe, marchand à Comines une choque de deux maisons tenant ensembles bâtie au long de la muraille des héritiers Michel THEVELE appartenant à Charles MARTIN occupeur d'une desdites maisons, gisant audit lieu confrontant de septentrion la rue sortante de cette ville allant vers le pavé de Lille, aboutant d'orient la maison et héritage de Roland VERVISCH, de midi et couchant les maisons et héritage des hoirs de Michel THEVELE. Témoins : Pierre BOUTEN sergent audit lieu et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 53 du 26/02/1722

Charles, Hubert et Louis Albert BREEL, Jeanne BREEL veuve de Pierre LEHOUCQ, laboureurs demeurant à Comines, iceux du surnom de BREEL frères et sœur, enfants et héritiers de feu Guillaume et de feu Jeanne GRISON, Louis Albert BREEL, Jean François et Jean Baptiste BREEL frères et enfants de feu Jean François qui fut frère aux premiers comparants, Guillaume BREEL, Marie Catherine et Marie Jeanne BREEL, frère et sœurs, enfants de feu Guillaume qui fut fils dudit Guillaume BREEL père des premiers comparants, demeurant tous audit lieu. Ceux-ci déclarent avoir vendu à Allard PARENT fils de Noël demeurant audit lieu 50 verges de prairies de Lys fauchable à deux herbes à prendre en 100 verges à prendre à l'encontre de Bauduin THEVELE situés à Comines tenus de la seigneurie du Bus. Témoins : Guillaume GHESQUIERE fils du sieur Nicolas et de Joseph VILLERS demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 54 du 01/03/1722

Charles BREL fils de feu Guillaume, laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Hubert BREL son frère, laboureur à Comines 5 cents 1/2 de jardin moitié de 11 cents planté de bois montants et d'arbres fruitiers situés audit Comines Franchises de Linselles et Blaton. Témoins : Louis LEROY menuisier et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 55 du 05/03/1722

Philippe CLARISSE fils de feu Robert, laboureur à Comines déclare avoir révoqué toute procuration et pouvoir qu'il peut avoir donné à maître DELEVALLEE procureur postulant à Lille afin d'attaquer, poursuivre et soutenir toutes causes qu'il a contre Chrysole LEMAY, Gilles PARE, Sylvestre POISSONNIER, Adrien LERNOULD et Charles Louis POISSONNIER laboureurs à Comines. Témoins : Antoine CARPENTIER, cabaretier et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 56 du 05/03/1722

Philippe CLARISSE maréchal et laboureur, fils de feu Robert, demeurant Comines déclare avoir reçu de Chrysole LEMAY, Antoine PARE et Charles Louis POISSONNIER tous laboureurs audit lieu, payants en leur nom privé et au nom de leurs cohéritiers la somme de 1047 livres parisis qui est la partie de trois parts des cinq pour les droits seigneuriaux, affranchissement et actes de droit causés au sujet de l'achat d'un lieu manoir amassé en maison manable parmi jardin 4 cents d'héritage situé à Comines tenus de la seigneurie de Wartembecque provenant de Pierre et Athanase COISNE et consorts qui furent frères et sœurs enfants de feu Pierre et (blanc) LEMAY laquelle fut soeur au père dudit Chrysole LEMAY, à lui échue par partage fait entre eux en l'an 1666 vendue par décret pour cent ans et un jour fini, les propriétaires présomptifs dudit héritage l'ayant repris hors dudit CLARISSE, acheteur, ce qui l'a obligé d'attaquer lesdits LEMAY et consorts de lui restituer la valeur dudit bien, ce à quoi ils ont été contraints chacun pour 1/5° par sentence à la Gouvernance de Lille le 21/09/1721. En présence de Daniel VAN LEKEN et d'Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 57 du 05/03/1722

Chrysole LEMAY fils de feu Antoine, Sylvestre POISSONNIER fils de feu Pierre, Gilles PAREZ fils de feu Gilles, Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, Adrien LERNOULD fils de feu Toussaint, tous laboureurs demeurant à Comines, lesquels déclarent avoir révoqué toute procuration et pouvoir qu'ils peuvent avoir donné à maître Jean Baptiste Grégoire COSTENOBLE procureur postulant en la ville de Lille afin de soutenir et poursuivre tous procès qu'ils ont eus à l'encontre de Philippe CLARISSE, les du surnom GHESQUIERE et tous autres, auquel effet le premier notaire ou autres officier de justice sur ce sont requis d'aller en prévenir ledit COSTENOBLE. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Allard PARENT clerc. Le soussigné notaire signifie et délivré copie de l'acte audit COSTENOBLE fait du 11/03/1722.

2 E 3 / 7247 acte 58 du 06/03/1722

Inventaire des marchandises et merceries trouvés dans la boutique et maison mortuaire de feu Philippe DUHEM vivant bourgeois de Comines. Témoins : Sylvestre LE BRUN mercier à Quesnoy et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin, clerc.

2 E 3 / 7247 acte 59 du 06/03/1722

Philippe DUHEM fils de feu Philippe laboureur à Comines, Jean François DESCAMPS mari de Marie Elisabeth DESCAMPS, Guillaume DESCAMPS mari de Marie Jeanne DUHEM demeurant audit Comines, se portant fort de Jean D'HELLENS maître charpentier, et Marguerite DUHEM sa femme aussi de Comines, lesdits DUHEM frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Philippe d'une part, Catherine BOUCHERY veuve dudit DUHEM demeurant audit lieu d'autre part désirant en finir amiablement de tous les différents et difficultés apparentes qui pourrait naître entre eux au sujet que ladite BOUCHERY soutenait être en droit de jouir sa vie durant de tous les biens ce qui est contesté par lesdits DUHEM. Témoins : Isaac LESAFFRE marchand et Gérard DESTOMBES cabaretier audit Comines. Accord fait du 07/03/1722.

2 E 3 / 7247 acte 60 du 08/03/1722

Venant FREMAUT fils de feu Georges, laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Toussaint MONTAIGNE et Josse LEMAY, laboureurs audit lieu pour 6 cents de terre à labour en deux pièces à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 61 du 08/03/1722

Charles, Pierre et Arnould LECLERCQ, André Melchior REMERY se portant fort des enfants qu'il a retenu de feu Antoinette LECLERCQ sa femme, laboureur de Comines, Pierre CARTON maréchal ferrant à Wambrechies et Anne LECLERCQ sa femme, ceux du surnom de LECLERCQ frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Charles, Pierre LECLERCQ fils de feu Antoine, laboureur à Comines leur cousin germain. Les comparants ont déclaré avoir vendu et cédé au profit de Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur à Comines, leur oncle, 1/6° de 3 bonniers 10 cents d'héritage en divers pièces situés à Halluin tenus de différentes seigneurie échus au premier comparant et consorts par les accords et cessions fait à leur profit par le sieur RUBENS de Menin, les du surnoms STEELENDRE, CHOMBART, FACON et autres particuliers pour les causes erronées aux actes de transactions fait entre eux ; d'autant que Guillaume LECLERCQ affirme être du nombre des possesseurs de la totalité des biens.

2 E 3 / 7247 acte 62 du 09/03/1722

Antoine PETITBERGHIEU fils d'Antoine, charpentier et Marie Joseph CLAIS sa femme de Comines, déclarent avoir vendu à Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, manouvrier et Marie Françoise BEULCKE sa femme demeurant audit lieu toute une maison, ouvroir, cuisine, chambre et son héritage situé à Comines. En présence du sieur Pierre Nicolas PAULLE et de Philippe François BONDUEL.

2 E 3 / 7247 acte 63 du 12/03/1722

Charles MEURILLON fils de feu André, marchand à Comines en son nom et comme procureur spécial de Catherine MEURILLON fille de feu Michel demeurant à Comines, tante de Jean Baptiste et André MEURILLON, frères, demeurant le premier à Wambrechies, le second à Wervicq, Antoinette MEURILLON, Jean Baptiste HOUSE et Marie Chrétienne MEURILLON sa femme, frères et sœurs, enfants de feu Jean de Quesnoy, ses cousins, Chrysole DESREUMAUX fils de feu Pierre Martin, et Martine MEURILLON sa femme tante, de Jean Baptiste MEURILLON aussi son cousin demeurant audit Wambrechies, suite au pouvoir que lui ont donné lesdits MEURILLON et procuration passé devant le notaire soussigné en date des 05 et 11/03/1722, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre Jacques VIENNE marchand à Comines toute une maison chambre et autres édifices compris 116 verges d'héritage situé à Comines tenue de la seigneurie de la Barre, aboutant d'orient l'héritage de Chrysole LEMAY, de midi à celui de Jean Baptiste GADENNE, de couchant un sentier de septentrion à la terre dudit GADENNE. Témoins : Dominique PHILIPPE et Isaac LESAFFRE marchands demeurant à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 64 du 12/03/1722

Le sieur Charles François BILLAU bourgeois de la ville de Lille, mari de Jeanne Françoise THEVELE lequel, suite au pouvoir de procuration donné du 30/04/1710 par devant maître MOULLET notaire à Lille, déclare avoir vendu à Bauduin THEVELE fils de feu Michel, marchand charpentier à Comines les droits que ladite Jeanne Françoise peut avoir dans toute une maison et héritage appelée St Sébastien située audit lieu. Témoins : Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur et Jean Baptiste DELANNOY fils de feu Dierick demeurant Comines.

2 E 3 / 7247 acte 65 du 15/03/1722

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, Jean et Thomas MONTAIGNE, Philippe PAREZ mari de Marie Madeleine MONTAIGNE, enfants avec d'autres de feu Jean qui fut frère dudit Jean François, tous laboureurs demeurant audit lieu. Lesquels déclarent avoir entre eux en commun impartis 12 verges d'héritage à prendre en deux lieux manoirs situés à Comines. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur demeurant Bas Warneton et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 66 du 15/03/1722

Thomas et Jean François MONTAIGNE frères, enfants avec d'autres de feu Thomas, demeurant le premier à Bas-Warneton et le second à Comines, donataires de feu Marie MONTAIGNE veuve de Julien DESTAILLEUR vivant censier à Bas-Warneton d'une part, Marguerite MONTAIGNE veuve de Jacques LEURIDAN, censière à Marcq en Baroeul leur sœur, Jean Jacques LECLERCQ fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont, se portant fort de Jeanne MONTAIGNE sa mère, sœur audits comparants d'autre part, ladite Marie MONTAIGNE aura fait donation de tous ses biens meubles et immeubles audits Thomas et Jean François MONTAIGNE, à Allard et Frédéric MONTAIGNE, leurs frères décédés. Acte de donation passé devant maître Martin BEAUSSART notaire à Quesnoy du 09/09/1707. Marguerite et Jeanne MONTAIGNE soutiennent d'être en droit d'avoir leur part des biens délaissés par Marie MONTAIGNE leur sœur, Thomas et Jean François MONTAIGNE soutiennent le contraire. Afin de mettre fin aux difficultés ils acceptent de transiger. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur à Bas-Warneton et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 67 du 15/03/1722

Charles BREEL fils de feu Guillaume, de Comines, propriétaire d'une maison et héritage située rue d'Hurlupin à Comines, aboutant de midi à la maison et héritage de Pierre HACQUET, de septentrion à la maison et héritage de Chrysole LESAFFRE et Josse LEMAY. Ayant fait bâtir et construire le long de l'héritage dudit HACQUET une cave longue de 12 pieds, il compte faire construire une chambre de même longueur et faire tomber les eaux de pluie sur l'héritage dudit HACQUET qui demande une juste séparation de leurs héritages. Moyennant 15 livres parisis payée audit HACQUET celui-ci consent que ledit Charles BREEL puisse faire couler les eaux sur l'héritage de second comparant. Témoins : Arnould VION échevin et laboureur et Antoine CARPENTIER cabaretier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 68 du 18/03/1722

Damoiselle Marie DHALLUIN veuve du sieur Toussaint MAS de Lille, se portant fort de Damoiselle MAS sa fille veuve de Robert DOIHET (? Surcharge : DOUCHET ?), licencié en médecine, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe CLARISSE laboureur et maréchal et Antoinette GHESQUIERE sa femme de Comines 28 cens de terre à labour gisant en deux pièces audit Comines, la première aboutant de midi au sentier qui mène de Quesnoy à Wervicq, du levant aux héritages des Demoiselles LAIGNEL, la seconde aboutant aux terre de la veuve CARDON et aux hoirs de Denis BOULE. Témoins : Jacques PIONNIER marchand à Quesnoy et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 69 le 19 /03/1722

Vincent DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, laboureur à Comines déclare accorder à Jacques Vincent DELEBECQUE son frère, laboureur audit lieu pour 8 cents de terre à labour à Comines Nord. Témoins : Félix SERRUS échevin de Comines nord et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7247 acte 70 du 19/03/1722

Pierre SLOOVERE fils de feu Guillaume, faiseur d'escangues et Anne Martine LESPINOY sa femme, Rose LESPINOY veuve avec enfants de Pierre DESRUELLE, Pierre Jacques FLAMENT fils de feu Pierre, maître maçon et Antoinette LESPINOY sa femme, Marie Catherine LELEU veuve avec enfants de feu Jacques François LESPINOY, ceux du surnom LESPINOY sœurs enfants et héritières de feu François et Jeanne FRELIER, Marie Catherine LELEU se portant fort de ses dits enfants, déclarent vendre sous forme de mise aux enchères à Guillaume GOUMAN fils de feu Jean, laboureur audit lieu, toute une maison et son héritage compris un petit bâtiment, aboutissant d'orient la maison de Jean Baptiste LOUAGE, de midi et couchant à l'héritage et maison des pauvres de Comines, de septentrion la rue venant de la grande place et allant vers Lille.

2 E 3 / 7247 acte 71 du 24/03/1722

Dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX, douairière de feu noble Ignace de MASSIET de Comines déclare avoir reçu de Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur audit lieu, la somme de 595 florins pour la vente d'une maison et héritage. Témoins : Philippe François BONDUEL marchand audit lieu et Allard PARENT fils de Noël clerc.

2 E 3 / 7247 acte 72 du 24/03/1722

Pierre WAMBE fils de Robert et de feue Jeanne SELOSSE, manouvrier à Bousbecque, Jean Philippe WAMBE fils dudit Robert et d'Hélène AVINEE, Marie Thérèse LE MAIRE fille de feu Jacques et d'Elisabeth WAMBE, fille du même Robert et de ladite AVINEE, déclarent avoir reçu de Jacques LE QUIEN fils de feu Melchior, marchand batelier sur la Lys et la Deûle présentement à Wervicq, réparti entre eux, se faisant forts de de Bruno et Robert WAMBE frère (sic, singulier) dudit Jean Philippe, audit LE QUIEN, tous bois montants ormes frênes chênes et autres situés à Bousbecque et Wervicq. Robert Louis WAMBE ne veut pas acquiescer cette vente à trop vil prix. Témoins : Jean LECLERCQ marchand et charpentier à Wervicq et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 73 du 25/03/1722

Joseph DE BACKERE charpentier à Comines, déclare que moyennant la somme de 312 livres que Jacques LAUWICK de Comines a promis de lui payer, va construire et bâtir sur l'héritage dudit LAUWICK une écurie. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Louis Joseph THEVELE clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 74 du 28/03/1722

Nicolas LEROY fils de feu François, charpentier à Quesnoy déclare avoir convenu avec Adrien DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, laboureur à Comines au sujet de la construction d'un bâtiment de 44 pieds de long et 19 pieds de large, qui s'étendra sur un héritage lui appartenant, situé à Quesnoy. Témoins : Jean Baptiste LEURIDANT médecin à vaches à Quesnoy et Guillaume BREL fils de feu Guillaume de Comines.

2 E 3 / 7247 acte 75 du 30/03/1722

Elisabeth GEYSEN fille de feu André, veuve de Gilles VANDALLE de Wevelghem, Bernard et Albert GHEYSEN demeurant audit lieu, le second à Ypres se portant fort de Jean Baptiste GHEYSEN leur frère actuellement au royaume d'Espagne et des enfants mineurs de feu Jacques GHEYSEN leur frère, des enfants et héritiers de feu André, frère de ladite Elisabeth, François MILLE fils de Joseph et de feu Michelle GHEYSEN de Menin, Louis WILLEBOIS et Marie Claire MILLE sa femme, sœur audit François et fille de ladite GHEYSEN, André BECQUE portefaix à Warneton et Jeanne BLONDE sa femme, enfants de feu Roger et de Marie GHEYSEN, Marie CROMMELINCK fille de feu Robert et de la même GHEYSEN d'Annappes. Ceux du nom de GHEYSEN sœurs, neveux et nièces et héritiers de feu Jacques GHEYSEN, fils de feu André vivant prêtre à Comines, bénéficiaire de la chapelle de Ten Brielen. Ceux ci déclarent avoir reçu de Demoiselle Marie Anne BECUWE vivante en célibat 1800 livres de gros. Témoins : Jean LEMAHIEU fils de feu Thomas, praticien à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 76 du 31/03/1722

Testament de maître Antoine DUBREUCQ fils de feu Antoine, chirurgien à Quesnoy, ordonne que son corps soit inhumé dans l'église de Quesnoy vis-à-vis de la tombe de son feu père, sur son tombeau et celui de sa femme qui sera inhumée dans le même lieu, il sera déposé une épitaphe de marbre blanc etc. Ses biens iront à ses enfants, petits-enfants, neveux et nièces. A son fils Antoine ou ses enfants sa place de chirurgien avec un lieu manoir et autres édifices à Radinghem que son fils occupe. A Jean François DUBREUCQ une maison et 30v de prairie et la place de chirurgie que le testateur occupe présentement, à charge de faire célébrer une messe chaque année à la Sts Côme et Damien. Aux enfants de Pierre Venant DUBREUCQ 12c de labour à Deûlémont, 3c à Quesnoy et 100£ à sa mort et celle de sa femme. Témoins : Jacques WAIGNON rentier audit lieu et d'Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 77 du 01/04/1722

Pierre François BEAGHE fils de feu Pierre, laboureur à Quesnoy a déclaré de ne vouloir rien prétendre à la charge d'Antoine COISNE son beau-père et sa femme qu'il a servis comme chartier depuis du 07/04/1712 jusqu'à présent sans jamais exiger aucune récompense audit COISNE son père. Ledit BEAGHE sa femme et ses enfants peuvent rester dans la maison dudit COISNE, y vivre être entretenu et nourri jusqu'au 01/05/1723. Témoins : Paul DELEVAS fils de Michel demeurant Comines et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 78 du 02/04/1722

Rose LESPINOY veuve avec enfants de Pierre DESRUELLE, Pierre SLOOVER et Anne Martine LESPINOY sa femme demeurant Comines, Jacques FLAMENT et Antoinette LESPINOY sa femme, Catherine LELEU mère et tutrice des enfants retenus de feu Jacques LESPINOY dont deux de ses enfants Timothé et Anne Marie LESPINOY ici présents se faisant forts de Jeanne Thérèse LESPINOY en bas âge demeurant audit lieu, ceux du nom LESPINOY frère et sœurs, enfants de feu François et de Jeanne FRELIER, leurs étant dévolus par le trépas de leur père et mère divers héritages situés en cette ville tenus de divers seigneuries déclarent avoir fait partage et division à l'amiable. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 79 du 02/04/1722

Pierre SLOOVRE mari d'Anne Martine LESPINOY demeurant au faubourg de Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques FLAMENT fils de feu Pierre, son beau-frère, maçon et laboureur à Comines 2 cents de terre à labour situé à Comines. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 80 du 03/04/1722

Jean DONZE fils de feu Michel, marchand à Quesnoy déclare avoir accordé en bail et louage à Charles François POISSONNIER fils de feu Charles, laboureur à Comines 1 cent et 13 verges de jardin planté, situés à Comines tenus de la Seigneurie de la Barre. Témoins : Louis Joseph THEVELE et Allard PARENT clercs.

2 E 3 / 7247 acte 81 du 06/04/1722

Jean François POISSONNIER, laboureur en la paroisse d'Herlies, André LESAFFRE et Marie Françoise POISSONNIER sa femme, journalier à Wambrechies, Charles ROGIER et Antoinette POISSONNIER sa femme, laboureur à Comines nord, enfants et héritiers de feu Charles et Marie Catherine BOUSSEMART vivants demeurant à Comines, moyennant 1164 livres parisis à répartir entre eux trois qu'ils confessent avoir reçu de Charles François POISSONNIER leur frère, vendent à celui-ci tous droits et actions à eux dévolus par le trépas de feu leur père. Témoins : Jacques DEWALLE laboureur à Comines nord et Allard PARENT cleric.

2 E 3 / 7247 acte 82 du 09/04/1722

Charles BELLEPAIRE fils de feu Michel, Jean Baptiste LECOMTE mari d'Anne Thérèse DELEBECQUE, Marc Antoine LERMINET se faisant fort de Marie Anne Joseph DELEBECQUE sa femme, comme aussi de Marie Jeanne DELEBECQUE sa sœur. Lesdits DELEBECQUE enfants de feu Jean et de Marie Jeanne DILLIES, Jacques HAZEBROUCK et Marie Madeleine GRISON sa femme, Marie Françoise et Marie Catherine GRISON leurs sœurs, enfants de feu Antoine et de Péronne DELEBECQUE, laquelle fut sœur audit feu Jean, demeurant tous à Comines. Lesdits comparants déclarent que par le trépas de Jacques DILLIES et Marie DELEBECQUE vivants conjoints, leur est échu et dévolu tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi 10 cents et 40 verges de jardin et terre à labour situé à Comines tenus de la Seigneurie de Winhem, ledit Charles BELEPAIRE pour 211 verges dans 611 verges, Marie LERMINET veuve de Charles DELANNOY 201 verges, ceux du surnom DELEBECQUE et GRISON pour le reste. Témoins : Thomas DILLIES laboureur à Comines et Allard PARENT cleric.

2 E 3 / 7247 acte 83 du 10/04/1722

Charles BELEPAIRE fils de feu Charles [erreur c'est feu Michel], et Catherine DILLIES sa femme, Jean Baptiste LECOMTE et Marie Anne DELEBECQUE sa femme, se faisant fort de Marie Jeanne DELEBECQUE sa sœur, enfants des feus Jean DELEBECQUE et Marie Jeanne DILLIES, Jacques HAZEBROUCK et Marie Margueritte GRISON sa femme, Marie Françoise et Marie Catherine GRISON leurs sœurs, enfants de feu Antoine, et Péronne DELEBECQUE sœur dudit feu Jean, demeurant tous à Comines, les comparants déclarent que par le trépas de feu Jacques DILLIES et Marie DELEBECQUE leurs frère et sœur, oncle et tante, leur est dévolu tout un lieu manoir amassé de maison manable sur 10 cents et 40 verges de terre de labour et jardin. Ledit notaire en qualité d'arpenteur est chargé de faire l'estimation des biens meubles et héritages. Le quart du 1/6 appartenant audit Charles BELEPAIRE et ladite Catherine DILLIES sa femme, en outre ledit BELEPAIRE et sa femme se voient dévolus 201 verges de labour tenus de la Seigneurie de la Ponte etc. Témoins : Jean DE WELENSE charpentier et Allard PARENT cleric.

2 E 3 / 7247 acte 84 du 14/04/1722

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, et Josse Pierre HAZEBROUCK fils de feu Michel et de Marie Catherine THEVELE qui fut sœur audit feu Michel, laboureur demeurant à Comines, les comparants se portant forts de Georges HEDDEBAUT et Marie Catherine THEVELE sa femme, sœur audit Bauduin, ceux ci déclarent avoir reçu 625 livres parisis de Bauduin THEVELE leur oncle, charpentier et marchand à Comines pour pleine et absolue quittance, afin de répartir ladite somme entre Bauduin THEVELE et Georges HEDDEBAUT. Les premiers comparants acceptent tous droit et raisons qu'ils ont dans toute une maison et héritage, y adhérant communément appelée St Sébastien, aboutant d'orient à Louis LEMAHIEU, de Pierre BOUTEN et à la rue St Gilles, de midi à la Pauvreté dudit lieu, de couchant la maison de Jacquemine DEREU, de septentrion à la Grande Rue. Témoins : Jean Baptiste PARENT et Michel THEVELE laboureurs demeurant audit lieu.



2 E 3 / 7247 acte 85 du 17/04/1722

Jean Baptiste LECOMTE mari d'Anne Thérèse DELEBECQUE, Marc Antoine LERMINET mari de Marie Anne Joseph DELEBECQUE se portant fort de Marie Jeanne DELEBECQUE leur sœur, Jacques HAZEBROUCK mari de Marie Marguerite GRISON se portant fort de Marie Françoise et Marie Catherine GRISON ses sœurs déclarent accorder bail et louage à Guillaume Joseph HERBAUT fils de Jean de 628 verges de jardin dont 173 verges appartiennent auxdits GRISON. Témoins : Pierre BOUTEN sergent et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 86 du 19/04/1722

Jean Chrysostome MILLE fils d'Antoine demeurant Comines déclare avoir convenu avec Thomas et Jean François MONTAIGNE frères, enfants de feu Thomas, le premier de Bas-Warneton le second de Comines, de leur construire un bâtiment de 40 pieds de long et de 15 pieds de large à Comines que Arnould CALOIGNE fils de feu Antoine cabaretier audit lieu pourra acheter ou arrenter. Témoins : Jacques et Allard PARENT laboureur et clerc.

2 E 3 / 7247 acte 87 du 22/04/1722

Charles DELEFORTERIE fils d'Antoine marchand à Frelinghien, de présent à Lille, déclare avoir reçu 156 florins du sieur Pierre DESURMONT négociant à Lille et d'avoir vendu au profit dudit DESURMONT tout droits à cause de Louise VANHEULE sa mère sur la cession et transport fait par Antoine DELEFORTERIE son frère, Pierre François PERSONNE et Sébastien VANHEULE fils de Sébastien demeurant à Deûlémont par acte passé devant notaire le 19/12/1719. En présence du sieur Honoré Alexandre Bonaventure GUILLEMAN écuyer, avocat au parlement de Lille et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 88 du 24/04/1722

Le sieur Jean GHEERBRANDT bailli et receveur à Comines et Bauduin THEVELE marchand et charpentier audit lieu déclarent avoir vendu à Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, laboureur à Comines qui reconnaît avoir acheté du sieur GHEERBRANDT 1 cent de prairie de Lys aboutant d'orient la prairie dudit Bauduin THEVELE et dudit THEVELE et 50 verges de pareille prairie à prendre en 1 cent appartenant audit PARENT par achat qu'il en a fait des héritiers de Guillaume BREEL. Témoins : Louis Joseph BLOCQUEAU commis établi pour la conservation des impôts sur les vins et bières de cette ville et Jean Baptiste DELANNOY boucher.

2 E 3 / 7247 acte 89 du 24/04/1722 - Reclassé en 2 E 3 / 4280 acte 89

Ignace François Dominique GHESQUIERE, fils de feu François et de Jeanne LEGRAND, demeurant à Houplines, assisté des sieurs Bauduin Jean GHESQUIERE, échevin et brasseur et de Pierre Jacques VIENNE, marchand de draps à Comines et (barré : Philippe Louis DEROUE son cousin allié, marchand à Houplines) d'une part, Marie Madeleine LEMAIRE, fille du sieur Ghislain et de feu Anne Catherine VANECKHOUTE, demeurant à Comines, assistée de son dit père et de Ignace LEMAIRE, marchand audit lieu, son frère, d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1200 livres parisis et elle 1000 livres parisis. Témoins : Philippe Louis DEROUE son cousin, demeurant à Houplines et de Allard PARENT, fils de Noël, clerc dudit notaire.

2 E 3 / 7247 acte 90 du 25/04/1722

Marie madeleine DELANNOY veuve de Jean Baptiste DESPERSIN de Bousbecque déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique et Augustin DESPERSIN frères, enfants de feu Philippe laboureurs à Roncq 8 cents d'héritage à prendre en 9 cents 1/2 de jardin situé à Roncq. Témoins : Jacques CARTON cabaretier à Bousbecque et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 91 du 25/04/1722

Marie Catherine BEHAGUE file de libre condition de feu Mathias de Bousbecque déclare devoir à Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Arnould laboureur audit lieu la somme de 550 livres parisis pour subvenir à ses nécessités urgentes et aux frais de maladie qu'elle a très souvent, ce qu'elle a promis de restituer audit LECLERCQ. Témoins : Pierre Antoine PENET fils de Josse, laboureur à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 92 du 27/04/1722

Pierre SLOOVRE fils de feu Guillaume et Anne Martine LESPINOY sa femme, Rose LESPINOY veuve avec enfants de Pierre DESRUELLE, Jacques FLAMENT fils de feu Pierre, maçon, mari d'Antoinette LESPINOY se faisant fort de Marie Catherine LELEU veuve avec enfants de feu Jacques François LESPINOY, frère aux comparantes, Timothé et Anne Marie LESPINOY leurs enfants se portant fort de Jeanne Thérèse LESPINOY leur sœur en bas âge, lesdits LESPINOY frère, sœurs, neveux et nièces de feu François LESPINOY et Jeanne FRELIER demeurant à Comines déclarent avoir reçu de Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, laboureur audit lieu, la somme de 950 florins pour l'achat d'une maison et héritage. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur et laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 93 du 27/04/1722

Jacques HAZEBROUCK fils de feu François, marchand à Comines, en son nom et procureur spécial de Marie Marguerite GRISON sa femme, de Marie Françoise et Marie Catherine GRISON ses sœurs, déclare avoir vendu à Adrien MARESCAUX fils de Jacques, marchand audit lieu 173 verges de jardin situé à Comines, aboutant d'orient la terre de Marie LERMINET et du sieur DEREUX, de midi du sieur de BEAUMAREZ, de couchant le chemin venant du Tilleul vers la cense du Heel, de septentrion de Charles BELLEPAIRE. Témoins : Jean Baptiste LECOMTE marchand et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 94 du 30/04/1722

Ambroise MEAUX fils de feu Philippe, manouvrier à Comines déclare avoir reçu 96 livres parisis de Jeanne MEAUX sa sœur pour la vente de tous ses droits dans toute une maison et héritage à Comines aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi la terre de Michel GHESQUIERE, de couchant la terre de Jean François BECQUART, de couchant la maison de la veuve Antoine VERVISCH, présentement occupée par ladite Jeanne MEAUX. En présence des clercs.

2 E 3 / 7247 acte 95 du 30/04/1722

Marie Florence CARPENTIER fille de feu François de Wervicq, Honoré, Apolline et Barbe LEROY frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Baltazar et Pétronille DEWAELE demeurant Comines se portant fort de Nicolas LEROY leur frère qui déclarent avoir vendu à Ambroise MEAUX fils de feu Philippe, toute une maison et héritage audit lieu ayant appartenu et occupée par Charles DUPONT leur cousin aujourd'hui décédé, aboutant d'orient la maison d'Isaac CARTON, de midi le jardin du sieur HESPEL, de couchant la maison de l'acheteur, de septentrion à la rue des Trois Ballots. Comparut aussi Cornille VERCRUISSE fils de feu Pierre, tisserand à Comines, qui déclare se constituer caution. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7247 acte 96 du 01/05/1722

Nabor BONDUEL fils de Philippe, et Antoinette LOUAGE sa femme, Marie Claire Joseph LOUAGE suffisamment âgée demeurant Comines, Pierre LOUAGE et Jean Jacques CATTEAU laboureurs, demeurant le premier à Comines, le second à Bousbecque, oncles et tuteurs de Marie Jeanne et Marie Pétronille LOUAGE sœurs aux premiers comparants, enfants de feu Antoine et de Pétronille GHESQUIERE déclarent avoir accordé en bail et louage à Hugues François DUMONT laboureur audit lieu 11 cents de terre à labour située à Comines. Témoins : Dominique PHILIPPE marchand audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 97 du 01/05/1722

Pierre Antoine PETIBERGHIEU fils d'Antoine, charpentier à Comines déclare avoir vendu à Marie Françoise DESCAMPS fille célibataire de feu Pierre demeurant audit lieu, 8 verges situé à Comines, aboutant d'orient la Nouvelle Rue, de midi l'héritage du vendeur, de couchant l'héritage de Jacques BOULINE par achat qu'il en a fait audit PETIBERGHIEU, de septentrion à Jean Baptiste LECLERCQ. Témoins : Jean Baptiste PLATEL maçon à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 98 du 05/05/1722

Catherine MEURILLON fille célibataire de feu Michel demeurant Comines, Charles MEURILLON fils de feu André, frère à ladite Catherine, marchand à Comines, pour lui et fort de Jean Baptiste MEURILLON fils de feu Jean de Wambrechies, son cousin et d'Antoinette MEURILLON aussi fille dudit feu Jean, sa cousine de Quesnoy, Jean Baptiste HOUTE mari de Marie Catherine MEURILLON, sœurs et frères, enfants dudit feu André, laboureurs à Quesnoy et Chrysole DESREUMAUX fils de feu Pierre Martin et de feu Martine MEURILLON, sœur de ladite Catherine, manouvrier à Comines déclarent avoir reçu du sieur Pierre Jacques VIENNE, marchand de draps à Comines, 343 florins et 12 patars pour la vente d'une maison et 116 verges d'héritage. Témoins : Martin LEPLAT fils de Martin charpentier à Comines et François BRISOU

2 E 3 / 7247 acte 99 du 05/05/1722

Catherine MEURILLON fille célibataire de feu Michel demeurant Comines déclare être pleinement satisfait des enfants d'André, Jean et feu Martine MEURILLON ses frères et sœurs au sujet des avances et deniers qu'elle leur a donné et prêté jusqu'à ce jour. Sont aussi comparus Charles, Jean Baptiste et André MEURILLON qui se sont aussi déclarés pleinement satisfaits de Pierre Chrysole DESREUMAUX fils de feu Martin et de ladite Martine MEURILLON au sujet des rendages que ses père et mère pouvaient devoir pour avoir occupé toute la maison et héritage depuis peu vendue à Pierre Jacques VIENNE. Témoins : Pierre Rémy BOUSSEMART fils de feu Jacques et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 100 du 05/05/1722

Chrétien DESREUMAUX fils de Gilles et feu Angélique DESREUMAUX, laboureur à Deûlémont, assisté de son dit père d'une part, Suzanne LESPINOY fille de Ferdinand et feu Antoinette DELEVAL, assistée de son père laboureur à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Theodore LAMBIN sergent demeurant Quesnoy et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 101 du 07/05/1722

Constant HERBAUT fils de feu Pasquier et de vivante Marie Catherine BELLEPAIRE sa mère de Quesnoy, assisté de sa mère, Jean Philippe SIX mari de Marie Catherine HERBAUT son beau frère, laboureur à Frelinghien, de Jean et Martin HERBAUT ses oncles demeurant le premier à Comines le second à Quesnoy, André LOUAGE son oncle allié demeurant Quesnoy d'une part, Marie Joseph Claire LOUAGE fille de feu Antoine et feu Pétronille GHESQUIERE de Comines, assistée de Pierre LOUAGE et Jean Jacques CATTEAU laboureurs, le premier à Comines le second à Bousbecque, ses oncles et tuteurs paternel et maternel et de Pierre LECLERCQ collecteur audit Comines et Jean DEHEM laboureur à Houthem, ses oncles alliés d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean et Philippe LOUAGE oncles à la future mariante.

2 E 3 / 7247 acte 102 du 15/05/1722

Pierre et Philippe DELANNOY laboureurs demeurant, le premier à Quesnoy le second à Comines, Jean François PARDOEN charpentier à Wervicq et Marie Françoise DELANNOY sa femme, Jean Baptiste VANECKHOUTE père et tuteur des enfants retenus de feu Marie Anne DELANNOY de Comines, lesdits DELANNOY frères et sœurs, enfants de feu Jean et feu Claudine FAUVARCQUE vivants conjoints demeurant audit lieu, déclarent qu'au trépas de leurs feu père et mère, père-grand et mère-grande leur est échus un lieu manoir amassé de maison manable parmi un héritage de 2 bonniers 6 cents 57 verges à Comines et Wervicq divisé en quatre parts égales détaillées ci dessous. Procèdent au partage. Témoins : Jean GOMMERS et Ignace Martin BEAUSSART arpenteurs jurés demeurant Comines et Quesnoy.

2 E 3 / 7247 acte 103 du 18/05/1722

Pierre DELATTRE fils de feu Guillaume demeurant Comines pour amour qu'il porte à Jean Baptiste WELLEMAN et Marie Françoise DELATTRE sa femme, ses fille et beau fils demeurant audits lieu, déclare faire donation entre vifs à Jean Baptiste WELLEMAN qui accepte pour lui et sa femme de la juste moitié d'une maison et héritages qu'il occupe. Les biens qu'il laissera à son trépas seront partagés entre ledit WELLEMAN et sa femme et ses autres enfants. Témoins : Jean GHEERBRANDT bailli et receveur et de Jean PRUD'HOMME.

2 E 3 / 7247 acte 104 du 18/05/1722

Augustine DECLERCQ dame prieure de l'hôpital Notre-Dame à Comines avec le consentement des religieuses de l'hôpital déclare avoir accordé ferme et louage à monsieur Jacques Hyppolite D'HAFRENGNES prêtre, doyen de la collégiale de St Pierre audit lieu toute une maison avec son héritage. Témoins : Jean Baptiste LEHOUCQ jardinier et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7247 acte 105 du 21/05/1722

Demoiselle Hyppolite Caroline LAIGNEL des Plouviers et Demoiselle Marie Catherine LAIGNEL de Terbecque sa sœur se portant fortes de Monsieur Jacques Antoine Hyppolite d'AFFRINGUES prêtre et doyen de la Collégiale de St Pierre à Comines, exécuteur testamentaire de feu Monsieur Pierre André LAIGNEL leur frère, vivant prêtre et doyen de ladite Collégiale déclarent avoir accordé cense et louage à Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre, à Philippe PARETZ fils de Gilles, mari de Marie Madeleine MONTAIGNE fille de feu Jean, et Jean François CARDON fils d'André, tous laboureurs demeurant à Comines 7 bonniers 8 cents ayant appartenus à Jean PRINGIER tant jardins prairies et terre à labeur situé à Comines sauf 7 cents 1/2 de prés à Bas-Warneton. Témoins : Jean MONTAIGNE laboureur audit lieu et Philippe PARE.

2 E 3 / 7247 acte 106 du 24/05/1722

Marc Antoine MONTAIGNE fils de feu Antoine, laboureur à Hyon près de Mons en Hainaut, de présent à Comines, déclare qu'il a reçu 42 florins de Thomas et Jean François MONTAIGNE ses oncles, laboureurs demeurant à Bas-Warneton et Comines pour la vente à ses dits oncles sous forme d'un rachat d'hoirie de 1 cent de terre à Warneton tenus de la bourgeoisie de cette ville provenant des héritages de feu Marie MONTAIGNE leur sœur et tante. Témoins : Arnould CALOIGNE et Gérard DESTOMBES cabaretiers à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 107 du 25/05/1722

Philippe, Gilles et Marie Madeleine PARE veuve de Guillaume LEHOUCQ, lesdits PARE frères et sœur, enfants et héritiers de Philippe et Michelle GHESQUIERE, laboureurs demeurant le premier à Linselles, le second à Quesnoy et la dernière à Bas-Warneton déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques Vincent DELEBECQUE fils de Vincent, laboureur à Comines 16 cents de terre à labeur en deux pièces compris l'arrentement d'une maison des héritiers de Jean FLAMENT situé audit Comines. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier brasseur et Jean Baptiste DELESCLUSE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 108 du 25/05/1722

Denis PARENT fils de feu Hubert, laboureur demeurant à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Adrien DU CASTEL laboureur audit lieu 11 cents de terre à labeur en deux pièces situées à Comines. Témoins : Mathieu DEROULLERS demeurant Halluin et Allard PARENT clerc.

2 E 3 / 7247 acte 109 du 01/06/1722

Jacques DEWALLE laboureur à Comines nord et Piat DUTHILLOEUL laboureur et collecteur à Deûlémont se portant fort de leurs cohéritiers déclarent avoir accordé en bail et louage à Philippe LOUAGE et Guillaume Joseph HERBAUT, laboureurs à Comines, certaines parties de terre à labeur tenues de la Seigneurie de Wartembecque occupées par feu Jacques DILLIES, vivant laboureur à Comines. Témoins : Guillaume PRUD'HOMME brasseur et cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 110 du 02/06/1722

Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur à Comines, propriétaire de 2 cents de jardin audit lieu aboutant d'orient à Jean GHEERBRANDT, de midi à Marie LERMINET, de couchant au chemin conduisant du Tilleul à la cense du Hel, de septentrion au jardin du sieur Charles François DECLERCQ d'une part, ledit Charles François DECLERCQ pareillement propriétaire à cause de Marie Hélène DELEVOYE sa femme de 2 cents de jardin tenant de midi au jardin dudit Guillaume LECLERCQ conviennent entre eux qu'il appartiendra au dit Charles François DECLERCQ la juste moitié de la haie qui sépare leurs jardins. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Michel ROGIER sergent de la seigneurie de Winhem.

2 E 3 / 7247 acte 111 du 07/06/1722

Maximilien VARROU fils de feu Maximilien, laboureur à Comines et Marie SIGIER sa femme déclarent devoir à Michel CORNILLE fils de feu Michel, laboureur à Zandvoorde 16 livres de gros pour leur nécessités urgentes et présentes. Témoins : Pierre DESTOMBES cordonnier et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 112 du 11/06/1722

Isaac CARTON fils de feu Robert, marchand et Marie Antoinette TRIEST sa femme demeurant à Comines déclarent avoir vendu à Joseph Mathieu DOREE vivandier à la suite d'un régiment de Suisses en garnison dans la ville, toute une maison et héritage situé dans cette ville et une autre petite maison. Occupée la première par Joseph DECOTTIGNIES et la seconde par Marie Françoise DHALLUIN, aboutants d'orient la rue d'Hurlupin, de midi l'héritage de l'hôpital de cette ville et à la maison de Pierre BAILLEUL, de couchant la maison dudit hôpital. Témoins : Dieudonné GHEERBRANDT bailli et receveur et Charles Louis GUILLIERS marchand demeurant Comines.

2 E 3 / 7247 acte 113 du 15/06/1722

Etienne DELEPIERRE fils de feu Pierre, marchand boulanger à Comines déclare avoir vendu à Pierre GHESQUIERE conseiller du roi, écuyer à Lille représenté par Pierre François VANDERMERSCH fils du sieur François de Wervicq, 1/2 bonnier de labour à Comines aboutant d'orient et septentrion la terre dudit sieur GHESQUIERE acheteur, de midi et couchant la terre de Nicolas GHESQUIERE tanneur, de septentrion au Grande Chemin de Wervicq à Messines, l'acheteur déclare consentir que la possession réelle foncière et propriétaire soit donnée au sieur Pierre François VANDERMERSCH. Témoins : Jean DEMONT marchand et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 114 du 18/06/1722

Philippe COISNE fils de feu Antoine, brasseur et laboureur à Comines déclare avoir donné bail et louage à Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines 7 cents de terre à labour et 8 cents de jardin y compris une maison érigée dessus. Témoins : Arnould CALOIGNE cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 115 du 14/06/1722

Paul HEUSE receveur des domaines du roi à Comines déclare avoir accordé en louage à Antoine CAPEL fils de feu François, laboureur à Comines 10 cents de près de Lys relevant de la Cour féodale et du Chateau de Comines gisant au Bas-Warneton. Témoins : Martin HAZEBROUCK receveur des droits pour les vins et bières et Isaac LESAFFRE marchand audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 116 du 19/06/1722

Projet de partage entre Jean Baptiste et Martine DODMOREL veuve de Jacques CATRY, de 3 cents de jardin compris un petit arrentement planté de fruitiers et arbres montants sur jardin où il y a une maison, le tout situé à Bousbecque tenus de la baronnie du lieu, aboutant d'orient et septentrion le chemin de la Procession conduisant à la place dudit lieu vers Menin, de couchant aux héritages de la Pauvreté dudit lieu. Ledit manoir et jardin échus et dévolus par le trépas de Robert DODMOREL et (blanc) leur père et mère. Il appartiendra à la première 120 verges de jardin à prendre du côté du chemin allant vers Menin, aboutant d'orient à 54 verges de jardin resté en communion entre les partageurs ainsi que les édifices érigés sur ledit héritage, de couchant le cabaret et héritage de (blanc) et de septentrion à la partie suivante. Sont comparus Jean Baptiste et Martine DODMOREL qui conviennent aimablement que la première part appartiendra à Jean Baptiste DODMOREL après avoir abandonné le poirier tenant à sa maison ladite Martine DODMOREL la seconde part comprenant donc ledit poirier. Témoins : Thierry DESPLANCQUES demeurant audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 117 du 19/06/1722 - Déplacé en 2 E 3 / 4280 acte 117

André Joseph GHESQUIERE, fils de feu Hugues et de feue Marie Françoise VANDERMERSCH demeurant à Bas Warneton, assisté de André BIERRE et de Pierre Joseph PERCHE (signe LEPER) ses frères alliés, laboureurs, le premier audit lieu et le second à Deûlémont, du sieur André GHESQUIERE son oncle paternel, laboureur à Warneton et du sieur Jean François VANDERMERSCH premier échevin de Wervicq, son oncle maternel d'une part, Marie Antoinette PARENT, fille de feu Pierre et d'encore vivante Pétronille THEVELIN, assistée de sadite

mère, de Hubert PARENT son frère demeurant à Bas Warneton, de Charles CHUFFART et Jean Philippe LEFEBVRE laboureurs à Comines, ses frères alliés, de Denis et Jean Baptiste PARENT, laboureurs au même lieu, ses oncles paternels, du sieur Jean THEVELIN son oncle maternel, demeurant à Armentières d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1200 livres parisis d'Ypres. Témoins le sieur Jean Philippe ROUZÉ, laboureur à Bas-Warneton et François VANDERMERSCH, fils de feu François, demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7247 acte 118 du 20/06/1722

Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur et Marie Françoise LUTUN sa femme demeurant au Bas-Warneton ont décidé que tous les fiefs, maisons, héritages et autres immeubles meubles etc. qu'ils laisseront à leur trépas soient divisés et partagés également entre leurs enfants tant femelles que males, petits enfants, neveux et nièces par représentation de leur père ou mère décédé. Témoins : Ambroise GHESQUIERE échevin et laboureur au Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 119 du 23/06/1722

Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, veuf avec enfants de feu Marie Jeanne HERBAUT, laboureur à Comines, assisté de Chrysole POISSONNIER laboureur à Lambersart et Louis HOUZET son frère allié demeurant Comines d'une part, Marie Jeanne DEROUBAIX fille de Jean, assistée de son père laboureur à Englos, de Michel DEROUBAIX son frère laboureur à Comines, Jean Baptiste MANGEE son frère allié laboureur à Haubourdin et de Gilles LEFEBVRE son oncle et parrain laboureur à Hallennes d'autre part. Contrat de mariage. Fait à Lille. Témoins : Pierre GHESQUIERE laboureur à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 120 du 28/06/1722

Pasquier DESCAMPS fils de feu Pierre déclare avoir accordé en bail et louage à Jean FLAMENT fils de Jean, couvreur et laboureur à Comines 212 verges de jardin situées audit lieu. Témoins : Pierre DESCAMPS cabaretier et laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 121 du 28/06/1722

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, Jean et Marie Brigitte DUHAYON se portant fort de Marie Madeleine DUHAYON leur sœur demeurant tous à Comines sauf ledit Jean et Marie Madeleine DUHAYON à Menin, lesdits DUHAYON frère, sœurs, enfants de feus Jean et Marie Madeleine MONTAIGNE, laquelle fut sœur audit Jean François. Lesdits comparants ont en commun chacun 1/7 de tout un lieu manoir amassé de maison et autres édifices parmi 3 cents de jardin à prendre en plus 4 cents situé à Comines tenus de la Seigneurie de la Barre et désirant sortir de la communion et éviter toutes difficultés entre eux sont convenus d'un partage amiable. Témoins : Louis VIENNE cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 122 du 29/06/1722

Jean François BECQUART fils de Jean, laboureur au Bas-Warneton, tuteur des enfants qu'il a retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines 7 cents de terre à labour situés à Comines aboutant d'orient la rue d'Hurlupin et aux maisons et héritages de la Pauvreté dudit lieu. Témoins : maître Augustin VAN CRAELINGHE arpenteur à Messines et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 123 du 30/06/1722

Pierre POISSONNIER fils de Sylvestre, laboureur à Comines, déclare avoir accordé arrentement perpétuel à Ferdinand RAMON fils de feu Sylvestre, laboureur audit lieu pour 50 verges de terre à labour en deux parties aboutant d'orient à l'héritage des enfants de Jacques POISSONNIER, de midi les Demoiselle LAIGNEL le chemin allant de leur héritage au chemin en thois Molenstraete vers le Chemin de Comines menant au cabaret du Longchamps, de couchant la terre de Jean WILMAY. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 124 le 05 07/1722

Charles BELPAIRE laboureur à Comines déclare avoir baillé à Guillaume Joseph HERBAUT laboureur audit lieu 8 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Gérard DESTOMBES marchand et cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 125 du 08/07/1722

Pierre François HOCHART fils de feu Gilles, laboureur à Quesnoy assisté d'Antoine MARAMME chaudronnier à Armentières son père allié, de Philippe ROUZE échevin et laboureur à Quesnoy son cousin d'une part, Marie Angélique HORRENT fille de Jean, assistée de son père marchand audit lieu et de Jean Pierre HORRENT son frère, marchand à Deûlémont d'autre part. Témoins : Joseph MERMIER manouvrier à Lille.

2 E 3 / 7247 acte 126 du 09/07/1722

De la part de Messieurs les doyen chanoines et chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines. Mise en bail des branches de dîmes : La dîme du Gavre Wallon à Jacques Antoine Hyppolite D'HAFFRENGUES doyen, à Arnould CALOIGNE marchand cabaretier audit lieu, Jean François MONTAIGNE caution dudit CALOIGNE, la dîme de la Gaieperche à Jean Baptiste FLEURBAIX fils de Michel, cabaretier audit lieu, Charles BREL fils de feu Guillaume et Louis Albert BREL fils de feu Jean François, laboureurs à Comines se portent caution pour ledit FLEURBAIX, la dîme du Grand Nuteau Wallon entre les sieurs HONORET et NEYRYNCK chanoines, à Gilles CATTEAU, Antoine MEURISSE, François VALLE et Mathias DESOBRY. Témoins : Jean Baptiste PARENT laboureur et Pierre BOUTEN sergent audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 127 du 09/07/1722

Jean Baptiste DECLERCQ fils de feu Cornille, sergent de Comines et Marie Françoise RABAUT sa femme demeurant audit lieu déclarent avoir vendu, créé constitué 34 livres de rente héritière au profit de Gilles CATTEAU fils de feu Jean, laboureur à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 128 du 11/07/1722

François DU CHATEAU bailli des villes et Châtellenie de Bailleul de Lille, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères au sieur Theodor GODDIN, négociant audit Lille, 4 bonniers 2 cents de terre à labour et prairie à Quesnoy.

2 E 3 / 7247 acte 129 du 13/07/1722

Messieurs Frederic BONVIN pasteur et chanoine de la collégiale St Pierre et Antoine DEMERRE aussi prêtre et chanoine déclarent avoir baillé à Jean Baptiste LECOMTE et Philippe François BONDUELLE, marchands à Comines, l'entière dépouille de la dîme du Godthuys dit Hauteplancque de cette présente année. Témoins : Guillaume DESPRETZ fils de Pierre Venant, tonnelier et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin de Comines.

2 E 3 / 7247 acte 130 du 14/07/1722

Jean Baptiste LELEU fils de feu Philippe, marchand en la ville d'Estaires, présent à Comines on lui a fait connaitre que Chrysole LELEU, marchand à Comines, et Marie CARTON sa femme lui auraient fait donation d'entre vifs de meubles et argent monnaie et tout autres effets tant mobilières qu'immobilières qu'ils laisseront à leur trépas. Témoins : Allard PARENT laboureur et Allard PARENT son neveu clerc.

2 E 3 / 7247 acte 131 du 14/07 1722

Guillaume WARLOP fils de feu Jean, laboureur à Comines, déclare que pour l'amour et l'affection qu'il porte à Jean Baptiste et Guillaume WARLOP, il ordonne qu'ils jouissent leur vie durant de la maison héritage et rendage en occupation de 8 cents de terre à labour, le tout lui appartenant, situé à Comines contre quoi lesdits deux enfants à l'exclusion de ses autres enfants acceptent de le nourrir et le vêtir le reste de sa vie. A son trépas ils recevront 200 livres parisis, le restant des biens meubles et immeubles seront partagés entre tous ses enfants, petit-fils et petite-fille, neveu et nièce par représentation de leurs pères et mères décédés, le tout sans préférence de d'âge ou de sexe. Témoins : Nicolas MOORS chirurgien et Daniel VAN ECKE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 132 du 15/07/1722

Monsieur Frédéric BONVIN prêtre et pasteur et Josse Antoine DE MERRE prêtre, tous deux chanoines de la Collégiale St Pierre à Comines déclarent avoir baillé à Jean François NOLFE fils d'Alexandre, laboureur audit lieu, l'entière dépouille de la dîme de Biscapelle. Pierre Vaast Vital LESAFFRE fils de feu Pierre, rentier à Comines, est caution de l'acheteur. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier.

2 E 3 / 7247 acte 133 du 18/07/1722

Charles DELAOUTRE fils de Charles demeurant Comines, assisté de son père et de Martine DELMOTTE sa mère, Jean Baptiste DELAOUTRE son frère, laboureur audit lieu d'une part, Marie Françoise GRISON fille de feu Antoine, assistée de Jacques HAZEBROUCK mari de Marie Marguerite GRISON et de Marie Catherine GRISON ses frère et sœurs demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean Baptiste FLEURBAIX marchand et cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 134 du 24/07/1722

Vincent LEMAHIEU fils de Jacques, assisté de celui ci et de Catherine PRINGIER sa mère de Wambrechies, de Jean MONTAIGNE son oncle allié d'une part, Marie Catherine CUIGNET fille de Guillaume et Jeanne BOLLIN, assistée de ses père et mère de Wambrechies d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jacques DESRUELLES cabaretier et marchand et Valérien BOUTRY tailleur à Wambrechies.

2 E 3 / 7247 acte 135 du 24/07/1722

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, héritier, donataire de feu Marie MONTAIGNE veuve de Julien DESTAILLEUR d'une part, Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, frère audit Jean François, pareillement donataire de la dite veuve DESTAILLEURS joint audit Thomas Jean LUTUN son oncle laboureur à Deùlémont agissant comme tuteur des frères et sœurs en bas âge et de Marie Françoise LUTUN sa sœur, veuve dudit feu Thomas, d'autre part Les comparants déclarent avoir reçu pour la maison mortuaire de leur sœur et tante certaine somme.

2 E 3 / 7247 acte 136 du 25/07/1722

Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur et Marie Jeanne DEROUBAIX sa femme de Comines, auparavant veuf avec un enfant de feu Marie Jeanne HERBAUT. Les comparants déclarent être requis de la part de Jacques Philippe POISSONNIER laboureur audit lieu et de Théodore HERBAUT aussi laboureur à Lambersart, tuteurs de Françoise POISSONNIER fille du premier comparant et nièce desdits tuteurs de la moitié des biens meubles qui se trouvent dans la maison dudit premier comparant. Témoins : Philippe HERBAUT laboureur à Verlinghem et Pierre DE SOMER fils de Marin, cordonnier audit Comines.

2 E 3 / 7247 acte 137 du 26/07/1722

Marie Catherine DU QUESNOY veuve avec enfants de feu Charles DELEFORTERIE de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles GHESTEM fils de feu Philippe, laboureur à Quesnoy 7 cents de terre à labour situé à Quesnoy pavé de Comines à Lille. Témoins : François DE BACQUERE brasseur de Comines et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 138 du 30/07/1722

Pierre NISSE fils de feu Josse, marchand de Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean BILLET fils de feu Philippe, rentier à Linselles et Philippe BILLET son fils, laboureur en cette paroisse un bonnier et 8 cents de labour situé audit lieu. Témoins : Jacques GHEMART et Pierre BOUTEN sergent de Comines.

2 E 3 / 7247 acte 139 du 03/08/1722

Michel et Josse Pierre HAZEBROUCK, Guillaume LIETAR et Marie Joseph HAZEBROUCK sa femme, Pierre BLIECK mari de Marie Marguerite HAZEBROUCK, lesdits HAZEBROUCK frères et sœurs, enfants de feu Michel et feu Marie Catherine THEVELE et héritiers de feu Anne Cécile leur sœur débile d'esprit, demeurant tous à Comines sauf ledit BLIECK à Linselles, déclarent que par le trépas de leur sœur leur est échue une portion de lieu manoir et jardin planté d'arbres fruitiers situé à Comines, désirant sortir de la communion ont convenus amiablement entre eux. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et le clerc. Bauduin THEVELE charpentier et marchand déclare être satisfait des dits HAZEBROUCK ses neveux.



2 E 3 / 7247 acte 140 du 10/08/1722

Jean LOUAGE fils de feu Jacques, marchand à Comines déclare avoir vendu au sieur Etienne DEREUX, échevin et marchand audit lieu, 320 verges de terre à labour à Comines aboutant d'orient la terre de la veuve Noël DU QUESNOY, de midi à celle des héritiers de Ferdinand DE BEAUMARETZ, de couchant aux terres de l'acheteur et de septentrion à la piedsente menant de Comines vers le Quinquenpoix dont Philippe LOUAGE est occupeur actuel. Témoins : Allard PARENT fils de Noël et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin, clercs.

2 E 3 / 7247 acte 141 du 13/08/1722

Damien VILLAIN fils de feu Ferdinand, maçon à Comines, assisté d'Antoinette DELEBARRE sa mère et Sébastien HAZEBROUCK son frère, maître sellier demeurant audit lieu d'une part, Pétronille DAUTRICOURT fille de Pierre, assistée de celui-ci, Pierre Chrysole DAUTRICOURT son frère et Albert DAUTRICOURT son oncle, tous maréchaux ferrants demeurant tous audit Comines. Témoins : Jean Baptiste BOUCHE maréchal audit lieu et beau frère dudit VILAIN et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 142 du 17/08/1722

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Mathias DESOBRY fils de feu Martin, marchand à Comines 114 verges de terre à labour tiré hors de 7 cents que le premier comparant a pris en arrentement de Jean François BECQUART, père et tuteur des enfants retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE. Témoins : Jean Baptiste VERVISCH charpentier audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 143 du 18/ 08/1722

Antoine LEMAY fils de feu Antoine, laboureur à Bousbecque déclare avoir vendu à François Albert BLANCART fils de Thomas, marchand à Comines la juste moitié de 9 cents de terre compris bois montants et autres bois située à Comines tenus de la seigneurie de Wartembecque, l'autre moitié appartenant à Pierre LOUAGE. Aboutant d'orient la totalité du Chemin conduisant du Tilleul vers la cense de la Rouge Porte, de midi à un autre chemin conduisant vers les moulins de Winhem et de septentrion la terre des hoirs du sieur CARDON. Témoins : Pierre LOUAGE fils de feu Jacques et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 144 du 19/08/1722

Jacques et Pierre Joseph REMMERY frères, enfants et héritiers de feu Antoine REMMERY, dûment âgés, laboureurs demeurant à Comines, déclarent avoir reçu tant pour eux que pour et au nom d'Antoine François et André Melchior REMMERY leurs oncles paternels et tuteurs, laboureur et vétérinaire demeurant audit lieu, 324 livres et 10 sols parisis pour la juste moitié de la vente des bois montants et haies qui ont existés sur leurs biens, l'autre moitié appartenant à Marguerite REMMERY leur tante, ayant également reçus 325 livres de leur dit oncle pour leur part dans le bois à Wijtschaete vendu à Jacques GHEERBRANDT charpentier à Warneton. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE laboureur et brasseur à Comines et Charles MARTIN.

2 E 3 / 7247 acte 145 du 22/08/1722

Elisabeth Thérèse LEHOUCQ veuve avec enfants de feu François VANDERMERSCH, censière à Deûlémont, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Jacques LECLERCQ laboureur et Catherine Françoise LEROY sa femme demeurant audit lieu tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi 21 cents de jardin planté gisant à Deûlémont. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur et cabaretier audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 146 du 22/08/1722

Sébastien Dominique FLAMENT fils de feu Sébastien et de Julienne BLICK, laboureur à Comines assisté de Jeanne Louise FLAMENT sa sœur, Marc Antoine et Pierre FLAMENT ses oncles, de Charles VASSEUR et Suzanne BLIECK ses oncle et tante, laboureurs au même lieu d'une part, Marie Catherine GRISON fille de feu Antoine et Péronne DELEBECQUE, assistée de Jacques HAZEBROUCK et Charles LAOUTRE ses frères alliés d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Nicolas HORENT fils de feu Pierre laboureur audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 147 du 24/08/1722

Sigismond SLOOVERE marchand filetier à Comines entre les Deux Ponts déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre LEFEBVRE, marchand audit lieu, toute une maison, compris son héritage situés dans cette ville confrontant de septentrion la rue des Bouchers. Témoins : Chrysole MESSEAN et de Cornille VERCRUYSSSE demeurant tous deux audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 148 du 30/08/1722

Pierre Joseph SAMAIN et Pierre BOSCARD mari de Marie Cécile SAMAIN, laboureur à Comines, lesdits SAMAIN frère et sœur, enfants de feu Michel déclarent avoir vendu à Jean François LEMAY fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont 35 verges de terre à labour à prendre en 3 cents, aboutant d'orient à la terre des frères et sœurs des vendeurs, de midi à celle des enfants d'Antoine LEROY, de septentrion à l'héritage de François CATTEAU et consorts. Comparu aussi Charles VASSEUR fils de Charles, laboureur à Comines, disant qu'au cas où ladite terre se trouverait chargée de quelques hypothèques et rentes héritières, il a promis de dédommager ledit acheteur. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE laboureur et cabaretier et Jean Jacques HACHE fils de feu Eloi de Quesnoy. Le 08/09/1722 est comparu Marie Cécile SAMAIN femme de Pierre BOSCARD qui déclare qu'après lecture agréer ledit contrat de vente. Témoins : Pierre LEPLAT laboureur à Bousbecque et Pierre CASTEL laboureur à Quesnoy.

2 E 3 / 7247 acte 149 du 01/09/1722

Guillaume LECLERCQ fils de feu Daniel, laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques François DUFLOS fils de feu Bonaventure demeurant audit lieu toute une maison y compris son héritage situé en cette ville. Témoins : Martin LESAFFRE cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 150 du 01/09/1722

Guillaume, Jean Philippe et Marie Madeleine BECQUART frères et sœur, enfants de feu Pasquier et de vivante Marie Madeleine HAGE, tous laboureurs à Quesnoy ayant examiné une certaine donation faite à leur profit à l'exclusion de Léonard BECQUART aussi leur frère, marchand au même lieu, par Marie Madeleine HAGE leur mère de tous ses biens meubles et maison qu'elle délaissera à son trépas et afin de maintenir paix et union entre eux et ledit Léonard ils déclarent que ledit Léonard BECQUART leur frère aura pareille part. Témoins : Jean Baptiste LESAFFRE fils de feu Pierre et Jean François HERENG fils de feu Michel, laboureurs à Quesnoy.

2 E 3 / 7247 acte 151 du 07/09/1722

Philippe Isaac LECOMTE fils d'Isaac et Jeanne DUTHOIT, assisté de Lambert LECOMTE son frère, laboureur à Comines d'une part, Marie Angélique BOSCKART fille de feu Nicolas, assistée de Jean François, Pierre et Martin BOSCKART ses frères, aussi laboureurs demeurant à Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jacques OORNAERT pâtinier et Roland BOSCKART oncle de ladite mariante, demeurant le premier à Comines le second à Wervicq.

2 E 3 / 7247 acte 152 du 10/09/1722

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines d'une part, Marie Françoise LUTUN veuve de Thomas MONTAIGNE, mère et tutrice des enfants qu'elle a retenus de celui-ci, avec Thomas MONTAIGNE son fils suffisamment âgé et tuteur de ses frères et sœurs en bas âge demeurant au Bas-Warneton d'autre part. Déclarent qu'étant à la veille de difficultés et procès au sujet de la succession de feu Marie MONTAIGNE veuve de feu Julien DESTAILLEURS, leur sœur et tante, dont ledit Jean François et feu Thomas MONTAIGNE son frère sont donataires par acte passé devant maître BEAUSSART notaire à Quesnoy en date du (blanc), étant apparu que ledit Thomas aurait acheté de Pierre François SIX et Pétronille HAZEBROUCK sa femme demeurant à Ten Brielen par acte passé devant le soussigné notaire du 03/02/1722, 15 cents de lieu manoir, jardin et terre à labour en plusieurs pièces situés au Bas-Warneton et qu'il en aurait payé le prix avec les deniers communs de la maison mortuaire comme le soutient Jean François MONTAIGNE, et suivant les déclarations d'Ambroise GHESQUIERE oncle maternel desdits mineurs, de la veuve et Thomas MONTAIGNE son fils assisté de Jean LUTUN frère et oncle, alléguant que ladite somme pouvait provenir de leur dite sœur et tante dont elle en aurait fait donation verbale à son dit mari et que Julien DESTAILLEURS, vivant époux de

ladite Marie MONTAIGNE, aurait donné audit Thomas MONTAIGNE son beau-frère par don d'entre vifs par acte passé devant maître VANHEULE notaire le (blanc), les parties s'accordent. Témoins : François TURBIER laboureur audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 153 du 11/09/1722

Olivier NORRY fils de feu Pierre, brasseur et cabaretier à Bousbecque, déclare avoir vendu à Pierre Olivier NORRY son fils demeurant audit lieu, tous meubles meublants, ustencils de ménage etc. Témoins : Rocq SMERCKER fils de feu Charles et Jean ROUSSEAU (ROUSSEL) fils de feu Hugues, laboureurs à Bousbecque.

2 E 3 / 7247 acte 154 du 14/09/1722

Pierre, Jean Baptiste et Marie Angélique BOSQUART frères et sœur, enfants de feu Jacques laboureurs à Comines, déclarent avoir vendu à Jacques BOSQUART leur frère, laboureur audit lieu, les trois quarts d'un petit corps de logis sur 7 cents d'héritage situé audit lieu, arrenté de Pierre TRANEEL. Témoins : Pierre TRANEEL laboureur à Wervicq et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 155 du 15/09/1722

Jean François POISSONNIER fils de feu Venant, laboureur au Bas-Warneton, déclare avoir vendu et transporté par rachat d'hoirie au profit de Venant POISSONNIER son frère, sergent au même lieu, tous les droits que le premier comparant peut avoir dans 3 cents de jardin et quelques édifices érigés sur cet héritage situé Bas-Warneton. Témoins : Pierre Chrysole DONZE brasseur audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 156 du 17/09/1722

Devant Adrien CUVELIER et Arnould LAMBIN notaires à Wambrechies et Comines, furent présents Bartholomé LE MOINE et Catherine DESREUMAUX sa femme demeurant Wijtschate, et Christophe ROUZE fermier à Wambrechies, les premiers ayant les 2/3 par succession du chef de ladite DESREUMAUX et ledit ROUZE l'autre 1/3 par achat de Barbe DESREUMAUX en 18 cents de labour et 5 cents de jardin situés à Wambrechies, désirant sortir de la communion, procèdent au partage.

2 E 3 / 7247 acte 157 du 18/09/1722

Philippe Louis DELECOUR cordonnier et Antoine DUFLOS aussi cordonnier et Marie Joseph DELECOUR sa femme de Comines, déclarent devoir au sieur Nicolas GHESQUIERE échevin et marchand audit lieu la somme de 432 livres parisis pour diverses marchandises de cuirs livrés audit Philippe Louis DELECOUR et à feu Marie Jeanne GHESQUIERE. Témoins : Philippe DELECOUR cordonnier et Nicolas DERUELLE tailleur d'habits.

2 E 3 / 7247 acte 158 du 20/09/1722

Philippe DELERUE fils de feu Philippe laboureur de Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles PREVOST fils de feu Jean, marchand à Comines 5 cents de terre à labour situés à Comines. Témoins : Jacques KEUS charpentier et François Albert VILLERS cabaretier demeurant à Comines.

2 E 3 / 7247 acte 159 du 25/09/1722

Jacques KEUS charpentier à Comines déclare avoir vendu à Jacques et Marie Madeleine DEROCQ frère et sœur, enfants de feu Pierre, marchands à Wervicq deux maisons érigées et bâties sur 21 verges 1/2 située à Wervicq du midi de la Lys. Témoins : Pierre et Pierre Antoine DUJARDIN père et fils, marchands de tabac demeurant à Wervicq.

2 E 3 / 7247 acte 160 du 25/09/1722

Jacques et Marie Madeleine DEROCQ frère et sœur, enfants de feu Pierre, marchands à Wervicq déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre DUJARDIN marchand de tabac audit lieu toute une maison sur quelques portions d'héritage situés à Wervicq aboutant d'orient les terres de Jacques KEUS et ceux des héritiers de Jacques CARDON, de midi à la maison des bailleurs, de couchant au pavé et de septentrion à la chapelle de Notre-Dame. Témoins : Jacques KEUS charpentier à Comines et Cornille DEHERIPON marchand de tabac à Wervicq.

2 E 3 / 7247 acte 161 du 26/09/1722

Guillaume CATTEAU fils de Guillaume et Jacquemine LELEU, assisté de ses parents, de Pierre CATTEAU son frère et Jacques CATTEAU son oncle d'une part, Marie Antoinette VALLE fille de François, assistée de celui-ci, de Jean Baptiste VALLEE son frère de Pierre CATTEAU et Mathis DESOBRY ses oncles alliés, tous laboureurs demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Pierre DERUELLE tisserand et oncle paternel et Pierre LOUAGE laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 162 du 28/09/1722

Jean GALLOIT fils de feu Philippe, laboureur à Comines déclare avoir vendu à Guillaume CATTEAU fils de feu François, charpentier à Comines, 82 verges de terre à labour gisant à Deûlémont aboutant d'orient la terre de François LEMAY et consorts par achat des héritiers de Michel SAMAIN, de midi celle d'Antoine COISNE, de couchant et septentrion à l'héritage dudit CATTEAU et consorts. Témoins : Isaac DUTHILLEUL échevin et laboureur et Pierre WAGHEBAERT fils de feu Jean demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 163 du 02/10/1722

André LEWILLE fils de feu André, laboureur à Quesnoy déclare que pour l'amour et l'affection qu'il porte à Jean LEWILLE son frère, laboureur au même lieu, lui donne par don d'entre vifs irrévocable et sans appel, les biens fiefs, maisons et héritages, meubles et argent qu'il laissera à son trépas contre quoi il devra le nourrir, le vêtir et soulager toutes ses nécessités corporelles. Témoins : Wallerand BONDUDEL marchand et Jacques LUTUN cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 164 du 02/10/1722

Charles WAGNON fils de Michel, et Jeanne BECQUART sa femme de Deûlémont déclarent devoir à Adrienne LEURIDAN veuve de Charles BECQUART, leur mère, auparavant veuve d'André LEWILLE, demeurant au même lieu, la somme de 3690 livres parisis 14 sols parisis pour la portée des priseries des labours, semences etc. le tout étant dans et alentour de la ferme par eux occupée et repris par l'acte de priserie par Jacques LIBERT du 31/03/1712. Les comparants ont promis de rendre cette somme aux héritiers de ladite Adrienne LEURIDAN leur mère ici présente, à savoir Jean et André LEWILLE et les enfants qu'a délaissé Pierre LEWILLE, tous laboureurs demeurant Quesnoy, frères et enfants de ladite LEURIDAN et d'André LEWILLE son premier mari, les 3/4 de la moitié de ladite priserie faisant à chacun d'eux 466 livres 11 sols 9 deniers, l'autre moitié de ladite priserie sera retenue 1/5 audit WAGNON et sa femme comme seuls héritiers de Charles BECQUART leur père. Témoins : Wallerand BONDUDEL marchand et Jacques LUTUN cabaretier demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7247 acte 165 du 11/10/1722

Denis PARENT fils de feu Hubert, laboureur et Guillaume François DELEFORTERIE fils de feu Guillaume et de feu Marie PARENT, aussi laboureur demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en ferme et louage à Jacques GHESQUIERE fils de feu Jacques, laboureur, et Marie Jeanne MEURISSE sa femme demeurant Comines tout un lieu manoir amassé de maison parmi 30 cents de jardin et terre à labour gisants à Comines. Témoins : Georges VILAIN maçon et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 166 du 12/10/1722

Louis Albert BREL fils de feu Jean François, laboureur, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean THOMAS fils de feu Jean, laboureur audit lieu 283 verges de terre à labour situées audit lieu. Témoins : Charles BREL laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 167 du 15/10/1722

Michel HAZEBROUCK fils de feu Michel, marchand à Comines, déclare qu'il a reçu 425 livres de Bauduin THEVELE, charpentier et marchand à Comines, pour la vente audit THEVELE de toute une maison et héritage appelée le St Sébastien. Témoins : Jean Chrysostome PLATEL arpenteur juré et Michel THEVELE fils de feu Michel laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 168 du 16/10/1722

Antoine DANSETTE fils de feu Jean, laboureur, et Adrienne COUTEL veuve de feu Michel DELEBECQUE, vivant laboureur à Bousbecque, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste CLAIS fils de Pierre, et Catherine BILLET sa femme, laboureur audit lieu, un lieu manoir amassé de maison parmi jardin planté et terre à labour sur 14 cents de labour que les bailleurs tiennent en bail de Marie Barbe CATRY situés audit Bousbecque. Témoins : Joseph HACQUETTE marchand à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 169 du 16/10/1722

Le sieur Pierre Nicolas PAULLE déclare que tous les biens fiefs, héritages, maisons etc. situés à Comines qu'il délaissera à son trépas seront divisés également entre tous ses enfants tant fils que fille, sans aucune différence de sexe ou d'âge. Il délaissera à Marie Florence PAULLE, sa fille, la somme de 300 florins pour la récompenser des services rendus, Pierre Nicolas PAULLE, son fils, sera tenu de faire le décompte de toutes les sommes qu'il peut avoir reçu de la portion héréditaire. Témoins : Servas PAREE bourgetteur et Jacques Flores THERY cordonnier.

2 E 3 / 7247 acte 170 du 17/10/1722

Pierre Placide MARIIVAL fils de feu François de Lille, de présent à Comines, déclare avoir accordé ferme et louage à Philippe COISNE fils de feu Antoine, brasseur et laboureur audit Comines 11 cents de terre à labour, aboutant de septentrion le chemin de la Gayperche. Témoins : maître Paul PASTOR chirurgien et Jean Baptiste LEHOUCQ jardinier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 171 du 17/10/1722

Sœur Augustine DECLERCQ, Dame prieure de l'hôpital Notre-Dame à Comines, avec le consentement de toutes les religieuses dudit hôpital, déclare avoir accordé ferme et louage au sieur maître Jacques Philippe MONIER vicaire de la Collégiale de St Pierre à Comines, une maison située à Comines. Témoins : Jacques François DELEBECQUE musicien et Jean Baptiste LECLERCQ jardinier dudit Hôpital.

2 E 3 / 7247 acte 172 du 18/10/1722

Michel PERSONNE laboureur à Zandvoorde se portant fort de Jean Philippe PERSONNE son frère de Polincove, Jacques ETIENNE tailleur à Deûlémont, père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie PERSONNE sa feuée femme, Gabriel DESROUSSEAU laboureur à Comines, donataire de feu Martin PERSONNE, lesdits PERSONNE enfants de feu Pierre PERSONNE, Pierre DESREUMAUX et Marie Anne PERSONNE sa femme, laboureur à Deûlémont, frère et sœur, enfants et héritiers de feu Simon Pierre PERSONNE qui fut fils dudit Pierre, ayant en commun 850 verges de terre en deux pièces situées à Deûlémont, Gabriel DESROUSSEAU en possède 60 verges par achat fait à Martin et Jean Philippe PERSONNE frères, lesdits Michel PERSONNE et Jacques ETIENNE et les enfants de feu Simon Pierre PERSONNE ayant droit d'un tiers dans le parfait des 850 verges. Partage. Témoins : Antoine POUPART praticien à Deûlémont et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 173 du 19/10/1722

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Georges WARLOP fils de Guillaume, laboureur à Comines, une grange tenant aux écuries de Joseph LECOMTE, chartier, compris son héritage situé en cette ville. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur cabaretier et Etienne CLAIS chaudronnier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 174 du 29/10/1722

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, bail et louage à Jean Philippe BAILLEUL laboureur audit lieu de toute une maison bâtie sur 50 verges d'héritage que le bailleur a pris en arrentement de Jean François BECQUART, aboutant de midi le chemin de la Couronne, de couchant l'héritage de Jean Baptiste SYOOP qu'il a pris en arrentement audit MARESCAUX, et de septentrion l'héritage de Jean François DEROUBAIX à cause de sa femme. Témoins : Joseph LIEBAERT et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 175 du 29/10/1722

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, bail et louage à Marc Antoine LECOMTE marchand audit lieu pour d'une maison sur 50 verges d'héritage faisant parti de 7 cents que le bailleur a pris en arrentement de Jean François BECQUART. Témoins : Joseph LIEBAERT et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 176 du 29/10/1722

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, bail et louage à Jean Baptiste LECOMTE marchand audit lieu de toute une maison à construire qui sera bâtie sur 50 verges faisant parti de 7 cents que le bailleur a pris en arrentement de Jean François BECQUART. Témoins : Joseph LIEBAERT et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 177 du 29/10/1722

Adrien MARESCAUX fils de fils de feu Jacques, marchand à Comines, donne à titre d'arrentement à Jean Baptiste STOOP fils de feu Pierre, marchand audit lieu, 70 verges de terre à labour que le premier comparant a pris en arrentement de Jean François BECQUART père et tuteur des enfants retenus de feue Anne Chrysoline DELEBECQUE. Témoins : Joseph LIEBAERT et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 178 du 29/10/1722

Jean François BECQUART fils de Jean, laboureur à Bas-Warneton, père et tuteur des enfants retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE, en vertu du pouvoir accordé par Messieurs les avoués et échevins de la ville d'Ypres dont l'originel est rédigé en flamand et rendu à l'instant audit BECQUART, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Catherine GALLOIS veuve de Michel GHESQUIERE de Comines 10 verges d'héritage situées à Comines, confrontant de bise la rue d'Hurlupin, de midi le cabaret de la Couronne, de couchant aux terres d'Adrien MARESCAUX pris en arrentement du 29/06 /1722, de septentrion à la maison de Jean François DEROUBAIX à cause de Jeanne Thérèse NOULLET sa femme, dont ladite veuve les hoirs ou ayants droits pourront jouir de l'héritage audit titre. Témoins : Jean Baptiste LECOMTE marchand audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 179 du 15/11/1722

Chrysole LELEU fils de feu Jean, laboureur demeurant Bas-Warneton déclare avoir vendu à Jean LELEU son frère, laboureur audit lieu, 3 cents de terre à labour aboutant d'orient le jardin des héritiers d'Isaac DUTHILLOEUL, de midi à la pauvreté dudit lieu, de couchant le chemin qui conduit du cabaret du Malvau vers le cabaret de St Barbe et de septentrion les terres d'André CARDON. En présence des clercs.

2 E 3 / 7247 acte 180 du 19/11/1722

François, Léopold, Guillaume, Marie Elisabeth et Marie Catherine LAMBIN, Philippe François BONDUEL et Marie Rufine LAMBIN sa femme, Jean Philippe CAILLEZ et Marie Madeleine LAMBIN sa femme, lesdits LAMBIN frères et sœurs, enfants de feu François et feue Barbe LEROY demeurant tous à Quesnoy sauf ledit François à Esquermes BONDUEL et CAILLIEZ à Comines, déclarent avoir vendu à Arthur CLARISSE fils de feu Paul, tanneur et cordonnier audit lieu, 6 cents tenant d'orient à la seigneurie d'Oosthove, de midi de la seigneurie de Bourgogne, de septentrion au chemin conduisant au cabaret du Loup. Témoins : Guillaume LEPERCQ et maître Ignace Martin BEAUSSART greffier arpenteur.

2 E 3 / 7247 acte 181 du 23/11/1722

Dieudonné GHEERBRANDT bailli et receveur à Comines, déclare avoir vendu à Chrysole LELEU fils de Jean, marchand boulanger à Comines, 4 cents de terre à labour à prendre en 8 cents impartis à l'encontre de Bauduin THEVELE situés à Comines, aboutant d'orient à la terre des enfants de Jean Baptiste GHESQUIERE, de midi au train de chariots occupé par Charles LOUAGE, de couchant à l'héritage de Josse GHESQUIERE par achat de Charles DELEFORTERIE et de septentrion à celui de Jeanne DELEFORTERIE. Témoins : Pierre MONTAIGNE cabaretier et Adrien MARESCAUX marchand.

2 E 3 / 7247 acte 182 du 04/12/1722

Arthur et Jean LEMAHIEU, Charles François POISSONNIER et Marie Michelle LEMAHIEU sa femme, lesdits LEMAHIEU frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jacques et Marie Claire NOTTEBART demeurant à Quesnoy, Lille et Comines, déclarent avoir vendu sous forme d'enchères à Jean Gilles DELAHAYE fils de feu Gilles, laboureur à Quesnoy, un petit manoir amassé de maison manable parmi 7 cents de terre à labour et jardin planté situé à Quesnoy. Témoins : Guillaume LEPERCQ et Antoine DELETOMBE demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7247 acte 183 du 08/12/1722

François Albert BLANCQUART fils de Thomas, marchand à Comines, déclare avoir vendu à Joseph LIEBAERT fils de feu Jacques, clerc, 17 verges de terre à labour situées à Comines occupées par François MEURICE, aboutant d'orient l'héritage de Charles CORNIL. Témoins : Antoine PETITBERGHIEN charpentier et Pierre DONZE brasseur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 184 du 03/12/1722

Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, cabaretier demeurant à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Louis FACON demeurant audit lieu, toute une maison et héritage confrontant d'orient la Neuve rue, de midi la maison du bailleur, de couchant l'héritage d'Antoine Philippe PAU et de septentrion la maison de Jean DEHEM. Témoins : Pierre Antoine CARPENTIER fils d'Antoine et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 186 du 26/12/1722

Marie BOUTRY veuve de Pierre Nicolas PAULLE de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Louis DUMONT fils de Philippe, cordonnier audit lieu, toute une maison, compris son héritage situés à Comines, confrontant de midi la Grande Rue, d'orient à la maison de la bailleresse, de couchant la nouvelle rue. Témoins : Jean François CAPRON receveur du droit de contrôle et Pierre BOLLE faiseur de rubans, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7247 acte 185 du 10/12/1722

Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, cabaretier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre BERTEN fils de Michel, laboureur audit lieu, toute une maison et héritage confrontant d'orient la Neuve Rue tenant de midi à la maison et héritage de Jean Baptiste VERLINDE, de couchant l'héritage d'Antoine PAU, de septentrion la maison et héritage du bailleur. Témoins : Pierre WARROU demeurant audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7247 acte 187 du 27/12/1722

Chrysole COUTTEL fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles BREINE fils de feu Gilles, laboureur audit lieu, toute une maison édiflée sur 4 cents de terre à labour le tout à Comines. Témoins : Pierre DESOMBRE et le clerc.

## 1723

### 2 E 3 / 7248

2 E 3 / 7248 acte 1 du 22/01/1723

Jean CATTEAU fils d'Antoine, laboureur à Tourcoing, ici présent déclare d'avoir baillé et accordé à titre d'arrentement perpétuel à feu François LEHAIRE laboureur à Comines 2 cents de terre à labour à prendre du coté du Noort et 8 cents situés audit Comines aboutant d'orient la terre de Claude LESAFFRE, de midi au parfait des dits 8 cents, de septentrion et de couchant à la terre des hoirs Charles LECLERCQ. Témoins : Laurent LESAGE fils de feu Jean de Tourcoing et Jean DELETOMBE laboureur à Linselles.

2 E 3 / 7248 acte 2 du 25/01/1723

Chrysole DEROY fils de feu Jean Baptiste, boulanger à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Arnould CALOIGNE et Marie François MONTAIGNE sa femme, demeurant audit Comines, toute une maison et héritage à Comines confrontant de septentrion la grande rue. Témoins : Nicolas LEPOIVRE et Pierre BOUTIN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7248 acte 3 du 28/01/1723

Cornille PENET fils de feu Josse, laboureur à Bousbecque, et Marie Françoise LELEU sa femme, déclarent accorder à titre d'arrentement perpétuel à François HOUSSIN fils de feu Jean, charpentier audit lieu, 75 verges de terre à labour à prendre du côté du couchant dans 150 verges situées audit Bousbecque, aboutant lesdites 75 verges de midi à l'héritage de Jean Baptiste LELEU, de septentrion au sentier menant du cabaret de la Basse Ville vers celui de Waestblaere (Oblaert). Témoins : Pierre CLAIS échevin et laboureur et de Jean Baptiste HACQUETTE cabaretier demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7248 acte 4 du 28/01/1723

Guillaume D'HAZE, trésorier de la ville de Comines, et y demeurant, lequel à la suite du pouvoir à lui donné par Jeanne WULLEBRECHT, fille vivante en célibat audit lieu, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel François DUTHOIT, cabaretier audit lieu, toute une maison, compris dans son héritage à usage de cabaret appelé "le Damier", confrontant de septentrion la Grande Place du même lieu. Témoins : Damien VILLAIN maître maçon et Marin DESTOMBES cordonnier.

2 E 3 / 7248 acte 5 du 04/02/1723

Adrien DELEFORTERIE fils de feu Charles, laboureur, et Antoinette LAMBELIN sa femme de Comines vendent sous forme de mise à prix et enchères à Jean Baptiste CORDONNIER fils de feu Adrien, laboureur et échevin de Deûlémont, 12 cents de terre à labour situés audit Deûlémont tenus de la seigneurie d'Acq, aboutant d'orient et de midi aux terres d'Antoine DUBREUCQ, de couchant au grand chemin de Quesnoy à Warneton, avec pouvoir donné d'aller pardevant les bailli et échevins de ladite seigneurie d'Acq. Est comparu François LESAFFRE fils de Pierre Vaast Vital, échevin et laboureur à Comines nord, qui déclare enchérir la présente, vente ledit CORDONNIER surenchéris, en fonction de quoi ils ont déclaré que la présente vente sera au profit dudit CORDONNIER. Témoins : Pierre Paul LAMBLIN et Jean DUMORTIER laboureurs audit lieu.

2 E 3 / 7248 acte 6 du 11/02/1723

Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur à Comines, et Michel HAZEBROUCK fils de feu Michel, marchand audit lieu, déclarent avoir vendu à Marc Antoine FLAMENT fils de feu Pierre, laboureur à Comines, 241 verges de terre à labour situées à Comines, aboutant d'orient au chemin menant de cette ville vers les moulins de la Vigne, de midi à l'héritage de Jean GHEERBRANT, de couchant à celui des hoirs Jacques POISSONNIER et de septentrion à la terre de Pierre HORRENT. Témoins : Jean Baptiste PIPELAER appariteur à Comines et de Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin clerc.

2 E 3 / 7248 acte 7 du 15/02/1723

Pierre et François CATRY, Jean Jacques PREVOST et Jeanne CATRY, laboureurs demeurant à Quesnoy, frères et sœur, enfants et héritiers de feu François CATRY et Catherine LEMAY, Martin LEHOUCQ fils de feu Martin et de ladite Catherine LEMAY, laboureur audit lieu, Toussaint MONTAIGNE laboureur à Comines avec ledit Pierre CATRY tuteurs des enfants mineurs que Thomas MONTAIGNE laboureur audit lieu qu'il a retenus de Thérèse CATRY, vivante fille audit François, Jean BONDUELLE laboureur à Bousbecque avec ledit Pierre CATRY tuteurs des enfants qu'ont délaissés François LESAFFRE et Catherine CATRY pareillement sœur de Pierre se portant fort desdits mineurs et d'avoir leur autorisation, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix à Josse LEMAY fils de feu Jacques, laboureur à Comines, 225 verges de terre à labour situés audit lieu à prendre en 9 cents à l'encontre de Chrysole LEMAY et consorts, aboutant d'orient à la terre de Demoiselle DUBOSQUEL, de midi à la terre de Monseigneur l'évêque de Tournai, de couchant à celle de demoiselles LAIGNEL, de septentrion au Chemin de la Procession. Témoins : Joseph LIEBAERT fils de feu Jacques, et Louis Joseph THEVELE.



2 E 3 / 7248 acte 8 du 22/02/1723

Jacques SLOOVERE fils de feu Noël, marchand filetier de Meulestede près de Gand, déclare avoir accordé ferme et louage à Jean Baptiste LEHOUCQ fils de feu Charles, marchand échoppier à Comines, 6 cents de labour situés à Comines. Témoins : Joseph LIBAERT fils de feu Jacques, et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7248 acte 9 du 23/02/1723

Julien DUTHILLEUL fils de feu Jean, et Barbe Jacqueline PIERREZ sa femme, cabaretier à Comines, déclarent avoir vendu au sieur François Philippe VANDERMERSCH fils de feu François, fermier à Deûlémont, le nombre de 10 cents de lieu manoir en deux pièces situés à Deûlémont et Bas-Warneton, le premier tenus de la seigneurie de la Dame abbesse de Messines, aboutant coté soleil levant à 2 bonniers de terre occupés par Pierre Rémy COISNE, de midi à la terre des sœurs Pénitentes de Comines, de couchant à celle de Philippe DILLIES, le second à Bas-Warneton tenu de la seigneurie de La Ponte, aboutant du levant la terre des hoirs Vincent BERGHE, de midi à la terre de Philippe DILLIES, de couchant au chemin conduisant de la cense de l'Escangrie vers les montés de La Ponte, de septentrion aux hoirs de la veuve Julien DESTAILLEUR. Témoins : Ferdinand LEMAHIEU domestique aux vendeurs et Louis Joseph THEVELE. Jean DONZE, marchand à Quesnoy, s'est constitué caution.

2 E 3 / 7248 acte 10 du 07/03/1723

Pierre PERSONNE, Pierre DESREUMAUX et Marie Anne PERSONNE sa femme, frère et sœur, enfants et héritiers de feu Simon Pierre, tous laboureurs demeurant à Deûlémont, déclarent avoir vendu à Jean François MONTAGNE fils de feu Charles, laboureur audit lieu, 42 verges sur lesquelles sont érigés quelques petits édifices à usage de demeure tenus de la seigneurie de St Pierre de Comines, situés à Deûlémont, aboutant d'orient au petit chemin conduisant de Bas-Warneton à Quesnoy, de midi au jardin de Marie Anne VILETTE, de septentrion aux héritages et maison d'Arnould VROUD. Témoins : Jacques DEPOORTERE, marchand boucher, et Jean Baptiste GHESQUIERE, cabaretier et brasseur audit lieu.

2 E 3 / 7248 acte 11 du 14/03/1723

Pierre PARENT fils de feu Hubert, laboureur à Comines, et Rose Blanche BOUCHE sa femme, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, leur oncle, aussi laboureur audit lieu, pour tous les héritiers de Denis PARENT, son frère défunt, 10 cents de terre à labour à Bas-Warneton, aboutant d'orient à un chemin, de midi à l'héritage de Thomas BLANCART, de couchant nord aux jardins de Madame de MASSIETTE. Au moyen de quoi la lettre de rente de 2200 livres parisis passée au souverain baillage de Lille du 29/11/1719 que les vendeurs doivent audit feu Denis est anéantie. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier brasseur et Guillaume François DELEFORTERIE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7248 acte 12 du 16/03/1723

Jacques KETTEL fils de feu Josse, tonnelier, et Marie Jeanne MULIER sa femme demeurant Halluin, déclarent avoir vendu à Jacques CARTON fils de feu Jean, marchand cabaretier à Bousbecque, 7 cents et 1/2 de terre à labour à Halluin, aboutant d'orient au jardin de Maximilien BILLET, de couchant au Chemin de Bousbecque à Menin et de septentrion à l'héritage dudit BILLET et de Jean DE ROULLERS. Témoins : Maurice ROUSSEAU et Pierre DELEVOYE laboureurs audit Bousbecque.

2 E 3 / 7248 acte 13 du 18/03/1723

Valentin GOUMAN fils de feu Pierre, manouvrier, et Marie Marguerite CATTEAU de Comines, déclarent accorder à titre d'arrentement perpétuel à Jean Philippe MASQUELAIN fils de feu Antoine, demeurant audit lieu, 20 verges de jardin à prendre coté de couchant et 66 verges situées audit lieu, tenus de la seigneurie de Winhem, lesdits 20 verges d'orient et septentrion au parfait desdits 66 verges, de midi au chemin de Comines vers le Blanc Coulon et de couchant à l'héritage de Jacques CAPLIER. Témoins : Maximilien BOUSSEMART et Pierre DELECLUSE laboureur à Comines.

2 E 3 / 7248 acte 14 du 23/03/1723

Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de feu Pierre, laboureur à Geluwe, et Marie Anne NOULLET sa femme, déclarent avoir vendu à Gilles BONDUELLE fils de feu Michel, Pierre ROUSSEAUX fils de feu Julien, et à Bonaventure DELEMOTTE fils de feu Jacques, tous laboureurs demeurant à Bousbecque, 4 cents et 25 verges de jardin y compris 50 verges de pareil jardin sur lesquels sont bâtis la cuisine et autres petits édifices d'une longueur de 20 pieds situés à Roncq, tenus de la seigneurie d'Hollebecque, et 7 cents 1/2 de terre à labour aboutant de midi au chemin qui conduit de la cense des Wattines vers La Planche de Wellefart, de couchant au jardin des enfants de feu Charles Louis NOULLET, de septentrion à l'héritage d'Adrien DESREUMAUX, item 7 cents et 50 verges situés comme ci-dessus, aboutant d'orient à la terre des enfants de Josse PETITBERGHIEU et finalement 8 cents de terre à labour situés et tenus comme ci-dessus, aboutant d'orient à la terre occupée par Jacques CATTEAU, suite au projet de partage fait entre les vendeurs et les enfants de Charles Louis NOULLET en date du 24/05/1715 signé par l'arpenteur qui sera délivré auxdits acheteurs. En présence d'Antoine COUVREUR, laboureur à Roncq et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 15 du 24/03/1723

Noël ROUZE fils de feu Jean, laboureur à Warneton châellenie d'Ypres, déclare avoir vendu à Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, veuve du sieur François VANDERMERSCH, censière à Deûlémont, la juste moitié de tout un lieu manoir amassé de maison manable, parmi jardin et terre à labour au nombre de 12 bonniers 13 cents situé à Deûlémont, tenus de la seigneurie d'Acq sauf 4 cents tenus de la seigneurie de l'Eparsé occupés par Michel François BONNEL. Comparut Jacques FREMAUT fils de feu Roland, laboureur à Warneton, qui déclare se constituer caution pour Noël ROUZE vendeur. Témoins : Jean LALOY et Philippe DELESALLE demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7248 acte 16 du 30/03/1723

Marie Catherine MEURISSE veuve de Jean Baptiste BOUCHE, Jacques LELEU et Jossine MEURISSE sa femme demeurant à Linselles, Jacques BILLET et Marie MEURISSE sa femme, Marie DELEMOTTE veuve de Chrétien MEURISSE, Michel HAZEBROUCK père et tuteur des enfants mineurs qu'il a retenus d'Angélique MEURISSE, Charles CORNILLE et Angélique HAZEBROUCK sa femme, Marie Elisabeth HAZEBROUCK suffisamment âgée, lesdits du surnom HAZEBROUCK enfants de Michel et de ladite Angélique MEURISSE se portant fort de leur frère et sœurs en bas âge, ceux du surnom MEURISSE frère et sœurs, neveux et nièces, héritiers de Chrétien MEURISSE et Catherine SAMAIN vivants conjoints, Pierre Antoine DELANNOY et Basilide ROUSSEAUX sa femme, fille de Maurice et de ladite Catherine SAMAIN, demeurant tous à Bousbecque, sauf ledit LELEU et sa femme demeurant à Linselles et ledit CORNILLE à Geluwe, déclarent avoir vendu à Jacques CARTON fils de feu Jean, cabaretier à Bousbecque, 150 verges de terre à labour à Wervicq occupés par Arnould TRANEEL, aboutant d'orient et couchant la terre des héritiers Jacques TRANEEL, de midi au petit chemin menant des Oblarts au chemin de Wervicq au Blaton, de septentrion aux héritages des sœurs Grises de Wervicq. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER et Jean Baptiste THAYS sergents audit Bousbecque.

2 E 3 / 7248 acte 17 du 09/04/1723

Cornille PENET fils de feu Josse, laboureur à Bousbecque, et Marie Françoise LELEU sa femme, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LELEU, laboureur audit lieu, 180 verges d'héritages, compris une chambre, cuisine, cave et autres édifices existants. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER, sergent de Bousbecque et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 18 du 15/04/1723

Charles François DE CLERCQ, bailli de la seigneurie de Winhem, et Marie Hélène Thérèse DELEVOYE sa femme demeurant Comines, déclarent avoir vendu à Jean MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, 82 verges de jardin plantées de fruitiers et bois montants, compris toute une maison situées à Comines, tenues de la seigneurie de Winhem, aboutant d'orient et midi l'héritage des veuves et hoirs Guillaume LECLERCQ, de couchant au chemin de Comines vers le Blanc Coulon et de septentrion au Jardin de Charles BELLEPAIRE et consorts, item 450 verges de terre à labour situées et tenus comme ci-dessus, aboutant d'orient à Maximilien BOUSSEMART et Jean GHEERBRANT, de midi aux héritiers de Jean DELEBECQUE, de couchant à Charles BELLEPAIRE et de septentrion des héritiers de Mlle DELANGRE. Et comme il y a discussion entre les

héritiers de feu Jean DELEBECQUE pour l'entrée et la sortie à pied, brouettes et vaches pour aller et venir dans les 4 cents 1/2 ci-dessus vendus à Jean Baptiste LECOMTE père et tuteur des enfants retenus d'Anne Thérèse DELEBECQUE, fille dudit Jean, un arrangement est accepté. Témoins : Pierre BOUTEN, sergent de la Baronnie de Comines et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7248 acte 19 du 19/04/1723

Hugues et Jean Philippe BAILLEUL fils de feu Jean, laboureurs à Comines, déclarent avoir vendu à Pierre FEBVRE fils de feu Dominique, marchand, et Marguerite DARRAS sa femme demeurant audit lieu, toute une maison et héritages confrontant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi à la maison de Jean Baptiste CARTON, de couchant à la maison appartenant à l'Hôpital de Comines et de septentrion à la maison de Mathieu Joseph DOREZ. Témoins : Joseph LIBAERT fils de feu Jacques, et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 20 du 27/04/1723

Jean Baptiste DODMOREL fils de feu Robert, cabaretier et tonnelier demeurant Bousbecque, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel au sieur Jean GOBERT fils de feu Abraham, de Menin, 16 verges 85 pieds de terre à labour situées audit Bousbecque, aboutant d'orient à l'héritage dudit DODMOREL, de midi à l'héritage de Martine DODMOREL, sa sœur, veuve de Jacques CATRY, distant de 30 pieds du pignon de la brasserie dudit GOBERT. Témoins : Pierre PLUMIOEN demeurant Wervicq et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7248 acte 21 du 03/05/1723

Sœur Robardine PLATEL et Sœur Marie Catherine DE CLERCQ, mère ancienne du couvent de religieuses Pénitentes du tiers ordre de St François à Comines, pour et au nom de la Communauté du couvent, déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Pierre François LENNART fils de feu Léonard, tailleur d'habits à Comines, 23 verges de terre à labour situées audit lieu, aboutant d'orient et midi au chemin conduisant de Comines vers la cense de La Rouge Porte, de couchant aux terres du sieur GRANSART et de septentrion à 27 verges de terre appartenant au couvent. Témoins : Joseph DEBACKERE maître charpentier audit lieu, et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 22 du 03/05/1723

Pierre DELANNOY, laboureur et échevin de Quesnoy et Jean Baptiste VANECKOUTE de Comines, père et tuteur de Marie Anne VANECKOUTE qu'il a retenu d'Anne DELANNOY sa première femme, déclarent avoir accordé à Philippe DELANNOY, leur frère, laboureur à Comines tout un lieu manoir amassé de maison manable, parmi jardin et terre à labour 39 cents situés à Comines et Wervicq dont l'autre moitié appartient à Jean François PARDOEN et audit preneur. Est aussi comparu Jean François PARDOEN fils de feu Jean, charpentier à Wervicq, mari de Marie Françoise DELANNOY qui déclare avoir accordé en bail et louage au même pour le terme ci-devant repris, la grange non compris les pourpentes et annexes érigées sur la portion de jardin échue audit VANECKOUTE. Témoins : Joseph LIBEART et Louis Joseph THEVELE. En marge : à la requête de Jean DELANNOY leur père.

2 E 3 / 7248 acte 23 du 13/05/1723

Antoine Eugène CARDON de Lille aussi présent, receveur et procureur spécial de Jeanne Catherine MERTENS sa femme, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre François LOUAGE fils de feu Pierre, laboureur à Comines, 12 cents 1/2 de près de Lys fauchable à deux herbes situés à Comines nord, aboutant de midi à la rivière du Lys et aux héritages de Demoiselle LAIGNEL. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte article 24 du 14/05/1723

Le sieur Emmanuel COISNE fils de feu Alexandre, marchand à Lille, Adrien EVRARD maître serrurier, et Marie Augustine COISNE sa femme demeurant Comines, lesquels déclarent avoir vendu à Jacques LAGACHE fils de Jacques, laboureur à Comines, 3 cents de terre à labour situés à Comines, aboutant d'orient au jardin de Jacques LAGACHE père de l'acheteur, de midi à la terre de Demoiselle LAIGNEL, de couchant aux enfants de feu Jacques POISSONNIER et de septentrion au chemin dit Mollenaestraete. Témoins : Sigismond SLOOVERE marchand filetier à Comines et Joseph LIEBAERT.

2 E 3 / 7248 acte 25 du 15/05/1723

Philippe Joseph LAUMONIER écuyer et échevin de Comines, Marie Françoise LAUMONIER sa fille suffisamment âgée, Frédéric Chrysole LEROY, maître boulanger, et Marie Jeanne LAUMONIER demeurant Comines, déclarent avoir vendu à Jean CAZIER fils de feu Antoine, laboureur à Bousbecque, tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi jardin planté et terre à labour le nombre de 1 bonnier 14 cents situé à Bousbecque, occupé par Abraham HACQUETTE, aboutant d'orient au chemin des Swaublaert vers Linselles, de midi aux terres de Jean François BILLET, d'occident aux terres d'Adrien LELEU, de septentrion celle des Pauvres de Bousbecque, 3 cents de pareil jardin, aboutant d'orient aux terres des Pauvres, de Midi à celles dudit LELEU, de couchant à la partie suivante et de septentrion audit chemin ci-dessus, 1 bonnier de terre à labour aboutant à l'héritage des hoirs de Jean SERRUS, de midi à la terre de Martine PARETZ, de couchant au bien occupé par Jacques CAZIER, de septentrion à la piedsente conduisant au cabaret du Swaublaert vers le Blaton, item 2cens 1/2 de pareil labour etc. Témoins : Charles DU HAYON notaire de la Châtellenie d'Ypres et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 26 du 20/05/1723

Michel LAGACHE fils d'Antoine, laboureur, et Jeanne Thérèse CORNIL sa femme demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Pierre LESAFFRE, marchand audit lieu, 55 verges de terre à labour pris dans une pièce de 10 cents situés à Comines, aboutant d'orient la terre des héritiers Denis PARENT, de midi celle du sieur CARDON, de couchant au pavé de Comines à Quesnoy. Témoins : Jean DONZE marchand à Quesnoy et Jean Baptiste HAZEBROUCK.

2 E 3 / 7248 acte 27 du 24/05/1723

Philippe François BONDUEL fils de Philippe, marchand à Comines, déclare avoir vendu à Charles MARTIN fils de feu Pierre, marchand audit lieu, une maison et héritage situés à Comines, confrontant de septentrion à la Grande Rue, aboutant d'orient à la maison de Robert VERVISCH, de midi à Michel THEVELE et consorts. Charles MARTIN l'acheteur déclare avoir nommé pour son command Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand audit lieu. Témoins : Guillaume François LAMBIN fils de feu François demeurant Quesnoy, et Louis VALLEE cabaretier audit Comines.

2 E 3 / 7248 acte 28 du 28/05/1723

Jean Baptiste et Allard PARENT, laboureurs à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Nicolas BUTIN, laboureur à Bas-Warneton, 10 cents de terre à labour situés audit Bas-Warneton. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Jacques DELANNOY marchand boucher, demeurant Comines.

2 E 3 / 7248 acte 29 du 08/06/1723

Ignace VEYNOODT, laboureur à Stavel, et Jacques VERHAEGHE, laboureur audit lieu, procureurs et receveurs spéciaux de Marie Jeanne HAZEBROUCK, femme dudit (VENOOTE) VEYNOODT, de Jacques CRUSAERT et Marie Catherine HAZEBROUCK, sa femme demeurant à Stavel, de Jacques LEQUIEN et Marie Thérèse HAZEBROUCK, sa femme, d'Alveringhem, iceux du surnom HAZEBROUCK sœurs, enfants et héritières de feu Médard et de Marie Madeleine LOUAGE, suite au pouvoir par eux donné aux VENOOTE et VERHAEGHE devant Guille Frans VANDER FASSE, notaire en résidence de Rousbrughe, en date du 05/06/1723, lesdits VENOOTE et VERHAEGHE tuteurs des enfants mineurs de feu Jean DEVOS procréés avec Marie Madeleine HAZEBROUCK (sic LOUAGE voir acte suivant), suite au pouvoir à eux donné par Messieurs les bailli, bourgmestres et échevins de la Châtellenie de Furnes en date du 02/06/1723 signé Baelde VANDENDERSNOUCK et VANDERFASSE, déclarent avoir reçu 300 livres parisis de Charles LOUAGE, oncle à ceux du surnom HAZEBROUCK, le présent acte servira de quittance. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 30 du 08/06/1723

Ignace VEYNOODT, laboureur à Stavel, et Jacques VERHAEGHE, laboureur audit lieu, procureurs et receveurs spéciaux de Marie Jeanne HAZEBROUCK, femme dudit (VENOOTE) VEYNOODT, de Jacques CRUSAERT et Marie Catherine HAZEBROUCK, sa femme demeurant à Stavel, de Jacques LEQUIEN et Marie Thérèse HAZEBROUCK, sa femme, d'Alveringhem, iceux du surnom HAZEBROUCK sœurs, enfants et héritières de feu Médard et de Marie Madeleine LOUAGE, suite au pouvoir par eux donné aux VENOOTE et VERHAEGHE devant Guille Frans VANDER FASSE, notaire en résidence de Rousbrughe, en date du 05/06/1723, lesdits VENOOTE et VERHAEGHE tuteurs des enfants mineurs de feu Jean DEVOS procréés avec Marie Madeleine HAZEBROUCK (sic LOUAGE voir acte suivant), suite au pouvoir à eux donné par Messieurs les bailli, bourgmestres et échevins de la Châtellenie de Furnes en date du 02/06/1723 signé Baelde VANDENDERSNOUCK et VANDERFASSE, déclarent avoir vendu à Charles LOUAGE fils de feu Philippe, laboureur et échevin de Comines, frère de ladite Marie Madeleine LOUAGE, 13 cents de terre à labour situé à Comines. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 21 du 28/06/1723

Jean François et Jacques LEMAY laboureurs demeurant le premier à Comines, le second à Bousbecque, déclarent avoir vendu au sieur Charles SAVARY, négociant à Lille, 3 cents de terre à labour à Comines, aboutant d'orient à la terre de Charles CORNILLE, de midi au chemin conduisant de la cense Tenboorne vers le pavé, de couchant et septentrion à l'héritage de l'acheteur. Témoins : Jean Jacques CATTEAU laboureur à Bousbecque et Charles MARTIN marchand à Comines.

2 E 3 / 7248 acte 22 du 01/07/1723

François, Léopold, Guillaume et Marie Catherine LAMBIN, Philippe François BONDUEL et Marie Rufine LAMBIN sa femme, Jean Philippe CAILLEZ et Marie Madeleine LAMBIN sa femme, Pierre Nicolas LEPOIVRE et Marie Elisabeth LAMBIN sa femme, iceux du surnom LAMBIN frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean François et Marie Barbe LEROY demeurant à Quesnoy, sauf ledit François LAMBIN à Esquermes, et BONDUEL et CAILLEZ à Comines, déclarent avoir vendu à Wallerand BONDUEL fils de feu Jean, Joseph BONDUEL aussi fils de feu Jean, Germain DILLIES et Catherine BONDUEL sa femme, fille dudit Wallerand demeurant aussi à Quesnoy, une maison et héritage occupés par ledit Léopold LAMBIN et Guillaume LEWILLE étant à usage de cabaret qui a pour enseigne le Cigne situé à Quesnoy tenu du marquisat dudit lieu, aboutissant d'orient à l'héritage de Sylvestre LEBRUN par achat qu'il en a fait des héritiers d'Elisabeth DU BREUCQ, de midi à la Basse cour de la Dame de Quesnoy, de couchant à la Grande Place, de septentrion la rue conduisant à la Chapelle de la Belle Croix vers le Pont.

2 E 3 / 7248 acte 33 du 09/07/1723

Le sieur Jean François VANDERMERSCH fils du sieur Jean François de Wervicq, Jacques André BECQUART laboureur à Bas-Warneton et Marie Marguerite VANDERMERSCH sa femme, se portant forts de Jeanne Françoise VANDERMERSCH leur sœur, déclarent avoir vendu à Jacques GHESQUIERE fils de feu (blanc), laboureur à Comines 15 cents de terre à labour en trois pièces situé audit Comines. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE brasseur et cabaretier, et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 34 du 19/07/1723

Jean Baptiste et Jeanne DELEMOTTE demeurant à Wervicq, se portant fort de Jean VAN VLEDEREN et Marie Françoise DELEMOTTE sa femme, comme aussi des enfants de feu François WELLEPEUTE et de Catherine DELEMOTTE, et Augustin et Marie Françoise WELLEPETTE enfants dudit feu François demeurant aussi à Wervicq, iceux du surnom DELEMOTTE frères et sœurs, neveux, nièce et héritiers de feu Pétronille DELEMOTTE vivante femme à Chrysole COUTEL décédée à Comines. Ledit COUTEL, leur beau frère et oncle, leur paiera dans les trois mois la somme de 960 livres parisis comme aussi les habits bourgeois, bagues, bijoux etc. venus par le trépas de leur sœur, suite au contrat de mariage fait entre elle et ledit COUTEL. Témoins : Marc Jean GOMMERS arpenteur audit lieu et Jean DRUART laboureur audit Wervicq. Ont été requis le sieur Jean François VANDERMERSCH tuteur avec Jean Baptiste DELEMOTTE des enfants mineurs de feu François WELLEPEUTE.

2 E 3 / 7248 acte 35 du 19/07/1723

Jean Baptiste DUMONT, tanneur et cordonnier à Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Léonard BECQUART, marchand et laboureur audit lieu, 5 cents de terre à labour et prairie situés en ladite paroisse. Témoins : Wallerand BONDUEL de Quesnoy et Joseph LIEBART clerc.

2 E 3 / 7248 acte 36 du 26/07/1723

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir vendu à Guillaume SEGARD fils de feu Pierre, laboureur à Comines, 406 verges de terre à labour à prendre en 13 cents à l'encontre de Jean Baptiste GHESQUIERE, Martine DUTHOIT et consorts situés à Comines, aboutant d'orient au chemin de Comines vers les moulins de La Vigne, de midi à Jeanne BREEL, de couchant à la piedsente conduisant de Comines vers Le Hallot, de septentrion au jardin de Jean GHEERBRANDT et à la terre de la veuve Jean LOUAGE. En présence d'Hugues BAILLEUL laboureur audit lieu et de Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7248 acte 37 du 26/07/1723

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir baillé et accordé arrentement perpétuel à Hugues BAILLEUL fils de feu Jean, laboureur à Comines, 86 verges de terre à labour que le premier comparant a pris en arrentement de Jean François BECQUART père et tuteur des enfants qu'il a retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE, passé par acte du 29/06/1722 devant le notaire soussigné, ces 86 verges aboutissant d'orient la maison et héritage de Jean Baptiste STOOP, de midi à la rue des Processions, de couchant à l'héritage du bailleur, de septentrion l'héritage de Jean François DEROUBAIX. Témoins : Guillaume SEGARD laboureur et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 38 du 29/07/1723

Jean Baptiste DECLERCQ fils de feu Cornille, et Marie Françoise RABAUT sa femme, de Comines, déclarent avoir vendu à Gilles CATTEAU fils de feu Jean, laboureur à Comines, une maison et héritage situés à Comines confrontant de septentrion à la rue de la Basse Bretagne, d'orient la maison de Fleurisse DUMONT, de midi aux héritages de Frédéric DONZE et Jean Baptiste FLAMENT, de couchant à la maison de Thomas BLANCQUART. Témoins : Joseph LIEBAERT et Philippe CORNIL.

2 E 3 / 7248 acte 39 du 08/08/1723

Pierre GHESQUIERE fils de feu Marin, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre FLAMENT, laboureur audit lieu, 4 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 40 du 23/08/1723

Sœur Robartine PLATEL, mère supérieure, et Sœur Marie Catherine DECLERCQ, mère ancienne du couvent des religieuses Pénitentes à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques PARENT fils de feu Jacques, laboureur à Comines, et Elise DAMBRE sa femme 11 cents de terre à labour situés audit Comines. Témoins : Isaac LESAFFRE fils de Pierre, marchand, et Louis Joseph THEVELE demeurant Comines.

2 E 3 / 7248 acte 41 du 28/08/1723

Jeanne Françoise DELEMOTTE mère et tutrice de Jean Jacques DUTHOIT qu'elle à retenu de Jacques DUTHOIT son défunt mari, Roch CARTON et Jean Jacques LESPINOY tuteurs dudit enfant et de ceux que ledit feu Jacques DUTHOIT a retenu d'Anne Jeanne LESPINOY, demeurant tous à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Guillaume LEMAY fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, 1 bonnier 2 cents parmi un petit lieu manoir amassé de maison manable, situés à Comines, tenus de la seigneurie de la Keignaert sauf 2 cents tenus des Franchises de Blaton et Linselles. Témoins : Venant DELEMOTTE laboureur à Wervicq et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7248 acte 42 du 02/09/1723

Joseph Frédéric COISNE fils de feu Alexandre de Comines, déclare que moyennant certaine somme qu'il a reçu de Joseph THIBAUT, son beau-frère, marchand audit lieu, en parfaite quittance, il lui a vendu cédé et transporté tous les meubles meublant à lui échus par le trépas de Caroline BLANCART sa mère. Témoins : Nicolas Louis MOORS chirurgien et Antoine Chrysole EVRARD serrurier audit Comines.

2 E 3 / 7248 acte 43 du 03/09/1723

Antoine PETITBERGHIEU fils de feu Antoine de Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe CAILLEZ fils de Philippe, marchand audit lieu, toute une maison et héritage confrontant de couchant la rue d'Hurlupin. Témoins : Philippe François BONDUEL et Jean Baptiste PETITBERGHIEU.

2 E 3 / 7248 acte 44 du 09/09/1723

Robert Louis WAMBE fils de Robert, manouvrier de Wervicq, assisté de son père laboureur à Linselles et de Jean Philippe WAMBE son frère de Bousbecque d'une part Marie Jeanne DESREUMAUX, veuve en dernières noces de Michel SAMAIN, censière à Comines, assistée de Bonaventure LUTUN son frère utérin, blanchisseur à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Le sieur Pierre François PERSONNE bailli de Deûlémont et Philippe BERTEN laboureur à Wervicq.

2 E 3 / 7248 acte 45 du 14/09/1723

Pierre BAILLEUL fils de feu Jean, laboureur à Comines, vend 18 florins payés pour moitié par Gilles GALLOIT et Marie Jeanne BAILLEUL sa femme et l'autre moitié par Marie Françoise BAILLEUL, ses deux enfants demeurant à Comines, une petite maison à usage de deux demeures érigées sur un fond appartenant à ses dits enfants située à Comines. Témoins : Martin LESAFFRE cabaretier et Joseph LIEBAERT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7248 acte 46 du 16/09/1723

Maître Jean DE BRUINE, licencié en médecine à Comines, déclare de nourrir et alimenter Hovin GILLEWART fils de François, chirurgien à Bousbecque, pendant trois ans continus à commencer du 20/09, lui donner coucher et l'instruire la pharmacie (Rayé : et chirurgie) pour autant qu'il en sera capable. Ledit GILLEWART devra servir le dit comparant et lui obéir à faire tout ce qui lui sera commandé pourvu qu'il soit raisonnable. Est aussi comparu maître François GILLEWART, père dudit Ovin, lequel en considération des services a promis de donner en une fois audit maître DE BRUINE la somme de 20 livres parisis. Témoins : Nicolas PARENT laboureur et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7248 acte 47 du 20/09/1723

Georges WARLOP fils de Guillaume, et Marie Jeanne LEMAHIEU sa femme, laboureur à Comines, Pierre François MAINET fils de feu Jean, et Anne Marie LEMAHIEU sa femme, laboureur à Bas-Warneton, iceux LEMAHIEU sœurs, enfants et héritières de feu Robert, déclarent avoir vendu à Ambroise GHESQUIERE fils de feu Ambroise, échevin et laboureur à Bas-Warneton, la juste moitié de 5 cents 75 verges de jardin plantés situés audit lieu, ladite moitié du côté septentrion aboutant d'orient au chemin de la cense de la Chapelle vers les moulins de Winhem, de midi à l'autre moitié du jardin appartenant à Marie LEMAHIEU leur cousine. Témoins : Venant POISSONNIER sergent de la Grande Ponte et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7248 acte 48 du 21/09/1723

Vincent et Adrien DELEBECQUE enfants de feu Bartholomé, laboureurs à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean BERTEN fils de feu Chrétien, laboureur à Bousbecque, et Marie Claire CORNIL sa femme, 6 cents de terre à labour en deux pièces appartenant 2 cents à Vincent DELEBECQUE et 4 cents audit Adrien DELEBECQUE, son frère, le tout situé à Bousbecque. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE cabaretier et Joseph LIEBAERT clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7248 acte 49 du 23/09/1723

Cornille PENET fils de feu Josse, laboureur, et Marie Françoise LELEU sa femme, demeurant à Bousbecque déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Pierre POULIER fils de feu Pierre, couvreur de paille audit lieu, 75 verges de terre à labour situé à Bousbecque tenus de la seigneurie d'Hurtembus, aboutant de midi à la terre des enfants Jean Baptiste LELEU, de couchant à 75 autres verges arrentées par les bailleurs à François HOUSIN. Témoins : Gilles LEFEBVRE laboureur à Bousbecque et Joseph LIEBAERT cleric.

2 E 3 / 7248 acte 50 du 01/10/1723

Marc Pierre Joseph LACQUEMANS demeurant Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre FAUVARQUE, laboureur à Quesnoy, tout un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices parmi jardin planté de fruitiers montant et terre à labour situé audit Quesnoy. Témoins : Wallerand BONDUÉL et Germain DILLIES.

2 E 3 / 7248 acte 51 du 04/10/1723

Marie Thérèse LAMBIN fille suffisamment âgée de feu Antoine de Menin, déclare avoir accordé en bail et louage à Vincent PAREE fils de feu François, cabaretier à Quesnoy, toute une maison, chambres, caves, bourloire et autres édifices à usage de cabaret nommé le Veau situé audit lieu. Pendant ce bail il devra en outre prendre toute bière rousse qu'il débitera en la brasserie occupée par Germain DILLIES de Quesnoy qui déclare se constituer caution. Témoins : Wallerand BONDUÉL et Pierre FAUVARQUE demeurant à Quesnoy. Jean Baptiste SIX soussigné ayant épouse Marie Catherine VALCQUE, femme de feu Vincent PARETZ, vivant preneur du cabaret et héritage ci-dessus, après énoncé du bail en ayant fait lecture, donne son consentement à Olivier Roland SIX mari de Marie Thérèse LAMBIN le 11/06/1724.

2 E 3 / 7248 acte 52 du 05/10/1723

Thomas BLANCQUART fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques HENNION fils de feu Jacques, laboureur à Prêmesques, et Anne FREMAUT sa femme, 4 cents de terre à labour situé à Prêmesques. Témoins : André REMMERY médecin de vache et Ghislain FREMAUT demeurant Comines.

2 E 3 / 7248 acte 53 du 05/10/1723

Jacques BILLET fils de feu Sylvestre, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé cense et louage à Josse MICHE fils de feu Josse, demeurant audit lieu, tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices parmi jardin et terre à labour au nombre de 10 cents. Témoins : Jean Philippe CORNILLE brasseur à Bousbecque et Jean Baptiste CARPENTIER sergent à Comines.

2 E 3 / 7248 acte 54 du 16/10/1723

Dominique PHILIPPE fils de feu Allard et de Jeanne PUCELLE, veuf avec enfants de Marie Jeanne LELEU, journalier à Comines, assisté de Jean et Marc Antoine LELEU ses beaux frères demeurant Bas-Warneton, de Jean GHESQUIERE, Pierre BOUTEN demeurant au même lieu, ses frères alliés d'une part, Isabelle Claire BONDUELLE fille de Philippe et Marie Catherine LEHOUCQ demeurant à Comines, assistée de Philippe, François et Joseph BONDUELLE ses frères demeurant Comines et de Wallerand BONDUELLE rentier à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. Dominique PHILIPPE sera tenu de nourrir, vêtir et alimenter Marie Jeanne (blanc) fille illégitime de la future mariante jusqu'au trépas de sa mère de la faire lire et écrire comme ses propres enfants. Témoins : Jean Baptiste BONDUELLE, frère de la future mariante, et Pierre LESAFFRE maréchal ferrant demeurant Comines.

2 E 3 / 7248 acte 55 du 17/10/1723

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Guillaume CATTEAU fils de feu François, charpentier à Comines, 25 verges de terre à labour situés audit lieu, aboutant de couchant à l'héritage des hoirs d'Antoine LOUAGE et de septentrion au pavé conduisant de cette ville vers Quesnoy. Témoins : Pierre LESAFFRE fils de feu (blanc) laboureur à Comines et de Louis Joseph THEVELE cleric.



2 E 3 / 7248 acte 56 du 19/10/1723

Martine DODMOREL veuve de Jacques CATRY demeurant Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques DELANNOY fils de Pierre, marchand de lin à Bousbecque, toute une maison et une portion d'héritage situé audit lieu. Témoins : Olivier NOURY demeurant Bousbecque et Pierre DHALLUIN charron à Wervicq.

2 E 3 / 7248 acte 57 du 28/10/1723

Jean Baptiste DELAOUTRE fils de Charles, laboureur à Comines, déclare avoir vendu et constitué sur ses biens et héritages présents et futurs la somme de 24 livres de rente héritière par an au profit de Pierre CARLIER fils de feu Henri, aussi laboureur audit lieu, au rachat de 600 livres parisis. Témoins : Charles BACRO laboureur à Zandvoorde et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 58 du 15/11/1723

Philippe Antoine, Jean Baptiste et Marie Jeanne DU CHASTEL, frères et sœur, enfants et héritiers de feu Philippe et de Jeanne PARENT demeurant à Neuville en Ferrain, déclarent avoir vendu à Charles LOUAGE fils de feu Philippe, échevin et laboureur à Comines, pour lui et les héritiers de feu Jacques DHALLUIN son-beau frère, 4 cents de jardin planté d'arbres fruitiers et montant situés audit lieu, aboutant de midi au sentier conduisant du cabaret du Blanc Coulon vers le cabaret de Malvaux, de couchant au chemin de la cense de la Chapelle vers les moulins de Winhem, de septentrion aux héritages des acheteurs. Témoins : Philippe François BONDUEL cabaretier et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7248 acte 59 du 20/11/1723

Dame Marie Joseph DE FOURMESTRAUX douairière de feu Messire Ignace DE MASSIET, de Comines, déclare avoir vendu à Jeanne MONTAIGNE veuve de Jean CASSEMACKER, censière à Comines, 5 cents de terre à labour situés audit Comines, aboutant d'orient au chemin de Comines vers la cense de Tenboorne, de midi et couchant au jardin des héritiers de Michel LAGACHE, de septentrion à l'héritage du sieur CARDON. Témoins : Pierre LESAFFRE marchand et Dominique LESAFFRE son fils laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7248 acte 60 du 30/11/1723

Jean François DERETZ, praticien à Lille, commis aux biens délaissés par le trépas de Jean ROUSSEAU, laboureur à Bousbecque, passé par acte au siège de la Gouvernance de Lille du 02/11/1723 et scellé le 26 du même mois et an signé LE COC, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères affichée en la ville de Lille et les villages d'Halluin, Bousbecque et autres à l'environ, à Jean Baptiste BLICQUE de Bousbecque 7 cents de terre à labour situés à Halluin. Témoins : Jean Philippe CORNIL brasseur et cabaretier et Jean Baptiste CARPENTIER sergent demeurant Bousbecque. Le 04/01/1724 Jean Baptiste BLICK acheteur a décidé d'enchérir encore ladite vente de 6 enchères valables. Témoins : Pierre LEPLAT et Pierre BLICQUE laboureurs audit Bousbecque, témoins requis.

2 E 3 / 7248 acte 61 du 23/12/1723

Benoît HACQUETTE fils de feu Jean Baptiste, maître charpentier à Halluin, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Pierre VIENNE fils de feu Pierre, couvreur de paille à Bousbecque, 50 verges de jardin situé audit Bousbecque tenus de la seigneurie d'Hurtembus, aboutant d'orient la terre de Pierre DAEL, de midi au jardin de la veuve Jean Baptiste LELEU, de septentrion à la piedsente conduisant du cabaret de la Basse Ville vers Bousbecque. Témoins : Pierre POUILLIE et Cornille PENET, laboureurs à Bousbecque.

2 E 3 / 7248 acte 62 du 22/11/1723

Marie MARTENS veuve avec enfants de feu Etienne DELOBEL de Quesnoy désirant convoler en secondes noces, elle est requise de la part de Michel DELOBEL fils dudit feu Etienne et de ladite comparante, de Jean Baptiste LEPERCQ mari de Marie Elisabeth DELOBEL demeurant au même lieu et de Ferdinand MARTENS frère de ladite Marie, tuteurs paternels et maternel des enfants mineurs de la comparante à qui elle s'engage à donner la juste moitié de ses biens meubles se trouvant au lieu mortuaire. Témoins : Jean François LAMBIN de Esquermes et Pierre Nicolas LEPOIVRE cabaretier à Quesnoy.

# 1724

## 2 E 3 / 7249

2 E 3 / 7249 acte 1 du 04/01/1724

Pierre BLICK fils d'Abraham, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Bernard GHETEM fils de feu Bernard, laboureur audit lieu, le tiers de 15 cents de terre à labour situé audit lieu que le bailleur a acquis de la Pauvreté de Bousbecque. Témoins : Jean Baptiste BLICK laboureur à Bousbecque et Jacques FACON fils de Guillaume de Comines.

2 E 3 / 7249 acte 2 du 07/01/1724

Jean DEROULERS fils de feu Jean, laboureur à Halluin, et Antoinette HACQUETTE sa femme, déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Guillaume BREL fils de feu Guillaume, charpentier à Comines, pour lui et ses autres frères et sœurs, 18 cents de terre à labour situés à Comines, aboutant d'orient au chemin de Wervicq vers Quesnoy. Témoins : Mathieu DEROULLERS laboureur à Halluin et Charles BREL marchand à Comines.

2 E 3 / 7249 acte 3 du 17/01/1724

Philippe François BONDUEL, marchand et cabaretier à Comines, déclare avoir vendu à Michel François CARPENTIER fils de feu Etienne, portefaix audit lieu, toute une maison et héritage situés à Comines, aboutant d'orient à l'héritage d'Adrien MARESCAUX provenant de Madame de MASSIET par achat fait par le vendeur. Témoins : Bauduin THEVELE charpentier et Jacques FACON demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7249 acte 4 le 20/01/1724

Michel et Bauduin THEVELE frères, enfants de feu Michel, demeurant Comines, déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Jean Baptiste LORRIN fils de feu Jean Baptiste, manouvrier à Comines, 10 verges situées à Comines, aboutant d'orient et midi au jardin des bailleurs, de couchant à la rue du Mauvais Quartier, de septentrion et partie d'orient aux héritiers de feu Robert CARTON. Témoins : Philippe François BONDUEL cabaretier et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 5 le 20/01/1724

Le sieur Valèrien Chrysole GHEERBRANT fils de Jean, mari de Jeanne Françoise SOETESTEDE demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Mathias DELEBARRE et Marie Catherine TRANEUX sa femme, laboureur à Deûlémont, 15 cents de terre à labour situés à Deûlémont, aboutant d'orient à l'héritage de Jean Philippe LEHOUCQ, de midi celui de Nicolas LEFEBVRE et Jean DELEBARRE, de couchant à la terre de la veuve Jean BONNEL, de septentrion au chemin conduisant des moulins de Deûlémont vers Comines. Témoins : Dieudonné GHEERBRANT bailli et receveur du lieu et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 6 du 29/01/1724

Marie Catherine MEURISSE veuve de Jean Baptiste BOUCHE, Jacques LELEU et Jossine MEURISSE sa femme, (Rayé : Jacques BILLET et Marie MEURISSE sa femme), Michel HAZEBROUCK père et tuteur des enfants mineurs retenus d'Angélique MEURISSE, iceux du surnom MEURISSE sœurs, enfants, neveux et nièces et héritiers de feu Chrétien MEURISSE, demeurant tous à Bousbecque, sauf lesdits Marie Catherine MEURISSE, Jacques LELEU et Jossine MEURISSE à Linselles, vendent 36 florins à Marie DELEMOTTE veuve de Chrétien MEURISSE, vivant aussi fils dudit feu Chrétien de Bousbecque, tous droits que les premiers comparants peuvent avoir dans 24 verges d'héritage, compris une maison le tout à Bousbecque du côté de bise à l'encontre des héritiers Jean MEURISSE, aboutant du même côté à l'héritage d'Antoine MEURISSE et consorts, de midi du chemin venant de Bousbecque vers le Blaton, de couchant à 37 verges et édifices appartenant aux enfants Jean MEURISSE, de septentrion à la terre de Gilles MEURISSE. Témoins : Guillaume et Jean Baptiste SAMAIN père et fils, cordonniers à Bousbecque.

2 E 3 / 7249 acte 7 du 31/01/1724

Pierre François DEROUBAIX fils de feu Pierre, teinturier, et Jeanne Thérèse NOLLET sa femme de Comines, déclarent avoir vendu à François Joseph LECLERCQ fils de Jean, laboureur à Bas-Warneton, 6 cents de terre à labour situés à Comines, aboutant d'orient aux héritages du sieur Pierre GHESQUIERE et Maximilien BOUSSEMART, de midi à l'héritage de la veuve Jean LE CLERCQ, de couchant à un chemin conduisant des moulins de Winhem vers la Lys, de septentrion au père de l'acheteur.

2 E 3 / 7249 acte 8 du 31/01/1724

Pierre GOUMAN fils de feu Jean, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Alexandre DESBUISSON, marchand audit lieu, toute une maison et héritage situés à Comines confrontant la Grande Rue, d'orient à l'héritage et la maison de Jean Baptiste LOUAGE, de midi et couchant aux maisons et héritages des Pauvres dudit lieu. Témoins : Jacques FACON fils de Guillaume et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 9 du 10/02/1724

Guillaume BREEL fils de feu Guillaume, et Jean Baptiste BERTEN mari de Marie Jeanne BREEL, demeurant à Comines, se portant fort de Marie Catherine BREEL leur sœur, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean François BOSQUART fils d'Adrien demeurant Wervicq, 18 cents de labour à Comines depuis peu acquis par lesdits bailleurs de Jean DEROULLERS. Témoins : Jacques FACON et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 10 du 11/02/1724

Le sieur Joseph Mathieu DOREZ vivandier au régiment de Brandelet Suisse en garnison à Valenciennes, de présent à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Joseph COTTIGNIES fils de feu Jacques, cordier demeurant audit lieu, deux maisons situées à Comines confrontant d'orient et nord à la Grande Place et à la rue d'Hurlupin, de midi à Pierre LEFEBVRE, de couchant à l'hôpital. Témoins : Sébastien HAZEBROUCK sellier et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 11 du 13/02/1724

Marie Catherine DELEBARGE, Godefroy ROMMELAER et Marie Françoise DELEBARGE sa femme, Honoré HORRENT et Marie Thérèse DELEBARGE sa femme, sœurs, enfants de Roland et héritières de feu Marguerite LECLERCQ, se portant forts de Jean Baptiste DELEBARGE leur frère, Pierre Antoine et Jeanne Chrysoline D'AUTRICOURT, enfants de feu Adrien et de feu Anne DELEBARGE leur mère, vivante sœur aux premiers, les dits DAUTRICOURT se portant forts de Joseph DAUTRICOURT leur frère en bas âge, pour 1/3 de 15 cents de labour et prairies ci-après énoncés, Marie Jeanne LECLERCQ veuve de feu Henri CASTELAIN ayant droit à 1/6 dudit héritage. Les comparants demeurant tous à Comines sauf ledit Jean Baptiste DELEBARGE à Warneton et Marie Jeanne LECLERCQ à Halluin, déclarent avoir vendu à Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ, censière à Comines, pour elle aux dits DELEBARGE et ladite Marie Jeanne LECLERCQ 1/6 dans 15 cents de labour et prairie en deux pièces à prendre à l'encontre de Jean Baptiste, Pierre et Marie Catherine LECLERCQ femme de Jacques HAZEBROUCK, le tout situé à Halluin. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier à Comines et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 12 du 14/02/1724

Catherine GALLOIT veuve de Michel GHESQUIERE de Comines vend 30 livres parisis qu'elle a reçu d'André MEAUX fils de feu Philippe demeurant audit lieu une chambre tenant à la maison de la comparante située rue d'Hurlupin, lequel accepte de faire construire une muraille et une cheminée accolée à la maison de ladite GALLOIT. Il aura aussi droit de faire construire une chambre et autres bâtiments le long de l'héritage de ladite GALLOIT. Témoins : Jacques FACON et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 13 du 17/02/1724

Jean Philippe LIBERT fils de feu Philippe, père et tuteur des enfants retenus de Marie Catherine SECREVE sa feuve femme, Martin LAMBERT mari d'Elisabeth Thérèse MARTENS, se faisant fort de Guillaume BILLET et Péronne MARTENS sa femme demeurant à Halluin, Jacques BLICK fils d'Abraham, laboureur à Bousbecque, pour et au nom de son dit père, déclarent avoir accordé en cense et louage à Marie Françoise CATRY fille de feu François, censière à Bousbecque dudit LIBERT une grange, étables à vache, fournil, desdits MARTENS 21

cens de jardin et terre à labour gisant à Bousbecque et 11 cents en deux pièces situés comme dessus et de Jacques BLIECK tout un lieu manoir amassé de maison manable situé à Bousbecque par achat que ledit BLIECK en a fait desdits MARTENS. Témoins : Jacques CARTON marchand à Bousbecque et Jacques FACON fils de Guillaume clerc.

2 E 3 / 7249 acte 14 du 18/02/1724

Pierre BLIECK fils d'Abraham, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques DHALLUIN, laboureur audit lieu, et Jeanne CATTEAU, tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi 9 cents de jardin et terre à labour situés à Bousbecque. Témoins : Pierre CLAIS échevin de Bousbecque et Jacques FACON clerc.

2 E 3 / 7249 acte 15 du 18/02/1724

Dame Marie Françoise DE FOURMESTRAUX, douairière de feu Ignace de MASSIET, de Comines, déclare avoir vendu à Pierre François DEROUBAIX fils de feu Pierre, teinturier demeurant audit lieu, toute une maison dans 1 cent et quelques verges de terre situées à Comines rue Capoenstraete. Témoins : Pierre Vital LESAFFRE rentier et Etienne CLAIS chaudronnier demeurant Comines.

2 E 3 / 7249 acte 16 du 18/02/1724

Pierre CLAIS échevin à Bousbecque, Jeanne SERRUS sa femme, Jean François, Jérôme, Jean Baptiste, Philippe, Martin, Marie Anne et Marie Rose SERRUS, Joseph HACQUETTE et Pétronille SERRUS, Pierre DUTHOIT et Marie Françoise SERRUS, Jacques DUCIEL et Marie Joseph SERRUS, iceux du surnom SERRUS frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean, vivant frère de ladite Jeanne, demeurant à Wervicq et Bousbecque, déclarent avoir vendu à Pierre BLIECK fils d'Abraham, laboureur audit Bousbecque, 2/7 d'un petit lieu manoir amassé de maison manable parmi 9 cents de jardin et terre à labour dont 4/7 appartiennent au comparant et l'autre 1/7 aux enfants de Jacques DHALLUIN à cause d'Antoinette SERRUS sa femme, situés à Bousbecque. Témoins : Augustin DELEMOTTE cabaretier à Bousbecque et Jacques FACON clerc.

2 E 3 / 7249 acte 17 du 21/02/1724

Floris DUMONT fils de Philippe, et Robertine CAZIER sa femme, demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Gilles CATTEAU fils de feu Jean, laboureur à Comines, une portion d'héritage audit lieu derrière la maison des vendeurs dans la rue Basse Bretagne. Témoins : Jacques FACON et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 18 du 24/02/1724

Jean François et Nicolas HOLLEBECQUE, Siméon CATTEAU et Elisabeth HOLLEBECQUE sa femme, frères et sœur, enfants de feu Jean et de Marie Jeanne DELLEMOTTE, demeurant à Roncq, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste DUCLOUX fils de feu Pierre, marchand à Roncq, 250 verges de labour situés à Roncq, aboutant d'orient la ruelle conduisant de Roncq à Tourcoing, de midi à Josse CHOMBART, de couchant au sieur DELEVOYE, de septentrion à ladite ruelle. Le présent héritage leur est échu par partage fait entre eux et Jean Jacques FLAMENT mari de Marie HOLLEBECQUE, fille dudit feu Jean et Catherine JONGLET, leur sœur consanguine. Témoins : Nicolas HONORE sergent de Roncq et Jacques FACON.

2 E 3 / 7249 acte 19 du 23/02/1724

Germain DILLIES fils de Michel, brasseur et laboureur demeurant Quesnoy, procureur spécial de Marie Thérèse LAMBIN, fille de feu Antoine, déclare avoir vendu à Jean François DESCAMPS fils de feu Antoine, laboureur à Lambersart, 17 cents de labour en une pièce situés audit lieu, aboutant d'orient à Louis GRANDELLE, de midi au sieur DUHAMEL, de couchant à Mlle LA TOUR. En présence Pierre François POLLET fils de feu Gilles, laboureur à Lambersart, et Charles DU CROCQ fils d'Albert de Lille.

2 E 3 / 7249 acte 20 du 24/02 1724

Jean DE ROULLERS et Antoinette HACQUETTE sa femme, laboureur à Halluin, donnent à Guillaume BREL fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, payant avec les deniers communs de la maison mortuaire de ses père et mère pour lui et pour ses frères et sœurs, pour 36 livres annuelles l'arrentement perpétuel de 18 cents de terre situés à Comines, pris en bail par ledit BREL selon l'acte du 07/01/1724.

2 E 3 / 7249 acte 21 du 26/02/1724

Germain DILLIES fils de Michel, brasseur et laboureur à Quesnoy, procureur spécial de Marie Thérèse LAMBIN, fille d'âge compétent, de Menin, déclare avoir vendu à Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Pierre, de Quesnoy, pour lui et pour Pierre et Siméon LEWILLE ses frères, le juste 1/3 de 20 cents de labour situé à Quesnoy tenu de la seigneurie de Wambrechies, aboutant d'un sens à un autre 1/3 appartenant à Marie Anne LAMBIN, sœur de la venderesse, le dernier 1/3 appartenant à l'acheteur par achat fait de Jean Baptiste ROUZE et Elisabeth LAMBIN sa femme, et d'un coté au chemin menant de Quesnoy au cabaret du Loup. En présence Théodore LAMBIN et Bauduin FAUVARCQUE demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7249 acte 22 du 28/02/1724 (FINI)

Hubert PARENT laboureur et échevin demeurant Bas-Warneton, André GHESQUIERE mari d'Antoinette PARENT, laboureur audit lieu, Charles CHUFFAERT mari de Marie Thérèse PARENT, laboureur à Comines, se portant forts des héritiers de feu Pierre PARENT leurs frère et sœur (sic), déclarent avoir accordé en ferme et louage à Antoine LEPOUTRE, brasseur et censier à Comines, 1 bonnier de labour et 1 cent de prés de Lys. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur à Comines et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 23 du 28/02/1724

André Melchior REMMERY fils de feu François, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine LEPOUTRE fils de feu Jean François, brasseur et laboureur à Comines, toute une maison compris son héritage à usage de cabaret appelé Le Vieux Soldat audit lieu. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur à Comines et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 24 du 13/03/1724

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, tuteur des enfants qu'il a retenus de Marie Françoise SEGARD, se portant fort de Guillaume Chrysole SEGARD (ou Guillaume rayé ?) son beau-frère qui furent enfants et héritiers de feu Pierre et Antoinette SMECKERE, se portant fort également de Charles Louis DELEBECQUE fils de feu Noël qu'il a retenu de ladite SMECKERE déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume SEGARD fils de feu Pierre, son beau-frère, 12 cents de jardin et labour sur lequel se trouve une maison à usage de deux demeures situés audit lieu. Témoins : Louis PAULLE fils de feu Louis, cordonnier, et Louis Joseph THEVELE clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7249 acte 25 du 20/03/1724

Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à François LECLERCQ fils de feu François, marchand cabaretier à Marcq en Baroeul, 580 verges de jardin situées audit lieu, tenus de la seigneurie de Los, sauf 184 verges tenues de Fives, aboutant du levant midi et septentrion au jardin de Pierre FRANCHOMME et de couchant à Pierre DU QUESNOY. Témoins : Jean Philippe LEFEBVRE laboureur à Comines nord et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 26 du 21/05/1724

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Noël LEFRANCO, marchand audit lieu, 71 verges tirées hors de 7c que le premier comparant a pris en arrentement de Jean François BECQUART père et tuteur des enfants retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE par acte passé devant le notaire soussigné du 29 juin 1722. Témoins : François BRISOU charpentier et Louis Joseph THEVELE clerc demeurant Comines

2 E 3 / 7249 acte 27 du 22/03/1724

Melchior DU CATTEAU fils de feu François, manouvrier demeurant Comines, déclare avoir vendu à Arnould VION fils de feu Arnould, échevin et laboureur audit lieu, 197 verges 41 pieds de labour compris une petite maison situées à Comines, aboutant d'orient la terre des hoirs Pasquier BECQUART. Témoins : Antoine VALCQUE et Pierre DESCAMPS demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 28 du 01/04/1724

Jean Baptiste LEMESRE, échevin et laboureur à Comines, déclare faire construire à ses frais la moitié d'un petit pignon de brique d'un petit bâtiment faisant face du coté orient à une grange démolie existant sur l'héritage du comparant appartenant aux héritiers de Marc Antoine PRUD'HOMME. Sont comparus Marie Jeanne et Pétronille PRUD'HOMME filles suffisamment âgées, Cyprien VANHEEM et Cécile PRUD'HOMME sa femme, tous enfants de feu Marc Antoine qui déclarent consentir à ce que le sieur LEMESRE puisse jouir d'un grand pignon de sa maison se confrontant rue de la Basse Bretagne appartenant aux comparants. Témoins : Jean François BECQUART maître tailleur et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 29 du 17/04/1724

Jean HERBAUT fils de feu Pasquier, mari d'Eléonore GEORGES de Comines, Jean DUTOIT fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont, se portant fort de Jean Baptiste, Jacques Georges et Jean Philippe DUTOIT ses frères, d'Antoine Philippe DE ROU mari de Barbe DUTOIT, Jean Baptiste MARESCAUX et Marie Catherine DUTOIT sa femme, Marie Jeanne et Elisabeth DUTOIT ses sœurs, iceux HERBAUT causa uxoris et DUTOIT propriétaires de chacun 1/4 dans le manoir et héritage ci-après, Hubert BREEL fils d'Hubert de Bousbecque, en son nom et pour ses frères et sœurs que son père a retenu de Marguerite CATTEAU sa femme, Jacques DESREUMAUX mari d'Anne CATTEAU, Ignace HESPEL fils de feu Nicolas, et Marie DESBUISSON qui fut fille d'Ignace et Jacqueline CATTEAU de Wervicq, iceux CATTEAU chacun pour 1/3 de l'autre moitié dudit manoir. Lesdits comparants déclarent avoir accordé en bail et louage à Georges DELESALLE fils de Jean, laboureur à Deûlémont, un lieu manoir amassé de maison et autres édifices gisant parmi 14 cents de jardin et terre à labour situé à Deûlémont et tenus de la seigneurie de Messines. Témoins : François HERBAUT fils de Jean et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 30 du 19/04/1724

Jean Baptiste PARDOEN, marchand chauffourier à Wervicq, père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Chrysoline SLOOVERE, le sieur Sigismond SLOOVERE et Martin LESAFFRE demeurant à Comines, tuteurs aux personnes et biens délaissés par Chrysole LESAFFRE et Marie SLOOVERE, François TAHON mari d'Anne Félicie LESAFFRE, fille dudit feu Chrysole, se portant fort de Valentin CARPENTIER et Marie VILLERS sa femme, fille de feu Jean François et de ladite Marie SLOOVERE, demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoine CAPPEL fils de feu François, laboureur à Comines, 7 cents de terre à labour situés à Comines. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 31 du 21/04/1724

Le sieur Henri Ernest LE QUESNE sous-diacre de Tournai, déclare avoir accordé ferme et louage à Nabor LESAFFRE fils de feu Pierre, laboureur à Comines, 15 cents d'héritage en deux parties gisant à Comines, aboutant la pièce de 9 cents aux terres de Pierre NISSE, de couchant au sentier de Comines à Lille, de septentrion aux terres d'Allard PARENT, de midi au sieur DUMARETZ, de septentrion au sieur CORDONNIER. Témoins : Pierre DONZE et Joseph LIEBART.

2 E 3 / 7249 acte 32 du 25/04/1724

Jean LOUAGE fils de feu Jacques, marchand de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Antoine BERTEN fils de Michel, laboureur audit lieu, 7 cents de terre à labour situés à Comines. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et Louis Joseph THEVELE clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7249 acte 33 du 25/04/1724

Antoine Philippe PAU et Pierre Antoine PETITBERGHIEN, tous deux bourgeois de Comines, déclarent avoir vendu à Catherine BILLET veuve de Jean DUTHOIT, vivant aussi bourgeois audit lieu, un certain héritage sur lequel est bâtie une maison située à Comines, aboutant d'orient à la rue d'Orléans, de midi la maison de Jean DUHEM. En présence Philippe François BONDUEL cabaretier et Louis Joseph THEVELE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 34 du 25/04/1724

Jeanne DELEMOTTE, Jean VAN FLETEREN et Marie Françoise DELEMOTTE sa femme, Augustin LAMENEN, Marie Françoise WEULLEPET sa femme, fille de François et de Catherine DELEMOTTE, lesdites DELEMOTTE sœurs, enfants de feu Josse demeurant tous à Wervicq, lesdites femmes dument autorisées, se portant fort solidairement des enfants délaissés par Jean Baptiste DELEMOTTE leur frère et oncle, ensemble de ceux en bas-âge délaissés par François WEULLEPET, déclarent avoir vendu à Jean François DESCAMPS fils de Thomas, laboureur à Comines, pour lui et ses frères et sœurs, 5 cents 80 verges de labour situés à Comines, aboutant d'orient à l'héritage de la veuve de Louis GRUSON, de midi à celui du sieur DES MOTTELETTE, de couchant au chemin de Comines vers les moulins de la Vigne et de septentrion à la terre des héritiers de Robert VIENNE. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE. Le 30/05/1724 à Wervicq François DELEVA, lesdits Augustin LAMMENEN, Jean VAN VLEDEREN et Jean François VANDERMERSCH, tuteurs aux personnes et biens des enfants délaissés par François WEULLEPET et sa femme, aussi tuteurs des enfants délaissés par Jean DELEMOTTE demeurant aussi à Wervicq, déclarent qu'après lecture ils entérinent ledit contrat. Témoins : Joseph LIEBART et Nicolas VANDERMERSCH demeurant Comines et Wervicq.

2 E 3 / 7249 acte 35 du 27/04/1724

Georges WARLOP, Antoine FORTRIE et Elisabeth WARLOP sa femme, Chrysole NOULLET et Michelle WARLOP sa femme, lesdits WARLOP frère et sœurs avec d'autres de feu Guillaume, demeurant Comines, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Charles CRUSSART fils de feu Jean, marchand à Comines, les 3/4 de 8 cents de labour situés à Comines, aboutant d'orient au sentier de Comines vers Linselles, de midi au reste des 8 cents échus à Jean Baptiste WARLOP leur frère, de couchant et septentrion à la terre du sieur HESPEL. Ledit CRUSSART déclare enchérir la présente vente de 6 enchères valables. Témoins : Pierre BOUTEN sergent audit lieu et Louis Joseph THEVELE cleric.

2 E 3 / 7249 acte 36 du 02/05/1724

André MEAUX fils de feu Philippe demeurant Comines, déclare avoir vendu à Pierre FLAMENT fils de feu Pierre, demeurant audit lieu, une maison et héritage à Comines, aboutant d'orient aux maisons et héritages des hoirs Denis PARENT, de midi à celui du sieur HESPEL, de septentrion à la rue des Trois Ballots. Témoins : Philippe François BONDUDEL cabaretier et Louis Joseph THEVELE demeurant Comines.

2 E 3 / 7249 acte 37 du 08/05/1724

Pierre Antoine PETITBERGHIEN fils d'Antoine, charpentier, et Marie Joseph CLAIS sa femme de Comines, déclarent avoir vendu à Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin de Comines, 7 cents de terre à labour à prendre dans une pièce de 21 cents situés à Comines, aboutant d'orient à la piedsentente de Comines vers Le Longchamps, de midi à la terre des Demoiselle LAIGNEL, de couchant à celle des hoirs d'Athanase COISNE, de septentrion à celle de Philippe CLARISSE. Témoins : François VILLERS charpentier et Pierre BOUTEN sergent demeurant Comines.

2 E 3 / 7249 acte 38 du 15/05/1724

Eléonore JOIRES veuve de feu Jean HERBAUT de Comines, cède et vend aux enfants et héritiers dudit HERBAUT son port de mariage consistant en 400 livres et douaire de 300 livres suivant ledit contrat de mariage passé devant maître BEAUSSART le 17/01/1699, Jean François HERBAUT accepte au nom de ses frères et sœurs. Témoins : Pierre GOUIER et de Pierre François WAROU demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 39 du 19/05/1724

Le sieur Etienne TAFFIN fils marchand à Aire, présentement détenu par arrêt de corps en cette ville d'une part, le sieur Valérien Chrysole GHEERBRANDT fondé de procuration spéciale du sieur André CAPON, se faisant fort, répondant de l'agrégation pour son frère Jean Baptiste d'autre part. Les comparants déclarent que, comme deux ou trois procès étaient déjà intentés entre ledit TAFFIN et les sieurs CAPON avec beaucoup de frais sur leur différents, ils veulent régler ces différents par une transaction entre ledit TAFFIN et les CAPON père et fils. Témoins : Jacques WAUTIER de Warneton et Jacques ARMES demeurant Comines.

2 E 3 / 7249 acte 40 du 21/05/1724

Jacques et Thomas POLLIE frères, enfants et héritiers de feu Jacques et Marguerite FREMAUT demeurant à Hollebecque, déclarent consentir que Marie Anne POLLIE, femme de Roger CLAREBOUTEN, leur sœur, ou les enfants qu'elle délaissera en cas de mort, partagera avec les comparants tous les biens meubles et immeubles délaissé par leurs père et mère et à échoir par le trépas de leurs oncles et tantes et autres parents. Témoins : Guillaume LAMBIN demeurant Quesnoy et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 41 du 02/06/1724

Jacques DESREUMAUX fils de feu Jacques, et Antoinette CASSEMACKER sa femme, laboureur de Bousbecque, déclarent dans leurs dispositions testamentaires que tous les fiefs, maisons et héritages qu'ils laisseront à leur trépas seront divisés en parts égales entre tous leurs enfants sans préférence de sexe ou d'âge. Pour leurs funérailles et le repos de leur âme fondent 60 messes de requiem qui doivent être dites dans le mois de leur décès. Témoins : Jean Baptiste BLIECK laboureur à Bousbecque et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7249 acte 42 du 15/06/1724

Venant FREMAUT fils de feu Josse, laboureur à Comines, sachant sa mort certaine a déclaré faire ici son testament et dernières volontés, fondant 100 messes de requiem devront être célébrées dans le mois de son trépas pour le repos de son âme, il désire que tous ses biens seront partagés entre ses frères et sœurs, neveux et nièces en parts égales. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE clerks déclare.

2 E 3 / 7249 acte 43 du 20/06/1724

Adrien LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Bousbecque, lequel pour le bon amour qu'il porte à Marie Jeanne CATRIS, fille de feu Jean, sa filleule demeurant audit lieu, le mourant déclare de lui faire donation entre vifs de 250 verges de labour situé à Bousbecque en la seigneurie de Gruteghem, aboutant d'orient, de septentrion et de couchant à l'héritage des hoirs de Jean HACQUETTE, de midi aux hoirs de Jean SERRUS. Les biens qu'il délaissera provenant de ses feus père et mère seront partagés sans distinction en parts égales entre ses cousins et cousines paternels et maternels. Témoins : Jean Baptiste LECLERCQ laboureur à Bousbecque et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7249 acte 44 du 23/06/1724

Robert LERMINET fils de feu Antoine, laboureur à Comines, déclare avoir accordé louage à Jean Baptiste BREL fils de feu Jean François, une grange et des maisons en rangée le tout compris dans le lieu manoir et bâtiments du bailleur et par lui occupé. Témoins : Pierre MONTAIGNE et Chrysole LELEU demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 45 du 23/06/1724

Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand boulanger, et Marie CARTON sa femme de Comines déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils de feu Jean François, et Marie Jeanne Françoise MONTAIGNE sa femme demeurant audit lieu un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices y compris un fournil à usage boulanger parmi 18 cents d'héritage situé à Comines tenus de la seigneurie de Bousbrugge. Témoins : Robert LERMINET et Pierre MONTAIGNE. Depuis les bailleurs abandonnent au profit des preneurs 10 cents d'héritage appartenant aux héritiers de Jean Baptiste CAUCHETEUR.

2 E 3 / 7249 acte 46 du 23/06/1724

Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Eloi LERMINET fils de Robert, manouvrier audit lieu une cuisine, chambres et escangrie en rangée à bâtir et ériger dans les trois mois, confrontant de couchant le chemin de Comines vers le cabaret le Longchamps, d'orient de midi et septentrion à l'héritage dudit LELEU. Témoins : Toussaint et Pierre MONTAIGNE laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7249 acte 47 du 19/06/1724

Jean Chrysole LOUAGE fils de feu André, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Adrienne LAGACHE veuve de Jean LOUAGE de Comines le 1/3 de tout un lieu manoir de 6 cents dont les autres 2/3 appartiennent à la prendresse situé à Comines. Témoins : Jacques LAGACHE fils de feu Michel, laboureur audit lieu, et Louis Joseph THEVELE clerc.



2 E 3 / 7249 acte 48 du 30/06/1724

Sigismond et Noël SLOOVERE enfants de feu Noël demeurant à Comines déclarent avoir accordé ferme et louage à Philippe NOYELLE fils d'Antoine de Wervicq un lieu manoir amassé de maison manable parmi 7 cents de jardin planté et 18 cents de terre à labour. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 49 du 29/06/1724

Dame Jeanne WULBRECHT fille de libre condition de Comines déclare qu'en considération de l'affection qu'elle porte à Bartholomine DE CLERCQ, elle souhaite faire une donation entre vifs à celle-ci : à savoir la totalité d'une maison et héritage à usage de cabaret à l'enseigne du Damier aboutant d'orient la maison des enfants du notaire à cause de feu Marie Catherine VANHEULE leur mère et à la maison de la veuve de Jean François BOCQUETTE par succession du sieur et maître Frédéric BONVIN, d'occident la maison de Louis HOUZET acquise des héritiers de Catherine FERRIN etc. Témoins : Pierre GOBERT procureur et Jean LEMAHIEU praticien.

2 E 3 / 7249 acte 50 du 02/07/1724

Venant FREMAUT fils de feu Georges déclare avoir accordé en bail et louage à Bruno CATTEAU fils de feu Philippe, laboureur audit lieu, toute une maison et autres édifices bâtis sur un fond appartenant au bailleur située à Comines. Présents : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE clercs.

2 E 3 / 7249 acte 51 du 06/07/1724

Dîmes de St Pierre. Dîme des Bois baillée à Michel THEVELE, Jean Baptiste LE COMPTE et Louis Albert BREL laboureurs audit lieu. Dîme d'Hourplanque une moitié appartenant à Monseigneur l'Evêque de Tournai qui restent à Guillaume CATTEAU et François VALLEZ marchands audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 52 du 23/07/1724

**Demaiselle Robertine WULBRECHT veuve du sieur Guillaume SIX de Comines déclare avoir donné sous forme d'aumône et charité en arrentement perpétuel à Etienne CLAIS, Antoine LEPOUTRE, Jean DUMORTIER et Jean LEPERCQ administrateurs des biens des pauvres de Comines et avec eux les sieurs Jean Charles VANWTBERGHE bourgmestre, Jean Baptiste LEMESRE, Bauduin Jean GHESQUIERE et Etienne DE REU échevins de Comines, une école de filles audit Comines sur un héritage de 88 verges situé rue dit Waellestraete aboutant d'orient le pignon de la maison de Jacques LAUWINCK. Témoins : Guillaume d'HAZE trésorier de cette ville et Joseph LIEBAERT clerc.**

2 E 3 / 7249 acte 53 du 07/08/1724

Pierre LECLERCQ laboureur et collecteur à Comines aurait bâti un bâtiment sur un certain héritage déjà pourvu d'une maison située à Comines confrontant de septentrion la Westraete, aboutant d'orient la maison d'Adrien MARESCAUX, de midi et couchant un lieu manoir de Michel THEVELE. En faisant ledit bâtiment ledit LECLERCQ aurait pris sur l'héritage dudit MARESCAUX 33 pieds qui font le 1/3 d'une verge. Pour compensation il a reçu 6 florins dudit LECLERCQ auquel il passe quittance. Témoins : Marin DE SONNER cordonnier et Joseph LIEBAERT.

2 E 3 / 7249 acte 54 du 20/08/1724

Pierre BLICQ fils de feu Jacques, laboureur et tisserand à Comines et Marie Marguerite HAZEBROUCK sa femme, déclarent avoir vendu à Michel et Josse Pierre HAZEBROUCK frères, enfants de feu Michel, marchands à Comines 3 cents de terre à labour y compris une maison érigée et située à Comines aboutant d'orient au pavé de Comines à Lille, de couchant à Jacques GOBERT et de septentrion à Bauduin THEVELE leur cousin. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 55 du 24/08/1724

Le sieur Jean Baptiste CARDON marchand à Wervicq, Valentin CARPENTIER mari de Marie Chrysoline VILLERS, François TAHON mari d'Anne Félicie LESAFFRE, demeurant Comines, lesdits CARPENTIER et TAHON à cause de leurs femmes, se portant forts de leurs frères et sœurs en bas âge et Sigismond SLOOVERE marchand filetier demeurant audit lieu, tuteurs des enfants de feu Chrysole LESAFFRE et de Marie SLOOVERE, lesdits comparants accordent en bail et louage à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier audit lieu 2 bonniers 10 cents de terre à labour situé audit lieu. En présence de (tache) LESAFFRE oncle aux bailleurs et François Albert VILLERS demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 56 du 04/09/1724

Sigismond SLOOVERE marchand filetier à Comines, mari de Jeanne Louise COISNE déclare avoir accordé en bail et louage à Charles et Antoine LEHAIRE, cousins germains, laboureurs à Comines, la juste moitié de 22 cents de terre à Comines aboutant d'orient le pavé de Comines à Lille, de midi les 22 cents appartenant au sieur WACRENIER par achat fait des héritiers du sieur Alexandre COISNE, de septentrion à celle de Pierre NISE. Témoins : Pierre LECLERCQ fils de feu Antoine laboureur audit lieu et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7249 acte 57 du 05/09/1724

Catherine et Marie Françoise PAREE filles célibataires de feu Mathelin demeurant à Bousbecque, lesquelles déclarent avoir donné bail et louage à Jean François BILLET fils de feu Denis de Bousbecque 125 verges de terre à labour audit lieu, aboutant d'orient aux terres de la veuve d'Alexandre VANALDREWELT, de midi le chemin de Bousbecque au Blaton, de couchant audit héritages VANALDREWELT et de septentrion à Pierre LEPLAT. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et Joseph LIEBAERT clerc.

2 E 3 / 7249 acte 58 du 05/09/1724

Louis, Catherine et Françoise PAREE, Marie PAREE veuve de Pierre Antoine FAUVARQUE, lesdits PAREE frère et sœurs, enfants de feu Mathelin, Pierre DELESALLE père et tuteur des enfants retenus de Marie Barbe PAREE qui fut fille de feu Mathelin, Guillaume GHESQUIERE mari de Martine DAEL, laquelle fut fille de Jacques et Martine PAREE, sœur aux comparants, Pierre CASTELAIN de Wervicq mari de Marie Catherine DAEL, sœur de ladite Martine, Pierre François DAEL de Bousbecque se portant fort de Jean Baptiste DAEL, frères et enfants de François et de feu Jeanne PAREE leur mère, les susdits comparants déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne CASTELAIN veuve d'Arnould PAREE, vivant échevin et laboureur à Bousbecque, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 1 bonnier et 12 cents de jardin et terre à labour à Bousbecque. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et Joseph LIEBAERT.

2 E 3 / 7249 acte 59 du 05/09/1724

Catherine et Françoise PAREE, Marie PAREE veuve de Pierre Antoine FAUVARQUE, Marie Jeanne CASTELAIN mère et tutrice des enfants retenus de feu Arnould PAREE son mari, lesdits PAREE enfants de feu Mathelin, Pierre DELESALLE père et tuteur des enfants retenus de feu Marie Barbe PAREE aussi fille de feu Mathelin, Guillaume GHESQUIERE mari de Martine DAEL fille de Jacques et Martine PAREE, sœur aux comparants, Pierre CASTELAIN de Wervicq mari de Marie Catherine DAEL, sœur de ladite Martine, Pierre François DAEL demeurant Bousbecque se portant fort de Jean Baptiste DAEL son frère, enfants de François et feu Jeanne PAREE, accordent bail et louage à Louis PAREE, frère et oncle des présents, 1755 verges de lieu manoir, jardin et labour en divers pièces à Bousbecque. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER et Joseph LIEBAERT.

2 E 3 / 7249 acte 60 du 08/09/1724

Pasquier VAILLANT fils de feu Gilles, brasseur à Comines se portant fort d'André et Jean François VAILLANT ses frères et des enfants mineurs d'Allard Philippe LEBLON qu'il eut avec Marie Catherine VAILLANT sa sœur, déclare avoir accordé en bail et louage à Sébastien Joseph HERBAUT fils de Martin, laboureur à Verlinghem 6 cents de labour en une pièce à Verlinghem. Témoins : Jean DESCAMPS laboureur à Verlinghem et Joseph LIEBAERT.

2 E 3 / 7249 acte 61 du 10/09/1724

Bartholomé DELEBECQUE fils de Vincent, laboureur à Comines, mari de Marie Angélique CATTEAU fille et héritière de feu Mathieu, déclarent avoir accordé cense et louage à Jean DELANNOY fils de feu Jacques Gilles, laboureur à Deûlémont 9 cents et 5 cents de terre à labour en deux pièces à Deûlémont. Témoin : Antoine CARPENTIER cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7249 acte 62 du 10/09/1724

Guillaume DELEBECQUE fils de feu Jacques, laboureur à Comines et Elisabeth VILLERS sa femme déclarent devoir à Jean Baptiste BERTEN fils de Christian, laboureur audit lieu, la somme de 232 livres parisis qu'ils ont reçu en prêt dudit BERTEN. Témoins : André François LIBERT laboureur à Linselles.

2 E 3 / 7249 acte 63 du 10/09/1724

Jean Baptiste LAGACHE fils de feu Jean Chrysole, charpentier à Quesnoy, déclare avoir vendu à Pierre François DELPIERRE fils d'Etienne, boulanger à Comines, la moitié de 5 cents de labour impartie avec les oncles et tantes, frères et sœurs du vendeur située à Comines. Témoins : Jean DELANNOY fils de feu Jacques Gilles, laboureur à Deûlémont.

2 E 3 / 7249 acte 64 du 11/09/1724

Chrysole COUTEL fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, propriétaire d'une maison située rue Weststraete à Comines, le sieur Jean PICAVET marchand audit lieu, aussi propriétaire d'une maison tenant à celle du comparant, celui ci aurait élevé et érigé une pourpentine le long de la muraille dudit PICAVET et l'aurait attachée à ladite muraille, ledit COUTEL propose de payer audit PICAVET 2 livres parisis annuellement et toujours. Témoins : Michel François CARPENTIER portefaix et Joseph LIEBAERT.

2 E 3 / 7249 acte 65 du 26/09/1724

Jean Pierre et Emerentine LEWILLE d'âge compétant, enfants de feu Pierre et Emerentine DUTHILLEUL de Quesnoy déclarent que s'étant fait représenté par Jean LEWILLE leur oncle, laboureur audit lieu, la recette de la vente des meubles et effets délaissés par leurs dits père et mère ainsi que la vente d'une portion de maison et héritage faite en leur nom par Jacques CAULET laboureur à Delémont dont le total de la recette est de 1248 livres et 17 sols parisis. Témoins : Antoine CORNIL laboureur à Deûlémont et Isidore SERROU cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7249 acte 66 du 29/09/1724

Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à François Albert BLANCQUART fils de Thomas, marchand à Comines, la moitié de 9 cents de terre, bois montants et croissants dont l'autre moitié lui appartient par achat fait à Antoine LEMAY, tenus de la seigneurie de Wartembecque, aboutant d'orient le chemin du Tilleul vers la cense de la Rouge Porte, de midi le chemin vers les moulins de Winhem, de couchant les héritiers (n) LEBRUN, de septentrion les hoirs du sieur CARDON. Témoins : Charles François POISSONNIER laboureur et Louis Joseph THEVELE clerc.

2 E 3 / 7249 acte 67 du 29/09/1724

Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur à Comines, se faisant fort de ses cohéritiers, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Marie Thérèse, Marie Agnès et Marie Catherine MEURILLON filles de libre condition de feu Jean Baptiste demeurant Comines 25 verges de terre à labour situées à Comines, aboutant d'orient à Jacques LAGACHE, de midi un petit sentier, de couchant Pierre POISSONNIER, de septentrion au chemin appelé Mollenwaelstraete. Témoins : Louis HOUZET boulanger.

2 E 3 / 7249 acte 68 du 02/10/1724

Pierre FRANCHOMME lieutenant, Gilbert DESTOMBES, Pierre et Antoine DELANNOY et Jean François DUMORTIER échevins des franchises et paroisse de Roncq en qualité de chefs pauvriseur de la table des pauvres dudit lieu, avec eux Antoine VIENNE, ministre et receveur de la dite pauvreté, déclarent accorder en arrentement perpétuel à Philippe Allard FLAMENT fils de feu Philippe demeurant audit lieu 1/2 quartron d'héritage situé à Roncq tenus de la Prévôté d'Halluin, aboutant d'orient au jardin du nommé CATRY, de septentrion à la maison du sieur DELAHAYE et de Charles CHOMBART. Témoins : Pierre Dominique VANHEULE et Nicolas HONORE sergent demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 69 du 02/10/1724

Nicolas HOLLEBECQUE fils de feu Jean, cordonnier à Roncq déclare avoir vendu à Pierre Dominique VANHEULE, collecteur et clerc paroissial audit lieu, 2 cents d'héritage plantés de bois et 6 cents impartis entre ses frères et sœurs situés à Roncq. Témoins : Pierre RAOUT employé à la conservation des droits des vins et bières à Halluin et Philippe Joseph VERDUIRE de Roncq.

2 E 3 / 7249 acte 70 du 03/10/1724

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jean Philippe BAILLOEUL fils de feu Jean demeurant audit lieu 41 verges et 1/6 de terre tirées hors de 7 cents que le premier comparant a donné arrentement à Jean François BECQUART, père et tuteur des enfants retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE, passé devant le soussigné notaire du 29/06/1722, aboutant d'orient à Adrien MARESCAUX, de midi au chemin de la Couronne, de couchant aux enfants de Mathias DESOBRY, de septentrion à l'héritage de Pierre François DEROUBAIX. En présence des clercs.

2 E 3 / 7249 acte 71 du 03/10/1724

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand de Comines déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à François BRISOU fils de feu François, charpentier et cabaretier audit lieu, 41 verges de labour et 1/6 de labour hors de 7 cents que le premier comparant a pris en arrentement de Jean François BECQUART, père et tuteur des enfants retenus de Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE devant le soussigné notaire du 29/06/1722. En présence des clercs.

2 E 3 / 7249 acte 72 du 07/10/1724

Eléonore GEORGES veuve de Jean HERBAUT et Marguerite HERBAUT fille dudit feu Jean et usufruitière des biens délaissés par celui-ci, demeurant à Comines, qui déclarent avoir accordé en bail et louage à François HERBAUT fils dudit feu Jean, et frère de Marguerite, 3 cents de terre à Comines, aboutant de midi et septentrion les terres du sieur DEREU et consorts, de couchant les terre de Charles BELLEPAIRE et consorts. En présence des clercs.

2 E 3 / 7249 acte 73 du 05/10/1724

Philippe DEUREWART fils de feu Antoine, tonnelier, et Thérèse LECLERCQ sa femme de Linselles, déclarent avoir vendu à Antoine CAPELLE fils de feu François, laboureur à Comines 1/3 de 8 cents de labour à prendre impartie à l'encontre de Philippe Albert et Clément LECLERCQ frères de la comparante, situé audit Comines, aboutant d'orient la Becque du Cooplat, de midi aux hoirs de Pierre André LAIGNEL, de couchant et septentrion la terre des héritiers du sieur CARDON. Témoins : François BRISOU charpentier et cabaretier à Comines et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 74 du 09/10/1724

Gilles DEBURCK, Pierre FRICO et Marie Françoise DEBURCK, sa femme lesdits DEBURCK frère et sœur, enfants de feu Jean Baptiste et Barbe DECORTE demeurant à Wervicq, déclarent avoir vendu à Pierre LECLERCQ fils d'Antoine, laboureur à Comines 1/12 dans un lieu manoir amassé de maison manable parmi 2 bonniers 14 cents de jardin et terre à labour à Comines. Témoins : Nicolas François BEGIN notaire à Wervicq et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7249 acte 75 du 09/10/1724

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier et marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François CATTEAU fils de feu Guillaume, et Marguerite LADMERANT sa femme demeurant à Deûlémont 4 cents de labour à Deûlémont, aboutant d'orient aux héritiers VILLETTE, de midi l'héritage des preneurs et consorts, de couchant à Jean Baptiste ROUZE, de septentrion au chemin vers les Ecluses de Deûlémont. Témoins : Jean Chrysostome PLATEL arpenteur juré et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 76 du 26/10/1724

Germain DILLIES fils de Michel, brasseur et censier à Quesnoy, déclare avoir accordé en cense et louage à Antoine ODOUX fils de feu Antoine, laboureur à Comines, toute une maison avec chambres, cuisine, étable, bourloire et moitié de brasserie, lesdits bâtiments et manoir étant à usage de cabaret appelé Le Beauchene à Comines. Le tout spécifié par le bailleur et Jean Philippe CORNIL. Ledit ODOUX déclare l'avoir accordée avant bail à Eloi LERMINET fils de Robert, laboureur à Comines. Témoins : Martin DELEMOTTE, Jean Baptiste DUMONT tanneur et cordonnier à Quesnoy et Isaac LESAFFRE marchand à Comines.

2 E 3 / 7249 acte 77 du 26/10/1724

Catherine et Nicole TURBIER sœurs, enfants de feu Guillaume, filles de libre condition demeurant à Comines, Etienne CORNIL fils de Gilles et de feu Marie Claire TURBIER, sœur aux premières comparantes, ledit CORNIL se portant fort d'Etienne Joseph SEGARD fils de Guillaume et Marie TURBIER en vertu du pouvoir donné par acte passé devant le soussigné notaire du 17/04/1724. Lesdites Catherine et Nicole TURBIER se portant fortes de Jean Baptiste LEMESRE et Marie Claire CORNIL sa femme, sœur dudit Etienne, ont accordé en arrentement perpétuel à Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre, marchand et laboureur à Comines 10 cents dans lesquelles ledit LESAFFRE a acquis 55 verges de Michel LAGACHE et Jeanne Thérèse CORNIL sa femme situés à Comines, aboutant d'orient et midi au parfait pour les 10 cents et de couchant au pavé de Comines à Quesnoy. Témoins : Jacques VERMERSCH cabaretier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 78 du 26/10/1724

Catherine et Nicole TURBIER sœurs, enfants de feu Guillaume, filles de libre condition demeurant à Comines, Etienne CORNIL fils de Gilles et de feu Marie Claire TURBIER, sœur aux premières comparantes, ledit CORNIL se portant fort d'Etienne Joseph SEGARD fils de Guillaume et Marie TURBIER en vertu du pouvoir donné par acte passé devant le soussigné notaire du 17/04/1724. Lesdites Catherine et Nicole TURBIER se portant fortes de Jean Baptiste LEMESRE et Marie Claire CORNIL sa femme, sœur dudit Etienne, accordent en arrentement perpétuel à Denis DESCAMPS fils de feu Denis, laboureur à Comines 100 verges de terre à labour pris dans les 10 cents, aboutant d'orient et septentrion au parfait des 10 cents, de midi au jardin du sieur CARDON par achat qu'il en a fait des du surnoms DESPRETZ et PARENT, de couchant au pavé de Comines à Quesnoy. Témoins : Jacques VERMERSCH cabaretier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 79 du 03/11/1724

Le sieur Jean Jacques GOBERT, rentier demeurant Menin, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean CTRY fils de Pierre, et Marie Jacqueline HERNAUT sa femme demeurant à Bousbecque un cabaret nommé le Cygne consistant en cuisine, chambres, caves, brasserie et autres édifices situé sur la Place de Bousbecque. Témoins : Joseph HACQUETTE demeurant audit Bousbecque et le Clerc.

2 E 3 / 7249 acte 80 du 05/11/1724

Nicolas LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureur et Anne Jeanne FLAMENT sa femme, désirent que l'égalité soit observée entre leurs enfants tant males que femelles et leurs petits enfants par représentation. En présence de maître Marc Jean GOMMERS arpenteur et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 81 du 14/11/1724

Le sieur Jean Baptiste PARDOEN, marchand à Wervicq, père et tuteur des enfants retenus de Marie Chrysoline SLOOVERE, se faisant fort de Valentin CARPENTIER et Marie Chrysoline VILLERS sa femme, François TAHON et Anne Félix LESAFFRE et Marie Anne LESAFFRE, fille suffisamment âgée, demeurant tous à Comines, lesdites LESAFFRE sœurs, enfants et héritiers de Chrysole et de Marie SLOOVERE, et ladite VILLERS

fille de François et de ladite Marie SLOOVERE se portant fort d'Antoinette et Jeanne Louise leurs sœurs, déclarent avoir vendu à Jean DOYEN fils de feu Guillaume, marchand à Wervicq 2 cents de terre à riez propre à faire des poteries situé à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7249 acte 82 du 14/11/1724

Sont comparus les sieurs Pierre Emmanuel VANWBERGHE, bourgmestre de Comines, Jean Baptiste LE MESRE et Etienne DE REU échevin de Comines avec Pierre Jacques VIENNE receveur, Antoine LEPOUTRE, Jean Baptiste GHESQUIERE, Jacques DELANNOY, Etienne CLAIS, Jean MORTIER et Jean LEPERCQ, pauvrisseurs de la table des Pauvres, reconnaissent avoir accordé en ferme et louage à Philippe BONDUEL fils de feu Jean, censier à Comines, et Marie Catherine LEHOUCQ sa femme un lieu manoir amassé de maison manable parmi 9 bonniers 13 cents de jardin planté et terre à labour situés à Comines. En présence du sieur Jean GHEERBRANDT et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 83 du 24/11/1724

Joseph LIEBAERT fils de feu Jacques, praticien à Comines, avec le pouvoir donné par le sieur Michel Joseph VIENNE, négociant à Lille, par acte passé du 15/11/1724 devant le notaires soussigné, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Thimothé LESPINOY fils de feu Jacques François, maçon à Comines, 16 verges 45 pieds situés à Comines, aboutant d'orient au jardin du sieur VIENNE, de midi l'héritage arrenté d'Antoine VILLERS, de couchant à la rue d'Hurlupin, de septentrion à l'héritage arrenté d'Antoine DU CASTEL. Témoins : Charles BREL fils de feu Guillaume et du clerc.

2 E 3 / 7249 acte 84 du 24/11/1724

Sont comparus les sieurs Pierre Emmanuel VANWBERGHE, bourgmestre de Comines, Jean Baptiste LE MESRE et Etienne DE REU échevin de Comines avec Pierre Jacques VIENNE receveur, Antoine LEPOUTRE, Jean Baptiste GHESQUIERE, Jacques DELANNOY, Etienne CLAIS, Jean MORTIER et Jean LEPERCQ, pauvrisseurs de la table des Pauvres, reconnaissent avoir accordé en arrentement perpétuel à Antoine VILLERS fils de feu Antoine de Comines 15 verges 95 pieds sur lesquels il a fait construire un bâtiment, aboutant d'orient au jardin du sieur VIENNE, de midi à la maison et l'héritage arrenté à Antoine VERVISCH, de couchant à la rue d'Hurlupin, de septentrion à Michel Joseph POUPART. Témoins : Charles BREL et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 85 du 03/12/1724

Pierre BLICQ père et tuteur des enfants retenus de Marguerite HAZEBROUCK de Comines, déclare avoir remis en main à Michel et Josse Pierre HAZEBROUCK ses beaux-frères demeurant audit lieu, la maison et héritage qu'il lui avait donné pour le terme de 12 années. Témoins : Jacques LEMOINE et Antoine CALLE.

2 E 3 / 7249 acte 86 du 04/11/1724

Antoine et Adrien BOSQUART frères, enfants de feu Adrien demeurant à Wervicq déclarent avoir vendu au profit de Jean François BOSQUART, leur frère demeurant audit lieu, pour lui et Marie Jeanne BOSQUART sa sœur dont ils se portent forts, tous les droits que les premiers comparants ont ou peuvent avoir (liste des biens) délaissés dans la maison mortuaire de leur père et mère. En présence des clercs.

2 E 3 / 7249 acte 87 du 04/12/1724

Joseph LIEBAERT fils de feu Jacques, praticien à Comines, avec le pouvoir donné par le sieur Michel Joseph VIENNE, négociant à Lille, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Thomas Antoine DUCASTEL fils de feu Georges, marchand boucher à Comines 19 verges de terre à Comines, aboutant d'orient au jardin du sieur VIENNE, de midi à Thimothé LESPINOY, de couchant à la rue d'Hurlupin et de septentrion la sortie dudit jardin. Témoins : Joseph MAGREMAN demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 88 du 04/12/1724

Joseph LIEBAERT fils de feu Jacques, praticien à Comines, avec le pouvoir donné par le sieur Michel Joseph VIENNE, négociant à Lille, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Antoine VERMIS (signe VERVISCH) fils de feu Albert, charpentier à Comines pour 25 verges 69 pieds situés à Comines sur lesquels il a fait construire un bâtiment, aboutant d'orient au jardin du sieur VIENNE, de midi la maison de la veuve Albert VERMESCH sa mère, de couchant la rue d'Hurlupin, de septentrion à l'arrentement d'Antoine VILLERS. Témoins : Antoine DUCASTEL et Joseph MAGREMAN.

2 E 3 / 7249 acte 89 du 05/12/1724

Jacques PIONNER fils de feu Pierre, marchand de bois à Quesnoy, propriétaire d'une maison sur un fond pris en arrentement à Gilles MESSEAN confrontant de midi à la maison de Charles Louis LEROY, d'orient au chemin pave du Pont dudit lieu vers la chapelle de Belle Croix et vers Warneton (Mention du droit de passage audit LEROY de 5 heures du matin à 8 heures le soir). Témoin : le sieur Guillaume François LEPERCQ demeurant Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 90 du 09/12/1724 - Déplacé en 2 E 3 / 4272 acte 90

Maître Guillaume Ferdinand BECUWE licencié es lois, avocat et régisseur des terres de Comines et Halluin et appartenant à Monseigneur le duc d'Orléans, lequel déclare avoir accordé à titre de prolongation de bail à Guillaume DELEFORTRIE, fermier de la cense Delassous, fils de feu Guillaume, et Marie Antoinette LEMESRE sa femme, fille du sieur Jean Baptiste LEMESRE et de feu Marie Antoinette PARENT, neveu et nièce et héritiers de Denis PARENT, lesquels comparants ont promis tenir tout un lieu manoir amassé de maison manable, chambre, grange, portes, étables et autres édifices contenant parmi jardin, prairie et terres à labour 33 bonniers nommé la cense Deladessous gisant à Comines en ce est compris 20 cens de pré nommé le Pretz du Grand bailli et 18 cens de riez. Témoins : Jean LEMAHIEU et de Adrien CAPRON, praticiens, demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7249 acte 91 du 13/12/1724

Simon Pierre BONNEL, trompette dans un régiment de cavalerie au service de sa majesté à Lille, Claude LEPE maître serrurier à Comines et Marie Marguerite BONNEL sa femme, lesdits BONNEL frère et sœur, enfants de feu Pierre et de Marie Elisabeth DELEDICQUE, déclarent avoir reçu 65 florins d'Adrien MARESCAUX, marchand à Comines, les deniers que Jean François BONNEL leur oncle leur avait donné. Ils en passent quittance pour avoir mis fin au procès. Témoins : Jacques MASSON et Isaac LESAFFRE marchand audit lieu.

2 E 3 / 7249 acte 92 du 17/12/1724

Jean LECLERCQ fils de feu Michel, charpentier et laboureur demeurant Bas-Warneton, et Jeanne Françoise LECLERCQ fille de libre condition de feu Jacques, sa nièce, demeurant audit lieu. Ledit Jean LECLERCQ fait connaitre que dans 3 bonniers 8 cents lui appartenant à Bas-Warneton il appartient à sa nièce, du chef de son feu père, 420 verges dudit lieu manoir, laquelle désirant sa part séparée, ils conviennent à l'amiable qu'elle aura 320 verges de labour estimées à 500 livres tenus de la seigneurie de Wartembecque. Témoins : Isaac DUTHILLEUL échevin de Comines et laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 93 du 28/12/1724

Athanase DESMARESCAUX fils de feu Wallerand, tonnelier à Quesnoy, déclare avoir vendu à Symphorien COISNE fils de feu Allard, fermier de la cense de la Rouge Porte à Quesnoy, une maison y compris son héritage, situés à Quesnoy, aboutant d'orient la maison de Jean Baptiste DUMONT, de midi aux héritiers de Madame la Marquise dudit lieu, de couchant aux hoirs de Maillard BENOIT, de septentrion à la rue conduisant du pont vers la chapelle de la Belle Croix. Témoins : Guillaume LEPERCQ demeurant Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 94 du 28/12/1724

Symphorien COISNE fils de feu Allard, censier à Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Athanase DESMARESCAUX fils de feu Wallerand, tonnelier audit lieu, une maison et son héritage située à Quesnoy. Témoins : Guillaume LEPERCQ demeurant Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 95 du 28/12/1724

Nicolas FRETIN fils de feu Nicolas, marchand à Quesnoy, déclare avoir reçu la somme de 800 florins de Symphorien COISNE, censier audit lieu, et lui donne quittance pour la vente de deux lettres de rentes de 1400 florins de capital chacune créées au profit dudit FRETIN passé devant le souverain baillage de Lille du 29/10/1710, la seconde en date du 03/10/1719. Témoins : Guillaume LEPERCQ et Nicolas LEPOIVRE demeurant à Quesnoy.

2 E 3 / 7249 acte 96 du 29/12/1724

Marie Jeanne COUROUBLE veuve de Jean CATRY, censière à Bousbecque déclare avoir accordé en bail et louage Pétronille MEINE veuve de Jean SERRUS de Wervicq tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi jardin planté d'arbres situé à Wervicq terre de France. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 97 du 29/12/1724

Michel HAZEBROUCK marchand à Bousbecque, Pierre LEPLAT fils de feu Pierre se faisant fort de Marie Catherine LEPLAT sa sœur, demeurant audit lieu, Jean Bernard DE GHESTHEM au nom de Marie Catherine CATRY veuve de Bernard GHETTEM, sa mère, les comparants déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne COUROUBLE, veuve de feu Jean CATRY, 9 cents de terre à labour à Bousbecque tenus de la seigneurie des Allengrie, la moitié coté de midi appartenant audit HAZEBROUCK et l'autre moitié auxdits LEPLAT et CATRY. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 98 du 31/12/1724

Jean Baptiste DELERUE fils de feu Paul, manouvrier à Comines, déclare qu'il a reçu 42 livres 10 sous de France de Paul DELERUE, son frère, demeurant audit lieu pour la vente au profit dudit Paul de tous les droits qu'il a de feu son père et qu'il pourra avoir par succession de sa mère dans une petite maison et héritage à Comines, aboutant d'orient à Michel THEVELE, de midi à la maison de Michel HAZEBROUCK, de couchant à la rue de Lille dite rue Duponchel, de septentrion à l'héritage des pauvres. Sont aussi comparus Jean Baptiste HALLOT et Pétronille Augustine LORAIN sa femme demeurant à Zillebeke qui déclarent avoir aussi reçu 6 livres 5 sols de Paul DELERUE et cédé tous droits qu'elle aura dans ladite maison par le trépas de Marguerite LEROY leur mère commune. Témoins : Pierre DE SOMERE fils de Marin et le clerc.

2 E 3 / 7249 acte 99 du 06/03/1724

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, père et tuteur des enfants retenus de Marie Françoise SEGARD, se portant fort de Guillaume et Chrysole SEGARD ses beaux frères qui furent enfants de feu Pierre et d'Antoinette SMEECKERE, se faisant aussi fort de Charles Louis DELEBECQUE fils de Noël, retenu avec ladite SMEECKERE, accorde bail et louage à Nicolas COUTEL fils de feu Guillaume, laboureur audit lieu tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi 18 cents d'héritage à Comines. Témoins : Vincent FERRET laboureur et Jacques FACON demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7249 acte 100 du 27/04/1724

Marie POLLET fille à marier de feu Jean de Mouvaux, déclare que pour l'amour des enfants de Jean Baptiste POLLET son frère de Bondues, il leur fait donation entre vifs pour ses dits neveux et nièces le 1/4 de 15 cents de terre à Comines, aboutant d'orient au chemin de Comines au Longchamp, de midi à l'héritage de Jean Baptiste POLLET son frère, de couchant l'héritage des pauvres, de septentrion à l'Hôpital de Comines, item la moitié d'un lieu manoir amassé de maison parmi 4 cents de jardinage gisant à Mouvaux. En présence des clercs.

2 E 3 / 7249 acte 101 du 28/09/1724

Pierre François VILLERS fils d'Antoine, journalier à Comines, assisté de son père et Simone DENEUVILLE sa mère, de Joseph VILLERS son frère d'une part, Marie Catherine DESREVEAUX fille de feu Pierre et de Catherine LEFEBVRE, assistée de Mathias et Louis Joseph DESREUVEAUX ses frères, de Gaspard DESREUVEAUX son oncle, de Jean François LEFEBVRE son cousin demeurant tous à Comines, sauf ledit LEFEBVRE à Englos d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Pierre GHESQUIERE fils de feu Martin laboureur audit lieu et le clerc.



# 1725

## 2 E 3 / 7250

2 E 3 / 7250 acte 1 le 04 /01/1725

Le sieur Oste NOULLET fils de feu Jacques, fermier à Wervicq, se portant fort de Jeanne Agnès, Jeanne Thérèse et Marie Catherine NOULLET ses sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume BECQUART fils de feu Pasquier, laboureur à Quesnoy, et Marie Anne CAZIER sa femme, tout un lieu manoir amassé de maison manable parmi 2 bonniers 2 cents de jardin plantés et terre à labour situés à Quesnoy. Témoins : Philippe François BONDUÉL cabaretier à Comines et Joseph LIEBAERT cleric.

2 E 3 / 7250 acte 2 du 08/01/1725

Michel HAZEBROUCK fils de feu Michel de Comines se portant fort de Josse Pierre HAZEBROUCK son frère, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur audit lieu toute une maison avec 12 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur à Comines et le cleric.

2 E 3 / 7250 acte 3 du 11/01/1725

Dominique PHILIPPE fils de feu Allard, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Martin VILLERS fils de Pierre, charpentier, et Marie Barbe GHEMAR sa femme demeurant audit Comines toute une maison, petite grange et héritage situés audit lieu. Témoins : Louis HOUZET boulanger et le cleric.

2 E 3 / 7250 acte 4 du 20/01/1725

Pierre Antoine DAEL fils de Pierre et de feue Marie Madeleine CASTELAIN, assisté de son père et d'Antoine DAEL son oncle, tous laboureurs à Bousbecque d'une part, Angélique DELEBARRE fille de feu Julien et de vivante Marie Barbe HACQUETTE, assistée de sa mère, d'Antoine DELEBARRE son frère, de Gilles LEFEBVRE son frère allié et d'Antoine DELEBARRE son oncle demeurant tous à Roncq, sauf ledit LEFEBVRE audit Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Guillaume LEFEBVRE et Jacques DELANNOY demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7250 acte 5 du 23/01/1725

Jean Baptiste LECLERCQ fils de feu Arnould, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jacques CARTON fils de feu Jean, demeurant audit lieu, 75 verges de terre à labour sur lesquelles il a fait construire une maison située à Bousbecque, aboutant d'orient au chemin conduisant de la Place de Bousbecque vers le Caillou, de midi et couchant à l'héritage dudit LECLERCQ et de septentrion à celui des enfants de Jean CAZIER. Témoins : Pierre LEPLAT et Jean DELESALLE demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7250 acte 6 le 25 /01/1725

Le sieur Jacques Philippe MONNIER secrétaire du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines qui déclare avoir accordé en bail et louage au sieur Jean Baptiste LEMESRE échevin et laboureur audit lieu 7 cents de pâtures situés audit lieu, aboutant d'orient la pâture de l'hôpital de Notre-Dame, de midi les terres du sieur CARDON et celles d'Etienne CLAIS, de couchant la pâture des demoiselles CARDON et de septentrion les terres desdits CARDON et 4 cents de prés à Comines aboutant d'orient la pâture de Bauduin THEVELE, de midi les terres du sieur HESPEL ,de couchant la prairie de l'évêque et de septentrion la rivière de la Lys. Témoins : Pierre François LOUAGE laboureur et le cleric.

2 E 3 / 7250 acte 7 du 25/01/1725

Le sieur Jacques Philippe MONNIER secrétaire du chapitre de l'église collégiale de St Pierre à Comines qui déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François LOUAGE fils de feu Pierre, laboureur à Comines 19 cents de terre à labour en deux pièces à Comines tenus de la Srie de Ter Waelle, l'une de 15 cents venant du chemin du Viel Dieu vers le chemin des nonnes, aboutant d'orient l'héritage de l'hôpital, de midi de celui de Philippe DELERUE, de couchant des hoirs PARMENTIER et de septentrion la terre des Pauvres de Comines et de M<sup>elle</sup> DU BOSQUEL, l'autre de 4 cents aboutant d'orient l'héritage des hoirs PARMENTIER, de midi des hoirs de Catherine LEROY veuve du sieur DU CHATEAUX, de couchant le chemin conduisant de Comines vers le Longchamps et de septentrion l'héritage de la Pauvreté de Comines. En présence du sieur Jean Baptiste LEMESRE échevin et laboureur à Comines et du clerc.

2 E 3 / 7250 acte 8 du 01/02/1725

Thomas BLANCQUART fils de feu Jacques, rentier demeurant Comines, déclare avoir accordé bail et louage à Michel CLAIS chaudronnier, et Jeanne Françoise VANSOETESTE sa femme de Comines toute une maison et son héritage situés à Comines, aboutant d'orient une petite ruelle sortant du marché allant à la rivière Lys de midi la Grande Place, de couchant la maison et héritage du sieur Michel GHESQUIERE, de septentrion à la petite demeure où Pierre François DEROUBAIX travaille à faire ses teintures. Témoins : Pierre François DEROUBAIX teinturier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 9 du 01/02/1725

Jean Etienne DUTILLEUL fils de feu Antoine demeurant Comines, assisté d'Isaac et Etienne DUTILLEUL ses oncles, le premier laboureur à Comines, le second à Deûlémont d'une part, Marie Anne PHILIPPE fille de Dominique demeurant Comines, assistée de son père et de Jean LELEU son oncle maternel demeurant Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage. En présence du sieur Bauduin THEVELE marchand audit lieu, cousin au futur mariant et Nicolas Isaac PHILIPPE, frère de la future mariante.

2 E 3 / 7250 acte 10 du 01/02/1725

Pierre LESAFFRE fils de feu Jean et Marie Madeleine HAZEBROUCK, maréchal ferrant à Comines, assisté de Jean François LESAFFRE maréchal ferrant à Bondues son frère d'une part, Marie Thérèse BLANCQUART fille de Noël de Comines, assistée du sieur Jean GHEERBRANDT son ami d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Sébastien HAZEBROUCK maître sellier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 11 du 03/02/1725

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Isaac LESAFFRE fils de Pierre, marchand à Comines, 6 cents de terre à labour à Bas-Warneton tenus du fief de la Grande Ponte compris 50 verges données en arrentement à Pierre GOEMAN, aboutant d'orient au chemin conduisant du cabaret du Fond de Leau au cabaret de Sainte Barbe, de midi le jardin de Jean LEWILLE, de couchant le jardin de la veuve Thomas MONTAIGNE et de septentrion la terre du sieur GOBERT, Item 8 cents de terre à labour audit lieu tenus de la même Srie dont 5 cents proviennent de Pierre François SIX par achat que le vendeur et son frère ont fait, aboutant d'orient la terre du sieur GOBERT, de midi celle des hoirs de Nicolas LEWILLE, de couchant au chemin du Temple et de septentrion à l'héritage de Madame de TREIZE. Est comparu Jean Jacques LECLERCQ qui déclare avoir enchéri la présente vente d'une enchère puis Elisabeth Thérèse LEHOUCQ veuve du sieur François VANDERMEERSCH, censière à Deûlémont de 10 enchères en fonction, de quoi le vendeur à consenti de d'acter la présente vente au profit de ladite LEHOUCQ. Témoins : Philippe François BONDUEL cabaretier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 12 du 04/02/1725

Antoinette POISSONNIER fille de feu Charles, et Lambert, Antoinette et Angélique LEBLAN, lesdits LEBLAN frère et sœurs, enfants de feus Jacques et Elisabeth POISSONNIER, Marie Jeanne BAILLEUL, Gilles GALLOIT et Marie Françoise BAILLEUL sa femme, lesdites BAILLEUL sœurs, enfants de Pierre et feu Françoise POISSONNIER, et Marie Rose FRELIER fille de feu Arnould et Jeanne Françoise POISSONNIER, lesquelles POISSONNIER furent sœurs de ladite Antoinette, demeurant tous à Comines, déclarent avoir vendu à François CUVELIER fils de feu Louis, censier audit Comines, toute une maison et 68 verges 1/2 d'héritage sur lesquels

est érigée la maison, tenus de la Srie de Winhem, aboutant d'orient et septentrion à l'héritage de la veuve Guillaume LECLERCQ, de midi aux hoirs de Charles VANDELANNOITE et de couchant de la cense du Heel vers le cabaret du Quiquenpoix, le tout venant de la succession d'Isabeau POISSONNIER leur grand-tante. En de Jean Baptiste DELERUE journalier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 13 du 07/02/1725

Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, fermier à Comines, Pierre DELANNOY échevin de Messines pour et au nom de Marguerite PARENT veuve de Guillaume DELANNOY, Hubert PARENT échevin et laboureur au Bas-Warneton, lesdits Jean Baptiste et Hubert PARENT se portant forts de leurs cohéritiers de feu Denis et Allard PARENT, Symphorien COISNE fermier à Quesnoy, père et tuteur des enfants retenus de Catherine DHALLUIN, Albert DERVEAUX demeurant Deûlémont, André BIERRE laboureur au Bas-Warneton, mari de Marie Jeanne DERVEAUX, Jean LEPERCQ mari de Marie Elisabeth DERVEAUX, échevin et fermier audit Comines, lesdits DERVEAUX enfants de feu Albert et de feu Marie DHALLUIN leur mère, lesdits DERVEAUX se portant forts de Jean Philippe COISNE fils de Jean et de ladite Marie DHALLUIN, déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne DHALLUIN veuve de Charles LOUAGE de Comines un lieu manoir parmi 21 bonniers de jardin et terres à labour appelée cense du Chesne à Comines. Témoins : Philippe Louis LECOMTE et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 14 du 09/02/1725

Pierre DUMORTIER fils de feu Hugues, laboureur à Neuville Péronne CATTEAU fille de feu Jacques, et Pierre LEPLAT mari de Marie CATTEAU demeurant à Bousbecque, déclarent avoir accordé en bail et louage à Vincent DUMORTIER et Marie Madeleine DESROUSSEAUX sa femme demeurant à Tourcoing un lieu manoir amassé de maison parmi 2 bonniers de jardin et terre à labour. Témoins : Joseph LIEBAERT et Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin, clercs.

2 E 3 / 7250 acte 15 du 09/02/1725

Vincent, Hubert et Maximilien BOSQUART, Gratien BOUCHE et Marguerite BOSQUART sa femme, Jacques CATTEAU et Jeanne Françoise BOSQUART sa femme, Jean Baptiste SEYNAVE et Marie Aldegonde BOSQUART, lesdits BOSQUART frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Maximilien et de Jeanne DEREMY, demeurant respectivement Bousbecque, Wervicq, Halluin, Roncq et Linselles, Pierre MORANT fils suffisamment âgé d'Adrien, par lui autorisé, Jean Charles THAYS et Marie Jeanne MORANT sa femme, lesdits MORANT frère et sœur, héritiers de Marie Jeanne BOSQUART leur mère, laquelle fut fille dudit Maximilien, Adrien MORANT avec ses enfants ci dessus se faisant forts de leurs autres enfants, frères en bas âge déclarent avoir vendu à Jacques LEFEBVRE fils de feu Charles, tailleur d'habits audit Bousbecque, une petite maison compris son héritage située à Bousbecque, aboutant d'orient l'héritage de l'acheteur, de midi celui de Bernard GHETTEM, de couchant la terre des hoirs de Jean DANSETTE, de septentrion à la piedsente conduisant de la Place de Bousbecque vers le cabaret de Swarteblart, Item 25 verges de terre aboutant d'orient l'héritage du sieur MOREL, de midi des hoirs de Jacques DESPLANQUE, de couchant audit MOREL et de septentrion la terre des hoirs Nicolas VOORSHELLE le tout tenus de la Baronnie dudit lieu. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7250 acte 16 du 11/02/1725

Nicolas et Guillaume PLANTEFEVE dument âgés, enfants de Guillaume, manouvriers demeurant à Comines en qualité d'héritiers de Jacquemine DILLIES leur mère, reconnaissent avoir reçu la somme de 75 livres de France à repartir entre eux de Jean Jacques DESCAMPS, laboureur audit lieu, pour paiement de la vente de certains héritages fait par leur père au profit de Pasquier DESCAMPS père dudit Jean Jacques. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7250 acte 17 du 11/02/1725

Josse et Jean FLAMENT et Marie Marguerite FLAMENT veuve de Gilles FERLIER, frères et sœur, enfants de feus Jean et Jeanne DELEMOTTE demeurant à Comines et Quesnoy, déclarent que par le trépas de leur père et mère leur est échu un corps de logis à usage de trois demeures sur 68 verges de terre à Comines, désirant sortir de la communion de biens, ils s'accordent de faire partage et division entre eux. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7250 acte 18 du 13/02/1725

Jean Etienne DUTHILLEUL fils de feu Antoine, de Comines, déclare avoir vendu au sieur Jean LESAFFRE, fermier des moulins de l'Hôpital Comtesse à Lille, 3 cens de jardin planté, situés à Verlinghem. Témoins : Dominique PHILIPPE marchand à Comines et Jean BAR sergent à Verlinghem. Isaac DUTHILLEUL échevin et laboureur à Comines déclare se porter caution comme principal de Jean Etienne son neveu.

2 E 3 / 7250 acte 19 du 15/02/1725

Pierre BLIECQ fils de feu Abraham, laboureur à Bousbecque, veuf sans enfants de Catherine SERRUS d'une part, Michel et Daniel SERRUS enfants de feu Jean, demeurant à Wervicq, Pierre CLAIS fils de feu Jacques, échevin de Bousbecque y demeurant, mari et bail se portant fort de Jeanne SERRUS, et Jean Baptiste MEURISSE fils de feu Gilles Herman, se portant fort de Marie SERRUS sa mère demeurant Halluin, lesdits SERRUS frères et sœurs, héritiers de ladite Catherine SERRUS d'autre part, déclarent que par le contrat de mariage fait entre ledit Pierre BLICQ et Catherine SERRUS devant Christophe CUVELIER notaire de Linselles du 08/06/1698 stipulant que le survivant demeurera en viager tous les biens meubles délaissés par le pré terminé a condition qu'au jour du trépas il sera fait état et inventaire desdits biens meubles, et pour éviter aux frais dudit état et inventaire, les parties sont convenues par forme de transaction irrévocable en la forme et manière qui s'ensuit : à savoir que moyennant la somme de 1800 livres parisis les seconds comparants lui passent quittance absolue pour l'ensemble de la succession, le premier comparant s'engage à décharger les seconds de toutes les dettes obsèques et funéraires de ladite Catherine SERRUS et acquitter tous les frais et dépenses liés au trépas. Témoins : Arnould LAMBIN et Jean Philippe DESREVEAUX notaires à Comines et Linselles.

2 E 3 / 7250 acte 20 du 15/02/1725

Michel et Daniel SERRUS frères, enfants de feu Jean demeurant à Wervicq, Pierre CLAIS fils de feu Jacques, échevin de Bousbecque se portant fort de Jeanne SERRUS sa femme, Jean Baptiste MEURICE fils de feu Gilles Herman, se portant fort de Marie SERRUS sa mère d'Halluin, lesdits SERRUS frères et sœurs, héritiers de Catherine SERRUS femme de Pierre BLICQ, leur sœur, déclarent avoir vendu audit Pierre BLICQ fils de feu Abraham, laboureur à Bousbecque, la moitié d'un tiers de 15 cents de terre à labour gisant à Bousbecque tenus de la Srie de Bourgogne, aboutant d'orient aux héritages du sieur PINBERT, de midi aux hoirs d'Alexandre VANALDREWELT, de couchant à la piedsenté menant du moulin du Belcamps à la fontaine, de septentrion à la terre des héritiers de Jean Baptiste ROUSSEL, à prendre le total dudit tiers à l'encontre de l'église de Bousbecque, les deux autres tiers des 15 cents, et les 6/7° de tout un lieu manoir jardin et labour au nombre de 8 cents tenus de la baronnie de Bousbecque, le dernier 1/7° par l'achat du tout, aboutant d'orient au chemin des Oblaers, de midi et couchant aux hoirs de Josse BILLET et Jacques CLAIS, de septentrion aux hoirs de Charles BILLET, que la moitié d'un lieu manoir tenue de la Srie de Gruteghem sauf 1/7 aux enfants de Jacques DHALLUIN à cause d'Antoinette SERRUS leur mère. En présence Arnould LAMBIN et Jean Philippe DESREVEAUX notaires à Comines et Linselles, de Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 21 du 16/02/1725

Pierre BOUILLET fils de feu Jacques, laboureur à Comines, mari en secondes noces d'Adrienne PHILIPPE fille de feu Allard, aurait remarqué qu'il était chargé avant leur union d'une obligation de 100 livres parisis créée au profit de Jacques POISSONNIER, laboureur à Comines, par acte passé devant le notaire VANHEULE en 1713 au profit de Marie Jeanne et Marie Catherine BOUILLET ses sœurs. A la décharge de cette somme Adrienne PHILIPPE aurait vendu la portion d'héritage échue par le trépas de ses père et mère peu de temps après consommation de leur mariage sans que cela soit consigné dans leur contrat anténuptial, ce qui pourrait être préjudiciable tant à Adrienne PHILIPPE qu'à ses héritiers. Pierre BOUILLET ordonne qu'à son trépas ils soient pris en une fois de façon clair et apparente sur ses biens. Témoins : Maître Marc Jean GOMMEERS notaire et arpenteur de la châtellenie d'Ypres et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 22 du 17/02/1725

Jacques CARTON fils de feu Jean, marchand à Bousbecque, déclare avoir vendu à Arnould TRANNEL fils de feu Jacques, laboureur à Wervicq, 150 verges de labour situées à Wervicq, aboutant d'orient et couchant à l'acheteur et consorts, de midi le chemin de Pollebusch et de septentrion aux terres des sœurs Grises de Wervicq. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 23 du 19/02/1725

Pierre Louis, Jean Baptiste, Marie Jeanne, Aldegonde et Marie GHESQUIERE, d'âge compétant, Bartholomé TANCRE et Marie Angélique GHESQUIERE sa femme, lesdits GHESQUIERE frères et sœurs, enfants de feu S Jean et de Marie VILLERS, Marie WIBAUT veuve en dernières noces dudit Jean GHESQUIERE, demeurant tous à Verlinghem d'une part, Jean Baptiste et Jean François DUTHOIT, laboureur à Verlinghem et marchand à Lille, Gilles PHILIPPE marchand à Comines, mari de Marie Catherine DUTHOIT, Antoine BUTIN laboureur à Luigne châtelanie de Courtrai, mari d'Anne Margueritte DUTHOIT, lesdits DUTHOIT frères et sœurs, enfants de feu Antoine et de Michelle GHESQUIERE qui fut sœur dudit Jean, qui fut fils de Jean, d'autre part. Déclarent qu'ayant en commun les 2 lieux manoirs et 28 cents d'héritage situés à Verlinghem, la moitié échue audits GHESQUIERE du chef de leur père et par achat que ledit GHESQUIERE à fait avec ladite Marie WIBAUT, l'autre moitié audits DUTHOIT du chef de Michelle GHESQUIERE leur mère, désirant sortir de la communion et éviter toutes difficultés, sont convenus d'en faire partage amiable. Témoins : André WIBAUT marchand à Verlinghem et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 24 du 23/02/1725

Jacques BLIECQ fils de feu Abraham, laboureur à Bousbecque, en son nom et se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume CLAIS fils de feu Guillaume, laboureur demeurant audit, lieu un bonnier de terre à labour situé à Bousbecque tenu de la Srie de Gruteghem, aboutant d'orient la piedsente conduisant de Wervicq à Linselles, de midi la terre de Jean CLAIS, de couchant celle des héritiers du sieur HERVIN et de septentrion à ladite terre. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 25 du 23/02/1725

Michel et Daniel SERRUS demeurant Wervicq, Pierre CLAIS fils de feu Jacques, échevin de Bousbecque, et Jeanne SERRUS sa femme, Jean Baptiste MEURICE fils de feu Gilles Herman, laboureur à Halluin, en vertu du pouvoir donné par sa mère, lesdits SERRUS enfants de feu Jean, et ledit feu Jean lui même fils d'Adrien et de Marie LELEU, Charles BREINE, Jacques BOUCHART mari d'Anne BREINE demeurant Comines, lesdits BREINE frère et sœur, enfants de feu Jean et de Catherine LELEU, lesdits SERRUS et BREINE cousins et héritiers paternels de feu Adrien LELEU, François TOURMY fort de Marie Jeanne CATRY sa femme et Geneviève CATRY sa sœur demeurant à Wervicq, Gilles BONDUEL et Thérèse CATRY sa femme demeurant audit Bousbecque, ledit BONDUELLE se portant fort de François NOLLET et Josephe CATRY sa femme et d'Hyppolite GHESTEM et Marie Catherine CATRY sa femme, ses belles sœurs, lesdits CATRY sœurs, enfants de feu Jacques, Benoît, Jean Jacques et Agnès CATRY veuve de Jacques DUTHOIT, enfants de feu Jacques, demeurant à Bousbecque et Wervicq, et Pierre DHALLUIN charron audit Wervicq, père et tuteur des enfants retenus d'Angélique CATRY sa femme, lesdits Benoît, Jean Jacques CATRY et Agnès CATRY et Pierre DHALLUIN se portant forts des enfants de feu Jean ROUSSEAU et feu Marie Barbe CATRY et des enfants de ladite Angélique CATRY femme audit DHALLUIN, leur sœur, Marie Jeanne COUROUBLE veuve de Jean CATRY qui fut fils de Jean, Marie Elisabeth et Marie Jeanne CATRY enfants dudit feu Jean et de ladite COUROUBLE, laquelle en son nom privé se joignant a ses deux enfants d'âge compétent, se faisant fort de tous ses frères et sœurs en bas âge, Etienne CASTELAIN fils de feu Pierre et de Catherine CATRY de Geluwe, Pierre CASTELAIN fils de feu Pierre qui fut frère audit Etienne, demeurant Beselare, ledit Etienne CASTELAIN se portant fort de Jeanne CASTELAIN sa sœur, lesdits CATRY cousins et héritiers maternels dudit Adrien LELEU qui fut fils de feu Pierre et de Jossine CATRY, lesdits BOUCHART, TOURMY et BONDUEL promettant de faire agréer le présent acte par les personnes dont ils se sont porter forts. Lesdits comparants déclarent avoir vendu à Pierre CATRY fils de feu Jacques, de Bousbecque, tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices parmi 450 verges de jardin et terre à labour situés à Bousbecque tenus de la baronnie dudit lieu, aboutant d'orient au chemin des Oblaers, de midi l'héritage des pauvres de Bousbecque, de couchant et septentrion à la terre de

Jean CAZIER. En présence des deux clercs du 01/03/1725 sont comparus Anne BREINE femme de Jacques BOUCHART, Marie Jeanne CATRY femme de François TOURMY, François NOLLE et Joseph CATRY sa femme demeurant à Wervicq, Hyppolite GHESTEM et Marie Catherine CATRY sa femme demeurant à Bousbecque, lesdites femmes de chacun leur mari, dument autorisées, après lecture ont déclaré agréer et approuver pour consentir au déshéritement dudit héritage. Les comparants ont déclaré avoir reçu dudit Pierre CATRY et Marie Françoise DELVOYE sa femme les capitaux et deniers et donnent pleine et absolue quittance.

2 E 3 / 7250 acte 26 du 03/03/1725

Jean Baptiste et Jacques François DUTHOIT, le premier laboureur à Verlinghem, le second marchand à Lille, Gilles PHILIPPO marchand à Comines et Marie Catherine DUTHOIT sa femme, Antoine BUTIN laboureur à Luïngne, châtelainie de Courtrai, et Anne Marguerite DUTHOIT sa femme, lesdits DUTHOIT frères et sœurs, enfants de feu Antoine et de Michelle GHESQUIERE déclarent que par le trépas de leur père et mère leur est échus plusieurs portions d'héritages à Wambrechies et Verlinghem désirant sortir de la Communion décident de faire quatre parts égales pour chacun et en conviennent amiablement sur les formes et manières qui s'ensuit... Témoins : les clercs.

2 E 3 / 7250 acte 27 du 12/03/1725

Pierre BLIECQ laboureur à Bousbecque, fils de feu Abraham, déclare avoir vendu à Jacques BLIECQ son frère, laboureur audit lieu, 10 cents de terre à labour pris en 5 cents faisant partie de 15 cents situés à Bousbecque tenus de la Srie de Bourgogne. Témoins : Jean François MONTAIGNE laboureur à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 28 du 12/03/1725

Jean DEROUBAIX fils de feu François, Hubert, Jean et Michelle Françoise DEROUBAIX frères et sœur, enfants de feu François qui fut frère audit Jean, lesdits Hubert, Jean, Michelle Françoise DEROUBAIX se portant forts de Jean François et Marie Françoise DEROUBAIX leur frère et sœur en bas âge demeurant tous à Comines, déclarent que ledit Jean DEROUBAIX aura la moitié des lieux manoir et jardin ci-après. Les enfants de feu François DEROUBAIX, ses neveux, provenant de leur père l'autre moitié, le tout échu et dévolu auxdits Jean et François DEROUBAIX par le décès de François DEROUBAIX leur père, désirant sortir de la communauté de biens ils décident de faire évaluer et estimer afin de faire partage. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et Oste PRINGIER laboureur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 29 du 14/03/1725

Jacques François DUTOIT fils de feu Antoine de Lille, confesse avoir reçu 775 livres de France de Jean Baptiste DUTOIT son frère pour lui avoir vendu, cédé et transporté tous se droits dans tous les bois et édifices existant sur 452 verges de jardin situé à Verlinghem. Témoins : Isaac LESAFFRE marchand à Comines et André WIBAUT de Verlinghem.

2 E 3 / 7250 acte 30 du 14/03/1725

Jacques François DUTOIT fils de feu Antoine de Lille vend à Jean Baptiste DUTOIT son frère tous se droits dans tous les bois et édifices existant sur 452 verges de jardin situé à Verlinghem. Témoins : Isaac LESAFFRE marchand à Comines et André WIBAUT de Verlinghem.

2 E 3 / 7250 acte 31 du 17/03/1725

François DUPONT fils de feu Jacques, manufacturier à Comines, déclare que moyennant la somme de 318 florins reçue aujourd'hui de Jean Baptiste POUSSYER demeurant audit lieu il lui vend un outil à faire damas avec sa garniture un outil à faire broca, deux outils à faire velours et un autre pour apprêter ledit velours... Témoins : Antoine CALLE et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 32 du 19/03/1725

Michel et Daniel SERUS demeurant à Wervicq, Pierre CLAIS fils de feu Jacques, échevin à Bousbecque, et Jeanne SERRUS sa femme, Jean Baptiste MAURICE fils de feu Gilles Herman, laboureur à Halluin, en vertu du pouvoir donné par Marie SERRUS sa mère, ceux du surnom de SERRUS frères et sœurs, enfants de feu Jean et héritiers de Catherine SERRUS leur sœur, Adrien, Cornille et Pierre SERRUS enfants de feu Pierre qui fut

fils de feu Antoine SERRUS, déclarent avoir vendu à André DELVOYE fils de feu Gilles, laboureur à Bousbecque, une maison à usage de deux demeures bâties sur 75 verges de jardin planté et bois montant pris en arrentement perpétuel du sieur de WAUTRIPONT, situés à Bousbecque vis à vis la place, aboutant d'orient et de midi les drèves et terres du sieur de WAUTRIPONT, de couchant et septentrion au chemin sortant de la place dudit Bousbecque et allant vers Menin, occupé par Ambroise POULIER et la veuve d'Antoine LIENNART, ledit André DELVOYE a déclaré pour son command Louis LEBRUN fils de Simon, marchand à Menin et après lecture a déclaré accepter la présente vente. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 33 du 29/03/1725

Lambert DUPONT fils d'André et de Françoise DEHAENE, assistée de ses père et mère, de Pierre DUPONT son oncle et Pierre Antoine PARENT son cousin, tous bourgeois demeurant Comines d'une part, Marie Antoinette PHILIPPO fille de Gilles et Marie Françoise DUTOIT, assistée de ses père et mère demeurant Comines et de Paul PHILIPPO charron de Wambrechies d'autre part. Contrat de mariage. En présence des clercs.

2 E 3 / 7250 acte 34 du 29/03/1725

Dominique NISSE fils de Pierre demeurant Comines, déclare avoir accordé à titre de bail à Guillaume GOUMAN fils de feu Jean, laboureur à Comines, un grenier de la maison que le bailleur occupe à Comines confrontant de septentrion la Grande Rue. En présence des clercs.

2 E 3 / 7250 acte 35 du 23/04/1725

Le sieur Jacques Philippe MONNIER, prêtre et secrétaire du chapitre de la collégiale de St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe PAREZ, laboureur à Comines, 6 cents de terre à labeur à Comines tenus de la Srie de Terwaelle, aboutant d'orient le jardin de Marie Jeanne DELEBECQUE, de midi la becque du Cooplat, de couchant au chemin des Miellots, de septentrion à ladite Marie Jeanne DELEBECQUE. Témoins : Jean François DEROUBAIX laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 36 du 23/04/1725

Le sieur Jacques Philippe MONNIER prêtre et secrétaire du chapitre de la collégiale St Pierre à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François DEROUBAIX, laboureur à Comines, 450 verges de terre à labeur à Comines tenus de la Srie de Terwaelle, aboutant d'orient au chemin de Tenboorne, de midi au jardin de Jean GOUIER, de couchant la terre du sieur CRAINEE, de septentrion à une piedsente. Témoins : Philippe PAREZ laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 37 du 24/04/1725

Jean Baptiste DELAHAYE prêtre, pasteur et chanoine de la collégiale St Pierre à Comines, déclare avoir accordé cense et louage à Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre demeurant audit Comines, 14 cents 1/2 de terre à labeur en 5 pièces situés audit lieu et un bonnier 14 cents tenus de la baronnie. Témoins : Pierre Louis SIX fils de Pierre François et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 38 du 03/05/1725

Jean LECLERCQ fils de feu Michel, charpentier et laboureur au Bas-Warneton, déclare que moyennant la somme de 1200 florins et 20 patars qu'il a reçu de Jean Baptiste LECLERCQ son fils, laboureur, audit lieu, il lui vend la juste moitié des chevaux vaches et autre bestiaux, blé, fourrage et autres outils d'agriculture etc. qui sont dans un lieu manoir et sur les héritages dudit Jean LECLERCQ. Témoins : Jean François DUTHILLEUL et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 39 du 04/05/1725

Antoine LAGACHE fils de feu Nicolas demeurant Comines, déclare avoir vendu à Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand en cette ville, 4 cents situés à Comines tenus des franchises de Blaton et Linselles, aboutant d'orient au parfait de ladite pièce, de midi la terre de la veuve Philippe VILLERS, de couchant à un petit chemin conduisant de la cense de Noël DELEBECQUE vers le chemin de Quesnoy à Wervicq, de septentrion à l'héritage du sieur BEUVET et consorts.

2 E 3 / 7250 acte 40 du 06/05/1725

Marie LEMAHIEU fille de feu Charles de Calais, déclare avoir accordé en bail et louage à Georges WARLOP fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, la juste moitié de toute une maison, compris son héritage située à Comines, l'autre moitié appartenant au preneur, aboutant d'orient la maison d'Etienne CLAIS, de midi l'héritage de Pierre BOUTEN, de couchant la maison de Bauduin THEVELE, de septentrion la rue de Weststraete. Témoins : Ambroise GHESQUIERE laboureur au Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 41 du 07/05/1725

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, Thomas, Jean François et Ambroise MONTAIGNE frères, enfants de feu Thomas qui fut frère audit Jean François, demeurant au Bas-Warneton, lesdits MONTAIGNE, le premier comparant pour 1/4 les enfants de feu Thomas un autre 1/4 dans la maison de Claude DESTAILLEURS fils de feu Claude, marchand à Linselles, l'autre moitié de ladite maison et héritage au susdit DESTAILLEURS, en aviseront leurs cohéritiers dedans trois semaines pour une vente sous forme de mise à prix et enchères à Vincent LEFEBVRE fils de feu Nicolas demeurant Linselles, qui reconnaît avoir acheté pour lui toute la maison sur 75 verges d'héritage située audit Bas-Warneton en la Srie de la Grande Ponte, aboutant d'orient la terre des enfants de Nicolas LEWILLE, de midi celles des enfants de Jacques GOBERT, de couchant le jardin de Jean Baptiste LEHOUCQ et de septentrion la terre d'Antoine PARENT. Témoins : Ambroise GHESQUIERE et Philippe DILLIES laboureurs et échevins audit Bas-Warneton. Pierre LEFEBVRE marchand à Comines à déclaré enchérir d'une enchère valable. Témoins : Jean Baptiste BONDUEL et Hugues LEWILLE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 42 du 07/05/1725

Jean ROBBENS procureur de Menin, curateur aux biens abandonnés par Bernard MAJOREBANCO par acte donné par les bourgeois et échevins de Menin du 30/06/1723, le sieur ROBBENS en vertu de son dit pouvoir, notifiant la présente vente sous forme de mise à prix pour dernier enchérisseur à Elisabeth Thérèse LEHOUCQ veuve du sieur François VANDERMERSCH, censière à Deûlémont, pour elle et ses enfants des 2/3 de 448 verges de jardin situés au Bas-Warneton, tenus de la Srie de la Grande Ponte, aboutant la totalité d'orient au chemin menant des moulins de Winhem au fond de l'Eau, de midi à la piedsentente menant de Comines aux Ecluses de Deûlémont, de septentrion le chemin conduisant de Comines à Deûlémont, Item les 2/3 de 4 cents de terre, aboutant d'orient à la partie précédente de midi outre une piedsentente Antoine PARENT, de couchant à Jacques BARRON et consorts, de septentrion audit chemin de Comines à Deûlémont et finalement les 2/3 de 6 cents de terre à labour. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 43 du 10/05/1725

Melchior DU CATTEAU fils de feu François, scieur de bois à Comines, père et tuteur légitime de Jean Baptiste son fils mineur, déclare avoir vendu à Jacques HAZABROUCQ fils de feu François de Comines, une maison contenant 197 verges gisant audit lieu aboutant de midi au nouveau pavé de Comines à Quesnoy, de couchant la maison dudit Melchior CATTEAU et de Marguerite REMMERY, et d'escosse à Monsieur Jacob DE VERTAIN pour 450 florins. Témoins : Arnould VION échevin et laboureur et Charles François POISSONNIER demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 44 du 14/05/1725

Jean Baptiste VERLINDE receveur, Ignace VERCRUISSE, Pierre DUPONT et Antoine PHILIPPE, ministres des biens appartenant à la chapelle de Notre-Dame en l'église de la Ville de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste PARENT, laboureur à Comines, 12 cents de prairies de Lys tenus de la baronnie de Comines. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et le clerc.



2 E 3 / 7250 acte 45 du 14/05/1725

Michel CLAIS fils d'Etienne, chaudronnier et bourgeois de Comines, déclare avoir reçu la somme de 49 livres de France d'Antoine PETITBERGHEIN fils d'Antoine, charpentier, aussi bourgeois audit lieu, pour la vente d'une maison et héritage situés à Comines, aboutant d'orient la maison de Catherine SEIS et consorts, de midi à la rue de Lille, de couchant la maison de Pierre LESAFFRE, de septentrion à l'héritage du sieur HOVIN. Témoins : Pierre François DEROUBAIX teinturier et du clerc. Comparut Pierre Joseph CLAIS fils d'Etienne demeurant Comines qui déclare avoir vendu au profit dudit Pierre Antoine PETITBERGHIEN tout ses droits. Témoins : Chrysole LELEU et Jean Baptiste DEVLOO demeurant audit lieu

2 E 3 / 7250 acte 46 du 15/05/1725

Jean Etienne DU THILLOEUL fils de feu Antoine, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Antoine CARPENTIER fils de feu Jacques, cabaretier à Comines, 448 verges de labour à Deûlémont, aboutant d'orient à la terre des hoirs François VANDERMERSCH, de midi Jean Baptiste BONNEL de couchant du cabaret de ... DELEVOYE vers Quesnoy, de septentrion l'héritage de Pierre BOSSAERT. Témoins : Jacques LEMOINE charron et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 47 du 17/05/1725

François DUPONT fils de feu Jacques, manufacturier, et Jean Baptiste POUSIER de Comines ont déclarés devoir à Victor Josse HAMPE, cabaretier à Lille, la somme de 144 florins 20 patars chacun à payer sans discussion audit HAMPE dans un délais de trois mois. Le procès que ledit HAMPE à intenté contre ledit DUPONT prendra fin. Témoins : Nicolas DAUTRICOURT et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 48 du 21/05/1725

Pierre LEPLAT fils de feu Pierre, laboureur à Bousbecque, fait connaitre qu'il est occupez de 10 cents de terre à labour appartenant à Pierre DERUELLE situés à Bousbecque, aboutant de couchant à 10 cents de pareil labour appartenant à Julien ROUSEL à cause de Marie Madeleine CLAIS sa femme et consorts occupé par Guillaume CLAIS laboureur au dit lieu. Témoins : Charles VASSEUR et Jacques BLIECQ demeurant Comines.

2 E 3 / 7250 acte 49 du 23/05/1725

Gilles FLAHAULT chirurgien à Lille, mari d'Elisabeth DUBREUCQ, et Philippe ROUZE laboureur à Quesnoy se faisant fort de Jean Baptiste ROUZE son frère déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste HAZEBROUCK fils de Guillaume, laboureur demeurant à Quesnoy, tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange et étables parmi 3 bonniers de jardin et terre à labour à Quesnoy. Témoins : Antoine HAZEBROUCK laboureur à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 50 du 23/05/1725

Anne DEGROU veuve du sieur Pierre VIENNE et Michel Joseph VIENNE ont compté et liquidé toutes les affaires qu'ils ont ensemble à savoir : 5 années de louage de la moitié de la maison et brasserie, petites prairies et terre à labour, la moitié de 9 cents de terre à labour qu'elle a acquis de Pierre PILLOT et Héloïse LEWILLE sa femme situés à Quesnoy. Témoins : Jacques DUFLOT marchand et du clerc.

2 E 3 / 7250 acte 51 du 29/05/1725

Jean Baptiste PARENT fermier à Comines ayant droit à 1/3 d'un lieu manoir avec feu Denis et Allard PARENT ses frères et 1/7<sup>e</sup> de la succession de ceux-ci, Marguerite PARENT veuve de Guillaume DELANNOY, censière à Messines, Jean Baptiste LEMESRE père et tuteur des enfants retenus d'Antoinette PARENT sa femme, lesdits PARENT frères et sœurs, enfants de feu Hubert et héritiers de feu Denis et feu Allard PARENT, Charles François BILLAUD de Lille et Jeanne Françoise THEVELE fille des feus Michel et Françoise PARENT sa femme, Guillaume François DELEFORTERIE fils de feu Guillaume et Marie PARENT, laboureur à Comines, Hubert PARENT échevin de Bas-Warneton, Charles CHUFFAERT laboureur à Comines nord et Marie Thérèse PARENT sa femme, Jean Philippe LEFEBVRE aussi laboureur à Comines et Marie PARENT sa femme, André GHESQUIERE laboureur au Bas-Warneton et Antoinette PARENT sa femme. Lesdits PARENT frères et sœurs, enfants de feu Pierre, Eloi DE NEUT laboureur à Warneton et Marie Jeanne PARENT sa femme, Jean Baptiste CORDONNIER et Elisabeth Thérèse PARENT sa femme, laboureur à Deûlémont, celle ci en qualité de mère et

tutrice des enfants retenus de feu Allard PARENT, Hubert, Pierre Paul et Marie Catherine PARENT, se portant forts de leurs frères et sœurs en bas âge, iceux PARENT frères et sœurs, enfants de feu Hubert, Josse et Pierre François BECQUART se portant forts de leurs sœurs en bas âge, iceux BECQUART frères et sœurs, enfants de feu Josse et d'Antoinette PARENT, iceux Marie Jeanne, feu Allard Hubert et Antoinette PARENT vivants frères et sœurs, avec Pierre PARENT, enfants de feu Hubert. Lesdits BILLAUD et DELEFORTERIE, enfants de feu Pierre et enfants de feu Hubert PARENT ayant droits avec iceux de Jean Baptiste et Marguerite PARENT, ainsi que les enfants dudit LEMESRE à chacun 1/7° du parfait héritage, désirant sortir de la communion de biens procédant à la division et au partage amiable qui s'ensuit. Témoins : Jean GOMMERS notaire et arpenteur de la ville et Châtellenie d'Ypres et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 52 du 29/05/1725

Guillaume François DELEFORTERIE fils de feu Guillaume, fermier à Comines, désirant pour seconder ses bonnes et pieuses intentions, accorde sur ses biens et héritages présents et futurs la somme de 30 florins de rente viagère à Marie Ursule FLAMENT sa sœur utérine, religieuse dans le couvent du tiers ordre de St François à Pettegem. Témoins : Jean Baptiste PARENT son oncle et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 53 du 29/05/1725

Dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX douairière de noble Ignace de MASSIET demeurant Comines, déclare avoir vendu à Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur à Comines, 3 cents de terre à labour situés à Comines tenus en coterie de l'échevinage, aboutant d'orient à la ruelle menant au cabaret de l'Arbalète vers le moulin de la Mauvaise Chaise, de midi à la Becque, de couchant au jardin de l'acheteur, de septentrion à l'héritage de Bauduin THEVELE. Témoins : Jean Baptiste CUIGNET domestique de ladite Dame et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 54 du 02/06/1725

Jean Baptiste LAOUTRE fils de feu Charles et héritier de feu Marie REUMAUX sa mère, laboureur à Comines, procureur spécial de Michelle REUMAUX sa tante par acte passé devant Charles ONRAEDT notaire audit lieu le cinq mai dernier à propos de 3 cents de terre vendus par le père du comparant il y a environ 16 ans à François CAPELLE vivant laboureur audit lieu, le dit héritage provenant de feu Jacques REUMAUX père de Michelle, et Marie REUMAUX mère et tante du comparant. Témoins : Pierre François VILAIN maçon et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 55 du 03/06/1725

Marie Michelle DEREMY fille d'âge compétant de feu Georges et de Michelle SAMIN de Bousbecque déclare avoir reçu 76 florins de Robert VERVISCH charpentier à Comines, son vieil oncle, et lui vend tous ses droits, nom, raison et actions dans la succession à elle échue par le trépas de feu Jacquemine CLICQUETTE, vivante femme de Jean VERVISCH, père du second comparant, bisaïeule décédée à Comines il y a 22 ans environ. Témoins : Pierre LESAFFRE maréchal ferrant et Jean Baptiste SEYS maître d'école audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 56 du 05/06/1725

Louis Albert BREL fils de feu Guillaume, brasseur et cabaretier à Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Joseph DELEBARRE fils de Jean Baptiste, cordonnier à Linselles, 17 verges situées à Linselles, tenus de la Srie de Wartembecque, aboutant d'orient à la bourloire du cabaret à l'enseigne du Comte de Bucquoy confrontant le chemin menant dudit cabaret au moulin de la Vigne. Témoins : Joseph PLOUY et Jean Baptiste BLIECQ demeurant audit Linselles.

2 E 3 / 7250 acte 57 du 07/06/1725

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Charles MEURILLON, fils de feu André, 71 verges d'héritage tirées hors de 7 cents que le premier comparant a pris de Jean François BECQUART, père et tuteur des enfants qu'il a retenus de feu Marie Anne Chrysoline DELEBECQUE par acte passé du 29/06/1722, situées à Comines, aboutant d'orient les terres de Noël LEFRANCQ, de couchant à Jean Philippe DEBAILLEUL, de septentrion à Jean François DEROUBAIX et consent que la possession réelle dudit titre soit donnée audit MEURILLON. Témoins : Hugues BAILLEUL Jean Baptiste STOOP et Noël LEFRANCQ. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 58 du 07/06/1725

Jean Jacques LEROY fils de feu Jean, bourgeois et marchand à Comines, déclare qu'il a reçu 1000 livres parisis de Charles MEURILLON fils de feu André, marchand audit lieu, pour avoir cédé audit MEURILLON tous matériaux afin de construire une maison et autres édifices sur un fond arrenté, aboutant d'orient l'héritage de Noël LEFRANCO, de midi le chemin de la Couronne, de couchant l'héritage de François BRISSOU et de septentrion celui de Jean François DEROUBAIX. Témoins : Robert VERVISCH charpentier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 59 du 07/06/1725

Robert VERVISCH fils de feu Jean, bourgeois et charpentier à Comines, Jean Baptiste Joseph et Quintin Chrysole enfants d'âge compétant et héritiers de feu Marc Antoine VERVISCH leur père vivant bourgeois de Comines qui fut frère de Robert, déclarent avoir vendu à Jean Jacques LEROY fils de feu Jean, bourgeois et marchand audit lieu, toute une maison et autres petits édifices situés à Comines aboutant à la rue d'Hurlupin. Témoins : Adrien MARESCAUX et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 60 du 12/06/1725

Le sieur Pierre DELANNOY échevin de Messines, se faisant fort de Marguerite PARENT sa mère, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur à Comines, 1580 verges de labour à Comines, aboutant d'orient les terres de Jean VANELSLANDE et Bauduin THEVELE, de midi Pierre BOUILLET, de couchant au pavé de Comines à Lille, de septentrion du sieur CARDON. Témoins : Pierre BOUTEN sergent audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 61 du 12/06/1725

Le sieur Pierre DELANNOY échevin de Messines, se faisant fort de Marguerite PARENT sa mère, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François BREL fils de feu Jean François, laboureur à Comines et Marie Jeanne THOMAS sa femme un lieu manoir amassé de maison parmi 33 cents de terre situé à Comines et 8 cents de labour dans une pièce de 35 cents vulgairement appelé Champ Bontan, commun entre les hoirs de Pierre PARENT et Jean Baptiste LEMESRE, aboutant de couchant les terres d'Allard PARENT et Guillaume TURBIE. En présence de Pierre BOUTEN sergent et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 62 du 13/06/1725

Jeanne LE HAIRE veuve avec enfants de feu Jean FRELIER demeurant Comines pour qui Jean François BREL laboureur audit lieu a payé 330 livres 9 sols aux héritiers de Denis et Allard PARENT, lui vend des avestures de blé, avoine etc. le tout sur un lieu manoir et terre occupés par ladite veuve selon le bail que son feu mari a eu dudit PARENT en 1708, bail qu'elle cède audit BREL contre quoi Jean Baptiste PARENT, fermier à Comines, agissant pour et au nom de ses frères cohéritiers, la décharge de toute dette vers la maison mortuaire. Témoins : François Albert VILLERS cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 63 du 18/06/1725

Jean Baptiste PARENT fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Gabriel DESROUSSEAUX fils de Gabriel, censier à Comines, et Marie Barbe PARETZ sa femme 36 cents de labour à Comines. Témoins : François BRISOUS charpentier et cabaretier et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 64 du 18/06/1725

Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin demeurant à Comines, procureur spécial de Michel Joseph VIENNE négociant à Lille, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à maître Guillaume Ferdinand BECUWE greffier de Comines, 16 verges d'héritage situées à Comines rue d'Hurlupin. Témoins : Jean LEMAHIEU et Adrien CAPRON.

2 E 3 / 7250 acte 65 du 18/06/1725

Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, Thomas et Jean François MONTAIGNE frères, et enfants de feu Thomas qui fut frère audit feu Thomas, laboureur au Bas-Warneton, Vincent LEFEBVRE et Antoinette DESREUMAUX sa femme, fille de feu Jean Philippe, laboureur à Linselles, Jean LEBLANC laboureur à Comines, mari de Jeanne LEDUC, au nom de celle ci et en qualité de procureur spécial de Pierre et Jeanne DESTAILLEUR, Marguerite DESTAILLEUR, Marie DESTAILLEUR veuve de Germain DESMETTRE, Catherine LEDUC veuve de Jean DELANNOY, Philippe, Marie et Jeanne DELEPORTE Jean, Jacques, Jeanne et Catherine LEDUC, Louis DELANNOY et Jeanne LEDUC sa femme, Marie Jeanne LEDUC fille de feu Pierre qui fut frère audit LEDUC, Jacques et Jean Philippe DESREUMAUX, Pierre FRELIER et Marie Jeanne DESREUMAUX sa femme, tous héritiers avec d'autres de feu Julien DESTAILLEUR leur oncle décédé à Bas-Warneton en 1710, déclarent avoir reçu de Pierre LEFEBVRE 450 livres pour la vente d'une maison et 5 verges d'héritages. Témoins : Pierre DE SOMER cordonnier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 66 du 19/06/1725

Jacques MESSEANT fils de feu Pierre, demeurant Frelinghien, Jean Chrysostome WIQUART laboureur à Quesnoy, mari d'Antoinette LIENAERT, Jean François ROUZE laboureur à Warneton, en leur nom et se faisant forts de Jean Baptiste ROUZE aussi laboureur à Frelinghien, déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Jacques PIONNIER marchand à Quesnoy 132 verges situés à Quesnoy. Témoins : Charles Louis LEROY charpentier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 67 du 19/06/1725

Jacques MESSEANT fils de feu Pierre, demeurant Frelinghien, Jean Chrysostome WIQUART laboureur à Quesnoy, mari d'Antoinette LIENAERT, Jean François ROUZE laboureur à Warneton, en leur nom et se faisant forts de Jean Baptiste ROUZE aussi laboureur à Frelinghien, déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Nicolas LEROY fils de feu François, charpentier et laboureur à Quesnoy 88 verges d'héritage à Quesnoy. Témoins : Jacques PIONNIER marchand à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 68 du 19/06/1725

Jacques MESSEANT fils de feu Pierre, demeurant Frelinghien, Jean Chrysostome WIQUART laboureur à Quesnoy, mari d'Antoinette LIENAERT, Jean François ROUZE laboureur à Warneton, en leur nom et se faisant forts de Jean Baptiste ROUZE aussi laboureur à Frelinghien, déclarent avoir donné en arrentement perpétuel à Jean DONZE fils de feu Michel marchand à Quesnoy 4 verges 1/2 d'héritage à Quesnoy, aboutant d'orient au chemin menant de la Chapelle de le Belle Croix vers Warneton, de midi à l'héritage arrenté par Théodore LAMBIN. Témoins : Jacques PIONNIER marchand à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 69 du 20/06/1725

Philippe CARDON fils d'André, veuf sans enfants de Marie Antoinette DUTHOIT, laboureur à Deûlémont, assisté de son père, François CARDON son frère et Guillaume SEGARD son frère allié, tous laboureurs à Comines d'une part, Antoinette HOSTE fille de Jean Jacques et Marie BONTE, assistée de Jean François HOSTE échevin et laboureur à Deûlémont, de Jean et Pierre BONTE ses oncles maternels demeurant à Flers d'autre part. Témoins : Boniface DELAHAYE laboureur à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 70 du 23/06/1725

Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, veuf en dernières noces de Marie Jeanne DEROUBAIX, laboureur à Comines, assisté de Jacques Philippe POISSONNIER son frère et tuteur d'un enfant qu'il a retenu de ladite DEROUBAIX, Louis HOUZET et Adrien SIX ses beaux frères demeurant Comines et Linselles d'une part, Marie Elisabeth LEMERRE fille de feu Jean et Elisabeth DESCAMPS demeurant Wervicq, assistée de Jacques DUMORTIER laboureur audit lieu son parâtre, de Jean François et Nicolas LEMERRE demeurant Wervicq et Bousbecque ses frères d'autre part. Témoins : Etienne CLAIS chaudronnier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 71 du 24/06/1725

Pierre Joseph LECOINTRE fils de feu Arnould de Comines, pour et au nom de Pierre François WELLEMAN, enfant en bas âge que sa femme à retenu de feu François WELLEMAN en premières noces, déclare avoir accordé en bail et louage à Simon HAZEBROUCK laboureur à Comines, 5 cents de terre à labour audit Comines. Témoins : Guillaume CUVELIER et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 72 du 29/06/1725

Wallerand LECOCQ fils de feu Pierre, laboureur de Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Etienne DUTHOIT fils de feu Pierre Etienne, laboureur audit lieu une maison bâtie sur 2 cents d'héritage située à Quesnoy. Témoins : Jean VIENNE laboureur à Verlinghem et Germain DILLIES brasseur à Quesnoy.

2 E 3 / 7250 acte 73 le 29 /06/1725

Michel DILLIES échevin de Wambrechies, Jacques DHALLUIN fils de feu Jérôme d'Houplines, en son nom et pour les enfants de feu Antoine Chrysole SIX et de Marie François DHALLUIN sa sœur, déclarent avoir accordé en bail et louage à Wallerand LECOCQ et Marie Angélique CARLIER sa femme demeurant à Quesnoy, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 36 cents de terre à labour. Témoins : Jean VIENNE laboureur à Verlinghem et Jean FLAMENT couvreur de paille à Comines.

2 E 3 / 7250 acte 74 du 29/06/1725

Jacques DHALLUIN fils de feu Jérôme d'Houplines, en son nom et se faisant fort des enfants de feu Antoine Chrysole SIX et de Marie Françoise DHALLUIN sa sœur, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean FLAMENT fils de feu Jean, couvreur de paille demeurant à Comines 68 cents de terre à labour et 224 verges situés à Comines. Témoins : Germain DILLIES brasseur à Comines et Jean VIENNE censier à Verlinghem.

2 E 3 / 7250 acte 75 du 06/07/1725

Pierre DESREUMAUX fils de feu Pierre, laboureur à Deûlémont, et Marie Anne PERSONNE sa femme, déclarent devoir à Isabelle Claire PARENT fille de feu Hubert de Wervicq, la somme de 562 livres parisis pour leurs nécessités urgentes, qu'ils ont promis de rendre en une seule fois dans les quatre ans. Joseph Hubert PARENT son frère présent, accepte au nom de sa sœur. En présence de Nicolas LEPOUTRE cabaretier à Quesnoy. Acte barré du 14/03/1730 : Est comparus Hubert Joseph PARENT qui a déclaré avoir reçu au nom d'Isabelle Claire PARENT sa sœur, la somme de 562 livres parisis. Pierre DESREUMAUX et sa femme reçoivent quittance.

2 E 3 / 7250 acte 76 du 09/07/1725

Hubert BOSQUART fils de feu Maximilien de Bousbecque, et Marie Catherine DU CATTEAU sa femme, Marie Anne Béatrice DU CATTEAU sa sœur, fille d'âge compétant de Comines, dument autorisée et après agréation de Catherine DU CATTEAU veuve d'Adrien MARTIN leur tante, déclarent avoir vendu à Jean François LECLERCQ, maréchal ferrant à Wervicq, 68 verges d'héritage situés à Comines tenus de la Srie d'Oyembourg. Témoins : Laurent GALLANT charpentier à Wervicq et du clerc. Sont aussi comparus Pierre et Marguerite DUCATTEAU, Jean François VALLEZ fils de feu François et de Marie Elisabeth DU CATTEAU, ledit Pierre DU CATTEAU en son nom et pour les enfants de feu Alexis DENEUVILLE et de Marie Catherine DU CATTEAU vivante sœur aux dits Pierre, Marguerite et Marie Elisabeth DU CATTEAU demeurant audit Comines, après lecture de l'acte déclarent l'agréer.

2 E 3 / 7250 acte 77 du 09/07/1725

Jacques DELANNOY, Charles Louis CAUCHETEUR et Chrysole LELEU, administrateurs de la table des Pauvres de Comines, déclarent avoir accordé en ferme et louage à Josse GHESQUIERE laboureur à Comines, 2 cents de près au Bas-Warneton. En présence de François Albert VILLERS et Jean LEMAHIEU.

2 E 3 / 7250 acte 78 du 10/07/1725

Branches de Dîmes du chapitre de la collégiale St Pierre à Comines. La dîme du Gavre Wallong à Charles et Antoine LEHAIRE, laboureurs à Comines, la dîme de Winhem à Jean Philippe BONDUEL et Pierre POULIER, marchand et laboureur à Comines, la dîme des Bois baillée à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, la dîme du Grand mettant Wallong demeure à Antoine CAPELLE. Témoins : Pierre BOUTEN sergent et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 79 du 12/07/1725

Marie Françoise STEEN, fille de libre condition de feu Michel et de Jeanne BONDUEL, demeurant à Ypres, Anne Marie PRINGIER fille d'âge compétant et Oste son père demeurant Comines, ladite PRINGIER fille dudit Oste et de feu Charlotte BONDUEL, icelles BONDUEL enfants de feu Jean et Marie DESCAMPS, déclarent avoir vendu à Jeanne MONTAIGNE veuve de Jean CASMACKER, censière à Comines, 450 verges de terre à labeur situés audit lieu. Témoins : Michel STEINE et Pierre LAGACHE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 80 du 20/07/1725

Le Sieur Jean CATTERS, receveur général du temporel de l'Evêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir accordé en bail et louage à Joseph BONDUEL fils de Philippe, laboureur à Comines, et Philippine DELEFORTERIE sa femme, pour 10 bonniers de terre à labeur compris 7 cents de pâturage et prairies en deux pièces situés à Comines tenus de la Srie de Terwaele. Témoins : Jean Baptiste PIPELAERE et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 81 du 25/07/1725

Pierre Antoine PETITBERGHIEN fils d'Antoine, charpentier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marc Vincent MAES, cordonnier audit lieu, une maison, compris son héritage situé à Comines confrontant de midi la Weststraete, de couchant la maison de Pierre LESAFFRE, de septentrion l'héritage du sieur HOVIN. Témoins : Joseph THIBAUT et Antoine LEPERCQ demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 82 du 26/07/1725

Claude Romain CLAIS fils de feu André et de vivante Marie Eléonore YOLENTE de Bousbecque, assisté de sa dite mère, de Venant Joseph DERVAUX et Jean François FACON ses frères alliés demeurant Tourcoing et Linselles et du sieur Claude CLAIS son oncle, bailli audit Bousbecque d'une part, Thérèse Ursule VANDERMEERSCH fille de feu François et de vivante Elisabeth Thérèse LEHOUCQ, assistée de sa mère, de Philippe François et Ignace VANDERMEERSCH ses frères, d'Ignace BECQUART et de Philippe ROUZE ses frères alliés, d'Inglebert et Jean François VANDERMEERSCH ses oncles demeurant respectivement Deûlémont, Warneton, Quesnoy et Wervicq d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Pierre CLAIS greffier de Wervicq et André VANDERMEERSCH frère de la future mariante demeurant aussi à Deûlémont.

2 E 3 / 7250 acte 83 du 27/07/1725

Martin BOUILLET marchand à Deûlémont et Marie Marguerite LEWILLE sa femme, Pierre LEWILLE et Pierre HOSTE laboureur et échevin audit lieu, tuteurs des enfants mineurs de feu Jean Baptiste LEWILLE déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques CASTELAIN et Elisabeth Rose HORRENT sa femme, laboureur à Frelinghien, lesdits BOUILLET pour un lieu manoir amassé de maison et autres édifices parmi 3 bonniers 13 cents de jardin et labeur et de Pierre LEWILLE et Pierre HOSTE 5 cents de labeur appartenant aux dits enfants situés à Quesnoy tenus de la Srie de Wambrechies. Témoins : Antoine MULIER laboureur à Deûlémont et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 84 du 29/07/1725

Jacques Philippe POISSONNIER fils de feu Jacques déclare avoir accordé en bail et louage à Ambroise MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur au Bas-Warneton acceptant au nom de sa mère Marie Françoise LUTUN de laquelle il se fait fort, 3 cents de terre à labeur situés au Bas-Warneton, aboutant d'orient à la terre des hoirs de Pierre Martin BEAUSSART, de midi près du jardin du cabaret de Malvaut. En présent de Louis HOUZET boulanger et Michel François CARPENTIER demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 85 du 03/08/1725

Jacques CASTELAIN fils de feu Martin, laboureur à Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François VINCENT fils de feu Pierre, laboureur à Frelinghien et Michelle BRAME sa femme un lieu manoir amassé de maison parmi 2 bonniers 3 cents de jardin planté et terre à labour, compris 6 cents de labour appartenant à Marie Françoise CASTELAIN sa sœur le tout situé à Frelinghien. Témoins : Bartholomé DE BAILLEUL cabaretier à Frelinghien et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 86 du 03/08/1725

Jean François VINCENT fils de feu Pierre, laboureur à Frelinghien et Michelle BRAME sa femme désirant l'égalité entre tous leurs enfants, ordonnent que tous les biens qu'ils délaieront à leur trépas soient partagés en part égales entre leurs enfants et petits enfants. Témoins : Jacques CASTELAIN laboureur à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 87 du 09/08/1725

Jean CATRY fils de Pierre, cabaretier à Bousbecque, déclare avoir vendu à Gilles BONDUEL fils de feu Michel, tonnelier audit lieu, 150 verges de terre à labour, moitié de 300 pris à l'encontre d'Elisabeth CATRY sœur au vendeur, situé audit Bousbecque tenus de la Srie de Steenhuyse contenant 7 quartrons, aboutant d'orient à la terre des Jésuites d'Armentières, de midi celle d'Antoine VAN PRUSSEN, de couchant à l'héritage de Michel HAZEBROUCK et coté nord à celui de Bonaventure DELEMOTTE. La seconde partie aboutant d'orient l'héritage du Baron de Bousbecque, de midi celui dudit VAN PRUSSEN, de couchant la terre de Valentin CLAIS, de septentrion aux hoirs de François CATRY. Témoins : Jean Baptiste DESCAMPS praticien à Wervicq et Robert BONDUEL frère de l'acheteur.

2 E 3 / 7250 acte 88 du 10/08/1725

Dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX douairière de noble Ignace de MASSIET demeurant Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Michel THEVELE fils de feu Michel, laboureur à Comines 16 cents de terre à labour en deux pièces. Témoins : Jean Baptiste CUIGNET domestique de ladite dame et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 89 du 13/08/1725

Benoît CATRY fils de feu Jacques de Bousbecque, déclare avoir vendu à Pierre DELEVOYE fils de feu Gilles, laboureur de Bousbecque 325 verges de terre à labour à Bousbecque tenus de la Srie d'Urtenbus, aboutant d'orient à l'héritage de la veuve Jean CATRY, de midi et couchant aussi la terre de ladite veuve, de septentrion la terre des veuve et hoirs d'André CLAIS. Témoins : Gilles DELEVOYE laboureur à Linselles et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 90 du 21/08 /1725

Chrysole LEROY marchand boulanger à Comines ayant communication de certaine obligation portant 144 florins donnée par François DUPONT et Jean Baptiste POUSSIE demeurant audit lieu à Victor Josse HAMPE cabaretier à Lille, acte passé devant le notaire soussigné le 17 mai dernier, le paiement de ladite somme devant être fait le 7 de ce mois lesdits DUPONT et POUSSIE ne pouvant satisfaire s'accordent. En présence de de Vincent DELECAMBRE et Pierre Joseph SENELAER.

2 E 3 / 7250 acte 92 du 22/08/1725

Gilles PARETZ fils de feu Gilles, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles Philippe PARETZ son fils et Marie Elisabeth LESAGE sa femme, un lieu manoir amassé de maison parmi 25 cents de jardin et terre à labour en plusieurs pièces à Comines. Témoins : Antoine LEPOUTRE et Jacques VERMESSE.

2 E 3 / 7250 acte 93 du 06/09/1725

Antoine Martin LEHOUCQ fils de feu Venant demeurant à Linselles, assisté de Venant et Jean LEHOUCQ ses frères, laboureurs demeurant le premier à Linselles et le second à Deûlémont, de Pierre Thomas DELOBEL son frère allié, laboureur à Linselles d'une part, Marie Catherine DEMARQUE fille de Nicolas et de Marguerite THOMAS, assistée de ceux-ci demeurant à Deûlémont et Guillaume THOMAS cabaretier brasseur au même lieu d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Guillaume Antoine et Jean Baptiste DUMEZ censiers et beaux-frères aux futurs mariants demeurant à Deûlémont et Wervicq.

2 E 3 / 7250 acte 94 du 15/09/1725

Jean, Philippe, Michel, Pierre Philippe, Marie Thérèse et Marie BILLET, Gilbert François DESTOMBES et Françoise BILLET sa femme, Allard PLATEL et Marie Barbe BILLET sa femme, lesdits BILLET frères et sœurs, enfants de feu Jean et de feu Jeanne FLAMENT, Jean Pierre LEGRAND père et tuteur des enfants qu'il a retenu de feu Marie Jeanne BILLET, vivante fille dudit feu Jean. Les comparants demeurant à Linselles sauf ledit Pierre Philippe BILLET à Comines, ledit PLATEL à Quesnoy et ledit LEGRAND à Bondues. Ceux ci déclarent que par le décès de leur dits père et mère leurs sont échus les lieux manoirs et héritages ci après et désirants sortir de la communion ils désirent en faire l'évaluation afin d'en faire 9 parts égales de façon amiable forme et manière suivantes ... En présence de Jean Baptiste FLAMENT cordonnier et Jean BILLET fils de Philippe, manœuvre demeurant audit Linselles.

2 E 3 / 7250 acte 95 du 16/09/1725

Louis ROHART marchand à Linselles, Pierre Joseph SAMAIN et Angélique ROHART sa femme de Comines, lesdits ROHART frère et sœur, enfants de feu Louis déclarent avoir vendu à Jean CATTEAU fils de feu Pierre, censier à Deûlémont, 5 cents d'héritage tenus du fief de l'Escangrie à Deûlémont. Témoins : Jean Philippe LEHOUCQ fermier au Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 96 du 16/09/1725

Louis ROHART de Linselles, Pierre LEMAY et Marie Jeanne ROHART sa femme, marchand à Comines, Pierre Joseph SAMAIN et Angélique ROHART sa femme demeurant Comines, Jean Baptiste LEHAIRE et Jeanne Constance ROHART sa femme, laboureur à Zandvoorde, lesdits ROHART frère et sœurs, enfants de feu Louis déclarent que par le trépas de leur père et mère leur est échu 10 cents d'héritage en deux pièces situés à Deûlémont les comparants désirant sortir de la communion sont convenus d'en faire partage amiable. Témoins : Jean Baptiste LEHOUCQ censier au Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 97 du 22/09/1725

Jean Etienne DUTILLEUL laboureur à Comines déclare avoir accordé en bail et louage à Robert Louis WAMBE, censier audit lieu, 100 verges de jardin planté d'arbres fruitier et bois montants à Comines. Témoins : Symphorien COISNE fermier à Quesnoy et Dominique PHILIPPE marchand à Comines.

2 E 3 / 7250 acte 98 du 24/09/1725

Jules MIGNOT fils de feu Antoine, manouvrier à Comines et Catherine MEAUX sa femme déclarent avoir reçu 72 florins de Pierre POUILLIER et Jeanne Anne MEAUX sa femme, leur nièce, pour rachat d'hoirie. Témoins : Gérard LESAFFRE et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 99 du 27/09/1725

Jacques CATTEAU fils de feu Adrien, laboureur à Linselles et Marie Catherine CATTEAU fille dudit feu Adrien, veuve avec enfants d'Alexandre VANALDERWELDT de Bousbecque, ceux-ci déclarent qu'ayant entre eux un jardin de 6 cents à Bousbecque, aboutant de levant le chemin du Blaton à Bousbecque, de midi couchant et septentrion aux héritages du sieur BRUNNEL venant de feu leur père, conviennent que les comparants ou leurs successeurs ne pourront jamais planter aucunes haies vive dans la ligne de séparation des deux héritages. Témoins : Michel François DUTHOIT de Comines et Jean Baptiste CARPENTIER sergent à Bousbecque.

2 E 3 / 7250 acte 100 du 30/09/1725

Pierre DELAHAYE manouvrier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Chrysole MONTAIGNE demeurant audit lieu et Marie Catherine DELEFORTERIE sa femme, un corps de logis compris 220 verges d'héritage sur lesquels les édifices sont érigés situés à Comines. Témoins : Cyprien POTTIER et le clerc.



2 E 3 / 7250 acte 101 du 30/09/1725

Jean Baptiste TRACHET fils de Jean Baptiste, manouvrier demeurant à Deûlémont, assisté de son père d'une part, Anne Jeanne LESCORNEZ fille illégitime de feu Jean demeurant audit Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. En présence du sieur Antoine ODOUX.

2 E 3 / 7250 acte 102 du 01/10/1725

Wallerand DUCASTEL fils de feu Georges, bourgeois de Comines demeurant à Bailleul, Daniel VANHACKER et Louise DUCASTEL sa femme demeurant à Comines, Pierre François DUCASTEL aussi fils dudit Wallerand, charpentier audit Bailleul. Les comparants déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Michel BILLET fils de feu Jean, marchand à Comines, une maison édifée sur son héritage à Comines, aboutant de septentrion à la rue de la Basse Bretagne. Témoins : Pierre BOUTEN sergent de Comines et le clerc. Comparu Gilles PHILIPPO marchand à Comines à déclaré surenchérir le prix. Le 08/10/1725 est comparu Isaac DUTILLEUL laboureur qui déclare enchérir de 3 enchères valables de 9 florins chacune. Sont comparus Wallerand et Pierre François DUCASTEL père et fils, Daniel VANHACKER et Marie Louise DUCASTEL qui déclarent avoir conclu avec ledit DUTILLEUL du 09/10/1725. En présence d'Antoine Thomas DUCASTEL boucher à Comines et Philippe François BONDUEL cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 103 du 01/10/1725

Jacques RAGO fils de feu Bertrand de Comines, déclare que pour récompenser son fils Michel RAGO des bons services nourritures et entretiens qu'il lui a donné lui donne par don d'entre vifs une maisonnette et la portion d'héritage sur laquelle elle est érigée, située à Comines, confrontant d'orient la rue St Gilles, de midi la maison de Georges VILLAIN. Témoins : Honoré LEROY cordonnier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 104 du 04/10/1725

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, charpentier et marchand à Comines, déclare avoir vendu à Nicolas LEPERCQ laboureur à Comines, 4 cents de terre à labeur tenus de la Srie de Keigerarde, aboutant d'orient la terre de Toussaint MONTAIGNE, de midi la becque du Cooplat, de couchant la terre de Josse GHESQUIERE, de septentrion à la terre de Félix DELEFORTERIE. Témoins : Jean François et Antoine DUTILLEUL frères demeurant à Comines.

2 E 3 / 7250 acte 105 du 05/10/1725

Jean Baptiste LEHAIRE fils de feu Bernard, laboureur à Zandvoorde et Jeanne Constance ROHART sa femme, déclarent avoir vendu à Jean GALLOIT fils de feu Blaise, laboureur à Deûlémont et Marie Elisabeth GALLOIT sa sœur, la moitié de 5 cents de terre à labeur à prendre à l'encontre de Pierre LEMAY et Marie Jeanne ROHART, tenu de la Srie de Wartembecque à Deûlémont, aboutant de levant au chemin menant du cabaret Hors de le Voye vers Quesnoy, de midi à l'héritage de Michel PERSONNE, de couchant à Jean DUTHOIT, de septentrion à une piedsente. Témoins : Pierre LEMAY marchand à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 106 du 07/10/1725

Marie Jeanne DELEBECQUE veuve avec enfants de feu Allard PARENT, censière à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur audit lieu, 13 cents de terre à labeur en deux pièces, une de 10 cents l'autre de 3 cents situées à Comines. Témoins : Nicolas PARENT et Chrysole CAZIER cordonnier demeurant Comines.

2 E 3 / 7250 acte 107 du 11/10/1725

Christophe Honoré LESAFFRE fils de feu Christophe et de vivante Françoise BECQUART, charpentier demeurant Wambrechies, assisté de sa mère d'une part, Marie Marguerite HORRENT fille de feu Jean et de Jeanne CAPELLE demeurant Deûlémont, assistée de Jean Baptiste HORRENT son frère manœuvre, et Bonaventure LUTUN blanchisseur demeurant tous deux à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Antoine LEMAY marchand à Wambrechies et Pierre Joseph SIX charpentier à Deûlémont.

2 E 3 / 7250 acte 108 du 12/10/1725

Jeanne GOBERT veuve du sieur Antoine DE GROU de Comines, déclare avoir vendu à Antoine DAEL fils d'Antoine de Bousbecque, le 1/3 de 6 cents d'héritage situé à Bousbecque, tenu de la Srie d'Allengrie, aboutant d'orient la terre de Louis François WICQUART, de midi à la terre occupée par Pierre DAEL, de couchant et septentrion à un chemin conduisant de Bousbecque vers le cabaret de la Basse Ville. En présence du sieur Pierre Antoine DE GROU et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 109 du 14/10/1725

Michel DERUELLE fils de feu Michel demeurant Neuville en Ferrain, de présent à Comines, déclare avoir vendu à Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, 4 cents de terre à labeur situés à Comines tenus de la Baronnie dudit lieu, aboutant de couchant au chemin menant de Comines aux moulins de la Vigne et de septentrion à un petit chemin menant vers la cense ruinée nommée la Pate de Loup. Témoins : Jean Baptiste STOOP et François BRISOU demeurant à Comines.

2 E 3 / 7250 acte 110 du 18/10/1725

Guillaume et Jean Baptiste ANTOINE, Georges LEWILLE et Marie Joseph ANTOINE sa femme, laboureur demeurant le premier à Deûlémont et les autres à Frelinghien, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre CASTEL laboureur à Quesnoy et Marie Jeanne PLATEL sa femme, tout une grange et étables sur 15 cents de labeur. Témoins : Hubert DELEBARRE sergent de Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 111 du 18/10/1725

Guillaume et Jean Baptiste ANTOINE, Georges LEWILLE et Marie Joseph ANTOINE sa femme, le premier de Deûlémont les deux autres de Frelinghien, frères et sœurs, enfants de feu Jacques et Catherine SIX, déclarent que par le trépas de leur dites mère leur est échu des portions de lieu manoir et héritages ci-après, désirant sortir de la communion de biens, demandent une estimation de ceux-ci. Témoins : Théodore LAMBIN sergent de Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 112 du 22/10/1725

Véronique BACCART veuve de feu Wallerande PROVOST de Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Catherine PROVOST sa fille suffisamment âgée, un petit lieu manoir amassé de maison parmi 8 cents de terre à labeur et jardin situé à Quesnoy. Témoins : Pierre DESOMBER cordonnier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 113 du 21/10/1725

Josse GHESQUIERE fils de feu François, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Nicolas LEPERCQ laboureur à Comines, 113 verges de terre à labeur situées à Comines tenues de la Srie de Keignarde. Témoins : Nicolas VILAIN maçon et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 114 du 27/10/1725

Marguerite LEROY veuve immiscée de feu Paul DELERUE, Gérard POISSONNIER et Marie Marguerite DELERUE sa femme, Louis FREMAUT et Marie Elisabeth DELERUE sa femme, lesdits DELERUE sœurs et enfants de feu Paul et de ladite Marguerite LEROY, demeurant tous à Comines, déclarent avoir reçu la somme de 36 florins à repartir entre eux de Paul DELERUE leur frère demeurant audit lieu. Ils déclarent avoir vendu au profit dudit DELERUE tous leurs droits, noms, raisons et actions que les premiers comparants ont dans une petite maison et 3 verges situés à Comines, aboutant d'orient au jardin de Michel THEVELE, de midi la maison de Guillaume LETAR, de couchant le pavé allant de Comines à Lille, de septentrion à la maison de Jean GHESQUIERE. Témoins : Pierre Philippe DELANNOY et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 115 du 08/11/1725

Louis Joseph THEVELE fils de Bauduin, praticien à Comines, en vertu du pouvoir donné par le sieur Michel Joseph VIENNE, négociant à Lille, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jacques KEUST fils de feu Bertrand, charpentier à Comines, 15 verges 80 pieds de terre à labeur à Comines, aboutant de couchant à la rue d'Hurlupin, de septentrion à la becque Bourgeoise. Témoins : Martin François DELVA procureur à Wervicq et Pierre Philippe DELANNOY de Comines.

2 E 3 / 7250 acte 116 du 10/11/1725

Jean Pierre LEMAY fils de feu Pierre manœuvre à Bousbecque, assisté de Jean Philippe, Jean Baptiste et Antoine LEMAY ses frères demeurant à Wambrechies, de Paul LEMAIRE de Linselles, Jean François et Jean Baptiste DELANNOY, laboureurs à Wervicq ses beaux frères d'une part, Marie Joseph PARETZ fille de feu Arnould et de vivante Marie Jeanne CASTELAIN, assistée de sa mère, censière à Bousbecque, de Jean François BILLET et Gabriel DESROUSSEAUX ses frères alliés, censiers audit Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Louis et Antoine PARETZ demeurant Quesnoy et Bousbecque.

2 E 3 / 7250 acte 117 du 10/11/1725

Gilles CASTELAIN fils de feu Jean Baptiste et de vivante Catherine DANSETTE, laboureur à Bousbecque, assisté de sa mère, de Jean Baptiste et Venant CASTELAIN ses frères, demeurant audit lieu, de Jean Baptiste BERTEN son beau frère, de Simon et Jean DANSETTE ses oncles maternels, laboureurs à Wervicq, d'une part, Dorothee ROUSSEAUX fille de Pierre, assistée de celui-ci, laboureur à Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Pierre Philippe DELANNOY et le cleric demeurant Comines.

2 E 3 / 7250 acte 118 du 12/11/1725

Marie Françoise CRETAL fille de libre condition de feu Joachim de Bousbecque, déclare avoir reçu la somme de 62 florins d'Antoine Joseph CRETAL, brasseur à Lille, son cousin, auquel elle a vendu, cédé et transporté 1 cent de terre à présent jardin pris dans 2 cents situé à Seclin, dîme de Martinsart.

2 E 3 / 7250 acte 119 du 17/11/1725

Pierre François HOUSSIN fils de feu Jean, charpentier à Bousbecque, et Catherine HENNION sa femme, déclarent avoir reçu la somme de 400 florins de Nabor LESAFFRE fils de Pierre, brasseur à Comines, pour la vente de matériaux de briques, bois, paille et autres composant un bâtiment de 40 pieds, ensemble d'un fournil érigé sur 75 verges de terre arrentées par les vendeurs à Cornille PENET et sa femme. Témoins : Pierre DE SOMBRE cordonnier et Pierre Philippe DELANNOY demeurant à Comines.

2 E 3 / 7250 acte 120 du 19/11/1725

Jacques DELANNOY, François PAUL et Antoine LEPERCQ demeurant Comines, pauvriseurs de la table des pauvres, déclarent avoir accordé en bail et louage au sieur Albert DUPONT fils de feu Jacques, manufacturier en soie audit Comines, une maison avec cave confrontant de nord la Grande Rue, tenant de deux sens la maison d'Antoine CARPENTIER, le tout ayant été occupé par François DUPONT son frère. Témoins : Jean LEMAHIEU praticien et Pierre Philippe DELANNOY demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7250 acte 121 du 19/11/1725

Jean François et Jacques GRUSON, Georges LECLERCQ mari de Marie Madeleine GRUSON, André MARESCAUX mari d'Anne GRUSON, lesdits GRUSON enfants de feu Jean François, demeurant respectivement à Radinghem, Englos, Lomme, et Beselare, Jean François BACON demeurant le Maisnil se portant fort de Jeanne Angélique GRUSON, fille de feu Martin, nièce auxdits GRUSON, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Nicolas HORRENT fils de feu Pierre, laboureur à Comines, une maison et 159 verges de jardin tenus des Franchises de Blaton et Linselles, aboutant de levant au chemin menant de Comines au Blaton, de midi au jardin de Martin GADENNE à cause de sa femme, de couchant à la terre des hoirs de Guillaume BREL, de septentrion au jardin des enfants d'Antoine GRUSON. Ledit HORRENT dernier enchérisseur. Témoins : Josse BILLET et Jean Philippe DERVEAUX sergent de Linselles. Lesdits comparants ayant en lecture le présent accord le ratifie du 29/12/1725. En présence de Gabriel DESROUSSEAUX et Jean François VINCENT laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7250 acte 122 du 21/11/1725

Pierre Philippe VILLERS fils de feu Philippe et de vivante Jeanne HAZEBROUCK, maréchal ferrant à Comines, assisté de sa dite mère et de Jean Baptiste VILLERS son frère d'une part, Marie Thérèse Angélique HOSTE fille de feu Jacques demeurant Deûlémont, assistée de Pierre et Jean François HOSTE ses frères, de Philippe CARDON son frère allié, tous laboureurs à Deûlémont, de Jean et Pierre BONTE, laboureurs à Flers, ses oncles maternels d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Louis Joseph DERVEAUX et Pierre Philippe DELANNOY demeurant Comines.

2 E 3 / 7250 acte 123 du 27/11/1725

Marie Françoise CRETAL fille de libre condition de feu Joachim de Bousbecque, donne pouvoir à Gilles PHILIPPO marchand à Comines de vendre sous forme de mise à prix 4 cents 1/2 de terre à labour situés à Seclin. Témoins : Josse DUMORTIER manouvrier à Bousbecque et Pierre Philippe DELANNOY clerc.

2 E 3 / 7250 acte 124 du 28/11/1725

Gilles PHILIPPO marchand à Comines, procureur spécial de Marie Françoise CRETAL, fille de libre condition de feu Joachim, de Bousbecque, en vertu des pouvoirs, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix au sieur Jacques BRAME de Seclin ici présent, 4 cents 1/2 de labour situés à Seclin. Témoins : Paul PHILIPPO charron à Wambrechies et Jacques DUFLOS de Comines.

2 E 3 / 7250 acte 125 du 08/12/1725

Antoine VILLERS laboureur à Comines, avec le consentement de Pierre François DESTAILLEURS, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques BOSCARD, laboureur audit lieu, 4 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Louis Joseph THEVELE et Pierre Philippe DELANNOY clercs.

2 E 3 / 7250 acte 126 du 09/12/1725

Jean LAMBLIN mari de Cécile DELEFORTERIE, bourreteur à Comines, déclare avoir donné bail et louage à Jean Baptiste DELEFORTERIE fils de Félix, laboureur à Comines, 9 cents de terre à labour et jardin, compris une grange érigée dessus située à Comines. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7250 acte 127 du 28/12/1725

Sœur Augustine DECLERCQ, dame prieure de l'hôpital Notre-Dame à Comines, reconnaît avoir accordé en cense et louage à Jean Baptiste LEMERRE, échevin et censier à Comines, tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange etc. parmi 14 bonniers 8 cents de jardin à Comines vulgairement appelée la cense de Cloppere. Témoins : Jean Baptiste PARENT censier et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 128 du 20/12/1725

Pierre GHESQUIERE fils de feu Martin, manœuvre à Comines, Antoine DUFLOT fils de feu Augustin, cordonnier audit lieu, et Marie Joseph DELECOURT sa femme, fille et héritière de Marie Jeanne GHESQUIERE, sa mère, vivante sœur du premier comparant, déclarent avoir vendu à Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, qui reconnaît avoir acheté pour Jeanne Françoise POISSONNIER sa fille retenue de feu Marie Jeanne HERBAUT, le 1/3 de 4 cents de terre à labour à Comines, aboutant d'orient à la terre de Pierre POISSONNIER, de midi et couchant celle des hoirs de Pierre DELEVOYE, de septentrion à l'héritage du sieur CLAIS et desdits DUFLOT. Témoins : François BRISOU charpentier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7250 acte 129 du 20/12/1725

Pierre POISSONNIER fils de feu Sylvestre, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Robert CUVELIER fils de feu Guillaume, laboureur à Wervicq, tant pour lui que pour ses frères et sœurs dont il répond, 6 cents de terre à labour, aboutant de levant et midi à l'héritage de Simon DANSETTE, de couchant aux enfants de Jean DEUREWART et de septentrion à la terre des hoirs de Jacques CARDON ; 5 cents de pareil labour, aboutant de levant à la terre desdits enfants, Jean DEUREWART, de midi à celle de Guillaume BOUTRY, de couchant au grand chemin de Wervicq vers le Blaton, de septentrion aux héritiers de Michel LAGACHE, le tout situé à Wervicq. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7250 acte 130 du 21/12/1725

Philippe LEMAY, maître d'école à Comines, déclare avoir vendu, cédé et transporté au profit de Jeanne Françoise POISSONNIER, fille en bas âge de Charles Louis, laboureur à Comines, une lettre de rente du souverain Baillage de Lille du 10/11/1723 par laquelle appert être obligé Antoine DUFLOT et Marie Jeanne DELECOURT sa femme. En présence des deux clercs

2 E 3 / 7250 acte 131 du 23/12/1725

Jean François et Jacques GRUSON, Georges LECLERCQ mari de Marie Madeleine GRUSON, lesdits GRUSON enfants de feu Jean François demeurant respectivement à Radinghem, Englos et Lomme, Jean François BACON demeurant au Maisnil se portant fort de Jeanne Angélique GRUSON fille de feu Martin, nièce auxdits GRUSON, déclarent avoir reçu de Nicolas HORRENT les 4/5 de 2428 livres provenant de la vente de 4/5 de 575 verges de lieu manoir, jardin et labour qu'ils lui ont fait par acte du 19/11/1725. Témoins : Gabriel DESROUSSEAUX et du clerc. Sont comparus André MARESCAUX laboureur à Beselare et Anne GRUSON sa femme qui déclarent avoir reçu dudit HORRENT le dernier 1/5 de cette vente du 31/12/1725. Témoins : Marin DE SOMER cordonnier et le clerc.

## 1726

### 2 E 3 / 7251

2 E 3 / 7251 acte 1 du 03/01/1726

Nicolas LEROY charpentier à Quesnoy d'une part, Charles Louis LEROY son fils aussi charpentier à Quesnoy d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès, ledit Nicolas soutenant que son dit fils doit lui restituer les profits et épargnes qu'il avait gagnés et rendre les matériaux nécessaires à la construction d'une maison à deux demeures à Quesnoy qu'il avait fait construire pour 350 florins sur un fond que Nicolas LEROY avait arrenté de Gilles MESSEAN de Quesnoy, et de restituer quelques mois de sa pension et de celle de ses ouvriers. Le second comparant soutenant au contraire qu'étant sorti de la communion de son père il a travaillé à son unique profit et que les gains et pertes qu'il a fait doivent lui revenir sans en rendre compte, concernant la pension, il affirme l'avoir acquittée au moyen du blé que Jacques PIONNIER lui a livré pour lui et avancement de deniers et bois. Les comparants ont transigé : ledit Charles Louis LEROY accepte de payer la somme de 240 florins payable en 9 ans. Témoins : Symphorien COISNE fermier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 2 du 07/01/1726 - Déplacé en 2 E 3 / 4272 acte 2.3

Jacques Antoine Hyppolite D'AFFRENGUES, prêtre et doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Comines, lequel se portant fort du sieur et Maître Jean Baptiste DELAHAYE, aussi prêtre pasteur et chanoine audit lieu, tous deux administrateurs des biens et revenus de la chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs érigée audit Comines, lequel a déclaré avoir accordé à titre de cense et louage à Pierre François LOUAGE, laboureur à Comines, lequel promet tenir 26 cens de terre à labour en trois pièces situés à Comines, savoir 13 cens, d'orient midi et septentrion aux terres de la veuve du sieur MEURIN et d'occident à la terre des enfants Pierre LOUAGE ; item 5 cens aboutant d'orient aux terres de Madame DE MASSIET, de midi celle de la veuve Allard PARENT, d'occident les 8 cens ci-après et de septentrion au seigneur de Comines pour le rendage annuel de 80 florins. Ainsi fait et passé à Comines devant Maître Arnould LAMBIN, notaire de Comines, en présence du sieur Frédéric BOUCQUILLON et de Louis Joseph THEVELE, demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7251 acte 3 du 10/01/1726

Antoine DEFRANCQ fils de feu Jacques, laboureur demeurant à Menin dehors, François MAHIEU fils de feu François et de Pétronille DEFRANCQ, vivante sœur audit Antoine, laboureur à Wervicq. En leur nom et se portant fort de François et Jean Baptiste MAHIEU, enfants et héritiers de feu Michel, demeurant audit Wervicq et Moorslede, leurs neveux, déclarent avoir vendu à Antoine DAEL fils d'Antoine, laboureur à Bousbecque, 6 cents de terre à labour tenus de la baronnie dudit Bousbecque, aboutant d'orient la terre de Gratienne BILLET, de midi à celle des hoirs de Pierre GHESQUIERE, de couchant à l'héritage de l'acheteur par arrentement pris des vendeurs, de septentrion à un chemin conduisant de Bousbecque à Wervicq.

2 E 3 / 7251 acte 4 du 11/01/1726

Hubert, Jean Baptiste, Jean Bernard, Jean Philippe, André, Jean Charles et Pierre Martin BREL, Joseph DELSALLE et Marie Catherine BREL sa femme, lesdits BREL frères et sœurs, enfants d'Hubert et feu Marguerite CATTEAU, se portant fort de Guillaume Joseph, Jean François et Marie Madeleine BREL leurs frères et sœur en bas âge, demeurant à Halluin, Bousbecque et Comines, déclarent qu'ayant en commun plusieurs portions de lieu et héritages situés à Halluin, Bousbecque, Wervicq et Deûlémont échus par le trépas de Philippe CATTEAU leur père-grand, désirant sortir de la communion ils en demandent estimation. Celle ci est estimée à la somme de 1400 florins, puis ils déclarent faire partage à l'amiable. Témoins : Jean Baptiste HAQUETTE charpentier et Jean Baptiste CARPENTIER demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7251 acte 5 du 12/01/1726

Frédéric Joseph COISNE fils de feu Alexandre de Comines, déclare avoir vendu à Michel François GHESQUIERE, échevin bourgeois de cette ville, la moitié d'une maison et héritage à usage de tannerie située à Comines, tenue de l'échevinage, aboutant d'orient à la maison et héritage de l'acheteur, de midi la rue du Lys, d'occident à la maison et héritage du sieur Pierre GHEQUIERE de Lille, de septentrion à la rivière Lys. Témoins : Charles DUHAYON notaire de la Châtellenie d'Ypres et Jean LEMAHIEU de Comines.

2 E 3 / 7251 acte 6 du 19/01/1726

Mathieu DERVEAUX fils de feu Pierre et de Catherine LEFEBVRE, laboureur à Comines, assisté de Louis Joseph DERVEAUX son frère et Pierre François VILLERS son frère allié d'une part, Marie Elisabeth VION fille d'Arnould et de Marie Jeanne VIENNE, assistée de ses père et mère, de Nabor LESAFFRE son oncle allié, laboureur audit Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : François BRISOU charpentier et André VERMESSE demeurant à Comines.

2 E 3 / 7251 acte 7 du 24/01/1726

Pierre DONZE de Comines et Louis CUVELIER demeurant Deûlémont, tuteurs des enfants mineurs délaissés par Frédéric DONZE, déclarent avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne VANDERWECKE, veuve dudit Frédéric DONZE, une maison située à Comines, aboutant d'orient à la maison de Pierre DESMETTRE, de midi à la Grande Rue, de couchant à la maison de Jean Baptiste FLAMENT, de septentrion à l'héritage desdits mineurs. En présence du sieur Dieudonné GHEERBRANDT et le cleric.

2 E 3 / 7251 acte 8 du 24/01/1726

Bartholomine DECLERCQ veuve du sieur Nicolas D'HAZE de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Vincent LEMAHIEU, cabaretier à Deûlémont, et Marie Antoinette DESMAZIERE sa femme, toute une maison y compris son héritage étant à usage de cabaret appelé le Damier, confrontant de septentrion à la Grande Place du même lieu. Témoins : Jean LEMAHIEU et Louis Joseph THEVELE praticiens demeurant Comines.

2 E 3 / 7251 acte 9 du 27/01/1726

Marie Jeanne DHALLUIN veuve de Charles LOUAGE, censière à Comines, Symphorien COISNE censier à Quesnoy, père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Catherine DHALLUIN, Jean LEPERS, échevin et laboureur audit Comines, mari de Marie Elisabeth DERVEAUX, André BIERRE mari de Marie Jeanne DERVEAUX, laboureur au Bas-Warneton, lesdites DERVEAUX sœurs, enfants de feu Albert DERVEAUX et de Marie DHALLUIN, Jean Philippe COISNE fils de Jean et ladite Marie DHALLUIN. Iceux DERVEAUX et COISNE se portant fort d'Albert DERVEAUX leurs frères consanguins et utérins, lesdites DHALLUIN sœurs et héritières de feu Jacques DHALLUIN leur frère, accordent en bail et louage à Thomas DUMORTIER fils de feu Jean, laboureur à Comines, un lieu manoir, maison et 7 bonniers de terre à labour et jardin situés à Comines et Bas-Warneton. Témoins : Jean LEPOUTRE fermier à Comines nord et Pierre Philippe DELANNOY fils de Pierre cleric.

2 E 3 / 7251 acte 10 du 27/01/1726

André BREL fils d'Hubert, laboureur à Halluin, déclare avoir vendu à Joseph DELSALLE fils de feu Mathias, laboureur à Bousbecque, 1/5 de 7 cents de terre à labour à Bousbecque tenus de la Srie de Gruteghem, aboutant de levant la terre de Pierre LEPLAT, de midi celle du sieur DESRUELLE et consorts, de couchant la terre de Jean François DANSETTE, Jacques CASIER et autres, de septentrion à celle dudit DANSETTE ; et 1/5 de 150 verges de prairies de Lys situé à Halluin, tenu de la Srie de Bourgogne, aboutant de midi au prés de Jacques et Marie SELOSSE, de couchant et de septentrion à la rivière du Lys. Témoins : Jean GOMMERS notaire arpenteur juré des villes et Châtellenie d'Ypres et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 11 du 27/01/1726

André BREL fils d'Hubert, laboureur à Halluin, déclare avoir vendu à forme de rachat dit Vtgroottinghe à Joseph DELSALLE fils de feu Mathias, laboureur à Bousbecque, le 1/5 de 1 cent de terre prise hors d'une partie de 10 cents à Wervicq, aboutant de levant à la terre des enfants de Jacques TRONNEAU (sans doute TRANEEL), de midi et septentrion au parfait desdits 10 cents, de couchant. Témoins : Marc Jean GOMMERS notaire arpenteur juré des villes et Châtellenie d'Ypres résidant audit Comines et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 12 du 30/01/1726

Martin LAMBERT fils de feu Jean Baptiste, boutiquier à Halluin, déclare avoir vendu à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Cornille, faiseur de talons de bois audit Halluin, la moitié d'une maison occupée par la veuve Paul DELAHOUTRE, gisant à Halluin tenue de la Srie de Bourgogne, aboutant d'orient au pavé de Lille à Menin, de midi à la maison et fond du sieur PETIT. Témoins : Guillaume BILLET demeurant Halluin et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 13 du 05/02/1726

Isaac CARTON fils de feu Robert, bourgeois de Comines, déclare avoir vendu à Jean Baptiste GHESQUIERE, bourgeois et fermier audit lieu, un corps de logis à usage de deux petites demeures compris leur héritage à Comines, tenus de l'échevinage dudit lieu, aboutant d'orient à la maison de Guillaume François DELEFORTERIE, de midi à l'héritage du sieur HESPEL, de couchant à la maison d'Ambroise MEAUX et de septentrion à la rue des Trois Ballots. Témoins : Honoré LEROY cordonnier et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 14 du 23/02/1726

Pierre BLIECK fils de feu Abraham, veuf en dernières noces de Catherine SERRUS, laboureur à Bousbecque, assisté de Jacques et Guillaume BLIECK ses frères, laboureurs audit lieu d'une part, Marie Angélique GRIMONPONT fille de Laurent et d'Agathe GHESTEM demeurant aussi Bousbecque, assistée de Léandre GHESTEM laboureur à Wambrechies et Jean BONTE laboureur audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jacques DHALLUIN laboureur à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 15 du 24/02/1726

Guillaume DELEBECQUE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, confesse qu'il a reçu la somme de 150 florins de Jean Baptiste et Marie Antoinette DELEBECQUE ses frère et sœur demeurant audit lieu, pour avoir vendu et transporté par forme de rachat d'hoirie dit en thiois vtgroottinghe, tous droits, noms et actions que le premier comparant a et peut avoir dans 250 verges de jardin et 192 verges de terre à labour y compris un corps de logis et four situées à Wervicq. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7251 acte 16 du 25/02/1726

Catherine DUPONT veuve de Michel PARENT, vivant bourgeois et boutiquier à Comines, laquelle déclare avoir reçu la somme de 240 florins de Pierre DUPONT son frère, aussi bourgeois et boutiquier audit lieu, pour avoir vendu au profit dudit Pierre DUPONT, tous droits, noms, raisons et actions que la première comparante a et peut avoir dans une maison tenue de l'échevinage de Comines, aboutant d'orient la maison des veuve et hoirs de Pierre Nicolas PAULLE, de midi à la rue des Bouchers, de septentrion à la maison de Chrysoline VANALDERWELDT. Témoins : Antoine CARPENTIER cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 17 du 25/02/1726

Nicolas LEROY fils de feu François, charpentier et Agnès WAIMEL sa femme, Josse FLAMENT fils de feu Jean, couvreur de paille et Angélique WAIMEL sa femme, demeurant tous à Quesnoy, lesdits WAIMEL sœurs, enfants de feu Jean et d'Antoinette DUMONT déclarent que par le trépas de leur dits père et mère leur sont échus 3 cents de jardin, compris 4 demeures et autres petits édifices situés à Quesnoy, tenus de la Srie de Wartembecque, aboutant d'orient à la terre des hoirs Guillaume ANTOINE, de midi au pavé de Comines à Quesnoy, de couchant l'héritage des héritiers Martin LENARD, de septentrion à la terre d'Adrien PETRINCK. Témoins : Clément DUHAYON charpentier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 18 (manquant)

2 E 3 / 7251 acte 19 du 01/03/1726

M<sup>e</sup> Léonard VUST fils de feu François, clerc tonsuré, coudre de la collégiale St Pierre à Comines, déclare avoir accordé ferme et louage à Félix DELEFORTERIE, fils de feu Charles, échevin et laboureur à Comines, 2 bonniers 9 cents de terre à labour y compris 6 cents de plat bois, le tout à Comines. Témoins : Pierre Antoine CLAEIS et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 20 du 01/03/1726

Jean Baptiste PARENT fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Félix DELEFORTERIE fils de feu Charles, échevin et laboureur à Comines, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 4 bonniers 7 cents 1/2 de jardin et terre à labour à Comines. Témoins : Pierre Antoine CLAEIS et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 21 du 04/03/1726

Chrysole et Charles Louis POISSONNIER laboureurs à Comines et Lambersart, Jacques Gilles DELANNOY mari de Jeanne BOUILLET, laboureur à Quesnoy, se portant fort de leurs cohéritiers, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean DUMORTIER fils de feu Jean, censier audit Comines, 20 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Adrien DELEFORTERIE et d'Adrien SIX laboureurs à Comines et Linselles.

2 E 3 / 7251 acte 22 du 04/03/1726

Chrysole et Jacques Philippe POISSONNIER, Adrien SIX mari de Marie Anne POISSONNIER, Louis HOUZET mari de Marguerite POISSONNIER, tous laboureurs sauf ledit HOUZET boulanger, demeurant respectivement à Comines, Linselles et Lambersart, ceux-ci déclarent avoir accordé en bail et louage à Charles Louis POISSONNIER leur frère, fils de feu Jacques, laboureur à Comines, un lieu manoir amassé de maison manable, parmi 3 bonniers 8 cents d'héritage située à Comines. Témoins : André Melchior REMMERY laboureur à Comines et Jacques REMMERY fils de feu Antoine de Lambersart.

2 E 3 / 7251 acte 23 du 04/03/1726

André REMERY tuteur des enfants mineurs d'Antoine RAMERY son frère et avec lui pour sa part Marguerite RAMERY sa sœur de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques Gilles DELANNOY, laboureur audit lieu, et Jeanne BOUILLET sa femme, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 33 cents 1/2 de jardin et labour situés à Comines et Quesnoy. Témoins : Charles Louis et Jacques Philippe POISSONNIER.

2 E 3 / 7251 acte 24 du 08/03/1726

Jean François et Marie Florence PAULLE, Marie Anne VANDENBRANDER, mère et tutrice des enfants retenus de feu Pierre Nicolas PAULLE, demeurant respectivement à Ennevelin, Comines et Ypres, déclarent que Pierre Nicolas PAULLE, père commun aux comparants, aurait acquis avec Marie BOUTRY, mère de Jean François PAULLE, plusieurs maisons à Comines pour lesquelles le premier comparant a droit à la moitié à cause de ladite Marie BOUTRY sa mère, et 1/3 dans l'autre moitié représentant le chef de son père, et ses frères et sœurs des deux derniers tiers dans l'autre moitié. Les comparants désirent sortir de la communion et après estimation pour une somme de 11300 livres, ils en font partage et division de la manière suivante... Témoins : maître Charles DUHAYON notaire et le clerc.



2 E 3 / 7251 acte 25 du 11/03/1726

François Albert BLANCART fils de Thomas, marchand à Comines, déclare avoir vendu à Antoine LEPOUTRE fils de feu Jean François, brasseur et laboureur audit lieu, un lieu manoir amassé de maison manable sur 2 cents de jardin érigée en cabaret vulgairement appelé Le Bout au Trou à Comines. Témoins : Antoine CARPENTIER et Pierre Philippe DELANNOY clerc.

2 E 3 / 7251 acte 26 du 11/03/1726

François Albert BLANCART fils de Thomas, marchand à Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Antoine LEPOUTRE fils de feu Jean François, brasseur et laboureur audit lieu, 8 cents tant de jardin et terre à labour à Comines, tenus de la Srie du Doulieu, aboutant de levant au pavé de Comines à Lille, de midi au jardin dudit LEPOUTRE par achat fait aujourd'hui, de couchant au chemin de Raby. Témoins : Antoine CARPENTIER et Pierre Philippe DELANNOY clerc.

2 E 3 / 7251 acte 27 du 16/03/1726

Antoine PETITBERGHIEN fils de feu Antoine de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Isaac LESAFFRE fils de Pierre, marchand audit lieu, une maison y compris son héritage à Comines confrontant de couchant la rue d'Hurlupin, d'orient la pâture appartenant au Seigneur de Comines, de midi à la maison de Jacques GHESQUIERE, de septentrion à la maison du sieur François COUPPEZ. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 28 du 17/03/1726

Charles Louis MILLE fils de feu Isaac, d'Armentières, confesse avoir reçu 21 florins de Felix DELEFORTERIE, laboureur et pointre à Comines, pour l'achat de 75 verges de terre à labour pris dans 6 cents, appartenant aux héritiers de Charles LECLERCQ, situées à Comines, aboutant d'orient à la terre de Claude LESAFFRE, de midi à la Coobecque, d'occident celle des héritiers du sieur VIRNOTTE, de septentrion à celle de Jean CATTEAU. Témoins : Jean LEPERCQ pointre et fermier et Pierre LECLERCQ collecteur audit lieu.

2 E 3 / 7251 acte 29 du 22/03/1726

Jacques DELANNOY, Etienne CLAIS, Antoine LEPERCQ et Chrysole LELEU demeurant à Comines, ministres de la table des pauvres dudit lieu, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean DUMORTIER fils de feu Jean, laboureur audit lieu, 1 bonnier 10 cents de terre à labour tenus de la Srie de Terwalle. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 30 du 24/03/1726

Jeanne Thérèse LECLERCQ fille de libre condition de feu Jacques demeurant Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean LECLERCQ, fils de feu Michel, laboureur audit Bas-Warneton, 320 verges de terre à labour pris en 9 cents situées audit lieu. Témoins : Pierre Philippe DELANNOY et Jacques GHESQUIERE demeurant Comines.

2 E 3 / 7251 acte 31 du 25/03/1726

Marie Jeanne CASTELAIN veuve d'Arnould PARET, se portant fort de Jean François BILLET et Jean Pierre LEMAY ses gendres, laboureurs à Bousbecque, déclare que Gabriel DESROUSSEUX fils de Gabriel, laboureur à Comines, ayant eu en mariage Marie Barbe PARET sa fille, devait lui payer les 72 florins qu'il avait reçu pour le mois d'avril de la présente année, à charge pour ledit DESROUSSEUX de régler et acquitter les dettes pour les funérailles de la décédée. Témoins : Jean François DELANNOY de Wervicq et Frédéric MARTIN manouvrier à Comines du 06/05/1726. Marie Jeanne CASTELAIN déclare avoir reçu la somme de 75 florins pour les causes mentionnées. Témoins : Pierre Antoine CLAIS et Pierre Philippe DELANNOY.

2 E 3 / 7251 acte 32 du 04/04.1726

Hubert et Jean Baptiste BREL, Joseph DELSALLE et Marie Catherine BREL sa femme, tous laboureurs de Bousbecque, sauf ledit Jean Baptiste à Comines, lesdits BREL frères et sœur, enfants d'Hubert et feu Marguerite CATTEAU, ledit Jean Baptiste en son nom et procureur spécial de Jean Charles BREL son frère, théologien à Douai, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Guillaume CLAIS fils de feu Guillaume, laboureur à Bousbecque, les 4/5 dans 7 cents 22 verges de terre à labour à Bousbecque tenus de la Srie de Gruteghem, aboutant de levant aux terres de Pierre LEPLAT, de midi à celles du sieur DESRUELLE, de couchant

celles de Jean François DANSETTE et de la veuve CASIER, de septentrion à celle, dudit DANSETTE, la piedsentente entre deux, dont 6 cents proviennent par donation faite aux vendeurs par Philippe CATTEAU leur père grand, et le parfait par succession de Marguerite CATTEAU leur mère, pour lesdits 4/5, André BREL leur frère gardant le 1/5 restant, ledit Joseph DELSALLE à déclaré pour command ledit CLAIS pour autant que le marché lui reste pour le dernier 1/5 de ladite terre qu'il a acquis d'André BREL son beau frère.

2 E 3 / 7251 acte 33 du 05/04/1726

Pierre François NOLF fils de Pierre François laboureur à Wervicq et Marie Joseph CATRY sa femme, Hyppolite GHESTEM laboureur à Bousbecque et Marie Catherine CATRY sa femme, déclarent avoir reçu la somme de 18 florins de Pierre CATRY leur oncle laboureur à Bousbecque pour lui avoir cédé et transporté tous droits noms, raisons et actions dans 1 cent d'héritage pris en 3 cents à l'encontre de l'acquéreur tenus de la Srie d'Urtembus. Lesdits vendeurs décharge ledit CATRY leur oncle de toute administration, régie et maniement des deniers revenus et autres à eux dévolus par le trépas de Jacques CATRY et Jeanne YAN leur père et mère. Témoins : Pierre Philippe DELANNOY clerc et Antoine DAEL laboureur à Bousbecque.

2 E 3 / 7251 acte 34 du 22/04/1726

Josse Pierre HAZEBROUCK fils de feu Michel et de Marie Catherine THEVELE sa femme, journalier à Comines, assisté de Michel HAZEBROUCK son frère, de Bauduin THEVELE et Robert VERVISCH ses oncles maternels, et Jean Baptiste VANECKOUTE son cousin allié d'une part, Jeanne Thérèse LECLERCQ fille de feu Jacques et de Jeanne WEULLEBRECHT demeurant au Bas-Warneton, assistée de Jean LECLERCQ censier audit lieu d'autre part. Témoins : Allard PARENT maître d'école à Halluin et Pierre DESOMBRE cordonnier à Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 35 du 23/04/1726

Jean et Marie Madeleine DUHAYON frère et sœur enfants âgés et héritiers de feu Jean et Marie Madeleine MONTAGNE demeurant à Menin déclarent avoir reçu 72 florins de Jean François MONTAIGNE leur oncle, laboureur à Comines, pour avoir vendu, cédé et transporté par rachat d'hoirie au profit dudit MONTAIGNE 2 cents d'héritage pris dans 21 cents situé à Warneton. Témoins : Pierre WAROU et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 36 (Manquant).

2 E 3 / 7251 acte 37 du 24/04/1726

Jean Baptiste CUIGNET fils de feu Jean et de vivante Elisabeth LHERNOUT, journalier à Comines, assisté de sa mère, censière à Prêmesques, de Jacques CUIGNET son frère et de Jacques CUIGNET son oncle, laboureur à Capinghem d'une part, Apolline DUFLOS fille de feu Bonaventure et de vivante Elisabeth CATTEAU de Comines, assistée de Jacques DUFLOS son frère, marchand audit lieu d'autre part. Témoins : Simon Joseph ROUSSEL laboureur à Prêmesques et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 38 du 25/04/1726

Les sieurs Jean Baptiste VERLINDEN, Ignace VERCRUYSSSE, Pierre DUPONT, Antoine PHILIPPE et Chrysole Frédéric DERROY, receveur et ministres des revenus de la chapelle Notre-Dame en la collégiale St Pierre à Comines, déclarent avoir accordé bail et louage à Philippe COISNE brasseur et laboureur audit lieu 1 bonnier 8 cents à Comines. Témoins : Vincent LEMAHIEU et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 39 du 26/04/1726

Jean Baptiste DUTHOIT fils de feu Nicolas, tailleur d'habits à Wambrechies déclare avoir vendu à Melchior LEMAHIEU fils de feu Melchior, demeurant audit lieu, le 1/4 d'une maison et héritage à Wambrechies tenus de la Srie d'Herseaux, occupée par l'acheteur. Témoins : Mathieu LELEU de Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 40 du 27/04/1726

Robert LERMINET fils de feu Antoine, laboureur à Comines, déclare avoir accordé bail et louage à Jean Baptiste LERMINET son fils et Marie Pétronille LOUAGE futurs conjoints demeurant audit lieu, un lieu manoir amassé de maisons manables parmi 22 cents de jardin et terre à labour à Comines. Témoins : Pierre LECLERCQ collecteur et Chrysole LELEU ministre de la table des pauvres.

2 E 3 / 7251 acte 41 du 27/04/1726

Jean Baptiste LERMINET fils de Robert et de Nicole DELEVOYE, journalier à Comines, assisté de ses dits père et mère de Marc Antoine et Eloi LERMINET ses frères et de Pierre MARTIN son frère allié d'une part, Marie Pétronille LOUAGE fille de feu Antoine et de Pétronille GHESQUIERE, assistée de Constant HERBAUT son frère allié, de Pierre LOUAGE et Jean Jacques CATTEAU ses oncles et tuteurs paternels d'autre part, tous demeurants audit Comines, sauf ledit CATTEAU à Bousbecque. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 42 du 28/04/1726

Pierre BOUSSEMART fils de feu Guillaume, journalier à Comines, assisté de Maximilien BOUSSEMART son frère d'une part, Brigitte DAMBRE veuve sans enfants de Jean François RIVIERE demeurant Comines, assistée de Pierre BLOTACKER et Pierre BONDUELLE ses frères alliés d'autre part. Témoins : Jean Philippe BONDUELLE censier et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 43 du 04/05/1726

Isabeau CATTEAU veuve de Bonaventure DUFLOS de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste CUIGNET et Apolline DUFLOS demeurant audit lieu, une maison compris son héritage à Comines confrontant la rue de Lille. Témoins : François LEMAY et Jean Baptiste GOUWY demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7251 acte 44 du 04/05/1726

Jean Baptiste WELLEMAN et Marie Françoise Catherine DELATTRE sa femme de Comines, déclarent avoir vendu au sieur Jacques Liévin BECUWE, chanoine à Comines, un petit jardin aboutant de couchant la maison de l'acheteur rue de la Cortelayestraete, de septentrion à la rivière de la Lys. En présence du clerc et Charles PAULLE domestique audit sieur acheteur.

2 E 3 / 7251 acte 45 du 06/05.1726

Louis Albert BREL fils de feu Guillaume, brasseur et laboureur à Comines, propriétaire de certaine maison aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi la maison de Nicole et Catherine TURBIER, de couchant et septentrion l'héritage de Pierre François DEROUBAIX. Le premier comparant déclare avoir reçu 24 florins dudit DEROUBAIX pour avoir droit de jouir des aujourd'hui d'une paroie servant de pignon à la maison dudit BREL. Témoins : Chrysostome PLATEL arpenteur juré et Etienne CLAIS.

2 E 3 / 7251 acte 46 du 09/05/1726

Jean CORNIL fils de Gilles, veuf avec enfants de feu Antoinette MARHEM, perruquier à Halluin, désirant convoler en secondes noces, ayant requis Gilles CORNIL et Laurent MARHEM ses frère et beau frère, oncles et tuteurs de Gilles CORNIL son fils mineur pour faire le partage de la moitié de tous les biens meubles trouvés en la maison mortuaire ainsi que 150 florins que son père a promis de lui fournir des qu'il aura atteint l'âge de mariage. Témoins : Jean Baptiste CLAIS laboureur à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 47 du 09/05/1726

Jean CORNIL fils de Gilles et de feu Catherine DESREUMAUX, veuf avec enfants de feu Antoinette MARHEM, journalier à Halluin, assisté de son père, Gilles CORNIL son frère et du sieur Laurent TASSART, receveur du domaine du roi, son oncle maternel d'Halluin d'une part, Marie Joseph CLAIS fille de Pierre et de Jeanne SERRUS de Bousbecque, assistée de son père, échevin dudit lieu, Pierre ROUSSEL laboureur à Flers son frère allié et de Daniel SERRUS son oncle maternel, cordonnier à Wervicq d'autre part. Témoins : Jean Baptiste CLAIS laboureur à Bousbecque. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 48 du 11/05/1726

Jean Baptiste DEPOORTERE marchand de tabac à Wervicq et Marie Anne WAIGNON sa femme déclarent avoir créé et constitué sur leurs biens présent et futur l'un pour l'autre et un seul pour le tout sans division ni discussion de droit au profit d'Ignace François CARDON écuyer Seigneur de Beauffremez de Lille, la somme de 24 florins de rente héritière par an. Témoins : Jean Baptiste SERUS fils de Pierre Martin, de Tourcoing et Pierre Antoine CLAIS fils de feu Antoine, de Comines.

2 E 3 / 7251 acte 49 du 12/05/1726

Chrysole LELEU marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques TUNNE (VANTHUNE) fils de feu Philippe, demeurant audit lieu une portion d'héritage sur laquelle la maison du preneur est bâtie à Comines. Témoins : Jean MONTAINE et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 50 du 12/05/1729

Isabelle CAULIER fille d'âge compétant de feu Antoine, de Comines, laquelle souhaitant récompenser Jacque TUNNE (VANTHUNE) son beau-frère, manouvrier pour les services qu'elle a reçu, déclare faire donation entre vifs d'une petite maison érigée sur une portion d'héritage appartenant à Chrysole LELEU. En présence de Jean MONTAINE et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 51 du 14/05/1726

Pierre Philippe DELANNOY fils de Pierre, de Comines, pour et au nom de Pierre GHESQUIERE écuyer, conseiller secrétaire du roi Maison et Couronne de France, de Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François MULIER fils de feu Gilles, et Marie Anne DESRUELLE sa femme de Comines une maison, jardin et héritage à Comines dans la rue Corteleyestraete, aboutant de midi la maison de Joseph THIBAUT à cause de sa femme, d'occident à celle de Pierre François SIX, de septentrion à la rivière Lys, le tout occupé par feu Jean DE BRUNE vivant médecin. En présence du sieur Jacques HONOREET prêtre et Chanoine de la collégiale St Pierre, Marin et Jean DESOMET père et fils demeurant Comines.

2 E 3 / 7251 acte 52 du 14/05/1726

Hubert, Jean Baptiste et Jean Charles BREL, laboureurs à Bousbecque et Comines, sauf ledit Jean Charles, théologien à Douai, Joseph DELSALLE et Marie Catherine BREL sa femme de Bousbecque, en son nom et se portant fort d'André BREL son beau frère, lesdits BREL frères et sœur, enfants et héritiers avec d'autres d'Hubert et feu Marguerite CATTEAU, confessent avoir reçu 80 florins de Marie CATRY veuve de Bernard GHETEM de Bousbecque pour avoir vendu à ladite Marie CATRY un cents de terre à labour pris dans 10 cents situés à Bousbecque. Témoins : Martin DELESALLE laboureur à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 53 du 16/05/1726

Jean Baptiste PARENT fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Anne CATTEAU veuve de Gilles LAMBLIN, censière audit lieu, 12 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Jean Baptiste LEMESRE échevin et fermier audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 54 du 18/05/1726

Allard PARENT fils de Noël, maître d'école à Halluin en qualité de procureur spécial de Martin GADENNE, Jean François, Jacques François et Jean GRUSON, Jean François LECLERCQ, tous laboureurs demeurant respectivement à Marcq en Baroeul, Radinghem, Lomme, Escobecque et Ennetières en Weppes, et Louis Albert BREL brasseur et laboureur à Comines, déclarent avoir vendu à Guillaume DELEPORTE fils de feu Guillaume, laboureur à Halluin 3 cents 1/2 d'héritage à Halluin tenus de la Srie de Péruwez. Témoins : Liévin CATTEAU demeurant Halluin et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 55 du 20/05/1726

Jacques Liévin BECUWE chanoine de la Collégiale St Pierre à Comines, bénéficiaire de la chapelle Castral, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre MULLIER fils de feu Martin, d'Halluin, 2 bonniers 6 cents y compris des portions de près à Halluin. Témoins : Jacques MULLIER son frère, blanchisseur à Halluin, Jean LEMAHIEU et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 56 du 20/05/1726

Toussaint CATRY fils de feu Martin de Comines, déclare avoir vendu à Pierre François DEROUBAIX teinturier audit lieu, la moitié d'un pignon de briques confrontant la maison dudit DEROUBAIX. En présence de Jean Baptiste PARENT fermier et du clerc.

2 E 3 / 7251 acte 57 :le 21/05/1726

Nabor LESAFFRE, marchand brasseur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François HOUSSIN, charpentier à Bousbecque, une maison, cuisine, chambres et fournil séparé, bâtie sur 75 verges à Bousbecque. Témoins : Pierre LEPLAT à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 58 du 24/05/1726

Valentin GHETEM laboureur à Deûlémont, et Marie Brigitte LUTUN sa femme, auparavant veuve de Noël COISNE, pour et au nom des enfants retenus de son défunt mari, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoine FRENOY fils de feu Antoine, laboureur audit lieu, 8 cents de terre à labeur à Comines. Témoins : Louis CUVELIER marchand à Deûlémont et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 59 du 24/05/1726

Valentin GHETEM laboureur à Deûlémont, et Marie Brigitte LUTUN sa femme, auparavant veuve de Noël COISNE, pour et au nom des enfants retenus de son défunt mari, déclarent avoir accordé bail et louage à Louis CUVELIER fils de feu Etienne, marchand cabaretier à Deûlémont, 22 cents de terre à labeur compris 2 cents de jardin audit lieu. En présence d'Antoine FRENOY demeurant Deûlémont et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 60 du 06/06/1726

Pierre GHESQUIERE fils de feu Charles, de Moorslede pour  $\frac{1}{4}$ , Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Roger, laboureur à Geluwe ayant droit à la moitié en qualité d'unique héritier de feu son père, se portant fort d'Ignace, Guillaume, Pétronelle et Marie Catherine GHESQUIERE frères et sœurs, enfants d'âge compétent de feu Guillaume, ses cousins pour l'autre  $\frac{1}{4}$  desdits héritages, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Jean Baptiste PARENT, fermier à Comines 11c de labeur à Comines. Témoins : Frédéric HENRY laboureur à Geluwe et Michel François CARPENTIER portefaix à Comines.

2 E 3 / 7251 acte 61 le 14 /06/1726 (1)

Messieurs les pasteur, bailli, bourgmestre et échevins de la baronnie de Bousbecque, donneront en ferme et louage les terres ci dessous appartenant à l'église et aux pauvres dudit lieu : (1) 12 cents 1/2 occupés par Pierre DANSETTE sous la caution de Pierre JONCKHEERE pour 63 livres, (2) 10 cents de labeur auparavant occupés par Philippe BLIECQ, demeurés à Pierre LEPLAT sous la caution de Jean Philippe CORNILLE pour 67 livres, (3) 1 cent de terre auparavant occupé par Joseph DELSALLE, demeuré à Pierre LEPLAT sous caution de Jean Baptiste BLIECQ pour 6 livres, (4) 2 cents de labeur auparavant occupés par Théodore LAPAIRE, demeurés audit LAPAIRE sous caution de Pierre DANSETTE pour 20 livres, (5) 5 cents de labeur auparavant occupés par Josse PENET demeurés audit PENET sous caution de Romain CLAIS pour 26 livres, (6) 18 cents de labeur auparavant occupés par le sieur Claude CLAIS et demeurés à Jean Philippe CORNILLE sous caution du sieur Claude CLAIS pour la somme de 101 livres, (7) 2 cents de labeur auparavant occupés par le sieur Claude CLAIS demeurés audit CLAIS sous caution de Jean Philippe CORNILLE pour 8 livres, (8) finalement la dîme de St Martin auparavant occupée par le sieur Claude CLAIS, demeurée audit CLAIS pour 19 livres. Témoins : Romain et Timothé Vital CLAIS.

2 E 3 / 7251 acte 62 du 14/06/1726 (2)

Messieurs les pasteur, bailli, bourgmestre et échevins de la baronnie de Bousbecque, donneront en ferme et louage les terres ci dessous appartenant à l'église et aux pauvres dudit lieu : (1) 3 cents de prairies restant à Monsieur le Pasteur auparavant occupés par Mr le pasteur demeurée occupée par Léon PICAVET sous caution de Jean Philippe CORNILLE pour 24 livres, (2) 5 cents de prairies auparavant occupés par le sieur Claude CLAIS, demeurés à Jean Philippe CORNILLE sous caution du sieur Claude CLAIS pour 58 livres, (3) 188 verges de prairies auparavant occupés par Martin DELESALLE sous caution de Pierre LEPLAT pour 34 livres,

(4) 2 cents 1/2 de prairies auparavant occupés par Pierre DANSETTE demeurés audit DANSETTE sous caution de Pierre JONCKERE pour la somme de 26 livres, (5) 3 cents de prairies auparavant occupés par Pierre JONCKEERE demeurés à Philippe GRIMONPONT sous caution de Pierre ROUSSEAU pour 37 livres, (6) finalement 2 cents de prairies auparavant occupés par Noël ROUSSEL demeurés à Pierre JONCKEERE sous caution de Pierre DANSETTE pour 31 livres. Témoins : Romain et Timothé Vital CLAIS.

2 E 3 / 7251 acte 63 du 16/06/1726

Jean Baptiste HOUDE fils de feu Antoine, veuf avec enfants de Marie Catherine LEGRAND, journalier à Quesnoy, assisté de Jean Baptiste HOUDE son fils d'une part Jeanne Brigitte BOUSSEMART veuve avec enfants de Pierre LEHAIRE, assistée de Charles LEHAIRE son frère allié de Comines d'autre part. Témoins : Pierre Philippe BONIFAS et Pierre Philippe DELANNOY praticiens. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 64 du 25/06/1726

Robert BONDUELLE fils de feu Michel, receveur de la table des pauvres à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Balthazar COURSEL fils de feu Mathias, laboureur à Halluin 1 bonnier 8 cents de labour et pâturage à Halluin. Témoins : Pierre CLAIS et Pierre DANSETTE échevins dudit lieu.

2 E 3 / 7251 acte 65 du 27/06/1726

Thomas BLANCQUART, bourgeois rentier à Comines, ayant droit à la moitié de 8c de terre à labour, Guillaume LEBLON et Charles NORRY cordonnier et laboureur à Prêmesques, ayant droit chacun d'1/4 dans l'autre moitié dudit héritage situé à Prêmesques, tenus de l'échevinage de Frelinghien, aboutant de levant au jardin de Jacques GRUSON, de midi à Mademoiselle DU BOSQUEL, de couchant à la terre dudit NORRY et de Jacques CUIGNET, de septentrion au grand chemin menant du Wez Macquart à la Prévôté et au cabaret de la Maison Bleuse estimé 250 livres, le partagent. Témoins : Pierre BOLIN laboureur à Bondues et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 66 du 27/06/1726

Pierre et François BOLIN, laboureurs à Bondues, déclarent avoir vendu à Guillaume LEBLON cordonnier et Charles NORRY laboureur, tous deux de Prêmesques 87 verges 1/2 de labour à l'encontre de Thomas BLANCQUART et des acheteurs situées audit Prêmesques. Témoins : Thomas et François Albert BLANCQUART père et fils.

2 E 3 / 7251 acte 67 (Manquant).

2 E 3 / 7251 acte 68 du 09/07/1726

Jean CATERS receveur général du temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir baillé à François Albert BLANCQUART, marchand, et Gilles Philippe PAREZ, laboureur à Comines, l'entière dépouille de sa dîme du Gavre Wallon.

2 E 3 / 7251 acte 69 du 09/07/1726

Jean CATERS receveur général du temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir baillé à Philippe François BONDUEL fils de Philippe, marchand cabaretier à Comines, et François LAMBIN demeurant Esquerme l'entière dépouille de la dîme d'Hourplancque.

2 E 3 / 7251 acte 70 du 09/07/1726

Jean CATERS receveur général du temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir baillé à Michel CATTEAU et Maximilien BOUSSEMART, laboureurs à Comines, l'entière dépouille de la dîme commune.

2 E 3 / 7251 acte 71 du 09/07/1726

Jean CATERS receveur général du temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir baillé à François Albert BLANCQUART et Pierre Philippe PARE demeurant à Comines, l'entière dépouille de la dîme de Lanscof.

2 E 3 / 7251 acte 72 du 09/07/1726

Jean CATERS receveur général du temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir baillé à Jacques WELLEMAN et Michel Martin BERTEN laboureurs à Comines, l'entière dépouille de la Petite dîme.

2 E 3 / 7251 acte 73 du 09/07/1726

Jean CATERS receveur général du temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir baillé à Jean Baptiste LECOMTE et François HERBAUT demeurant à Comines, l'entière dépouille de la dîme de la Gaye Perche.

2 E 3 / 7251 acte 74 du 11/07/1726

Pierre CARLIER laboureur à Comines et Marie Jeanne FREMAUT sa femme, Guillaume DELEBECQUE laboureur audit lieu et Marie Françoise FREMAUT sa femme, Philippe et Pierre COUVREUR, frères, enfants de feu Pierre et d'Antoinette FREMAUT, laboureurs à Marcq en Baroeul, Jacques POULIER, Roger CLAREBOUT, tous deux laboureurs à Hollebecque, ledit CLAREBOUTEN se portant fort de Marie Anne POULIER sa femme et de François POULIER son beau-frère mineur. Lesdits POULIER, COUVREUR et FREMAUT sœurs, neveux et nièces, héritiers de Venant FREMAUT leur frère et oncle décédé. Déclarent qu'ayant deux maisons et quelques portions d'héritage situés à Comines à eux dévolus par le trépas dudit FREMAUT, ils désirent sortir de la communion de biens et en faire partage et division. Témoins : Louis Albert BREL laboureur et brasseur et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 75 du 14/07/1726

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir vendu à Jean Baptiste CORNIL fils de feu Pierre, laboureur à Comines, une maison, compris son héritage à Comines, aboutant d'orient la maison de Robert VERVISCH, de midi le jardin de Michel THEVELE, de couchant la maison de Pierre LECLERCQ, de septentrion à la rue de Lille. Témoins : Jean Baptiste PARENT fermier et Félix DELEFORTERIE peintre demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7251 acte 76 du 15/07/1726

Pierre François DAEL fils de François et de feu Jeanne PAREZ de Bousbecque, déclare avoir vendu à Louis PAREZ fils de feu Mathelin, laboureur audit lieu, 2 cents 1/2 d'héritage à l'encontre des oncles et tante du vendeur, et deux petit lieux manoirs amassés de maisons, jardin et labour au nombre de 2 bonniers et 14 cents tenus de la baronnie dudit lieu et de la Srie d'Urtembus et Gruteghem.

2 E 3 / 7251 acte 77 du 20/07/1726

Jean Baptiste CARISSIMO fils de feu Charles, cordonnier à Comines, assisté de Charles CARISSIMO son frère aussi cordonnier et de Chrysole DUMORTIER brasseur demeurant audit lieu d'une part, Marie Jeanne LOUAGE fille de feu Antoine et de Pétronille GHESQUIERE, assistée de Constant HERBAUT et Jean Baptiste LERMINET ses frères alliés, de Pierre LOUAGE et de Jean Jacques CATTEAU ses oncles, tuteurs paternel et maternel d'autre part. En présence des clercs. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 78 du 26/07/1726

Guillaume BOUSSEMART fils de feu Antoine, manœuvre à Comines, assisté d'Antoine et Jean Baptiste BOUSSEMART ses frères demeurant audit lieu, d'une part, Anne Marie LESAFFRE fille de feu Pierre, assistée de François LESAFFRE peintre et laboureur audit Comines, son parrain d'autre part. Témoins : Toussaint CATRY et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 79 du 01/08/1726

Antoine LEMAY, Jean DEHEM mari de Marie Jeanne LOUAGE, Jean Baptiste LERMINET au nom de Pétronille LOUAGE sa femme, Jean Baptiste CARISSIMO mari de Marie Jeanne LOUAGE, tous enfants de feu Antoine LOUAGE qui fut frère à ladite Marie Jeanne LOUAGE demeurant à Bousbecque, Houthem et Comines, déclarent accorder en bail et louage à Guillaume MEURICE fils de feu Antoine, laboureur à Comines, un lieu manoir amassé de maison parmi 18 cents de jardin et terre à labour appartenant pour moitié audit LEMAY, audit DEHEM l'autre moitié, et aux enfants d'Antoine LOUAGE 5 cents de labour.

2 E 3 / 7251 acte 80 du 02/08/1726

Pierre DESSAUVAGE fils de Sylvestre et d'Antoinette DUCATTEAU, laboureur à Bousbecque, assisté de ses père et mère demeurant audit lieu, de Michel DESSAUVAGE son frère d'Halluin d'une part, Marie Françoise JONCHEERE fille de Pierre et Catherine DANSETTE, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste et Antoine JONCHEERE ses frères, de Pierre et Antoine DANSETTE ses oncles, tous de Bousbecque d'autre part. Témoins : Robert BONDUELLE frère allié au futur mariant. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 81 du 12/08/1726

Catherine GALLOY veuve de Michel GHESQUIERE de Comines, déclare avoir vendu à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, fermier audit lieu, une maison érigée sur 10 verges pris en arrentement, située à Comines, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi au cabaret de la Couronne, de couchant la terre de Philippe MEAUX. Témoins : Mathieu Joseph DESMETTRE et Jean Baptiste DEVLOO demeurant à Comines.

2 E 3 / 7251 acte 82 du 17/08/1726

Jean Jacques LE BEECKE fils de feu Mathias et de Noelle DESBIENS, manœuvre à Roncq, assisté de Bruno TAUPE son ami d'une part, Marie Catherine LEFEBVRE filles de feu Gilles et de vivante Catherine CASTELAIN, assistée de sa mère, Gilles et Guillaume LEFEBVRE ses frères, demeurant tous à Bousbecque d'autre part. Témoins : Jean Baptiste HAQUETTE censier à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 83 du 19/08/1726

Sœur Augustine DECLERCQ, dame prieure de l'Hôpital Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé en cense et louage à Joseph BONDUEL, laboureur audit lieu, et Philippine DELEFORTERIE sa femme, 41 cents aboutant d'orient au chemin menant à la chapelle Ten Borne. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 84 du 22/08/1726

Charles Louis POISSONNIER fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine François ETIENNE fils de Jacques, demeurant Bas-Warneton, une maison, compris 5 cents de terre à labour à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 85 du 22/08/1726

Pierre LAGACHE laboureur à Comines, assisté de Jacques LAGACHE son père et de Jacques LAGACHE son frère, tous laboureurs à Comines d'une part, Marie Elisabeth BONDUEL fille de Philippe et de Marie Catherine LEHOUCQ, assistée de ses père et mère, de Joseph BONDUEL son frère et Dominique PHILIPPE son frère allié, tous laboureurs à Comines d'autre part. En présence des clercs. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 86 du 23/08/1726

Pierre François DEROUBAIX fils de Jean François, laboureur à Comines, assisté de son père, de Pierre LESAFFRE son oncle allié d'une part, Marie Jeanne CATTEAU fille de Jean et de Jeanne DESCAMPS, assistée de ses père et mère et de Thomas DESCAMPS son oncle, tous laboureurs à Comines d'autre part. Témoins : Hubert LECOINTRE et Jean Jacques DESCAMPS laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7251 acte 87 du 23/08/1726

Michel CLAIS fils d'Etienne, chaudronnier à Comines, et Jeanne VANSOETSTEDE sa femme, déclarent avoir vendu à Jean François HOSTE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, 402 verges de terre à labour à Comines tenus de la Srie du Bar. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 88 du 27/08/1726

Le sieur Jean Baptiste ROUZE, laboureur à Menin, et Marie Elisabeth LAMBIN, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre LOUAGE, laboureur à Comines, 20 cents de terre à labour à Comines, aboutant d'orient aux terres d'Hubert et Louis BREL, de midi celle dudit Louis BREL, de couchant au chemin conduisant vers les moulins de la Vigne, de septentrion la terre de Jacques DESCAMPS et de la veuve Guillaume BREL.



2 E 3 / 7251 acte 89 du 27/08/1726

Mathias CORNIL fils de Mathias, et héritier d'Antoinette VANDAMME sa mère, manœuvre à Wambrechies, déclare avoir vendu à Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre de Comines 1/12<sup>ème</sup> de 27 cents 75 verges de terre à labour impartis contre l'acheteur et Philippe LEMAHIEU situés à Comines.

2 E 3 / 7251 acte 90 du 29/08/1726

Hubert PARENT, échevin et laboureur au Bas-Warneton, Charles CHUFFART mari de Marie Thérèse PARENT, Jean Philippe LEFEBVRE mari d'Anne Marie PARENT, pointre et laboureur à Comines nord, André GHESQUIERE mari d'Antoinette PARENT, laboureur au Bas-Warneton, déclarent avoir accordé en bail et louage à Dominique LESAFFRE fils de Pierre, laboureur à Comines sud, 10 cents de labour à Comines et 11 cents de Marguerite PARENT veuve de Guillaume DELANNOY, de couchant l'héritage des hoirs TUBIER. Témoins : Jean LEPOUTRE laboureur à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 91 le 31.08/1726

Jean VANELSLANDRE censier à Wervicq, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François BELLEPAIRE fils de feu Thomas, laboureur à Comines, et Marie Agnès LEGRAND sa femme une maison édiflée parmi 2 bonniers 1/2 de jardin et terre à labour audit lieu. Témoins : Georges VANALDREWELD cabaretier et Bauduin THEVELE charpentier demeurant Comines.

2 E 3 / 7251 acte 92 du 09/09/1726

Marie Anne HOSTE veuve de feu Guillaume LECLERCQ, censière à Comines et Jean François HOSTE son frère, laboureur audit lieu, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoine CAPPEL fils de feu François, laboureur à Comines, 3 cents de jardin appartenant à ladite veuve et 4 cents 2 verges appartenant audit Jean François HOSTE à Comines. Témoins : Isaac LESAFFRE et Jean Baptiste DEVLOO clerc.

2 E 3 / 7251 acte 93 du 14/09/1726

Jean Baptiste LERMINET laboureur à Comines, se portant fort de Pétronille LOUAGE sa femme, Jean Baptiste CARISSIMO, cordonnier audit lieu, et Marie Jeanne LOUAGE sa femme, Marie Catherine LOUAGE, Pierre LOUAGE leur oncle, se portant fort de Constant HERBAUT et Marie Joseph LOUAGE sa nièce, demeurant à Comines, se portant fort de ladite Marie Catherine LOUAGE leur sœur et nièce en bas âge. Lesdits comparants requis par Nabor BONDUELLE et Antoinette LOUAGE sa femme, leur sœur, décident de faire division et partage des lieu manoirs et biens à eux dévolus par le trépas d'Antoine LOUAGE et Pétronille GHESQUIERE leurs père et mère.

2 E 3 / 7251 acte 94 du 14/09/1726

Jean LAMBLIN fils de feu Guillaume, et Marie Cécile DELEFORTERIE sa femme, de Comines, déclarent avoir vendu à Guillaume CATTEAU fils de feu Guillaume, 280 verges de jardin plantés d'arbres y compris une grange le 1/3 d'un fournil à Comines tenus de la Srie de la Reignarde, aboutant de midi au jardin des enfants de feu Jean Baptiste et de Marie Anne DELEFORTERIE, de couchant celui de Jeanne DELEFORTERIE veuve de Jean François BREL et au jardin de la veuve Charles LOUAGE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 95 du 21/09/1726

Simon DANSETTE fils de feu Simon, laboureur de Wervicq, Robert CUVELIER fils de feu Guillaume, laboureur audit lieu, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre Ambroise GHESQUIERE, cabaretier au bas Warneton, 11 cents de labour et jardin audit lieu. Témoins : Charles CARISSIMO et Louis Joseph THEVELE.

2 E 3 / 7251 acte 96 (Manquant).

2 E 3 / 7251 acte 97 du 22/09/1726

Jean Baptiste PETIBERGHIEU veuf en dernières nocés avec enfants de feu Marie Jacqueline DELMOTTE, assisté d'Antoine PETITBERGHIEU son père, Pierre Antoine PETITBERGHIEU son frère, et de François DELMOTTE son oncle, tous deux tuteurs paternel et maternel de ses enfants d'une part, Marie Thérèse LESAFFRE fille de Jean et Margueritte DUCATTEAU, assistée de ses père et mère et de Martin LESAFFRE son oncle demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 98 du 23/09/1726

Jacques LAGACHE fils de feu Michel, de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques LAGACHE son fils, laboureur audit lieu, une maison érigée parmi 17 cents de jardin planté d'arbres et terre à labour situés à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 99 du 30/09/1726

Nabor BONDUELLE et Antoinette LOUAGE sa femme, de Comines, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Jean François HOSTE, fils de feu Jacques, 625 verges de terre à labour à Comines tenus de la Srie de la Reignarde, aboutant de levant la terre de Maximilien MULIER, de midi et couchant celle de Pierre CARLIER, de septentrion celle de la veuve Philippe VILLERS.

2 E 3 / 7251 acte 100 du 03/10/1726

Pierre Martin VIENNE fils d'Antoine et de feu Marie Madeleine DUMORTIER, manouvrier de Bondues, assisté de son père demeurant audit lieu, de Pierre et Mathias DUMORTIER ses oncles maternels, laboureurs à Wasquehal et Tourcoing d'une part, Marie Joseph PICQUE fille de feu Charles de Wambrechies, assistée de Thomas DERVEAUX son cousin demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 101 du 06/10/1726

Jacques CAPELIER fils de feu Michel, manœuvre à Comines, et Pétronille VOORSCELLE sa femme, déclarent avoir vendu à Jacques LEFEBVRE, fils de feu Charles, de Bousbecque 25 verges située audit Bousbecque, aboutant de septentrion la terre de Martin GHESTEM. Témoins : Jacques PORTEMAN et Jacques TITECAT demeurant à Houthem.

2 E 3 / 7251 acte 102 du 06/10/1726

Jean Baptiste CARISSIMO, cordonnier, et Marie Jeanne LOUAGE sa femme de Comines, déclarent avoir vendu à Pierre LECLERCQ, laboureur et collecteur audit lieu, 125 verges de terre à labour à Comines tenues de la Srie de la Barre, aboutant d'orient la terre de Jean François MONTAIGNE, de midi à 7 cents 1/2 appartenant à l'acheteur. En présence des clercs.

2 E 3 / 7251 acte 103 du 24/10/1726

Pierre François DESREUMAUX, fils de Gilles et de feu Angélique DESREUMAUX de Deûlémont, assisté de son père, laboureur audit lieu, de Denis DESREUMAUX son frère, d'Antoine ROUSSEL son frère allié, laboureur à Ennetières en Weppes d'une part, Marie Jeanne DELECOURT fille de Frédéric et de Marie LEPLAT de Bondues, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste et Gilbert DELECOURT, laboureurs audit Bondues, Jacques DELETOMBE et Toussaint LIBERT ses frères alliés d'autre part. Témoins : Jean Baptiste DUMÉZ laboureur à Wervicq et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7251 acte 104 du 28/10/1726

François Ignace LECLERCQ fils du feu sieur Josse, de Ypres, se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe BONDUELLE fils de Philippe, laboureur à Comines, 12 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : Charles François DECLERCQ et le clerc.

2 E 3 / 7251 acte 105 du 28/10/1726

Josse LEMAY fils de feu Antoine, se faisant fort de Chrysole LEMAY son frère, Philippe et Josse LEMAY frères, se portant forts de leurs autres frères et sœurs, neveux et nièces, et Pierre et François CATRY, frères et enfants de feu François et feu Catherine LEMAY, Jean BONDUELLE tuteur des enfants mineurs de feu François LESAFFRE et Catherine CATRY, Jean Jacques PREVOST fils de Jean, mari et se faisant fort de Jeanne CATRY, Martin LEHOUCQ fils de feu Martin et de feu Catherine LEMAY, demeurant respectivement à Comines, Bousbecque, Linselles et Quesnoy, déclarent avoir accordé en cense et louage à Thomas MONTAIGNE fils de feu Jean, veuf avec enfants de Marie Thérèse CATRY, et Marguerite DESNOULLET sa femme, à présent demeurant à Comines un lieu manoir amassé de maison, parmi 3 bonniers 1 cent de jardin planté d'arbres et terre à labour à Comines. Témoins : Michel BONDUELLE laboureur à Comines.

2 E 3 / 7251 acte 106 du 28/10/1726

Thomas MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, père et tuteur des enfants retenus de Marie Thérèse CATRY, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Jacques PREVOST, laboureur à Quesnoy 569 cents de terre à labour à Quesnoy. Témoins : Josse LEMAY et le cleric.

2 E 3 / 7251 acte 107 du 29/10/1726

Michel et Bauduin THEVELE, frères et héritiers de feu Michel et Marie Anne LEHOUCQ, laboureurs à Comines, se faisant fort de Georges HEDDEBAUT et Marie Catherine THEVELE sa femme, Antoine LEHAIRE et Marie Catherine DELEVOYE sa femme, fille de Crespin et de ladite LEHOUCQ, ledit LEHAIRE se portant fort d'Angélique DELEVOYE déclarent avoir vendu à Nicolas DEMARCQ de Deûlémont entre 13 et 15 cents de verges sur lesquelles a été érigée une brasserie à usage du cabaret de la Vignette à Deûlémont, aboutant de levant et septentrion au jardin de Jacques CAULET, de midi à la maison de Bauduin THEVELE, de couchant à la maison et héritage de Nicolas DEMARCQ.

2 E 3 / 7251 acte 108 du 16/12/1726

Louis HOUZET, marchand boulanger à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques DELEVOYE demeurant audit lieu, une maison située à Comines rue de Lille avec le consentement de Louis HOUZET bailleur qui s'est désisté du bail de ladite maison, consentant que Nicolas LEROY maître tailleur audit lieu puisse l'occuper.

2 E 3 / 7251 acte 109 du 15/12/1726

Dominique SAGOT et Marie LEMAHIEU sa femme, de Calais, présentement à Comines, déclarent avoir reçu la somme de 200 florins de Georges WARLOP fils de feu Guillaume, de Comines, pour avoir vendu sous forme de rachat d'hoirie la moitié d'une maison et son héritage audit Comines, l'autre moitié lui appartenant : un quart échu à Marie Jeanne LEMAHIEU sa femme par le trépas de Louis LEMAHIEU son oncle, et l'autre quart par achat de Pierre François MANNET et d'Anne Marie LEMAHIEU sa femme. Aboutant d'orient aux terres et la maison d'Etienne CLAIS, de midi à la terre de Pierre BOUTEN, de couchant à la maison vulgairement appelée St Sébastien appartenant à Bauduin THEVELE, de septentrion à la Grande Rue, 1/6<sup>ème</sup> de 3 cents d'héritage pris dans 6 cents dont le surplus appartient audit WARLOP et sa femme, tenus de la Srie de Winhem, aboutant d'orient à la terre des héritiers d'Hubert PARENT, de midi à la cense Layhoff, de septentrion aux prairies de l'Abbaye de St Bertin à St Omer. Témoins : Ambroise GHESQUIERE laboureur et échevin de Bas-Warneton.

2 E 3 / 7251 acte 110 du 05/08/1726

Jean François HAZEBROUCK fils de feu Jean, tailleur d'habits à Comines, déclare devoir à Marc Vincent MAES, cordonnier audit lieu, la somme de 110 florins pour servir à ses nécessités urgentes et présentes qu'il a promis de rendre audit MAES dans les deux ans. Ce fait est aussi comparu Dorothée SEYS veuve dudit Jean HAZEBROUCK qui s'est constitué caution.

2 E 3 / 7251 acte 111 du 10/01/1726

Antoine DEFRANCO fils de feu Jacques, laboureur à Menin dehors, François MAHIEU fils de feu François et de Pétronille DEFRANCO, vivante sœur audit Antoine, laboureur à Wervicq, en leur nom et se portant fort de

François et Jean Baptiste MAHIEU frères, enfants et héritiers de feu Michel demeurant audit Wervicq et Moorslede, leurs neveux, déclarent avoir reçu la somme de 150 florins d'Antoine DAEL fils d'Antoine, laboureur à Bousbecque, auquel ils passent quittance pour avoir vendu à son profit tous droits, noms, raisons et actions dans 4 cents de terre tenus de la baronnie de Bousbecque, arrentés audit DAEL par acte passé par devant le bourgmestre et échevins de Wervicq du 25 juin 1720 et devant les bailli et échevins de ladite baronnie du 30 mars 1721. Témoins : Maximilien LIBERT et François VERHAGHE laboureurs à Wervicq  
Est comparu Jean Baptiste MAHIEU fils de feu Michel, manouvrier demeurant à Wervicq, après lecture de l'acte du contrat de vente de 6 cents ou environ tenus de la baronnie de Bousbecque qu'Antoine DEFRANCQ et François MAHIEU, ses oncles, ont fait à Antoine DAEL laboureur à Bousbecque a déclaré l'agréer.  
Est comparu François MAHIEU fils de feu Michel, manouvrier de Moorslede, agréé et approuve le contenu de l'acte du 26 janvier 1726. Témoins : Jean GOMMERS notaire et arpenteur demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7251 acte 112 du 06/06/1726

Martin LESAFFRE fils de feu Chrysole, cabaretier à Comines, et Louise DEGROU sa femme, déclarent devoir à Nabor LESAFFRE fils de Pierre, brasseur audit lieu, la somme de 260 florins provenant de la livraison de bière faites jusqu'au 20 ami 1726. Lesdits Martin LESAFFRE sa femme et Martin Chrysole leur fils, aussi cabaretier, ont promis de les restituer dans les deux ans. Témoins : Pierre REMMERY manœuvre et du clerc demeurant audit lieu.

## 1727

### 2 E 3 / 7252

2 E 3 / 7252 acte 1 du 04/01/1727

Jean François et Marie Elisabeth VAILLANT, frère et sœur, enfants et héritiers de feu Jean François et de Marie Marguerite VANRAES, Pierre Rémy et Jean François VAILLANT, frères, enfants de Lamoral qui fut frère audit premiers comparants, Marie Françoise VAILLANT fille et héritière de feu Romain qui fut frère audit Lamoral, demeurant au Bas-Warneton, sauf ladite Marie Françoise à Comines, déclarent avoir vendu à Sébastien Joseph HERBAUT fils de Martin, laboureur à Verlinghem, 464 verges de labour audit Verlinghem, aboutant d'orient et de couchant la terre de la veuve DHALLUIN, de midi aux enfants de Philippe François POLLET, de septentrion au chemin des Corbeaux. Témoins : Hubert PARENT laboureur au Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 2 du 04/01/1727

Michel et Pierre Joseph CLAIS, Pierre Antoine PETITBERGHIEN et Marie Joseph CLAIS sa femme, frères et sœurs, enfants d'Etienne, héritiers de Marie Madeleine BOUILLET leur mère, demeurant tous à Comines, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste LERMINET fils de Robert, laboureur à Comines, 3 cents de labour au chemin menant de Wervicq vers Quesnoy situés à Comines, aboutant d'orient la Becque du Cooplat, de midi la terre de Robert LERMINET, de couchant la veuve BOUTE, de septentrion la terre du sieur VANDER CRUYSENS. Témoins : Chrysole LELEU et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 3 du 04/01/1727

Philippe Louis DUMONT et Jeanne PAULLE sa femme de Comines d'une part, Anne Jeanne CLARISSE veuve de François PAULLE demeurant audit lieu d'autre part. Etant en procès devant les bailli et échevins du lie, ledit DUMONT et sa femme comme cohéritiers dudit feu François PAULLE leur frère prétendent que la seconde comparante, usufruitière des biens délaissés par son dit feu mari, est obligée d'en faire l'inventaire. Les premiers comparants ayant été déboutés par la sentence, demandent à obtenir un jugement définitif et souhaitent transiger amiablement. Témoins : Pierre DE SOMMER cordonnier et Jean Baptiste DEVLOO clerc.

2 E 3 / 7252 acte 4 du 06/01/1727

Pierre PIONNIER, Jacques CALLEWAERT et Marie Joseph PIONNIER sa femme, Antoine BERTIN et Marie Rose PIONNIER sa femme, lesdits PIONNIER sœurs, enfants et héritiers de feu Jacques et de Marie Anne LECOINTRE, demeurant à Comines sauf ledit Pierre PIONNIER à Quesnoy, déclarent avoir vendu à André LEPERCQ, marchand collecteur à Quesnoy, une maison et son héritage à Quesnoy tenus du marquisat dudit lieu, aboutant d'orient à la maison des enfants Maillard BENOIT, de midi à la Basse cour des Dames dudit lieu, de couchant à la maison des enfants de François VANPETEGHEM, de septentrion à la rue conduisant à la Chapelle de la Belle Croix. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 5 du 09/01/1727

Marie Françoise DHALLUIN, fille de libre condition de feu Jacques, de Comines, déclare avoir vendu à Martin HORRENT fils de feu Louis, laboureur à Quesnoy, 155 verges de jardin plantées, compris une petite maison à Comines, aboutant d'orient et couchant au jardin dudit acheteur, de midi aux hoirs de Jean MILLE, de septentrion au chemin du moulin de Winhem à Comines et la moitié de 125 verges de labour audit lieu, aboutant de septentrion la terre de Symphorien COISNE. Témoins : Vincent DELEBECQUE et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 6 du 09/01/1727

Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste GHESQUIERE, fermier à Comines, 2 bonniers 5 cents de terre à labour et 9 cents de terre à riez, le tout en trois pièces à Comines. Témoins : Philippe COISNE et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 7 du 09/01/1727

Jean Baptiste PARENT fils de feu Hubert, fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe COISNE fils de feu Antoine, brasseur et censier à Comines, 3 cents de labour pris dans 24 cents situés audit lieu. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 8 du 12/01/1727

Philippe Charles MILLE fils de feu Philippe, manouvrier à Deûlémont, veuf avec enfants de Marie Claire DELSALLE, assisté d'Antoine MILLE son frère demeurant audit lieu d'une part, Marie Joseph **POUCHEAU** fille de feu Jean, demeurant aussi à Deûlémont, assistée de Jean Baptiste et Ignace POUCHÉAU ses frères demeurant au Bas-Warneton, ledit Antoine MILLE et Jean DELESALLE demeurant à Deûlémont, tuteurs de Marie Claire et Marie Françoise MILLE, enfants mineurs du futur mariant, font le partage de la moitié des biens suivant les usages de la châtellenie de Lille. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 9 du 14/01/1727

Marie Françoise DHALLUIN, fille de libre condition de feu Jacques, demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques François DEMARCQ et Marie Jeanne MEAUX sa femme, laboureur audit lieu, 27 verges de jardin et labour audit Comines. Témoins : Jean THOMAS et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 10 du 14/01/1727

Philippe LEURIDAN fils de feu Philippe, fermier à Houthem, déclare avoir vendu à André Melchior REMMERY fils de feu François, censier à Comines, un lieu manoir amassé de maison sur 1 bonnier 2 cents de jardin et labour audit lieu, aboutant d'orient au jardin d'Antoine LEMAY, de midi à un chemin menant au cabaret du Boutte au Trou vers celui du Quiquenpoix, de septentrion à l'héritage d'Etienne DEREU et Théodore LAMBIN. En présence de Jean Baptiste PARENT et Jean Baptiste GHESQUIERE, fermiers audit Comines.

2 E 3 / 7252 acte 11 du 15/01/1727

Jacques VION marchand à Quesnoy, Antoine WEUGHE, marchand tanneur à Haubourdin et Marie Françoise VION sa femme, Nabor LESAFFRE brasseur et censier à Comines et Antoinette VION sa femme, Jean Baptiste LEMAHIEU père et tuteur des enfants retenus de Marie Elisabeth VION et avec lui Arnould VION, échevin et laboureur à Comines et Robert LEMAHIEU laboureur à Frelinghien tuteur des enfants dudit Jean Baptiste LEMAHIEU retenus de ladite Marie Elisabeth VION, lesdits VION frères et sœurs, enfants et héritiers d'Arnould et d'Elisabeth HAZEBROUCQ, déclarent que par le trépas de leur père et mère leur sont échus

plusieurs lieu manoirs, jardins et héritages à Quesnoy, désirant sortir de la communauté de biens et après estimation, ils reconnurent en avoir fait partage. Témoins : Jacques François DUFLOCQ et Pierre Antoine CHARPENTIER demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7252 acte 12 du 21/01/1727

Jean Baptiste DESOMER cordonnier et Susanne BOUCQUET sa femme demeurant au faubourg de Comines, déclarent avoir vendu à François HERRENG fils de feu Elesnor, laboureur à Avernat en Picardie, cinq quartiers de terre labourable au dit Avernat à prendre en plusieurs pièces. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 13 du 23/01/1727

Felix DERVAUX fils de feu Quentin et de vivante Jeanne LEMESRE, alliée en secondes noces à Toussaint CATRY de Comines, assisté de Gaspard DERVAUX son père grand laboureur audit lieu d'une part, Marie Elisabeth LEWILLE fille de Jean et de Marie Elisabeth DELEFORTERIE, assistée de ses père et mère, censiers à Quesnoy, de Jean François et André LEWILLE (ses frères) demeurant audit Quesnoy et de Charles WAGNON son oncle allié à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 14 du 26/01/1727

Pierre SERRUS, boucher à Comines, receveur des biens appartenant à Madame la douairière D'HAYERE de Gand, en cette qualité, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume SPILLAERT fils de feu Charles, laboureur et échevin à Deûlémont, 15 cents de prairie fauchable à deux herbes situés en la bourgeoisie de Warneton. Témoins : Philippe Michel SERRUS boucher et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7252 acte 15 du 31/01/1727

Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE supérieure du couvent des Sœurs Grises Pénitentes à Comines, au nom de la communauté, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles PHILIPPO fils de feu Gilles, marchand audit lieu, une maison, compris son héritage à Comines confrontant la rue de Lille. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 16 du 04/02/1727

Sœur Augustine DECLERCQ, Dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé en ferme, cense et louage à Mathieu François PENNELLE fils de feu Mathieu de Fleurbaix, un manoir amassé de maison parmi 8 à 9 bonniers de jardin plantés et terre à labour audit Fleurbaix. Témoins : Antoine BONDUELLE et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 17 du 08/02/1727

Jean DAEL fils de Pierre et de Marie Madeleine HOVELACQUE, laboureur à Bousbecque, assisté de ses père et mère, d'Antoine DAEL son frère et Antoine DAEL son oncle demeurant audit lieu d'une part, Marie Catherine Madeleine VERHAGHE fille de feu Bertrand et de Marie Madeleine MASQUELIN de Bousbecque, assistée de Pierre VERHAGHE son frère et François VERHAGHE son oncle et tuteur, laboureur à Geluwe. En présence des clercs. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 18 du 09/02/1727

Antoine et Marie Agnès CALLE, frère et sœur, enfants et héritiers de Jacques et de Marie Agnès LEROY de Comines, se portant forts de leurs cohéritiers, déclarent avoir accordé en bail et louage à François RENARD fils de feu Josse, laboureur à Wervicq, 4 cents de terre à labour à Wervicq. Témoins : François CAZIER tailleur d'habits et René Joseph VERVISCH, charpentier demeurant à Comines.

2 E 3 / 7252 acte 19 du 09/02/1727

Georges LEWILLE fils de feu Georges, laboureur demeurant à Frelinghien et Marie Joseph ANTOINE sa femme, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste ANTOINE fils de feu Jacques, laboureur à Deûlémont, 460 verges d'héritage à Quesnoy en deux parties : 133 verges de jardin planté d'arbres compris une mauvaise étable, aboutant d'orient le jardin et manoir de Jean LEWILLE et 367 verges de labour. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 20 du 10/02/1727

Marie Catherine DUQUESNOY veuve de Charles Louis DELEFORTERIE de Comines, ayant droit à 237 verges dans 18 cents d'héritage, Charles François LESAFFRE, arpenteur juré à Marquette, au nom de Eléonore DILLIES veuve en dernières noces d'Antoine ROUZE, et auparavant de Charles LESAFFRE, censière de Marquette, sa mère, ayant droit 1/3 de huit parts de 520 verges, Martin NOTTEBART marchand à Linselles, se portant fort de Catherine NOTTEBART, de Jean Jacques DELANNOY et Antoinette NOTTEBART, ses sœurs, ayant droit ensemble de 127 verges, André EMAERE ayant droit à 576 verges, Vincent DELEBECQUE demeurant audit Comines comme curateur aux personnes et biens de Pierre et Marie Jeanne DELANNOY, ayant droit tous deux à 2 cents d'héritage dans 18 cents de labour situés à Wervicq, du midi à la Lys, aboutant de levant aux terres de Pierre DUMONT et Arnould TRANNEL, de midi à un chemin menant du cabaret Swarte Blaere vers le grand chemin de Wervicq à Lille, de couchant à l'héritage de Jean François CUVELIER, Guillaume VERMEULEN et Marie Madeleine GRYSON. Désirant sortir de la communion de biens ils procèdent au partage entre eux et leurs hoirs ou ayant droits. Témoins : Vincent POLLET fils de feu Jean, cabaretier à Linselles et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 21 du 14/02/1724

Jean LEWILLE laboureur et Marie Elisabeth DELEFORTERIE sa femme, fille et héritière de Gilles, Jean Baptiste, Leger, Marie Jeanne et Marie Catherine DELEFORTERIE tous frères et sœurs suffisamment âgés, enfants de feu Jean Baptiste qui fut aussi fils dudit Gilles, demeurant tous à Quesnoy. Ceux ci déclarent que par le trépas de leur père père-grand et mère-grande, leur sont échues des portions de lieu manoir, jardins et héritages desquels ils ont jouit en commun, et désirant sortir de communion, demandent à un expert d'en faire deux parts égales. Témoins : Allard PLATEAU laboureur à Quesnoy et Martin CASTELAIN laboureur à Frelinghien.

2 E 3 / 7252 acte 22 du 15/02/1727

Jacques CATTEAU fils de feu Adrien de Linselles, déclare avoir accordé en bail et louage à Adrien VANALDREWELT fils de feu Alexandre, laboureur à Bousbecque, 250 verges de terre à labour à Bousbecque, aboutant d'orient et septentrion la terre de Jean Philippe LIBERT, de midi à celle d'Antoine DUQUESNOY, de couchant à celle de Marie Brigitte DESSAUX. Item 3 cents de jardin plantés, aussi à Bousbecque, aboutant d'orient à la terre de Monsieur BEUVET, de midi à un chemin menant de Comines au Blaton, de couchant et septentrion la terre dudit BEUVET. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 23 du 15/02/1727

Michel FRANCHOMME fils de Pierre, veuf en dernières noces de Marie Marguerite DUTHOIT, laboureur à Menin, assisté de son père, bourgmestre de Roncq, de Pierre et Philippe FRANCHOMME ses frères demeurant audit lieu d'une part, Marie Marguerite CARETTE fille d'Allard, jeune fille de Linselles, assistée de son père, laboureur audit lieu, de Venant et Frédéric CARETTE ses frères aussi de Linselles d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 24 du 15/02/1727

Benoît HACQUETTE fils de feu Jean Baptiste, charpentier à Halluin, déclare avoir accordé en bail et arrentement perpétuel à Louis MOORS fils d'Amand, tailleur d'habits à Bousbecque, 53 verges de jardin à Bousbecque tenus de la Srie d'Urtembus, aboutant d'orient à la terre de Pierre VIENNE, de midi et couchant au jardin appartenant au premier comparant et de septentrion à un petit chemin menant au cabaret de la Basse Ville à Bousbecque. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 25 du 21/02/1727

François, Jean, Guillaume Joseph HERBAUT, Anselme DESCAMPS se portant fort d'Antoinette HERBAUT sa femme, François LEMAY se portant fort de Marie Elisabeth HERBAUT sa femme, lesdits HERBAUT se portant forts de Marie Marguerite HERBAUT leur sœur, des enfants de Jacques DELEVOYE retenus de feu Marie Jeanne HERBAUT, frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean demeurant tous à Comines sauf ledit DESCAMPS à Quesnoy. Jean, Jean Baptiste, Jacques Georges, Jean Philippe et Marie Jeanne DUTHOIT, Jean Baptiste MARESCAUX et Marie Catherine DUTHOIT sa femme, lesdits DUTHOIT se portant forts d'Elisabeth DUTHOIT des enfants d'Antoine Philippe DERONCQ retenus de Marie Barbe DUTHOIT, demeurant tous à

Comines, sauf ledit Jean à Deûlémont. Lesdits DUTHOIT frères et sœurs, enfants de feu Jean et de Marie Joseph GEORGES, héritiers d'Eléonore GEORGES leur tante, vivante femme en dernières noces dudit Jean HERBAUT, décident de sortir de la communion de biens, la moitié appartenant aux HERBAUT, l'autre aux DUTHOIT.

2 E 3 / 7252 acte 26 du 25/02/1727

Jacques JOYE fils de feu Jacques laboureur de Langemark, châellenie d'Ypres et Jacques HAEGHEDOORON fils de feu Cornille, mari de Barbe JOYE de Roosbeek, déclarent avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean Pierre CHOMBART fils de feu Philippe, laboureur à Capinghem, le 1/7e d'un lieu manoir amassé de maison sur 8 cents d'héritage, aboutant à l'église de Capinghem. Témoins : Jean François BONTE, fermier à Prêmesques et Jean Baptiste CAUCHETEUR, marchand boutiquier à Ennetières.

2 E 3 / 7252 acte 27 du 27/02/1727

Melchior DUCATTEAU fils de feu François, manouvrier à Comines, déclare vendre sous forme de mise à prix et d'enchères une maison compris 14 verges d'héritage à Comines à Charles LEHAIRE fils de feu Pasquier. En présence des clerks.

2 E 3 / 7252 acte 28 du 02/03/1727

Adrien DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, censier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jeanne DUBOIS, veuve de Jean Baptiste LEURIDANT et François Joseph LEURIDANT son fils demeurant à Quesnoy 10 cens 15 verges de labour et jardin à Quesnoy.

2 E 3 / 7252 acte 29 du 02/03/1727

Jean Baptiste CORDONNIER fils de feu Adrien, échevin et laboureur à Deûlémont, au nom des enfants de feu Allard PARENT, vivant allié à Elisabeth Thérèse PARENT, à présent femme dudit CORDONNIER, déclarent avoir accordé en bail et louage à Nicolas BUTIN, censier au Bas-Warneton, 4 cens 1/2 de jardin plantés, compris un corps de logis à usage de deux demeures situées audit Bas-Warneton. En présence Guillaume GOEMAN et Hubert PARENT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7252 acte 30 du 04/03/1727

Jean, Jean Baptiste, Jacques, Georges, Jean Philippe et Marie Jeanne DUTHOIT, Jean Baptiste MARESCAUX et Marie Catherine DUTHOIT sa femme, lesdits DUTHOIT se portant forts d'Elisabeth DUTHOIT et des enfants d'Antoine Philippe DERONCQ retenus de feu Marie Barbe DUTHOIT, avec lettres patentes pour autorisation de vente pour lesdits mineurs. Lesdits DUTHOIT frères et sœurs, enfants de feu Jean et héritiers de feu Eléonore GEORGE leur tante vivante femme en dernières noces de Jean HERBAUT, demeurant à Comines, sauf ledit Jean à Deûlémont, déclarent vendre sous forme de mise à prix et enchères à Jean VANDEVILLE fils de feu Jean, échevin et fermier à Frelinghien, 962 verges de labour à Frelinghien, aboutant d'orient à la chapelle de St Amand. Le 07/04/1727 est comparus Elisabeth DUTHOIT fille de libre condition et suffisamment âgée, de Wambrechies, après lecture de l'acte de vente déclare l'agrée et approuve son contenu.

2 E 3 / 7252 acte 31 du 06/03/1727

Ferdinand LESPINOY fils de feu Jacques, Jean SIX mari d'Angélique DUMORTIER, au nom des enfants qu'elle a retenus de feu Jean Jacques LESPINOY, Jacques André DUMORTIER mari de Marie Anne LESPINOY de Comines, François DUCROCQUET mari de Jeanne LESPINOY, laboureur à Linselles, ledit Jacques André DUMORTIER tuteur des enfants de Jacques DUTHOIT et d'Anne Jeanne LESPINOY, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre BUTTIN fils d'Antoine de Wambrechies, une maison et autres édifices parmi 2 bonniers 9 cens de jardin plantés, gisant à Wambrechies et Verlinghem occupés par ledit Pierre BUTTIN. Témoins : Vincent LEMAHIEU cabaretier à Comines et le clerc.



2 E 3 / 7252 acte 32 du 06/13/1727

Louis François FAUVARQUE fils de feu Oste, marchand à Nieppe, procureur spécial de Marie Anne Monique DEROCK, veuve en premières nocés dudit Oste, et en dernières de Jean François LEWILLE, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Charles GOEMAN fils de feu Antoine, censier à Quesnoy, les 3/4 de deux maisons, l'autre 1/4 appartenant à l'acheteur gisant à Quesnoy, tenus de la Srie de Wambrechies, aboutant de septentrion et partie d'orient à la piedsente menant de Quesnoy au cabaret du Loup. Témoins : Pierre Nicolas LEPOUTRE cabaretier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 33 du 07/03/1727

Jacques CORNILLE fils de feu Jacques, et Marguerite Jeanne DELEMOTTE sa femme, laboureur à Bousbecque, veulent et ordonnent que Jean Jacques et Marie Marguerite CORNILLE, deux de leurs enfants prennent sur leur succession à leur trépas chacun 100 livres hors dettes, le surplus sera divisé équitablement entre tous leurs enfants sans différence d'âge et de sexe. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 34 du 10/03/1724

Le sieur Pierre VIENNE laboureur à Halluin, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, 20 cents de labeur à Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 35 (Manquant)

2 E 3 / 7252 acte 36 du 11/03/1727

Honoré BEHAGHE, veuf en dernières nocés avec enfants de feu Marie Joseph DUTHOIT, de Quesnoy, assisté d'Antoine GALLOIT son frère allié demeurant audit lieu d'une part, Michelle CASTELAIN fille de feu Jean Baptiste et de vivante Catherine DANSETTE, assistée de Jean Baptiste, Venant et Gilles CASTELAIN ses frères demeurant tous à Bousbecque et de Jean Baptiste BERTEN son frère allié de Wervicq d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 37 du 17/03/1727

Gilles DESREUMAUX fils de feu Gilles, censier à Deûlémont, déclare avoir reçu la somme de 5500 livres de Pierre François DESREUMAUX et Marie Jeanne DELECOURT sa femme pour la vente de vaches, chevaux et autres bestiaux, chariots, charrues et autres outils et ustensiles servant au labour etc. Témoins : Bauduin FAUVARCQUE cabaretier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 38 du 20/03/1727

Jean BILLET fils de feu Jean, marchand à Linselles, déclare avoir vendu à Michel BILLET son frère, marchand à Comines, le 1/4 d'un lieu manoir avec maison parmi 3 bonniers de jardin plantés et terres à labeur en plusieurs pièces situés à Linselles et 7 cents 1/2 à Roncq et, à l'encontre de Marie Thérèse BILLET, Gilbert François DESTOMBE et Françoise BILLET sa femme, des enfants de Jean Pierre LEGRAND qu'il a retenu de feu Marie Jeanne BILLET, un lieu manoir parmi 9 cents de jardin situé à Linselles, aboutant de bise aux terres de Madame de Peruweltz, de midi et couchant à celles des hoirs de François BECQUART et d'écosse au chemin de Meulestraete etc. En présence de Pierre Philippe BILLET et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7252 acte 39 du 23/03/1727

Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre, et Marie STEELANDRE sa femme, laboureur à Comines nord, déclare avoir vendu à Pierre WAMBE fils de feu Robert, censier à Bousbecque, 4 cents de terres à labeur situés à Bousbecque. Témoins : Vincent LEMAHIEU cabaretier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 40 du 27/03/1727

Thomas BLANCQUART fils de feu Jacques, bourgeois rentier de Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jean Pierre VILLERS fils de Pierre, charpentier à Comines, 256 verges 44 pieds de terre à labeur à Comines, aboutant de levant à la piedsente menant aux Cinq Voyes. Témoins : Jean Chrysole LOUAGE laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 41 du 29/03/1727

Pierre CATTEAU et Antoinette CAZIER sa femme, Louis François WICQUART, père et tuteur de Jean Baptiste son fils, retenu de feu Marie Jeanne CAZIER, laboureurs demeurant à Bousbecque, icelles CAZIER vivante sœurs, enfants de feu Jean, et héritières de Marie Anne DELEFORTERIE leur mère et mère-grande, ayant droit à la moitié du lieu manoir ci-après, André DELVINQUIERE fils de Floris et de feu Antoinette MONTAIGNE, laboureur à Halluin, ayant droit comme héritier de sa dite mère à l'autre moitié. Les comparants souhaitant sortir de la communion, veulent en faire mesurage et estimation avant d'en faire partage.

2 E 3 / 7252 acte 42 du 31/03/1727

Sœur Augustine DECLERCQ, Dame prieure de l'Hôpital de Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé bail et louage à Maximilien BOUSSEMART fils de feu Guillaume, laboureur, et Marie Françoise SIGIER sa femme demeurant à Comines, 29 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Guillaume FREMAUT et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 43 du 03/04/1727

Adrien DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, censier à Comines, veuf avec enfants de Marie Madeleine CUVELIER, assisté de Vincent DELEBECQUE et Jacques CUVELIER ses frère et beau-frère qui sont tuteurs desdits enfants, demeurant audit Comines, sauf Jacques CUVELIER à Wervicq d'une part, Marie Jeanne VILLERS fille de feu Jean et de Marie Jeanne GALLOIS, assistée de Jean Jacques SIGIER son frère utérin, de Jacques VILLERS et Jacques GALLOIS ses oncles paternel et maternel, demeurant à Comines, sauf ledit VILLERS à Bondues d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 44 du 03/04/1727

Adrien DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, censier à Comines, désirant convoler en secondes nocés fut requis par Vincent DELEBECQUE son frère, rentier audit lieu, et Jacques CUVELIER censier à Wervicq, tuteurs des enfants qu'il a retenu de Marie Madeleine CUVELIER, vivante sœur audit Jacques, de faire partage mobilier.

2 E 3 / 7252 acte 45 du 03/04/1727

Charles Louis GALLOIS fils de feu Jean, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Jean Jacques SIGIER fils de feu Jacques, laboureur audit lieu, pour lui et ses sœurs, 41 verges de labour à Comines tenus de la Srie de Winhem, aboutant de couchant au chemin menant de la rivière Lys vers les moulins de Winhem, de septentrion à l'héritage de Charles TAHON.

2 E 3 / 7252 acte 46 du 03/04/1727

Jean François, Jean, Antoine et Marie Jeanne DUTHILLEUL, frères et sœur, enfants et héritiers de François et de Jeanne LEPLAT, suffisamment âgés, demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à Philippe BUTIN fils de feu Nicolas, laboureur à Wambrechies, un lieu manoir amassé de maison parmi 17 cents de jardin planté et terres à labour à Marquette, aboutant de levant au sentier menant du cabaret de l'Hommelet vers Lille. Témoins : François Albert BLANCQUART et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7252 acte 47 du 10/04/1727

Jules MIGNOT fils de feu Antoine, journalier à Comines, déclare que, pour récompenser Jean Baptiste MIGNOT et Elisabeth LEMAY ses enfants (sic, prob. sa femme), pour les bons services qu'il a reçus, désire leur faire une donation d'entre vifs de tous ses biens qu'ils acceptent. Témoins : Pierre BOUTEN et Arnould BILLAUD demeurant Comines.

2 E 3 / 7252 acte 47 du 12/04/1727

Jean Philippe LEHOUCQ fermier au Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François DUFLOS fils de feu Pierre Jean, et Marie Françoise FRANCOIS sa femme, demeurant audit lieu, une maison compris son héritage, située au Bas-Warneton confrontant de midi la piedsente conduisant du fond du Leau à Warneton. Témoins : Pierre Joseph FERTIN demeurant Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 48 (Manquant)

2 E 3 / 7252 acte 49 du 12/04/1727

Georges LEWILLE censier à Frelinghien, allié en premières nocés à Marie Anne BOUCHERY, par un état de liquidation du 26 mars 1716 entre Jean LAMBIN veuf de Marie DESREUMAUX, auparavant veuve de Guillaume BOUCHERY d'une part, Philippe POUTRAIN mari de Marie Antoinette BOUCHERY et ledit Georges LEWILLE, ayant pris par priserie les labours semences et autres droits trouvés dans la cense occupée par ledit LAMBIN. Ledit LEWILLE et Marie Anne BOUCHERY alors sa femme ont pris à leur charge une lettre de rente du souverain baillage de Lille qui obligeait ledit LAMBIN sa femme et ses enfants au profit de maître Jacques DUHAMEL, et une autre au profit des enfants d'Allard DELANNOY. Ledit LEWILLE n'ayant pas effectué sa promesse et ledit LAMBIN et les enfants de sa femme voulant être entièrement déchargés. Est comparu Marie Françoise CATTEAU femme de Jean Philippe LEHOUCQ, fermière au Bas-Warneton, veuve en premières nocés de Georges LEWILLE, qui a déclaré avec ledit Georges LEWILLE son fils de mettre hors d'obligation ledit LAMBIN. Témoins : Simon WELLEMAN manouvrier audit LEHOUCQ et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 50 du 29/04/1727

Chrysole VERVISCH fils de feu Marc Antoine, charpentier à Comines, ayant appris par Jean Baptiste Joseph VERVISCH son frère décédé, qu'au cas où il serait mort sans enfants tous les biens qu'il délaisserait seraient partagés entre le comparant et les enfants de François BRISOU procréés avec Jeanne DERVEAUX sa mère, ses frère et sœur utérins, ce à quoi il consent.

2 E 3 / 7252 acte 51 du 30/04/1727

Venant CASTELAIN fils de feu Jean Baptiste et de vivante Catherine DANSETTE, assisté de Jean Baptiste et Gilles CASTELAIN, tous laboureurs à Bousbecque, de Jean Baptiste BERTEN son frère allié, de Simon et Jean DANSETTE ses oncles maternels demeurant à Wervicq d'une part, Anne DEVOS veuve en dernières nocés de Gaspard LEFEBVRE, censière à Halluin, assistée de Pierre et Jean Baptiste DEVOS, censiers audit lieu et de Jean Baptiste LEFEBVRE censier à Roncq son beau frère d'autre part. Témoins : Jean DANSETTE de Wervicq et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 52 du 30/04/1727

Jean François DUTILLEUL fils de feu François et de Jeanne LEPLAT, tisserand à Comines, assisté de Jean, Antoine et Marie Jeanne DUTILLOEUL ses frères et sœur, d'Isaac DUTILLOEUL leur oncle et tuteur demeurant audit lieu d'une part, Marie Marguerite LEMAHIEU fille de Pierre et Marguerite DELEFORTERIE demeurant à Comines nord, assistée de ses père et mère, d'Adrien DELEFORTERIE son grand père, de Pierre François et Jacques Frédéric LEMAHIEU ses frères d'autre part. Témoins : Jean baptiste LEMAHIEU et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 53 du 30/04/1727

Anne DEVOS fils de feu Pierre, veuve de Gaspard LEFEBVRE dont elle a retenu quatre enfants, d'Halluin, désirant se remarier, est requise par Jean Baptiste LEFEBVRE et Pierre DEVOS, laboureurs à Halluin et Roncq, tuteurs de ses enfants mineurs, de faire partage mobilière à ses dits quatre enfants. Témoins : Jean DANSETTE laboureur à Wervicq et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 54 du 02/05/1727

Anne PLATTEL veuve de Lambert DUHAMEL de Bousbecque, pour récompenser Jacques DHALLUIN et Antoinette DUHAMEL sa femme, fille de ladite comparante, des bons soins et services reçus et à recevoir, déclare leur faire une donation d'entre vifs de tout les biens meubles et immeubles qu'elle laissera à son trépas. Témoins : Jean François HOSTE fils de feu Jacques laboureur et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 55 du 02/05/1727

Pasquier BREINE et Anne Marie Joseph MASQUELIN sa femme, Jean Baptiste BREINE et Marie François MASQUELIN sa femme, Pierre Paul MAINET mari de se portant fort d'Anne Marie MASQUELIN, tant en leur nom que se portant fort d'Elisabeth MASQUELIN leur nièce, lesdites MASQUELIN sœurs, enfants et héritiers de feu Philippe, demeurant tous à Deûlémont, déclarent que par le trépas de leur père leur sont échues des portions d'héritage à Deûlémont, désirant sortir de la communion ils conviennent d'en faire partage amiable.

2 E 3 / 7252 acte 56 du 08/05/1727

Piat DUTHILLOEUL, fermier, François BONNEL, Jean Baptiste BONNEL, Michel GHESQUIERE et Marie Françoise BONNEL sa femme, Philippe DELEBARRE, père et tuteur des enfants retenus de feu Marie Catherine BONNEL, lesdits BONNEL et DELEBARRE se portant forts de Jean Baptiste FLEURBAIX et des enfants retenus de Jeanne BONNEL, tous laboureurs demeurant à Deûlémont sauf ledit Jean Baptiste BONNEL à Bas-Warneton, déclarent accorder bail et louage à Jean DELESALLE, laboureur demeurant Deûlémont, une maison parmi 2 bonniers de jardin et labeur à Deûlémont. Témoins : Hubert LEWILLE et Jean Baptiste CORDONNIER fermiers demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7252 acte 57 du 08/05/1727

Jean LAMBIN fils de feu Jacques de Frelinghien et Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU, censière à Deûlémont, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean François DUMEZ fils de Jean Baptiste, censier à Quesnoy, 4 cents de jardin et labeur audit lieu. Témoins : Jean VENANT laboureur à Linselles et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 58 du 08/05/1727

Jean LAMBIN fils de feu Jacques demeurant Frelinghien et Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU demeurant Deûlémont, ont accordé en bail et louage à Jean LEHOUCQ fils de feu Jean, laboureur à Quesnoy, une maison parmi 36 cents de jardin et labeur située à Quesnoy. Témoins : Jean VENANT laboureur à Linselles et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 59 du 08/05/1727

Jean LAMBIN fils de feu Jacques demeurant Frelinghien et Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU demeurant Deûlémont, ont accordé en bail et louage à Charles DELEPORTE fils de feu Charles, laboureur à Linselles, 6 cents de terre à labeur situés à Linselles. Témoins : Jean LEHOUCQ laboureur à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 60 du 08/05/1727

Jean LAMBIN fils de feu Jacques demeurant Frelinghien et Marie Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU demeurant Deûlémont, Bartholomé LESAFFRE, laboureur à Verlinghem pour et au nom des enfants de Pierre Rémy LAMBIN, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean VENANT fils de feu Laurent de Linselles, une maison parmi 30 cents de jardin plantés d'arbres et terre à labeur situés à Linselles. Témoins : Jean LEHOUCQ de Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 61 du 08/05/1727

Frère Philippe COUPE du Tiers Ordre de St François en la Congrégation des Bons fils à Lille, de présent à Comines, déclare avoir pris connaissance des biens laissés par maître François COUPE son père, vivant médecin en cette ville, ayant pris connaissance des frais engagés par Robert DEVAUCENEZ et Catherine COUPE sa femme pour les soins et l'alimentation au cours de sa maladie, il renonce à la maison mortuaire de ses père et mère. Témoins : Frédéric DEPRETZ et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 62 du 09/05/1727

Pierre JONCKHEERE fils de feu Jean Baptiste, échevin et laboureur à Bousbecque, et Catherine DANSETTE sa femme, désirant paix et union entre leurs enfants, désirent qu'à leur trépas leurs biens fiefs, maison et héritages soient partagés équitablement entre tous leurs enfants sans préférences d'âge et de sexe. Témoins : Antoine DANSETTE laboureur à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 63 du 09/05/1727

Antoine DANSETTE laboureur à Bousbecque et Jeanne COUTTEL sa femme, déclarent avoir accordé en bail et louage à Robert CUVELIER, laboureur à Wervicq, 6 cents de labeur situés à Wervicq. Témoins : Hubert NOURY laboureur à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 64 du 11/05/1727

Dieudonné VERANNEMAN fils de Robert, maître bourgeteur à Lille, de présent à Comines, s'étant fait présenter le contrat de mariage fait entre lui et Marie Thérèse MEURICE passé à Lille devant maître Adrien François HAZEBROUCQ le 07 janvier 1719, il a remarqué que Marie VERANNEMAN sa tante, alors comparante, lui avait fait, à l'exclusion des frère et sœur de ladite VERANNEMAN, donation entre vifs de tous ses biens délaissés à son trépas. Le comparant voulant vivre en paix et union avec André DUPONT mari d'Antoinette DHANE, fille de Jean et Françoise VAN HAEEM, sœur utérine de ladite Marie VERANNEMAN de Comines, pour éviter toutes disputes au sujet de ladite donation, il a déclaré laisser audit DUPONT son oncle, présent et acceptant, le juste 1/6e d'une maison et héritage situé à Comines.

2 E 3 / 7252 acte 65 du 12/05/1727

Chrysole LEROY receveur des biens de l'Office du Vénérable St Sacrement en l'église de Comines, Arnould MAES, Pierre NISE, Jacques MASSON et Jacques DUFLOS, ministres desdits biens, déclarent avoir accordé en bail et louage au sieur et maître Jean CAPMACKER prêtre et bénéficiaire de la chapelle de St Jacques érigée en la chapelle de l'hôpital de Comines, une maison et fond gisants à Comines rue d'Hurlupin. Témoins : Jean Baptiste LEHOUCQ jardinier et Ferdinand THIBERGHEN boulanger demeurant Comines.

2 E 3 / 7252 acte 66 du 14/05/1727

Le sieur Jean François DUMORTIER prêtre et chanoine à Seclin, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine LEPOUTRE, brasseur à Comines, 10 cents 1/2 de terre à labeur et 1 cent de prés de Becque à Comines nord, aboutant d'orient la terre de la veuve d'Antoine DEGROU, de midi à la Becque, de couchant la terre de la veuve DAUTRICOURT, de septentrion au chemin de Wervicq.

2 E 3 / 7252 acte 67 du 16/05/1727

André VERMEERSCH, censier à Comines, attaqué au siège de la Gouvernance de Lille par les héritiers de Martin DESREUMAUX pour l'obliger à rendre compte des revenus, régie et administration des biens délaissés par ledit DESREUMAUX, le sieur Pierre LESAFFRE son beau-frère, demeurant audit Comines, à la demande du comparant, ayant pris fait et cause du procès qu'il soutient contre lesdits héritiers, promet d'indemniser ledit LESAFFRE des frais et dépenses qu'il pourrait souffrir au sujet de la perte du dit procès. Témoins : Jacques VERMEERSCH cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 68 du 17/05/1727

Bauduin THEVELE fils de feu Michel, bourgeois et charpentier à Comines, Michel et Bauduin THEVELE, laboureurs audit lieu, et le sieur Georges HEDDEBAULT fils de feu Jean, courtier juré à Lille, mari de Marie Catherine THEVELE, de laquelle il se fait fort et promet de faire agréer le présent partage, lesdits Michel, Bauduin et Marie Catherine THEVELE frères et sœur, enfants de feu Michel qui fut frère dudit Bauduin premier comparant. Désirant sortir de la communion de biens pour en faire partage, ils ont demandé une estimation desdits biens par maître Arnould LAMBIN en qualité d'arpenteur. Témoins : Arnould LAMBIN et Pierre LELONG notaires Royaux à Comines et Quesnoy.

2 E 3 / 7252 acte 69 du 18/05/1727

Joseph BONDUELLE fils de Philippe, fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Antoine DUTHOIT fils de feu Valentin, laboureur à Comines, 5 cents de labeur faisant parti de 10 bonniers que le bailleur tient en ferme de l'évêché de Tournai audit Comines. Témoins : Philippe François BONDUELLE cabaretier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 70 du 18/05/1727

Jeanne Françoise DELEFORTERIE veuve de Jean François BREL de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL son fils, laboureur audit lieu, 14 cents de labeur et jardin plantés situés audit lieu. Témoins : Jean LEWILLE laboureur à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 71 du 19/05/1727

Louis PAULLE fils de feu Louis, cordonnier, en son nom et comme tuteur paternel avec Antoine PHILIPPE, tuteur maternel des enfants d'Antoine PAULLE vivant frère audit Louis, Louis et Marie Jeanne BEKE frère et sœur, enfants de feu Jean BECKE et de Thérèse PAULLE, suffisamment âgés, forts de leurs frères et sœurs en bas-âge, Joseph François MASSON fils de Gilbert, ici présent, et de feu Marguerite PAULLE, se portant fort de Louis MASSON son frère, demeurant tous à Comines sauf ledit BEKE à Wervicq d'une part, Anne Jeanne CLARISSE veuve de François PAULLE vivant cordonnier demeurant audit lieu d'autre part. Les dits premiers comparants étant en procès pardevant les bailli et échevins de Comines comme héritiers dudit feu François PAULLE leur frère et oncle prétendant que ladite veuve, usufruitière des biens délaissés que son dit feu mari est obligée de faire l'inventaire de ses biens. Par sentence ils ont été déboutés. Ceux ci ont transigé et se sont accordés pour que la seconde achète les droits des premiers. Témoins : Dieudonné GHEERBRANDT et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 72 du 20/05/1727

Jean Baptiste CHARLET fils de Jean Baptiste, assisté de son père, laboureur à Quesnoy, de Pierre Philippe BOIDIN son frère allié, laboureur à Armentières et de Pierre CHARLET son oncle, laboureur à Frelinghien d'une part, Marie Anne DUMONT fille de feu Jérôme et de vivante Thérèse PARET, allié en secondes noces à Jean François LEMERRE, assistée desdits LEMERRE et de sa mère, du sieur Pierre DUMONT, échevin de Wervicq, son tuteur paternel, son oncle, de Guillaume DUMONT, son frère, de Jean François SALEMBIER, son tuteur maternel, demeurant tous à Wervicq. Témoins : Hubert LECOINTRE et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 73 du 22/05/1727

Jean, Jean Baptiste, Jacques, Georges, Jean Philippe et Marie Jeanne DUTHOIT, Jean baptiste MARESCAUX et Marie Catherine DUTHOIT sa femme, Antoine Philippe DERONCQ père et tuteur des enfants retenus de Marie Barbe DUTHOIT, lesdits DUTHOIT frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean DUTHOIT et de Marie Joseph GEORGES et d'Eléonore GEORGES leur tante, vivante femme en dernières noces de Jean HERBAUT, ledit Jean DUTHOIT en son nom et se portant fort d'Elisabeth DUTHOIT sa sœur, tous de Comines, sauf ledit Jean DUTHOIT demeurant à Deûlémont, souhaitent sortir de la communion et procèdent au partage des biens à eux dévolus par le trépas de leur père et mère que de leur tante procèdent au partage après estimation.

2 E 3 / 7252 acte 74 du 22/05/1727

André CARDON fils de feu Jacques, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François CARDON son fils, et Marie Catherine DELAHAYE sa femme, laboureur audit lieu, 2 bonniers 9 cents dans tout un lieu manoir de 5 bonniers 6 cents situé à Comines. Témoins : Philippe LEMAY maître d'école et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 75 du 23/05/1727

Sœur Augustine DECLERCQ, Dame prieure de l'hôpital de Notre-Dame à Comines, avec le consentement des autres religieuses, déclare avoir accordé en bail et louage à André DELEVOYE, laboureur à Bousbecque, 7 cents de terre à labeur à Wervicq. Témoins : Guillaume FREMAUT domestique audit hôpital et Antoine BONDUEL demeurant audit lieu (la signature dit Pierre DELEVOYE).

2 E 3 / 7252 acte 76 du 23/05/1727

Le sieur Pierre Antoine SIX, bailli et receveur de Fleurbaix, receveur spécial d'André SIX, laboureur à Sailly, déclare avoir vendu à Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur au Bas-Warneton, 400 verges de terre à labeur audit Bas-Warneton. Témoins : Ambroise GHESQUIERE laboureur et échevin et Jean Philippe LEHOUCQ fermier demeurant au Bas-Warneton.

2 E 3 / 7252 acte 77 du 26/05/1727

Jean LEWILLE fils de feu Jean de Deûlémont, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LEWILLE fils de feu Ferdinand, laboureur au Bas-Warneton, 8 cents 1/2 de jardin plantés d'arbres en deux parties compris deux demeures, situés audit lieu. Témoins : Jean Philippe LEHOUCQ fermier au Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 78 du 29/05/1727

Jean Baptiste FLEURY fils de Maximilien, cordonnier à Armentières, en qualité de procureur spécial de Marie Marguerite et Marie Madeleine FLEURY ses sœurs demeurant à Lille, celles-ci se portant fort de Guillaume GLORIAN et Jeanne Marguerite FLEURY leur sœur et beau frère, déclarent avoir vendu à Artus CLARISSE fils de feu Paul, marchand tanneur et cordonnier à Quesnoy, la moitié d'une maison et héritage situé à Quesnoy, aboutant de midi à la rue menant du Pont à la chapelle de la Belle Croix. Témoins : Louis VIENNE marchand et Pierre Nicolas LEPOIVRE cabaretier demeurant Quesnoy.

2 E 3 / 7252 acte 79 du 02/06/1727

Pierre PERSONNE, Pierre DESREUMAUX et Marie Anne PERSONNE sa femme, laboureurs demeurant à Deûlémont, lesdits PERSONNE frère et sœur, enfants et héritiers de feu Simon Pierre et d'Anne LECLERCQ, désirant sortir de communion des biens dévolus par le trépas de leur père et mère, en font partage et division.

2 E 3 / 7252 acte 80 du 05/06/1727

Antoine VANHEVEL fils de feu Jean et vivante Angélique LEWILLE, tailleur d'habits à Comines, assisté de sa mère et de Jacques DUFLOS son cousin demeurant audit lieu d'une part, Marie Florence PAULLE fille de feu Pierre Nicolas et de Marguerite CHOMBART de Comines, assistée du sieur Jean François PAULLE lieutenant de bailli et clerc de la paroisse d'Ennevelin et y demeurant d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 81 du 09/06/1727

Joseph Michel Ignace CAULIER fils de feu Michel et de Marie Anne HAZEBROUCK, charpentier à Comines, assisté de Michel CAULIER son frère, aussi charpentier et du sieur Martin HAZEBROUCK son oncle d'une part, Marie Jeanne BRUSIN (BRUCHIN), veuve avec enfants d'Antoine LAUWICK, assistée de Louis Bernard LAUWICK son fils et de Raymond CATTEAU tuteurs paternel et maternel des enfants retenus de son feu mari, demeurant aussi à Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 82 du 19/06/1727

Le sieur Jean GHEERBRANDT bailli et receveur de Comines, déclare avoir vendu à Jacques LAGACHE fils de Jacques, laboureur audit lieu, 534 verges de terre à labour à Comines aboutants d'orient au chemin menant de Comines vers les moulins de la Vigne, de midi la terre aux enfants de Jean DEHEM, de septentrion à la terre des veuve et hoirs de Marc Antoine FLAMENT.

2 E 3 / 7252 acte 83 du 21/06/1727

Jean Baptiste FLAMENT, fils de feu Marc Antoine et de vivante Marie Françoise MARTIN, maçon à Comines, assisté de sa mère, de Pierre François FLAMENT son frère et de Pierre François FLAMENT son oncle, tous de Comines d'une part, Marie Hélène PERCHE fille de feu Henri et d'Elisabeth LESPINOY, assistée d'André FERTIN son frère allié demeurant au Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 84 du 23/06/1727

Le sieur Jean GHEERBRANDT, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LEBLANC fils de feu Pierre, laboureur, et Jeanne LE DICQUE sa femme demeurant à Comines, un lieu manoir amassé de maison parmi 3 bonniers 2 cents de jardin plantés et terre à labour audit lieu. Témoins : Michel CATTEAU laboureur et Joseph DUCHATEAU clerc.

2 E 3 / 7252 acte 85 du 23/06/1727

Le sieur Jean GHEERBRANDT, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel CATTEAU fils de feu Guillaume, et Marie Joseph LALLEMAND sa femme, laboureur à Comines, un lieu manoir amassé de maison compris 13 cents 1/2 de jardin plantés et terre à labour audit Comines que Pierre LALLEMAND avait auparavant occupée. Témoins : Jean Baptiste LE BLANC et le cleric.

2 E 3 / 7252 acte 86 du 24/06/1727

Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ, censière à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre VIENNE fils de feu Robert, censier et échevin d'Halluin, 19 cents de terres à labour situés à Halluin. Témoins : Martin SERRUS fils de feu Jean laboureur à Wervicq et Pierre Philippe VILLERS de Comines.

2 E 3 / 7252 acte 87 du 24/06/1727

Marie Anne HOSTE veuve de Guillaume LECLERCQ, censière à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pétronille MINNE, veuve de Jean SERRUS, censière à Wervicq, 6 cents de labour et jardin.

2 E 3 / 7252 acte 88 du 27/06/1727

Pierre François COUTELLE fils de feu Jacques, manouvrier, assisté de Jacques COUTELLE son frère d'une part, Marie Antoinette LAMBIN fille de feu Georges d'autre part. En présence des deux clerics. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 89 du 30/06/1727

Charles BREEL fils de feu Guillaume, marchand à Comines, déclare avoir vendu à Jean Jacques PLOUVIER fils de feu Jacques, marchand audit lieu, qui déclare avoir acheté pour lui et pour Jacques GHESQUIERE fils de feu Jean, censier à Comines, 12 cents de terre à labour situés à Comines, aboutant de levant au jardin dudit vendeur et à celui d'Hubert BREL, de midi à la terre des héritiers de Jean GRISON et du sieur de FONTISART, de couchant à Jacques DESCAMPS, de septentrion à pareils 11 cents appartenant audit Hubert BREL.

2 E 3 / 7252 acte 90 du 01/07/1727

Dîmes de St Pierre à Comines. La dîme des Trois Chênes en son entier demeurée à Etienne LELEU, censier et cabaretier à Comines nord, pour 650 florins à la caution de Chrysole DESPATURES, censier audit lieu, la dîme d'Hautplancque ou Godthuys en son entier demeurée à François BONDUELLE, cabaretier à Comines, pour 630 florins 10 patars à la caution de Dominique PHILIPPE et Adrien MARESCAUX, marchands à Comines, la dîme de Bis Cappelle en son entier demeurée à Antoine DELEDICQUE demeurant Comines nord, pour 462 florins, à la caution de Charles LECOMTE fils de feu Albert, censier audit lieu (Jacques LECOMTE à la signature) et la dîme du Gavre Flandre en son entier demeurée à François NOLF, censier à Comines nord, pour 366 florins à la caution de Jean François DU VOORSCHELD (DUVOSQUELD) marchand audit Comines.

2 E 3 / 7252 acte 91 du 01/07/1727

Le sieur Pierre Antoine Ferdinand DEGROU fils de feu Antoine, procureur spécial de Demoiselle Anne DEGROU, veuve du sieur Pierre VIENNE de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis CASSEMACKER fils de feu Pierre, et Marie Jeanne DERVAUX sa femme, laboureur à Quesnoy, une maison manable parmi 3 bonniers 10 cents de labours et jardin planté occupées par les héritiers de Gaspard DERVEAUX. Témoins : François BERSOU.

2 E 3 / 7252 acte 92 du 01/07/1727

Dîmes de St Pierre à Comines. La dîme du Gavre Wallon demeurée à Charles LEHAIRE fils de feu (blanc) pour 240 florins, à la caution de Pierre Philippe BILLET, censier audit lieu, la dîme de Winhem pour les 2/3 demeurée à Jacques GALLOIS fils de feu (blanc), censier audit Comines, pour 576 florins à la caution de Jacques LEMOINE, laboureur audit lieu, la dîme des Bois en son entier demeurée à Guillaume CATTEAU et Antoine MEURISSE demeurant audit lieu pour 1850 florins, à la caution de Guillaume CATTEAU son fils, la dîme d'Hourplancque pour la moitié demeurée à Josse LEMAY fils de feu Jacques, demeurant audit lieu, pour 318 florins à la caution d'Antoine CAPPELLE, censier audit lieu, et la dîme de Gayperche en son entier demeurée à Bauduin THEVELE fils de feu Michel, demeurant Comines, pour 1500 florins à la caution de Jean Baptiste Nicolas LECOMTE et Hugues Charles BAILLEUL, demeurant audit lieu.



2 E 3 / 7252 acte 93 du 04/07/1727

Le sieur Jean CATERS, receveur général et temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare avoir baillé à François Albert BLANCQUART et Gilles Philippe PARETZ demeurant à Comines l'entière dépouille de la dîme du Gavre Wallon à Comines. Témoins : Antoine CAPPELLE et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 94 du 04/07/1727

Le sieur Jean CATERS, receveur général et temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare d'avoir baillé à Pierre LESAFFRE et Antoine CAPPELLE, l'entière dépouille de la dîme de Lanschoof. Témoins : Jean Baptiste PIPELAERE et Isaac LESAFFRE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7252 acte 95 du 04/07/1727

Le sieur Jean CATERS, receveur général et temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare d'avoir baillé à Pierre Philippe BILLET et Gilles Philippe PARETZ, laboureurs à Comines, l'entière dépouille de la dîme du Grand Mittant. Témoins : Jean Baptiste PIPELAERE et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 96 du 04/07/1727

Le sieur Jean CATERS, receveur général et temporel de l'évêché de Tournai et y demeurant, déclare d'avoir baillé à Jean DESPATURE et François BECQUART, censiers à Comines nord, l'entière dépouille de la dîme du Grand Mittant Flandre. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 97 du 05/07/1727

Jacques Dominique LESAFFRE fils de Pierre, et Jeanne DESTIEULLE sa femme, censier à Comines, déclarent devoir au sieur Pierre LESAFFRE, marchand audit lieu, leur père, la somme de 7200 livres pour la vente des vaches chevaux meubles etc. pour sortir de son occupation arrivée au mois de mai 1726. Témoins : Jean François MONTAINE censier et le clerc.

**2 E 3 / 7252 acte 98 du 05/07/1727**

**Jean François MONTAIGNE fils de feu Thomas, censier à Comines, Jean Jacques LECLERCQ, censier à Deûlémont, pour et au nom de Jeanne MONTAIGNE sa mère, déclarent avoir vendu 24 florins au sieur Pierre LESAFFRE, marchand à Comines, 10 verges de jardin dans une plus grande masse pour y construire et ériger La Chapelle de Winhem ou Clotel située en ladite paroisse, tenue de la Srie de la Barre tenant de levant du pavée de Comines à Lille et des autres lez au parfait dudit jardin. Témoins : Jacques VERMEERSCH cabaretier et le clerc.**

2 E 3 / 7252 acte 99 du 05/07/1727

Jacques VERMEERSCH fils de feu Jacques, cabaretier à Comines, déclare avoir vendu au sieur Pierre LESAFFRE, marchand à Comines, pour et au nom des enfants de feu Jacques Adrien GHESQUIERE, 1/14e dans 6 cents 1/2 de terre à labour à prendre à l'encontre de ses oncle et tante situé à Deûlémont. Témoins : Jean François MONTAIGNE et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 100 du 11/07/1727

Antoine DANSETTE fils de feu Jean, laboureur à Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques DELANNOY fils de feu Antoine, laboureur à Wervicq, 6 cents de terre à labour à Wervicq. Témoins : Jean Philippe CORNILLE brasseur et cabaretier à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 101 du 15/07/1727

Nicolas, Jean François et Antoine DELEMOTTE, Martin PERSONNE et Marie Madeleine DELEMOTTE sa femme, Hyppolite LEFEBVRE et Catherine DELEMOTTE sa femme, Jacques GILBERT mari et bail d'Hélène DELEMOTTE, Pierre HACQUETTE et Antoinette DELEMOTTE sa femme, Martin DUMONT et Thérèse DELEMOTTE sa femme, demeurant tous à Comines, sauf ledit GILBERT à Quesnoy et lesdits LEFEBVRE et sa femme à Marcq en Barœul, iceux DELEMOTTE, PERSONNE, GILBERT et LEFEBVRE, se portant forts de Georges HEUBOT et Marguerite DELEMOTTE sa femme, de Maillard NOULLET et Louise DELEMOTTE sa femme, des enfants

délaissés par Pierre DELEMOTTE et de ceux délaissés par Marie Jeanne DELEMOTTE femme de Jean Baptiste HAZEBROUCK. Les comparants doivent faire agréer ce présent par Antoine POLLET et Barbe DELEMOTTE sa femme, à présent expaysés, pour autant qu'ils retournent en ce pays. Lesdits DELEMOTTE frères et sœurs, enfants et héritiers d'Etienne et de Marguerite DECORNE, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Jean Baptiste LECOMTE, marchand à Comines, une maison parmi 50 verges d'héritage située à Comines tenue de la Srie de la Keignarde, aboutant d'orient à l'héritage des enfants d'Antoine LOUAGE. En présence Philippe François BONDUEL et Pierre BOUTEN sergent de Comines. Depuis est aussi comparu Martin DELEMOTTE fils de feu Gilles, demeurant audit Comines, qui déclare d'enchérir le présent marché de 9 enchères valables.

2 E 3 / 7252 acte 102 du 15/07/1727

Philippe et Pierre COUVREUR, laboureurs à Marcq en Barœul, déclarent avoir vendu à Josse LEMAY fils de feu Jacques, laboureur à Comines, pour lui et Philippe Charles et Catherine LEMAY ses frère et sœur dont il répond, 3 cents de terre à labeur situés à Comines, aboutant de levant la terre des hoirs de Denis PARENT, de midi au jardin du seigneur de Bousbecque, de couchant à la terre du sieur IMBERT, de septentrion à celle de Guillaume DELEBECQUE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 103 du 19/07/1727

Hubert Louis CAULET fils de Jacques et de Marie Catherine POUPART, laboureur à Deûlémont, assisté de ses père et mère, d'Hubert CAULET son oncle, laboureur audit lieu d'une part, Marie Catherine THEVELIN fille d'Antoine et de Marguerite BEHAGHE, censier à Comines, assistée de ses père et mère, de Jacques THEVELIN son frère et de Philippe DILLIES échevin de Bas-Warneton, son oncle. Témoins : Antoine LEPOUTRE brasseur à Comines et Jean Baptiste DILLIES censier au Bas-Warneton. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 104 du 20/07/1727

Nicolas, Jean François et Antoine DELEMOTTE, Martin PERSONNE mari de Marie Madeleine DELEMOTTE demeurant à Comines, Hippolyte LEFEBVRE mari de Catherine DELEMOTTE demeurant Marcq en Barœul, Georges EUBO mari de Marguerite DELEMOTTE demeurant Bondues, Pierre HACQUETTE mari d'Antoinette DELEMOTTE, Martin DUMONT mari de Thérèse DELEMOTTE de Comines, Maillard NOULLET mari de Louise DELEMOTTE, Jacques GUILBERT de Quesnoy, mari d'Hélène DELEMOTTE, iceux DELEMOTTE frères et sœurs, enfants et héritiers d'Etienne et de Marguerite DE CORNE. Lesdits comparants se portant forts d'Antoine POLLET et Barbe DELEMOTTE sa femme expaysés, d'Antoine CORNILLE et Dorothee DELEMOTTE sa femme demeurant à Quesnoy, ainsi que des enfants délaissés par Pierre DELEMOTTE et ceux de Marie Jeanne DELEMOTTE, vivante femme de Jean Baptiste HAZEBROUCK, déclarent avoir vendu une maison et 50 verges d'héritage le 15 juillet 1727 à Martin DELEMOTTE fils de feu Gilles et lui en donnent absolue quittance.

2 E 3 / 7252 acte 105 du 22/07/1727

Le sieur Pierre Antoine SIX de Fleurbaix, en vertu du pouvoir que lui a donné Pierre Ambroise SIX son neveu par acte passé le 19 du présent mois par devant Bauduin Cornille DELAHAYE, notaire à Lille, déclare avoir vendu à Thomas MONTAINE fils de feu Thomas, censier au Bas-Warneton, (en marge et au nom du sieur Antoine GRIGNON, chapelain de la collégiale St Pierre à Lille) 11 cents de terre à labeur au Bas-Warneton, aboutant de levant et midi à la terre de Toussaint LECOCQ, de couchant au chemin menant de Deûlémont à Comines, de septentrion à la terre de la veuve François VANDERMEERSCH. Témoins : Jean Pierre COUTEL demeurant Bas Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 106 du 22/07/1727

Le sieur Pierre Antoine SIX de Fleurbaix, en vertu du pouvoir que lui a donné Pierre Ambroise SIX son neveu par acte passé le 19 du présent mois par devant Bauduin Cornille DELAHAYE, notaire à Lille, déclare avoir vendu à Thomas MONTAINE fils de feu Thomas, 346 verges de labeur à Warneton aboutant de midi à la rivière Lys, de levant à la terre d'Etienne DEMARCQ, de midi et couchant à celle de Jean DELOBELLE et de septentrion à l'héritage de la veuve François VANDERMEERSCH. Témoins : Jean Pierre COUTEL et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 107 du 25/07/1727

Marie CATTEAU veuve de Jean Philippe PORTEMAN de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Félix DERVEAUX fils de feu Quentin, demeurant audit lieu, une maison manable parmi 3 cents de jardin plantés et terre à labour audit Comines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 108 du 07/08/1727

Isaac DEMALLE fils de Pierre et Marie NORRY, laboureur à Houplines, assisté de son père d'une part, Marie Catherine MONTAIGNE veuve avec enfants de Toussaint DELEVOYE, assistée de Toussaint MONTAIGNE son frère, oncle et tuteur maternel et de Jacques DELEVOYE son beau-frère, oncle et tuteur paternel de ses enfants, demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 109 du 07/08/1727

Marie Catherine MONTAIGNE, veuve avec trois enfants de Toussaint DELEVOYE, censière à Comines, devant se remarier, elle requiert Jacques DELEVOYE et Toussaint MONTAIGNE, laboureurs à Comines, oncles et tuteurs desdits mineurs, afin de procéder au partage mobilière à ses dits trois enfants. Témoins : Pierre FLAMENT et Nicolas NORRY demeurant audits lieu.

2 E 3 / 7252 acte 110 du 12/08/1727

Pierre d'HAZE fils de feu Josse de libre condition, bourgeois et tabacquier à Comines d'une part, Philippe Louis LECOMTE fils de feu Philippe, marchand bourgeois demeurant audit lieu d'autre part. Ledit d'HAZE propriétaire de toute une maison située audit lieu confrontant d'orient à la rue St Gilles, de midi et couchant à l'héritage de Bauduin THEVEL, de septentrion à la maison de Pierre BOUTEN. Audit LECOMTE lui appartient aussi une maison en arrentement de la pauvreté de Comines, confrontant de midi la rue Caproen. Les comparants désirent faire un échange et permutation et sont tombés d'accord.

2 E 3 / 7252 acte 111 du 23/08/1727

Guillaume DESPREZ fils de Pierre Venant, tonnelier à Comines, en vertu du pouvoir donné par Demoiselle Susanne Jeanne d'HEUVEL veuve d'Hendrik LEGIERS de Gand, passé le 14 du présent mois devant Jean BLOMME, notaire audit lieu, déclare avoir vendu à Chrysole MESSEAN fils de feu Michel, filetier audit Comines, toute une portion d'héritage sur lequel est bâtie une petite maison, confrontant d'orient la rue St Gilles, de midi la maison de Paul VERMERSCH, de couchant celle de Josse VANHEEM, de septentrion la maison de la Pauvreté.

2 E 3 / 7252 acte 112 du 28/08/1727

Le sieur Philippe Jacques HOVIN, marchand à Ypres, déclare avoir vendu à François Albert BLANCQUART fils de Thomas, bourgeois audit Comines, une portion d'héritage audit lieu, aboutant d'orient à la terre de la veuve Guillaume SIX, de midi à la maison du vendeur, de couchant à la rue d'Orléans et de septentrion à la rue de Cortelege Straet. Témoins : Mathieu THIBAUT domestique du vendeur et François DE FRANCOY cleric à moi notaire.

2 E 3 / 7252 acte 113 du 04/09/1727

Jean Baptiste LELEU, jeune homme, fils de Guillaume et de Marie Françoise DELEBARRE, laboureur à Bas-Warneton, assisté de ses dits père et mère, de Mathias LELEU son frère, de Mathias et Philippe DELEBARRE ses oncles, laboureurs à Deûlémont d'une part, Marie Catherine MONTAIGNE, jeune fille de feu Thomas et de vivante Marie Françoise LUTUN, censière au Bas-Warneton, assistée de sa mère, de Thomas, Jean François et Ambroise MONTAIGNE ses frères demeurant audit lieu, de Jean LUTUN et Ambroise GHESQUIERE ses oncles, tous deux fermiers et échevins, le premier à Deûlémont, le second au Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 114 du 05/09/1727

Simon et Marie Madeleine DERVAUX suffisamment âgés, Adrien Denis FERTIN et Chrysoline DERVAUX sa femme demeurant à Comines, lesdits DERVAUX frères et sœurs, enfants et héritiers de Gaspard et Jeanne WAIGNON, Félix et Marie Chrysoline Joseph DERVAUX, Guillaume WARLOP et Marie Thérèse DERVAUX sa femme, frère et sœurs, enfants de feu Quentin qui fut fils dudit Gaspard. Lesdits FERTIN, DERVAUX et WARLOP se portant forts de Louis CASSEMAECKER et Marie Jeanne DERVAUX sa femme, Jean Baptiste DUMORTIER et Anne Marie DERVAUX demeurant à Roncq sa femme, vendent à François BRISOU, maître charpentier à Comines, et Jeanne DERVAUX sa femme sous forme de rachat d'hoirie (en thiois uitgrootinge) à payer dans trois semaines, la moitié d'un lieu manoir avec grange sur 3 bonniers 5 cents à Comines nord à l'encontre de Georges WAIGNON leur oncle.

2 E 3 / 7252 acte 115 du 05/09/1727

Georges WAIGNON fils de feu Pierre, laboureur à Comines, ayant droit à la moitié des lieux manoirs et héritages, François BRISOU et Jeanne DERVAUX sa femme, charpentier à Comines, ayant droit à l'autre moitié, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères au dernier enchérisseur à maître Marc Jean GOMMERS, notaire et arpenteur à Comines nord un lieu manoir sur 3 bonniers 5 cents à Comines nord.

2 E 3 / 7252 acte 116 du 07/09/1727

Joseph NAERT fils de feu Roger de Comines d'une part, Anne Jeanne CLARISSE, veuve en dernières noces de François PAULLE, marchande tanneuse audit lieu, assistée de Jean Philippe CLARISSE son père, de Jean Antoine CLARISSE son frère, tanneurs et cordonniers au même lieu, de Jean Baptiste DE ROCQ charpentier à Nieppe d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 117 du 07/09/1727

Pierre BOLLE fils de feu Marc, faiseur de rubans de Comines d'une part, Marie Catherine DELEBARGE fille de feu Roland demeurant audit Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 118 du 14/09/1727 (deux actes 118)

Pierre DESREUMAUX, laboureur à Deûlémont, mari de Marie Anne PERSONNE, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre PERSONNE son beau frère demeurant audit lieu, 125 verges de labour situées à Deûlémont. Témoins : Antoine DELEDICQUE et François CASTELAIN laboureurs à Comines et Wervicq.

2 E 3 / 7252 acte 118 du 14/09/1727 (deux actes 118)

Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à Jacques VANTHUNE fils de feu Philippe, manouvrier audit lieu, une portion d'héritage en forme de triangle sur lequel est érigé une petite demeure située à Comines, aboutant de deux sens compris la pointe au chemin de Wervicq à Quesnoy, de midi à la terre des héritiers de Jacques DHALLUIN, d'occident au jardin et manoir de Jean MONTAIGNE. Témoins : Philippe François et Isaac BONDUÉL demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7252 acte 119 du 14/09/1727

Antoine DELEDICQUE, laboureur à Comines nord, ayant droit à 2/5<sup>e</sup> d'un lieu manoir, Jacques CASTELAIN, laboureur à Quesnoy, pour et au nom de Jean CASTELAIN son père, Michel GRIMONPONT laboureur à Wervicq, mari de Marie Madeleine CASTELAIN, fille et héritière unique de Martin CASTELAIN, se faisant fort de Martin VILLERS et Marie Madeleine CASTELAIN sa femme de Comines nord, lesdits CASTELAIN ayant ensemble les autres 3/5<sup>e</sup>, déclarent avoir accordé en bail et louage à François CASTELAIN leur frère, et Marie GHESQUIERE sa femme, laboureur à Wervicq, un petit lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices parmi 7 cents 1/2 de jardin et labour situés à Wervicq. Témoins : Pierre DESREUMAUX et Pierre PERSONNE demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7252 acte 120 du 20/09/1727

Jacques DECHERF fils de feu François, charpentier à Comines, mourant, déclare que pour l'amour et l'affection qu'il porte à Anne DECHERF sa sœur, il veut lui donner par don d'entre vifs tous les biens qu'il délaissera à son trépas. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7252 acte 121 du 21/09/1727

Marie Catherine DUQUESNOY veuve de Charles Louis DELEFORTERIE de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume DELEBECQUE fils de Vincent, laboureur audit lieu, 11 cents de labour situés à Quesnoy. Témoins : Sigismond SLOOVERE, marchand filetier et Antoine CAPELLE fermier demeurant à Comines.

2 E 3 / 7252 acte 122 du 26/09/1727

Pierre LECLERCQ fils de feu Charles, fermier et collecteur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Michel DESPRETZ fils de Guillaume, tonnelier à Comines, une maison, compris son héritage, situés en cette ville, confrontant de septentrion la Grande Rue. Témoins : Nicolas LECOINTRE et du clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7252 acte 123 du 30/09/1727

Adrien DELEBECQUE, laboureur à Comines, veuf en dernières noces et sans enfants de Marie Jeanne VILLERS d'une part, Jean Jacques SIGIER demeurant au dit lieu, se portant fort d'Agnès VILLERS et de Marie Barbe SIGIER ses sœurs consanguine et utérine d'autre part. Ceux-ci étant à la veille d'entrer en procès touchant les dons qui doivent revenir aux seconds comparants par le trépas de Marie Jeanne VILLERS leur sœur, pour éviter toutes discussions, lesdits comparants déclarent avoir transigé un accord amiable. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 124 du 07/10/1727

Adrien DELEFORTERIE fils de feu Charles, censier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre FLAMENT fils de feu Jean, laboureur et couvreur de paille à Comines, 8 cents de labour, compris une portion de jardin situés audit lieu. En présence des clercs.

2 E 3 / 7252 acte 125 du 07/10/1727

Jean Baptiste CARISSIMO fils de feu Charles, cordonnier de Comines, et Marie Jeanne LOUAGE sa femme, déclarent avoir vendu à Jean François HOSTE, laboureur audit Comines, la moitié de 10 cents de terre à labour tenus de la Srie de Wartembecque à Comines. En présence des deux clercs.

2 E 3 / 7252 acte 126 du 08/10/1727

Marie Jeanne COUROUBLE, veuve avec enfants de Jean CATRY, censière à Bousbecque, déclare avoir accordé cense et louage à Bonaventure HOVELACQUE fils de feu Pierre, laboureur à Roncq, et Hélène DUMORTIER sa femme, un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices parmi 29 cents de jardin et terre à labour situés audit Roncq. Témoins : Jean Baptiste VIENNE laboureur à Roncq et d'Emmanuel DE FRANCOY clerc.

**2 E 3 / 7252 acte 127 du 13/10/1727**

**Amand MOORS fils de feu Arnould, maître chirurgien à Comines, avec le consentement de Marie Louise LE FRANCOIS sa femme en troisièmes noces, a déclaré avoir donné à Jean MOORS son fils qu'il a retenu de Marie DELEFORTERIE sa seconde femme, la charge de chirurgie qu'il a acheté de (blanc) ainsi que la boutique, rasoirs et instruments de chirurgie, onguents et autres servants de médicaments avec les fioles, bouteilles, linges et autres choses qui s'y trouvent à commencer le jour du trépas du premier comparant.**

2 E 3 / 7252 acte 128 du 16/10/1727

Nicolas Jacques LEMAHIEU fils de Jacques et de Catherine PRINGIER, assisté de son père et de Jean MONTAIGNE son oncle maternel d'une part, Marie Françoise CARTON fille de Jean et de feu Jeanne FERLIER, assistée de son père d'autre part, tous laboureurs demeurant à Comines sauf ledit Jacques LEMAHIEU à Wambrechies et CARTON à Linselles. Témoins : Jacques CARTON tailleur d'habits à Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 129 du 20/10/1727

Le sieur Jean CAPMACKER prêtre et chapelain de la chapelle St Jacques en l'hôpital Notre-Dame à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre BOUILLET fils de feu Jacques, censier à Comines, 9 cents de labour à Comines sud tenus de ladite chapelle. Témoins : Nicolas Louis MOORS chirurgien et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 130 du 28/10/1727

Sigismond SLOOVERE, marchand filetier de Comines, François TAHON mari d'Anne Félix LESAFFRE demeurant audit lieu, se portant fort de Jean Baptiste PARDOEN chausforier à Wervicq, père et tuteur des enfants qu'il a retenus de feu Marie Chrysoline SLOOVERE, ayant droit à la moitié de l'héritage ci-après, ledit TAHON beau-frère et belle-sœur ayant droit à l'autre moitié, déclarent avoir accordé en bail et louage à Antoine CAPPEL fils de feu François, laboureur à Comines, 7 cents de labour situés à Comines tenus de la Srie de Terwalle. Témoins : Martin LESAFFRE et Valentin CARPENTIER demeurant Comines.

2 E 3 / 7252 acte 131 du 30/10/1727

Jean Baptiste BREL fils de Louis Albert et de feu Marie Jeanne FREMAUT, assisté de son père, laboureur et brasseur à Comines, et de Pierre Chrysole D'AUTRICOURT son beau frère, maréchal ferrant audit lieu d'une part, Marie Anne CATTEAU fille de Gilles et de Marie Jeanne CARLIER, assistée de ses père et mère, de Pierre CARLIER son oncle et de Wallerand LECOCQ son oncle allié, tous laboureurs demeurant à Comines, sauf ledit LECOCQ à Quesnoy d'autre part. Témoins : Jean Baptiste BERTEN laboureur à Comines et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 132 du 02/11/1727

Antoine François et Jean François ETIENNE, enfants de Jacques et de Marie PERSONNE, tailleurs d'habits, demeurant le premier à Comines, le second à Deûlémont, déclarent avoir vendu à Pierre François ETIENNE leur frère demeurant Deûlémont, deux parts de jardin et labour à Deûlémont aboutant d'orient l'héritage de Michel PERSONNE, de midi celui de Symphorien COISNE, de septentrion au sentier menant de Quesnoy au cabaret d'Hors Delevoye. Témoins : Charles François POISSONNIER fils de feu Charles laboureur à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 133 du 02/11/1727

Jean François DEROUBAIX fils de feu François, laboureur à Comines, déclare avoir vendu à Pierre François DEROUBAIX son fils, aussi laboureur audit lieu, une maison manable parmi 3 cents 1/2 d'héritage à Comines tenues de la Srie de Terwalle, aboutant de midi et septentrion aux jardins de Venant DELE MOTTE.

2 E 3 / 7252 acte 134 du 02/11/1727

Jean VILLETTE fils de feu Quentin, laboureur à Comines nord, déclare avoir vendu à Mathias DELEBARRE fils de feu Jean, échevin et laboureur à Deûlémont, 5 cents 1/2 d'héritage en deux parties audit Deûlémont, aboutant d'orient au jardin de François COUSIN et consorts, de midi à l'héritage de Jean Philippe LEHOUCQ, de septentrion au jardin de Pierre SERRON et 4 cents de labour tenus de la Srie de Champagne et des dames abbesse et religieuses de Messines, aboutant d'orient à la terre dudit LEHOUCQ, d'occident à la terre de Louis CUVELIER. Témoins : Guillaume LELEU censier au Bas-Warneton et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 135 du 07/11/1727

Pierre François VIENNE fils de feu Pierre, cordonnier à Bousbecque, assisté d'André VIENNE son frère, cordonnier audit lieu, d'une part, Marie Elisabeth HALLOT fille de feu Pierre et de Marie Catherine HUGLOS de Zandvoorde, assistée de Charles, Alexandre, Pierre, François et Jean Baptiste HALLOT ses frères demeurant audit lieu, sauf ledit Jean Baptiste à Zillebeke d'autre part. Témoins : Michel D'HELLEM échevin et laboureur à Zandvoorde, cousin de la future mariante. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 136 du 08/11/1727

Louis François DELEFORTERIE fils de feu Charles Louis et de vivante Marie Catherine DUQUESNOY, laboureur demeurant Comines, assisté de sa mère, de Félix DELEFORTERIE son oncle, censier et échevin audit lieu, d'une part, Marie Catherine VILLERS fille de Pierre et d'Isabeau BELPAIRE, veuve en dernières noces sans enfants de Jean Philippe MARESCAUX, assistée de ses père et mère et d'Isaac VILLERS son frère demeurant audit lieu d'autre part. Témoins : Jean Baptiste VILLERS frère de la future mariante et le clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 137 du 09/11/1727

Jean Baptiste LOUAGE, laboureur à Comines nord, se faisant fort des enfants délaissés par Marie Anne FOURNIE sa femme, auparavant veuve de Martin BOCQUET, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BERTEN, laboureur à Comines, 5 cents 1/2 de terre à labour à Wervicq, aboutant de midi à la Lys.

2 E 3 / 7252 acte 138 du 12/11/1727

Pierre François, Marie Anne et Marie Joseph TETELIN frère et sœurs, enfants de feu Nicolas et de Yolande D'HELIN, héritiers de Marie DHELLIN leur grande tante demeurant à Lille, déclarent avoir vendu à Nicolas NORRY fils de feu Nicolas, 3 cents 22 verges 1/2 de labour à Comines. Témoins : Jean CORNIL censier à Comines et François Joseph TIERCE de Wazemmes.

2 E 3 / 7252 acte 139 du 12/11/1727

Pierre François, Marie Anne et Marie Joseph TETELIN frère et sœurs, enfants de feu Nicolas et de Yolande D'HELIN, héritiers de Marie DHELLIN leur grande tante demeurant à Lille, déclarent avoir vendu à Jean CORNILLE fils de feu Jean, laboureur à Comines, le 1/8e de 20 cents et 75 verges de labour à Comines, aboutant d'orient à la terre des hoirs SMERCKERE, de midi au chemin conduisant à la chapelle Ten Boorne, d'occident à l'héritage d'André CARDON, de septentrion à la Becque. Témoins : Nicolas NORRY laboureur à Comines et François Joseph TIERCE de Wazemmes.

2 E 3 / 7252 acte 140 du 15/11/1727

Jacques TILLOEUL fils de feu Noël, veuf sans enfants de feu Marie Angélique DERON, censier à Comines nord, d'une part, Elisabeth BULCK fille de feu Martin, assistée d'André BULCK son frère demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 141 du 15/11/1727

Jacques DESREUMAUX fils de feu Jacques, et Antoinette CASSEMACKER sa femme, demeurant à Bousbecque, déclarent avoir vendu à Marie CASSEMACKER, veuve de François LECOMTE, censière à Quesnoy, 5 cents d'héritage à prendre en 5 bonniers 4 cents de jardin et terres à labour à Comines tenus des Srie de la Barre et Doyenbourg, occupés par François CARDON. Témoins : Antoine DAEL fils d'Antoine laboureur audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7252 acte 142 du 24/11/1727

Jean GHESQUIERE fils de feu Jean, manouvrier, et Chrysoline DESOBRY sa femme, Marie DESOBRY veuve de Roch DELECOURT de Comines, lesdits DESOBRY frères et sœurs (sic), enfants de feu Pierre en leur nom et se faisant forts de Georges GALLOIT et Marie Jeanne DESOBRY sa femme, des enfants délaissés par André DESOBRY, de Jacques DESOBRY, de Philippe GALLOY et Marie Marguerite DESOBRY, déclarent avoir vendu à François HERBAUT fils de feu Jean, censier à Comines, une petite maison, compris deux portions d'héritage, contenant ensemble 60 verges à Comines, tenus de la Srie de Wartembecque, aboutant d'orient à l'héritage d'Antoine LEMAY, de midi à celui du sieur DEREU, d'occident à la rue à Mouche, de septentrion à la terre de Nicolas DELANNOY. La seconde portion aboutant d'orient à la terre dudit LEMAY, de midi à celle dudit DELANNOY, d'occident à ladite rue, de septentrion à la terre de Jean Baptiste DILLIES.

2 E 3 / 7252 acte 143 du 25/11/1727

Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre, veuf avec enfants de Marie Anne VERMESSE, Jacques VERMESSE fils de feu Jacques demeurant à Comines, ledit LESAFFRE se portant fort des enfants délaissés par Jacques Adrien GHESQUIERE et Marie Françoise VERMESSE, sa nièce, Noël, Toussaint et André LE BLAN frères et enfants de feu Toussaint et d'Augustine VERMESSE demeurant à Wambrechies, Arnould SIX fils de feu Jean demeurant Quesnoy, se portant fort de Marguerite VERMESSE sa femme, Antoine LEPLAT fils de Martin et feue Françoise VERMESSE demeurant audit Quesnoy. Lesdits VERMESSE frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques et Jeanne COISNE ayant eu connaissance qu'André VERMESSE leur frère et oncle respectif, censier audit Comines, au titre des successions, s'en soit rendu héritier universel à l'exclusion des comparants des biens délaissés par Martin DESREUMAUX fils de feu Martin et de Barbe VERMESSE décédé audit Comines ET?.  
Témoins : Pierre LEHAIRE fils de Jean Pierre sergent de la Srie de la Barre et le cleric.

2 E 3 / 7252 acte 144 du 26/11/1727

Marie Anne CARDON fille d'Antoine de Lille, déclare avoir accordé bail et louage à Michel THEVELE fils de feu Michel, censier à Comines, 8 bonniers 4 cents de terre à labour à Comines. Témoins : Pierre François DELANNOY fils de feu Guillaume de Lille et François Dominique DALLEMAN demeurant Linselles.

2 E 3 / 7252 acte 145 du 02/12/1727

Jean MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage Nicolas Jacques LEMAHIEU fils de Jacques, son neveu, et Marie Françoise CARTON sa femme demeurant au dit lieu, une maison parmi 16 cents de jardin et terre à labour à Comines. Témoins : Chrysole LELEU marchand à Comines et le cleric.

2 E 3 / 7252 acte 146 du 03/12/1727

Marie Anne GHESTEM, fermière à Quesnoy, veuve en premières noces de Jean LEROY, et en dernières noces de Jean LESAGE, accorde en louage à Jean Baptiste LEMAHIEU, laboureur audit lieu, 9 cents de labour audit lieu, aboutant de levant aux terres de Louis Joseph GRANDEL, de midi celles de Pietre VANVERNE, de couchant aux enfants du preneur et dudit VANVERNE, de septentrion à la becque courante à la Deûle. Témoins : Michel Joseph LESAGE laboureur à Verlinghem et du sieur Jacques VION bailli et receveur à Quesnoy.

2 E 3 / 7252 acte 147 du 03/12/1727

Antoine WEUGHE, marchand tanneur à Haubourdin, et Marie Françoise VION sa femme, fille et héritière d'Isabeau HAZEBROUCQ, veuve d'Arnould VION, déclarent avoir vendu à Marie Anne GHETEM, veuve en premières noces avec enfants de Jean LEROY, et en dernières noces sans enfants de Jean LESAGE, fermière de Quesnoy, 9 cents de labour à Quesnoy. Témoins : Michel Joseph LESAGE laboureur à Verlinghem et Jean Baptiste laboureur à Quesnoy.

2 E 3 / 7252 acte 148 du 09/12/1727

Jean GRISON fils de feu Louis, laboureur à Escobecque, se portant fort de Marie Madeleine GRISON sa sœur et de Jean François LECLERCQ et Elisabeth GRISON sa femme, frère et sœurs à Ennetières en Weppes, déclare avoir vendu à Grégoire DESCAMPS fils de Thomas, laboureur à Comines, et ses frères et sœurs dont il se fait fort, 757 verges de labour au 2/3 située à Comines. Témoins : Antoine CAPELLE et Dominique Sébastien FLAMENT laboureurs à Comines.

**2 E 3 / 7252 acte 149 du 12/12/1727**

**Bernardine Alexandrine COISNE, femme séparée de biens de François Joseph THIBAUT de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à François OBERT dit picard, tanneur et corroyeur audit Comines, trois places dans la maison de ladite bailleresse et quatre cuves servant à la tannerie.**



2 E 3 / 7252 acte 150 du 15/12/1727

Pierre PERSONNE fils de feu Simon Pierre, laboureur à Deûlémont, déclare avoir vendu à Jean François HOSTE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, 3 cents de terre à labour à Deûlémont, aboutant d'orient à une piedsente menant vers l'église dudit lieu de midi, à la terre d'Antoine CORNILLE. Témoins : Marin et Jean François DE SOMER cordonniers à Comines.

2 E 3 / 7252 acte 151 du 18/12/1727

Charles François BILLAU, marchand, et Demoiselle Jeanne Françoise THEVELE son épouse demeurant à Lille, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Jean LEPOUTRE fils de feu Jean François, censier à Comines nord, 1 bonnier 3 cents de labour à prendre coté de midi et 5 verges tenus de la Srie de Wartembecque, aboutant d'orient à une partie de la terre des enfants de Jean Baptiste LEMESRE et au jardin de la veuve Philippe DELANNOY et consorts, de midi à un chemin conduisant de Comines au Blaton, d'occident à la terre du sieur de BOULOGNE, de septentrion aux héritiers d'Hubert PARENT.

2 E 3 / 7252 acte 152 du 22/12/1727

Jacques HAZEBROUCQ et Marie Marguerite GRUSON sa femme, Sébastien Dominique FLAMENT et Marie Catherine GRUSON sa femme et Charles DELAHOUSSE et Marie Françoise GRUSON sa femme, lesdits GRUSON sœurs, enfants et héritières d'Antoine et Péronne DELEBECQUE, demeurant tous à Comines, déclarent avoir vendu à Jean GRUSON fils de feu Louis, laboureur à Escobecque, le quart de 8 cents de jardin planté à Escobecque, quart de 9 cents de terre à labour situé audit lieu le tiers de 8 cents de labour aussi à Escobecque.

2 E 3 / 7252 acte 153 du 26/12/1727

Jean Jacques CATRY fils de feu Jacques, charron à Wervicq, au nom de Martine DODMOREL sa mère, déclare avoir accordé en bail et louage à Chrysostome HORENT fils de feu Albert de Bousbecque, un corps de logis situé audit Bousbecque. Témoins : Adrien TONNEL et Jean François DUTHOIT demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7252 acte 154 du 26/12/1727

Jean François HOSTE fils de feu Jacques de Comines, accorde en bail et louage à Pierre PERSONNE fils de feu Pierre de Deûlémont 3 cents de terre à labour audit lieu, présentement occupés par ledit preneur. Témoins : Jean Jacques CATRY charron à Wervicq et Pierre Antoine CLAYS demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7252 acte 155 du 28/12/1727

Pierre François et Denis DESREUMAUX, censiers à Deûlémont, se portant fort de Gilles DESREUMAUX leur père, Michel CLAIS et Pierre Antoine PETITBERGHIEN mari de Marie Joseph CLAEIS, demeurant à Comines, lesdits CLAEIS et PETITBERGHIEN se portant forts de Pierre Joseph CLAEIS leur frère à Furnes. Lesdits CLAEIS et DESREUMAUX ayant chacun 1/3 des héritages ci après, Charles VASSEUR laboureur à Comines ayant droit de la moitié du dernier tiers à l'encontre de Jean GHESTEM, déclarent accorder en bail et louage à Isabeau BELLEPAIRE, veuve avec enfants de Pierre VILLERS, censière à Comines, les 2/3 et demi d'un lieu manoir maison parmi 39 cents de jardin plantés audit Comines, tenus des Franchises de Blaton et Linselles. Témoins : Vincent LEMAHIEU cabaretier et Pierre Antoine CLAEIS demeurant Comines.

2 E 3 / 7252 acte 156 du 28/12/1727

Jean Philippe CLARISSE fis de feu Jean, tanneur et cordonnier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Joseph NAERT et Anne Jeanne CLARISSE sa femme, et Marie Joseph CLARISSE sa fille demeurant audit lieu, chacun la moitié de toute une maison confrontant d'orient en partie la maison de Louis HOUZET et au cabaret du Damier, de septentrion à la rue de Lille. Témoins : Jean François VANDEVOORDE et Pierre Antoine CLAEIS demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7252 acte 157 du 28/12/1727

Jean François VANDEVOORDE fils de feu Etienne et de vivante Marie Catherine DUPUIS, cordonnier à Comines d'une part, Marie Joseph CLARISSE fille de Jean Philippe et feu Marie LESAGE demeurant audit lieu, assistée de son père, de Jean Antoine CLARISSE son frère aussi cordonniers et tanneurs demeurant audit lieu d'autre part. Témoins : Joseph NAERT beau-frère de la future mariante et Pierre Antoine CLAEIS demeurant Comines. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7252 acte 158 du 29/12/1727

Antoine LEPERCQ marchand boulanger à Comines, mari de Monique GHESQUIERE, se portant fort d'Alexandre et Marie Angélique GHESQUIERE ses beau-frère et belle-sœur, déclare avoir accordé en bail et louage à Félix BOUTEN fils de feu Jean, laboureur à Geluwe, la moitié de 4 bonniers de prairie et terre à labour, à prendre à l'encontre des héritiers de Jacques GHESQUIERE et consorts, situés à Geluwe et Menin. Témoins : Guillaume SEGARD censier audit lieu et Pierre Antoine CLAEIS demeurant Comines.

2 E 3 / 7252 acte 159 du 30/12/1727

Guillaume Georges DELEBECQUE fils de Guillaume et de Marie Françoise FREMAUT, censiers à Comines, assisté de ses père et mère, de Vincent et Adrien DELEBECQUE ses oncles demeurant audit lieu d'une part, Marie Agnès LEFEBVRE fille de Vincent et Antoinette DESREUMAUX censiers à Linselles, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste DESQUIEN demeurant Quesnoy et Pierre DESREUMAUX, censier à Linselles, ses oncles paternel et maternel d'autre part. Témoins : Bartholomé et Guillaume DELEBECQUE tous deux fils de Vincent, censiers à Comines.

2 E 3 / 7252 acte 160 du 26/09/1727

Georges WAGNON fils de feu Pierre de Comines, mourant, déclare faire donation d'entre vifs aux enfants de feu Gaspard DERVEAU et Jeanne WAGNON, de tous les biens qu'il délaissera à son trépas. Témoins : Jean baptiste CUIGNET et Chrysole LAGACHE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7252 acte 161 du 30/05/1727

Pierre VILLERS fils de feu Philippe, laboureur, et Isabeau BELPAIRE sa femme, pour récompenser Isaac, Jean Baptiste et Marie Elisabeth VILLERS, trois de leurs enfants, pour les services rendus, ordonnent qu'après le trépas du dernier des deux ils prendront 32 livres parisis à partager également entre eux, que soit restitué à Marie Catherine VILLERS, aussi sa fille, femme de Jean Philippe MARESCAUX, 144 livres parisis qu'elle a eu de Catherine COISNE sa marraine. Quand au reste des biens, fiefs, maisons et héritages, ils seront répartis entre tous leurs enfants sans différence se sexe et d'âge. Témoins : Michel LAGACHE et Jean Jacques MARECAUX manouvriers demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7252 acte 162 du 02/06/1727

Noël CLAIS fils de feu Robert, chaudronnier à Comines, pour faire solution de paiement à Etienne CLAIS son fils, du partage mobilière due par le trépas de Marie DE REIN sa mère, par acte passé devant Louis DELEVOYE, vivant notaire à Comines le 27 avril 1691 et fournir sa part en qualité d'héritier de Robert CLAIS son frère ET?. Témoins : Pierre François DEROUBAIX teinturier et Georges WARLOP laboureur demeurant Comines.

2 E 3 / 7252 acte 163 du 24/05/1727

Cornille VANDEWIELLE, major commandant de la ville de Warneton, demeurant audit lieu, assisté du sieur Jean Baptiste NEERINCK prêtre et chanoine de la Collégiale St Pierre de Comines d'une part, Demoiselle Marie Anne Bernardine HEUZE, assistée du sieur Paul HEUZE, receveur des Domaines et autres droits de sa Majesté très chrétienne et de Demoiselle VERLONGE ses père et mère, de Michel André et Pierre Paul Bernard HEUZE ses frères d'autre part. Contrat de mariage.

# 1728

## 2 E 3 / 7253

2 E 3 / 7253 acte 1 du 04/01/1728

Antoine LEPERCQ fils de feu Jacques, boulanger à Comines, et Monique GHESQUIERE sa femme, Pierre LESAFFRE fils de feu Pierre demeurant audit lieu, se portant fort d'Alexandre GHESQUIERE, boulanger à Lille, et de Marie Angélique GHESQUIERE femme séparée de corps et de biens de Joseph DARRAS, auparavant veuve avec enfants de Pierre LESAFFRE, vivant fils dudit Pierre, lesdits GHESQUIERE frère et sœurs, enfants et héritiers de Jean Baptiste et de Marie Madeleine DELEFORTERIE, déclarent avoir vendu à Toussaint MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, une maison située entre le corps de logis et la grange de Guillaume CATTEAU par achat fait à Jean LAMBLIN et Marie Cécile DELEFORTERIE. Témoins : Martin HAZEBROUCK receveur des impôts sur les vins et bières et Pierre François CATTEAU charretier.

2 E 3 / 7253 acte 2 du 08/01/1728

Chrysole LELEU fils de feu Jean, bourgeois forain de Comines et y demeurant, désire modifier le testament fait entre lui et sa femme, passé devant les échevins de Comines par lequel ils déclarent qu'a leur trépas tous les biens qu'ils délaissent appartiendraient à leurs plus proches parents en excluant Jean Baptiste DUCASTEL fils illégitime de feu François et d'encore vivante Marie Antoinette LELEU, sœur du comparant. Voulant y remédier, ledit LELEU ordonne que tous les biens qu'il délaissera à son trépas soient partagé entre Ledit DU CASTEL, Jean Baptiste et Chrysole SAMAIN frères et enfants de Jean Baptiste et feu Marie Catherine LELEU sa sœur, pour chacun 1/3. Etant bien entendu que si le disposant décède avant ladite Marie Catherine LELEU sa sœur, elle puisse jouir sa vie durant de la part dudit DUCASTEL. Le tout sans préjudice aux droits de Marie CARTON femme audit LELEU. Témoins : Sébastien BLONDEL fils de feu Pierre de Linselles et Pierre Antoine CLAIES de Comines.

2 E 3 / 7253 acte 3 du 10/01/1728

Pierre Emmanuel WELLEMAN fils de feu Emmanuel et de Marguerite HAZEBROUCQ, tisserand à Comines, assisté de Jean Baptiste WELLEMAN son cousin et de Pierre HOVELACQUE son oncle maternel demeurant aussi à Comines d'une part, Marie Hélène DU CATTEAU fille de Jean Chrysostome et de Marie Françoise MARTIN demeurant audit lieu d'autre part. Témoins : Jean Baptiste WILLEMAN et Pierre Antoine CLAEIS clerc. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 4 du 13/01/1728

Jean François LECLERCQ fils de Jacques, et Elisabeth GRUSON sa femme, laboureur à Ennetières en Weppes d'une part, Marie Madeleine GRUSON fille célibataire d'Escobecque d'autre part. Lesdits LECLERCQ et sa femme déclarent que ladite Marie GRUSON leur sœur leur aurait cédé le tiers de 892 florins provenant de la vente de 750 verges vendues avec Jean GRUSON leur frère à Grégoire DESCAMPS, laboureur à Comines, par acte passé devant le notaire soussigné du 09 décembre 1727. Ledit tiers de la dite somme faisant avec les deux tiers dus à ladite Marie Madeleine la juste valeur des biens délaissés par Louis GRUSON leur père. Témoins : Pierre BUISINE fils d'Antoine et Pierre Antoine CLAEIS clerc.

2 E 3 / 7253 acte 5 du 13/01/1728

Jean et Marie Madeleine GRUSON Jean François LECLERCQ et Elisabeth GRUSON sa femme Lesdits GRUSON frère et sœur enfants et héritiers de feu Louis demeurant à Escobecque sauf ledit LECLERCQ et sa femme à Ennetières en Weppes déclarent avoir reçu de Grégoire DESCAMPS, payant avec les deniers de Thomas DESCAMPS son père de Comines, le prix de la vente de 750 verges de labour. Témoins : Pierre BUISINE fils de feu Antoine de Ennetières et de Pierre Antoine CLAEIS clerc.

2 E 3 / 7253 acte 6 du 15/01/1728

André Melchior REMMERY fils de feu François de Comines, se portant fort de ses cohéritiers déclare avoir accordé cense et louage à Lambert PARET laboureur et Marie Madeleine DESCAMPS sa femme demeurant à Wijtschate pour un lieu manoir amassé de maison granges etc. parmi 4 cents d'héritage à Wijtschate. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 7 du 19/01/1728

Louis François WICART laboureur à Bousbecque, tuteur de Jean Baptiste WICART qu'il a retenu de Marie Jeanne CAZIER, Pierre CATTEAU mari d'Antoinette CAZIER laboureur audit Bousbecque, déclarent avoir accordé en bail et cense à Maximilien LEURIDANT fils de feu Jean et Marguerite DHELLEM de Bondues un lieu manoir maison parmi 30 cents d'héritage situé à Bondues. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 8 du 19/01/1728

Jacques CASTELAIN laboureur à Bousbecque, Pierre DANSETTE de Linselles et Marie Madeleine CASTELAIN sa femme, lesdits CASTELAIN frère et sœur, enfants de feu Pasquier, pour eux et au nom de leurs cohéritiers, Jacques CASTELAIN fils de feu Antoine demeurant audit lieu, Marie Jeanne CASTELAIN fille de feu Jean, veuve d'Arnould PARET, se portant fort des enfants de feu Philippe et Jean Baptiste CASTELAIN demeurant audit lieu, lesdits CASTELAIN héritiers collatéraux de feu Guillaume terminé audit Bousbecque, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Pierre LEPLAT fils de feu Pierre, laboureur audit lieu, 2 cents de labour à Bousbecque aboutant l'héritage du Claude CLAEIS, de midi à une piedsenté, de couchant à la terre du sieur DERUELLE et celle de Jean François DANSETTE. Témoins : Jean Baptiste CARPENTIER et Jean Baptiste THAISSE sergents de Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 9 du 19/01/1728

André et François CARDON frères enfants de feu Jacques qui fut fils de Charles, laboureurs à Comines, Pierre et Antoine DANSETTE frères, enfants de feu Jean qui fut fils de Jean, et Marie CARDON vivante sœur audit Charles, laboureurs à Bousbecque, lesdits DANSETTE tant en leur nom que se faisant forts de Pierre JONKHEERE et Catherine DANSETTE, Pierre TRANNEL et Pétronelle DANSETTE leurs sœurs, Jacques BLIECQ et Jean Baptiste BLIECQ fils de feu Philippe Charles, lesdits Philippe Charles et Jacques BLIECQ frères, enfants de feu Charles et Antoinette CARDON demeurant à Bousbecque, Jean Baptiste DELEVORDRE mari de Marie Catherine VANDAME fille d'André, et Marguerite CATTEAU fille d'Adrien CATTEAU et de Jeanne CARDON, lesdits CARDON cousins germains et sous-germains de feu Guillaume CASTELAIN fils de Guillaume, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Pierre LEPLAT fils de feu Pierre, laboureur à Bousbecque, 2 cents de jardin planté d'arbres fruitiers et bois montants situés à Bousbecque. Le 20/02/1728 Jean Baptiste BLIECQ fils de feu Philippe, laboureur à Bousbecque, après lecture des conditions de vente a déclaré enchérir de trois enchères.

2 E 3 / 7253 acte 10 du 20/01/1728

Georges et Jean Baptiste LEWILLE, le premier de Frelinghien, le second de Bas-Warneton, Jean Baptiste Balthazar LUTUN et Anne Françoise LEWILLE sa femme, Jean Baptiste LEPERS et Marie Françoise LEWILLE sa femme, censiers à Linselles, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Georges, déclarent accorder en arrentement perpétuel à Venant POISSONNIER fils de feu Venant, sergent de la Srie de la Grande Ponte à Bas-Warneton, 50 verges de terre de labour audit lieu, aboutant d'orient au chemin conduisant du moulin de Winhem vers le cabaret du Fond de Seau, de midi et d'occident à l'héritage de François VANDERMEERSCH. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 11 du 25/01/1728

Pierre DEMAITRE fils de feu Pierre, soyeur de Comines, en qualité d'héritier mobilière de feu Pierre Jacques DEMAITRE son fils qu'il eut avec feu Marguerite VANDEGHEWAE sa femme, confesse avoir reçu 120 florins 20 patars de Marie Françoise BOUTEN, fille célibataire de feu Albert, et Marie Françoise VANDEGHEWAE de Comines pour la vente d'un rachat d'hoirie pour une maison y compris son héritage à Comines, aboutant d'orient à la maison de la veuve Etienne VANDEVOORDE, d'occident la maison de Frédéric DONZE, de septentrion l'héritage de François CAZIER.

2 E 3 / 7253 acte 12 du 08/02/1728

Jacques HAZEBROUCK et Marie Marguerite GRUSON sa femme, Sébastien Dominique FLAMENT et Marie Catherine GRUSON sa femme, Charles DELAHOUSSE et Marie Françoise GRUSON sa femme, lesdits GRUSON sœurs, enfants et héritiers d'Antoine et Péronne DELEBECQUE, demeurant tous à Comines, déclarent avoir reçu de Jean GRUSON, leur cousin d'Escobecque, 604 florins 10 patars pour la vente d'un quart de 8 cents de lieu manoir et jardin et 1/4 de 6 cents de labour et le 1/3 dans 8 cents de labour audit Escobecque. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 13 du 16/02/1728

Le sieur Philippe François VANDERMEERSCH fils de feu François de Deûlémont, en vertu du pouvoir donné par Elisabeth Thérèse LEHOUCQ sa mère, déclare avoir accordé en bail et arrentement perpétuel à Jean Baptiste GOEMAN fils de Pierre demeurant Bas-Warneton, 29 verges de labour, aboutant d'orient au chemin menant au cabaret de St Barbe au fond de l'Eau, de septentrion à la terre des héritiers du sieur Jacques Liévin GOBERT. Témoins : Louis François WICART censier à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 14 du 19/02/1728

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir vendu à Jean Baptiste CORNIL fils de feu Pierre, laboureur audit lieu, un petit lieu manoir, maison et jardin de 173 verges à Comines, aboutant d'orient le jardin des héritiers Jacques DILLIES, d'occident au chemin menant du Tilleul vers la cense de la Rouge Porte et de Septentrion à l'héritage de Charles BELLEPAIRE. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 15 du 19/02/1728

Pierre Joseph CLAEIS fils d'Etienne, chaudronnier à Furnes, déclare avoir vendu à Antoinette GHESQUIERE, veuve avec enfants de feu Philippe CLARISSE, de Comines 7 cents de labour à Comines aboutant d'orient à une pedsente menant à la cense des Mulots au Long Champs. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 16 du 20//02/1728

Jacques CASTELAIN laboureur à Bousbecque, Pierre DANSETTE de Linselles et Marie Madeleine CASTELAIN sa femme, lesdits CASTELAIN frère et sœur, enfants de feu Pasquier, pour eux et au nom de leurs cohéritiers, Jacques CASTELAIN fils de feu Antoine demeurant audit lieu, Marie Jeanne CASTELAIN fille de feu Jean, veuve d'Arnould PARET en son nom et se portant fort des enfants de feu Philippe et de Jean Baptiste CASTELAIN demeurant aussi audit lieu, lesdits CASTELAIN héritiers collatéraux de feu Guillaume CASTELAIN terminé à Bousbecque, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et d'enchères à Jean Baptiste HACQUETTE fils de feu Philippe, boulanger de Bousbecque, un lieu manoir maison parmi 4 cents de jardin audit Bousbecque, aboutant d'orient au chemin conduisant de Bousbecque à Tourcoing, de midi une portion d'héritage d'Antoine DAMOUR et du sieur DERUELLE, d'occident à la terre de Julien CATTEAU, de septentrion au chemin menant de Bousbecque à Linselles.

2 E 3 / 7253 acte 17 du 20/02/1728

Jacques CASTELAIN laboureur à Bousbecque, Pierre DANSETTE de Linselles et Marie Madeleine CASTELAIN sa femme, lesdits CASTELAIN frère et sœur, enfants de feu Pasquier, pour eux et au nom de leurs cohéritiers, Jacques CASTELAIN fils de feu Antoine demeurant audit lieu, Marie Jeanne CASTELAIN fille de feu Jean, veuve d'Arnould PARET en son nom et se portant fort des enfants de feu Philippe et de Jean Baptiste CASTELAIN demeurant aussi audit lieu, lesdits CASTELAIN héritiers collatéraux de feu Guillaume CASTELAIN terminé à Bousbecque, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et d'enchères à Jean Baptiste HACQUETTE fils de feu Philippe, boulanger à Bousbecque, un cent 3 quartrons de terre à labour à Bousbecque, aboutant d'orient à la terre de Pierre DELESALLE, de midi celle des hoirs Jacques CATTEAU.

2 E 3 / 7253 acte 18 du 23/02/1728

Antoine BUTIN échevin et fermier à Luigne, mari d'Anne Marguerite DUTHOIT, Gilles PHILIPOT marchand à Comines, mari de Marie Catherine DUTHOIT, déclarent avoir accordé en cense et louage à Gilles DESREUMAUX fils de feu Gilles, censier à Wambrechies, un lieu manoir amassé de maison parmi 21 cents de jardin et labour audit Wambrechies. Témoins : Philippe François BONDUEL cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 19 du 26/02/1728Louis

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Josse Pierre Waignon fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, des maisons bâties sur 54 verges d'héritage situées à Comines, aboutant de midi à la rue de la Couronne, d'occident la maison de Jean Baptiste STOOP, de septentrion celle des hoirs d'Oste NOLLET.

2 E 3 / 7253 acte 20 du 26/02/1728

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Isaac LESAFFRE fils de Pierre, aussi bourgeois et marchand audit Comines, une maison bâtie sur 54 verges d'héritage, aboutant d'orient la maison de la pauvreté de Comines, de midi à la rue de la Couronne, de septentrion au cabaret de la Couronne. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 21 du 26/02/1728

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Jacques BOULINE fils de feu Guillaume, bourgeois demeurant audit Comines, une maison bâtie sur 54 verges d'héritage, aboutant de septentrion au cabaret de la Couronne. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 22 du 27/02/1728

André et François CARDON frères, enfants de feu Jacques qui fut fils de Charles, laboureurs à Comines, Pierre et Antoine DANSETTE frères, enfants de feu Jean qui fut fils de Jean, et Marie CARDON vivante sœur audit Charles, laboureurs à Bousbecque, lesdits DANSETTE en leur nom et se faisant forts de Pierre JONKHEERE et de Catherine DANSETTE, de Pierre TRANNEL et Pétronille DANSETTE leurs sœurs, Jacques BLIECQ fils de feu Charles et d'Antoinette CARDON de Bousbecque, Jean Baptiste DELEVORDRE mari de Marie Catherine VANDAME fille d'André, et de Marguerite CATTEAU fille de d'Adrien CATTEAU et de Jeanne CARDON. Lesdits CARDON cousins germains et de Catherine CARDON, sous-germains de feu Guillaume CASTELAIN fils de Guillaume, déclarent avoir reçu de Jean Baptiste BLIECQ fils de feu Philippe, laboureur à Bousbecque, la somme de 243 florins 18 patars pour les deniers aux pauvres provenant de la vente de 2 cents de jardinage que les comparants avaient fait à Pierre LEPLAT du 9 janvier 1728 ledit BLIECQ est resté dernier enchérisseur.

2 E 3 / 7253 acte 23 du 27/02/1728

Le sieur Jean Baptiste FACON fils de feu Philippe, fermier à Bousbecque, curateur commis aux personnes et biens de Guillaume CASTELAIN débile d'esprit, moyennant la somme de 216 florins reçu de Jacques CASTELAIN fils de Pasquier, de Jacques CASTELAIN fils d'Antoine, Jean Baptiste et Jacques BLIECQ, Pierre DANSETTE, tous demeurant audit lieu, et d'André CARDON laboureur à Comines, héritiers collatéraux avec d'autres de feu Guillaume CASTELAIN qui fut fils de Guillaume, payant avec les deniers communs de la succession à eux dévolue par le trépas dudit CASTELAIN. Quittance des nourritures, aliments, médicaments et entretien donnés audit feu CASTELAIN pendant le terme de quinze mois et quelques jours, compris les rendages que ledit CASTELAIN peut avoir perçu de Pierre LEPLAT et autres pendant sa curatelle chargé de la réserve d'une lettre de rente de 100 florins créée sur ses biens au profit d'Adrien CATTEAU du 28 avril 1694 pour clore tous exploits judiciaires qu'Antoinette POTTE, servante dudit feu CASTELAIN, aurait fait exploité sur lesdits biens tant pour son loyer que pour des donations que Jacques CASTELAIN, frère de Guillaume, lui aurait fait ainsi que la cession faite par ladite POTE à la pauvreté du lieu. Payant avec les deniers reçus du notaire en qualité de receveur des meubles et effets délaissés par ledit Jacques CASTELAIN qui fut frère dudit Guillaume. Lesdits CASTELAIN et DANSETTE ici présents ont déchargé ledit FACON de toute régie et administration des biens et revenus desdits CASTELAIN tous deux trépassés. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 24 du 27/02/1728

Jacques CASTELAIN laboureur à Bousbecque, Pierre DANSETTE de Linselles et Marie Madeleine CASTELAIN sa femme, lesdits CASTELAIN frère et sœur, enfants de feu Pasquier, se portant fort de leurs cohéritiers, Jacques CASTELAIN fils d'Antoine demeurant audit lieu, Marie Jeanne CASTELAIN fille de feu Jean, veuve d'Arnould PARET, celle-ci se portant fort des enfants de feu Philippe et de Jean Baptiste CASTELAIN demeurant audit lieu, lesdits CASTELAIN héritiers collatéraux de feu Guillaume trépassé audit Bousbecque. Les comparants déclarent avoir reçu de Pierre LEPLAT fils de feu Pierre 1279 florins et 10 patars pour les deniers aux pauvres provenant de la vente d'un petit lieu manoir parmi 7 cents et 3 quartrons à Bousbecque que les comparants ont fait à Jean Baptiste HACQUETTE, boulanger audit lieu, par actes passés devant le notaire soussigné du 20 février et du 19 janvier 1728 achetés par Pierre LEPLAT.

2 E 3 / 7253 acte 25 du 04/03/1728

Le sieur Charles THEVELIN, lieutenant de bailli et fermier de la ferme de la Cour à Ennetières en Weppes et y demeurant, déclare avoir accordé arrière-bail et louage à Antoine BEAGHE, cabaretier au cabaret du Blanc Coulon à Comines et Marie Joseph BREINE sa femme pour 7 cents de terre à labour appartenant à ladite ferme audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 26 du 05/03/1728 - Déplacé en 2 E 3 / 4271 acte 26

Sieur Jean GHESQUIERE, fils de feu Jean qui fut fils de Jean et de Catherine CLAIS, ayant droit d'un huitième dans les lieu manoir et héritage ci-après, damoiselle Marie Catherine BERTEN, veuve avec enfant de feu le sieur Martin GHESQUIERE, ayant droit d'un quart en qualité de mère et tutrice légitime de son enfant, tant par succession que par achat de Constance VERCRUSSE, icelle fille de feu Martin et de Marie GHESQUIERE, Jean VANDAMME, fils de feu François et de Georine GHESQUIERE, ayant droit d'un 8<sup>e</sup> et ledit sieur VANDAMME se portant fort de ses sœurs, neveux et nièces demeurant tous à Wervicq d'une part, Pierre CATTEAU, fils de feu Jacques, et Antoinette CAZIER sa femme, Louis François WICART, père et tuteur légitime de Jean Baptiste WICART qu'il a retenu de Marie Jeanne CAZIER demeurant à Bousbecque, Louis LEBRUN demeurant à Mouvaux, tuteur maternel et ledit WICART tuteur paternel, tous deux commis aux personnes et biens de Jean Baptiste CAZIER, débile d'esprit, iceux CAZIER, frère et sœur, neveu et nièces de feu Jean ayant droit ensemble de la moitié dudit lieu manoir et héritage contenant 4 bonniers 12 cens 68 verges provenant dudit Jean CAZIER par achat qu'en a fait François CAZIER son père, d'autre part. Témoins : Maître François Ignace COL, notaire et arpenteur à Wervicq et de Pierre Antoine CLAEIS, clerc du notaire.

2 E 3 / 7253 acte 27 du 05/03/1728

Louis LEBRUN fils de feu Gilles, laboureur de Mouvaux, tuteur maternel et judiciaire aux personnes et biens de Jean Baptiste CAZIER, débile d'esprit, Pierre CATTEAU laboureur à Bousbecque mari d'Antoinette CAZIER, déclarent avoir accordé en bail et louage à Louis François WICART, laboureur audit Bousbecque, les 2/3 d'un lieu manoir y compris les 2/3 d'un petit lieu manoir sur 4 cents 1/2 de jardin présentement occupés par lui, avec encore les 2/3 d'un cents de terre que Pierre POULIER avait érigé une maison dessus avec le consentement dudit Jean CAZIER et finalement les 2/6 d'un lieu manoir occupé par Adrien SERRUS et Jean Jacques TERBYS faisant 7 bonniers 10 cents à Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 28 du 08/03/1728

Jacques LAGACHE fils de feu Michel, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean FLAMENT fils de feu Jean, couvreur de paille audit lieu, 4 cents de labour à Comines. Témoins : Philippe Etienne CLARISSE et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 29 du 08/03/1728

Jacques LAGACHE fils de feu Michel, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Etienne CLARISSE fils de feu Philippe, laboureur et maréchal ferrant audit lieu, un lieu manoir amassé de maison et autres édifices à usage de demeure parmi 59 verges de jardin et labour audit Comines. Témoins : François Albert BLANCQUART et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 30 du 08/03/1728

Thomas BLANCQUART fils de feu Jacques, bourgeois et rentier demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe Etienne CLARISSE fils de feu Philippe, maréchal et laboureur audit lieu, un lieu manoir maison parmi 4 cents de jardin planté. Témoins : Jean FLAMENT couvreur de paille et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 31 du 08/03/1728

Anne Marie PRINGIER fille d'Oste, suffisamment âgée, déclare avoir vendu à Jeanne MONTAIGNE veuve de Jean CASSEMACQUE, censière à Comines, 575 verges de labour à Comines. Témoins : Jean François THOMAS fils de Jean, coqueleur et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 32 du 22/03/1728

Charles BREL fils de feu Guillaume, bourgeois de Comines, déclare avoir accorder en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils d'Hubert, son neveu, laboureur à Comines, 5 cents 1/2 de jardin planté pris en 11 cens appartenant audit Hubert BREL. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 33 du 25/03/1728

Josse GHESQUIERE fils de feu François, censier, et Marguerite Jeanne SLOSSE sa femme de Comines, ordonnent qu'a leur trépas l'ensemble de leurs biens sera partagé et divisé également entre tous leurs enfants sans différence de sexe ni d'âge.

2 E 3 / 7253 acte 34 du 29/03/1728

Pierre MILLE fils de feu Philippe, manouvrier à Deûlémont, assisté d'Antoine MILLE son frère demeurant audit lieu d'une part, Marie Christine DELOBEL fille de feu Jean et vivante Marie Anne DELEMARE, assistée de Pierre DELEMARE son oncle paternel demeurant aussi audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 35 du 30/03/1728

Clément BLIECQ fils de feu Jacques, et Angélique MEAUX sa femme, demeurant au Bas-Warneton, Josse LELONG fils de feu Josse, et Marie Antoinette MEAUX sa femme, de Comines, confessent avoir reçu de Jeanne MEAUX, leur sœur, 102 florins pour l'achat d'une maison et héritage située à Comines, aboutant d'orient la rue d'Hurlupin, de midi l'héritage de Michel GHESQUIERE, du couchant à la terre de François BECQUART et de septentrion la maison de la veuve Antoine VERVISCH. Témoins : Jean Baptiste GRENU fils de Charles et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 36 du 01/04/1728

Marie Anne VANDENBRANDE, mère et tutrice des enfants qu'elle a retenus de feu Nicolas PAULLE, en vertu des lettres d'octroi de la chancellerie et entérinées au siège de la Gouvernance de Lille du 31 mars, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Jacques François DUFLOT fils de feu Bonaventure, bourgeois de Comines, au nom de Jean François PAULLE fils de feu Nicolas, clerc paroissial à Ennevelin, le 1/3 de 4 cents de terre à labour dont le surplus appartient audit PAULLE situé à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 37 du 03/04/1728

Pierre Joseph BOUVIER fils de Jean, veuf avec enfants de Jeanne Agnès SPRIET, marchand à Lille, assisté de Jean FRANCHOMME marchand à Roubaix et François SPRIET marchand à Messines ses frères alliés d'une part, Marie Agnès REGNAULT fille de feu Pierre et Elisabeth BLAVART, demeurant présentement à Comines, assistée d'Alexandre CAPRON son frère allié marchand à Comines d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Anselme François FAVIER organiste audit Lille et du sieur Jean François CAPRON demeurant à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 38 du 12/04/1728

Jean et Pierre GOUIER frères enfants de feu Jean demeurant à Comines, déclarent avoir vendu à François MEURISSE fils de feu Antoine, laboureur audit lieu, 250 verges de labour à Comines tenus de la Srie de Soubspaing, aboutant d'orient à l'Hôpital de Comines, de midi la terre de Jean Baptiste CAPELIER, d'occident le pavé de Comines à Lille, de septentrion à la terre d'André Jean Chrysole LOUAGE et consorts. Témoins : Hubert DEROUBAIX fils de feu François demeurant Comines et le clerc.



2 E 3 / 7253 acte 39 du 14/04/1728

Adrien François LALLIER de à Lille, en son nom et de portant fort de Demoiselle Marie Agnès LALLIER sa sœur et autres héritiers du sieur Louis LECOCQ demeurant aussi à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à André Melchior REMMERY fils de feu François, laboureur à Comines, 21 cents de terre à labour à Comines, aboutant d'un coté le chemin allant vers le cabaret du Boutentrain de l'autre à l'héritage du preneur. Témoins : Jean Philippe LAGACHE drapier et Jean Baptiste POISSONNIER porteur de bois demeurant à Lille.

2 E 3 / 7253 acte 40 du 19/04/1728

Chrysole POISSONNIER et Jacques Philippe POISSONNIER, Adrien SIX et Marie Anne POISSONNIER sa femme, Louis HOUZET et Marguerite POISSONNIER sa femme, tous laboureurs demeurant à Comines sauf ledit Chrysole POISSONNIER à Lambersart, Adrien SIX et sa femme à Linselles, lesdits POISSONNIER enfants et héritiers de Jacques et d'Anne PARET, déclarent qu'au trépas de leurs père et mère leur appartient un petit lieu manoir et plusieurs parties d'héritage à Comines, souhaitant sortir de la communion et désirant faire partage et division amiable ils ont demandé au notaire en qualité d'arpenteur de les mesurer et priser avec François BERSON charpentier audit Comines.

2 E 3 / 7253 acte 41 du 20/04/1728

Pierre Jacques VIENNE marchand de draps et le sieur Jean François CAPRON mari de Pétronille VIENNE demeurant à Comines, déclarent qu'au partage des biens délaissés par le sieur Valentin VIENNE et Marie DEJONGHE leur père et mère, leur est échu entre autres héritages 1170 verges de labour occupées par Guillaume SEGARD, ils en auraient joui en commun et désirent sortir de la communion et demandent au notaire en qualité d'arpenteur d'en faire mesure et division.

2 E 3 / 7253 acte 42 du 22/04/1728

Philippe BECQUART fils de feu François, censier à Croix, Antoine THEVELIN fils de feu Jacques, censier à Comines, et Jean Baptiste DILLIES censier au Bas-Warneton pour et au nom de de Philippe DILLIES son père, accordent en bail et louage à Jacques THEVELIN une maison manable parmi 10 bonniers 1/2 audit Comines. Se référant au dernier bail passé devant le notaire du 10 décembre 1721, ledit THEVELIN et Marie Marguerite BEAGHE sa femme, ont déclaré se désister de l'occupation desdits manoirs pour ledit Jacques THEVELIN et Marie Catherine DESREUMAUX sa femme pour autant que le mariage soit consommé.

2 E 3 / 7253 acte 43 du 22/04/1728

Jacques THEVELIN fils d'Antoine et Marguerite BEAGHE, censier à Comines, assisté d'Hubert Louis CAULET son frère allié, de Philippe BECQUART censier à Croix son oncle allié et Jean Baptiste DILLIES bailli et censier à la ferme de la Chapelle de Bas-Warneton son cousin d'une part, Marie Catherine DESREUMAUX fille de feu Guillaume de Bondues, assistée de Jean Baptiste GHESQUIERE son oncle, censier à Comines et du sieur Adrien François DU CASTEL son oncle allié, greffier et censier à Hem d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 44 du 25/04/1728

Philippe DILLIES fils de feu Jean, échevin et fermier à la ferme de la Chapelle au Bas-Warneton, déclare avoir vendu à Jean Baptiste DILLIES son fils et Marie Thérèse LEMAHIEU sa femme demeurant audit lieu, 3 chevaux et plusieurs vaches, meubles, charrues charriots etc. Témoins : Antoine LEPOUTRE brasseur à Comines et Charles WILLEMET marchand au Bas-Warneton.

2 E 3 / 7253 acte 45 du 30/04/1728

Jean LECLERCQ fils de feu Michel charpentier et laboureur au Bas-Warneton déclare avoir reçu 1000 florins de Jean Baptiste LECLERCQ son fils laboureur audit lieu pour avoir vendu chevaux vaches et autres bestiaux fourrage foin etc.

2 E 3 / 7253 acte 46 du 02/05/1728

Angélique et Rufine LEWILLE sœurs, enfants de feu Nicolas demeurant à Linselles, accordent en bail et louage à Pierre COUTEL fils de feu Jean, laboureur au Bas-Warneton, 611 verges de labour audit Bas-Warneton. Témoins : Antoine LEHAIRE fils de feu Jean Pierre et Bonaventure GRUSON fils de feu Bauduin demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 47 du 03/05/1728

Maximilien Emmanuel DHEYNE écuyer seigneur d'Elene, de Gand, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste LOUAGE fils de feu Pierre, laboureur à Comines, une maison manable parmi 3 bonniers de jardin planté et terre à labour à Comines. Témoins : Pierre SERRUS et Charles LECOMTE.

2 E 3 / 7253 acte 48 du 03/05/1728

Ferdinand LEMAHIEU fils de feu Vincent, de Lille se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir vendu à Jeanne LESPINOY veuve d'Antoine PARET, censière à Comines, le 1/4 de tout un lieu manoir, maison manable, parmi 2 bonniers 840 verges de jardin et terre à labour à Comines, aboutant d'orient à la terre des nommés GHESQUIERE, de midi au chemin conduisant de Wervicq au Quesnoy, d'occident au chemin de l'Apothicaire, de septentrion à l'héritage de Josse et Chrysole LEMAY, et 3 cents de labour, aboutant d'orient au lieu manoir de l'acheteresse, de midi à la terre du sieur TAVIEL, de couchant au lieu manoir desdits LEMAY, de septentrion audit chemin de Wervicq à Quesnoy, et 80 verges de labour, aboutant la terre des héritiers Philippe CLARISSE, de midi celle des nommés GHESQUIERE. Témoins : Marin DE SOMER cordonnier et Pierre VINCENT de Berthen.

23/05/1728 sont comparus Vincent et François LEMAHIEU frères, enfants de feu Vincent, le premier de Comines, le second de Deûlémont, ayant après lecture du contrat de vente l'approuvent. Témoins : Pierre LELEU demeurant Comines et Gérard GHESQUIERE laboureur à Linselles

24/05/1728 est comparu Pierre DE SOMER cordonnier à Comines, en vertu du pouvoir donné par Jacques DESVRES chirurgien à Deûlémont, et Marie Anne Joseph LEMAHIEU sa femme, François RENARD cabaretier audit lieu et Marie Jacqueline LEMAHIEU sa femme qui approuve l'acte après lecture.

2 E 3 / 7253 acte 49 du 06/05/1728

Josse GHESQUIERE fils de feu François, âgé de 62 ans, censier et échevin de Comines, affirme bien connaître Philippe BONDUEL, censier audit lieu, et se souvenir que vers 1695 ou 1697, à la requête dudit BONDUEL, l'avoir assisté avec les chariots et chevaux de son père pour mener à Lille, chez le sieur DURIEZ procureur, quatre charretées de bois d'ormes. Est aussi comparu Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, âgé de 39 ans, marchand à Comines, qui affirme qu'au mois de septembre 1710, allant chez le sieur GHEYSEN prêtre audit lieu, il aurait trouvé le sieur Jean François DURIEZ, procureur à Lille, avec ledit BONDUEL, l'ayant prié de lui payer 10 livres de gros qu'il lui aurait vendu.

2 E 3 / 7253 acte 50 du 08/05/1728

Allard BETTREMIEUX fils de feu Allard demeurant Neuville en Ferrain, assisté du sieur Bernard Albert MAZURE, fermier audit lieu, son ami, d'une part, Véronique CAZIER veuve avec enfants de François Albert VILLERS, concierge de l'Hôtel de Ville de Comines, assistée de Nicolas CAZIER son frère et de Jacques François VILLERS son neveu, tous tuteurs de ses enfants, demeurant audit Comines sauf ledit CAZIER à Houthem d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Arnould LAMBIN et Pierre Philippe CARTON notaires à Comines et Neuville en Ferrain.

2 E 3 / 7253 acte 51 du 10/05/1728

Jean Philippe ROUZE, fermier à Nieppe, accorde en bail et louage à Jean Baptiste DELESALLE fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont, 8 cents de labour en deux pièces à Deûlémont. En présence des clerks.

2 E 3 / 7253 acte 52 du 13/05/1728

Antoine THEVELIN fils de feu Jacques, censier à Comines, d'une part, Jacques THEVELIN fils dudit Antoine, et Marie Catherine DESREUMAUX sa femme, d'autre part, pour prévenir les frais de priserie des labours semences pour environ 10 bonniers 5 cents occupés par le premier comparant et ensemble les chevaux vaches et autres bestiaux, outils et ustensiles d'agriculture dans la dite cense d'où est sorti ledit THEVELIN pour l'entrée des seconds comparants, il est convenu que le prix de la présente cession est fixé à 2200 florins. Témoins : Jean Baptiste GHESQUIERE et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 53 du 15/05/1728

Anne DECHERF fille de feu François, célibataire à Comines, déclare faire donation d'entre vifs à Marie Joseph VANDEPUTTE, sa nièce, de l'ensemble des biens qu'elle délaissera à son trépas. Ladite VANDEPUTTE devra régler les dettes et frais de funérailles.

2 E 3 / 7253 acte 54 du 24/05/1728

Simon et Jean DANSETTE frères, enfants de feu Simon, demeurant à Wervicq, Robert CUVELIER fils de feu Guillaume, se portant fort de Jeanne DANSETTE sa mère demeurant audit lieu, Gilles CASTELAIN fils de feu Jean Baptiste et de Catherine DANSETTE, laboureur à Bousbecque, ledit CASTELAIN se portant fort de ses frères et sœurs pour faire agréer la vente. Lesdits DANSETTE ayant droit à la moitié des héritages ci-après, Jean Baptiste et Gilles BILLET, Jacques LEFEBVRE mari d'Agnès BILLET, Michel BONDUELLE mari de Jeanne BILLET, tous laboureurs à Linselles, lesdits BILLET frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean et Catherine LEFEBVRE. Lesdits BILLET, BONDUELLE et LEFEBVRE se portant fort de Catherine BILLET leur sœur, des enfants délaissés par Pierre et Philippe BILLET et aussi de ceux délaissés par Roger DAEL et Marie BILLET sa femme, par Gilles LALLEMAN et Michelle BILLET sa femme. Ayant droit tous ensemble aux 3/4 de l'autre moitié, François CUVELIER, Jean THOMAS mari de Jeanne CUVELIER, Jacques LEMOINE mari de Catherine CUVELIER, demeurant tous à Comines, lesdits CUVELIER, THOMAS et LEMOINE se portant forts de Michel BILLET mari de Marie Jeanne LOUAGE, fille de Jean Chrysole et de Marie Angélique CUVELIER, lesdits CUVELIER frère et sœurs, enfants de feu Louis et Marguerite DELEBECQUE ayant le dernier quart. Les comparants déclarent avoir vendu au sieur Etienne DEREU, marchand et échevin à Comines, 8 cents de jardin au Bas-Warneton, aboutant d'occident au chemin conduisant du cabaret St Barbe au fond de Leau. Témoins : Bauduin THEVELE charpentier à Comines et Jean Baptiste bailli de la Srie de la Viscourt à Linselles.

Le 28/06/1728 le sieur Philippe François VANDERMEERSCH de Deûlémont, déclare enchérir de 4 enchères valables. En présence se Nicolas MOORS chirurgien et Jean Baptiste SEYS maître d'école demeurant à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 55 du 24/05/1728

Pierre Antoine PETITBERGHIEU fils d'Antoine, charpentier à Comines, et Marie Joseph CLAEIS sa femme, déclarent avoir vendu à Antoine LEPOUTRE fils de feu Jean François, brasseur bourgeois audit lieu, une maison et son héritage, aboutant d'orient à la maison de Dorothee SEYS veuve de Jean HAZEBROUCK, de midi à la Grande Rue, d'occident à la maison de Pierre LESAFFRE, de septentrion à l'héritage de Philippe Jacques HOVIN. Témoins : Michel CLAEIS chaudronnier et Antoine CARPENTIER cabaretier audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 56 du 27/05/1728

Jean Baptiste COUTEL fils de feu Jacques, manouvrier à Comines, assisté de Jacques COUTEL son frère demeurant audit lieu d'une part, Marie Elisabeth LEMAHIEU fille de feu Nicolas et de vivante Marie Elisabeth DELERUE, assistée de Ferdinand RAMON allié à ladite DELERUE demeurant à Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 57 du 31/05/1728

Pierre SERRUS, marchand boucher à Comines, au nom de Maximilien Emmanuel d'HEYNE écuyer seigneur d'Elene, de Gand, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Anne VERSTRAETE veuve d'Albert LECOMTE, censière à Comines nord, un lieu manoir amassé de maison parmi 18 cents de jardin audit Comines nord. Témoins : Josse Denis DERVEAUX censier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 58 du 31/05/1728

Pierre SERRUS, marchand boucher à Comines, au nom de Maximilien Emmanuel d'HEYNE écuyer seigneur d'Elene, de Gand, déclare avoir accordé en bail et louage à Josse Denis DERVEAUX fils de feu Denis, censier à Comines nord, 24 cents de labour en deux pièces audit lieu. Témoins : Charles LECOMTE laboureur audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 59 du 03/06/1728

Etienne DEREU, marchand et échevin de Comines, pour lever toutes les oppositions qu'Isaac LESAFFRE, Jacques BOULINE et Marie BOUCHART veuve de Guillaume WAIGNON, acheteurs d'une maison provenant d'Adrien MARESCAUX, marchand audit lieu, doivent purger le prix de leur achat. Témoins : Jean Baptiste CAUCHETEUR et Jean Baptiste COSTENOBLE marchands audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 60 du 06/06/1728

Cornille et Pierre SERRUS frères, enfants de Pierre et Marie Anne LECOMTE, tous laboureurs demeurant à Bousbecque sauf ledit Cornille à Roncq, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Pierre DU CATTEAU fils de feu Jacques, de Bousbecque, 4 cents 1/2 de terre à labour situé à Bousbecque tenu de la Srie de Péruwez, aboutant d'orient à la terre de Martin DELESALLE, de midi à celle du sieur DE BERLAYMONT, d'occident au chemin conduisant de Bousbecque à Linselles, de septentrion à l'héritage de Pierre Antoine DELANNOY. Témoins : Jean Baptiste THEYS et Jean Baptiste CARPENTIER sergents audit Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 61 (Manquant).

2 E 3 / 7253 acte 62 du 10/06/1728

Jean François POISSONNIER fils de feu Albert et d'Anne Marguerite DELERUE de Middelburg en Zélande, de présent à Comines, déclare avoir reçu 72 florins d'Albert DERVAUX fils de feu Albert, marchand à Deûlémont, pour avoir vendu et transporté audit POISSONNIER tous ses droits sur un lieu manoir situé à Quesnoy et lui en donne absolue quittance. Témoins : Symphorien COISNE fermier à Quesnoy et Philippe François BONDUEL cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 63 du 21/06/1728

Jeanne Thérèse LELONG veuve d'Arnould HANCQUART, collectrice d'Ennetières en Weppes et y demeurant, déclare avoir accordé en bail et cense à Pierre PLANQUELLE et Marie Barbe STELLE sa femme, censiers demeurant à Prêmesques, un lieu manoir maison et autres édifices parmi 4 cents 1/2 d'héritage à Prêmesques.

2 E 3 / 7253 acte 64 du 25/06/1728

Danielle Geneviève VAN MONGEY fille de feu Jacques, célibataire à Wervicq, déclare avoir commis et constitué les personnes de (blanc) auxquelles elle a donné pouvoir d'aller et comparaitre devant Messieurs les bailli et échevins de Wervicq pou constituer sur ses biens présents et futurs 45 florins 40 patars de rente héritière par an au profit de maître Robert Louis DEVAUCENEZ, chirurgien à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 65 du 04/07/1728

Jacques LEFEBVRE fils de feu Charles, tailleur d'habits à Bousbecque, et Marie Jeanne BOSQUART sa femme, auparavant veuve d'Antoine LEPLAT, déclare faire une donation d'entre vifs à Marie Jeanne LEPLAT sa fille retenue de son premier mari de deux maisons à Bousbecque, aboutant d'orient la terre du sieur VANTHIENNEN, de midi celle de la veuve de Bernard GHESTEM, d'occident la terre du sieur MOREL, de septentrion à la piedsente conduisant des Oblaers audit Bousbecque et de 50 verges de labour audit lieu. Témoins : Jean MONTAIGNE fils de feu Jean censier et Jean HERBAUT fils de feu Jean.

2 E 3 / 7253 acte 66 du 06/07/1728

Ferdinand, Vincent, Jean François et André LEMAHIEU, Jacques DEWEZ chirurgien et Marie Anne Joseph LEMAHIEU sa femme, François RENARD et Marie Jacqueline LEMAHIEU sa femme, demeurant tous à Lille, Comines et Deûlémont, lesdits LEMAHIEU frères et sœurs, enfants et héritiers de Vincent et de Marie LESPINOY, déclarent avoir reçu 2400 livres parisis de Jeanne LESPINOY veuve d'Antoine PARET, leur tante, pour la vente de 1/4 de lieu manoir contenant 40 cents de jardin et labour au profit de ladite veuve passé devant notaire le 3 mai 1728, passent absolue quittance.

2 E 3 / 7253 acte 67 du 08/07/1728

Messieurs les Doyen chanoines et chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines baillent la dîme du Gavre Wallon adjugée à Antoine LEHAIRE fils de feu Pierre, demeurant Comines sud, la dîme de Winhem à Jacques GALLOY fils de feu Jean, laboureur à Comines, pour 100 florins à la caution de Jacques LEMOINE, charron et censier à Comines, la dîme de la Gayperche à Guillaume GOEMAN fils de feu Jean pour 1200 florins, à la caution de Pierre GOEMAN son frère demeurant Comines.

2 E 3 / 7253 acte 68 du 08/07/1728

Messieurs les Doyen chanoines et chapitre de l'église Collégiale de St Pierre à Comines baillent la dîme du Gavre de Flandre à Comines sud adjugée à Jean DELEVOYE fils de feu Pierre, censier à Comines, pour 402 florins, à la caution de Jean Baptiste BROUCK censier audit lieu, la dîme dit Capelle à Comines à Jacques NIEUWKERCKE, laboureur, pour 378 florins, à la caution de Pierre PANNEKOUCKE, la dîme des Trois Chênes à Etienne LELEU, laboureur et cabaretier audit lieu, pour 612 florins, à la caution de Guillaume LELEU censier au Bas-Warneton, son père, la dîme dit Gothuyse à Jean Baptiste LELEU et Joseph DERON censiers à Comines pour 700 florins, à la caution de Guillaume DUMONT censier à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 69 du 13/07/1728

Jean DANSETTE fils de feu Simon de Wervicq, Robert CUVELIER fils de feu Guillaume et d'encore vivante Jeanne DANSETTE demeurant audit lieu, Gilles CASTELAIN fils de feu Jean Baptiste et de Catherine DANSETTE, laboureur à Bousbecque, Maximilien LIBERT mari de Pétronille DANSETTE fille de Simon, lesdits DANSETTE, LIBERT, CUVELIER et CASTELAIN en leur nom et se portant forts de leurs frères et sœurs, Jean Baptiste et Gilles BILLET, Michel BONDUELLE mari de Jeanne BILLET, tous laboureurs demeurant à Linselles, lesdits BILLET et BONDUEL se portant forts de leur frères et sœurs, neveux et nièces, Michel BILLET de Comines, mari de Marie Jeanne LOUAGE, fille de Jean Chrysole et de feu Marie Angélique CUVELIER, ledit BILLET se portant fort de François CUVELIER, Jean THOMAS et Jeanne CUVELIER sa femme, Jacques LEMOISNE et Catherine CUVELIER sa femme. Lesdits comparants déclarent avoir reçu de François Philippe VANDERMEERSCH fils de feu François de Deûlémont par les deniers de Jeanne Elisabeth LEHOUCQ sa mère, la somme de 1536 florins pour l'achat de 12 cents 1/2 de jardin et labour au Bas Warneton (contrat des 24 mai et 2 juillet 1728).

2 E 3 / 7253 acte 70 du 16/07/1728

Guillaume François LEPERCQ de Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe François BONDUEL, cabaretier brasseur à Comines, et Marie Rufine LAMBIN sa femme, toute une maison à portes cochères à deux étages, cuisine, chambre, cave et bourloire à usage de cabaret nommé les Trois Roys sur la place dudit lieu. Témoins : Joseph CAULIER charpentier et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 71 du 19/07/1728

Adrien, Pierre et Cornille SERRUS, enfants et héritiers de Pierre, laboureurs demeurant à Bousbecque, sauf ledit Cornille à Roncq, déclarent avoir reçu de Louis François WICART, laboureur à Bousbecque, 975 livres parisis pour le prix de la vente de 450 verges de labour que ledit WICART a acheté pour et au nom de Jean Baptiste CAZIER fils de feu Jean, débile d'esprit, demeurant audit lieu. Témoins : Jean Philippe CORNIL brasseur et cabaretier à Comines et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 72 du 22/07/1728

Hubert LEWILLE fils de feu Jean, censier à Deûlémont, et Marie Catherine LEBLANCQ sa femme, désirant l'égalité entre tous leurs enfants, ordonnent que tous les biens qu'ils délaissent iront à leurs enfants à leur trépas, sans préférence d'âge ni de sexe. Témoins : Philippe PARENT et Jean Baptiste CORDONNIER demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7253 acte 73 (Manquant)

Jacques Antoine Hippolyte D'HAFRENGUE.

2 E 3 / 7253 acte 74 du 27/07/1728

Marie Jeanne DELANNOY, fille de libre disposition de feu Dierick, de Comines, mourante, déclare donner par don d'entre vifs à son neveu Pierre Jean THIBERGHIEU l'ensemble de ses biens situés audit lieu qui resteront au profit de la disposante jusqu'à son trépas. Témoins : Allard BETTREMIEUX concierge de l'hôtel de ville et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 75 du 31/07/1728

Jean DONZE fils de feu Michel, marchand à Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Ignace DELEMAR, tailleur d'habits, et François Pasquier VIENNE, tonnelier et fossier demeurant audit lieu. Savoir audit DELEMAR toute une maison et son héritage à Quesnoy, aboutant d'occident au pavé conduisant de la Chapelle à Wambrechies, d'orient à l'héritage du Marquis de Quesnoy, et midi du sieur LEPERCQ et audit VIENNE une autre maison, aboutant d'occident audit pave de midi l'héritage dudit Marquis. Témoins : Pierre CUIGNET cabaretier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 76 du 05/08/1728

Louis Ignace BONDUÉL fils de Philippe et de Marie Catherine LEHOUCQ, boulanger à Comines, assisté de ses père et mère, censier audit lieu, de Philippe François BONDUÉL son frère et de Wallerand BONDUÉL son oncle de Quesnoy d'une part, Marie Jeanne LECOMTE fille de Pierre et de Jeanne FRETIN censiers audit Quesnoy, assistée de ses père et mère et de Maillard LECOMTE son oncle laboureur à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 77 du 10/08/1728

Jean Baptiste FLAMENT fils de feu Martin, chapelier, et Marie Marguerite LECLERCQ sa femme, demeurant à Comines, avec Jean Baptiste SEYS, maître d'école à Comines, tuteur des enfants que ledit FLAMENT a retenu de Marie Madeleine PICQUET, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Jacques DUFLOS, bourgeois manant audit Comines, dernier enchérisseur, deux maisons consistant en boutique, cuisine, chambre, puits, pompe et autre commodités et terres à labour, aboutant d'orient à la maison de la veuve Frédéric DONZE, de midi à la Grande Rue, d'occident à la maison de Pierre François PREVOST, avec le droit de sortie en rue de Bretagne dit Waelstraete. Témoins : Jean Thomas LEMAHIEU et Noël François REMAUT maçon.

2 E 3 / 7253 acte 78 du 12/08/1728

Jean François OLIVIER fils de feu Jean François et de vivante Jeanne PARENT de Deûlémont, assisté de sa mère d'une part, Chrétienne FLAMENT fille de feu Jacques et de vivante Antoinette LESPINOY de Comines, assistée de sa mère et de Pierre FLAMENT son oncle paternel de Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 79 du 13/08/1728

Jeanne Louise STEELANDRE fille de feu Pierre de Bousbecque, déclare avoir accordé en cense et louage à Philippe DE ROCQUE fils de feu Jean, et Marie Catherine CORDONNIER sa femme, demeurant audit Bousbecque, une maison manable, grange et autres édifices parmi 7cens 1/2 de jardin et labour gisant audit Bousbecque. Témoins : Josse PENET laboureur à Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 80 du 13/08/1728

Marie Catherine VANPRUSSEN, fille de libre condition de feu Antoine de Bousbecque, se portant fort de ses frères et sœur, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques DHALLUIN, laboureur et maréchal, et Gilles BONDUEL aussi laboureur demeurant audit Bousbecque. Savoir audit DHALLUIN 113 verges de labour et audit BONDUEL 2 cents de labour situés à Bousbecque. Témoins : Josse PENET laboureur demeurant Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 81 du 19/08/1728

François Joseph WULEBRECHT, receveur spécial de Philippe Louis WULEBRECHT, et Simon François WULEBRECHT, frères, enfants de feu Adrien, demeurant à Comines, se portant forts d'Adrien Ignace et Barbe Louise WULEBRECHT et de (blanc) MAES et Blanche WULEBRECHT sa femme, expaysés, déclarent avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Isaac LESAFFRE fils de Pierre, marchand à Comines, 4 cents de terre à labour à Comines, aboutant d'orient à la terre de Madame LIBERT, de midi à celle des héritiers de Madame VIENNE, d'occident à celle des héritiers de Josse LECLERCQ, de septentrion à celle de Madame DE MASSIET. Lesdits 4 cents échus par le trépas de Jeanne Thérèse LECLERCQ, fille de feu Jacques et Jeanne WULEBRECHT, leur cousine. Le 12/10/1728 est comparu Adrien WULBRECHT fils de feu Adrien demeurant Hondshoote, qui déclare qu'après lecture, il approuve le contrat de vente. Est aussi comparu Cornille Ignace WULEBRECHT de Courtrai qui, après lecture, déclare aussi agréer le présent acte de vente fait par ses frères audit Isaac LESAFFRE.

2 E 3 / 7253 acte 82 du 22/08/1728

Le Sr Arnould François BEHAGLE, marchand à Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Dominique et Isaac LESAFFRE frères, fils de Pierre, demeurant à Comines, une branche de dîme nommée Lanscot à Comines appartenant à l'évêque de Tournai, avec don à Jean Baptiste PIPELAERE, sergent de son altesse, au rendage annuel de 178 florins (En marge : En argent comptant et sonnant et non en billets de banque royaux ou autres - sic). Témoins : Pierre LECLERCQ et d'Antoine CARPENTIER.

2 E 3 / 7253 acte 83 du 23/08/1728

Noël Joseph ISEUX fils de feu Jacques et de vivante Marie Anne MULIER, jardinier à Orcq lez Tournai, de présent à Comines d'une part, Marie Anne LESAFFRE fille de feu Chrysole et de Marie SLOOVERE, assistée de François TAHON son beau frère et de Martin LESAFFRE son oncle maternel [Erreur : paternel] d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 84 du 26/08/1728

Maillard GHESQUIERE fils de feu Jean, marchand à Wervicq, procureur spécial de Josse Pierre, Jean, Jacques et Brigitte GHESQUIERE, Jules HUST et Marie Anne GHESQUIERE, ses frères et sœurs, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Pierre DANSETTE fils de feu Jean, censier et échevin de Bousbecque, 150 verges de prés de Lys, aboutant d'orient auprès de l'église de Bousbecque, de septentrion à la rivière du Lys.

2 E 3 / 7253 acte 85 du 26/08/1728

Maillard GHESQUIERE fils de feu Jean, marchand à Wervicq, en son nom et procureur spécial de Josse Pierre, Jean, Jacques et Brigitte GHESQUIERE, de Jules HUST et Marie Anne GHESQUIERE, ses frères et sœurs, déclare avoir vendu par forme de mise à prix et enchères à Antoine DAEL fils d'Antoine, laboureur à Bousbecque, 849 verges de terre à labour en deux pièces tenant ensemble, la première de 547 verges, aboutant de levant à la terre de l'église de Bousbecque, de septentrion à l'héritage des hoirs Jean CAZIER, la seconde aboutant d'orient à la terre desdits CAZIER, de midi et d'occident celle du collège des Révérends père Jésuites à Armentières, de septentrion à l'héritage de l'église de Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 86 du 29/08/1728

Jean LEPOUTRE, fermier à Comines, au nom de Jean LOUAGE de Quesnoy, son oncle allié, et de Marie Jeanne DHALLUIN, veuve de Charles LOUAGE, sa belle mère, déclare avoir accordé en bail et louage à François CAULIER fils de feu Jean, laboureur audit lieu, 7 cents de labour audit lieu. Témoins : Nicolas BUTIN échevin et fermier à Bas-Warneton et Philippe LEMAY maître d'école à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 87 du 29/08/1728

Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu Martin, et Antoine LEGRAND mari de Marie Anne DELEBECQUE demeurant à Comines Nord, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Martin VILLERS fils de feu Jean, laboureur à Wervicq, 317 verges de labour audit Wervicq. Témoins : Bartholomé DELEBECQUE de Wervicq et Pierre Jacques LODIOR.

2 E 3 / 7253 acte 88 du 30/08/1728

Philippe PARENT fils de feu Louis, de Deûlémont, avec le pouvoir donné par Charles François LEFEBVRE de LATTRE écuyer, seigneur de la Fresnoy, d'Ascq et Dame Marie Jeanne HESPEL son épouse, demeurant à Lille, déclare avoir accordé à titre d'arrentement à Jean Baptiste CORDONNIER, fermier à Deûlémont, et Marie Elisabeth PARENT sa femme, 4 cents de labour mis en jardin situé à Deûlémont, aboutant le grand chemin allant de Quesnoy au cabaret de la Tasse. Témoins : Jacques DUTHOIT demeurant audit Deûlémont et Adrien WELLEMAN manouvrier de Comines.

2 E 3 / 7253 acte 89 du 02/09/1728

Guillaume LEPERCQ de Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Denis PARENT et Marie Angélique BOUCHE sa femme demeurant à Deûlémont, deux maisons érigées sur 7 cens de jardin situées audit lieu, tenues de Madame de Messines. Témoins : Gilles André DESREUMAUX marchand à Quesnoy et François Guillaume CATTEAU sergent de Deûlémont.

2 E 3 / 7253 acte 90 du 04/09/1728

Philippe LEMAHIEU fils de feu Charles, laboureur à Bas-Warneton, ordonne que la pièce de 3 cents 1/2 de terre à labour située audit lieu, tenue de la Srie de la Chapelle, aboutant d'orient à la terre de la veuve Charles LOUAGE, de midi à celle des enfants d'André VANDERMERSCH, d'occident et de septentrion à l'héritage d'Ambroise GHESQUIERE, que ledit comparant délaissera à son trépas, appartiendra aux enfants de Jean LELEU et Marie Françoise LEMAHIEU. Ses autres biens seront partagés pour 1/3 aux enfants dudit LELEU, 1/3 à Pierre LEMAHIEU, 1/3 à Anne Marie LEMAHIEU, femme de Pierre François MAINET, demeurant tous à Bas-Warneton. En présence des clerks.

2 E 3 / 7253 acte 91 du 13/09/1728

Charles Louis MOORS fils de feu Amand, tailleur d'habits à Bousbecque, déclare avoir reçu 325 livres 1 sol 5 deniers de Marie Louise FRANCOIS, veuve en dernières nocces dudit maître Amand MOORS, qui estime être pleinement acquittée en remplacement de son contingent de meubles actions mobilières et autres, repris par la déclaration du partage fait en la maison mortuaire de son feu père entre ladite LE FRANCOIS pour la moitié, l'autre moitié entre le comparant et ses frères et sœurs, passé devant le soussigné notaire le 30 mars 1728. Ledit déclarant se dit satisfait de toute prétention qu'il pouvait avoir à la charge de ladite maison mortuaire au bas de la clôture, pour le partage des vêtements et habillements délaissés par Catherine MOORS, sa sœur, religieuse au couvent des sœurs Grises de cette ville.

2 E 3 / 7253 acte 92 du 16/09/1728

Dame Marie Joseph DE FOURMESRAUX, douairière de noble Ignace DE MASSIETE, vivant censier seigneur de la Busche, Warnave, demeurant en son château à Comines déclare avoir accordé ferme et louage à Nicolas BUTIN fils de feu Nicolas, censier à Bas-Warneton, et Jeanne Thérèse PERCHE sa femme, tout un lieu manoir maison manable parmi 15 bonniers de jardin planté et terre à labour audit Bas-Warneton appelée cense de Leyof. Témoins : Joseph DE MULIER et Jacques LEPERS domestiques de ladite Dame.

2 E 3 / 7253 acte 93 du 23/09/1728

Bartholomé DELEBECQUE fils de Vincent, laboureur à Comines, et Marie Angélique CATTEAU sa femme, déclarent avoir vendu à Germain COUSIN fils de feu Arnould, manœuvre à Deûlémont, 75 verges de terre à labour et une pièce de 5 cents situés à Deûlémont. Témoins : Jean DELANNOY censier à Deûlémont et le clerc.



2 E 3 / 7253 acte 94 du 25/09/1728

Albert FLOUR fils de feu Cornille, maçon à Warneton, assisté de Pierre LALLEMAN son frère utérin, aussi maçon audit lieu, d'une part, Pétronille DAUTRICOURT veuve avec enfants de Cosme Damien VILAIN, de Comines, assistée de Pierre Chrysole DAUTRICOURT son frère et de Jean Baptiste BOUCHEZ, tous deux maréchaux, tuteurs de ses enfants mineurs, de Comines, d'autre part. Contrat de maraige.

2 E 3 / 7253 acte 95 du 26/09/1728

Jean Baptiste LESPINOY fils de feu Josse, laboureur à Wervicq, et Marie Catherine DELEBECQUE sa femme, fille et héritière de Martin et Marie Anne FOURNIER, déclarent avoir reçu du sieur Isaac LESAFFRE fils de Pierre, marchand à Comines, 114 florins pour avoir vendu le 1/7° d'une maison et héritage consistant en une boutique, aboutant d'occident à la maison de Pierre GOEMAN bâtie pour le sieur Martin HAZEBROUCK occupé de ladite maison. Le 12/12/1728 est comparu Isaac LESAFFRE acheteur du 1/7° d'une maison vendue par Jean baptiste LESPINOY et Marie Catherine DELEBECQUE sa femme. Jean Baptiste DELEBECQUE leur frère a reçu le principal et passe quittance absolue.

2 E 3 / 7253 acte 96 du 27/09/1728

Jérôme LICTEVOET fils de feu Melchior, marchand batelier à Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre Jacques DAUTRICOURT fils de feu Josse, et Marie Catherine DUCRO sa femme demeurant à Comines, une maison à deux étages consistant en une boutique compris son héritage à Comines, aboutant d'orient à la maison de la veuve d'Etienne CARPENTIER, de septentrion à la grande Rue dites Weststraete. Témoins : Jean Baptiste DELESCLUSE et Louis MASSON demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 97 du 01/10/1728

Maillard GHESQUIERE Josse et Jacques GHESQUIERE, Jules HUST mari de Marie Anne GHESQUIERE, demeurant à Wervicq, se portant fort de Pierre Jean et Brigitte GHESQUIERE leur frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean, ont déclaré avoir reçu de Jean baptiste HACQUETTE fils de feu Philippe, boulanger à Bousbecque, la somme de 1630 livres 16 sols parisis pour le prix principal de 849 verges de labour en deux pièces. Témoins : Pierre DANSETTE échevin et censier à Bousbecque et Jean baptiste CARPENTIER sergent dudit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 98 du 07/10/1728

Jeanne MONTAIGNE veuve de Jean LECLERCQ de Deûlémont, étant en son lit malade à cause de son grand âge mais saine d'esprit de faire donation d'entre vifs à Jean Jacques LECLERCQ son fils censier audit lieu de 400 verges d'héritage situé à Comines occupé par Jean François MONTAIGNE son frère et 3 quartron d'héritage situé à Comines occupés par Jean François MONTAIGNE fils dudit Jean François.

2 E 3 / 7253 acte 99 du 08/10/1728

Jean CORNIL, fils de libre condition de feu Jean, laboureur à Comines, en son lit malade mais sain d'esprit, déclare faire donation d'entre vifs aux enfants d'Augustin CORNIL son frère, demeurant audit lieu, de tous les biens meubles, immeubles, fiefs, terres et héritage qu'il délaissera à son trépas. Ils donne à Augustin CORNIL leur père, absolue jouissance desdits biens pendant sa vie. Témoins : Jean Thomas GOEMAN et Arnould LEROY demeurant audit lieu

2 E 3 / 7253 acte 100 du 10/10/1728

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, bourgeois et marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jeanne Thérèse DIEUSART, douairière de Messire DE BISSOL écuyer seigneur de Lambertie, Zandvoorde, demeurant audit Zandvoorde, Antoine BAREINE son domestique ici présent et acceptant, un quartier de la maison occupée actuellement par ledit MARESCAUX. Témoins : Jean Baptiste NEERYNCK prêtre, chanoine audit lieu et Daniel VAN ECKE demeurant aussi audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 101 du 10/10/1728

Gilles PARE fils de feu Gilles, laboureur à Comines, Philippe PARE fils de feu Philippe, laboureur à Linselles, Gilles PARE fils audit feu Philippe de Quesnoy, et Marie Madeleine PARE leur sœur veuve de Guillaume LEHOUCQ de Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques Vincent DELEBECQUE fils de Vincent, laboureur à Comines, savoir ledit Gilles PARE fils de feu Gilles, un lieu manoir maison manable parmi 13 cents de jardin planté et terre à labeur, et lesdits Philippe, Gilles et Madeleine PARE 16 cents de labeur en deux pièces, compris l'arrentement des enfants Jean FLAMENT, le tout situé à Comines. Témoins : Paul PASTOR chirurgien et Philippe François BONDUÉL cabaretier brasseur demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 102 du 11/10/1728

Arnould François BEHAGLE, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Toussaint LERNOULD fils de feu Jean, et Philippe Charles LEURIDAN fils de Charles, demeurant à Linselles, deux branches de dîme à Linselles dont monseigneur l'évêque de Tournai à droit. Jean BILLET fils de Philippe de Linselles se porte caution. Témoins : Pierre Antoine CLAIS fils de feu André de Bousbecque et Pierre LEHAIRE boquillon de Comines.

2 E 3 / 7253 acte 103 du 11/10/1728

Adrien François LAILLIER, lieutenant de Monsieur le Prévost de Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume LEROUX, censier à Wervicq, et Philippe Charles LESAFFRE aussi censier audit lieu, 3 bonniers 14 cents 64 verges de terre à labeur à Wervicq. Témoins : Alexandre Dominique COISNE tanneur à Warneton et Chrysole EVRARD serrurier à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 104 du 17/10/1728/

Chrysole COUTEL fils de feu Guillaume, laboureur à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BREL fils d'Hubert, laboureur audit lieu, une maison parmi 4 cents de terre à labeur située à Comines, présentement occupée par Gilles BREINE.

2 E 3 / 7253 acte 105 du 21/10/1728

Benoît HACQUETTE fils de feu Jean Baptiste, charpentier à Halluin, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste HACQUETTE son frère, cabaretier et laboureur à Bousbecque, 2 cents de jardin planté d'arbres fruitiers et bois montant situés à Bousbecque. Témoins : Louis François WICQUART et Pierre SERRUS censiers audit Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 106 du 21/10/1728

Benoît HACQUETTE fils de feu Jean Baptiste, charpentier à Halluin, déclare avoir accordé en bail et arrentement perpétuel à Philippe Joseph CLAIES fils d'Hugues, manœuvre à Bousbecque, 160 verges de jardin à Bousbecque tenus de la Srie d'Urtembus, aboutant d'orient au fond arrenté à Charles Louis MOORS, d'occident à un petit chemin menant du cabaret de la Basse Ville à la place dudit lieu. Témoins : Louis François WICQUART et Pierre SERRUS censiers audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 107 du 22/10/1728

Jeanne MONTAIGNE veuve de Jean LECLERCQ de Deûlémont déclare avoir accordé louage à Jean Jacques LECLERCQ son fils, laboureur audit lieu, 23 cents de labeur et jardin situés audit lieu. Témoins : Germain COUSIN et Antoine François POUPAERT demeurant Comines.

2 E 3 / 7253 acte 108 du 23/10/1728

Gabriel DAUSSY fils de feu Philippe, âgé de 55 ans, marchand de grains et boutiquier, Josse Pierre LESAFFRE fils de Pierre, âgé de 25 ans, aussi marchand de grains et Jean Baptiste DEWULF fils de feu Jean, âgé de 39 ans, demeurant tous à Comines. Qui ont affirmés avoir parfaite connaissance que plusieurs marchands et habitants de Comines d'aller journellement acheter toutes sortes de grains dans les marchés et places publiques et chez les fermiers, lesquels les font transporter par voitures, chariots et bateaux vers les terres de sa Majesté Impériale en les faisant passer nuitamment hors du royaume et contre les ordonnances du roi, ce qui cause en partie une augmentation du blé.

2 E 3 / 7253 acte 109 du 27/10/1728

Jean Baptiste CAZIER fils de Jean Baptiste, laboureur à Bousbecque, assisté de son père d'une part, Marie Hélène DERUELLE fille de feu Jean, veuve avec un enfant d'Antoine VANPRUSSEN, assistée de Josse PENET, grand-oncle et tuteur paternel de l'enfant et François GILLEWART son oncle chirurgien audit Bousbecque d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7253 acte 110 du 28/10/1728

Jean François DEROUBAIX fils de feu François, veuf en dernières noces et sans enfants de Marie Jeanne LERNOULD de Comines d'une part, Jacques LERNOULD, Jean Baptiste LELEU et Michelle LERNOULD sa femme, Jean Baptiste DAUTRICOURT se portant fort de Pierre LERNOULD son beau père, Isaac LERNOULD, Guillaume MILLE mari de Marie Elisabeth LERNOULD, Emmanuel BERTEN et Marie Madeleine Thérèse LERNOULD sa femme, les derniers nommés, enfants de feu Chrysole, se portant forts de Josse Pierre et Pierre Joseph LERNOULD leurs frères mineurs. Lesdits Chrysole, Pierre, Jacques et Michelle LERNOULD frères et sœurs, enfants d'Isaac et héritiers en cette partie de feu Marie Jeanne LERNOULD leur sœur et tante d'autre part. Ceux ci déclarent être en procès concernant la succession de ladite Marie Jeanne LERNOULD pour les retours repris au contrat de mariage entre ledit DEROUBAIX et sa femme. Un acte de transaction est conclu entre les parties présentes : Jean François DEROUBAIX règle le montant de l'accord et verse la somme de 650 florins. Témoins : Jean LEMAHIEU praticien et Hubert LECOINTRE laboureur audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 111 du 07/11/1728

Michel HAZEBROUCK fils de Jacques, veuf avec un enfant d'Elisabeth BOUTRY de Comines, désirant convoler en secondes noces, assisté de Jacques HAZEBROUCK son père et Antoine BOUTRY son beau père, pères-grands et tuteurs dudit enfant, ont procédé à la succession et au partage des biens : moitié audit mineur comme représentant le chef de sa feu mère, moitié à son père. Ledit HAZEBROUCK sera déchargé de la formature mobilière dû à Marie Jeanne Louise HAZEBROUCK sa fille.

2 E 3 / 7253 acte 112 du 07/11/1728

Michel HAZEBROUCK fils de Jacques, veuf avec un enfant d'Elisabeth BOUTRY de Comines, assisté de son père, de Georges HAZEBROUCK son frère et Pierre Martin BOUTRY son frère allié demeurant tous à Comines sauf ledit BOUTRY à Linselles d'une part, Marie Joseph FLAMENT fille de Josse et Angélique WAYMEL de Quesnoy, assistée de ses parents d'autre part. Contrat de mariage. En présence de Vincent LEMAHIEU demeurant audit lieu et Pierre François POLLET de Tourcoing.

2 E 3 / 7253 acte 113 du 09/11/1728

Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE, mère supérieure du couvent des Sœurs Grises du tiers ordre de St François, déclare avoir accordé en bail et louage à Bartholomé VARY fils de feu Jean, marchand, et Jeanne Elisabeth DULIE sa femme pour toute une maison et son héritage situés à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 114 du 11/11/1728

Jean François MONTAIGNE fils de feu Antoine demeurant la ville d'Yion, pays de Mons, confesse avoir reçu 48 florins de Marie Françoise LUTUN veuve de Thomas MONTAIGNE, censier à Bas-Warneton, pour le rachat d'hoirie au profit de ladite LUTUN. Jean François MONTAIGNE son fils présent et acceptant pour 17 cents et 4 cents de labour situé à Warneton.

2 E 3 / 7253 acte 115 du 14/11/1728

Chrysole LELEU fils de feu Jean, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Hugues François DUMONT, laboureur audit lieu, 13 cents de jardin et labour à Comines. Témoins : Pierre LESAFFRE bourgeois et Pierre Jacques DECONINCK demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 116 du 14/11/1728

Antoine LEPERCQ fils de feu Jacques demeurant Comines, et Monique GHESQUIERE sa femme, Pierre LESAFFRE, bourgeois forain demeurant Comines, se portant fort d'Alexandre Dominique GHESQUIERE boulanger à Lille et des enfants mineurs de feu Pierre LESAFFRE et de vivante Marie Angélique GHESQUIERE, déclarent accorder en bail et louage à Nicolas Jacques LEMAHIEU, Jean Baptiste LERMINET et Jacques HAZEBROUCK, tous de Comines, à savoir 4 cents de jardin pour le premier 3 cents de labour pour le second et 6 cents de labour pour le dernier.

2 E 3 / 7253 acte 117 du 23/11/1728

Adrien DU CATTEAU fils d'Adrien et feu Elisabeth CATTEAU de Noirchain, terre de Mons pays de Hainaut, lequel comparant dudit Adrien DU CATTEAU assisté de son père de Bousbecque, déclare faire donation d'entre vifs à Adrien DUCATTEAU, son frère consanguin demeurant aussi à Bousbecque, de tous les biens, fiefs, maisons et héritages qu'il délaissera à son trépas. Témoins : Jean Philippe CORNIL brasseur et cabaretier à Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 118 du 04/12/1728

Thomas BLANCQUART, rentier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Nicolas BUTIN, censier et échevin de Bas-Warneton, 4 cents 1/2 de jardin compris trois demeures et 12 cents de labour à Bas-Warneton. Témoins : Pierre Jacques DECONINCK fils de Pierre et Cyprien POTIER fils de feu François demeurant à Comines.

2 E 3 / 7253 acte 119 du 06/12/1728

François Albert BLANCQUART fils de Thomas, marchand bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Pierre COUTEL fils de feu Guillaume, censier à Comines, 9 cents de terre à labour en deux pièces audit lieu, aboutant d'orient au chemin menant de Wervicq à Quesnoy, de midi à la terre de François CARDON, d'occident à celles de Jean François LECLERCQ et Jean François VANDERMERMESCH, de septentrion à la terre des enfants Guillaume BREL et 3 cents de labours, aboutant de midi à la piedsente menant de la Blanche Bannière vers les moulins du Mont de Wervicq. Témoins : Guillaume François COUTEL demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7253 acte 120 du 08/12/1728

Philippe et Philippe Charles LEMAY frères, fils de feu Jacques, laboureurs à Comines, se portant forts de leurs frères et sœurs, déclarent avoir reçu 126 florins que Jean Pierre VILLERS, veuf sans enfants d'Antoinette LEMAY leur sœur trépassée, qui a promis de leur payer pour la moitié de tous les biens meubles qui devaient revenir aux premiers comparants par le trépas de leur dites sœur et dont ledit VILLERS pourra jouir mais à charge de payer et acquitter toutes les dettes et funérailles de sa dite femme. Témoins : Nicolas Louis MOORS chirurgien et Jean Baptiste DELEBECQUE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 121 du 08/12/03/1728

Jacques LEMAY fils de feu Jean, manœuvre, et Marie Thérèse SIX sa femme de Wambrechies, déclarent avoir vendu à Pierre LESAFFRE fils de feu (blanc), bourgeois forain de Comines, le douzième de 28 cents de terre à labour situés audit lieu, aboutant d'orient au chemin de Ten Borne. Témoins : André VANDERMEERSCH censier et Pierre Jacques DECONINCK demeurant audit lieu. Sont comparus Jean LEROY, marchand à Marquette, et Marie Antoinette SIX sa femme, qui en son nom privé et procuratrice spéciale de Marie Eléonore SIX sa sœur, en vertu du pouvoir passé devant maître Michel PYPE notaire à Ypres le 26/01/1728, ont déclarés avoir aussi vendu au sieur LESAFFRE deux autres douzièmes. Fait du 04/03/1729. Témoins : Philippe MOURET et Pierre Jacques DECONINCK demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7253 acte 122 du 10/12/1728

Marguerite THOMAS veuve de Nicolas DEMARCQ de Deûlémont, vend à Antoine Martin LEHOUCQ, son gendre demeurant audit lieu, deux coffres, sièges, tables, armoires etc. étant actuellement dans la maison et place qu'elle occupe.

2 E 3 / 7253 acte 123 du 12/12/1728

Isaac LESAFFRE ayant appris que Martin HAZEBROUCK receveur des impôts sur les vins et bières demeurant à Comines, aurait fait bâtir et construire une petite chambre sur le terrain de la maison occupée actuellement par sa veuve sans le consentement des héritiers de Marie Anne FOURNIER, propriétaire de ladite maison. Ledit Isaac LESAFFRE, gendre dudit feu HAZEBROUCK, avec et au nom de Marie Barbe d'HEM sa belle-mère, fait savoir que ladite petite chambre appartiendra aux héritiers de ladite Marie Anne FOURNIER, Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu Martin et de ladite FOURNIER.

2 E 3 / 7253 acte 124 du 17/12/1728

Pierre DU CATTEAU fils de feu Jacques, mari d'Antoinette CAZIER, Louis François WICART, père et tuteur de Jean Baptiste WICART qu'il a retenu de Marie Jeanne CAZIER, censier à Bousbecque, ayant examiné les comptes rendus par Jacques VAN ACKER, laboureur à Wervicq, en qualité de procureur spécial de Jacques CATTEAU et Maximilien DELEFORTERIE tuteurs de Marie Jeanne et Antoinette CAZIER par acte passé à Menin le 18/06/1712 par devant le notaire ANGILLIS et par acte passé à Mouvaux le 08/10/1715 par devant maître DEMADRIL, lesdits comparants ont déclaré décharger ledit VAN ACKER de l'administration des biens desdites CAZIER depuis le trépas de Jean CAZIER leur père.

2 E 3 / 7253 acte 125 du 17/12/1728

Antoine DAEL fils de (effacé : Pierre ?) de Bousbecque, déclare avoir accordé en bail et louage à Adrien DAEL fils d'Adrien 2 cents de labour audit Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 126 du 18/12/1728

Marie Catherine CASTELAIN veuve de Gilles LEFEBVRE de Bousbecque, déclare qu'elle veut l'égalité pour tous ses enfants et que les biens qu'elle laissera à son trépas soient partagés également sans différences d'âge ou de sexe. La comparante déclare que, hors part, elle désire donner à Marie Catherine LEFEBVRE sa fille un petit coffre. Témoins : Josse PENET demeurant audit Bousbecque.

2 E 3 / 7253 acte 127 du 18/12/1728

Jacques DESREUMAUX fils de feu Jacques, et Antoinette CASEMACKER sa femme, de Bousbecque, déclarent avoir vendu à Marie CASEMACKER veuve de François LECOMTE, censière à Quesnoy, 6 cents à prendre en 2 bonniers situé à Comines faisant partie de la cense et manoir occupé par François CARDON.

2 E 3 / 7253 acte 128 du 21/12/1728

Gilles Philippe PARET, laboureur à Comines, pour et au nom de Gilles PARET son père, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre DELEMOTTE fils de feu Philippe, laboureur à Linselles, 9 cents de labour situés à Linselles.

2 E 3 / 7253 acte 129 du 27/12/1728

Jean Baptiste DELEBECQUE fils de feu (arraché mais Martin) mari de (arraché), (effacé) DELEBECQUE, Jean Baptiste LOUAGE, père et tuteur de Marie Françoise LOUAGE qu'il a retenu de Marie Anne FOURNIER, Isaac FOURNIER tuteur des enfants mineurs délaissés par Martin DELEBECQUE, et Martin BOCQUET, tous laboureurs à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Ignace DUBREUCQ, marchand, et Marie Thérèse HALLE sa femme, demeurant à Comines, une maison consistant en cuisine, boutique, chambres et son héritage située à Comines, aboutant d'orient à la maison de Robert VERVISCH, d'occident à la maison de Pierre GOEMAN, de septentrion à la Grande Rue. Témoins : Louis SERRUS fils de Félix et Jean Baptiste DESCAMPS praticien à Wervicq.

2 E 3 / 7253 acte 130 du 30/12/1728

Elisabeth Thérèse LEHOUCQ veuve de François VANDERMEERSCH de Deûlémont, souhaitant régler à François Philippe VANDERMEERSCH, un de ses enfants, son port de mariage portant 2400 florins, a déclaré se désister dans la moitié d'une briqueterie située à Deûlémont en sa faveur.

2 E 3 / 7253 acte 131 du 12/04/1728

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, marchand à Comines, confesse avoir reçu du sieur Etienne DEREU, échevin et marchand audit lieu, la somme de 500 florins pour lui avoir vendu et cédé tous droits que le premier comparant a et peut avoir dans les arrières-arrentements de 7 cents d'héritage situé à Comines, aboutant d'orient en partie l'héritage des Pauvres du cabaret de la Couronne et autres de midi le chemin de la Couronne, de septentrion les terres des héritiers Oste NOULLET. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 132 du 18/03/1728

Jean Baptiste DELEPORTE, fermier au village d'Hem, et Jeanne HOELLE sa femme, déclarent se déporter en faveur de Jean François et Jacques Joseph DU FERMONT frères, enfants de feu Thomas et de ladite HOELLE, demeurant à Hem, de tous les baux qu'ils ont de tout un lieu contenant 21 bonniers d'héritage situé audit lieu. En présence du sieur Louis BOUCHERY échevin et fermier d'Hem et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 133 du 01/04/1728

Marie Anne VANDEBRANDE, mère et tutrice des enfants qu'elle a retenus de feu Nicolas PAULLE de Ypres, déclare avoir reçu de Jacques François DUFLOT de Comines, payant avec les deniers de Jean François PAULLE, clerc paroissial à Ennevelin, la somme de 133 florins provenant de la vente d'un tiers de 4 cents d'héritage dont elle lui fait pleine et absolue quittance. En présence des clercs.

2 E 3 / 7253 acte 134 du 24/05/1728

Jean Baptiste MONTAIGNE fils de feu Antoine demeurant (effacé) de Supplie, pays de (effacé) confesse avoir reçu 48 florins de Marie Françoise LUTUN, veuve de feu Thomas MONTAIGNE, censière à Bas-Warneton, à laquelle il passe quittance, pour lui avoir vendu sous forme de rachat d'hoirie 17 cents et 4 cents d'héritage situés à Warneton. Témoins : Jean Baptiste BILLET de Linselles et le clerc.

2 E 3 / 7253 acte 135 du 01/07/1728

Arnould François BEHAGLE, marchand à Warneton, déclare avoir baillé à Isaac FOURNIER, Jean Baptiste POLLET et Pierre LECLERCQ, laboureurs à Comines, la dîme d'Hourplancque à Comines pour l'année 1728, dont Monseigneur l'évêque de Tournai a droit et possession ancienne. La dîme du Gavre Wallon adjudgée à Jean François MONTAIGNE et Jean PHLIPO demeurant Comines pour 519 florins. (Partie effacée) adjudgée à Pierre François CUVELIER fils de François et Jean Baptiste VILLERS maréchal à Comines pour 325 florins. (Partie effacée) à Comines nord adjudgée à Michel FLEURBAIX et Jean Cornille THERY, tous deux cabaretiers à Comines nord, pour 350 florins avec la caution de Jacques LEPERCQ fils de feu Jean censier audit Comines nord. Témoins : Jean Baptiste PIPELAERE et Joseph DU CHATEAU.

2 E 3 / 7253 acte 136 du 06/07/1728

De la part d'Arnould François BEHAGLE, marchand à Comines, baux d'une partie de dîmes appartenant à l'évêché de Tournai dans la paroisse de Deûlémont : la branche du Moulin adjudgée à Guillaume DELEVOYE fils de Charles demeurant Deûlémont pour 168 florins avec la caution de Louis CUVELIER, censier et cabaretier audit lieu etc. En présence de Jean Baptiste LELEU censier à Bas-Warneton et Jacques COUTEL censier de Deûlémont.

2 E 3 / 7253 acte 137 du 19/08/1728

Jean CATRY fils de feu Pierre de Wevelgem, verge de Menin, confesse avoir reçu 105 florins de Marie François DELEVOYE, veuve dudit feu Pierre CATRY, pour avoir cédé au profit de ladite DELEVOYE tous les droits qu'il peut avoir dans l'hérédité de son feu père. Le notaire soussigné rends 16 florins 10 patars pour une année d'occupation du cabaret du Cygne audit Bousbecque. Le 24/07/1729 sont comparus François Hubert DELECROIX, mari de Elisabeth Claire CATRY, qui a déclaré avoir reçu 48 florins de Marie Françoise DELEVOYE, veuve de Pierre CATRY, vivant père de ladite Elisabeth Claire CATRY, pour avoir vendu au profit de ladite DELEVOYE 1/7° de 3 cents de terre à labeur dont le surplus appartient à ladite veuve.

2 E 3 / 7253 acte 138 du 03/09/1728

Marie Chrysoline DONZE, femme de Pierre HAZEBROUCK de Comines, mourante, déclare faire donation d'entre vifs à Servais PARET des meubles, or et argent qu'elle délaissera à son trépas.

2 E 3 / 7253 acte 139 du 04/11/1728

Josse Pierre HAZEBROUCK fils de feu Michel, veuf sans enfant de Comines, assisté de Michel HAZEBROUCK son frère, Robert VERVISCH son oncle allié, maître charpentier, Jean Baptiste VANDEBROUCK, mari de Thérèse HAZEBROUCK sa cousine d'une part, Marie Françoise LELEU fille de Jean et Marie Françoise LEMAHIEU, assistée de ses père et mère, Antoine François LELEU son frère, Philippe LEMAHIEU son oncle maternel demeurant tous à Bas-Warneton d'autre part. Contrat de mariage.

## 1729

### 2 E 3 / 7254

2 E 3 / 7254 acte 1 du 09/01/1729

Etienne GHEERBRANDT fils de feu maître Pierre de Comines, fait donation d'entre vifs pour récompenser Jean François DEGROU et Marie Cécile GHEERBRANDT, ses oncle et tante, de la somme de 900 florins qu'il délaissera à son trépas. Témoins : Philippe DUMONT cordonnier et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 2 du 10/01/1729

Antoine CAPELLE fils de feu François, échevin et censier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis BONDUEL fils de Philippe, boulanger, et Marie Jeanne LECOMTE sa femme demeurant audit Comines, toute une maison à usage de boulangerie érigée sur 4 cents de jardin à Comines, aboutant d'orient et midi aux hoirs de Pierre DELEVOYE, d'occident au chemin de Comines vers le cabaret du Longchamps. Témoins : Charles MEURILLON marchand et Jean Baptiste MOUVEAU cabaretier demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 3 du 20/01/1729

Jean François SALEMBIER fils de Pierre, veuf en secondes noces de Marie Anne COUTEL, cordonnier à Wervicq, désirant convoler en troisièmes noces, a requis Jean Pierre COUTEL oncle et tuteur maternel de Bartholomé Louis SALEMBIER, fils mineur qu'il à retenu de feu Marie Anne COUTEL, pour procéder au partage mobilière.

2 E 3 / 7254 acte 4 du 22/01/1729

Jean Baptiste ROUZE fils de feu Jean Baptiste, laboureur à Menin, mari d'Elisabeth LAMBIN, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre BEAGHE fils de feu Jean, cabaretier, et Jeanne LEFEBVRE sa femme demeurant à Comines, une maison à usage de cabaret appelé Blanc Coulon. Est aussi comparu Antoine LEPOUTRE fils de feu Jean François, brasseur et censier, qui se porte caution. Témoins : Jean Baptiste VILLERS fils de feu Philippe et Pierre Jacques DECONINCK demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 5 du 22/01/1729

Michel CLAIES fils d'Etienne, maître chaudronnier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Gabriel DAUSSY, boutiquier audit lieu, une maison à usage de boutique, compris son héritage, située à Comines entre les deux ponts que le bailleur a acheté des héritiers d'Ignace VERCRUSSE, aboutant d'orient la rue du Fort, de midi la rivière, d'occident et de septentrion à la maison et héritage de Sébastien HAZEBROUCK. Témoins : Jacques DELANNOY marchand boucher.

2 E 3 / 7254 acte 6 du 22/01/1729

Jacques CASTELAIN fils de feu Antoine, laboureur à Bousbecque, déclare que Jacques CASTELAIN fils de feu Pasquier, son cousin, laboureur audit lieu, aurait fait saisir 9 quartrons d'héritage à Bousbecque vendus par Jacques CASTELAIN fils de feu Guillaume, tant pour lui que pour Guillaume CASTELAIN son frère, débile d'esprit, vivants aussi ses cousins. Ladite vente ne pouvant se faire car ledit Guillaume CASTELAIN n'a point

obtenu lettres patentes de la chancellerie du Parlement à Douai. Ledit comparant se portant fort de sa sœur, neveux et nièces, ne désire pas soutenir procès, agrée la dite vente et son contenu et renonce aux biens vendus par Françoise PARE, sœur dudit Arnould, pour les héritiers, neveux et nièces de la dite Catherine PARE. Témoin Jean François BILLET fils de feu Denis, laboureur à Bousbecque. Puis ledit CASTELAIN promet de tenir ses obligations et renonciations tel que de droit. Témoins : Jacques VAN ACKER fils de feu Ferdinand de Wervicq.

2 E 3 / 7254 acte 7 du 24/01/1729

Dieudonné GHEERBRANDT fils de Jean, praticien à Comines, pour et au nom de Noël CLAIES, veuf en dernières nocés sans enfant de Marie Madeleine LESAFFRE, et Pierre LESAFFRE, bourgeois et maréchal audit lieu, frère de ladite défunte, en vertu du pouvoir qui lui est donné, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères au sieur Pierre Jacques VIENNE, bourgeois et marchand audit lieu, une maison à usage de boutique, compris 90 verges d'héritage à Comines, aboutant d'orient à la terre de Michel VIENNE, de midi de la Basse cense à la maison de Jean PICAUVET, d'occident à la rue d'Hurlupin, de septentrion à la maison de Pierre LESAFFRE. Témoins : Jacques KEUSE charpentier et d'Hubert BREL.

2 E 3 / 7254 acte 8 du 24/01/1729

Gilles Philippe PARE, laboureur à Comines, pour et au nom de Gilles PARE son père, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre DESREUMAUX fils de feu Jean, laboureur à Linselles, 4 cents de labour à Linselles. Témoins : Philippe COISNE et Jean François MONTAIGNE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 9 du 28/01/1729

Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, déclare avoir vendu à Etienne DEREU, échevin et marchand à Comines, la moitié de 7 cents de terre à labour, à prendre en partie à l'encontre de Jean VAN ELSLANDE, situés audit lieu, aboutant en partie à la piedsente conduisant de Comines au cabaret du Quinquenpoix. Témoins : Jean Baptiste COSTENOBLE et Jean LEPOUTRE demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 10 du 30/01/1729

Philippe LOUAGE fils de feu Jacques, censier à Comines, vient de recevoir de Pierre LOUAGE son frère, censier audit lieu, le prix principal de la vente de la moitié des 7 cents de labour achetés par Etienne DERU. Ledit comparant joint à lui lesdits Pierre LOUAGE et Catherine DELEVOYE sa femme. Témoins : Jean Baptiste COSTENOBLE et André SEYS demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 11 du 01/02/1729

Sœur Elisabeth BEHAGHE, dame prieure de l'hôpital Notre-Dame à Comines, avec le consentement des autres religieuses, déclare avoir accordé en cense et louage à Jean François BECQUART, laboureur à Bas-Warneton, et Marie Anne RUBREU sa femme, 22 cents de prairie en deux parties, fauchables à deux herbes, situés à Bas-Warneton, châellenie d'Ypres. Témoins : Guillaume FREMAUT domestique audit hôpital et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 12 du 01/02/1729

Philippe André MEAUX fils d'André et Marie Jeanne FLAMENT, demeurant Comines, assisté de ses père et mère, de Pierre FLAMENT son oncle maternel d'une part, Jeanne Thérèse GALLOIT fille de feu Blaise et de vivante Marie Jeanne LECOINTRE, assistée de sa mère, de Gabriel, Blaise Joseph et Jean Baptiste GALLOIT ses frères, demeurant Comines d'autre part. contrat de mariage. Témoins : Gabriel DE ROUSSEAUX et Hubert LECOINTRE tous deux censiers demeurant à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 13 du 04/02/1729

Jean LEPOUTRE fils de feu Jean François, demeurant Comines, au nom de Marie Jeanne DHALLUIN veuve de Charles LOUAGE, censière audit lieu, sa belle-mère, et Albert DERVEAUX fils de feu Albert et Marie DHALLUIN, marchand à Deûlémont, déclarent avoir accordé en ferme et louage à Jeanne HERBAUT, veuve de Jacques FERLIER de Linselles, un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices parmi 4 bonniers de jardin plantés et terres à labour à Linselles. Témoins : Jean LEPERS échevin et censier à Comines et le clerc.



2 E 3 / 7254 acte 14 du 05/02/1729

Jean et Thomas MONTAIGNE, Jeanne MONTAIGNE veuve de Jean CASSEMACKER, Marie Madeleine MONTAIGNE veuve de Philippe PARE, Isaac DE MALLE mari de Marie Catherine MONTAIGNE, tous censiers à Comines, déclarent voir accordé en bail et louage à Toussaint MONTAIGNE leur frère, censier audit lieu, les 5/6° de tout un lieu manoir, maison manable et autres édifices parmi 16 cents de jardin plantés et terres à labour à Comines. Témoins : Jean Baptiste VILLERS marchand et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 15 du 05/02/1729

Jeanne HAZEBROUCK veuve de Philippe VILLERS de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Toussaint MONTAIGNE fils de feu Jean, censier audit lieu, 1 bonnier 11 cens d'héritage, 17 cents de labour et 10 cents de jardin en plusieurs pièces situés audit Comines.

2 E 3 / 7254 acte 16 du 06/02/1729

Pierre LEROY fils de feu Pierre, veuf en dernières noces avec enfants de Marie Françoise BOUSSEMART, assisté d'Arnould François et Gérard LEROY ses frères, de Josse BOUSSEMART son frère allié, demeurant tous à Comines, sauf ledit BOUSSEMART à Linselles d'une part, Marie Madeleine TERRAIN fille de feu Jean et de Marie Catherine POLLET, assistée de Jean François et Philippe Charles TERRAIN ses frères, demeurant respectivement Comines, Linselles et Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : François BERSOU charpentier et Jacques HAZEBROUCK demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 17 du 07/02/1729

Jean LEPERCQ fils de feu Jean, censier à Comines nord, déclare avoir accordé en bail et louage à Vincent POLLET fils de feu Jean de Linselles, 8 cents de jardin plantés, quelques édifices et terres à labour situés à Linselles, franchises de Blaton. Témoins : Jacques LECLERCQ laboureur à Deûlémont et Antoine CALLE cabaretier à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 18 du 07/02/1729

Jean Baptiste CAUCHETEUR, bourgeois de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis LE BEGUE, perruquier à Lille, une maison consistant en boutique, cuisine et autres commodités, située à Comines, confrontant d'occident la place dudit lieu et tenant d'un sens au cimetière de l'église et d'autre sens à la maison du sieur MARIIVAL.

2 E 3 / 7254 acte 19 du 10/02/1729

Michel CLAIES, chaudronnier à Comines, déclare avoir vendu à Adrien FRETIN, marchand voiturier audit lieu, la première herbe qui croîtra pendant six années sur la moitié de 13 cents de prairie appartenant à la pauvreté dudit lieu, ladite herbe à prendre à l'encontre de Philippe François BONDUÉL, occupé avec ledit vendeur des 13 cents de prairies. Témoins : Martin DUCASTEL sergent à Linselles et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 20 du 10/02/1729

Alexis ROUSSEAU fils de Pierre et feu Jossine HAZEBROUCK de Bousbecque, assisté de son père et de Gilles CASTELAIN son frère allié, tous deux censiers audit lieu d'une part, Marie Jeanne GHESQUIERE fille de Philippe et de Marie Rose LERNOULD, censiers à Quesnoy, assistée de ses père et mère, de Mathias MEURISSE son oncle allié, censier à Wambrechies, d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Louis VIENNE marchand à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 21 du 11/02/1729

Marie Catherine PARE, fille de libre condition de feu Louis et de vivante Marguerite DELESALLE, de Bousbecque, ayant appris que dans un acte passé devant le notaire soussigné du 16/12/1727, Françoise et Marie PARE, ses tantes, ont déclarés que tous les biens meubles et immeubles que la dernière délaissera à son trépas seront partagés entre tous leurs frères et sœurs, neveux et nièces par représentation, par branche et part égales. La comparante déclare que les enfants ou leurs représentants d'Arnould Antoine PARE, de Jacques DAEL et Martine PARE, François DAEL et Jeanne PARE, de Pierre DELESALLE et Marie Barbe PARE,

auront leur part des biens délaissés par Catherine PARE sa tante, célibataire du vivant de Louis PARE son père. Témoins : Germain CARTON demeurant au dit Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 22 du 11/02/1729

Christian LEURIDANT fils de feu Pierre, et Geneviève CATRY sa femme, demeurant Menin, ont déclaré avoir reçu 78 livres de Marie Françoise DELEVOYE, veuve de Pierre CATRY, censière à Bousbecque, vivant père de ladite Geneviève CATRY, pour le rachat des droits qu'ils ont et peuvent avoir dans un cents de terre à labour pris en 3 cents audit Bousbecque, dont le surplus appartient à ladite veuve et ses enfants. Sont aussi comparus Gilles BONDUEL et Thérèse CATRY sa femme, joint à elle François Hubert DELECROIX, tailleur à Wervicq, et Elisabeth Claire CATRY sa femme, lesquels ont déclarés ne rien prétendre sur ladite portion de terre, aboutant d'orient à la terre d'André DELEVOYE, de midi au chemin des Processions, d'occident à la terre de Bonaventure DELEMOTTE, de septentrion à la rivière Lys. Témoins : Placide SEYNAVE clerc de Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 23 du 15/02/1729

Jacques GHESQUIERE fils de feu Jean, censier à Comines, en son lit malade mais sain d'esprit et de vif entendement, déclare que par le partage mobilier fait par Jacques Adrien GHESQUIERE son fils, au profit des quatre enfants qu'il a retenu de Marie Françoise VERMESSE, il avait promis de leur donner la somme de 2400 florins à répartir entre eux. Ajoute que son fils ayant pris en secondes noces Jeanne VANDENBERGHE, les enfants desdits y prendront part. Témoins : Michel LAGACHE manœuvre et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 24 du 21/02/1729

Jean Baptiste, Jacques Georges, Jean Philippe, Marie Jeanne et Marie Elisabeth DUTHOIT, frères et sœurs, enfants et héritiers tant de Jean et Marie Joseph GEORGE leur père et mère, que d'Eléonore GEORGE, leur tante, vivante femme en dernières noces de Jean HERBAUT terminée, demeurant tous à Comines, confessent avoir reçu de Jean DUTHOIT leur frère, laboureur à Deûlémont, pour lui avoir vendu, sous forme de rachat d'hoirie, toute une maison parmi 8 verges d'héritage située à Deûlémont, aboutant d'orient au chemin menant de la place dudit lieu à Warneton, de midi l'héritage de François Philippe VANDERMERSCH.

2 E 3 / 7254 acte 25 du 21/02/1729

Jean Baptiste, Jacques Georges, Jean Philippe, Marie Jeanne et Marie Elisabeth DUTHOIT, frères et sœurs, enfants et héritiers tant de Jean et Marie Joseph GEORGE leur père et mère, que d'Eléonore GEORGE, leur tante, vivante femme en dernières noces de Jean HERBAUT terminée, demeurant tous à Comines, déclarent avoir vendu à François Philippe VANDERMERSCH fils de feu François, de Deûlémont, 1 cent 87 verges de jardin planté compris une partie de grange situé audit Deûlémont.

2 E 3 / 7254 acte 26 du 22/02/1729

Gilles MESSEAN fils de feu Mathieu de Comines, confesse avoir reçu de Jean Baptiste MESSEAN, son fils aîné, demeurant audit lieu la somme de 72 florins pour la vente d'un bateau long de 40 pieds servant à la poissonnerie, reposant présentement dans l'eau des moulins de cette ville.

2 E 3 / 7254 acte 27 du 24/02/1729

Antoine MALLET fils de feu François et de Françoise LOUAGE, auparavant veuve de Salomon POISSONNIER vivant fils de Pierre, laboureur à Zonnebeke, châtellenie d'Ypres, ayant eu connaissance que Jean Baptiste POISSONNIER, fils dudit feu Salomon, serait terminé en la paroisse de Groeu (Groed), Pays-Bas, et aurait délaissé plusieurs partis d'héritages, maisons et autres biens, pour tenir amitié et paix avec ses cousins du surnom POISSONNIER, frères et enfants dudit feu Pierre (En marge : tels que les enfants de Jacques, Sylvestre et Jean François POISSONNIER), ils se répartiront la moitié des biens qui se trouvent en la maison mortuaire de feu Jean Baptiste POISSONNIER. Le comparant, ses cousins et cousines germains du surnom LOUAGE et MALLET comme représentants les enfants et héritiers de Jean LOUAGE vivant père de Françoise, icelle femme de Salomon POISSONNIER alliée en secondes noces audit François MALLET pour la moitié et l'autre moitié entre les enfants, neveux et nièces des dits Jacques Sylvestre et Jean François POISSONNIER.

2 E 3 / 7254 acte 28 du 26/02/1729

Philippe Augustin IMBERT écuyer, seigneur de Fievet de Lille, déclare avoir vendu à Michel BILLET fis de feu Jean, marchand à Comines, 5 cents de labour à Comines tenus de le Srie de Keignard, aboutant d'occident à la terre de Pierre VILLERS. Témoins : Jean Philippe CORNIL et Jean Baptiste CARPENTIER demeurant à Bousbecque.

2 E 3 / 7254 acte 29 du 27/02/1729

Marie Catherine DERUELLES, fille de libre condition de feu Jean, de Deûlémont, déclare faire donation d'entre vifs à Michel François BONNEL, fils de feu François, censier audit lieu, des biens qu'elle délaissera à son trépas, après règlement des dettes et frais de funérailles que ledit BONNEL à promis de régler. Témoins : Jean Baptiste BONDUEL et du clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7254 acte 30 du 28/02/1729

Jean François COUSIN fils de feu Jean, manœuvre demeurant Deûlémont, et Martine PERSONNE sa femme, déclarent avoir accordé en arrentement perpétuel à Michel COUSIN, leur fils, 25 verges de terre à labour pris dans 1 cent, tenues de la Srie de Madame de Messines, aboutant d'orient à la terre de Jean Philippe LEHOUCQ, de midi au chemin conduisant vers les moulins de Deûlémont, d'occident à un sentier conduisant vers Warneton. Le parfait dudit cents de terre et un autres 2 cents d'héritage appartenant à Gilles COUSIN.

2 E 3 / 7254 acte 31 du 03/03/1729

Pierre Antoine Ferdinand DE GROU, bourgeois de Comines, et Demoiselle Jeanne Thérèse Isabelle DE GROU, veuve du sieur Jacques Liévin GOBERT de Warneton, frère et sœur, enfants de feu Antoine et héritiers de Demoiselle Anne DE GROU, vivante veuve du sieur Pierre VIENNE, déclarent avoir vendu à Isaac LESAFFRE fils de Pierre, bourgeois marchand audit Comines, toute une maison à deux étages, compris son héritage, située à Comines, aboutant d'orient au cabaret Le Soleil, de midi à la Grande Rue, d'occident à la maison et héritages des enfants François DECHERF, de septentrion à la maison du sieur TRIESTL Les bâtiments du cabaret le Soleil provenant de la succession de ladite feu Anne DEGROU (En marge : projet de partage du 31 aout 1728). Témoins : Joseph Michel Ignace CAULLIER charpentier et Louis BLOCQUEAU demeurant à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 32 du 05/03/1729

Adrien MARESCAUX fils de feu Jacques, bourgeois marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Isaac LESAFFRE, aussi bourgeois et marchand audit lieu, un grenier faisant partie de la maison du bailleur. Témoins : Vincent LEMAHIEU et du clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 33 du 12/03/1729

Toussaint MONTAIGNE fils de feu Jean, censier à Comines, déclare avoir reçu de Guillaume CATTEAU, laboureur audit lieu, la somme de 1 florin 10 patars pour que le pignon de briques qu'il a fait érigé repose sur l'héritage dudit comparant faisant séparation de sa maison et d'une grange, le tout sur les héritages que lesdits MONTAIGNE et CATTEAU ont acquis des héritiers Charles DELEFORTERIE. Témoins : Maximilien WAROU et du clerc demeurant audit Comines.

2 E 3 / 7254 acte 34 du 14/03/1729

Marie Michelle LEROY, veuve d'Antoine FRESNOY de Deûlémont, déclare faire donation d'entre vifs à Marie Françoise FRESNOY, sa fille, de la moitié des meubles, linges et habillements, lit couvertures et draps qu'elle délaissera à son trépas. Quant au parfait desdits meubles et immeubles, ils seront partagés également entre la donataire et ses frères et sœurs ou leurs représentants en cas de décès.

2 E 3 / 7254 acte 35 du 14/03/1729

Pierre COSTENOBLE fils de feu Jean Baptiste, censier à Prêmesques, et Alexandrine JOYE sa femme, déclarent avoir vendu à François CARDON fils d'André, censier à Comines, 1/10° de tout un manoir amassé de maison manable parmi 5 bonniers 6 cents de jardin planté et terres à labour en plusieurs pièces situés à Comines, à prendre en partie à l'encontre dudit André CARDON et consorts. Témoins : Pierre BONTE cabaretier à Verlinghem et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 36 du 20/03/1729

Jean François DAVID fils de feu François, manœuvre à Comines, déclare faire donation d'entre vifs à Marie Angélique, Pétronille, Anne Marie et Marie Hélène DAVID ses quatre enfants de l'ensemble des biens qu'il délaissera à son trépas, après avoir payer et acquitté toutes les dettes et frais de funérailles pendant le mois de son trépas. 7 messes de requiem seront dites pour le repos de son âme et celle de sa femme. Témoins : Marin DE SOMER de Comines et Guillaume LAMBIN de Quesnoy.

2 E 3 / 7254 acte 37 du 27/03/1729

Antoine DESPRETZ fils de feu Jacques, laboureur, et Angélique LEMAHIEU sa femme demeurant Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres, déclarent avoir reçu 84 florins de Jean Baptiste LEMAHIEU fils de feu Jean Baptiste de Comines, pour avoir vendu et cédé audit LEMAHIEU, son frère, 5 parts de 8 dans toute une maison compris 150 verges d'héritage à prendre à l'encontre des enfants de Jean François LEMAHIEU et consorts située audit Comines, aboutant d'orient et occident à la terre des héritiers Charles CORNIL, de midi au pavé de Comines à Quesnoy. Témoins : Jean Baptiste LAMBIN fermier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 38 du 28/03/1729

Jean François POISSONNIER fils de feu Guillaume, laboureur à Comines d'une part, Charles François POISSONNIER fils de feu Charles, en son nom et se portant fort de ses frères et sœurs, Pierre CASTEL, laboureur à Quesnoy, au nom d'Isabelle POISSONNIER sa femme, Jean Pierre GHESTEM fils de feu Pierre et de Jeanne POISSONNIER, manœuvre à Comines, en son nom et au nom de ses frères et sœurs, **lesdits** François, les enfants de Charles, Isabeau et Jeanne POISSONNIER, héritiers de Daniel POISSONNIER leur frère et oncle respectif, décédé le 3 de ce mois, étant à la veille d'entrer en procès au regard des prétentions que le premier comparant et Marie Jeanne POISSONNIER, sa fille, ont à la charge de la maison mortuaire dudit Daniel en vertu d'une obligation à leur profit signée et du défunt du 28 février dernier. Lesdits comparants ont transigé.

2 E 3 / 7254 acte 39 du 29/03/1729

Anne PLATEL veuve Lambert DUHAMEL, Jean Baptiste, Antoine et Clément DUHAMEL, Martin MEURISSE et Marie Catherine DUHAMEL sa femme, Joseph DELETOMBES et Thérèse DUHAMEL sa femme, Jacques DHALLUIN et Antoinette DUHAMEL sa femme, Adrien MODART, père et tuteur des enfants retenus de Marie Jeanne DUHAMEL, demeurant tous à Bousbecque, Linselles et Neuville en Ferrain, lesdits DUHAMEL frères et sœurs, enfants de feu Lambert et de ladite Anne PLATEL, se portants fort des enfants de Jean DUCIEL, déclarent avoir vendu à Jacques CATTEAU fils de feu Jacques, censier à Bousbecque, 4 cents de terre à labeur, compris une maison, grange, tenant ensemble situés à Bousbecque, aboutant d'orient au chemin du Belcamp, d'occident et septentrion au lieu manoir du sieur IMBERT. Témoins : Chrysole LELEU marchand à Comines et Jean Baptiste CARPENTIER sergent de Bousbecque.

Le 09/05/1729 sont comparus Jean Baptiste DUCIEL demeurant à La Madeleine lez Lille, berger audit lieu, Anne Thérèse DUCIEL veuve de Jean DEPLANCKE et Pierre VERSTRAETE, charpentier à Menin, et Angélique DUCIEL sa femme, frères, sœurs, enfants et héritiers de Jean, ayant droits 1/4 dans la maison et héritages depuis vendus. Après lecture les comparants ont dit agréer le présent acte.

2 E 3 / 7254 acte 40 du 29/03/1729

Philippe Augustin IMBERT écuyer, Sr des Fievet de Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Florence SIX, veuve de Philippe DELANNOY, censière à Comines, 7 cents de labeur à Comines. Témoins : Gilles HOLLEBECQUE censier à Linselles et Chrysole LELEU marchand à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 41 du 29/03/1729

Philippe Augustin IMBERT écuyer, Sr des Fievet de Lille, déclare avoir accordé en bail et louage à Nicolas Jacques LEMAHIEU fils de Jacques, laboureur à Comines, 15 cents 3 quartrons de terre à labeur en trois pièces, situés à Comines. Témoins : Gilles HOLLEBECQUE censier à Linselles et Chrysole LELEU marchand à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 42 du 31/03/1729

Dame Marie Joseph de FOURMESTRAUX, douairière de noble homme Ignace de MASSIET, de Comines, déclare avoir vendu à Elisabeth LEHOUCQ, veuve du sieur François VANDERMEERSCH de Deûlémont, 16 cents de terre à labour en deux pièces, situés audit lieu. Témoins : Robert ANTEPOUILLE charpentier et le cleric.

2 E 3 / 7254 acte 43 du 05/04/1729

Pierre Antoine Ferdinand DEGROU de Comines et Demoiselle Jeanne Thérèse Isabelle DEGROU veuve du sieur Jacques Liévin GOBERT, vivant avoué de la ville de Warneton, lesdits DEGROU frère et sœur, enfants de feu le sieur Antoine et de vivante Demoiselle Jeanne GOBERT, ayant droit ensemble à cause de leur père à la moitié des biens ci après énoncés d'une part, le sieur Emmanuel COISNE demeurant Lille, Demoiselle Augustine COISNE veuve d'Adrien EVRARD, le sieur Sigismond SLOOVERE et Demoiselle Jeanne Louise COISNE sa femme, lesdits COISNE frères et sœurs, enfants de feu Pasquier et de Demoiselle Marguerite DEGROU, ayant droit ensemble par ladite Marguerite DEGROU leur mère de 3/4 dans l'autre moitié et du dernier quart comme héritiers d'Etienne GHEERBRANDT fils de feu Pierre et de Jeanne Thérèse COISNE, leur neveu, mort le 08/02 dernier. Le tout dans les biens délaissés par le sieur Guillaume DEGROU fils dudit Guillaume et Jeanne SIX, vivant échevin de Comines, décédé en célibat le 22/09/1722 et par Demoiselle Anne DEGROU veuve du sieur Pierre VIENNE, vivant bourgmestre de cette ville. Lesdits Guillaume, Antoine, Marguerite et Anne DEGROU frères et sœurs, enfants de feu Guillaume décédé bourgmestre audit Comines et de Catherine FLEURQUIN. Ledit Guillaume fils de feu Guillaume et de Marguerite VANDAMME, à son tour échevin des villes et châellenie de Warneton, décédé aussi dans cette ville. Désirants sortir de la communion de biens échus par le trépas de Demoiselle Anne DEGROU leur tante, ils demandent de les faire priser et estimer pour faire partage et division.

2 E 3 / 7254 acte 44 du 07/04/1729

Jean Pierre VILLERS fils de feu Pierre, charpentier à Comines, veuf en dernières noces d'Antoinette LEMAY, assisté de Jean Baptiste VILLERS son frère, laboureur audit lieu d'une part, Marie Jeanne OLIVIER fille de feu Jean François et de Jeanne PARENT de Quesnoy, assistée de sa mère et de Jean François OLIVIER son frère, demeurant tous deux à Deûlémont d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 45 du 09/04/1729

Pierre Chrysole LEFEBVRE fils de Gabriel et Agnès FLAMENT de Comines, assisté de ses père et mère, cabaretier audit lieu, et Pierre FLAMENT couvreur de paille audit lieu son oncle maternel d'une part, Marie Jeanne DUTHOIT fille de feu Jacques et d'Anne Jeanne LESPINOY, assistée de Jean Baptiste DUTHOIT son frère, de Roch CARTON et Jacques André DUMORTIER ses tuteurs paternel et maternel, demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 46 du 21/04/1729

Pierre Félix SERRUS fils d'Adrien et feu Marguerite DELANNOY, assisté de son père, de Cornille et Pierre SERRUS ses oncles d'une part, Marie Madeleine DAEL fille de Pierre et feu Marie Madeleine CASTELAIN, assistée de son père, Antoine DAEL son oncle et Jean Baptiste DAEL son frère, tous laboureurs demeurant à Bousbecque sauf Cornille à Roncq d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 47 du 26/04/1729

Gilles PARE fils de feu Gilles de Comines, déclare avoir accordé en arrentement perpétuel à André VERMERSCH fils d'André, 30 verges de labour pris dans 10 cents 1/2 situées à Comines, aboutant de midi à la terre de Jeanne DELEBECQUE, d'occident au pavé de Comines à Quesnoy. En présence du sieur Pierre LESAFFRE et de Dieudonné Albin GOBERT demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 48 du 03/05/1729

Marie Catherine DELANNOY veuve de Jean BILLET de Bousbecque, ordonne que tous les biens, fiefs, maisons et héritages qu'elle délaissera à son trépas soient partagés pour moitié à Marie Madeleine DELANNOY sa sœur, ou ses enfants en cas de décès, l'autre moitié entre les enfants d'Adrien SERRUS qu'il a retenu de feu Marguerite DELANNOY sa sœur, et les enfants qu'elle a retenu de Charles SMECKERE son premier mari, sans

différences d'âge ou de sexe. Elle en fait donation d'entre vifs. Témoins : Louis François WICQUART et Pierre SERRUS censier audit Bousbecque.

2 E 3 / 7254 acte 49 du 05/05/1729

Jean François LIBERT fils de feu Pasquier, employé à la conservation des droits domaniaux de sa Majesté Impériale au bureau de Comines d'une part, Marie Elisabeth BOUCHER fille de Michel et feu Marie Françoise DUMONT, assistée de son père, maréchal audit Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 50 du 16/05/1729

Charles François POISSONNIER et Jean Pierre GHESTEM, laboureurs à Comines en leur nom et se portant fort de leurs frères et sœurs, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Antoine LEPOUTRE, brasseur audit Comines, 324 verges de labour situées à Comines, échues par feu Daniel POISSONNIER, aboutant d'orient à la terre dudit POISSONNIER, de midi au chemin de le Tombelle, d'occident à l'héritage de François POISSONNIER, de septentrion à une Becque. Le 26/05 est comparu François BRISOU, charpentier audit Comines, qui a renchéri. Témoins : Joseph et Pierre François VILLERS Comines. Le 07/06 est comparu François POISSONNIER héritier dudit Daniel, après lecture des conditions de vente, déclare enchérir le marché qui lui est adjugé. Sont aussi comparu Isabeau POISSONNIER veuve de Pierre CASTEL, sœur du feu Daniel, Jean François POISSONNIER, André LESAFFRE et Marie Françoise POISSONNIER sa femme, Charles ROGER et Antoinette POISSONNIER sa femme, lesdits POISSONNIER frères et sœurs, enfants de feu Charles, héritiers dudit Daniel Adrien GHESTEM, Jean VANNESTE et Marie François GHESTEM sa femme, Josse Pierre VOORSCHELLE et Marie Anne GHESTEM sa femme, Jean Baptiste VOORSCHELLE se portant fort d'Adrienne GHESTEM sa femme, Charles DELEVOYE et Marie Jeanne GHESTEM sa femme, lesdits GHESTEM frères et sœurs, enfants de feu Pierre et de Jeanne POISSONNIER, héritiers de feu Daniel, demeurant respectivement à Comines, Quesnoy et Lorgies qui ont déclaré agréer le présent acte de vente.

2 E 3 / 7254 acte 51 du 18/05/1729

Bauduin et Jean Baptiste LESAGE enfants et héritiers de feu Pierre, demeurant à Frelinghien ayant droit à la moitié d'un lieu manoir et héritages, Jean Baptiste CASTELAIN fils de Jean Baptiste, marchand chafournier à Wervicq, ayant droit à l'autre moitié, par le retrait de Gilles LALLEMAND acheteur, de ladite moitié des oncles et tantes dudit CASTELAIN, lesdits comparants désirant sortir de communion dudit lieu manoir amassé en maison parmi 20 cens 2 verges d'héritage à Comines et quelques portions sur Quesnoy, en font estimation et partage.

2 E 3 / 7254 acte 52 du 23/05/1729

Chrysole POISSONNIER fils de feu Jacques, censier à Lambersart, ordonne qu'à son trépas tous ses biens fiefs, maisons et héritages soient partagés et divisés également entre tous ses enfants sans différence d'âge et de sexe. Témoins : Charles Louis POISSONNIER frère du comparant, censier audit Comines.

2 E 3 / 7254 acte 53 du 24/05/1729

Adrienne DELEVOYE femme de Martin DELANNOY, censier de Wervicq, déclare faire donation d'entre vifs à Marie Françoise DELEVOYE veuve de Pierre CATRY sa sœur de Bousbecque d'une petite maison située à Bousbecque, tenant d'un sens à celle de la donataire, ainsi qu'une portion d'héritage. Ladite Marie François DELEVOYE étant absente, la donation a été acceptée en son nom par ledit notaire. Témoins : Pierre DELEVOYE censier audit Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 54 du 29/05/1729

Jean GALLOY fils de feu Blaise, laboureur à Deûlémont, en son nom et se portant fort de ses frères et sœurs, neveux et nièces, Jean MONTAIGNE fils de feu Jean, laboureur à Comines, pour lui et se portant fort de ses frères et sœurs, Jacques Gilles DELANNOY mari de Jeanne BOUILLET, censier à Comines, en son nom et se portant fort de Chrysole POISSONNIER et Marie Catherine BOUILLET sa femme, et Pierre BOUILLET et Gabriel DESROUSSEAU, laboureur à Comines, au nom des enfants qu'il a retenus d'Anne Cécile GALLOY, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe SUING fils de feu Philippe, censier à Linselles, un bonnier 4 cents de terre à labour avec une portion de jardin en deux pièces situés à Linselles.

2 E 3 / 7254 acte 55 du 31/05/1729

Messire Louis François D'HAYNIN, baron d'Haynin, lieutenant aux gardes Wallonnes de sa Majesté catholique, procureur et receveur spécial de Messire François Isidore d'HAYNIN, baron d'Haynin, son cousin, en vertu du pouvoir donné par acte passé le 11 janvier 1729 à Arbois, légalisé par les officiers du baillage d'Arbois le 15 de ce mois, déclare avoir vendu par forme de mises à prix et enchères à Antoine LEPOUTRE, brasseur à Comines, dernier enchérisseur, 1 bonnier 5 cents de labour situé à Comines nord, aboutant d'orient la terre de Bauduin Jean GHESQUIERE, de midi au chemin de Comines à Messines, d'occident l'héritage de la veuve Michel SERRUS pour la somme de 1146 florins payables au sieur baron, à son domicile élu au cabaret nommé le Chat au faubourg de cette ville. En présence des clercs.

2 E 3 / 7254 acte 56 du 31/05/1729

Messire Louis François D'HAYNIN, baron d'Haynin, lieutenant aux gardes Wallonnes de sa Majesté catholique, procureur et receveur spécial de Messire François Isidore d'HAYNIN, baron d'Haynin, son cousin, en vertu du pouvoir donné par acte passé le 11 janvier 1729 à Arbois, légalisé par les officiers du baillage d'Arbois le 15 de ce mois, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Etienne DEREU fils de feu Etienne, marchand et échevin à Comines, 2 bonniers 2 cents de labour, compris 6 cents de prés de Becque à Comines nord, aboutant d'orient au chemin Notre-Dame, de midi aux terres et prés de son altesse le duc d'Orléans, d'occident à la terre de la veuve Antoine DEGROU, de septentrion au chemin menant de Comines à Messines. En présence des clercs.

2 E 3 / 7254 acte 57 du 31/05/1729

Messire Louis François D'HAYNIN, baron d'Haynin, lieutenant aux gardes Wallonnes de sa Majesté catholique, procureur et receveur spécial de Messire François Isidore d'HAYNIN, baron d'Haynin, son cousin, en vertu du pouvoir donné par acte passé le 11 janvier 1729 à Arbois, légalisé par les officiers du baillage d'Arbois le 15 de ce mois, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Jean LEPOUTRE fils de feu Jean François, censier à Comines nord, dernier enchérisseur, 1 bonnier de terre à labour situé à Comines nord pour 1140 florins. En présence des clercs.

2 E 3 / 7254 acte 58 du 31/05/1729

Messire Louis François D'HAYNIN, baron d'Haynin, lieutenant aux gardes Wallonnes de sa Majesté catholique, procureur et receveur spécial de Messire François Isidore d'HAYNIN, baron d'Haynin, son cousin, en vertu du pouvoir donné par acte passé le 11 janvier 1729 à Arbois, légalisé par les officiers du baillage d'Arbois le 15 de ce mois, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Etienne DEREU fils de feu Etienne, 6 bonniers d'héritage ainsi que 26 rasières et 20 havots 2/3 d'avoine. En présence des clercs.

2 E 3 / 7254 acte 59 du 02/06/1729

Messire Louis François D'HAYNIN, baron d'Haynin, lieutenant aux gardes Wallonnes de sa Majesté catholique, procureur et receveur spécial de Messire François Isidore d'HAYNIN, baron d'Haynin, son cousin, en vertu du pouvoir donné par acte passé le 11 janvier 1729 à Arbois, légalisé par les officiers du baillage d'Arbois le 15 de ce mois, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Guillaume CAZIER fils de feu Mathieu, cabaretier au faubourg de Comines, dernier enchérisseur, 10 cents de terre à labour tenus de la Srie de La Croix à Wervicq, aboutant d'orient à la Verte Issue, de midi et septentrion à la terre de Pierre SIX, d'occident à celle de Pierre GHESQUIERE. Témoins : Dieudonné GHEERBRANDT bailli et receveur et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 60 du 02/06/1729

Antoine et Charles DELEBARRE demeurant à Comines nord, se trouvant dans une très grande pauvreté et indigence ont cédé à la table des Pauvres de Comines 1 cent de terre, aboutant d'orient et de septentrion la terre de Jacques NIEUCKERCKE, de midi à celle de Pierre DESURMONT, d'occident au bois de Jean VANDAMME. Ce acceptant les sieurs Jean LAUMONNIER, Ignace François Dominique GHESQUIERE et Etienne CARPENTIER, ministres de la table des Pauvres. Témoins : Charles Louis POISSONNIER et Michel THEVELE demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 61 du 05/06/1729

Albert DERVEAUX fils de feu Albert et de Marie Jeanne DHALLUIN, marchand à Deûlémont, neveu et héritier avec d'autres de Jacques DHALLUIN, vivant censier à Comines, déclare avoir reçu la somme de 543 livres 4 sols de Jean LEPERS, mari de Marie Elisabeth DERVEAUX, censier et échevin de Comines, pour le transfert audit LEPERS, son beau-frère, d'une rente héritière de 9 écus et 3 couronnes obligeant Sébastien HAZEBROUCK et Elisabeth Thérèse VILAIN sa femme, demeurant audit Comines, au rachat de 84 pièces de 3 couronnes, passée devant les bailli et échevins de la ville et bourgeoisie de Comines en date du 29/01/1723 par ledit LEPERS et ses hoirs. Témoins : Antoine CAPELLE et Pierre LECLERCQ fermiers audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 62 du 07/06/1729

François POISSONNIER et Isabeau POISSONNIER veuve de Pierre CASTEL, Charles François POISSONNIER et Jean François POISSONNIER, André LESAFFRE et Marie Françoise POISSONNIER sa femme, Charles ROGER et Antoinette POISSONNIER sa femme, lesdits POISSONNIER frères et sœurs, enfants de feu Charles, héritiers dudit Daniel POISSONNIER, Adrien GHETEM, Jean VANESTE et Marie Françoise GHETEM sa femme, Josse Pierre VOORSHELLE et Marie Anne GHETEM sa femme, Jean Baptiste VOORSHELLE se portant forts d'Adrienne GHETEM sa femme, Charles DELEVOYE et Marie Jeanne GHETEM sa femme, lesdits GHETEM, frères et sœurs, enfants de feu Pierre et Jeanne POISSONNIER, héritiers dudit Daniel demeurant respectivement à Comines, Quesnoy et Lorgies, désirants sortir de la communion des biens échus après le trépas dudit Daniel POISSONNIER, ont convenus d'en faire partage et division. Témoins : Jean Baptiste DUPONT praticien et Pierre LEHAIRE, sergent audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 63 du 09/06/1729

Antoine CANTILLON fils de feu Pierre, veuf en dernières noces de Pétronille DELAHAYE, assisté de Jacques VANTHUNE mari de Marie Jeanne CANTILLON, son gendre, d'une part, Marie Jeanne LEURIDANT veuve avec enfants de Pierre MONTAIGNE, assistée d'Antoine LEURIDANT son frère et de Jean MONTAIGNE fils dudit feu Pierre, demeurant tous à Comines sauf ledit LEURIDANT à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Gilles CATTEAU censier et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 64 du 09/06/1729

Marie Jeanne LEURIDANT, veuve avec enfants de Pierre MONTAIGNE, censière et cabaretière à Comines d'une part, Jean, Marie Anne et Agnès MONTAIGNE frères et sœurs, enfants dudit feu Pierre et d'Agnès CATTEAU, demeurant audit lieu, lesdits MONTAIGNE en leur nom et se portant fort de Jean Baptiste MONTAIGNE leur frère en bas âge d'autre part, désirent sortir de la communion des biens et conviennent de la forme et de la manière. Témoins : Gilles CATTEAU et Guillaume MONTAIGNE censiers de Comines et le second à Wervicq.

2 E 3 / 7254 acte 65 du 09/06/1729

Marie Jeanne LEURIDANT veuve avec enfants de Pierre MONTAIGNE, censière et cabaretière à Comines, devant convoler en secondes noces aurait été requis par Jean MONTAIGNE fils dudit feu Pierre, et Antoine LEURIDANT son frère, censier à Quesnoy, tuteurs de ses deux enfants tels que Pierre Michel et Marie Jeanne Françoise MONTAIGNE, de leur faire partage de la moitié des biens meubles trouvés en la maison mortuaire dudit défunt. Témoins : Gilles CATTEAU et Guillaume MONTAIGNE censiers à Comines et Wervicq.

2 E 3 / 7254 acte 66 du 12/06/1729

Pierre Martin BOUTRY fils d'Antoine, tailleur à Comines, assisté de son père d'une part, Marie Agnès HOTTEBART fille de feu Michel et de vivante Antoinette DU CATTEAU, assistée de sa mère, de Guillaume DU CATTEAU son oncle demeurant à Comines, sauf ledit Antoine BOUTRY à Linselles. Contrat de mariage. Le 04/09/1729 est comparu Pierre François DELEPIERRE, se portant fort de Marie Madeleine HOTTEBART sa femme, au nom de sa dite femme, qui consentent à ce que ledit Pierre Martin BOUTRY et sa femme pourront faire construire à l'encontre de la maison occupée et appartenant à Antoinette DU CATTEAU un bâtiment de 22 pieds.



2 E 3 / 7254 acte 67 du 12/06/1729

Jean François, Jean et Marie Jeanne LEMAY frères et sœurs, enfants de feu Jean et de Jeanne SUING, demeurant tous à Deûlémont, ont déclarés faire réciproquement l'un vers l'autre donation d'entre vifs, à charge de régler toutes dettes et funérailles des deux premiers décédés. Leurs neveux et nièces seront dans l'obligation de faire célébrer 50 messes pour le repos des âmes des comparants et aussi distribuer deux sacs de blé aux pauvres le tout dans le mois du trépas du dernier des trois.

2 E 3 / 7254 acte 68 du 13/06/1729

Philippe BILLET fils de feu Jean de Linselles déclare avoir vendu à Michel BILLET son frère, marchand à Comines, le tiers de tout un manoir amassé de maison manable parmi 2 bonniers 4 cents 36 verges de jardin et terre à labour à Tourcoing tenu de la Srie de Bondues.

2 E 3 / 7254 acte 69 du 21/06/1729

Etienne DEREU, marchand et échevin de Comines, déclare avoir accordé en ferme et louage à Jean Philippe LEHOUCQ, laboureur de Bas-Warneton, et Marie Françoise CATTEAU sa femme, 5 bonniers de labour, jardin et prairie en plusieurs parties à Bas-Warneton.

2 E 3 / 7254 acte 70 du 21/06/1729

Pierre Antoine VIENNE fils d'Antoine, veuf sans enfants de Marie Joseph DUPICQUE, laboureur à Wambrechies, assisté de son père laboureur à Bondues et de Thomas DERVEAUX, oncle de la dite feu DUPICQUE, demeurant audit lieu d'une part, Marie Joseph MILLE fille de Vincent et Marguerite HERBAUT censiers à Linselles, assistée de ses père et mère et d'Antoine Vincent MILLE son frère d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 71 du 23/06/1729

Josse FUMEZ fils de feu Josse et Marie GHESQUIERE, maçon à Tourcoing, se portant fort de Jacques et Marie Angélique FUMEZ ses frère et sœur, ayant droit de la moitié d'un tiers dans un petit manoir et 6 cents d'héritage, Antoine VIENNE laboureur à Bondues et Antoinette VIENNE veuve de Louis FAUVARCQUE de Roncq, ayant droit à la moitié du pareil 1/3, l'autre moitié appartenant aux enfants mineurs délaissés par Pierre et Adrien VIENNE, lesdits VIENNE frères et sœurs, enfants et héritiers d'Adrien et de Péronne GHESQUIERE, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste GHESQUIERE fils de feu Jacques, laboureur à Comines, et à François CASTELAIN mari d'Anne Marie GHESQUIERE, sœur dudit Jean Baptiste, laboureur à Wervicq, un petit lieu manoir, maison, grange, étables parmi 6 cents d'héritage à prendre à l'encontre desdits acheteurs, situé à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 72 du 24/06/1729

Jean François LECLERCQ fils de feu Jacques, marchand fripier à Lille, déclare avoir vendu à Jean Baptiste LECLERCQ fils de Jean, censier à Bas-Warneton, 320 verges de labour à prendre en 9 cents à l'encontre dudit LECLERCQ, situées à Bas-Warneton, aboutant d'orient la terre des enfants d'Allard PARENT, de midi au chemin conduisant du moulin de Winhem vers la rivière du Lys, de septentrion à la piedsente conduisant de Comines à la ferme de l'Escangrie.

2 E 3 / 7254 acte 73 du 26/06/1729

Pharaïlde LEHERRE veuve de Jean Baptiste DEWULF, Jean Baptiste et Marie Florence DEWULF, Hubert LEGRAND et Marie Cécile DEWULF sa femme, lesdits DEWULF frères et sœurs, enfants dudit Jean Baptiste et de ladite LEHERRE, Pierre Jean VOLCKEMAN fils de feu Jean et de Thérèse LEHERRE, demeurant tous à Comines, déclarent avoir reçu la somme de 100 florins de Monique MARTIN, veuve sans enfants de Jacques LEHERRE de Lille, pour avoir vendu et cédé à ladite MARTIN les droits qu'ils peuvent avoir dans la succession dudit LEHERRE leur frère et oncle respectif.

2 E 3 / 7254 acte 74 du 27/06/1729

Jean Philippe WAMBE fils de feu Robert, pâtinier à Bousbecque, assisté de Pierre WAMBE son frère d'une part, Jeanne MEAUX fille de libre condition de feu Philippe de Comines, assistée d'André MEAUX son frère demeurant audit lieu. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 75 du 07/07/1729

Branches de dîmes de l'église Collégiale St Pierre à Comines sud par Jacques Antoine Hyppolite d'HAFFRENGUES prêtre et Doyen. La dîme des Bois adjudgée à Antoine CAPELLE fils de feu François, fermier audit lieu pour 1550 florins avec la caution de Guillaume CATTEAU demeurant audit lieu, la dîme d'Hourplancque adjudgée à Guillaume CATTEAU fils de Guillaume, demeurant audit lieu, pour 415 florins avec la caution d'Antoine CAPELLE, fermier audit lieu, la dîme du Gavre adjudgée à Isaac DUTILLEUL, échevin et censier audit lieu, pour 312 florins avec la caution de Pierre LECLERCQ, collecteur et censier audit lieu, la dîme de la Gay Perche divisée en trois cantons, le premier adjudgé à Pierre GOEMAN fils de feu Jean, marchand audit lieu pour 500 florins avec la caution de Guillaume GOEMAN son frère, censier audit lieu, le deuxième adjudgé à Pierre GOEMAN pour 650 florins avec la caution dudit Guillaume GOEMAN, le dernier canton adjudgé audit Pierre GOEMAN pour 550 florins avec la caution dudit Guillaume GOEMAN.

2 E 3 / 7254 acte 76 du 07/07/1729

Jacques Antoine Hyppolite d'HAFFRENGUES. Branches de dîmes à Comines nord. La dîme de Gavre de Flandres adjudgée à Pierre GRISON, marchand cabaretier audit lieu, pour 558 florins avec la caution de Jean Philippe LEFEBVRE, censier audit lieu, la dîme Bis Capelle adjudgée à Marguerite Jeanne CASTELAIN, veuve d'Antoine DELEDICQUE, censière audit lieu, pour 408 florins avec la caution de Jean François NOLF, censier audit lieu, la dîme des Trois Chênes adjudgée à Etienne et Jean Baptiste LELEU et Jean Baptiste fils de Guillaume pour 675 florins avec la caution de Guillaume LELEU son père, censier à Bas-Warneton et Josse Denis DERVAUX censier à Comines, la dîme de Godthuys ou Huiteplancque adjudgée à Michel FLEURBAIX fils de feu Jean, cabaretier au faubourg, pour 725 florins avec la caution de Pierre Jean DUMONT, marchand audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 77 du 09/07/1729

Jean Pierre GHESQUIERE fils de feu Pierre de Wattrelos, déclare avoir vendu à Antoine DAEL fils d'Antoine, laboureur à Bousbecque, 210 verges de terre à labeur à Bousbecque tenues de la Srie des Allengries, aboutant d'orient au jardin et manoir d'Antoine DAEL père, de midi et occident à l'héritage de Gratienne BILLET, de septentrion à une piedsente conduisant de Bousbecque à Wervicq. Témoins : Arnould CALOIGNE marchand à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 78 du 11/07/1729

Chrysole POISSONNIER fils de feu Jacques, mari de Catherine BOUILLET, censiers à Lambersart, et Jacques Gilles DELANNOY mari de Jeanne BOUILLET, censiers à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Pierre BOUILLET fils de feu Jacques, leur beau-frère, 2/3 d'un lieu manoir amassé de maison manable parmi 18 cents de jardin et terre à labeur situé à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 79 du 11/07/1729

Messieurs Jacques Antoine Hyppolite d'HAFFRENGUES prêtre et doyen de la Collégiale St Pierre, et Jean Baptiste DELAHAYE prêtre, chanoine et pasteur audit lieu, administrateurs des biens et revenus de la Chapelle des Sept Douleurs située à Comines, vendent au plus offrant l'avesture de lin croissant sur 4 cents de terre à Jacques Georges DUTHOIT fils de feu Jean de Comines pour 108 florins avec la caution de Pierre Joseph CATTEAU fils de Guillaume, domestique dudit sieur le Doyen.

2 E 3 / 7254 acte 80 le 16/07/1729

Les religieuses de l'abbaye de Bourbourg. Adjudication de branches de la dîme de la Croix aux Bois dite de Bourbourg à Quesnoy, Frelinghien et Verlinghem. La première branche de dîme à prendre vers le soleil levant du côté de Quesnoy, séparée par le grand chemin de Messines à Lille, laquelle se perçoit et l'advenant de 6 gerbes du cents demeurée à Robert LEMAHIEU fils de feu Pierre, censier à Frelinghien, pour 468 livres parisis avec la caution de Roger LECLERCQ, censier audit lieu, la deuxième branche à prendre vers le soleil

couchant, séparée par ledit chemin vers le château des Prévôtés, adjugée à Pierre LEVECQUE, censier à Verlinghem, pour 804 livres parisis avec la caution de Pierre DELEVALLE censier audit lieu etc. Témoin : Jean BAR, sergent de ladite Srie de Bourbourg.

2 E 3 / 7254 acte 81 du 19/07/1729

Jean Baptiste MESSEAN fils de Gilles, et Marie Catherine CATTEAU sa femme de Comines, déclarent avoir vendus sans discussion de droit sur leurs personnes, biens et héritages présents et futurs à maître Robert Louis DEVAUCENEZ, chirurgien audit lieu, la somme de 7 florins 10 patars de rente héritière par an.

2 E 3 / 7254 acte 82 du 23/07/1729

Pierre DELEVOYE fils de feu Gilles, veuf avec enfants de Marie Catherine LECOMTE, laboureur à Bousbecque, assisté de Gilles DELEVOYE son frère de Gilles HOLLEBECKE et Martin DELANNOY demeurant Linselles et Wervicq d'une part, Marie Pétronille MONTAIGNE fille de Guillaume et Elisabeth FERLIER, assistée de ses dits père et mère, laboureurs à Wervicq, de Guillaume et Gilles MONTAIGNE ses frères, demeurant audit lieu et de Gilles DUHAMEL son oncle maternel, censier à Linselles d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 83 du 23/07/1729

Pierre DELEVOYE fils de feu Gilles, laboureur à Bousbecque, veuf avec enfants de Marie Catherine LECOMTE, étant en terme de convoler en secondes noces, est requis par Gilles DELEVOYE et Pierre LECOMTE, laboureurs à Linselles et Halluin, tuteurs des trois enfants mineurs qu'il a retenu de sa feu femme, pour leur faire partage de la moitié des biens meubles au titre des successions. Attendu que ledit DELEVOYE a acquis de Benoît CATRY 3 cents 1/2 d'héritage avec les deniers provenant de la vente d'une partie d'héritage ayant appartenus à sa défunte femme, il appartiendra uniquement à ses trois enfants et si ceux-ci terminent sans hoirs légitime l'héritage retournera aux héritiers et parents de ladite femme.

2 E 3 / 7254 acte 84 du 24/07/1729

Jean SIX fils de Jean, manœuvre, de Comines, veuf en dernières noces avec enfants de Betreumine CASTEL, assisté de Jacques SIX son fils et de Pierre CASTEL son frère allié de Quesnoy d'une part, Marie Jeanne LETAR (LIETART), veuve en dernières noces de Jean GALLOY de Comines, assistée de Jean Baptiste LETAR son frère et Jacques GALLOY son oncle allié, demeurant tous audit Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 85 du 24/07/1729

Marie Jeanne LETAR (LIETART), veuve en dernières noces avec enfant de Jean GALLOY, de Comines, étant en terme de convoler en secondes noces, a été requis de la part de Jacques GALLOY et Jean Baptiste LETAR, oncles paternel et maternel et tuteurs de Jean Philippe GALLOY, fils mineur de ladite veuve, pour faire le partage de la moitié des biens meubles au titre des successions en meubles.

2 E 3 / 7254 acte 86 du 26/07 1729

Anne DECHERF, fille de libre condition, de Comines, Jacques VANDENPUTTEN notaire à Courtrai se portant fort de Marie Françoise DECHERF sa femme d'une part, Jean François SAUVAGE fils de Jean baptiste et Wallerande DECHERF, demeurant à Houplines, se portant fort de ses dits père et mère d'autre part. Lesdits DECHERF sœurs, enfants de feu François et héritiers en cette partie de Jacques et Marie Robertine DECHERF leur frère et sœur décédés. Les comparants étant en procès au siège de la Gouvernance de Lille au sujet de la succession, décident pour vivre en paix et union entre eux de transiger.

2 E 3 / 7254 acte 87 du 26/07/1729

Philippe DILLIES fils de feu Jean, échevin et laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Jacques DHALLUIN fils de Jean François, de Wambrechies, 5 cents de labour situé à Wambrechies. En présence des clercs.

2 E 3 / 7254 acte 88 du 26/07/1729

Philippe DILLIES fils de feu Jean, échevin et laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Philippe DELEBARRE fils de feu Jean, censier à Deûlémont, 8 cents de terre à labour situés à Deûlémont.

2 E 3 / 7254 acte 89 du 26/07/1729

Philippe DILLIES fils de feu, Jean échevin et laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre VANDRIES fils de feu Guillaume, laboureur à Wambrechies, 21 cents de labour en deux parties, situés à Wambrechies, tenus de Messieurs de St Pierre et de l'Abbaye de Loos.

2 E 3 / 7254 acte 90 du 26/07/1729

Philippe DILLIES fils de feu Jean, échevin et laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques LEGRAND fils de feu Jean, censier à Quesnoy, 22 cents de labour et jardin en plusieurs pièces audit Quesnoy.

2 E 3 / 7254 acte 91 du 26/07/1729

Philippe DILLIES fils de feu Jean, échevin et laboureur à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Guillaume BOUILLET fils de feu Guillaume, laboureur à Wambrechies, 7 cents de labour et jardin situés à Wambrechies, tenus de la Srie des Dames de Marquette.

2 E 3 / 7254 acte 92 du 01/08/1729

Sœur Elisabeth BEHAGUE, Dame prieure de l'hôpital Notre-Dame à Comines, sœur Monique DEHEM, sœur Marie Joseph HEUSE, déclarent avoir accordé en cense et louage à Jean DUMORTIER fils de feu Jean, censier à Comines, un lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices parmi 18 bonniers 13 cents de jardin planté et labour appelé communément la cense de Tenborne, le tout situé à Comines. Témoins : Ghislain FREMAUT domestique audit hôpital et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 93 du 04/08/1729

Pierre GOSAERT veuf de Marie Madeleine SAFFERS, marchand cabaretier à Menin dehors, assisté de Denis SAFFERS demeurant Geluveld, son beau frère, Noël Léopold CASTELEIN, échevin dudit Menin, son ami, et Maximilien REMBRY, demeurant audit Menin d'une part, Pétronelle CARPENTIER, fille de libre condition, assistée d'Antoine CARPENTIER son père et Marie Jeanne GALLOY sa mère, Dieudonné CARPENTIER son frère, demeurant respectivement Comines et Lille d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 94 du 04/08/1729

Jacques BILLET fils de feu Sylvestre, marchand de lin à Bousbecque, d'une part, Marie Joseph BILLET sa fille, d'âge compétant, qu'il a retenue de Marie Jeanne MEURISSE sa femme, assistée de Mathieu BILLET son oncle paternel de Roncq d'autre part. Le premier comparant étant en termes de convoler en secondes noces, a été requis par Marie Joseph sa fille pour obtenir la juste moitié des biens meubles, or, argent, monnaie et marchandises qu'il a eu en commun avec sa défunte femme.

2 E 3 / 7254 acte 95 du 04/08/1729

Marie Françoise DELEVOYE, veuve avec enfants de Pierre CATRY, censière à Bousbecque, étant en termes de convoler en secondes noces, a été requise de la part de Pierre CATRY, son fils d'âge compétant, de Gilles et Pierre DELEVOYE, ses frères, demeurant respectivement à Bousbecque et Linselles, tuteurs des enfants mineurs, de faire partage de la moitié des biens meubles étant dans l'enclos de la cense qu'elle occupe.

2 E 3 / 7254 acte 96 du 04/08/1729

Jacques BILLET fils de feu Sylvestre, marchand de lin à Bousbecque, veuf avec enfant de feu Marie Jeanne MEURISSE, assisté de Mathieu BILLET son frère de Roncq d'une part, Marie Françoise DELEVOYE, veuve avec enfants de Pierre CATRY, censière à Bousbecque, assistée de Pierre CATRY son fils d'âge compétant, de Gilles et Pierre DELEVOYE ses frères, demeurant respectivement audit Bousbecque et Linselles d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 97 du 06/08/1729

Jean Baptiste WELLEMAN fils de feu Pierre, veuf en dernières nocés avec enfants de Marie Françoise DELATTRE, assisté de Pierre Michel WELLEMAN et Guillaume LERNOULD, ses frère et beau-frère, tuteurs de ses enfants mineurs, demeurant tous à Comines d'une part, Marie Madeleine MATHELIN, veuve avec enfants de Gérard MASSON, assistée de Nicolas MATELIN son frère, tuteur de ses enfants mineurs demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 98 du 07/08/1729

Albert DEREVEAUX fils de feu Albert de Deûlémont, procureur spécial de Jean François POISSONNIER demeurant la ville de Middelburg en Zélande, déclare avoir vendu à Jean LEPERS fils de feu Mathieu, fermier et échevin de Comines, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 21 cents de jardin planté et terres à labour, situé à Wambrechies, tenus de la Srie d'Espaing, occupé par Gilles LERNOULD. Témoins : Philippe François BONDUEL cabaretier et du clerc demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 99 du 09/08/1729

Jean François WALLART fils de feu Jean Baptiste et d'Anne Marguerite DELEFORTERIE, assisté de son père, marchand à Houplines, Claude, Jean Baptiste, Adrien François et Xavier WALLART ses frères, demeurant Houplines et Pérenchies d'une part, Marie Agnès BOSSUYT fille d'Antoine et Agnès DECOCK, assistée de son père, marchand à Gits, pays de Bruges, Jean Baptiste DEVLOO son cousin, priseur juré audit lieu d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 100 du 12/08/1729

Marie Angélique CATTEAU, femme de Bartholomé DELEBECQUE, censière à Comines, en son lit malade mais saine d'esprit et vif d'entendement, déclare et ordonne que tous les fiefs, maisons et héritages et autres biens immeubles et meubles qu'elle délaissera à son trépas à elle échus par le trépas de Mathieu CATTEAU son père, seront partagés entre ses oncles et tantes paternels ou leurs enfants, petits enfants, ses cousins et cousines, en cas de décès de leurs pères et mères. Les biens délaissés par Marie Catherine DUTILLOEUL sa mère, seront partagés entre ses oncles et tantes maternels, leurs enfants et petits enfants en cas de prédécès. Ceux ci devront s'engager à faire célébrer un obit annuel à trois leçons avec une messe chantante, accompagné d'un diacre et sous-diacre, avec distribution de blé aux pauvres qui assisteront auxdits obits. Fait ce jour à sept heures du soir par devant Arnould LAMBIN notaire Royal et Vincent DELEBECQUE censier à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 101 du 28/08/1729

Marie Catherine MONTAIGNE, veuve en dernières nocés avec enfants d'Arnould DESRUELLES de Comines, étant en terme de convoler en secondes nocés, a été requis de la part de Pierre DESRUELLES son beau-père et de Jean Philippe Isaac MONTAIGNE son frère, demeurant audit lieu, tuteurs de ses deux enfants mineurs retenus de son défunt mari, pour procéder au partage de la moitié des biens meubles au titre des successions en meubles trouvés audit lieu mortuaire.

2 E 3 / 7254 acte 102 du 25/08/1729

Jean Philippe VILLERS fils de feu Marc Antoine de Comines, assisté de Jacques VILLERS son oncle paternel, laboureur à Bondues et de Jean DELEVORDRE son oncle maternel de Linselles d'une part, Marie Agnès MONTAIGNE fille de feu Pierre, veuve avec enfants d'Arnould DESRUELLE, assistée de Jean Philippe Isaac MONTAIGNE son frère, de Pierre DESRUELLE son beau-père et de Gilles CATTEAU son oncle maternel d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 103 du 26/08/1729

Marie Françoise LAUMONIER, fille de feu Jacques, femme de Grégoire VIENNE de Wervicq, du midi de la Lys, mourante, a déclaré faire donation d'entre vifs à Marie Jeanne VIENNE sa belle-sœur de Linselles, ici absente, de tous les meubles, or, argent, monnaie, marchandise et autres effets mobilières qu'elle délaissera à son trépas. En présence des clercs.

2 E 3 / 7254 acte 104 du 03/09/1729 43

Marie Françoise GRUSON, veuve en dernières nocés sans enfants de Gabriel DESROUSSEAUX de Comines d'une part, Gabriel, Marie Catherine, Marie Françoise Joseph et Marie Jeanne DESROUSSEAUX, Jacques Antoine BOUSSEMART et Marie Marguerite DESROUSSEAUX sa femme, lesdits DESROUSSEAUX frères et sœurs, enfants et héritiers dudit feu Gabriel, demeurant audit Comines d'autre part. Les comparants étant à la veille d'entrer en procès au sujet des droits et avantages que la première comparante revendique en faveur du contrat de mariage entre elle et son feu mari et de la renonciation à la donation fait au profit dudit feu DESROUSSEAUX par Martin PERSONNE, premier mari de ladite GRUSON, pour éviter toutes disputes, les comparants ont convenu de transiger. Le 11/10/1729 François GRUSON déclare avoir reçu de Gabriel DESROUSSEAUX, payant avec les deniers de la maison mortuaire, la somme de 300 livres parisis pour les causes mentionnées dans l'accord.

2 E 3 / 7254 acte 105 du 03/09/1729

Marie Françoise GRUSON, veuve en dernières nocés de Gabriel DESROUSSEAUX de Comines, et Martin GADENNE mari de Marie Catherine GRUSON, laboureur à Marcq en Barœul, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jacques Antoine BOUSSEMART, laboureur audit Comines, tout un lieu manoir parmi 10 cents de jardin et terre à labour en une pièce situé à Comines. Témoins : Jean Baptiste PARENT fermier audit lieu et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 106 du 04/09/1729

Bartholomé DELEBECQUE, veuf sans enfants de Marie Angélique CATTEAU, censier à Comines d'une part, Isaac DUTILLOEUL censier et échevin audit lieu, oncle et héritier avec d'autres de ladite CATTEAU d'autre part. Etant à la veille d'entrer en procès au sujet des meubles réputés existant sur les héritages délaissés par ladite défunte, desquels le premier comparant prétend avoir droit conformément aux clauses du contrat anténuptial passé entre lui et sa défunte femme devant le notaire BEAUSSART à Quesnoy du 22/09/1717, pour mettre fin aux difficultés, les comparants ont déclaré vouloir transiger. Témoins : Pasquier PLANTEFEVE censier à Quesnoy et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte i07 du 06/09/1729

Etat Inventaire et déclaration des biens meubles et immeubles délaissé par Félix DELEFORTERIE, vivant pointre et censier à Comines et feu Marie MILLE sa femme, morts ledit DELEFORTERIE du 29/10/1728 et ladite Marie MILLE le 08/06/1719. Ces biens seront partagés et divisés entre Jean Baptiste, Charles, Félix, Jean François et Marie Anne DELEFORTERIE et Marie Catherine LEMAY fille de Jean qu'il a retenu de Marie Marguerite DELEFORTERIE, E demeurant tous à Comines, sauf ledit LEMAY à Wervicq, père et tuteur de sa fille (détails du partage).

2 E 3 / 7254 acte 108 du 07/09/1729

Isaac BONDUDEL fils de Philippe et Marie Catherine LEHOUCQ, assisté de ses père et mère, censier à Comines, de Louis Ignace BONDUDEL son frère, boulanger audit lieu d'une part, Marie Joseph LECOMTE fille de Pierre et de Jeanne FRETIN, assistée de ses père et mère, censiers à Quesnoy d'autre part. Contrat de mariage. Témoin : Pierre Louis DELEVOYE censier à Quesnoy et di clerc.

2 E 3 / 7254 acte 109 du 11/09/1729

Elisabeth Thérèse PARENT, femme de Jean Baptiste CORDONNIER, censier à Deûlémont, laquelle au nom des enfants qu'elle a retenu d'Allard PARENT son premier mari, déclare avoir accordé en bail et louage à Jeanne CUVELIER, veuve de Jean THOMAS, censièrre à Comines, et Gabriel THOMAS, aussi présent, 5 cents 1/2 de terre à labour situés à Comines, aboutant de midi à l'héritage de Mlle DELOBELLE, de couchant à la terre de Charles LOUAGE, de septentrion à celle des enfants de Georges DELEBECQUE.

2 E 3 / 7254 acte 110 du 11/09/1729

Josse BECQUART fils de feu Josse, censier à Houthem, se portant fort de ses frères et sœurs, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre LAMERAND fils de feu Etienne, et Marie Agnès PARENT sa femme, 18 cents de jardin et labour en deux pièces tenant ensemble situés à Deûlémont.

2 E 3 / 7254 acte 111 du 11/09/1729

Josse BECQUART fils de feu Josse, censier à Houthem, en son nom et se portant fort de ses frères et sœurs, et des enfants mineurs qu'Elisabeth Thérèse PARENT, femme de Jean Baptiste CORDONNIER, a retenu d'Allard PARENT son défunt mari, a déclaré avoir accordé en bail et louage à Adrien DUCASTEL fils de feu Adrien, censier à Comines, et Marie Anne HORRENT sa femme, 11 cents de terre en deux pièces dont 5 cents appartiennent aux enfants de ladite PARENT et les 5 autres cents audit BECQUART situé à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 112 du 11/09/1729

Jacques DELANNOY, marchand boucher à Comines, déclare avoir accordé en arrière-bail et louage à Jacques Vincent DELEBECQUE fils de Vincent, censier à Comines, la moitié de 3 bonniers de labour. La totalité est actuellement occupé par Nabor LESAFFRE.

2 E 3 / 7254 acte 113 du 12/09/1729

Jean Baptiste, Joseph, Etienne Joseph, Jeanne Françoise, Elisabeth et Marie Joseph NYS frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre et de Jeanne Françoise SERRUS, demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Jean LESAFFRE fils de feu Chrysole, laboureur à Comines, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 25 cents 1/2 de terre à labour et jardin audit lieu. Témoins : Pierre SERRUS boucher et du clerc demeurant à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 114 du 12/09/1729

Mathieu SEIS, tailleur d'habits à Comines, tuteur de Marie Joseph CAZIER, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre François PROVOST, vitrier audit lieu, la moitié d'une maison et héritage situés à Comines, l'autre moitié appartient audit PROVOST à cause de sa femme. Témoins : Sigismond SLOOVERE marchand filetier et le clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 115 du 16/09/1729

Pierre LOUAGE fils de feu Jacques, censier demeurant Comines, déclare avoir vendu à Bartholomé DELEBECQUE fils de Vincent, aussi censier audit lieu, l'entière dépouille de lin ayant cru sur un bonniers 4 cents de terre pendant la présente année. Témoins : Louis PAULLE marchand cordonnier et le clerc demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 116 du 21/09/1729

Placide VIENNE mari de Thérèse VIENNE demeurant Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Jeanne DELEBECQUE, veuve d'Allard PARENT, 2 bonniers 9 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : Jacques LEMAHIEU de Wambrechies et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 117 du 21/09/1729

Jean Baptiste DODMOREL fils de feu Robert, cabaretier à Bousbecque, déclare avoir vendu à Demoiselle Jeanne GOBERT, veuve du sieur Antoine DEGROU, brasseresse à Comines, 100 verges de labour situées à Bousbecque, tenu de la Baronnie dudit lieu, aboutant de midi au chemin menant de la place dudit lieu à Menin, d'occident au cabaret et héritage nommé Le Cygne. Témoins : Antoine LEHAIRE et Jean Baptiste LEWILLE laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 118 du 21/09/1729

Pierre SERROU fils de feu Gilles, couvreur de paille, et Marie Anne VILETTE sa femme demeurant Comines nord, confessent avoir reçu la somme de 19 livres 4 sols de Mathias DELEBARRE, échevin et censier à Deûlémont, pour avoir vendu au profit dudit DELEBARRE tous droits que les comparants ont dans 2 cents 71 verges d'héritage, occupés par ledit acheteur situé à Deûlémont. Témoins : Vincent LEMAHIEU cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 119 du 22/09/1729

Jean Baptiste Joseph, Etienne Joseph, Jeanne Françoise, Elisabeth et Marie Joseph NISSE, frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre et Jeanne Françoise SERRUS demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à maître Jean Baptiste DELAHAYE, pasteur et chanoine de la collégiale St Pierre audit lieu, une maison à deux étages comprenant boutique, cuisine, chambres avec jardin potager, aboutant d'orient à la maison de Jean Philippe CLARISSE, de midi à l'héritage de la Pauvreté, d'occident à la maison de Robert VERVISCH, de septentrion à la grande rue.

2 E 3 / 7254 acte 120 du 22/09/1729

Jean Philippe LOUAGE fils de Pierre et Catherine DELEVOYE censiers à Comines, assisté de ses père et mère, de Pierre Antoine et Dominique LOUAGE ses frères, de Philippe LOUAGE son oncle et parrain, de Pierre LECLERCQ mari de Catherine LOUAGE, son oncle allié, demeurant tous à Comines d'une part, Marie Jeanne CARLIER fille de Pierre et de Marie Jeanne FREMAUT aussi censiers audit lieu, assistée de ses père et mère, de Jean Baptiste François et Marie Anne CARLIER ses frère et sœur, de Gilles CATTEAU son oncle allié, demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean DEHEM censier à Houthem, oncle allié au futur mariant et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 121 du 23/09/1729

Jean Baptiste GHESQUIERE et Catherine GHESQUIERE veuve de Guillaume DESREUMAUX, demeurant à Comines, ledit GHESQUIERE en son nom et se portant fort des enfants délaissé par Jacques Adrien GHESQUIERE, frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques et Elisabeth DELEBECQUE, ayant droit ensemble à la moitié de 2 bonniers 7 cents 94 verges du lieu manoir ci-après, Noël DELEBECQUE censier et échevin audit lieu ayant droit des 3/7 de l'autre moitié comme héritier de Guillaume DELEBECQUE son père et par acquisition de 2/7 de Bartholomé et Guillaume DELEBECQUE ses frères, Jean Martin VILLERS laboureur à Wervicq se portant fort de Marie DELEBECQUE sa mère qui a droit aussi à 1/7 de la moitié susdite, Louis FERLIER fils de feu Jacques et Marie François DELEBECQUE demeurant à Comines, lequel se portant fort de Marie Marguerite et Marie Thérèse FERLIER ses sœurs, ayant droit en qualité d'héritier de leur dite mère d'un pareil 1/7, Guillaume, Jean Baptiste et Marie Anne DELEBECQUE demeurant audit Comines, frères et sœurs, enfants et héritiers de Jacques, ayant droit à un pareil 1/7, Jean Baptiste DELEBECQUE, Antoine LEGRAND à cause de Marie Anne DELEBECQUE sa femme, lesdits DELEBECQUE et LEGRAND se portant forts de Jean Baptiste LESPINOY et Marie Catherine DELEBECQUE sa femme, comme aussi de Marie Joseph et Marie Marguerite DELEBECQUE, frères et sœurs, enfants et héritiers de Martin, demeurant audit lieu, ayant droit ensemble au dernier 1/7. Désirant sortir de communion dudit lieu manoir situé à Comines et occupé par ledit feu Jacques GHEQUIERE, après mesurage et estimation par le notaire arpenteur, ils reconnurent en avoir fait partage amiable.

2 E 3 / 7254 acte 122 du 25/09/1729

Philippe Antoine SPINNEWYN, Louis LEMAHIEU mari de Marie Catherine SPINNEWYN, en leur nom et se portant fort de leurs cohéritiers, Louis MOREL mari de Françoise SPINNEWYN, demeurant respectivement à Comines Houthem et Hollebeke, déclarent avoir accordé ferme et louage à Marie Anne CATTEAU, veuve en dernières noces de Gilles LAMBLIN, demeurant Comines sud, 16 cents d'héritage en labour et plat bois, avec édifices y étant, gisant audit Comines. Ladite prendresse pourra donner en avant-bail à Marie Antoinette DELEBECQUE veuve de Joseph HESPEL, sa fille, lesdites terres, bois et édifices, pourvu de répondre des clauses et conditions du présent rendage du premier bail. Témoins : Jacques André LEMAHIEU censier à Houthem et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 123 du 26/09/1729

Marie LERMINET, veuve et viagère de feu Charles VANDELANOOT de Comines, en sa qualité d'usufruitière, accorde bail et louage à Guillaume Joseph HERBAUT fils de feu Jean, laboureur à Comines, 7 cents d'héritages tant en jardin, labour que maison, situés audit lieu. Témoins : Pierre LEPLAT censier à Menin et le clerc.



2 E 3 / 7254 acte 124 du 26/09/1729

Philippe et Josse LEMAY frères et héritiers de Jacques et d'Antoinette LOUAGE, demeurant à Comines, en leur nom et se portant forts de leur frères et sœurs, neveux et nièces, et aussi des enfants et héritiers délaissés par Charles, Jean, Jacques et Marie Madeleine LOUAGE, vivants leurs oncles et tantes respectifs, Robert CUVELIER fils de feu Guillaume, pour et au nom de Jeanne DANSETTE sa mère, censier à Wervicq, lesdits comparants ont déclaré avoir accordé en bail et louage à Pierre NISSE fils de feu Nicaise, laboureur audit Wervicq, et Marie Catherine BLIECK sa femme, un lieu manoir parmi 23 cents de jardin et terre à labour à Wervicq. Témoins : Jean DANSETTE rentier à Wervicq.

2 E 3 / 7254 acte 125 du 26/09/1729

Jean DANSETTE, rentier à Wervicq, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre NISSE fils de feu Nicaise de Wervicq, 5 cents de labour à prendre en 10 cents le surplus, appartenant au premier comparant situé à Wervicq. Témoins : Eloi LERMINET cabaretier et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 126 du 26/09/1729

Françoise DEGRUISSON, veuve en dernières noces de Gabriel DESROUSSEAUX de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Pierre POISSONNIER fils de feu Sylvestre, laboureur audit lieu, 15 cents de terre à labour situés audit lieu. Témoins : Hubert LEGRAND sergent de Comines et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 127 du 27/09/1729

Noël DELEBECQUE fils de feu Guillaume, censier et échevin de Comines, ayant droit à 3/7 dans un lieu manoir et héritage tant par succession de son feu père que par acquisition de 2/7 de Bartholomé et Guillaume DELEBECQUE ses frères, Jean Martin VILLERS pour Marie DELEBECQUE sa mère dont il se fait fort, ayant droit de 1/7, Louis FERLIER fils de feu Jacques et de Marie Françoise DELEBECQUE, demeurant audit lieu, se portant fort de Marie Marguerite et Marie Thérèse FERLIER ses sœurs, ayant droits comme héritiers de leur mère d'un pareil 1/7, Guillaume, Jean Baptiste et Marie Anne DELEBECQUE demeurant audit lieu, frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jacques, ayant aussi droit à un pareil 1/7, Jean Baptiste DELEBECQUE, Antoine LEGRAND à cause de Marie Anne DELEBECQUE sa femme, lesdits DELEBECQUE et LEGRAND en leur nom et se portant fort de Jean Baptiste LESPINOY et Marie Catherine DELEBECQUE sa femme, comme aussi de Marie Joseph et Marie Marguerite DELEBECQUE, iceux frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Martin, demeurant audit lieu pour le dernier 1/7 dans 19 cents 40 verges de lieu, qui est leur part échue de 37 cents 94 verges d'héritage, l'autre part échue aux héritiers de Jacques GHESQUIERE et d'Elisabeth DELEBECQUE, leurs oncle et tante respectifs, comme apparu dans l'acte de partage passé devant le notaire soussigné en date du 23/09/1729. Les comparants désirants faire division et partage déclarent y être parvenu.

2 E 3 / 7254 acte 128 du 02/10/1729

Jean Martin VILLERS, laboureur à Wervicq, au nom de Marie DELEBECQUE sa mère, Louis FERLIER de Comines en son nom et se portant fort de ses sœurs, Jean Baptiste DELEBECQUE et Antoine LEGRAND demeurant audit lieu, en leur nom et se portant fort de leurs frères et sœurs, déclarent avoir accordé en bail et louage à Noël DELEBECQUE fils de feu Guillaume, censier et échevin audit lieu, 8 cents 38 verges de terre à labour situés audit lieu, tenus des Franchises de Blaton et Linselles. Témoins : Guillaume et Jean Baptiste DELEBECQUE laboureurs à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 129 du 02/10/1729

Jean Baptiste DESCAMPS fils de feu Jacques, et Marie Marguerite DESMAZIERES sa femme, fille des défunts Jean et Marie Madeleine VERHEM, demeurant en la bourgeoisie de Warneton, se portant forts de Jeanne Anne DESMAZIERES sa sœur demeurant Guempes, pays conquis et reconquis, déclarent avoir vendu au profit de maître Jean Chrysostome PLATEL fils de feu Antoine, de Comines, tous droits qu'ils peuvent avoir avec leur dite sœur, depuis spécifiés par le décès de Jean Pierre et Adèle DESMAZIERES, leur frère et sœur. Ledit Jean Pierre à Oye et ladite Adèle en la bourgeoisie de Warneton.

2 E 3 / 7254 acte 130 du 06/10/1729

Les sieurs Jacques Antoine Hippolyte D'HAFRENGUES prêtre et doyen de la Collégiale de St Pierre à Comines, et Jean Baptiste François DELAHAYE, pasteur et chanoine de ladite Collégiale, en qualité d'administrateurs de la chapelle des Sept Douleurs, déclarent avoir baillé en louage à Antoine Philippe PAU, jardinier audit lieu, 4 cents de labour, faisant parti du fond de ladite chapelle située à Comines, aboutant d'orient à la ruelle conduisant de la porte au chemin de la Procession, de midi audit chemin, d'occident au cimetière de ladite chapelle, de septentrion à la Becque. Témoins : Jean DEPOORTE fils de feu Jean et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 131 du 06/10/1729

Bartholomé DELEBECQUE fils de Vincent, veuf sans enfants de Marie Angélique CATTEAU, censier à Comines, assisté de son père, de Jean Vincent et Guillaume DELEBECQUE ses frères, censiers audit lieu, de Pasquier PLANTEFEVE censier à Quesnoy, son frère allié d'une part, Jeanne Helene CASSEMACQUE fille de feu Jean et de Jeanne MONTAIGNE, assistée de sa mère, censière audit Comines, de Jean Louis, Michel et Philippe CASSEMACQUE ses frères, de Toussaint MONTAIGNE son oncle et Robert VERVISCH son oncle allié, demeurant tous à Comines d'autre part. Contrat de mariage. En présence dudit Pasquier PLANTEFEVE et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 132 du 07/10/1729

Jean Batiste et Catherine GHESQUIERE veuve de Guillaume DESREUMAUX, frère et sœur, enfants de feu Jacques GHESQUIERE et d'Elisabeth DELEBECQUE, ledit GHESQUIER joint à Dominique LESAFFRE au nom de Pierre LESAFFRE son père, oncles et tuteurs paternel et maternel des enfants délaissés par Jacques Adrien GHEQUIERE, fils dudit feu Jacques et de ladite DELEBECQUE, tels que Louis François, Marie Françoise, Elisabeth et Marie Rose GHESQUIERE, les trois premiers procréés avec Marie Françoise VERMERSCH, et le dernier avec Jeanne Thérèse VANDENBERGHE, desquels mineurs les tuteurs susnommés et Pierre André VANDELANNOY et icelle VANDENBERGHE sa femme se portent forts. Les comparants demeurant respectivement Comines et Wervicq, déclarent que par le trépas de leurs feu père et mère, père et mère-grande, leur sont échus les lieux manoir, jardins et terres dont ils ont joui en commun et, désirant sortir de communion, ils en ont fait mesure et estimation par gens experts et en ont fait partage et division à l'amiable.

2 E 3 / 7254 acte 133 du 08/10/1729

Le sieur Pierre Jacques VIENNE, bourgeois et marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean François LEGRAND fils de feu Jean, et Elisabeth Thérèse SIX sa femme demeurant audit Comines, tout une maison consistante en boutique, cuisine, chambre et cave, compris son héritage, situés à Comines, aboutant d'orient au jardin de Michel Joseph VIENNE, de midi en partie à la sortie de la Basse cense et à la maison érigée en cabaret nommé le Petit Halluin, d'occident à la rue d'Hurlupin, de septentrion à la maison de Pierre LESAFFRE.

2 E 3 / 7254 acte 134 du 10/10/1729

Jean Jacques LECLERCQ et Catherine Françoise LEROY sa femme, Jean Baptiste POISSONNIER et Anne Marie LEROY sa femme, Maximilien DEHONT et Elisabeth LEROY, lesdites LEROY sœurs, enfants et héritiers de Jean François et Anne Thérèse LESAFFRE, demeurant à Deûlémont, sauf ledit DEHONT à Warneton, déclarent avoir reçu la somme de 300 livres à repartir entre eux de Marie Anne LECLERCQ, veuve dudit Jean François LEROY, pour avoir vendu au profit de ladite LECLERCQ tous leurs droits qu'ils ont dans les meubles chevaux vaches ustensiles d'agriculture etc. à eux échus par le trépas dudit Jean François LEROY leur père, pour ladite Marie Anne LECLERCQ veuve et ses hoirs.

2 E 3 / 7254 acte 135 du 10/10/1729

Ignace Joseph DUBREUCQ de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Marie Anne LECLERCQ, veuve de Jean François LEROY, censière à Deûlémont, la moitié de 12 cents de terre à labour située audit lieu. Témoins : Jean Jacques LECLERCQ laboureur à Deûlémont et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 136 du 10/10/1729

Antoine PETITBERGHIEU fils de feu Antoine, marchand à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Joseph VILLERS fils de feu Antoine, laboureur audit lieu, 5 cents de terre à labour situés audit Comines. Témoins : Pierre DUMONT marchand à Linselles et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 137 du 10/10/1729

Pierre Joseph LECOINTRE fils de feu Arnould, mari de Marie Jeanne GOEMAN, pour et au nom de Jean François WELLEMAN que celle ci a retenu en premières noces de Jean François WELLEMAN son premier mari, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Philippe BONDUEL fils de Philippe, censier audit lieu, 6 cents de labour situé à Comines. Témoins : Nabor BOUTRY marchand boucher et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 138 du 13/10/1729

Guillaume François DELEFORTERIE, fermier à Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jacques GHESQUIERE fils de feu Jacques, censier à Comines, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 31 cents de jardin planté et labour en plusieurs pièces occupés par le preneur, situé audit Comines. Témoins : Sigismond SLOOVERE marchand filetier et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 139 du 13/10/1729

Martin NOTTEBART fils de feu Jean, marchand à Linselles, déclare avoir baillé et accordé titre d'arrentement à Jean Baptiste DUHAMEL fils de feu Lambert de Bousbecque, 50 verges de terre à labour sur lesquelles ledit DUHAMEL a bâti une maison et autres édifices, pris dans 850 verges, situées audit Bousbecque, aboutant d'orient à la piedsente de Bousbecque au cabaret de la Vignette, de midi et occident au parfait de la dite pièce, de septentrion à la terre de Jacques CORNILLE.

2 E 3 / 7254 acte 140 du 13/10/1729

Jean GRENU fils de feu Charles, laboureur à Bousbecque, déclare avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Toussaint LERNOULD fils de feu Jean, maréchal ferrant à Linselles, une maison compris 81 verges de jardin planté d'arbres fruitiers et bois montants située audit Linselles.

2 E 3 / 7254 acte 141 du 15/10/1729

Jean Baptiste BILLET fils de Jean et Agnès LEMESRE, censier à Bousbecque, assisté de ses père et mère, de Pierre VENANT et Georges VANDESTEEU, censiers à Linselles et Halluin d'une part, Marie Catherine PARE fille de feu Louis et de vivante Marguerite DELESALLE sa mère, censière audit Bousbecque, assistée de Martin et Pierre DELESALLE ses oncles maternels demeurant audit lieu d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Jean Pierre LEMAY censier à Bousbecque et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 142 du 16/10/1729

Catherine GHESQUIERE veuve de Guillaume DESREUMAUX de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean Baptiste BERTEN fils de feu Chrétien demeurant audit lieu, un lieu manoir amassé de maison parmi 26 cents de jardin et labour situé à Comines, auparavant occupé par Jacques GHESQUIERE, vivant père de la bailleresse. Témoins : Louis Albert BREL censier et brasseur et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 143 du 25/10/1729

Pierre Antoine Ferdinand DEGROU, en son nom et se portant fort de Demoiselle Jeanne Isabelle Thérèse DEGROU, veuve de Jacques Liévin GOBERT, sa sœur, et Sigismond SLOOVERE pour lui et se portant fort du sieur Emmanuel COISNE et d'Augustine COISNE veuve d'Adrien EVRARD, ses frère et sœur, demeurant à Comines, déclarent avoir accordé en bail et louage à Nabor LESAFFRE, brasseur et censier audit lieu, 8 cents de labour situés audit lieu que feu Demoiselle Anne DEGROU, tante des dits bailleurs, avait pris en arrentement de la pauvreté dudit lieu. Témoins : maître Paul PASTOR chirurgien et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 144 du 27/10/1729

Isaac DUTILLEUL fils de feu Isaac, échevin et censier à Comines, Jean François, Jean et Antoine DUTILLEUL frères, enfants de feu François, se portant forts de Marie Jeanne DUTILLEUL leur sœur, de Comines, Nicolas, Isaac, Albert et Antoine Joseph DUTILLEUL frères, enfants de feu Nicolas, demeurant Bas-Warneton, Jean Etienne DUTILLEUL fils de feu Antoine, laboureur à Comines, Pierre LEPLAT, censier à Menin, père et tuteur des enfants qu'il a retenu d'Anne DUTILLEUL desquels il se fait fort, Philippe LELEU demeurant Menin, procureur spécial d'Isaac BOUVIN fils de feu Laurent et de Marie Jeanne DUTILLEUL et d'Isaac LECLAIR, maître cordonnier à Groede, qui est père et tuteur de Marie Anne de Marie et Elisabeth LECLAIR qu'il a retenu de Marie Anne LEPLAT, fille de Jean et Marguerite DUTILLEUL, comme aussi de Jean DELEMOTTE et Jeanne DELEVOYE sa femme, veuve en premières noces de Jean Baptiste LEPLAT, en cette qualité de femme, mère et tutrice légitime de Jacques LEPLAT, en vertu du pouvoir donné audit LELEU par deux actes différents datés du présent mois en la ville de L'Ecluse en Flandres pardevant maître NEMEGHEER. Lesdits DUTILLEUL héritiers collatéraux de feu Marie Angélique CATTEAU leur nièce et cousine, vivante femme de Bartholomé DELEBECQUE, icelle fille de Mathieu et de Catherine DUTILLEUL. Lesdits comparants désirants sortir de communion des biens échus par la terminée.

2 E 3 / 7254 acte 145 du 03/11/1729

Jacques VION fils de feu Arnould, bailli et receveur de la dîme et Srie de Bourbourg et Eustachienne Pharaïlde COSTENOBLE sa femme, demeurant Quesnoy, déclarent faire donation d'entre vifs à Nabor LESAFFRE fils de Pierre, brasseur et censier à Comines, des biens que ladite COSTENOBLE délaissera à son trépas. Témoins : Thomas BONTE fils de feu Thomas et d'Augustin VAN HOORNE demeurant à Kortemark.

2 E 3 / 7254 acte 146 du 03/11/1729

Jeanne HAZEBROUCQ, veuve de Philippe VILLERS de Comines, déclare avoir accordé en bail et louage à Louis François DELEFORTERIE et Marie Catherine VILLERS sa femme, demeurant audit lieu, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 3 cents 1/2 de jardin et labour. Témoins : Philippe LOUAGE censier et Nicolas PARENT demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 147 du 03/11/1729

Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE, mère supérieure, sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, mère vicairie, sœur Marie Marguerite PARENT, mère vicairie, sœur Marie Françoise GHESQUIERE et sœur Pacifique BECQUET, toutes religieuses représentant la communauté du couvent des Sœurs Pénitentes, déclarent avoir accordé en bail et louage à Michel GHESQUIERE fils de feu Jacques de Deûlémont, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 2 bonniers de labour et jardin situé audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 148 du 11/11/1729

Antoine DANSETTE fils de feu Jean, censier, et Jeanne COUTEL sa femme, demeurant à Bousbecque, désirant paix et union entre tous leurs enfants, déclarent que tous leurs biens, fiefs et héritages qu'ils délaisseront à leur trépas seront divisés et partagés à égalité entre tous leurs enfants sans différences d'âge ni de sexe.

2 E 3 / 7254 acte 149 du 13/11/1729

Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE, mère supérieure, sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, mère vicairie, sœur Marie Marguerite PARENT, mère vicairie, sœur Marie Françoise GHESQUIERE et sœur Pacifique BECQUET, toutes religieuses représentant la communauté du couvent des Sœurs Pénitentes, déclarent être satisfaites d'une rente héritière créée à leur profit par Jean Baptiste et François BLANCQUART et François CASTEL mari de Marie Catherine BLANCQUART demeurant à Deûlémont et Frelinghien. Ceux-ci ont donné ordre et pouvoir aux religieuses de jouir des rendages annuels des héritages énoncés dans l'acte passé devant maître GOMMERS du 23/09/1726 et ladite rente par devant bailli et échevins de la Busche du 21/10 de cet an. Lesdites religieuses accordent bail et louage à Josse Pierre BOURGEOIS de Bas-Warneton, châtelainie d'Ypres, 16 cents 3 verges de labour audit lieu. Témoins : Jean MOORS chirurgien et Jacques LEPLAT fils de Martin demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 150 du 13/11/1729

Sœur Adrienne Jacqueline BARATTE, mère supérieure, sœur Barbe Florence DELEFORTERIE, mère vicairie, sœur Marie Marguerite PARENT, mère vicairie, sœur Marie Françoise GHESQUIERE et sœur Pacifique BECQUET, toutes religieuses représentant la communauté du couvent des Sœurs Pénitentes, déclarent être satisfaites d'une rente héritière créée à leur profit par Jean Baptiste et François BLANCQUART et François CASTEL mari de Marie Catherine BLANCQUART demeurant à Deûlémont et Frelinghien. Ceux-ci ont donné ordre et pouvoir aux religieuses de jouir des rendages annuels des héritages énoncés dans l'acte passé devant maître GOMMERS du 23/09/1726 et ladite rente par devant bailli et échevins de la Busche du 21/10 de cet an. Lesdites religieuses accordent bail et louage à Pierre DELOBEL fils de feu Jacques, laboureur à Bas-Warneton, châtellenie d'Ypres, 20 cent 46 verges de labour audit lieu. Témoins : Jean MOORS chirurgien et Jacques LEPLAT fils de Martin demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 151 du 14/11/1729

Noël DESREUMAUX fils de feu Pierre, censier demeurant Langemark châtellenie d'Ypres, Bartholomé LEMOINE et Catherine DESREUMAUX sa femme, demeurant à Wijtschate, déclarent avoir vendu à Jean Baptiste VANECKOUTE fils de feu Gilles, marchand à Comines, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 27 cent de jardin planté et terres à labour en plusieurs pièces situé à Deûlémont, 6 cent aboutant d'orient au jardin des héritiers de Pierre PERSONNE, de midi à celui des héritiers d'Antoine BONTE, d'occident à la terre de Jean Philippe LEHOUCQ, de septentrion au chemin qui conduit des moulins de Deûlémont à la cense du Faux Anneau, 1 bonnier aboutant d'orient au chemin dudit lieu vers Bas-Warneton, de midi audit chemin à la cense du Faux Anneau, d'occident à Guillaume GHESQUIERE, de septentrion l'héritage de Gratien SEGARD et finalement 5 cents de pareil labour aboutant d'orient à la terre de Mathias DELEBARRE, de midi à celle des héritiers de Martin PERSONNE, d'occident à la terre de Nicolas LEFEBVRE et de septentrion celle dudit LEHOUCQ. Témoins : François LEMAHIEU marchand audit lieu et Jean François PARQUET marchand à Wijtschate.

2 E 3 / 7254 acte 152 du 18/11/1729

Pierre Urbain VIRNOTE, négociant à Lille, pour lui et ses cohéritiers, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles CORNIL fils de feu Cornille de Comines, un lieu manoir amassé de maison manable parmi 3 bonniers 9 cent de jardin et labour en plusieurs pièces, savoir 12 cents de plat bois, 17 cent de jardinage et 28 cent de labour, situés à Comines, auparavant occupés par feu Jean TURBIE, Catherine et Nicole ses sœurs. Témoins : Allard BETTREMIEUX aubergiste et Ignace BOUTEN charpentier demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 153 du 20/11/1729

Isaac DUTILLEUL et Eloyenne CATTEAU sa femme, Jean Philippe LEHOUCQ et Marie Françoise CATTEAU sa femme, Jean François CATTEAU fils de feu Jean, en son nom et se portant fort de ses frères et sœurs, Noël et Charles CATTEAU frères, enfants de feu Pierre, Adrien Joseph LEBLANC fils de feu François, et Marie Thérèse CATTEAU sa femme, lesdits LEBLANC et sa femme en leur nom et se portant forts de Gabriel Joseph et Catherine Joseph CATTEAU, iceux CATTEAU frères et sœurs, enfants d'Augustin Jacques VERMESSE, fils de feu Jacques et d'Elisabeth CATTEAU, Pierre LESAFFRE, oncle et tuteur des enfants mineurs délaissés par Jacques Adrien GHESQUIERE et Marie Françoise VERMESSE, fille desdits Jacques et Elisabeth CATTEAU, lesdits CATTEAU sœurs, neveux et nièces, héritiers paternels de Marie Angélique CATTEAU vivante femme à Bartholomé DELEBECQUE, et fille de Mathieu et de Catherine DUTILLEUL, demeurant respectivement à Comines, Deûlémont, Quesnoy et Lille, désirant sortir de la communion des biens à eux échus par le trépas de ladite Marie Angélique CATTEAU leur nièce et cousine. Après mesurage et estimation, déclarent avoir fait partage et division amiable.

2 E 3 / 7254 acte 154 du 27/11/1729

Alexandre DELERUE fils de feu Philippe, laboureur à Quesnoy, déclare avoir accordé en bail et louage à Gilles PREVOST fils de feu Jean, laboureur à Comines, 5 cens de terre à labour situés à Comines. Témoins : Pierre et Alexis ROUSSEAU père et fils, censiers à Bousbecque.

2 E 3 / 7254 acte 155 du 27/11/1729

Pierre ROUSSEAU fils de feu Jean, censier à Bousbecque d'une part, Alexis ROUSSEAU son fils et Marie Jeanne GHESQUIERE sa femme, demeurant audit lieu, désirant prévenir les frais et difficultés qui pourrait arriver sur les priserie des labeurs, foins, semences, graisses étant sur les terres de la cense que ledit Pierre ROUSSEAU occupe contenant 9 bonniers située à Bousbecque, ledit ROUSSEAU sortant d'occupation et y est entré son fils, pour faire la dépouille de la présente année, ont déclaré être convenu de la forme et manière suivante...  
Témoins : Gilles PREVOST laboureur à Comines et Alexandre DELERUE laboureur à Quesnoy.

2 E 3 / 7254 acte 156 du 27/11/1729

Jean Charles LEBRUN fils de feu Charles, censier à Deûlémont, Marie Jeanne, Marie Elisabeth et Marie Michelle LESAFFRE, Jean Baptiste MATON et Marie Joseph LESAFFRE sa femme, Pierre DESOMER et Anne Marie LESAFFRE sa femme, demeurant à Comines, lesdites LESAFFRE sœurs, enfants de Claude et défunte Jacquemine LEBRUN, héritiers avec Jean Charles LEBRUN leur oncle, de Marie Madeleine LEBRUN leur sœur et tante respective, décédée à Deûlémont, lesdits comparants désirant sortir de la communion des biens délaissés par Marie Madeleine LEBRUN, déclarent en avoir fait partage amiable.

2 E 3 / 7254 acte 157 du 27/11/1729

Jean Baptiste LAGACHE fils de feu Michel, charpentier à Quesnoy, déclare avoir vendu à Jean Pierre LAGACHE son frère consanguin, laboureur à Comines, le tiers d'un lieu manoir amassé de maison manable parmi 27 cents de jardin et de terre à labeur situé à Comines. Témoins : Antoine CARPENTIER et Philippe Louis DUMON demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 158 du 30/11/1729

Noël ROUSSEL fils de feu Noël, censier à Bousbecque, père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Marguerite WAIGNON, déclare avoir accordé en bail et louage à André VERMESSE fils de feu Jacques, censier à Comines, 8 cens de labour situé à Comines. Témoins : Jean et Jean François BILLET censiers à Bousbecque.

2 E 3 / 7254 acte 159 du 03/12/1729

Cornille et Marie Catherine VERCRUSSE frère et sœur, enfants de feu Pierre demeurant Comines, ont déclaré se donner réciproquement l'un à l'autre par donation d'entre vifs l'ensemble de leurs biens. Témoins : Jean Baptiste BOUCHAERT et Jean Baptiste CARPENTIER tisserands audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 160 du 05/12/1729

Jacques LECOMTE et Catherine SAMAIN sa femme, laboureurs Wervicq, Toussaint VANDAMME mari d'Antoinette SAMAIN, charpentier à Comines nord, et Marguerite SAMAIN veuve de Cornille GHESQUIERE de Roncq, ont déclaré que moyennant la somme de 72 florins que Benoît et Marie Anne SAMAIN leur frère et sœur demeurant à Bousbecque ont promis de leur payer comptant au mois d'avril prochain, à répartir entre eux, ils renoncent à l'hérédité tant de Catherine HOUVELACQUE (HYANS ?), Catherine JEAN et d'Antoinette SPISSSE leurs mères qui ont été alliées à Jean François SAMAIN leur père commun. Benoît et Marie Anne SAMAIN pourront jouir et disposer de l'hérédité de leur mère dès aujourd'hui, et de celle de leur père dès son trépas. Témoins : Jean Baptiste SAMAIN fils de Guillaume et Jacques DHALLUIN tous de Bousbecque.

2 E 3 / 7254 acte 161 du 09/12/1729

Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier à Bas-Warneton, déclare avoir accordé en bail et louage à Jean DELESALLE fils de feu Jean, laboureur à Deûlémont, 5 cents de terre à labeur situés à Deûlémont. Témoins : Mathias DELEBARRE échevin et censier et Jean François CATTEAU fils de feu Jean demeurant Deûlémont.

2 E 3 / 7254 acte 162 du 09/12/1729

Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier à Bas-Warneton, accorde bail et louage à Rufine LAMBIN veuve de Jean CATTEAU, censière à Deûlémont, 12 cents de labour situés audit lieu. Témoins : Mathias DELEBARRE échevin et censier et Jean DELESALLE aussi censier demeurant Delémont.

2 E 3 / 7254 acte 163 du 09/12/1729

Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier à Bas-Warneton, accorde en bail et louage à Mathias DELEBARRE fils de feu Jean, échevin et censier à Deûlémont, 7 cents de terre à labour situés audit Deûlémont. Témoins : Jean DELESALLE et Jean François CATTEAU demeurant à Deûlémont.

2 E 3 / 7254 acte 164 du 11/12/1729

Sigismond SLOOVERE, marchand filetier de Comines, procureur spécial de Valentin CARPENTIER et Marie Chrysoline VILLERS sa femme, François TAHON et Anne Félix LESAFFRE sa femme, de Noël Joseph ISSEUX et Marie Anne LESAFFRE sa femme, demeurant à Comines, Jean Baptiste MILLAM et Antoinette LESAFFRE sa femme demeurant à Lille, de Pierre CAPIAU et Jeanne Louise Françoise LESAFFRE sa femme demeurant Meulstede près de Gand, en vertu du pouvoir passé devant maître Charles DUHAYON notaire à Comines nord, déclare avoir vendu à Antoine CAPELLE fils de feu François, fermier audit Comines, la moitié de 7 cents de terre à labour situés audit Comines, dans l'enclotte de la Vieille Procession, aboutant d'orient à la terre des enfants du sieur PARMENTIER, de midi à celle d'Alexandre DELERUE, d'occident au chemin menant de Comines au chemin de l'Apothicaire, de septentrion à la terre du Chapitre dudit Comines. Témoins : Noël SLOOVERE boulanger et Chrysole MESSEAN filetier demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 165 du 12/12/1729

Jean Baptiste LAGACHE fils de feu Michel, charpentier à Quesnoy, déclare avoir reçu la somme de 1050 florins de Jean Pierre LAGACHE son frère de Comines pour la vente du tiers de 27 cents par acte passé du 27/11 dernier. Témoins : Antoine LEPOUTRE et maître Louis DEVAUCENEZ chirurgien demeurant audit lieu.

2 E 3 / 7254 acte 166 du 12/12/1729

Jean Baptiste MATON, tordeur d'huile, et Marie Joseph LESAFFRE sa femme demeurant Wervicq, Pierre DESOMER, cordonnier à Comines, et Anne Marie LESAFFRE sa femme, lesdites LESAFFRE sœurs, enfants de Claude et héritières de Marie Madeleine LEBRUN leur tante, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix à Vincent DELEBECQUE fils de feu Bartholomé, rentier à Comines, 470 verges de labour à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 167 du 14/12/1729

Jean GRENU fils de feu Charles, laboureur à Bousbecque, déclare avoir vendu à Toussaint LERNOULD fils de feu Jean, marchand à Linselles, 27 verges de jardin planté, compris un bâtiment depuis érigé en forme de demeure, situées à Linselles, aboutant d'orient le jardin de Jean François ROUSSEL et consorts, de midi à la ruelle de l'église. En présence du sieur Albert Joseph LECOMTE fermier à Linselles et Marin DESOMER cordonnier à Comines.

2 E 3 / 7254 acte 168 du 17/12/1729

Demoiselle Robertine WULBRECHT, veuve du sieur Guillaume SIX de Comines, bourgeoise, déclare avoir vendu à Antoine LEPOUTRE, bourgeois marchand brasseur audit lieu, une grande maison et héritage à usage de brasserie à Comines entre la Westraete dit rue de Lille et Waelstraete, aboutant d'orient à la venderesse et à la pauvre école, d'occident à la venderesse et à la terre de Théodore et Angélique DU ROY. Le cabaret de la Trompette en cette ville et le Noble d'Or au faubourg, le cabaret du Damier sur la place et celui d'Hubert dit du Roux étant assujettis à ladite brasserie pour y prendre les bières. Témoins : Pierre GOBERT et Joseph BAES.

2 E 3 / 7254 acte 169 du 18/12/1729

Gilles GALLOY et Marie Jeanne BAILLEUL sa femme demeurant à Comines, Simon Pierre DELEMOTTE et Marie Françoise BAILLEUL sa femme demeurant à Wervicq, déclarent qu'ayant en commun 224 verges de labour compris quelques édifices à usage de deux demeures érigés ensemble depuis, situés à Comines, aboutant d'orient la terre de Jacques BOSCARTE, de midi à celle de Lambert LEBLAN et consorts, une petite voie entre les deux, d'occident au riez de Jean Baptiste PARENT, de septentrion à la Becque, échue aux dits BAILLEUL par le trépas de Marie Françoise POISSONNIER leur mère, en ont fait partage et division.

2 E 3 / 7254 acte 170 du 22/12/1729

Marie Elisabeth PERCHE, veuve en dernières nocés d'André FERTIN de Bas-Warneton, étant en passe de convoler en secondes nocés, à été requise par Michel FERTIN demeurant audit lieu et Antoine LEWILLE fils de feu Antoine, censier à Warneton, tuteurs des quatre enfants mineurs qu'elle a retenu de son feu mari, pour procéder au partage de la moitié des meubles, or, argent, marchandises et autres effets mobilières délaissés par son feu mari à titre de succession. Témoins : Jean Baptiste DELESALLE laboureur à Deûlémont et Jean Philippe LEHOUCQ fermier à Bas-Warneton.

2 E 3 / 7254 acte 171 du 22/12/1729

Jean Denis DELESALLE fils de Jean et de Marie Madeleine LEMAHIEU, laboureurs à Deûlémont, assisté de ses père et mère et de Philippe DELESALLE son oncle, censier audit lieu d'une part, Marie Elisabeth PERCHE fille de feu Henri, veuve en dernières nocés d'André FERTIN, demeurant Bas-Warneton, assistée de Michel PERCHE et Jean Baptiste FLAMENT ses frère et beau-frère, de Michel FERTIN son beau-frère allié, demeurant Warneton Bas-Warneton et Comines d'autre part. Contrat de mariage.

2 E 3 / 7254 acte 172 du 22/12/ 1729

Alexandre Félix PARET demeurant Beselare, Louis CASTILLE et Jeanne Philippine PARET sa femme demeurant à Comines, lesdits PARET frère et sœur, enfants de Jean et Marguerite DELEVOYE desquels ils se font forts, déclarent avoir vendu sous forme de mise à prix et enchères à Guillaume GOEMAN fils de feu Jean, censier à Comines, une maison et deux demeures avec leur héritage situés à Comines, aboutant d'orient à la ruelle de l'Arbalétrier, de midi à la rue menant à la Grande Place à Lille, d'occident à la maison du sieur Philippe Joseph LAUMOSNIER, de septentrion à la maison du sieur Etienne DEREU. Témoins : Daniel VAN ECKE pâtinier et Hubert LEGRAND sergent demeurant Comines.

2 E 3 / 7254 acte 173 du 26/12/1729

Jean Philippe CLARISSE fils de feu Jean, tanneur et cordonnier à Comines, déclare faire donation d'entre vifs à Jean Antoine CLARISSE son fils demeurant audit lieu de 150 florins, ses vêtements, linges, lit et sa garniture. Quand au reste de tous ses biens meubles et immeubles que le comparant délaissera à son trépas, ils appartiendront tant audit Jean Antoine CLARISSE qu'à tous ses frères et sœurs à égalité. Témoins : Jean PRUD'HOMME fils de feu Jacques et Pierre CATTEAU fils de Guillaume.

2 E 3 / 7254 acte 174 du 23/04/1729

Jean DONZE, marchand à Quesnoy, certain de sa mort prochaine et désirant paix, union et concorde entre ses neveux et nièces tels que Jean François, Michel, Marie Joseph et Marie Christine DONZE femme de (blanc) FERREST de Lille, Marie Rose, Suzanne et Angélique DONZE, les enfants de Jacques BLIECQ et de Marie Jeanne DONZE de Wervicq. Témoins : François VIENNE tonnelier à Quesnoy et le cleric.

2 E 3 / 7254 acte 175 du 30/07/1729

Philippe ROUZE fils de feu Jean Baptiste, bourgeois forain de Lille et fermier à Quesnoy, étant mourant et sans enfants vivant, déclare faire donation d'entre vifs en la personne de Jean Baptiste ROUZE son frère, fermier à Menin, de tous ses biens, fiefs, maisons, héritages et meubles patrimoniaux ou acquis.

2 E 3 / 7254 acte 176 du 09/09/1729

Jacques VION fils de feu Arnould, bailli et receveur des Srie et Dîmes de Bourbourg de Quesnoy, déclare qu'au cas ou il décéderait sans enfants de mariage légitime, tous les biens, fiefs, maisons, héritages, meubles, or, argent etc. qu'il délaissera le jour de son trépas, appartiendront pour 1/3 aux enfants délaissés par Arnould VION son frère, un autre 1/3 aux enfants délaissés par Marie Elisabeth VION, vivante femme de Jean Baptiste LEMAHIEU, le dernier 1/3 aux enfants de Nabor LESAFFRE et Antoinette VION aussi sa sœur, à égalité sans critères d'âge ou de sexe. Témoins : Thomas BONTE fils de feu Thomas et Augustin VANHOORNE demeurant à Kortemark présents à Comines.



2 E 3 / 7254 acte 177 du 24/10/1729

Marguerite REMMERY, fille de libre condition et suffisamment âgée de feu François de Comines, étant au lit malade mais saine d'esprit et de vif entendement, déclare et ordonne que tous les fiefs, maisons et héritages qu'elle délaissera à son trépas appartiendront pour 1/3 aux enfants d'André Melchior REMMERY, un autre 1/3 aux enfants de Marie Catherine REMMERY, veuve de Jean Baptiste LECOINTRE, le dernier 1/3 aux enfants délaissés par Antoine REMMERY, à repartir entre eux également sans différence d'âge ou de sexe. Aussitôt son trépas arrivé un service solennel devra être célébré avec distribution de deux sacs de blé aux pauvres. Pendant les six semaines de son trépas 100 messes devront être célébrées pour le repos de son âme et celles de ses parents. Ses héritiers encore obligés de faire célébrer annuellement et à perpétuité un obit à trois leçons, vêpres et laudes en l'église paroissiale.

2 E 3 / 7254 acte 178 du 19/01/1729

Thomas DERVEAUX fils de feu Thomas, laboureur à Wambrechies, et Simone GHESQUIERE sa femme, font leur testament et leurs dernières volontés. Ordonnent que soient célébrées pendant le mois du trépas du dernier terminé 100 messes de Requiem pour le repos de leurs âmes. Pour l'amitié et affection que les comparants ont vers la personne de Pierre Antoine VIENNE, veuf avec enfant de Marie Joseph DUPICQUE, vivante leur cousine, ils déclarent faire donation de tous les biens qu'ils délaissèrent à leur trépas, au profit dudit VIENNE ou Pierre Thomas VIENNE son fils si son père était décédé. Témoins : Dominique LOTIGIER censier à Wambrechies et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 179 du 23/04/1729

Pierre Florent LELEU, conseiller du roi en la Gouvernance de Lille et y demeurant, assisté de Demoiselle Catherine LELEU sa sœur, procureur spécial de Demoiselle Catherine CASTELAIN, veuve du sieur Michel LELEU sa mère, en vertu du pouvoir donné hier passé devant le notaire LEGRAND d'une part, Demoiselle Marie Jeanne VANUTBERGHE fille du sieur Pierre Emmanuel et de Demoiselle Marie Antoinette BECUWE ses père et mère, assistée de Jean Charles VANUTBERGHE, bailli de Comines, son oncle paternel, et de Guillaume Ferdinand BECUWE licencier en lois, Sr des Mauvais Marais (?), greffier pensionnaire de Comines, Romain et Marie Anne BECUWE oncles et tante maternels d'autre part d'autre part. Contrat de mariage. Témoins : Nabor BOUTRY, boucher et Louis MILLEVILLE.

2 E 3 / 7254 acte 180 du 09/03/1729

Jacques, François, Jean Baptiste, Marie Elisabeth et Marie Jeanne COUSTENOBLE enfants de feu Jean, et Marie Angélique COUSTENOBLE fille de feu François, libre de condition demeurant Deûlémont, iceux Jean et François vivants frères, enfants de David COSTENOBLE, lesdits comparants ayant entre eux des maisons et portions d'héritage à eux échus par le trépas de leurs pères respectifs, désirants sortir de la communion de biens, ont fait faire deux parts égales par le notaire soussigné en sa qualité d'arpenteur. Témoins : Jean LUTUN censier audit Deûlémont et Robert DELECROIX censier à Frelinghien.

2 E 3 / 7254 acte 181 du 25/02/1729

Isaac DUTILLEUL fils de feu Isaac, échevin et fermier à Comines, et Eloyenne CATTEAU sa femme, Jean Philippe LEHOUCQ fils de feu François, fermier à Bas-Warneton, mari de Marie Françoise CATTEAU, déclarent avoir vendu à Marie Rufine LAMBIN, veuve avec enfants de Jean CATTEAU, censière à Deûlémont, les 2/14èmes de 13 cents de labour à prendre à l'encontre de Noël CATTEAU situés audit Deûlémont, aboutant d'orient et occident aux héritages de Demoiselle CARDON, de midi au chemin conduisant au moulin de Winhem, de septentrion aux héritages occupés par l'acheteresse. Témoins : Joseph VANOYE cabaretier à Deûlémont et le clerc.

2 E 3 / 7254 acte 182 du 03/02/1729

Thomas MONTAIGNE fils de feu Thomas, laboureur, et Marie Elisabeth LESAFFRE sa femme de Bas-Warneton, déclarent devoir à Jean Baptiste GHEMAER fils de feu Jacques, marchand boucher à Quesnoy, la somme de 350 florins qu'ils confessent avoir reçu de lui pour leurs nécessités urgentes et pressantes, qu'ils s'engagent à rendre audit GHEMAER dans les trois ans. Est aussi comparu Balthazar LUTUN, censier à Deûlémont, et Jean François et Ambroise MONTAIGNE, demeurant audit Bas-Warneton, comme cautions.

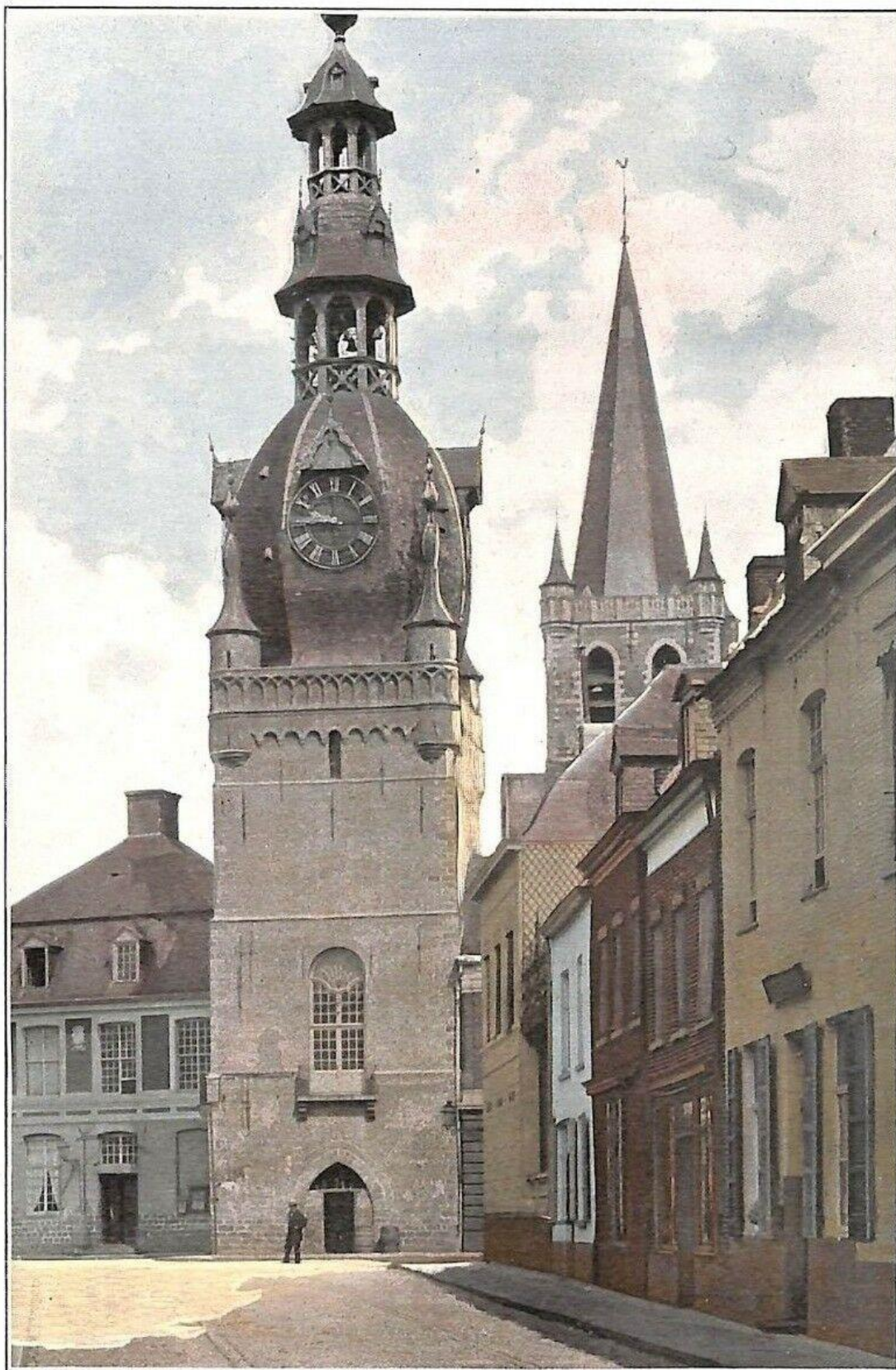
2 E 3 / 7254 acte 183 du 02/02/1729

Etienne GHERBRANDT fils de feu maître Pierre, de Comines, étant au lit malade et mourant, donne ses dernières volontés : il désire que mon corps soit inhumé dans l'église de Comines dans la chapelle de St Jean près du tombeau du sieur Guillaume DEGROU et que sur son tombeau soit posée une pierre tombale de marbre de 14 pieds de long et large sur laquelle sera gravé son nom et le jour de son décès, veux que ses oncles, tantes, cousins et cousines, paternels et maternels qui assisteront à mes funérailles soient honnêtement traités chez Michel BONDUEL, ayant pour épouse Marie Antoinette LESAFFRE, cabaretier au Palais Royal en cette ville, messes à Ypres, Comines et Armentières, donne à la femme de maître LAMBIN un moutardier d'argent avec sa cuillère venant de sa tante VIENNE pour la récompenser des plaisirs reçus d'elle... exécution du testament de son père du 7 mars 1719 dont la teneur suit en flamand pour fondation de messes. Il sera déposé sur le tombeau de son père pareille pierre sépulchrale à la sienne. Le présent notaire est choisi comme exécuteur testamentaire. Acte sous seing manuel.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France





COMINES. — Belfroi.